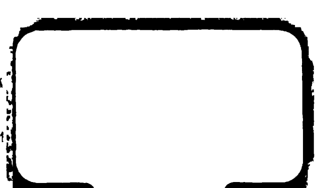
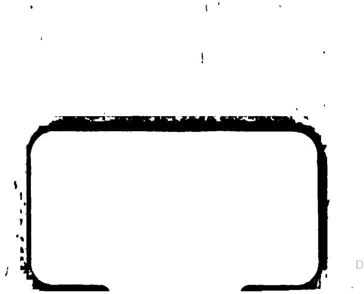




St. Simon
DEL

Bibliothèque choisie.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

Paris. — Imprim. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46. au Marais.



Le Duc de Lauzun

(Antoine Nompar de Caumont.)

MÉMOIRES

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

1853

MÉMOIRES
COMPLETS ET AUTHENTIQUES
DU DUC
DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

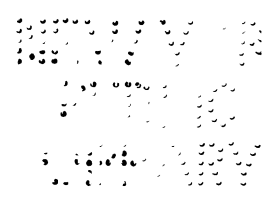
PAR LE DUC DE SAINT-SIMON,

SÉNATEUR, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME XXI.





PARIS,

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

—

1853

MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE CCCLX.

Degrés rapides qui, du plus profond non-être, portent à la capacité de porter la couronne par droit de naissance la postérité sortie du double adultère du roi et de madame de Montespan.

1° Lettres de légitimation en faveur de Charles-Louis (le chevalier de Longueville), avec permission de porter le nom de bâtard d'Orléans, et déclaré capable de posséder toutes charges; vérifiées au parlement sans que le nom de la mère y fût exprimé; dont c'est le premier exemple, 7 septembre 1673.

Telle fut la planche pour légitimer les enfants du roi, leur faire porter le nom de Bourbon, leur pouvoir donner des charges, et sans nommer madame de Montespan.

2° Lettres de légitimation en faveur de Louis-Auguste, né dernier mars 1670 (le duc du Maine); de Louis-César, né 1672 (le comte du Vexin); de Louise-Françoise, née en 1673 (mademoiselle de Nantes, depuis madame la Duchesse); toutes de décembre 1673, vérifiées 20 des mêmes mois et an.

Autres lettres de légitimation en faveur de Louise-Marie-Antoinette (mademoiselle de Tours), janvier 1676. Elle mourut 15 septembre 1681.

3° Noms de provinces imposés, qui ne se donnent qu'à des fils de France.

4° Avant le pouvoir, le duc du Maine pourvu en février 1674, c'est-à-dire avant l'âge de quatre ans, de la charge de colonel général des Suisses et Grisons.

5° et 6° Lettres de décembre 1676, qui déclarent Louis-Auguste de Bourbon capable de posséder toutes charges, et qu'il serait nommé duc du Maine. (Le comte de Toulouse n'a rien eu d'écrit pour porter ce nom.)

Ainsi cette déclaration donna la faculté que le fait avait précédée de deux ans, tant pour les charges que pour l'appellation de duc du Maine, et suppose en lui d'avance, comme on le va voir, le nom de Bourbon qu'il n'avait pas.

7° Le comte du Vexin, tout contrefait, nommé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et à celle de Saint-Denis; mort le 10 janvier 1683, à dix ans et demi, dans l'abbatial de Saint-Germain-des-Prés.

8° et 9° Lettres patentes portant que le duc du Maine, le comte du Vexin, mademoiselle de Nantes et mademoiselle de Tours porteront le surnom de Bourbon, et se succéderont les uns aux autres tant pour les biens qu'ils ont reçus de notre libéralité, que pour ceux qu'ils pourront acquérir d'ailleurs; comme aussi que leurs enfants se succéderont selon l'ordre des successions légitimes. Données au mois de janvier 1680, registrées en parlement le 11 janvier même année, et en la chambre des comptes le lendemain.

Ainsi les voilà égalés aux autres hommes, élevés du néant à la condition commune, enrichis de tous les droits des lé-

gitimes dans la société, en même temps décorés du surnom de la maison régnante, et de noms de provinces que les princes du sang même ne portent pas.

10° Don fait (c'est-à-dire arraché pour tirer de Pignerol M. de Lausun) au duc du Maine de la principauté de Dombes, etc., par Mademoiselle, 2 février 1681.

Lettres de légitimation en faveur de Françoise-Marie, née en mai 1677 (mademoiselle de Blois, depuis duchesse d'Orléans), et de Louis-Alex., né le 6 juin 1678 (le comte de Toulouse), avec permission de porter le nom de Bourbon; et la faculté tant à eux qu'à Louis-Auguste, Louis-César, Louise-Françoise, de se succéder les uns aux autres, etc. Ces lettres données en novembre 1681, registrées le 22 du même mois et an.

11° Le duc du Maine pourvu du gouvernement de Languedoc en juin 1682, à douze ans.

12° Le comte de Toulouse pourvu de l'office d'amiral de France en novembre 1683, à cinq ans.

Cet office, si nuisible par ses droits pécuniaires, et si embarrassant par son autorité, avait été supprimé avec grande raison. Le roi l'avait rétabli en faveur du comte de Vermandois, enfant, qu'il avait eu de madame de la Vallière, à la mort duquel il le donna au comte de Toulouse.

On remarquera que le parlement et le monde, une fois accoutumés aux bâtards de double adultère, le roi fit, par une seule et même déclaration, pour les deux derniers, ce qu'il n'avait osé présenter qu'en plusieurs pour les premiers.

13° Louise-Françoise de Bourbon, mariée 24 juillet 1685 à Louis III duc de Bourbon.

Outre sa dot, ses pierreries et ses pensions, M. son mari eut les survivances de l'office de grand maître de France et du gouvernement de Bourgogne, une forte pension, et

toutes les entrées, même celles d'après le souper. M. son père, qui, comme lui, n'en avait aucune, eut les premières entrées, qui ne sont pas même celles des premiers gentilshommes de la chambre. Avant que le roi eût, à l'occasion d'une longue goutte, l'année de la mort du premier duc de Bretagne, supprimé son coucher aux courtisans, on voyait M. le Prince, qu'il était lors, sur un tabouret dans le coin de la porte du cabinet du roi, en dehors, dans la pièce où tout le monde attendait le coucher, et dormant là tandis que M. son fils était avec le roi, et ce qu'il appelait sa famille. Quand la porte s'ouvrait pour le coucher, M. le Prince se réveillait et voyait sortir M. son fils, M. le duc d'Orléans, Monseigneur, et le roi ensuite au coucher duquel il demeurait comme les courtisans, et au petit coucher après les entrées et qui était fort court. Le reste de la famille sortait par les derrières.

14° Le duc du Maine, à seize ans chevalier de l'ordre, à la Pentecôte 1686.

Je n'ose dire qu'à douze ans que je n'avais pas encore, j'étais fort en peine et je m'informais souvent de l'état du duc de Luynes qui avait la goutte; je mourais de peur qu'elle ne le quittât, parce qu'il aurait été parrain de M. le prince de Conti avec le duc de Chaulnes, et M. du Maine eût échu à mon père. La goutte persévéra, et mon père présenta le prince de Conti avec le duc de Chaulnes. L'ordre à un âge inouï, rare aux fils de France, et en quatrième avec M. le duc de Chartres, à qui cette considération le fit avancer alors, avec M. le duc de Bourbon (car M. le prince de Condé ne mourut qu'à la fin de l'automne), et M. le prince de Conti, parut une distinction bien extraordinaire. Monseigneur et Monsieur furent les parrains de M. le duc de Chartres, M. le Prince et M. le Duc de M. le duc de Bourbon; feu M. le prince de Conti, gendre naturel du roi, était mort sans avoir été chevalier de l'ordre, et celui-ci ne l'eût pas été sans le cri général, que le roi craignit, de faire M. du Maine en laissant le prince de Conti. Il était lors

exilé à Chantilly, et ne coucha qu'une nuit à Versailles pour la cérémonie. C'était la suite de son voyage d'Hongrie. Il ne fut rappelé qu'à l'instante prière de M. le Prince mourant, mais jamais pardonné, comme on l'a pu voir ci-dessus en plus d'un endroit.

15° Le duc du Maine pourvu de la charge des galères, en 1688, à la mort du duc de Mortemart.

16° Le comte de Toulouse gouverneur de Guyenne, en janvier 1689, à onze ans.

17° Le duc du Maine commande la cavalerie en Flandre en 1689.

Jusqu'alors les princes du sang faisaient une ou deux campagnes, à la tête d'un de leurs régiments. M. du Maine, à dix-huit ans, et dès sa première campagne, a la distinction que les princes du sang n'obtenaient pas de si bonne heure, qui leur était nouvelle, et qui même en eux blessait fort les trois généraux-nés de la cavalerie par leurs charges.

18° Marie-Françoise, mariée, 18 février 1692, à Philippe d'Orléans, duc de Chartres, petit-fils de France.

Ce prodige fut le chef-d'œuvre du double adultère et de la sodomie, l'un et l'autre publics et bien récompensés. La violence ouverte avec laquelle ce mariage du propre neveu du roi, fils unique de son frère, fut fait, eut toute la cour pour témoin, et ce qui s'y passa est détaillé à l'entrée de ces Mémoires. Comparer ce mariage avec ceux de toutes les bâtardes reconnues et légitimées de nos rois et de simple adultère jusqu'à Henri IV inclusivement, la chute est à perte d'haleine.

19° Le duc du Maine épouse, 19 mars 1692, une fille de M. le Prince; encore eut-il le choix des trois.

Le roi donna des espèces de fêtes et se para lui-même aux mariages de ses filles; à celui-ci il donna un festin royal, à

la totale différence du mariage du prince de Conti avec la fille aînée de M. le Prince, à la célébration duquel il assista et n'y donna ni repas ni fête.

Le duc du Maine lieutenant général, 3 avril 1692.

Il ne fut pas longtemps à acquérir un grade dont il ne fit pas un bon usage, mais par lequel le roi comptait le mener rapidement loin. Ce sont choses qui se sont vues ici en leur lieu.

20° Le comte de Toulouse fait chevalier de l'ordre, et seul, 2 février 1693, avant quinze ans.

21° et 22° Déclaration du roi en faveur des duc du Maine et comte de Toulouse, du 5 mai 1694, registrée le 8 du même mois et an, par laquelle le roi veut qu'eux et leurs enfants qui naîtront en légitime mariage aient le premier rang, immédiatement après les princes du sang, et qu'ils précèdent en tous lieux, actes et cérémonies,... même en la cour de parlement de Paris et ailleurs, en tous actes de pairie quand ils en auront, tous les princes des maisons qui ont des souverainetés hors de notre royaume, et tous autres seigneurs, de quelque qualité et dignité qu'ils puissent être, nonobstant toutes lettres, si aucunes y avait à ce contraires, et quand même les pairies desdits princes et seigneurs se trouveraient plus anciennes que celles desdits enfants naturels.

C'est ce qui s'appela le rang intermédiaire, et on va voir que les deux bâtards n'étaient pas encore pairs alors. On a vu plus haut que leur légitimation, et ceci fut l'ouvrage de Harlay, procureur général au premier de ces actes, premier président à l'autre, et qu'à tous deux il eut parole des sceaux, qu'il n'eut point, et dont il creva enfin de rage.

23° Lettres de continuation de la pairie d'Eu, en fa-

veur du duc du Maine, données en mai 1694, registrées le 8 du même mois et an, pour lui, ses hoirs et ayants cause mâles et femelles, sous le titre ancien de comté et pairie d'Eu, pour en jouir aux rangs, droits et honneurs, etc., ainsi que les anciens comtes d'Eu avaient fait depuis la première érection de 1458.

Le 6 mai 1694 le premier président dit au parlement que le roi l'avait mandé pour lui expliquer ses intentions au sujet des honneurs qu'il voulait être rendus au duc du Maine et au comte de Toulouse, lorsqu'ils iraient au parlement;

Que le roi lui dit qu'il voulait qu'il y eût toujours de la différence entre les princes du sang et les duc du Maine et comte de Toulouse, et d'eux aux ducs et pairs.

Tout ceci fut encore de l'invention du premier président. On verra enfin que cette différence d'avec les princes du sang fut bien solennellement et bien totalement bannie.

24° Qu'il savait (le roi) que le duc de Vendôme avait été reçu très-jeune et sans information, Henri IV l'ayant ainsi souhaité. Il croyait que son témoignage pouvait bien servir d'information, et que M. du Maine en pouvait être dispensé.

Ce fut une hardiesse et une supercherie. M. de Sully se faisait recevoir au parlement. On peut juger qu'un favori, surintendant des finances et grand maître de l'artillerie, y alla bien accompagné. Le duc de Vendôme y parut tout à coup sans que personne s'y attendît, et prit subitement sa place. Le parlement se trouva si surpris, et en même temps si étonné, qu'il n'osa dire mot, et la chose demeura faite. Pour l'âge, on a vu que le duc de Luynes, sans aucune faveur ni distinction, fut reçu sans difficulté, 24 novembre

1639, à dix-neuf ans, et par quel art et quelles raisons Louis XIV a le premier conduit à la fixation de l'âge.

Qu'il savait aussi qu'il n'y avait que les enfants de France qui traversassent le parquet de la grand'chambre; cependant les princes du sang étant en possession de le faire, il ne fallait pas donner atteinte à cette possession, puisque lorsque le duc du Maine prendrait place au parlement il passerait par le barreau.

C'était pour apaiser et flatter les princes du sang, en confirmant pour la première fois une usurpation qui ne l'avait jamais été et qui n'était que tolérée. Le prince de Condé, qu'Henri IV fit venir de Saint-Jean-d'Angély pour l'élever à sa cour, se trouvait le plus prochain à succéder à la couronne. Il traversa le parquet, et, comme les honneurs ne se perdent point, il le traversa toute sa vie, et prétendit que c'était un droit du premier prince du sang. Traversant un jour le parquet, dans la minorité de Louis XIII, M. son fils, qui le suivait et qui était fier de ses victoires, se mit aussi à le traverser. M. le Prince se tourna pour l'en empêcher. « Allez, allez, monsieur, votre train, et laissez-moi faire, lui répondit le fameux duc d'Enghien, nous verrons qui osera m'en empêcher. » Personne n'osa en effet, et depuis cette époque tous les princes du sang l'ont toujours traversé.

25° Qu'il voulait que le premier président se découvrît en demandant l'avis à M. du Maine, et qu'il lui fît une inclination moindre que celle qu'il fait aux princes du sang, en le nommant par le nom de sa pairie.

Il ne nomme point les princes du sang, et les pairs ecclésiastiques, il les nomme par leur nom de pairie, et jamais évêque, mais M. le duc de Rheims, M. le comte de Beauvais, etc.; pour le bonnet il en sera bientôt mention : ainsi on n'en dit rien ici;

26° Et enfin que les princes du sang à leur sortie de la cour étant précédés par deux huissiers jusqu'à la Sainte-Chapelle, le duc du Maine ne le serait que par un seul.

Les pairs sortant ensemble, ou un seul s'il n'y en avait qu'un en séance, ont aussi un huissier devant eux jusque par delà la grande salle, et quelque chose de plus loin.

27° Que l'enregistrement des lettres de la continuation de la comté d'Eu en pairie, se ferait la grand'chambre et tournelle assemblées.

Non toutes les chambres du parlement.

28° Arrêt d'enregistrement et réception du 8 mai 1694, de M. le duc du Maine, en qualité de comte d'Eu et de pair de France, au parlement; après le serment par lui fait (sans différence aucune des pairs à cet égard), a pris place au-dessous de M. le prince de Conti.

Les princes du sang ne prêtent point de serment.

29° Arrêt de réception du 8 juin 1694, de Louis-Joseph, duc de Vendôme, en la dignité de pair de France, pour avoir rang et séance, conformément aux lettres patentes du roi Henri IV, du 15 avril 1610 (qui depuis la mort de Henri IV étaient demeurées ensevelies), en prêtant par lui le serment accoutumé, lequel fait a repris son épée, et a passé sur le banc au-dessus de M. l'archevêque duc de Rheims.

30° Le premier président avait dit auparavant au parlement, par ordre du roi, que l'intention de sa majesté était qu'on en usât à la réception de M. de Vendôme, et lorsqu'il viendrait en la cour, ainsi qu'on avait fait à M. du Maine.

31° Lettres d'érection et de rétablissement de la terre et seigneurie d'Aumale en titre et dignité de duché pairie de France, en faveur du duc du Maine et de ses enfants mâles et femelles, ses héritiers, successeurs et ayants cause, pour en jouir et user aux mêmes titres, droits et honneurs que les autres ducs et pairs, etc. Ces lettres données au mois de juin 1695, registrées 1er juillet même année.

32° Lettres de nouvelle érection de la terre et seigneurie de Penthièvre, en titre et dignité de duché et pairie de France, en faveur du comte de Toulouse, ses hoirs et successeurs et ayants cause, tant mâles que femelles, préférant l'aîné et plus capable d'iceux, etc. Ces lettres données au mois d'avril 1697, registrées en parlement le 15 décembre 1698.

33° Le comte de Toulouse gouverneur de Bretagne en mars 1698.

On a vu la violence avec laquelle l'échange des gouvernements de Bretagne et de Guyenne fut fait, que le duc de Chaulnes ne s'en cacha pas, et qu'il en mourut tôt après de douleur. On a vu aussi à quel point Monsieur en fut outré, et combien il éclata sur le manquement de parole du roi à lui, pour le premier gouvernement de province vacant, qu'au mariage de M. de Chartres il s'était engagé de lui donner, et qu'il éludait par là, et sur la puissance dont il revêtait ses bâtards.

34° Le comte de Toulouse, lieutenant général en 1703, commande la cavalerie sur la Meuse, et va plusieurs fois à la mer.

35° Lettres de nouvelle érection des terres d'Arc et de Châteauvillain, unies et incorporées ensemble avec leurs dépendances, en duché-pairie sous le nom de Châteauvillain, en faveur du comte de Toulouse, pour en

jouir par lui, ses enfants tant mâles que femelles qui naîtront de lui en loyal mariage, etc., données en mai 1705, registrées au parlement 29 août même année.

Il avait d'abord, et avant Penthièvre, eu l'érection en sa faveur de la terre de Damville en duché-pairie, et c'est sous ce nom qu'il fut reçu au parlement. On ne la tire point ici en ligne, parce qu'il vendit depuis cette terre à madame de Parabère, ce qui a éteint le duché-pairie. Elle est tombée depuis en d'autres mains.

36° Le comte de Toulouse chevalier de la Toison-d'Or en 1704, revenant de commander l'armée navale.

37° Dès qu'ils commencèrent à pointer à la cour, le roi leur fit usurper peu à peu toutes les manières, l'extérieur et les distinctions des princes du sang, sans autre chose marquée que le simple usage qui fut bientôt établi chez eux et partout, sans que le roi s'en expliquât que par le fait.

C'est ce qui fit que la duchesse du Maine n'eut point en se mariant le brevet ordinaire aux filles des princes du sang, qui n'épousent pas des princes du sang, de conservation du rang et honneurs des princesses du sang, et qu'elle fut obligée de le prendre lors du règlement de préséance que le roi fit entre les femmes et les filles des princes du sang.

38° Brevet qui conserve à madame la duchesse du Maine son rang de princesse du sang, du 15 mars 1710.

39° Règlement fait par le roi, du 17 mars 1710, en faveur du prince de Dombes, né 4 mars 1700, et du comte d'Eu, né 15 octobre 1701, enfants du duc du Maine légitimé de France, portant qu'ils auront, comme petits-fils de sa majesté, le même rang, les mêmes hon-

neurs et les mêmes traitements dont a joui jusqu'à présent le duc du Maine.

C'est-à-dire les rang, honneurs, traitement et l'extérieur en plein des princes du sang sans différence. Cela se glisse ainsi, parce que M. du Maine et M. le comte de Toulouse s'en étaient mis d'abord en possession par la volonté tacite du roi, sans ordre public, ni par écrit ni verbal. Ce règlement fut seulement mis en note sur le registre du secrétaire d'état de la maison du roi. On a vu en son lieu ce qui se passa de curieux en cette occasion.

40° Démission de la charge de général des galères faite par le duc du Maine 1er septembre 1694 en faveur du duc de Vendôme.

41° Le duc du Maine pourvu le 10 septembre 1694 de l'office de grand maître de l'artillerie, vacant par la mort du maréchal duc d'Humières.

42° Le prince de Dombes pourvu en survivance de la charge de colonel général des Suisses et Grisons.

43° Le comte d'Eu pourvu en survivance de l'office de grand maître de l'artillerie, tous deux 16 mai 1710.

44° Le roi ôte à tous les régiments de cavalerie la compagnie de carabiniers de chaque régiment, sans les dispenser d'en fournir les cavaliers, en fait un corps à part divisé en cinq brigades, avec chacune leur colonel et état-major, en donne le commandement général, détail et toute nomination des cinq colonels et tous les autres officiers au duc du Maine.

45° Outre ce corps, celui des Suisses et Grisons, et celui de l'artillerie, le duc du Maine avait en particulier, et le comte de Toulouse aussi, chacun un régiment d'infanterie et un de cavalerie.

46, 47, 48, 49° L'article 2 de l'édit du mois de mai 1711 portant règlement général pour les duchés-pai-

ries, registré le 21 des mêmes mois et an, porte ces mots : Nos enfants légitimés et leurs enfants et descendants mâles qui posséderont des pairies, représenteront pareillement les anciens pairs au sacre des rois, après et au défaut des princes du sang, et auront droit d'entrée et voix délibérative en nos cours de parlement, tant aux audiences qu'au conseil à l'âge de vingt ans, en prêtant le serment ordinaire des pairs, avec séance immédiatement après les princes du sang, conformément à notre déclaration du 5 mai 1694; et ils y précéderont tous les ducs et pairs, quand même leurs duchés-pairies seraient moins anciens que celles des ducs et pairs. Et en ce cas qu'ils aient plusieurs pairies et plusieurs enfants mâles, leur permettons, en se réservant une pairie pour eux, d'en donner une à chacun de leurs dits enfants si bon leur semble, pour en jouir par eux aux mêmes honneurs, rang, préséance et dignité que dessus, du vivant même de leur père.

50° Brevets du 20 mai 1711, par lesquels le roi veut et entend que MM. le duc du Maine et comte de Toulouse continuent à jouir leur vie durant à la cour, dans la famille royale, dans toutes les cérémonies publiques et particulières, aux audiences des ambassadeurs des princes étrangers, aux logements, et généralement en toutes rencontres et occasions, des mêmes honneurs qui sont et pourront être rendus aux princes du sang, et immédiatement après eux, le tout sans préjudice de l'édit du présent mois, que sa majesté veut être exécuté dans toute son étendue.

51° Brevet du 21 mai 1711 par lequel sa majesté, ayant égard aux très-humbles supplications à lui faites par le duc du Maine, a déclaré et déclare, veut et entend que les princes et princesses, fils et filles de M. le duc du Maine et petit-fils dé sa majesté, jouissent à l'a-

venir, ainsi qu'ils ont déjà fait, de tous tels et semblables honneurs et autres avantages dont ledit duc du Maine a ci-devant joui, et est en droit de jouir aux termes du brevet du 20 du présent mois, le tout sans préjudice de l'édit du présent mois que sa majesté veut être exécuté dans toute son étendue.

Voilà l'usurpation de tout l'extérieur des princes du sang faite par le père, puis par les enfants, de la tacite volonté du roi, non jamais même verbalement exprimée, passée en titre bien clair et bien libellé par écrit. Voilà sans doute un brave et succulent mois de mai. Monseigneur était mort à Meudon le 24 avril précédent.

52° Lettres d'érection du marquisat de Rambouillet, auquel sont unies les terres, seigneurie et forêt de Saint-Léger en duché-pairie en faveur du comte de Toulouse et de ses enfants tant mâles que femelles, etc., données en mai 1711, registrées le 29 juillet même année.

53° Le prince de Dombes pourvu en survivance du gouvernement de Languedoc en mai 1712.

54° Le comte d'Eu pourvu du gouvernement de Guyenne en janvier 1713, vacant par la mort du duc de Chevreuse.

Le Dauphin et la Dauphine étaient morts en février 1712, et M. le duc de Berry en mai 1714. On se hâta d'en profiter.

55° Edit du mois de juillet 1714, registré au parlement le 2 août même année, qui appelle à la succession à la couronne M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse, et leurs descendants mâles au défaut de tous les princes du sang royal, et ordonne qu'ils jouiront des mêmes rang, honneurs et préséances que lesdits princes du sang, après tous lesdits princes.

56° Prince de Dombes prend séance au parlement précisément en la manière des princes du sang à l'occasion de la réception du duc de Tallard au parlement le 2 avril 1715.

57° Déclaration du roi, 23 mai 1715, registrée au parlement le 24 des mêmes mois et an, portant que M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse, et leurs descendants en légitime mariage, prendront la qualité de princes du sang royal.

On s'arrête ici, parce que ce que le roi fit dans la suite pour bien assurer cette effrénée grandeur appartient à son testament, dont il ne s'agit pas encore, et parce que, encore qu'il le fit en même temps, les dispositions n'en furent sues qu'à l'ouverture de son testament et de son codicile après sa mort. On ne sut même que quinze jours après qu'il en avait un, comme on le verra incontinent, sans que personne se fût douté qu'il y travaillât.

CHAPITRE CCCLXI.

Réflexions. — La position de l'esprit du roi sur ses bâtards paraît bien peu égale.

Pour peu qu'on examine ce groupe immense qui, du profond non-être des doubles adultérins, les porte à la couronne, on sera moins frappé de l'imagination des poëtes qui ont fait entasser des montagnes les unes sur les autres, à force de bras, par les Titans pour escalader les cieux. En même temps l'exemple que ces poëtes offrent d'un Encelade et d'un Briarée se présente aussi bien naturellement à l'esprit, comme le lods le plus juste de pareilles entreprises.

Que les rois soient les maîtres de donner, d'augmenter, de diminuer, d'intervertir les rangs, de prostituer à leur gré les plus grands honneurs, comme à la fin ils se sont approprié le droit d'envahir les biens de leurs sujets de toutes conditions, d'attenter à leur liberté d'un trait de plume à leur volonté, plus souvent à celle de leurs ministres et de leurs favoris, c'est le malheur auquel la licence effrénée des sujets a ouvert la carrière, et que le règne de Louis XIV a su courir sans obstacle jusqu'au dernier bout, devant l'autorité duquel le seul nom de loi, de droit, de privilége, était devenu un crime. Ce renversement général, qui rend tout esclave, et qui, par le long usage de n'être arrêté par rien, de pouvoir tout ce qu'on veut sans nul obstacle, et de ne

recevoir que des adorations à l'envi du fond des gémissements les plus amers et les plus universels, et de la douleur la plus sanglante de tous les ordres d'un état opprimé, accoutume bientôt à vouloir tout ce qu'on peut. Un prince, arrivé et vieilli dans ce comble extrême de puissance, oublie que sa couronne est un fidéicommis qui ne lui appartient pas en propre, et dont il ne peut disposer; qu'il l'a reçue de main en main de ses pères à titre de substitution, et non pas de libre héritage (je laisse à part les conditions abrogées par la violence et le souverain pouvoir devenu totalement despotique); conséquemment qu'il ne peut toucher à cette substitution; que, venant à finir par l'extinction de la race légitime, dont tous les mâles y sont respectivement appelés par le même droit qui l'en a revêtu lui-même, ce n'est ni à lui ni à aucun d'eux à disposer de la succession qu'ils ne verront jamais vacante; que le droit en retourne à la nation de qui eux-mêmes l'ont reçue solidairement avec tous les mâles de leur race, pendant qu'il y en aura de vivants; que les trois races ne l'ont pas transmise par un simple édit, et par volonté absolue de l'une à l'autre; que, si ce pouvoir était en eux, ils le pourraient exercer en faveur de qui bon leur semblerait; que dès lors il y a moins loin d'en priver les mâles de leur race appelés solidairement avec eux à la même substitution, pour en revêtir d'autres à leur gré, que d'usurper le pouvoir de la disposition même, puisque, si ce pouvoir était en effet en eux, rien ne pourrait les empêcher d'en user dans toute étendue, et avec la même injustice, à l'égard des appelés à la substitution avec eux, qu'ils en usent sans cesse avec tous leurs sujets pour les rangs, les honneurs et les biens; que dès lors chaque roi serait maître de laisser la couronne à qui bon lui semblerait; et que l'exemple de Charles VI, qui n'est pas l'unique,

quoique le plus solennel et le seul accompli au moins pour le reste de son règne, fait voir qu'il ne serait pas impossible de voir des rois frustrer de la couronne tous ceux qui y sont appelés par la substitution perpétuelle, en faveur d'un étranger, mais jusqu'à leurs propres enfants. On laisse moins à juger quelles pourraient être les suites de l'exercice de cette usurpation, qui sautent aux yeux d'elles-mêmes, qu'à considérer que, le premier pas franchi par cet édit pour la première fois depuis tant de siècles que la monarchie existe sous trois races, il ne sera pas impossible, pour en parler avec adoucissement, d'en porter l'abus jusque-là, surtout si on considère avec soin de quelles infractions légères est sorti l'abattement entier de tous droits, lois, serments, engagements, promesses, qui forme cette confusion générale et ce désordre universel dans tous les biens et les conditions, et états du royaume.

Que penser donc d'une créole, publique, veuve à l'aumône de ce poëte cul-de-jatte, et de ce premier de tous les fruits de double adultère rendu à la condition des autres hommes, qui abusent de ce grand roi au point qu'on le voit, et qui ne peuvent se satisfaire d'un groupe de biens, d'honneurs, de grandeurs si monstrueux, et si attaquant de front l'honnêteté publique, toutes les lois et la religion, s'ils n'attentent encore à la couronne même? et se peut-on croire obligé d'éloigner comme jugement téméraire la pensée que le prodige de cet édit, qui les appelle à la couronne après le dernier prince du sang, et qui leur en donne le nom, le titre, et tout ce dont les princes du sang jouissent et pourront jouir, n'ait pas été dans leurs projets un dernier échelon, comme tous les précédents n'avaient été que la préparation à celui-ci, un dernier échelon, dis-je, pour les porter à la couronne, à l'exclusion de tous autres que le Dauphin et

sa postérité? Sans doute qu'il y a plus loin de tirer du non-être par état, et de porter après ces ténébreux enfants au degré de puissance qu'on voit ici par leurs établissements, et à l'état et rang entier des princes du sang, avec la même habileté de succéder à la couronne; sans doute il y a plus loin du néant à cette grandeur, que de cette grandeur à la couronne. Le total est à la vérité un tissu exact et continuel d'abus de puissance, de violence, d'injustice, mais une fois prince du sang en tout et partout, il n'y a plus qu'un pas à faire; et il est moins difficile de donner la préférence à un prince du sang sur les autres pour une succession dont on se prétend maître de disposer, puisqu'on se le croit de faire des princes du sang par édit, qu'il ne l'est de fabriquer de ces princes avec de l'encre et de la cire, et de les rendre ainsi tels sans la plus légère contradiction.

On a coté exprès le nombre des degrés qui ont porté les bâtards à ce comble, pour n'être pas noyé dans leur nombre. Qu'on examine le 39e et le 50e, on y trouvera les avantages qui y sont accordés aux enfants du duc du Maine fondés, libellés, établis et causés, comme *petits-fils du roi*, le mot de naturel y est omis. Ce n'est pas que cela se pût ignorer, mais enfin il ne s'y trouve point. Voilà donc le fondement du droit qui leur est accordé en tant de choses et de façons par ces articles! Ce fondement ainsi déclaré et réitéré, est le même qui très-explicitement se suppose où il n'est pas exprimé, pour tout ce qui leur est donné de nouveau; ainsi c'est comme descendants du roi que les descendants de ses deux bâtards sont avec eux appelés à la couronne après le dernier prince du sang. Mais nul autre qu'eux, excepté l'unique Dauphin et la branche d'Espagne, ne descendaient du roi. Le Dauphin était unique et dans la première enfance, sans père ni mère, morts empoisonnés;

la branche d'Espagne avait renoncé à la succession française; M. le duc d'Orléans, rendu odieux et suspect avec grand art, n'avait qu'un fils et ne sortait que du frère du roi; tous les autres princes du sang d'un éloignement extrême, sortis du frère du père de Henri IV, et remontaient jusqu'à saint Louis pour trouver un aïeul roi de France. Quelle comparaison de proximité avec les petits-fils du roi, et combien de raisons, dès que droit et possibilité s'en trouvent dans leur grand-père, de leur donner la préférence et à leurs pères qui sont ses fils! Et voilà l'aveuglement où conduit l'abandon aux femmes de mauvaise vie que Salomon décrit si divinement. Il est vrai que la vie du roi ne fut pas assez longue pour leur donner le loisir d'arriver à ce grand point.

Mais sans même comprendre cette vue dans le tissu de tant d'effrayantes grandeurs, laissant à part l'amas d'une puissance si dangereuse dans un état, et la subversion des premiers, des plus anciens et des plus grands rangs du royaume, se renfermant dans l'unique concession du non-titre, etc., des princes du sang, et de l'habilité après eux à la couronne, quel nom donner devant Dieu à une telle récompense d'une naissance tellement impure, que jusqu'à ces bâtards les hommes en pas un pays n'ont voulu la connaître ni l'admettre à rien de ce qui a trait au nom, à l'état, et à la société des hommes, sans s'être jamais relâchés sur ce point, dans les pays même où l'indulgence est la plus grande à l'égard des autres bâtards? et devant les hommes, y peut-on dissimuler l'attentat direct à la couronne, le mépris de la nation entière dont le droit est foulé aux pieds, l'insulte au premier chef, à tous les princes du sang, enfin le crime de lèse-majesté dans sa plus vaste et sa plus criminelle étendue?

Quelque vénérable que Dieu ait rendu aux hommes

la majesté de leurs rois et leurs sacrées personnes, qui sont ses oints, quelque exécrable que soit le crime d'attenter à leur vie qui est connu sous le nom de lèse-majesté au premier chef, quelque horribles et uniques que soient les supplices justement inventés pour le punir et pour éloigner par leur horreur les plus scélérats de l'infernale résolution de le commettre, on ne peut s'empêcher de trouver dans celui dont il s'agit une plénitude qui n'est pas dans l'autre, quelque abominable qu'il soit, si on veut substituer le raisonnement sur celui-ci au trouble et au soulèvement des sens qui est un effet naturel de l'impression de l'autre. Cet autre, qui ne peut être trop exagéré, et que Dieu confonde quiconque oserait le vouloir exténuer le moins du monde, doit néanmoins, sans tomber dans cette folie, être examiné tel qu'il est, pour en faire une juste comparaison avec celui dont l'invention est due à la perversité et au désordre de nos temps, en l'examinant de même. Dans l'un il s'agit de la vie de l'oint du Seigneur; mais quelque horrible que soit ce crime, il n'attente que sur la vie d'un seul. L'autre joint à la fois la subversion des lois les plus saintes, et qui subsistent depuis tant de siècles que dure la monarchie, et en particulier la race heureusement régnante, sans que l'ambition la plus effrénée ait osé y attenter, à l'extinction radicale du droit le plus saint, le plus important, le plus inhérent à la nation entière, et de cette nation si libre, que, jusque dans son asservissement nouveau, elle en porte encore le nom, et des restes très-évidents de marques, ce crime en fait une nation d'esclaves, et la réduit au même état de succession purement, souverainement et despotiquement arbitraire, fort au delà de ce que le czar Pierre Ier a osé entreprendre en Russie, le premier de tous ses

souverains, et qui a été imité après lui, fort au delà, on le répète, puisqu'il n'y avait point de maison nombreuse appelée à la couronne comme nos princes du sang, et encore moins de loi salique, qui est la règle consacrée par tant de siècles du droit unique à la succession à la couronne de France. Et qu'on n'oppose point ici les funestes fruits de la guerre des Anglais, qui, après s'être soumis au jugement rendu en faveur de la loi salique, ne fondèrent leurs prétentions qu'en impugnant de nouveau cette loi fondamentale. Qu'on n'allègue pas non plus les infâmes desseins de la ligue; quand on n'aurait pas horreur de s'en protéger, au moins les ligueurs couverts du manteau de l'hypocrisie, et voulant exclure Henri IV comme hérétique relaps, respectèrent encore les droits de la nation, et, supposant qu'il n'y avait plus de princes de la race d'Hugues Capet en état de régner, après avoir échoué à usurper la couronne comme prétendus descendants mâles et légitimes de la seconde race, ils voulurent au moins une figure d'élection, et la tenir de la nation même.

Ici elle n'est comptée que pour une vile esclave, à qui, sans qu'on songe à elle, on donne des rois possibles et une nouvelle suite de rois, par une création de princes du sang habiles à succéder à la couronne, qui ne coûte à établir que la volonté, et une patente à expédier et à faire enregistrer. Dès lors, comme on l'a dit, une telle puissance, établie et reconnue, disposera de la couronne non-seulement dans un lointain qui peut ne jamais arriver, mais d'une manière prompte, subite, active, au préjudice des lois de tous les temps, de la nation entière, de la totalité de la maison appelée à la couronne, des fils de France même. Et que penser des désordres si nécessairement causés par un crime de cette nature, de

la vie des princes en obstacle, de celle du roi même, duquel, de quelque façon que ce soit, douce ou violente, on aurait arraché cette disposition.

Voilà donc un crime de lèse-majesté contre l'état qui entraîne très-naturellement celui qui est connu sous le nom du premier chef, qui égale les princes du sang, et dans la partie le plus éminemment sensible, à la condition de tous les autres sujets qui leur peuvent être préférés par un roi pour lui succéder, et qui ne va pas à moins par une suite nécessaire qu'à les écraser ou se défaire d'eux. Pendant la violence de tels mouvements que devient un royaume, et que ne font pas ses voisins pour achever de l'abattre et pour en profiter !

Ces considérations qui sont parfaitement naturelles, et on ne peut s'empêcher qu'elles ne sautent aux yeux, ne prouvent-elles pas avec surabondance, ce qui fait peur à penser, mais qui n'en est pas moins une vérité frappante, que le crime de se faire prince du sang et habile à succéder à la couronne avec une patente qui s'enregistre tout de suite, sans que qui que ce soit ose même en soupirer trop haut, est un crime plus noir, plus vaste, plus terrible, que celui de lèse-majesté au premier chef, et qui, outre tous ceux qui à divers degrés portent le nom de lèse-majesté qu'il renferme, en présente sans nombre qui en aggravent l'espèce énorme, et qui n'avaient jamais été imaginés.

Rapprochons d'autres temps à celui-ci, quelques-uns même qui n'en sont pas fort éloignés, et qu'une courte mention en soit permise sans sortir de ce qui s'en trouve épars dans ces Mémoires. Cette tendresse d'un roi puissant pour les enfants de son amour, cultivée sans cesse par la dépositaire funeste de son cœur qui avait été leur gouvernante, et qui aimait M. du Maine comme son

propre fils depuis le sacrifice entier qu'il lui avait fait de sa propre mère; cette jalouse et superbe préférence de sentiment des enfants de la personne, et qui n'étaient rien que par elle, sur les enfants du roi, grands par cet être indépendant de lui qui fut toujours un si puissant ressort dans l'âme de Louis XIV, avaient bien pu l'engager en leur faveur aux premiers excès sur l'extérieur des princes du sang tacitement usurpé, et à leur prodiguer les charges et les biens, même à marier leurs sœurs dans les nues. Mais on a vu qu'il résista longtemps au mariage des frères, et qu'il ne feignit pas de dire et de répéter que ces espèces-là ne devaient jamais se marier.

En effet ce fut à toute peine, et à la fin sous le seul prétexte de la conscience, que M. du Maine arracha la permission de se marier. On a vu que Longepierre fut honteusement chassé de chez le comte de Toulouse et de la cour pour avoir parlé de son mariage avec mademoiselle d'Armagnac dont il était amoureux, toute neuve encore, d'une naissance plus que très-sortable, et fille de l'homme de son temps à qui le roi a témoigné l'amitié, la distinction, la considération la plus constante et la plus marquée toute sa vie. On a vu que le comte de Toulouse, en tout si heureusement différent de son frère, n'a osé songer à se marier tant que le roi a vécu. On a vu par quels longs et artificieux détours le duc de Vendôme parvint au commandement des armées, avec quelle sécheresse il fut refusé d'y rouler d'égal avec les maréchaux de France, c'est-à-dire de commander à ceux qui étaient ses cadets lieutenants généraux, en obéissant aux autres plus anciens lieutenants généraux que lui. On a vu encore en quels termes le roi répondit au maréchal de Tessé, qui allant en Italie y rencontrerait le duc de

Vendôme, commandant les armées, car il y en avait deux corps, et qui demandait les ordres sur sa conduite avec lui, et de quel ton le roi lui dit qu'il ne devait ni éviter ni balancer de prendre le commandement sur le duc de Vendôme, et de quel air il ajouta qu'il ne fallait pas accoutumer *ces petits messieurs-là*, ce fut son expression que Tessé m'a rendue à moi et à bien d'autres, à ces sortes de ménagements. Enfin on ne peut avoir oublié la curieuse scène du soir du cabinet du roi, lorsqu'il y déclara le rang qu'il donnait aux enfants de M. du Maine, à combien peu il tint qu'il ne fût révoqué deux jours après, la réduction ridicule de s'être appuyé de mon compliment aussi simple que forcé, et de l'éclaircissement que madame la duchesse de Bourgogne m'en fit demander : que de distance en peu d'espace de temps de façons de penser et de faire!

Mais le roi ne pensait pas autrement en se laissant tout arracher. Après ce grand acte de succession à la couronne déclaré, et avant l'enregistrement de l'édit qui suivit de si près, le roi, accablé de ce qu'il venait de faire, ne put se contenir, tout maître de lui-même qu'il était, de dire en soupirant à M. du Maine, en présence de ce peu de courtisans intimes, et de ce nombre de valets principaux qui se trouvaient dans son cabinet à Marly, qu'il avait fait pour eux, entendant aussi son frère et ses fils, tout ce qu'il avait pu; mais que plus il avait fait, plus avaient-ils à craindre et à travailler à s'en rendre dignes, pour se pouvoir soutenir après lui dans l'état où il les avait mis, ce qu'ils ne pouvaient attendre que d'eux-mêmes, par leur propre mérite. C'était bien laisser échapper ce qu'il sentait et qu'il ne disait pas, et cela fut incontinent su de tout le monde. Il n'est pas temps encore de développer par quels moyens le roi fut amené à ce dernier période, car il peut être confondu

avec son testament, qui se fabriquait en même temps. Nous y arrivons incessamment, puisque entre les deux déclarations il n'y eut qu'une quinzaine. Délassons-nous quelques moments par le récit de ce qui se passa entre deux.

CHAPITRE CCCLXII.

Prostitution du maréchal d'Huxelles. — Embarras de Maisons. — Enregistrement de l'édit. — Bâtards traités en princes du sang au parlement. — Grand présent du roi à madame la duchesse de Berry. — L'électeur de Bavière et Peterborough à Marly. — Promenades nocturnes au Cours à la mode. — Mort de madame de Vaudemont ; son caractère. — Mort de la marquise de Béthune-Harcourt. — Mort de Virville. — Mort de l'abbé de Clerembault. — Sourches cède à son fils sa charge de grand prévôt.—Actions devant Barcelone. — Marlborough retourne en Angleterre. — Mort de la reine Anne. — L'électeur de Hanovre proclamé.

La cour, Paris, le monde, furent étrangement indignés de l'infâme prostitution du maréchal d'Huxelles, qui vint remercier le roi, en forme et comme de la plus grande grâce qu'il aurait personnellement reçue, de ce qu'il venait de faire pour les bâtards. Il brigua de leur donner un grand dîner, l'un des jours qu'ils devaient employer en sollicitations à Paris pour la forme. Il n'osa en prier ni ducs ni gens distingués. Enfin il se donna pour recevoir des compliments sur cette affaire. Il pétillait d'entrer dans le conseil, il séchait d'être duc ; sa prostitution ne lui valut ni l'un ni l'autre.

Mais ce qui me donna fort à penser fut que l'un des deux jours de cette sollicitation, le duc du Maine et le comte de Toulouse dînèrent à huis clos chez le président

de Maisons. Je ne sais comment un homme d'esprit pouvait espérer que cela ne se saurait point. Il s'en flatta pourtant, aussi n'y eut-il nuls convives. Il se trouva fort embarrassé quand je lui en parlai. Je ne fis pas semblant de le remarquer, et pris pour bon le hasard qu'il allégua, qu'ils étaient pressés de leurs sollicitations, parce qu'ils ne couchaient point à Paris ; qu'ils ne savaient où manger un simple morceau, parce qu'ils ne voulaient pas s'arrêter à dîner. Cette conduite me sembla mal ajustée avec les fureurs dont j'avais été témoin il y avait si peu de jours, et ces messieurs, dans l'apogée de leur faveur et de leur gloire, ne devaient pas être réduits à ne savoir où faire un léger repas à la hâte, et avec chacun une maison dans Paris. Maisons n'avait pas eu cette préférence et cette privance sans l'avoir recherchée. C'est ce que je fis sentir à M. le duc d'Orléans, avec qui Maisons se déployait tant en raisonnements contre les bâtards, et que je crus toujours avoir eu grande part à la scène dont il me rendit spectateur chez lui, qu'il se doutait bien que je rendrais à ce prince.

Les deux frères, seuls avec leur cortége rassemblé, sans avertir personne de l'heure de leur visite, allèrent chez tous les pairs et chez tous ceux des magistrats qui avaient séance à la grand'chambre. Si toute voix avait été étouffée, et jusqu'aux soupirs retenus, on peut juger quel crime c'eût été de manquer à cette invitation sous aucun prétexte que de maladie bien effective et bien évidente. Le jeudi 2 août fut le grand jour du possible couronnement de cet ordre nouveau de princes du sang. M. le Duc et M. le prince de Conti, et une vingtaine de pairs, c'est-à-dire tout ce qui y pouvait assister, s'y trouvèrent. J'y fus témoin du frémissement public lorsque les deux bâtards parurent, et qui aug

menta avec une sorte de bruit suffoqué, lorsqu'ils se mirent à traverser lentement le parquet.

L'hypocrisie était peinte sur le visage et sur toute la contenance de M. du Maine, et une modestie honteuse sur toute la personne du comte de Toulouse qui le suivait. L'aîné, courbé sur son bâton avec une humilité très-marquée, s'arrêtait à chaque pas pour saluer plus profondément de toutes parts. Il redoublait sans cesse ses révérences; il y demeurait plongé en pauses distinguées; je crus qu'il s'allait prosterner vers le côté où j'étais; son visage, contenu dans un sérieux doux, semblait exprimer le *non sum dignus* du plus profond de son âme, que ses yeux étincelants d'un ravissement de joie démentaient publiquement, et qu'il promenait sur tous, comme en les dardant à la dérobée. Il multiplia encore ses révérences du corps de tous les côtés, arrivé en sa place avant que s'asseoir, et il fut admirable à considérer pendant toute la séance, et lorsqu'il en sortit.

Les princes du sang furent ceux qui parurent avoir le moins de part à tant de courbettes; ils étaient trop jeunes pour qu'il en fît cas.

Le comte de Toulouse, droit, froid à son ordinaire, avait les yeux baissés, ses révérences mesurées, point multipliées; il ne levait les yeux que pour les adresser. Toute sa personne témoignait qu'il se laissait conduire, et sa confusion de ce qui se passait. Il fut immobile et sans ouvrir la bouche tant qu'il fut en place, regardant comme point, et l'air concentré, tandis qu'on apercevait le travail du duc du Maine à contenir tout ce qui lui échappait. Il put jouir à son aise d'un silence farouche, rarement interrompu par quelques ondulations de murmures sourds et contenus avec violence, et de regards qui tous, sans exception que du seul premier président

qui nageait aussi dans une indiscrète joie, découvraient à plein l'horreur dont chacun était saisi.

Le premier président donna un grand dîner à ces nouveaux successeurs à la couronne, où le maréchal d'Huxelles se surpassa; force domestiques de ces deux messieurs, quelque magistrature avide du sac, d'Antin, nul autre duc ni autres gens de marque, quelque peu de mortiers, Maisons entre autres qui tint dans la séance une contenance fort grave, fort sérieuse et fort compassée. Le soir, les deux bâtards retournèrent à Marly.

Quelque peu de satisfaction que le roi eût de madame la duchesse de Berry, quel que fût son éloignement pour elle, et pour M. le duc d'Orléans, dans lequel madame de Maintenon l'entretenait avec tant d'art et de soin sur ce prince, tout ce qu'il venait de faire pour ses bâtards l'engagea à tâcher d'en émousser l'amertume par un traitement dont il pût espérer cet effet. M. et madame la duchesse de Berry avaient fait plus de 500,000 livres de dettes depuis leur mariage; ils avaient fait faire quantité de très-beaux meubles, et acheté beaucoup de pierreries quoiqu'ils en eussent déjà beaucoup, mais madame la duchesse de Berry en était insatiable. Le roi lui fit payer pour 400,000 livres de dettes; et comme il n'y avait point d'enfants, lui donna tous les meubles et toutes les pierreries, même celles que M. le duc de Berry avait avant son mariage, et celles qu'il avait eues de feu Monseigneur.

L'électeur de Bavière vint chasser, jouer et souper à Marly, comme il avait fait plusieurs fois, sans voir le roi qu'à la chasse. Le comte de Péterborough, si échauffé pour le service des alliés contre la France, et qui avait tant fait de voyages et de personnages, de négociations et de guerres, passa à Paris retournant à Londres de son ambassade de Turin, et vint dîner à Marly, chez Torcy.

Le roi ordonna au duc d'Aumont qui l'avait fort connu en Angleterre, et à d'Antin, de lui faire voir les jardins de Marly, et d'y faire jouer les eaux. Il joignit le roi à la promenade, qui le traita avec beaucoup de distinction. Il s'en retourna coucher à Paris, et partit peu de jours après pour l'Angleterre.

On se mit à Paris à s'aller promener au Cours à minuit, aux flambeaux, à y mener de la musique, à danser dans le rond du milieu. Cette mode emporta longtemps tout Paris, et beaucoup de personnes de la cour. Il en naquit force histoires qui ne corrigèrent personne de continuer à y aller. Il y avait presque autant de carrosses qu'aux plus beaux jours de l'été. Cette folie eut son cours, et prit fin avec les derniers jours où les nuits purent être supportables.

Madame de Vaudemont mourut d'apoplexie à Commercy ; en entrant le matin dans sa chambre on la trouva râlant, sans connaissance qui ne revint plus. On a dit ailleurs qui elle était, et qu'elle n'avait plus d'enfants. Ainsi le duc d'Elbœuf hérita de ce qu'elle avait eu de son père, et M. de la Rochefoucauld du maternel. Le tout alla à peu de chose. C'était une dévote précieuse, qui ne put s'accoutumer à n'être plus une manière de reine, et qui sécha peu à peu de dépit et de douleur d'avoir vu se dissiper en fumée ses folles prétentions de rang, et ses vastes chimères de faire à la cour et à Paris un grand personnage. L'unisson avec toutes les dames titrées, dont tout l'art, les souplesses et les appuis ne la purent distinguer en rien, et la solitude où son air haut, sec, froid, mécontent, la jetèrent, lui avaient fait prendre promptement le parti de se confiner à Commercy, où l'ennui acheva de la tuer. Madame d'Espinoy y courut chercher et ramener son cher oncle, qui, comme tous les grands princes, arriva consolé.

Le maréchal d'Harcourt perdit en même temps sa sœur, mère de la maréchale de Bellisle aujourd'hui, pendant que son mari, le marquis de Béthune, était allé de la part du roi recevoir à Marseille la reine douairière de Pologne, sœur de sa mère. Virville mourut aussi, qui laissa un grand héritage à sa sœur, mariée à Senozan, riche financier, à qui on avait compté de s'en défaire pour rien. Virville était sur le point de se marier; il avait une autre sœur, mais imbécile, que Verderonne, frère de madame de Pontchartrain, ne laissa pas d'épouser, et dont il n'a point eu d'enfants. J'ai parlé de la naissance de Virville dont le nom est Groslée, à l'occasion de la mort de son père qui était frère de la femme du maréchal de Tallard.

L'abbé de Clerembault mourut aussi. C'était un assez vilain bossu, qui avait de l'esprit et de la science, et qui ne se produisait pas beaucoup. Il laissa quatre abbayes. La maréchale de Clerembault, qui n'avait plus d'autres enfants, ne crut pas que ce fût la peine de s'en affliger.

En même temps le roi permit à Sourches, prévôt de son hôtel, dit par abus grand prévôt, de céder sa charge à Monsoreau, son fils aîné, ancien lieutenant général. Sourches était fort vieux, fort menaçant ruine, et grand dévot, qui n'avait jamais pu se faire admettre nulle part à la cour. Son père y était considéré dans la même charge, et fut de la promotion de l'ordre de 1661, sans qu'on y trouvât à redire. M. de Louvois empêcha Cavoie, ami de M. de Seignelay, d'être de celle de 1688. Il n'y put jamais revenir; et j'ai toujours ouï dire que cela avait empêché le grand prévôt d'en être, le roi ne voulant pas faire Cavoie, ni lui donner aussi le déplaisir de voir l'ordre au grand prévôt.

Le duc de Berwick emporta le 30 juillet le chemin

couvert de Barcelone sans résistance ni perte. Un des bastions fut attaqué le 13, et fut bravement défendu. Sauvebœuf et Polastron, colonels de Blesois et de la Couronne, l'emportèrent; le premier y fut tué, l'autre très-blessé. La Couronne s'y maintint valeureusement, mais ayant été relevé le lendemain par les gardes wallonnes, celles-ci en furent rechassées.

Le périlleux état où la reine Anne se trouvait rappela le duc de Marlborough en Angleterre, où la fortune se réconcilia incontinent avec lui. Anne mourut le 1er août, à cinquante-trois ans, veuve et sans enfants, après un règne de douze années, dont la fin fut traversée par beaucoup de factions et de chagrins. On a cru qu'elle avait toujours eu dessein de faire en sorte que le roi son frère lui succédât, qu'elle avait sans cesse travaillé sur ce plan, qu'il fut le ressort secret du changement entier du ministère d'Angleterre à la chute de Godolphin et de Marlborough, et de la paix. Le roi y perdit une sincère amie, qui avait ardemment désiré qu'il voulût bien prendre l'ordre de la Jarretière, à l'exemple de ses pères et d'autres de ses prédécesseurs; mais le roi, qui par amitié pour elle l'aurait accepté volontiers, ne put se résoudre d'ajouter au préjudice du vrai roi d'Angleterre, et aux yeux de la reine sa mère, dans Saint-Germain, une nouvelle marque et si éclatante de sa reconnaissance du droit de la reine Anne. Il eut raison de la regretter beaucoup. Le deuil fut de six semaines qu'il porta en violet. L'électeur d'Hanovre fut proclamé aussitôt à Londres, et bientôt après le ministère entièrement changé, et celui duquel nous tenions la paix abandonné à la haine et aux recherches.

CHAPITRE CCCLXIII.

Routes profondes par lesquelles le duc du Maine parvient à l'état, nom et tout droit de prince du sang, et au testament du roi. — Fortes paroles du roi au duc du Maine.

Il est temps maintenant de venir au testament du roi, qui va paraître avec de si singulières précautions, tant pour la profondeur du secret de tout son contenu que pour l'inviolable sûreté de cette pièce. Le roi vieillissait, et sans qu'il parût aucun changement à l'extérieur de sa vie, ceux qui le voyaient de plus près commençaient depuis quelque temps à craindre qu'il ne vécût pas longtemps. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur une santé jusque-là si forte et si égale; il suffit maintenant de dire qu'elle menaçait sourdement. Accablé des plus cuisants revers de la fortune, après une si longue habitude de la dominer, il le fut bien davantage par les malheurs domestiques. Tous ses enfants avaient disparu devant lui, et le laissaient livré aux réflexions les plus funestes. Il s'attendait lui-même à tous moments au même genre de mort. Au lieu de trouver du soulagement à cette angoisse dans ce qu'il avait de plus intime, et qu'il voyait le plus continuellement, il n'y rencontrait que peines nouvelles. Excepté le seul Maréchal, son premier chirurgien, qui travailla sans cesse à le guérir de ses soupçons, madame de Maintenon, M. du Maine, Fagon, Bloin, les autres principaux valets de l'intérieur vendus au bâtard et à

son ancienne gouvernante, ne cherchaient qu'à les augmenter, et dans la vérité ils n'y pouvaient avoir grande peine. Personne ne doutait du poison, personne n'e pouvait douter sérieusement; et Maréchal, qui en était aussi persuadé qu'eux, n'en différait d'avis auprès du roi que pour essayer de le délivrer d'un tourment inutile, et qui ne pouvait que lui faire un grand mal. Mais M. du Maine avait trop d'intérêt à le maintenir dans cette crainte, et madame de Maintenon aussi, pour sa haine, et pour servir ce qu'elle aimait le mieux, dont toute l'horreur par leur art en tombait sur le seul prince d'âge, et de la maison royale, que pour se faire place ils avaient entrepris de renverser, tellement que le roi, soutenu sans cesse dans ses pensées, et ayant tous les jours sous les yeux le prince qu'on lui donnait pour l'auteur de ces crimes, et à sa table, et à certaines heures dans son cabinet, on peut juger du redoublement continuel de ses sentiments intérieurs.

Avec ses enfants il avait perdu, et par la même voie, une princesse irréparable qui, outre qu'elle était l'âme et l'ornement de sa cour, était de plus tout son amusement, toute sa joie, toute son affection, toutes ses complaisances dans presque tous les temps qu'il n'était pas en public. Jamais depuis qu'il était au monde il ne s'était familiarisé qu'avec elle; on a vu ailleurs jusqu'à quel point cela était porté. Rien ne pouvait remplir un si grand vide, l'amertume d'en être privé s'augmentait par ne plus trouver de délassement. Cet état malheureux lui en fit chercher où il put, en s'abandonnant de plus en plus à madame de Maintenon et à M. du Maine. Leur dévotion sans lacune extérieure, leur renfermé continuel le rassurait sur eux. Ils avaient eu de longue main l'art de lui persuader que M. du Maine, quoique avec beaucoup d'esprit et de capacité pour les affaires, dans l'opi-

nion de laquelle il l'entretenait par les derniers détails de ses charges, et les détails étaient un des grands faibles du roi, ils l'avaient, dis-je, persuadé que M. du Maine était sans vues, sans desseins, incapable même d'en avoir, occupé seulement de ses enfants en bon père de famille, touché de grandeur uniquement par rapport à la grandeur du roi dont il était par attachement suprêmement amoureux, tout simple, tout franc, tout droit, tout rond, et qui, après avoir travaillé tout le jour à ses charges par devoir et pour lui plaire, après avoir donné bien du temps à la prière et à la piété, se délassait solitairement à la chasse, et usait dans son petit particulier de la gaieté et de l'agrément naturel de son esprit, sans savoir le plus souvent quoi que ce soit de la cour ni de ce qui se passait dans le monde.

Toutes ces choses plaisaient infiniment au roi, et le mettaient parfaitement à son aise avec un fils d'ailleurs le bien aimé, qui l'approchait continuellement de si près, et qui l'amusait fort par ses contes et ses plaisanteries, où il excellait plus qu'homme que j'aie jamais connu, avec un tour charmant et si aisé, qu'on croyait en pouvoir dire autant, en même temps adroit à faire du mal, à toucher cruellement le ridicule, et tout cela avec mesure, suivant le temps, l'occasion, l'humeur du roi qu'il connaissait à fond et que les choses prenaient, poussant ou enrayant avec tant d'artifice, de naturel et de grâce, qu'on aurait dit qu'il ne songeait à rien, et avec cela, et toujours quand il voulait, le plus excellent pantomime. Que si on rapproche de ceci son caractère, qui est touché ailleurs, on sentira avec terreur quel serpent à sonnettes dans le plus intime intérieur du roi.

Dans l'état où on vient de représenter qu'était le roi, établis l'un et l'autre dans son esprit et dans son cœur au point où ils l'étaient, et parfaitement d'accord en-

semble, il fut question de profiter d'un temps précieux qu'ils sentaient bien ne pouvoir plus être long. Si la couronne même n'était pas leur but, comme il semble difficile d'en douter après ce qui a été remarqué sur l'édit qui en rend les bâtards capables, au moins voulaient-ils toutes les grandeurs dont on vient de parler, et s'assurer en même temps, autant qu'il pouvait être possible, d'une puissance qui les établît, à la mort du roi, dans un état assez formidable pour les mettre en situation non-seulement de se soutenir entiers d'une manière durable, mais encore de forcer le régent de compter sur tout avec eux.

Tout leur riait dans ce vaste dessein ; eux-mêmes en avaient préparé les voies par les calomnies exécrables dont ils avaient eu l'art profond, et si bien suivi, de noircir le seul prince à qui la régence ne pouvait être contestée. Ils étaient parvenus, à force d'artifices et de manéges obscurs, mais toujours vigilants, à persuader les ignorants et les simples, à donner des soupçons aux autres, à le rendre au moins suspect à tous dans Paris et dans les provinces, et plus à la cour qu'ailleurs, où personne ne voulait ou n'osait approcher de M. le duc d'Orléans. Ces bruits ne pouvaient pas toujours durer : on se lasse enfin de dire et de parler de la même chose. Ils tombaient donc ; mais tôt après ils reprenaient une nouvelle vigueur. On n'entendait plus s'entretenir d'autre chose, sans savoir pourquoi cela avait repris ; et ces bouffées d'ouragan reprenaient de la sorte et se soutenaient du temps par les mêmes ressorts qui leur avaient donné le premier être. Ces bouffées leur servaient infiniment pour réveiller toutes les horreurs du roi par les récits de ce qu'ils feignaient d'apprendre, et pour l'entretenir sur son neveu dans les pensées les plus sinistres, dont par eux-mêmes, sans ces prétextes tirés du public, ils n'auraient

osé lui parler souvent. Par cette conduite soutenue par les valets intérieurs, ils confirmaient le roi par le public, et le public par le roi, dont l'éloignement pour son neveu devenait de plus en plus visible à sa cour, et eux-mêmes le savaient faire répandre. Il n'en fallait pas davantage pour froncer les courtisans importants, et les autres à leur exemple, à l'égard de M. le duc d'Orléans, ou par soupçons ou par crainte de se perdre, les mieux au fait encore plus timides parce qu'ils apercevaient clairement M. du Maine et madame de Maintenon dans l'enfoncement de la cour. Le même esprit se répandait dans Paris, et inondait les provinces Ces ressorts, ils les faisaient jouer tout à leur aise. Que pouvait y opposer un prince isolé, dans la cruelle situation dans laquelle ils l'avaient mis? Comment prouver une négative, et négative de cette espèce; et que faire d'ailleurs pour se dénoircir aux yeux du roi paqueté de la sorte, et du monde ou sot, ou méchant, ou timide? M. du Maine pouvait-il avoir plus beau jeu? Il le sentit si bien, et madame de Maintenon aussi, que, dès qu'ils se furent assurés d'avoir mis les choses à ce point, ils ne différèrent plus à se mettre en chemin d'en tirer tout ce qu'ils s'en étaient proposés pour le présent et pour le futur.

Plus ils connaissaient parfaitement le roi, plus ils en avaient tiré de choses jusque-là inouïes en faveur des bâtards, plus ils connaissaient jusqu'à quelle faiblesse la tendresse et la superbe du roi l'avaient jeté pour eux, mieux aussi, ils avaient senti à chaque cran de succès qu'il était moins un don qu'une conquête, à laquelle des idées anciennes du roi, comme on l'a dit et on l'a vu, avaient fortement résisté, qu'ils avaient conquis plutôt qu'obtenu, et qu'ils en étaient redevables à l'adresse, à l'artifice, au pied-à-pied, si on peut hasarder ce terme, à la persévérance, plus qu'à tout au malaise de refuser

opiniâtrement les désirs opiniâtrés de ce qu'on aime, de qui on veut être aimé, et avec qui on passe uniquement les particuliers les plus libres.

Ces considérations, la dernière surtout, les conduisirent à d'autres. Il ne s'agissait plus ici de charges, de gouvernements, de survivances, encore moins d'honneurs, de distinctions, de rangs. L'affection avait facilité les premiers; la superbe, aidée de leurs artifices, avait arraché peu à peu les autres. Ils se souvenaient avec terreur de ce qui s'était passé sur le rang donné aux enfants de M. du Maine, et de combien près ils avaient frisé l'affront de se le voir révoquer sitôt après l'avoir emporté. Toutes ces choses étaient épuisées parce qu'elles étaient au comble. Les ducs, les rangs étrangers, les maréchaux de France, les ambassadeurs mêmes et les cardinaux, en avaient été cruellement blessés, mais ce n'avait pas été de quoi les arrêter, et le roi, malgré ses répugnances tant de fois marquées, s'était enfin laissé forcer la main à tous ces égards.

Ce qu'ils voulaient maintenant était toute autre chose. Devenir par être ce que par être on ne peut devenir; d'une créature quoique couronnée en faire un créateur; attaquer les princes du sang dans leur droit le plus sublime et le plus distinctif de toutes les races des hommes; introduire le plus tyrannique, le plus inouï, le plus pernicieux de tous les droits; anéantir les lois les plus antiques et les plus saintes; se jouer de la couronne; fouler aux pieds toute la nation; enfin persuader cet épouvantable ouvrage à faire à un homme qui ne peut commander à la nature, et faire que ce qui n'est pas soit; au chef de cette race unique, et tellement intéressé à en protéger le droit qu'il n'est roi qu'à ce titre, ni ses enfants après lui, et à ce roi de la nation la plus attachée et la plus soumise; de la déshonorer et d'en renverser

tout ce qu'elle a de plus sacré, pour possiblement couronner un double adultère, qu'il a le premier tiré du néant depuis qu'il y a des Français, et qui y est demeuré sans cesse jusqu'à cette heure enseveli chez toutes les nations, et jusque chez les sauvages; la tentative était étrangement forte, et si, ce n'était pas tout, parce qu'elle ne pouvait se proposer seule sans s'accabler sous ses ruines, et perdre de plus tout ce qu'on avait conquis.

Ils ne virent donc qu'un testament du roi, dicté par eux-mêmes, dont ils pussent espérer une stabilité de leur nouvel être par le respect du testateur, et par les nouveaux degrés de puissance dans lesquels ils se feraient établir. Ce n'était pas que M. du Maine pût ignorer le sort ordinaire de pareilles précautions; mais il n'était pas aussi dans le cas ordinaire à cet égard, par tout ce que de longue main il avait su faire jouer d'artifices et de ressorts, toujours depuis si soigneusement soutenus. Il avait su, comme on l'a expliqué, persuader au roi et au gros du monde toutes les horreurs sur M. le duc d'Orléans qui lui étaient les plus utiles; il s'agissait maintenant d'en recueillir le fruit.

Ce fruit était de profiter des dispositions où il avait mis le roi pour l'engager par conscience, pour la conservation de l'unique rejeton qui lui succédait immédiatement, pour le salut du royaume, à énerver le plus qu'il serait possible la puissance d'un prince rendu si suspect, et qui, par les renonciations, n'avait entre la couronne et soi que ce rejeton dans la première enfance; revêtir, à faute de princes du sang d'âge raisonnable, ses bâtards de toute l'autorité soustraite au régent; de rendre M. du Maine dépositaire et maître absolu de la personne de ce rejeton si précieux; ne l'environner que de personnes livrées au bâtard; et de lui donner sur elles, et sur toute

la maison civile et militaire, tout pouvoir indépendamment du régent.

M. du Maine avait lieu de se flatter que l'impression prise par ses soins dans la cour, dans Paris, dans les provinces, sur M. le duc d'Orléans, serait puissamment fortifiée par ces dispositions si déshonorantes, et que tout y applaudirait, bien loin qu'on en fût choqué; qu'il se trouverait ainsi montré et reçu comme le gardien et le protecteur de la vie du royal enfant, à laquelle était attaché le salut de la France, dont lui-même par là deviendrait l'idole; que la possession indépendante du jeune roi, et de sa maison militaire et civile, fortifierait avec l'applaudissement public la puissance dont il se trouverait revêtu dans l'état, aux dépens de celle du régent, par ce testament; que le régent, honni et dépouillé de la sorte, avec l'horreur qu'on avait eu l'artifice de répandre sur sa personne et d'entretenir, non-seulement ne serait pas en état d'oser rien disputer, mais même n'aurait pas de quoi se défendre de tout ce que le bâtard voudrait entreprendre dans les suites contre lui, établi comme il se le trouverait dans une posture si favorable et si puissante, qui lui rallierait pour le présent et les personnages et les peuples, et pour l'avenir ceux dont l'ambition songerait à être portés auprès du roi majeur par celui auquel il aurait l'obligation de la vie et de la couronne. Pour arriver lui-même à ce grand état qu'il atteignait dès lors en projet pour le temps de la majorité, il lui était essentiel de n'avoir en caractère auprès du jeune prince que des dépendants et des affidés sur qui il pût entièrement compter, et les faire choisir et nommer par le testament pour tous les emplois de l'éducation, et pour les rendre invulnérables au régent par ce choix, et pour n'avoir l'air de vouloir se rendre absolu s'il les faisait après lui-même, ne pas s'exposer au mécontentement des

aspirants, enfin pour éviter là-dessus tout prétexte de lutte avec le régent, et avoir en même temps ses propres choix autorisés du testament qui paraîtrait seul les avoir faits.

A ce genre de domination, où, en cas de mort, et pour rendre le régent plus suspect et plus odieux à toute la France par la multiplication des précautions contre lui sur la conservation de l'enfant si précieux, et les étendre en faveur de la bâtardise, il fallait substituer un frère à l'autre, et pour en cacher la grossièreté un gouverneur à celui qui serait nommé, à ce genre de domination, dis-je, M. du Maine n'oublia pas de penser à un autre, toujours en flétrissant le futur régent de plus. Ce fut de ne lui en laisser que le nom, et de faire attribuer en effet tout le pouvoir de la régence au conseil établi par le même testament, avec l'application la plus exacte de le composer de façon que les deux frères y fussent les maîtres par la pluralité des voix. Il n'est pas temps encore d'expliquer combien M. du Maine sut bien faire tous ces différents choix. Ils demeurèrent scellés tous sous le plus impénétrable secret tant que le roi vécut. Il faut donc attendre à les démêler jusqu'à ce que l'ouverture du testament les déclare.

Il restait encore un point, qui n'était pas le moins difficile, et qui, comme les précédents, opérât plusieurs choses à la fois, c'était la sûreté du testament lorsqu'on serait parvenu à le faire faire, une sûreté qui fût entière, une sûreté qui augmentât le respect pour les précautions par le bruit et la singularité, une sûreté qui emportât la voix publique d'avance en faveur du testament, une sûreté enfin qui rendît l'exécution de tout ce qui s'y trouverait contenu la chose propre du parlement et de toute la magistrature du royaume. Mais quel moyen de surmonter la prévention du roi à l'égard du parlement.

prise dès le temps de sa minorité, dont l'impression qui n'avait jamais pu s'affaiblir l'avait engagé sans cesse à l'abattre avec jalousie, et souvent indignation? esprit et sentiment que diverses difficultés sur les édits bursaux avaient entretenus, et que les matières de Rome, et en dernier lieu celles de la constitution, avaient fort aigris. Confier son testament à la garde du parlement n'était pas, à la vérité, ajouter, moins encore confirmer ses volontés par l'autorité du parlement, mais c'était en quelque sorte la reconnaître pour la sûreté de l'instrument, et même pour les protéger à son ouverture comme d'une pièce dont ils étaient les dépositaires, et pour laquelle ils devaient s'intéresser. A qui a connu le roi, la fermeté de ses principes, la force d'une habitude sans interruption, l'excès de sa délicatesse sur tout ce qui pouvait avoir le trait le plus imperceptible à son autorité, même dans le plus grand lointain, cette dernière difficulté paraîtrait insurmontable.

Mais il était dit que, pour la punition du scandale donné au monde entier par ce double adultère, celui qui, le premier de tous les hommes et jusqu'à aujourd'hui l'unique, qui par un excès de puissance l'avait tiré du néant, et enhardi par là ses successeurs à le commettre, sentirait à chaque pas qu'il ferait après en sa faveur l'iniquité de ce pas, dans toute sa force et sa honte; qu'il serait entraîné malgré lui à passer outre, et que de degrés en degrés, tous sautés malgré lui, il en viendrait enfin, en gémissant dans l'amertume de son âme et dans le désespoir de sa faiblesse, à couronner son crime par la plus prodigieuse et la plus redoutable apothéose.

Pour arriver à la fois à ce double but, qui ne se pouvait séparer : de l'habilité de succéder à la couronne avec le nom, titre, état entier de prince du sang; et du

testament, la double place de Voysin était un coup de partie, et un instrument dans la main de M. du Maine et de madame de Maintenon, toujours prêt, également nécessaire et à portée de tout comme chancelier et comme secrétaire d'état, qui avait prétexte de voir et de travailler avec le roi à toute heure. Ce fut aussi sur lui que porta tout le faix. Il fallait être bien esclave, bien valet à tout faire, pour oser se charger d'une pareille insinuation; mais il fallait encore plus être instruit à fond de l'incroyable faiblesse du roi pour l'un et pour l'autre, laissant à part l'horreur de la chose, celle de ses suites, toute probité, toute religion, tout honneur, tout lien à sa patrie, à laquelle il ne fallait pas même tenir par le moindre petit filet. Que, si on considère que Voysin qui avait marié ses filles, qui n'avait ni fils ni neveux, dont le grand-père était un des greffiers criminels du parlement, qui au double comble de son état ne pouvait plus avoir d'objet que de s'y conserver, qui n'en pouvait tomber en démontrant la chose impossible à tenter, et plus sûr encore de demeurer entier après le roi par ce trait d'honneur et de prudence si utile au régent, on sera bien tenté de croire aux possessions du démon, aussi effectives et réelles que peu visibles au dehors. Que, si de là on jette les yeux sur la mort de ce malheureux homme, on n'en sera que plus persuadé.

Les deux consuls et leur licteur convinrent donc de tout ensemble, et du personnage de chacun d'eux dans cette funeste tragédie. Ils ne doutèrent pas de la résistance et de l'amertume que causerait une si étrange insinuation, et qui ne pouvait avoir de base que la mort peu éloignée à présenter à un roi de soixante-seize ans, tout effarouché de la mort et du genre de mort de tous ses enfants. Aussi arrêtèrent-ils qu'elle ne se ferait que

peu à peu et à sages reprises, de peur de se voir la bouche fermée par une défense de plus revenir à une si dure matière. A chaque fois que Voysin avait tenté, il rendait compte à ses deux commettants, et puisait en eux des forces et des lumières nouvelles. Cette sape, quoique si délicatement conduite, ne trouvant qu'un rocher vif qui émoussait les outils, madame de Maintenon et M. du Maine changèrent de batteries; ils ralentirent les efforts de Voysin, qui avait essayé de tourner ses insinuations en propositions, pour en venir au plan qu'ils avaient arrêté entre eux, tandis qu'eux-mêmes ne se montrèrent plus au roi que sous une forme entièrement différente de celle qu'ils avaient constamment prise jusqu'alors devant lui.

Ils n'avaient jamais été occupés qu'à lui plaire et à l'amuser chacun en sa manière, à le deviner, à le louer, disons tout, à l'adorer. Ils avaient redoublé en tout ce qui leur avait été possible, depuis que, par la mort de la Dauphine, ils étaient devenus tous deux son unique ressource. Ne pouvant l'amener à leurs volontés en ce qu'ils considéraient comme si principalement capital, et à quelque prix que ce fût le voulant arracher, ils prirent une autre forme, dans l'entière sécurité qu'ils n'y hasarderaient rien. Tous deux devinrent sérieux, souvent mornes, silencieux jusqu'à ne rien fournir à la conversation, bientôt à laisser tomber ce que le roi s'efforçait de dire, quelquefois jusqu'à ne répondre pas même à ce qui n'était pas une interrogation précise. De cette sorte, l'assiduité qui fut toujours la même de madame de Maintenon dans sa chambre tant que le roi y était, de M. du Maine dans les cabinets aux temps des particuliers, ne servait plus qu'à faire sentir au roi un poids d'autant plus triste qu'il lui était plus inconnu; à contenir, par cet air de contrainte et de tristesse,

ce très-petit nombre de diverses sortes de gens des cabinets, et chez madame de Maintenon ce peu de dames, toujours les mêmes, admises aux dîners particuleris, aux musiques et au jeu, les jours qu'il n'y avait point de travail de ministres; et à tourner en ennui et en embarras tout ce qui était délassement et amusement, sans que le roi eût aucun moyen d'en pouvoir chercher ailleurs.

Ces dames étaient madame d'O, madame de Caylus, madame de Dangeau et madame de Lévi, amie intime et de toute confiance de madame de Saint-Simon et de moi de tout temps. Elles se mesuraient toujours sur madame de Maintenon. Elles furent les dupes un temps du voile de sa santé; mais voyant enfin que la durée passait les bornes, qu'il n'y avait aucuns moments d'intervalle, que le visage n'annonçait aucun mal, que la vie ordinaire n'était en rien dérangée, que le roi devenait aussi sérieux et aussi triste, chacune se sondait, se tâtait. La crainte de quelque chose qui les regardât troubla chacune d'elles, et cette crainte les rendit encore de plus mauvaise compagnie que la retenue où le modèle de madame de Maintenon les contraignait.

Dans les cabinets, c'étaient pour toute ressource les froids récits de chasses et de plants de Rambouillet que faisait le comte de Toulouse, qui ne savait rien du complot, mais qui n'était pas amusant, quelque conte de quelqu'un des valets intérieurs qui se ralentirent dès qu'ils s'aperçurent que M. du Maine ne ramassait plus rien et ne les faisait plus durer et valoir à son ordinaire. Maréchal et tous les autres, étonnés de ce morne inconnu du duc du Maine, se regardaient sans pouvoir en pénétrer la cause. Ils voyaient le roi triste, ennuyé, ils en craignirent pour sa santé, mais pas un d'eux ne savait et n'osait que faire. Le temps coulait, et dans l'un

et l'autre des deux particuliers le morne s'épaississait. Voilà jusqu'où il a été permis aux plus instruits de l'extérieur des particuliers de pénétrer, et ce serait faire un roman que vouloir paraître l'être des scènes qui, sans doute, se passèrent dans les tête-à-tête pendant le long temps que ce manége dura sans se relâcher en rien. La vérité exige également d'exposer ce que l'on sait, et d'avouer ce que l'on ignore; je ne puis donc aller plus loin, ni percer plus avant dans l'épaisseur de ces mystères de ténèbres.

Ce qui est certain, c'est que les deux intérieurs se rassérénèrent tout à coup, avec la même surprise des témoins que ce morne si continu leur avait causée, parce qu'ils ne pénétrèrent pas plus la cause de la fin que celle du commencement, et qu'ils n'arrivèrent que tout à la fois à cette double connaissance, que quelques jours après que madame de Maintenon et M. du Maine eurent repris auprès du roi, et avec une sorte d'usure, leur forme ordinaire, c'est-à-dire à l'épouvantable fracas de la foudre qui tomba sur la France, et qui étonna toute l'Europe. Il faut venir maintenant au noir événement qui suivit l'autre de si près, et qui furent résolus ensemble.

On a déjà vu, par ce qu'il était échappé au roi de dire à M. du Maine, sur ce qu'il venait de faire en sa faveur pour l'habilité de succéder à la couronne, par l'air et le ton qui fut tant remarqué, combien malgré lui cette énormité lui avait été forcément arrachée. Maintenant on va voir encore que ce monarque, de tous les hommes le plus maître de soi, ne se rendit pas moins transparent sur celà encore, et sur ce qui regardait son testament. Quelques jours avant que cette nouvelle éclatât, plein encore de l'énormité de l'état et droits entiers de princes du sang, et d'habilité de succéder à la couronne qu venait de lui être arrachée pour ses bâtards, il les re-

garda tous deux dans son cabinet, en présence de ce petit intérieur de valets, et de d'Antin et d'O, et d'un air aigre et qui sentait le dépit, il se prit tout à coup à leur dire, adressant la parole et un œil sévère à M. du Maine : « Vous l'avez voulu, mais sachez que quelque grands que je vous fasse, et que vous soyez de mon vivant, vous n'êtes rien après moi, et c'est à vous après à faire valoir ce que j'ai fait pour vous, si vous le pouvez. » Tout ce qui était présent frémit d'un éclat de tonnerre si subit, si peu attendu, si entièrement éloigné du caractère du roi et de son habitude, et qui montrait si naïvement l'ambition extrême du duc du Maine, et la violence qu'il avait faite à la faiblesse du roi, qui semblait si manifestement se la reprocher, et au bâtard son ambition et sa tyrannie.

Ce fut alors que le rideau se tira devant tout cet intérieur, jusque-là si surpris, si étonné, si en peine des changements si marqués, si suivis de M. du Maine dans cet intérieur, qui viennent d'être expliqués il n'y a pas longtemps; deux jours après, ce qui arriva acheva de lever ce rideau. La consternation de M. du Maine parut extrême à cette sortie si brusque, et que nul propos qui vînt à cela n'avait attirée. Le roi s'y était abandonné de plénitude. Tout ce qui était là, les yeux fichés sur le parquet, en étaient à retenir leur haleine. Le silence fut profond un temps assez marqué; il ne finit que lorsque le roi passa à la garde-robe, et qu'en son absence chacun respira. Il avait le cœur bien gros de ce qu'on lui avait fait faire; mais semblable à une femme qui accouche de deux enfants, il n'avait encore mis au monde qu'un monstre, et il en portait encore un second dont il fallait se délivrer, et dont il sentait toutes les angoisses, sans aucun soulagement des douleurs que lui avait causées le premier.

CHAPITRE CCCLXIV.

Testament du roi. — Ses paroles en le remettant au premier président et au procureur général pour être déposé au parlement. — Paroles du roi à la reine d'Angleterre sur son testament. — Lieu et précautions du dépôt du testament du roi. — Édit remarquable sur le testament. — Consternation générale sur le testament et ses causes. — Le duc d'Orléans; sa conduite sur le testament.

On était lors à Versailles. Le dimanche 27 août, Mesmes, premier président, et Daguesseau, procureur général, que le roi avait mandés, entrèrent dans son cabinet à l'issue de son lever; ils avaient vu le chancelier chez lui auparavant, la mécanique de la garde du dépôt y avait été arrêtée. On peut juger que dès que le duc du Maine avait été bien assuré de son fait, il l'avait bien discutée avec le premier président, sa créature. Seuls avec le roi, il leur tira d'un tiroir sous sa clef un gros et grand paquet cacheté de sept cachets; je ne sais si M. du Maine y voulut imiter le mystérieux livre à sept sceaux de l'Apocalypse, pour diviniser ce paquet. En le leur remettant : « Messieurs, leur dit-il, c'est mon testament; il n'y a qui que ce soit que moi qui sache ce qu'il contient. Je vous le remets pour le garder au parlement, à qui je ne puis donner un plus grand témoignage de mon estime et de ma confiance, que de l'en rendre déposi-

taire. L'exemple des rois mes prédécesseurs, et celui du testament du roi mon père, ne me laissent pas ignorer ce que celui-ci pourra devenir; mais on l'a voulu, on m'a tourmenté, on ne m'a point laissé de repos, quoi que j'aie pu dire. Oh bien! j'ai donc acheté mon repos. Le voilà, emportez-le, il deviendra ce qu'il pourra; au moins j'aurai patience et je n'en entendrai plus parler.» A ce dernier mot, qu'il finit avec un coup de tête fort sec, il leur tourna le dos, passa dans un autre cabinet, et les laissa tous deux presque changés en statues. Ils se regardèrent, glacés de ce qu'ils venaient d'entendre, et encore plus de ce qu'ils venaient de voir aux yeux et à toute la contenance du roi, et dès qu'ils eurent repris leur sens ils se retirèrent et s'en allèrent à Paris. On ne sut que l'après-dîner que le roi avait fait un testament, et qu'il le leur avait remis. A mesure que la nouvelle se publia, la consternation remplit la cour, tandis que les flatteurs, au fond aussi consternés que le reste de la cour et que Paris le fut ensuite, se tuèrent de louanges et d'éloges.

Le lendemain lundi 28, la reine d'Angleterre vint de Chaillot, où elle était presque toujours, chez madame de Maintenon. Le roi l'y fut trouver. Dès qu'il l'aperçut: « Madame, lui dit-il, en homme plein et fâché, j'ai fait mon testament, on m'a tourmenté pour le faire; » passant lors les yeux sur madame de Maintenon: « J'ai acheté du repos; j'en connais l'impuissance et l'inutilité. Nous pouvons tout ce que nous voulons tant que nous sommes; après nous, nous pouvons moins que les particuliers; il n'y a qu'à voir ce qu'est devenu celui du roi mon père, et aussitôt après sa mort, et ceux de tant d'autres rois. Je le sais bien, malgré cela on l'a voulu, on ne m'a donné ni paix, ni patience, ni repos qu'il ne fût fait; oh bien! donc, madame, le

voilà fait, il deviendra ce qu'il pourra, mais au moins on ne m'en tourmentera plus. »

Des paroles aussi expressives de la violence extrême soufferte, et du combat long et opiniâtre avant de se rendre, de dépit et de guerre lasse, aussi évidentes, aussi étrangement signalées, veulent des preuves aussi claires, aussi précises qu'elles le sont elles-mêmes, et tout de suite les voici. Je tiens celles que le roi dit au premier président et au procureur général du premier qui n'avait eu garde de les oublier; il est vrai que ce ne fut que longtemps après, car il faut être exact dans ce que l'on rapporte. Je fus entre deux ans brouillé avec le premier président jusqu'aux plus grands éclats; la durée en fut longue. Il fit tant de choses pour se raccommoder avec moi après le mariage de sa fille avec le duc de Lorge, sur quoi je me portai aux plus grandes extrémités, qu'enfin le raccommodement se fit, et si bien que je devins avec lui à portée de tout; et que sa sœur, madame de Fontenilles, femme d'une piété et d'un esprit rares, devint une de nos plus intimes amies, de madame de Saint-Simon et de moi, sans que cela se soit démenti un moment depuis. C'est alors que le premier président me raconta mot pour mot ce que le roi leur dit en leur remettant le testament, que le procureur général me raconta précisément et de même, tous deux chacun à part et en temps différents (1), tel exacte-

(1) Ces mots : *Que le procureur général me raconta précisément et de même, tous deux chacun à part et en temps différents,* sont raturés dans le manuscrit autographe; à la marge on lit cette note du duc de Saint-Simon : « Je me suis ici trompé de nom et de mémoire, Fleury n'était pas lors procureur général, et ne sut que par le premier président et par le procureur général, qui était Daguesseau, ce que le roi leur avait dit. Je fais cette note pour rendre raison de la rature de ce que j'écrivis avant-hier.

ment que je le viens d'écrire. Il n'est pas temps de parler de cette brouillerie, moins encore du raccommodement; mais il m'a paru nécessaire de faire ici cette explication.

A l'égard de ce que le roi dit à la reine d'Angleterre, qui est encore bien plus fort et bien plus expliqué, parce qu'il était plus libre avec elle, peut-être encore parce que madame de Maintenon était en tiers, sur laquelle en plus grande partie tombaient les reproches que le dépit d'être violenté lui arrachait, je le sus deux jours après de M. de Lausun, à qui la reine d'Angleterre le raconta, encore dans sa première surprise. Nous le fûmes à tel point que madame de Lausun, pour qui la reine avait beaucoup d'amitié et d'ouverture, se hâta de lui aller faire sa cour, où elle la voyait souvent, et souvent en particulier tête à tête, pour se le faire raconter. La reine ne s'en fit pas prier, tant elle était encore pleine et étonnée, et lui rendit le discours que le roi lui avait tenu mot pour mot, comme M. de Lausun nous l'avait dit, et tel que je l'ai exactement écrit ici.

Il parut à l'altération si fort inusitée du visage du roi, de toute sa contenance, du bref et de l'air sec et haut de son parler plus rare encore qu'à l'ordinaire, et de ses réponses sur tout ce qui se présentait, à l'embarras extrême et peiné de madame de Maintenon que ses dames familières virent à plein, à l'abattement du duc du Maine, que la mauvaise humeur dura plus de huit jours, et ne s'évapora ensuite que peu à peu. Il est apparent qu'ils essuyèrent des scènes; mais ils tenaient tout ce qu'ils avaient tant désiré, et ils se trouvaient quittes à bon marché d'essuyer une humeur passagère, sûrs encore par ce qu'ils venaient d'éprouver que, la souffrant avec patience et accortise, et reprenant et redoublant même

leurs manières accoutumées avec lui, il se trouverait bientôt trop heureux de se rendre et de goûter ce repos qu'il avait si chèrement acheté d'eux.

Aussitôt que le premier président et le procureur général furent de retour à Paris, ils envoyèrent chercher des ouvriers, qu'ils conduisirent dans une tour du Palais, qui est derrière la buvette de la grand'chambre et le cabinet du premier président, et qui répond au greffe. Ils firent creuser un grand trou dans la muraille de cette tour, qui est fort épaisse, y déposèrent le testament, en firent fermer l'ouverture par une porte de fer, avec une grille de fer en deuxième porte, et murailler encore pardessus. La porte et la grille eurent trois serrures différentes, mais les mêmes à la porte et à la grille, et une clef pour chacune des trois, qui, par conséquent, ouvrait chacune deux serrures. Le premier président en garda une, le procureur général une autre, et le greffier en chef du parlement la troisième. Ils prirent prétexte de la donner au greffier en chef sur ce que ce dépôt était tout contre la chambre du greffe du parlement, pour éviter jalousie entre le second président à mortier et le doyen du parlement, et la division que la préférence aurait pu causer. Le parlement fut assemblé en même temps, à qui le premier président rendit le compte le plus propre qu'il lui fut possible à flatter la compagnie, et à la piquer d'honneur sur la confiance de ce dépôt et le maintien de toutes les dispositions qui s'y trouveraient contenues.

En même temps les gens du roi y présentèrent un édit que le premier président et le procureur général avaient reçu des mains du chancelier à Versailles le même matin que le roi leur remit son testament, et y firent enregistrer cet édit. Il était fort court. Il déclarait que le paquet remis au premier président et au procureur

général contenait son testament par lequel il avait pourvu à la garde et à la tutelle du roi mineur, et au choix d'un conseil de régence, dont, pour de justes considérations, il n'avait pas voulu rendre la disposition publique; qu'il voulait que ce dépôt fût conservé au greffe du parlement jusqu'à la fin de sa vie; et qu'au moment qu'il plairait à Dieu de le retirer de ce monde, toutes les chambres du parlement s'assemblassent avec tous les princes de la maison royale et tous les pairs qui s'y pourraient trouver, pour, en leur présence, y être fait ouverture du testament, et après sa lecture, les dispositions qu'il contenait être rendues publiques et exécutées sans qu'il fût permis à personne d'y contrevenir, et les *duplicata* dudit testament être envoyés à tous les parlements du royaume, etc., par les ordres du conseil de régence, pour y être enregistrés.

Il fut remarquable que dans tout cet édit il n'y eut pas un seul mot pour le parlement, ni d'estime, ni de confiance, ni même un seul mot sur le choix du greffe du parlement, pour que vaguement encore ce greffe être le lieu du dépôt, ni nommer rien qui pût avoir trait à la garde des clefs. Il était pourtant bien naturel de gratifier le parlement dans un édit de cette sorte, et si expressément fait sur ce dépôt, en un mot de faire le moins et le gracieux, puisqu'on faisait le solide et l'important. C'était bien encore le compte et l'esprit de M. du Maine d'y flatter le parlement qui, avec tout le public, fut surpris de n'y rien trouver du tout qu'un silence sec et dur, et qui parut même affecté pour cette compagnie. Quoique ce que le roi avait dit à M. du Maine, sur la dernière grâce qu'il lui avait faite pour l'état de prince du sang et l'habilité à la couronne, et au premier président, au procureur général et à la reine d'Angleterre, sur son testament, ne fût pas public, la surprise extrême des

témoins de l'un, et l'étonnement prodigieux des deux magistrats et de la reine, en avaient laissé transpirer quelque chose. Le malaise du roi précédent et long avait aussi un peu percé. On ignorait le fond et les détails, mais les gens de la cour les mieux instruits, et d'autres par eux à la cour et à la ville, savaient en gros la violence, le dépit, le chagrin marqués du roi. La sécheresse singulière de l'édit confirma cette persuasion, et on ne douta point que le roi ne se fût roidi à vouloir l'édit de cette sorte par humeur, et qu'il n'en eût fallu passer par là.

On a dit en passant que la consternation fut grande à la nouvelle du testament. C'était le sort de M. du Maine d'obtenir tout ce qu'il voulait, mais avec la malédiction publique. Ce même sort ne l'abandonna point sur le testament, et dès qu'il la sentit, il en fut accablé, madame de Maintenon indignée, et leurs veilles et leurs soins redoublés pour enfermer le roi de telle sorte que ce murmure ne pût aller jusqu'à lui. Ils s'occupèrent plus que jamais à l'amuser et à lui plaire, et à faire retentir autour de lui les éloges, la joie, l'admiration publique d'un acte si généreux et si grand, en même temps si sage et si nécessaire au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique, qui le ferait régner si glorieusement au delà même de son règne.

Cette consternation était bien naturelle, et c'est en cela même que le duc du Maine se trouva bien trompé et bien en peine. Il avait cru tout préparer, tout aplanir en rendant M. le duc d'Orléans si suspect et odieux; il y était en effet parvenu, mais il croyait l'être encore plus qu'il n'était véritable. Ses désirs, ses émissaires, lui avaient tout grossi; et il se trouva dans l'étonnement le plus accablant, quand, au lieu des acclamations publiques dont il s'était flatté que la nouvelle du testa-

ment serait accompagnée, ce fut précisément de tout l'opposé.

Ce n'était pas qu'on ne vît très-clairement que ce testament ne pouvait avoir été fait que contre M. le duc d'Orléans, puisque, si on n'eût pas voulu le lier, il n'était pas besoin d'en faire, il ne fallait que laisser aller les choses dans l'ordinaire et dans l'état naturel. Ce n'était pas non plus que les opinions et les dispositions semées et inculquées avec tant d'artifice et de suite contre ce prince eussent changé; mais quoi qu'on en pensât, de quelque sinistre façon qu'on fût affecté à son égard, personne ne s'aveuglait assez pour ne pas voir qu'il serait nécessairement régent par le droit incontestable de sa naissance; que les dispositions du testament ne pouvaient l'affaiblir que par l'établissement d'un pouvoir qui balançât le sien; que c'était former deux partis dans l'état dont chaque chef serait intéressé à se soutenir, et à abattre l'autre par tout ce que l'honneur, l'intérêt et le péril ont de plus grand et de plus vif; que personne alors ne serait à l'abri de la nécessité de choisir l'un ou l'autre; que ce choix des deux côtés aurait mille dangers, et nulle bonne espérance pour soi-même raisonnable.

Tous les particuliers trouvèrent donc à gémir sur leur fortune, sur eux-mêmes, sur l'état livré ainsi à l'ambition des partis. Le chef du plus juste, ou plutôt du seul juste en soi, on l'avait mis en horreur. Le chef de l'autre, et il n'y avait personne qui n'y reconnût M. du Maine, qui n'en faisait pas moins par son ambition effrénée qui l'avait porté où il était à l'égard de la succession à la couronne, qui avait outré tous les cœurs, et qui, aux dépens des suites qu'on en prévoyait, voulait après le roi faire contre au régent, et élever autel contre autel. On comparait les droits sacrés en l'un, nuls en

l'autre. On comparait les personnes, on les trouvait toutes deux odieuses; mais la valeur, la disgrâce, le droit du sang l'emportaient encore sur tout ce qu'on voyait en M. du Maine. Je ne parle que du gros du monde peu instruit, et de ce qui se présentait naturellement de soi-même; combien plus dans ce qui l'était davantage, et qui n'avait point de raison de sortir de neutralité!

Ces considérations, dont plus ou moins fortement selon l'instruction et les lumières, mais l'universalité était frappée, formaient ces plaintes et ces raisonnements à l'oreille, d'où naissait le murmure qui, bien qu'étouffé par la crainte, ne laissa pas de percer, et qui partout perça enfin de plus en plus.

Ce que la raison dictait, ce que les plus considérables voulaient, ce qui entrait même dans les têtes communes qui font le plus grand nombre dans ce qu'on appelle le public, n'était rien moins qu'un testament scellé, qui tenait tout en crainte, et jetait en partialité. Le défaut de ces hommes illustres par leurs exploits, par leur capacité, par une longue et heureuse expérience, par là reconnus supérieurs aux autres, et en possession de primer et d'entraîner par leur mérite et leur réputation; le défaut d'âge de tous les princes du sang; les idées si fausses, mais si fort reçues, qui défavorisaient celui à qui de droit et de nécessité inévitable les rênes de l'état se trouveraient dévolues, faisaient souhaiter que le roi mît ordre au gouvernement qui succéderait au sien, mais non pas dans les ténèbres.

On souhaitait que le roi établît de son vivant le gouvernement tel qu'il le voulait laisser après lui, qu'il mît actuellement dans son conseil et dans ses affaires ceux qu'il y destinait après lui, et dans les places et les fonctions qu'ils devaient remplir; que lui-même, gouvernant

toujours avec la même autorité, réglât publiquement celle qui devait succéder à la sienne, dans les limites et dans l'exercice qu'il avait résolu qu'elle eût; qu'il dressât le futur régent, et ceux qui en tout genre entreraient après lui dans l'administration, à celle que chacun devait avoir; qu'il en formât l'esprit et l'harmonie en se servant d'eux dès lors en la même façon qu'ils devaient servir après lui, chacun respectivement au gouvernement de l'état; qu'il eût le temps de voir et de corriger, de changer, d'établir ce qu'il trouverait en avoir besoin; qu'il accoutumât à ce travail, et qu'il instruisît ceux qu'il ne faisait qu'y destiner, et le reste de ses sujets à voir ceux-là en place, et à les honorer; en un mot à tout exécuter tout lui-même, de manière qu'il n'y eût aucun changement à sa mort, qu'elle n'interrompît pas même la surface des affaires, et qu'il n'y eût qu'à continuer tout de suite et tout uniment ce qu'il aurait établi lui-même, dirigé et consolidé.

Mais ce qui était le vœu public, celui même des plus sages, le bien solide de l'état, n'était pas celui du duc du Maine; il craignait trop le cri public de tout ce qu'il emblait au régent, et le prince qui devait l'être, qui avec honneur et sûreté n'aurait pu s'y soumettre; le parallèle de la loi et de la faveur aveugle et violente; celui de leur commune base, le sang légitime des rois, dont M. le duc d'Orléans était petit-fils et neveu, avec le ténébreux néant d'une naissance si criminelle que jusqu'au duc du Maine elle était inconnue de la société des hommes; enfin la comparaison militaire dans une nation toute militaire; et de la nudité entière du petit-fils de France, avec ces prodigieux et monstrueux amas de charges, de gouvernements, de troupes, de rangs et d'honneurs inouïs dont le groupe effrayant servait de piédestal au double adultère pour fouler aux pieds tous les ordres de

l'état, et y mettre pour le moins tout en confusion pour peu qu'ils voulussent se servir de la puissance qu'il avait su arracher.

M. du Maine redoutait les réflexions qui naîtraient de ces trop fortes considérations, et le repentir du roi trop annoncé par la violence qu'il avait soufferte, dont il n'avait pu retenir ses plaintes; et qu'il ne saisît l'indignation publique accrue par l'exercice des fonctions, pour détruire ce qu'il avait eu tant de peine à édifier. Enfin il eut peur, et peut-être le roi plus que lui, des plaintes de ceux qui n'étaient pas des élus : l'un de s'en faire des ennemis qui dès lors se joindraient à M. le duc d'Orléans, l'autre de l'importunité des mécontents et des visages chagrins. Ainsi on était bien éloigné de voir révéler des mystères que leurs auteurs avaient tant d'intérêt de cacher.

M. le duc d'Orléans fut étourdi du coup; il sentit combien il portait directement sur lui; du vivant du roi il n'y vit point de remède. Le silence respectueux et profond lui parut le seul parti qu'il pût prendre; tout autre n'eût opéré qu'un redoublement de précautions. On en demeurera là maintenant sur cet article; il n'est pas temps encore d'entrer dans les mesures et dans les vues de ce prince pour l'avenir. Le roi évita avec lui tout discours sur cette matière, excepté la simple déclaration après coup; M. du Maine de même. Il se contenta d'une simple approbation monosyllabique avec l'un et avec l'autre, en courtisan qui ne se doit mêler de rien, et il évita même d'entrer là-dessus en matière avec madame la duchesse d'Orléans, et avec qui que ce fût. J'étais le seul avec qui il osât se soulager et raisonner à fond; avec tout le reste du monde un air ouvert et ordinaire, en garde contre tout air mécontent et contre la curiosité de tous les yeux. L'abandon inexprimable

où il était au milieu de la cour et du monde lui servit au moins à le garantir de tout propos hasardé sur le testament, dont personne ne se trouva à portée de lui parler; et ce fut en vain que Maisons, qui affecta de laisser passer quelque temps sans le voir, essaya par Canillac et par lui-même de le faire parler là-dessus. Ce ne fut que dans la suite que le duc de Noailles et lui le firent avec plus de succès, lorsque la santé plus menaçante du roi engagea à s'élargir sur les mesures à prendre.

CHAPITRE CCCLXV.

Dernière marque de l'amitié et de la confiance du roi pour le duc de Beauvillier et de celles du duc pour moi. — Mort du duc de Beauvillier. — Sa maison; sa famille; son caractère et son éloge. — Époque et nature de la charge de chef du conseil royal des finances, que le duc de Beauvillier accepte difficilement. — Malin compliment du comte de Gramont au duc de Saint-Aignan. — Le duc de Beauvillier, quel sur le cardinal de Noailles, Rome, Saint-Sulpice, les jésuites. — Mesures futures pour l'archevêque de Cambrai. — Ambition de ce prélat. — Grandeur d'âme et de vertu du duc de Beauvillier.

Il fallait qu'il y eût déjà du temps que le roi songeât à pourvoir à l'éducation du Dauphin après lui. Il était bien naturel que, pensant surtout comme on le faisait penser de M. le duc d'Orléans, il ne voulût pas lui en laisser la disposition, et songeât à la faire lui-même. Peut-être fut-ce par ce point que madame de Maintenon et M. du Maine firent ouvrir la tranchée devant lui par Voysin, pour de l'un à l'autre le conduire à tout le reste. Quoi qu'il en soit, étant allé à Vaucresson fort peu après la mort de M. le duc de Berry, où M. de Beauvillier était dans son lit un peu incommodé, il voulut être seul avec moi. Là il me dit sans préface et sans que la conversation conduisît, car ce fut tout aussitôt que nous fûmes seuls, qu'il avait une question à me faire, mais qu'avant de me dire ce que c'était il exigeait ma pro-

messe que j'y répondrais sans complaisance, sans contrainte, mais naturellement, suivant ce que je pensais, et que ce n'était que sur ce fondement assuré qu'il pouvait me parler.

Je fus surpris de ce propos et je le lui témoignai. Je lui demandai si depuis tant d'années de bontés et de confiance intime de sa part pour moi, et pendant lesquelles il s'était traité et passé tant de choses si importantes entre nous, l'ouverture, la franchise, la liberté entière de ma part avec lui, ne devaient pas lui répondre qu'il trouverait toujours en moi les mêmes. Il me répondit avec toute l'amitié que je lui connaissais pour moi, et il ajouta que si je lui donnais la parole qu'il me demandait, je verrais, par ce qu'il avait à me dire, qu'il aurait eu raison de vouloir s'en assurer. Je la lui donnai donc, encore plus surpris de cette recharge et plus curieux de ce qui la lui faisait faire.

Il me dit que le roi n'espérant guère voir le Dauphin en âge de passer entre les mains des hommes, il se croyait être obligé de pourvoir lui-même à son éducation, que le roi l'en voulait charger et de tout ce qui la regardait comme il l'avait été de celle de messeigneurs son père et ses oncles; qu'il s'était excusé sur son âge et ses infirmités qui ne lui permettaient point les assiduités nécessaires, ni d'espérer même d'achever l'éducation jusqu'à l'âge qui la termine; que le roi, persistant à vouloir l'en charger, consentait qu'il ne fît que ce qu'il pourrait et voudrait; et tout de suite fixant son regard plus attentivement sur moi : « Vous êtes, me dit-il, duc et pair, mon ancien; auriez-vous de la peine à être gouverneur conjointement avec moi, à suppléer à tout ce que je ne pourrais faire, à agir dans cette fonction dans un concert entier, en un mot, quoique égaux en fonctions et plus ancien pair que moi, à n'être pas le

premier? C'est sur cela que je vous conjure de me répondre naturellement, sans complaisance, sûr que je ne serai blessé de rien. Vous voyez, ajouta-t-il, que j'avais raison de vous en demander votre parole; vous me l'avez donnée, tenez-la-moi à présent. »

Je lui répondis que je la lui tiendrais en effet sans peine; que j'entendais bien que sous un nom pareil c'était être gouverneur sous lui en tout et partout, que je ne connaissais qui que ce fût sans exception autre que lui, avec qui je l'acceptasse, mais que pour lui que j'avais toute ma vie regardé comme mon père, qui m'en avait servi, dont je connaissais les talents et la vertu avec une vénération aussi de toute ma vie, et la confiance et l'amitié par unc expérience de même durée, je serais avec lui et sous lui, en tout et partout, sans en avoir la moindre peine, et que mon cœur lui était attaché de manière que je trouverais ma joie à lui marquer sans cesse respect, déférence, et un abandon dont je lui avais donné une preuve plus difficile sur les renonciations. Il m'embrassa, me dit que je le soulageais infiniment, et mille choses touchantes.

Il me demanda un profond secret, et de la façon qu'il me parla, j'eus lieu de croire que lorsqu'il aurait pesé et fait tous ses arrangements et ses choix pour la totalité de l'éducation, le roi ne tarderait pas à les déclarer après qu'il les lui aurait proposés. Je ne laissai pas de repasser d'autres sujets avec lui par l'importance dont la chose me parut. Sur deux qui étaient fort en sa main, je lui dis que la vérité exigeait de moi que je lui avouasse que l'un y était plus propre que moi; que pour l'autre je m'y croyais plus propre. Il ne fit que glisser sur eux comme sur les autres dont nous parlâmes, ce n'était que conversation; il s'était fixé sur moi. Cela n'était pas nouveau puisque monseigneur le Dauphin était pleine-

ment déterminé à me demander au roi pour gouverneur du frère aîné du roi d'aujourd'hui, que je ne l'ignorais pas, et que ce prince ne pouvait avoir pris et s'être affermi dans cette résolution que par le duc de Beauvillier qui ne voulait pas être du tout gouverneur de ce jeune prince, chargé comme il l'était déjà, et comme il l'eût été de plus en plus, de fonctions auprès du Dauphin qui le demandaient tout entier pour la totale confiance de ce prince, et pour les affaires de l'état.

Telle fut la dernière marque que M. de Beauvillier me donna de son estime, de son amitié, de sa confiance; tel fut aussi le dernier témoignage qu'il reçut de celle du roi malgré la haine persévérante de madame de Maintenon. Son peu de santé dura trop peu après cette conversation pour que la matière en pût subsister. Elle était en soi délicate ; une vie entièrement partagée entre les exercices de piété, les fonctions de ses charges dont il ne manquait aucune de celles qui ne se croisaient pas, et les affaires, ne lui laissait que de courts délassements, dans le plus intime intérieur de sa famille, la plus étroite, et de moins encore d'amis, et ne contribuait pas à former une santé bien établie. La perte de ses enfants l'avait foncièrement pénétré ; on a vu avec quel courage et quelle insigne piété lui et madame de Beauvillier en firent sur l'heure même le sacrifice, mais ils ne se consolèrent ni l'un ni l'autre. La mort du Dauphin lui fut encore tout autrement sensible : il me l'a avoué bien des fois. Toute sa tendresse s'était réunie dans ce prince, dont il admirait l'esprit, les talents, le travail, les desseins, la vertu, les sacrifices, et la métamorphose entière que la grâce avait opérée en lui et y confirmait sans cesse ; il était sensiblement touché de sa confiance sans réserve, et de leur réciproque liberté à se communiquer, à discuter et à résoudre toutes choses; il était

pénétré de l'amour de l'état, de l'ordre, de la religion qu'il allait voir refleurir, et comme renaître sous son règne, et en attendant, par sa prudence, sa sagesse, sa justice, sa modération, son application, et par l'ascendant que le roi se plaisait à lui laisser prendre sur la cour, sur les affaires, et sur lui-même. Quelque convaincu qu'il fût de sa sainteté et de son bonheur, sa mort l'accabla de telle sorte, qu'il ne mena plus qu'une vie languissante, amère, douloureuse, sans relâche, sans consolation. Enfin la mort du duc de Chevreuse, son cœur, son âme, le dépositaire et souvent l'arbitre de ses pensées les plus secrètes, même de piété, enfin depuis toute leur vie un autre lui-même, lui donna le dernier coup.

Il fut malade près de deux mois à Vaucresson, où peu auparavant il s'était retiré et renfermé à l'abri du monde, même de ses plus familiers, pour ne songer plus qu'à son salut et y consacrer tous les instants de sa solitude. Il y mourut le vendredi, dernier août, sur le soir, de la mort des justes, ayant conservé toute sa tête jusqu'à la fin. Il avait près de soixante-six ans, environ trois ans moins que le duc de Chevreuse, étant né le 24 octobre 1648 d'une maison fort ancienne et très-noblement alliée, surtout en remontant.

Il était fils de M. de Saint-Aignan qui avec de l'honneur et de la valeur était tout romanesque en galanterie, en belles-lettres, en faits d'armes. Il avait été capitaine des gardes de Gaston, et, tout à la fin de 1649, acheta du duc de Liancourt la charge de premier gentilhomme de la chambre du roi, lors duc à brevet. Il commanda ensuite en Berry contre le parti de M. le Prince, lors prisonnier, puis lieutenant général de l'armée destinée contre MM. de Bouillon et de Marcillac en Guyenne. Il eut le gouvernement de Touraine à la mort du marquis d'Aumont, et le crédit de le vendre fort

cher à Dangeau encore jeune, lorsqu'à la disgrâce de M. et de madame de Navailles il s'accommoda avec lui du gouvernement du Havre-de-Grâce en 1664. Il fut chevalier de l'ordre à la promotion de 1661, et duc et pair en 1663, de cette étrange fournée des quatorze. Il fut chef et juge du camp des derniers carrousels du roi, et mourut à Paris 16 juin 1687. Il avait épousé une Servien, parente du surintendant des finances, qu'il perdit en 1679. Au bout de l'an, il se remaria à une femme de chambre de sa femme, qui y était entrée d'abord pour avoir soin de ses chiens. Elle fut si modeste et lui si honteux, que le roi le pressa souvent et toujours inutilement de lui faire prendre son tabouret. Elle vécut toujours fort retirée et avec tant de vertus, qu'elle se fit respecter toute sa vie qui fut longue. Du premier mariage le comte de Sery et le chevalier de Saint-Aignan qui fut tué au duel de MM. de la Frette, et l'aîné mourut à vingt-six ans survivancier du premier gentilhomme de la chambre et distingué à la guerre, deux fils morts enfants, des filles abbesses, et une qui ne voulut point être religieuse, qu'on maria à Livry, premier maître d'hôtel du roi, pour s'en défaire. M. de Beauvillier demeura seul de ce lit. Du second, deux fils dont l'aîné fut évêque comte de Beauvais, l'autre duc de Saint-Aignan comme on l'a vu en leur lieu, et une fille aussi romanesque que le père, mais en dévotion, qui épousa un fils de Marillac, conseiller d'état, tué avancé à la guerre sans enfants, puis M. de l'Aubépine, mon cousin germain, dont elle a un fils qui sert, et qui est gendre du duc de Sully.

Je ne sais quel soin M. et madame de Saint-Aignan prirent de leurs aînés. Pour M. de Beauvillier, ils le laissèrent jusqu'à six ou sept ans à la merci de leur suisse, élevé dans sa loge, d'où ils l'envoyèrent à Notre-

Dame de Cléry, en pension chez un chanoine, dont tous les canonicats étaient à la nomination de M. de Saint-Aignan. Ils ne sont pas gros. Tout le domestique du chanoine consistait en une servante, qui mit le petit garçon coucher avec elle, lequel y couchait encore à quatorze et quinze ans, sans penser à mal ni l'un ni l'autre, ni le chanoine s'aviser qu'il était un peu grand. La mort du comte de Sery le fit rappeler par son père, qui en même temps lui fit donner la survivance de sa charge, et remettre deux abbayes qu'il avait. C'était tout à la fin de 1666. Il servit avec distinction à la tête de son régiment de cavalerie, et fut brigadier.

Il était grand, fort maigre, le visage long et coloré, un fort grand nez aquilin, la bouche enfoncée, des yeux d'esprit et perçants, le sourire agréable, l'air fort doux, mais ordinairement fort sérieux et concentré. Il était né vif, bouillant, emporté, aimant tous les plaisirs. Beaucoup d'esprit naturel, le sens extrêmement droit, une grande justesse, souvent trop de précision; l'énonciation aisée, agréable, exacte, naturelle; l'appréhension vive, le discernement bon, une sagesse singulière, une prévoyance qui s'étendait vastement, mais sans s'égarer; une simplicité et une sagacité extrêmes, et qui ne se nuisaient point l'une à l'autre; et depuis que Dieu l'eut touché, ce qui arriva de très-bonne heure, je crois pouvoir avancer qu'il ne perdit jamais sa présence, d'où on peut juger, éclairé comme il était, jusqu'à quel point il porta la piété. Doux, modeste, égal, poli avec distinction, assez prévenant, d'un accès facile et honnête jusqu'aux plus petites gens; ne montrant point sa dévotion, sans la cacher aussi, et n'en incommodant personne, mais veillant toutefois ses domestiques, peut-être de trop près; sincèrement humble, sans préjudice de ce qu'il devait à ce qu'il était, et si détaché de tout, comme

on l'a vu sur plusieurs occasions qui ont été racontées, que je ne crois pas que les plus saints moines l'aient été davantage. L'extrême dérangement des affaires de son père lui avait néanmoins donné une grande attention aux siennes, ce qu'il croyait un devoir, qui ne l'empêchait pas d'être vraiment magnifique en tout, parce qu'il estimait que cela était de son état.

Sa charité pour le prochain le resserrait dans des entraves qui le raccourcissaient par la contrainte de ses lèvres, de ses oreilles, de ses pensées, dont on a vu les inconvénients en plusieurs endroits. Le ministère, la politique, la crainte trop grande du roi, augmentèrent encore cette attention continuelle sur lui-même, d'où naissait un contraint, un concentré, dirai-je même un pincé, qui éloignait de lui, et un goût de particulier très-resserré, et de solitude qui convenait peu à ses emplois, qui l'isolait, qui, excepté ses fonctions, parmi lesquelles je range sa table ouverte le matin, lui faisait un désert de la cour, et lui laissait ignorer tout ce qui n'était pas les affaires où ses emplois l'engageaient nécessairement. On a vu où cela pensa le précipiter plus d'une fois, sans la moindre altération de la paix de son âme, ni la plus légère tentation de s'élargir là-dessus; son cœur droit, bon, tendre, peu étendu; mais ce qu'il aimait, il l'aimait bien, pourvu qu'il pût aussi l'estimer.

Sa crainte du roi, celle de se commettre, ses précisions, engourdissaient trop son désir sincère de servir ses amis. Il fut tout autre, comme on l'a vu, sur cela comme sur tout le reste, après la mort de Monseigneur, et on ne put douter alors qu'il se plaisait à servir ses amis en petites et en grandes choses.

Dans les particuliers où il était libre, comme chez lui les soirs, surtout chez le duc de Chevreuse, et à Vaucresson, il était gai, mettait au large, plaisantait avec sel,

badinait avec grâce, riait volontiers. Il aimait qu'on plaisantât aussi avec lui; il n'y avait que le coucher de la servante du chanoine dont sa pudeur se blessait, et je l'ai vu quelquefois embarrassé de ce conte que madame de Beauvillier faisait, en rire pourtant, mais quelquefois aussi la prier de ne le point faire.

Il l'épousa en 1671; le triste état des affaires de sa maison que son père avait ruinée, les engagèrent à faire cette alliance de la troisième fille de M. Colbert avec de grands biens. L'aînée avait épousé quatre ans auparavant le duc de Chevreuse, et huit ans après la dernière fut mariée au duc de Mortemart. Les ducs de Chevreuse et de Beauvillier et leurs femmes se trouvèrent si parfaitement faits l'un pour l'autre, que ce ne fut qu'un cœur, qu'une âme, qu'une même pensée, un même sentiment toute leur vie, une amitié, une considération, une complaisance, une déférence, une confiance réciproques. Elle était pareille entre les deux sœurs, et la devint bientôt entre les deux beaux-frères. Vivant tous deux à la cour, attachés par leurs charges, et par la place de dames du palais de leurs femmes, ils se voyaient sans cesse, et mangeaient par semaines l'un chez l'autre, ce qui dura jusqu'à ce que les grands emplois du duc de Beauvillier l'obligèrent à tenir une table publique; ils ne s'en voyaient guère moins, rarement une seule fois par jour tant qu'ils vécurent. Il était rare aussi d'être ami de l'un à un certain point sans l'être aussi de l'autre et de leurs épouses.

La piété du duc de Beauvillier qui commença de fort bonne heure le sépara assez de ceux de son âge. Étant à l'armée, à une promenade du roi, dans laquelle il servait, il marchait seul un jour un peu en avant; quelqu'un le remarquant se prit à dire qu'il faisait là sa méditation. Le roi, qui l'entendit, se tourna vers celui qui parlait, et

le regardant : « Oui, dit-il, voilà M. de Beauvillier qui est un des plus sages hommes de la cour et de mon royaume. » Cette subite et courte apologie fit taire et donna fort à penser, en sorte que les gloseurs demeurèrent en respect devant son mérite.

Il fallait que le roi en fût dès lors bien prévenu pour le charger de la commission la plus délicate en 1670. Madame venait d'être si grossièrement empoisonnée, la conviction en était si entière et si générale qu'il était bien difficile de le pallier. Le roi et le roi d'Angleterre, dont elle venait tout nouvellement d'être le plus intime lien par le voyage qu'elle venait de faire en Angleterre, en étaient également pénétrés de douleur et d'indignation, et les Anglais ne se contenaient pas. Le roi choisit le duc de Beauvillier pour aller faire ses compliments de condoléance au roi d'Angleterre, et sous ce prétexte tâcher que ce malheur n'altérât point leur amitié et leur union, et calmer la furie de Londres et de la nation. Le roi n'y fut pas trompé ; la prudente dextérité du duc de Beauvillier ramena entièrement la bouche égarée du roi d'Angleterre, et adoucit même Londres et la nation.

Le maréchal de Villeroy mourut à Paris en sa quatre-vingt-huitième année, le 28 novembre 1685. M. Colbert, intendant du cardinal Mazarin, en même temps intendant des finances à sa mort, avait été recommandé au roi par ce tout-puissant premier ministre comme l'homme le plus capable qu'il connût pour l'administration des finances, en même temps qu'après avoir sucé le surintendant Fouquet jusqu'au sang, il le lui avait rendu plus que suspect. Il ne fut donc pas difficile à Colbert, après la mort de son maître, de s'introduire auprès du roi, et de s'établir sur les ruines de Fouquet. Il connaissait parfaitement le roi sur ce qu'il en avait ouï dire si souvent à Mazarin. Il le prit par les détails et par la capacité et par

l'autorité de tout faire; il acheva, de concert avec le Tellier, la ruine de Fouquet, glissa en la place de contrôleur général suffoquée jusqu'alors par celle de surintendant. Il persuada au roi le danger de cette grande place, et comme il n'osait y aspirer, il fit accroire au roi de s'en réserver toutes les fonctions. Le roi crut les faire par les *bons* et les signatures dont Colbert, souple commis, l'accabla, tandis qu'il saisit toute l'économie et tout le pouvoir des finances, et qu'il s'en rendit le maître plus qu'aucun surintendant; mais ne se trouvant pas d'aloi à exercer cette autorité sans voile, il en imagina un de gaze en persuadant au roi de créer une charge toute nouvelle de chef du conseil des finances qui aurait l'entrée dans ceux que le roi tiendrait, dans les grandes directions, qui présiderait chez lui aux petites, qui ferait des signatures d'arrêts en finances, et qui, avec un nom et une représentation ne ferait rien en effet dans les finances, et lui laisserait l'autorité entière d'y tout faire et d'y tout régler.

Cette charge fut donc créée lors de la catastrophe de Fouquet, et donnée au maréchal de Villeroy qui avait été gouverneur de la personne du roi sous le cardinal Mazarin, chef de son éducation, et qui avec cette ombre ne fut jamais ministre d'état. Cela valait 48,000 livres de rente avec d'autres choses encore, en sorte que cette vacance eut tout ce qu'il y avait de grand et de considérable à la cour pour aspirants : le duc de Montausier, qui avait été gouverneur de Monseigneur; le duc de Créquy, gouverneur de Paris, premier gentilhomme de la chambre, dont l'ambassade à Rome et la fameuse affaire des Corses de la garde du pape avait fait tant de bruit, et dont la femme était dame d'honneur de la reine, et plusieurs autres dans la privance du roi et dans la première considération.

Le roi leur préféra le duc de Beauvillier qui avait trente-sept ans et qui n'avait garde d'y songer. Il en était si éloigné que la délicatesse de sa conscience, alarmée de tout ce qui sentait les finances, ne put se résoudre à l'accepter, lorsque le roi la lui donna. La surprise du roi d'un refus de ce qui faisait l'ambition des plus importants de sa cour ne servit qu'à le confirmer dans son choix. Il insista et il obligea le duc à consulter des personnes en qui il pouvait prendre confiance, et de tirer parole de lui qu'il le ferait de bonne foi, avec une droite indifférence, et qu'il se rendrait à leur avis s'il allait à le faire accepter. Le duc s'y engagea et consulta. Au bout de sept ou huit jours le roi lui en demanda des nouvelles, et le poussa jusqu'à lui faire avouer qu'il avait trouvé tous les avis de ceux qu'il avait consultés pour qu'il ne refusât pas davantage. Le roi en fut fort aise, le somma de sa parole, et le déclara deux heures après, au grand étonnement de sa cour.

Le comte de Gramont, qui était sur le pied de se divertir de tout aux dépens de qui il appartenait, et qui savait que le duc de Saint-Aignan s'était mis aussi sur les rangs pour cette charge, le rencontra dans la galerie une heure après la déclaration. Il alla droit à lui, et lui dit « qu'il lui faisait ses compliments d'être d'une race si heureuse qu'elle donnait tous les chefs que le roi choisissait : que s'il en fallait un aux carrousels, il prenait le père; s'il y en avait un à nommer pour le conseil des finances, il choisissait le fils, » et sans attendre de réponse, le laissa là, avec une révérence et une pirouette, outré de dépit de son compliment.

M. de Beauvillier fut duc en se mariant sur la démission de son père dont il eut les gouvernements à sa mort, et chevalier de l'ordre de la promotion de 1688. En 1689 le roi lui demanda s'il ferait autant de difficul-

tés pour être gouverneur de monseigneur le duc de Bourgogne, qu'il allait ôter d'entre les mains des femmes, qu'il en avait apporté pour la place de chef du conseil des finances. Il n'en fit aucune et l'accepta. Il le fut des deux autres fils de France, à mesure qu'ils quittèrent les femmes; et ce fut avec tant de confiance de la part du roi, qu'à l'exception de Moreau, un de ses premiers valets de garde-robe qu'il fit premier valet de chambre de ce prince, et de deux ou trois valets qu'il voulut placer, il laissa tout le reste au choix du duc de Beauvillier : précepteur, sous-gouverneur et tout le reste, sans faire de perquisition sur aucun. On a vu ailleurs que ce fut aussi avec tant de désintéressement de la part du duc qu'il refusa absolument les appointements pour les deux autres princes : 48,000 livres pour chacun, c'est-à-dire 96,000 livres.

La mort de Louvois, qui rendit le roi libre sur bien des choses, fit rappeler Pomponne dans le conseil d'état en 1691 aussitôt après, et y fit entrer le duc de Beauvillier en même temps. Ce fut un prodige, et l'unique gentilhomme qui y ait été admis en soixante-douze ans de règne ; je dis l'unique, parce que les deux maréchaux de Villeroy qui ne l'étaient guère plus qu'il ne fallait, le père ne fut jamais ministre, et le fils, qui ne l'a été qu'un an depuis la mort de M. de Beauvillier jusqu'à celle du roi, ne peut être compté en un si court espace. M. de Beauvillier n'y songeait pas plus qu'il avait fait à ses deux autres places.

Quelque excessivement que le roi lui imposât, quelque faible qu'il parût à lui parler pour des grâces par une timidité qui était en lui, il n'était pas reconnaissable au conseil, à ce que j'ai ouï dire à Chamillart son ami, et au chancelier de Pontchartrain son ennemi si longtemps, lorsqu'il s'agissait d'affaires de justice, ou

d'affaires d'état importantes. Il opinait alors avec fermeté, embrassait toute l'étendue de l'affaire avec netteté et précision, la développait avec lumières, prenait son parti avec fondement, et le soutenait avec modestie, mais avec une force que le penchant montré du roi n'ébranlait point. Dans les autres il se laissait assez aller à son naturel doux et timide. Son exactitude, ou pour parler plus juste, sa ponctualité à ses diverses et continuelles fonctions, était sans le plus léger relâche qui, je crois, avait augmenté sa précision naturelle jusqu'aux minutes, et jusqu'à savoir ce qu'il lui en fallait pour aller de chez lui chez le roi.

On a vu ailleurs avec quelle grandeur d'âme, quel détachement, quelle soumission à Dieu, quelle délicatesse de totale dépendance à son ordre, il soutint l'orage du quiétisme, la disgrâce de l'archevêque de Cambrai, de ceux qui y furent enveloppés, et le péril extrême qu'il y courut; avec quelle noblesse il s'y conduisit; et avec quelle soumission il reçut la nouvelle de la condamnation du livre de M. de Cambrai à Rome. Toutefois les plus rares tableaux ont des ombres, et la vérité m'oblige à ne pas dissimuler celles de ce modèle de toutes les vertus. En les considérant on ne l'en estimera pas moins si on est équitable, mais on tremblera à la vue des profondeurs de Dieu, et on s'humiliera jusqu'en terre à la vue de ce que sont les hommes les plus parfaits.

Celui-ci, avec la probité la plus innée, l'amour et la soif de la vérité la plus ardente et la plus sincère, la pureté la plus scrupuleuse, une présence de Dieu sensible, habituelle dans toutes les diverses fonctions et situations de ses journées, à qui il rapportait avec une sainte jalousie ses plus importantes et ses plus légères actions, son travail, ses fonctions, ses amitiés, ses liaisons, ses

vues, ses bienséances, et jusqu'aux délassements et aux besoins de l'esprit et du corps; cet homme, si droit, si en garde contre lui-même, et d'une attention si active, se laissa tellement enchanter, lui et M. de Chevreuse, aux charmes de l'archevêque de Cambrai, que, sans l'avoir jamais vu depuis sa disgrâce, ce prélat ne cessa d'être l'âme de son âme et l'esprit de son esprit; que tout ce qu'il pratiquait dans son intérieur de conscience et dans son domestique était réglé souverainement par M. de Cambrai; qu'enchanté d'après lui de madame Guyon, il ne la vit jamais que sainte, et qu'excellent docteur; enfin que s'étant hasardée à faire des prophéties claires qu'il vit toutes manquées, le bandeau ne put jamais lui tomber des yeux. Disons tout et ne retenons point la vérité captive; on a vu en son lieu la grande et sainte action par laquelle le cardinal de Noailles le sauva et le maintint dans ses places aux dépens de son frère, à qui elles étaient destinées de leur su, et avec lequel il en fut brouillé plusieurs années. Tombé lui-même en disgrâce par l'affaire de la Constitution, jusqu'à la défense de voir le roi, jusqu'à voir poursuivre la privation de son chapeau et la déposition de son siége, jusqu'au plus juste soupçon que le roi l'allait faire enlever et conduire à Rome, j'étais peiné de savoir M. de Beauvillier des plus ardents contre lui, et que l'objet si cher de M. de Cambrai, de la doctrine et du livre duquel le cardinal de Noailles avait été un des plus grands adversaires, dépouillât cette âme si vraie, si droite, si candide, de reconnaissance et d'humanité en divinisant ses préventions.

Je ne pus m'empêcher de lui en parler un jour qu'il vint causer avec moi dans ma chambre à Versailles comme il faisait assez souvent pour y être plus en liberté. Après quelque peu de propos : « Mais vous, mon-

sieur, lui dis-je à brûle pourpoint, ne songez-vous jamais que sans la rare vertu et la pureté d'âme du cardinal de Noailles vous étiez chassé, et que, de son su, son frère avait toutes vos places? Il était sûr de leur destination, le maréchal et la maréchale de Noailles ont été bien des années à le lui pardonner. Vous n'ignorez pas qu'il ne vous raffermit pas sans peine, et qu'il se rendit même votre caution auprès du roi, et aujourd'hui vous pousseriez un homme à qui vous devez tout, et depuis si longtemps, et sans lequel vous seriez depuis tant d'années hors de mesure. » Le duc demeura quelques moments sans repartie, rougit, convint après quelque silence par un seul « il est vrai, » se défendit sur sa conscience, mais mollement, et fut toujours depuis fort mesuré avec moi sur le cardinal de Noailles, lorsque nous traitions ces matières, où d'ailleurs nous n'étions jamais d'accord. Ce n'était pas certainement défaut de sentiment dans un homme qui en avait de si délicats, moins encore ingratitude. Il était très-reconnaissant par nature et par principe, mais telle fut en lui la force d'un abandon aveugle divinisé en lui pour M. de Cambrai par religion.

Cette même disposition le mettait toujours du côté de Rome sur ses diverses entreprises, et le rendait industrieux à les exténuer et à les pallier. Nous en avions souvent des disputes vives. Sa préface était toujours la même en ces occasions : les droits sacrés des rois de France que saint Louis même avait soutenus contre les papes avec plus de force qu'aucun autre roi; mais le cas dont il s'agissait n'était jamais, selon lui, de ceux qu'on devait défendre.

Saint-Sulpice où il avait toujours eu sa principale confiance, et non les jésuites avec qui il vivait bien, mais qu'il connaissait, et à qui lui et M. de Chevreuse au-

raient voulu ôter la feuille et le confessionnal des rois; Saint-Sulpice, dis-je, l'avait gâté de bonne heure sur Rome, et l'archevêque de Cambrai, qui avait ses raisons, qu'il se gardait bien de lui montrer, avait achevé.

De ces matières et de celles de la Constitution, il m'en parlait toujours le premier, soit confiance, soit espérance de me convertir, jusqu'à ce que tout à la fin de sa vie disputant là-dessus, tous deux seuls dans ma chambre à Versailles, il me pria que nous ne nous en parlassions plus, parce que cela l'agitait trop, et depuis en effet nous ne nous en sommes jamais parlé.

Avec cet abandon à M. de Cambrai, qui le liait à tout ce petit troupeau d'une chaîne si forte, il eut la fidélité de n'entretenir son commerce avec lui que du su du roi, et de ne voir qu'à Vaucresson fort à la dérobée, mais avec sa permission, ceux que son affaire avait fait ôter d'auprès des princes, et chasser de la cour. Jamais, comme on le voit, je n'avais été initié dans ces mystères, mais je les voyais librement à Vaucresson; on y parlait tout librement aussi devant moi, et depuis la mort du Dauphin, M. de Beauvillier, M. de Chevreuse, ces exilés me parlaient ouvertement de leur désir extrême du retour de Fénelon. Jusqu'aux plus petites choses qui pouvaient toucher ce prélat étaient leur grand ressort à tous, et le plus infailliblement puissant. Les deux ducs, et je ne l'ai jamais compris, qui demeurèrent toujours dans le plus parfait silence avec moi sur une doctrine et des principes dont l'enchantement les avait absorbés, parce qu'ils ne m'en crurent pas capable ou qu'ils sentirent que je n'y prendrais point, n'en furent non-seulement pas le moins du monde en contrainte avec moi sur toute espèce de confiance, comme on l'a pu voir par tant de choses qui ont été racontées, mais ils s'ouvrirent toujours à moi sur leur attachement à M. de

Cambrai, et à ceux qui tenaient à lui par les mêmes liens, et sur tout ce qui les regardait.

Ils me parlèrent donc franchement après la mort du Dauphin, pour m'engager à lui être favorable auprès de M. le duc d'Orléans, pour le rappeler, et l'employer grandement à la mort du roi; ils voyaient bien que ce prince mènerait aisément M. le duc de Berry, sur lequel ils n'avaient pas lieu de compter avoir grand crédit, comme il a été remarqué ailleurs, et qui ne se souciait de son précepteur en nulle sorte; je ne m'en souciais pas intérieurement davantage, mais je ne pouvais rien refuser à M. de Beauvillier. Je m'engageai donc à lui et à M. de Chevreuse, et j'eus d'autant moins de peine à réussir, que M. le duc d'Orléans était naturellement porté d'estime et d'inclination pour Fénelon. Cette espérance fondée que je leur donnai les combla. Par les discours du duc de Chevreuse, je compris qu'il l'informait de ce qui se passait à son égard. Je le dis au duc, qui me l'avoua et qui m'en parla depuis ouvertement, jusqu'à me dire franchement que l'archevêque, certain de ce que je faisais pour lui, ne laissait pas de me craindre. Cela me revint encore par d'autres endroits.

Je ne le connaissais que de visage, trop jeune quand il fut exilé; je ne l'avais pas vu depuis, ainsi il ne pouvait aussi me connaître que par autrui, et à la facon dont j'étais avec les deux ducs, et à ce que je voyais librement de cette faciende à Vaucresson, il ne pouvait lui être revenu rien qui lui inspirât cette frayeur. Mais accoutumé comme il était à régner à la divine sur son royal pupille, sur les deux ducs, sur tout ce petit troupeau, il craignait de ne régner pas de même sur M. le duc d'Orléans, de me trouver entre ce prince et lui, et de ne me pas rencontrer facile à son joug, autant que ceux qu'il y avait assujettis. Sa persuasion, gâtée par

l'habitude, ne voulait point de résistance; il voulait être cru du premier mot; l'autorité qu'il usurpait était sans raisonnement de la part de ses auditeurs, et sa domination sans la plus légère contradiction; être l'oracle lui était tourné en habitude, dont sa condamnation et ses suites n'avaient pu lui faire rien rabattre; il voulait gouverner en maître qui ne rend raison à personne, régner directement de plain-pied. Pour peu qu'on se rappelle ce qui se trouve en son lieu de son caractère et de sa conduite à la cour, et depuis qu'il en fut chassé, on le reconnaîtra à tous ces traits. C'est ce qui excita sa crainte à mon égard, dont tout ce que je fis pour lui, et tout ce qu'il apprenait de moi par les deux ducs, ne purent le guérir. Son ambition ignorait qu'il ne vivrait pas assez pour être satisfaite, pas même pour s'en voir dans le chemin.

Quelque solidement humble que fût le duc de Beauvillier, quelque déférence qu'il se fût accoutumé d'avoir pour les sentiments du duc de Chevreuse, il était fort loin de ne penser jamais que comme lui, et de se rendre à lui sur toutes choses. On en a vu en leur lieu plusieurs exemples, un entre autres sur les renonciations où il fut pour moi contre lui, et où je fus dans une honte et dans une surprise égale, parce que cela regardait mon avis. L'humilité n'altérait point en lui la dignité; plus il était sincèrement détaché de tout, plus il se tenait à sa place, sans soins bas ou superflus. Jamais il ne fit un seul pas vers Monseigneur ni aucun de son intrinsèque qui ne l'aimait pas, ni vers madame de Maintenon depuis l'orage du quiétisme, qui ne lui pardonna jamais d'avoir échappé à tous ses efforts pour le perdre, qu'elle redoubla, comme on a vu, de temps en temps, et qu'elle n'abandonna que par en sentir enfin l'impuissance.

Elle haïssait encore plus le duc de Chevreuse, et ne fut pas plus heureuse contre lui. Il est plaisant qu'avec cela elle aimât assez madame de Chevreuse, et fort sa fille, madame de Lévi, qui néanmoins était toute franche, une avec son père et sa mère et M. et madame de Beauvillier. Pour celle-ci, madame de Maintenon ne la pouvait souffrir. Madame de Beauvillier ne s'en souciait guère, ne lui rendait aucun devoir, n'était point comme sa sœur des particuliers du roi, dont elle était pourtant fort bien traitée, et ne la voyait jamais, sinon rarement par hasard à des promenades, où le roi la menait et où madame de Maintenon se trouvait quelquefois, et alors très-poliment, également, mais d'une politesse sèche de part et d'autre. Il n'y eut que les énormités de la campagne de Lille et leur suite qui rejoignirent M. de Beauvillier à madame de Maintenon, qui en fit les premiers pas. Le concert fut entier entre eux et le commerce vif, mais qui cessa tout court avec la matière qui l'avait causé, et ils demeurèrent toujours depuis comme ils étaient auparavant qu'elle fût née.

Quoique inaccessible à ce qui n'était pas de devoir étroit et de bienséance nécessaire, sans commerce à la cour, et fort volontiers à l'écart chez le roi, et cela sans proportion plus que M. de Chevreuse, il est surprenant jusqu'où il imposait chez le roi, et partout ailleurs dès qu'il paraissait quelque part; mesdames de Chevreuse et de Beauvillier de même, mais un peu plus mêlées dans la cour, quoique avec grande réserve. Les princes du sang, les bâtards mêmes, les plus considérables seigneurs, les ministres ne l'approchaient qu'avec un air de respect, de déférence, fort souvent d'embarras. On regardait à qui il parlait; je me suis souvent diverti des instants à voir les yeux des principaux de la cour, ce qui

arrivait assez souvent à Marly, fichés sur moi, assis à l'écart auprès de lui, qui me parlait à l'oreille. Je n'ai jamais vu personne sur un si grand pied à la cour, et, à quelques semaines près de l'orage du quiétisme, tant qu'il a vécu, même après la mort du Dauphin.

Depuis cette fatale époque, il se retira de plus en plus, et il ne se soutint qu'à force de piété, de courage, d'abandon à Dieu, de conformité à sa volonté. Quelque musique d'airs tristes, quelques soupers chez moi, plus rares néanmoins qu'avant cette plaie, faisaient tout son délassement. Il était fait exprès pour être capable et en même temps digne de former un excellent roi, bon, saint, grand devant Dieu et devant les hommes. Il y avait mis tous ses talents et tous ses soins, et il voyait avec ravissement, et actions de grâce continuelles, que le succès passait de loin ses plus flatteuses espérances. Il se trouvait le conseil intime, le cœur, l'esprit, l'âme de ce prince, qui en avait infiniment. Il en attendait tout pour le rétablissement de l'ordre, de la justice, du bonheur des sujets de tous les états, et le rétablissement du royaume, parce qu'il en savait les vues, les projets, les désirs, que lui-même avait inspirés; et il en voyait assez par l'expérience pour ne pas craindre la corruption du cœur ni l'étourdissement de l'esprit par le souverain pouvoir. Enfin il considérait un âge qui dans sa fleur avait vaincu toutes les plus formidables passions; une vertu solidement fondée, et qui avait passé par d'étranges épreuves; enfin un long cours d'années à donner tout loisir aux sages et lentes opérations au dedans et au dehors, dont lui-même, après les plus promptes, pouvait se flatter de voir les commencements; et tout à coup il voit enlever ce prodige de talents et de grâces dont nous n'étions pas dignes, qui ne nous fut montré

que pour nous faire admirer la puissance de la droite de Dieu, et nous faire sentir l'excès de nos péchés par la profondeur de notre chute.

Alors, si on ose hasarder ce terme, les jointures de son âme avec son corps furent ébranlées, il aperçut d'un coup d'œil les funestes suites qui résultaient pour la France, il éprouva les plus horribles effets de la tendresse, il entra dans le néant que cet horrible vide laissait, il en vivifia son plein sacrifice, il dompta la nature éperdue par un effort si terrible qu'il m'a souvent avoué que celui de ses enfants ne lui avait en comparaison presque rien coûté. Tout fut mis au pied de la croix. Avide de profiter de toute l'amertume d'un calice si exquis, on a vu qu'il n'en perdit pas une seule goutte dans ses affreuses fonctions à Saint-Denis, à Notre-Dame, auprès du roi, avec une supériorité sur soi-même qui passait la portée de l'homme. La mort du duc de Chevreuse combla en lui la destruction de l'homme animal. Sa solitude la fut moins qu'une prison. Des sacrifices sanglants devinrent le tissu de sa vie. L'épurement sublime de son âme sans cesse lancée vers Dieu acheva la dissolution de la matière, et fit de sa mort un holocauste. Que si ce que la vérité m'a forcé de rapporter sur M. de Cambrai et sur le cardinal de Noailles était capable de répandre quelques nuages trompeurs, qu'on se souvienne sur le dernier de saint Épiphane avec saint Jean-Chrysostôme; et sur le premier et sa Guyon du célèbre Grenade, des lumières et de la sainteté dont personne n'a douté, et qui, pour un entêtement semblable, plus surprenant encore, n'a pu être canonisé; et de nos jours, du savant Boileau de l'archevêché, et de M. du Gué, dont les nombreux ouvrages de piété font admirer l'étendue et la sublimité de son érudition et de ses lu-

mières, qui tous deux ont été les admirateurs et les dupes, jusqu'à leur mort, de cette mademoiselle Rose, cette étrange béate qui fut enfin chassée, sans que leurs yeux pussent s'ouvrir sur elle, et dont on a parlé en son temps.

CHAPITRE CCCLXVI.

Comparaison des ducs de Chevreuse et de Beauvillier : mot plaisant et vrai du chancelier de Pontchartrain. — Caractère de la duchesse de Beauvillier. — Fortune et conduite des Saumery. — Épreuve et action de vertu héroïque de la duchesse de Beauvillier. — Mort de la duchesse de Beauvillier en 1633

J'avais eu la douceur de goûter toute la joie de la réconciliation parfaite qu'on a vue en son lieu que j'avais faite entre le duc de Beauvillier et le chancelier de Pontchartrain, et le déplaisir véritable du premier de la retraite de l'autre; et j'eus la consolation de voir le chancelier sincèrement affligé de la mort du duc. Dès auparavant cette réconciliation, le chancelier, quoique ami du duc de Chevreuse, me disait quelquefois plaisamment des deux beaux-frères « qu'il était merveilleux, liés comme ils l'étaient par l'habitude de toute leur vie, jusqu'à n'être tous deux qu'un cœur, une âme, un esprit, un sentiment, que M. de Beauvillier eût un ange qui à point nommé l'arrêtait, et ne manquait jamais de le détourner de tout ce que M. de Chevreuse avait de nuisible et quelquefois d'insupportable, l'un dans sa conduite qui ruinait ses affaires et sa santé, l'autre dans ses raisonnements; un ange qui lui faisait pratiquer tout l'opposé, qui dans tout le reste ne troublait en rien leur union, et par cela même ne l'altérait pas. » En effet, rien de plus opposé qui le désordre et le bon état des

affaires de l'un et de l'autre, avec toute l'application de l'un, et une plus générale de l'autre; que l'austérité de la sobriété de l'un, et l'ample nourriture de l'autre; l'un persuadé par philosophie et par le livre de Cornaro, l'autre par Fagon; la précision jusqu'à une minute des heures de M. de Beauvillier, l'homme le plus avare de son temps, et qui faisait des excuses à son cocher s'il n'arrivait pas avec justesse au moment qu'il avait demandé son carrosse, et l'incurie de M. de Chevreuse de se faire toujours attendre, dont on a vu en leur lieu des exemples plaisants, et son ignorance des heures, quoique jaloux aussi de son temps; enfin l'exactitude de l'un à tout faire et finir avec justesse, tandis que l'autre faisait sans cesse et paraissait ne jamais finir. Aussi M. de Beauvillier, qui voulait le bien en tout, s'en contentait, et M. de Chevreuse, qui cherchait le mieux, manquait bien souvent l'un et l'autre.

M. de Beauvillier voyait les choses comme elles étaient: il était ennemi des chimères, pesait tout avec exactitude, comparait les partis avec justesse, demeurait inébranlable dans son choix sur des fondements certains. M. de Chevreuse, avec plus d'esprit, et sans comparaison plus de savoir en tout genre, voyait tout en blanc et en pleine espérance, jusqu'à ce qui en offrait le moins, n'avait pas la justesse de l'autre, ni le sens si droit. Son trop de lumières point assez ramassées l'éblouissait par de faux jours, et sa facilité prodigieuse de concevoir et de raisonner lui ouvrait tant de routes qu'il était sujet à l'égarement, sans s'en apercevoir et de la meilleure foi du monde. Ces inconvénients n'étaient jamais en M. de Beauvillier, qui était préférable dans un conseil, et M. de Chevreuse dans toutes les académies. Il avait aussi une élocution plus naturellement diserte, entraînante, et dangereuse aussi par les grâces qui y naissaient d'elles-

mêmes, à entraîner dans le faux à force de chaînons, quand on lui avait passé une fois ses premières propositions en entier faute d'attention assez vigilante, et de donner par cet entraînement dans un faux qu'à la fin on apercevait tout entier, mais déjà dans le branle forcé de s'y sentir précipité. Enfin, pour achever ce contraste de deux hommes si unis jusqu'à n'être qu'un, le duc de Chevreuse ne pouvait se lever ni se coucher, M. de Beauvillier, réglé en tout, se levait fort matin, et se couchait de bonne heure, c'est-à-dire qu'il sortait de table au commencement du fruit, et qu'il était couché avant que le souper fût fini.

Ils furent tous deux, comme on l'a vu ailleurs, les protecteurs et les soutiens de leurs frères et sœurs du second lit et des femmes de leur père. M. de Beauvillier eut le moyen et la funeste occasion d'y être plus magnifique que son beau-frère; il y fut aussi plus heureux, et madame de Beauvillier s'y surpassa. Elle but à loisir le calice de la chute de l'évêque de Beauvais, que M. de Beauvillier n'eut pas le loisir de voir. Elle logeait ce beau-frère, elle lui donnait; et persuadée de sa piété, il faisait toute sa consolation. Elle porta seule la douleur de ses premiers désordres, qu'elle essaya d'ensevelir dans le plus grand secret. Ils étaient de nature à n'y pouvoir pas demeurer longtemps. Elle n'oublia ni soins, ni caresses, ni mesures les moins selon son cœur, puisqu'elle employa le cardinal de Noailles, qui s'y prêta comme son propre frère. Je fus témoin de tout ce qui s'y passa, de la charité vraiment tendre et agissante, de la douleur la plus amère de madame de Beauvillier. L'éclat affreux, qu'ils ne purent jamais empêcher par la folie de ce déplorable évêque, fut peu à peu porté à son comble, qui fut celui des douleurs de la duchesse de Beauvillier, et une nouvelle et forte épreuve de sa vertu, qui néan-

moins eût été ici supprimée, si la cour, Paris, toute la France, et par un reflet devenu nécessaire, Rome même, n'avaient pas retenti de ce malheur rendu si peu commun, et si étrangement public, par l'extravagance d'une conduite qui fut le sceau de l'affliction de madame de Beauvillier.

Il n'y eut point à la cour de femme qui eût plus d'esprit que celle-là, plus pénétrant, plus fin, plus juste, mais plus sage et plus réglé, et qui en fût plus maîtresse. Jamais elle n'en voulait montrer, mais elle ne pouvait faire qu'on ne s'en aperçût dès qu'elle ouvrait la bouche, souvent même sans parler. Il était naturellement rempli de grâce, avec une si grande facilité d'expression, qu'elle en était parée, jusqu'à en faire oublier sa laideur, qui, bien que sans difformité ni dégoût, et avec une taille ordinaire et bien prise, était peu commune. Il y avait même un tour galant dans son esprit. Elle aimait à donner, et je n'ai vu qu'elle et la chancelière qui eussent l'art de le faire avec un tour et des grâces aussi parfaits. Son goût était exquis et général : meubles, parures de tout âge, table, en un mot sur tout ; fort noble, fort magnifique, fort polie, mais avec beaucoup de distinction et de dignité. Elle aurait eu du penchant pour le monde. Une piété sincère dès ses premières années, et le désir de plaire à M. Beauvillier, la retenaient, mais elle y était fort propre ; et indépendamment du commerce avec elle, on le sentait à la manière grande, noble, aisée, accueillante avec discernement, dont elle savait tenir sa maison ou la cour ; et les étrangers qualifiés abondaient à dîner.

Son esprit qui échappait quelquefois, quoique toujours avec grande circonspection, se montrait, malgré elle, assez pour faire regretter qu'elle ne lui laissât pas plus de liberté. Sa conversation était agréable, charmante en

liberté, avec des traits vifs, fins, perçants, après lesquels il était plaisant de la voir quelquefois courir. Ailleurs il y avait du contraint, et qui communiquait de la contrainte; et en tout il est vrai que fort peu de gens, même des plus familiers, se trouvaient avec elle pleinement à l'aise, au contraire de madame de Chevreuse qui, avec autant de piété, avait beaucoup moins d'esprit. D'ailleurs madame de Beauvillier était parfaitement droite et vraie, tendre amie, et parente excellente. Les aumônes et les bonnes œuvres que M. de Beauvillier et elles ont faites se peuvent dire immenses; c'était leur premier soin, et, avec la prière, leur plus chère occupation.

Une en tout avec M. de Beauvillier, on a vu ailleurs comme elle en usa à la mort de ses enfants pour ceux du second mariage du vieux duc de Saint-Aignan qu'elle combla de biens, de soins, de tendresse, et à qui elle ne laissa jamais sentir quel poignard ce lui était que ce souvenir perpétuel de ses pertes.

Celle de M. de Beauvillier fut un glaive qui ne sortit plus de son cœur, qui le perça. Elle resta aussi riche que la duchesse de Chevreuse était demeurée pauvre; aussi le chancelier de Pontchartrain prétendait-il « que c'était toujours l'effet du jeu de ce même ange en faveur de l'un pour confondre la philosophie de l'autre. »

Madame de Beauvillier, si tendrement et si pieusement une avec son époux toute leur vie, demeura inconsolable, mais en chrétienne et en femme forte. Il voulut être enterré à Montargis, dans le monastère des bénédictines, où huit de ses filles avaient voulu faire profession, et dont l'aînée était supérieure perpétuelle, sans qu'aucune ait voulu ouïr parler d'abbaye; madame de Beauvillier y alla, et, par un acte de religion qui fait la plus terrible horreur à penser, elle voulut assister à son en-

terrement. Ce fut aussi le lieu de sa plus chère retraite depuis, toutes les années de sa vie, et longtemps et souvent plus d'une fois l'an, vivant au milieu de ses filles, et d'autres fort proches dont le couvent était rempli, dans la plus poignante douleur, et la pénitence la plus austère, sans que rien en parût aux heures du délassement de la communauté. A Paris, dans sa vaste maison, fort loin de ses sœurs, et c'était un autre sacrifice, surtout à l'égard de madame de Chevreuse, elle ne se crut pas obligée à vivre comme les autres veuves, n'ayant ni enfants ni besoins. Sa retraite fut notable; ni table ni le plus léger amusement d'aucune espèce. Tout ce qui put y avoir le moindre trait fut banni, tout commerce fut rompu avec le monde. Elle se borna à sa plus étroite famille, et à un nombre le plus court d'amis qui l'étaient de M. de Beauvillier aussi, avec qui tout lui avait été commun. Sa solitude était entière, rarement interrompue par quelqu'un de ce petit nombre. Ses journées n'étaient que prières chez elle ou à l'église, quelquefois chez ses sœurs, et chez madame de Saint-Simon depuis que nous fûmes à Paris; nulle autre part, ou comme jamais. Assez l'été dans ses terres pour y faire de bonnes œuvres, où elle était, s'il se peut, encore plus seule qu'à Paris. Un trait d'elle que je ne puis me refuser montrera jusqu'où elle porta la vertu.

Les fouille-au-pot de la cuisine d'Henri IV, avant qu'il eût recueilli la couronne de France, furent heureux comme l'a témoigné la fortune de la Varenne et de sa postérité. Deux autres qui vinrent de Béarn en cette qualité s'appelaient Joannes et Beziade : ce dernier serait bien étonné de voir d'Avarey son petit-fils chevalier de l'ordre. Joannes, c'est-à-dire Jean, nom fort commun aux laquais basques, fut mis jardinier à Chambord, devint par les degrés jardinier en chef, ne travaillant

plus, et concierge du château : il s'enrichit pour son état et pour son temps, acheta des terres, fit porter à son fils le nom de celle de Saumery, et de Joannes, il ôta l's, en fit Joanne pour le nom de sa maison. Ce fils se trouva un honnête homme, brave et d'honneur, servit avec distinction, devint capitaine et concierge de Chambord comme le sont les autres des maisons royales et se maria à Blois avec une fille de Charron, bourgeois du lieu, qui avait donné l'autre à Colbert, avant tout commencement de fortune. De cette sœur de madame Colbert, Saumery, qui est mort très-vieux, que j'ai vu venir faire de courts voyages à Versailles, de Chambord où il s'était retiré, qu'on accueillait par son âge et parce qu'il ne s'était jamais méconnu, eut plusieurs enfants, dont l'aîné, fort bien fait, audacieux et impudent à l'avenant, quitta le service de bonne heure pour une blessure qui lui estropia légèrement un genou, dont il sut se parer et s'avantager mieux que blessé que j'aie vu de ma vie.

Il était retiré à Chambord, dont il avait la survivance, avec une fille de Besmaux, gouverneur de la Bastille, qu'il avait épousée, plus impertinente et plus effrontée encore que lui; il faisait le gros dos dans la province, décoré d'une charge de maître des eaux et forêts. Il était donc cousin germain des enfants de M. Colbert, qui l'y avait laissé, jusqu'à ce que M. de Beauvillier l'en tira, lorsque M. le duc d'Anjou, depuis roi d'Espagne, passa des femmes aux hommes, pour le faire sous-gouverneur. Il avait plusieurs enfants et bon appétit. Sa place lui parut avec raison le comble d'une fortune inespérée; mais bientôt il n'y trouva que le chemin de la faire.

Ce n'était ni un esprit ni un sot, mais un drôle à qui toute voie fut bonne, et qui fureta partout. Il fit des connaissances, disait le bonjour à l'oreille, parlait entre ses doigts, et montait cent escaliers par jour. Pour le faire

court, il s'initia chez le duc d'Harcourt, et chez les plus opposés à M. de Beauvillier, qui avaient apparemment leurs raisons pour l'accueillir. Il fit l'important de plus en plus, et se fourra tant qu'il put. Je ne sais s'il se douta de quelque chose, mais il évita même scandaleusement la campagne de Lille par un voyage à Bourbonne. Il en revint à la cour dans le temps des plus grands cris contre monseigneur le duc de Bourgogne, et de tous les mouvements qui ont été racontés. Il vit de quel côté venait le vent, et n'eut pas honte d'être un des grands prôneurs de M. de Vendôme, et de tomber sur M. le duc de Bourgogne auprès duquel il avait été mis, et était encore. Cette infamie le déshonora, mais elle fut bien récompensée par les patrons qu'elle lui valut. Il est mort bien des années depuis avec plus de 80,000 livres de rente de grâces de Louis XIV, sans compter les militaires pour ses enfants. Le même crédit le fit sous-gouverneur du roi d'aujourd'hui, dont son fils aîné eut la singulière survivance et l'exercice.

Celui-là était un fort honnête homme, avec de la valeur, du sens et de la modestie, et n'a pas survécu son père longtemps. Il avait un cadet qui faisait le beau-fils et l'homme à bonnes fortunes ; et c'est celui dont il va être question.

M. et madame de Beauvillier avaient toujours reçu Saumery à peu près à l'ordinaire, qui s'y présentait aussi dégagé que s'il n'avait eu quoi que ce fût à se reprocher, bien que très-informés de toute sa conduite. Je les avais inutilement attaqués là-dessus, et je ne m'étais pas contraint dans le monde de ce que je pensais de Saumery et de ses procédés. Ses fils s'étaient aussi enrichis. Le cadet longtemps depuis, ce beau-fils dont j'ai parlé, avait acheté des terres, une entre autres qui convenait à madame de Beauvillier pour des mouvances qui l'auraient

jetée en beaucoup d'embarras, et qu'il lui avait soufflée. Elle était peu considérable, elle ne l'était pas même pour Saumery qu'on appelait Puyfonds, et qui n'avait pas les mêmes raisons. Elle résolut de la retirer, et lui en fit faire toutes les civilités possibles. Le compagnon trouva plaisant qu'elle imaginât d'exercer son droit sur un homme de son importance, et n'eut pas honte de demander « qui était donc cette madame de Beauvillier qu'il ne connaissait pas, et qui prétendait qu'on eût des égards pour elle. » Il tint ferme à contester le droit contre tout ce qui lui parla de la famille.

Dans l'embarras d'un procès, et de procédés de même impudence que les propos, madame de Beauvillier trouva, par des raisons de terre et de mouvances, qu'il n'y avait que d'Antin qui pût lui imposer, et lui faire quitter prise; nul moyen en elle d'approcher d'Antin jusqu'à lui faire prendre fait et cause. On a vu souvent combien il avait toujours été éloigné de M. de Beauvillier, et M. de Beauvillier de lui. Je ne l'avais pas été moins; mais vers les fins de la vie du roi, il s'était fort jeté à moi, et depuis encore davantage. Madame de Beauvillier, avec qui je vivais toujours dans la plus étroite union, crut qu'il n'y avait que moi qui pût faire que d'Antin se prêtât à elle. Elle se garda bien de me parler de cette affaire que j'ignorais, mais elle vint la conter à madame de Saint-Simon, et prit exprès son temps que j'étais au conseil de régence. Après lui avoir expliqué la chose et les procédés, et ce que j'y pouvais faire, elle lui dit que c'était à elle à voir si je pourrais être capable de la servir sans éclater contre Puyfonds; qu'elle se souvînt de la façon dont j'avais mené le père à leur occasion; qu'elle craignait que je ne tombasse sur le fils, et en discours violents, et en choses avec le crédit que j'avais; que, pour peu que je ne fusse pas

maître de moi là-dessus, elle la priait instamment de ne m'en jamais parler, parce que pour rien elle ne me voulait faire offenser Dieu et le prochain, et aimait mieux perdre et ruiner son affaire que d'en être cause. Il fallut donc entrer en négociation avec moi pour le service qu'on en désirait, sans expliquer rien ni nommer personne que madame de Beauvillier, jusqu'à ce qu'on m'eût fait convenir des conditions. Je les passai toutes, dans le désir de lui être utile, et avec grande curiosité de développer de si rares conditions et des précautions si singulières. Je vins à bout très-promptement de l'affaire, mais non si aisément de moi sur ce que j'avais promis, sans que le pied n'y glissât un peu, ni sans grand effort et mérite de me retenir autant.

Cet ingrat et impudent Puyfonds fut bien heureux, au temps où nous étions, d'avoir eu affaire à une vertu aussi sublime qu'il força madame de Beauvillier à se montrer. Ce trait est si fort au-dessus de la nature et de la vertu même plus qu'ordinaires, il caractérise si nettement la duchesse de Beauvillier que j'aurais cru commettre plus aussi qu'un larcin de le laisser périr dans l'oubli, trait d'autant plus héroïque qu'elle avait naturellement une grande sensibilité.

Son extrême solitude la rongea longtemps, et augmenta beaucoup le poids de sa pénitence : elle n'y était pas accoutumée; rien ne put l'engager à l'adoucir. La mort du duc de Rochechouart, son petit-fils, qui donnait les plus grandes espérances, et qui la consolait de tout ce que le duc de Mortemart lui donnait de souffrances par sa conduite et ses procédés avec elle, et la perte de la duchesse de Chevreuse, qui arrivèrent coup sur coup, achevèrent de l'accabler. Elle combla de biens le duc de Saint-Aignan jusque par son testament, qui fut également sage, juste, pieux, et succomba enfin sous les

plus dures épreuves d'une longue paralysie, qu'elle porta avec une patience et une résignation parfaite. Et depuis que la tête commença à s'attaquer, il n'y avait plus que les choses de Dieu qui la rappelassent, et dont elle pouvait être occupée, vivement même, ce dont j'ai été souvent témoin. Elle et M. de Beauvillier en étaient si remplis, que ce qui leur échappait quelquefois avec moi là-dessus, mais toujours courtement, était rempli d'une onction et d'un feu admirable. Elle vécut presque vingt ans dans la plus solitaire et la plus pénitente viduité, moins d'un an après madame de Chevreuse; et mourut en 1733 à soixante-quinze ans, infiniment riche en aumônes et en toutes sortes de bonnes œuvres.

CHAPITRE CCCLXVII.

Ma situation à la cour. — Conduite étrange de Desmarets; sa brutalité avec moi qui lui est fatale. — Le maréchal de Villeroy, chef du conseil royal des finances; son fils archevêque de Lyon. — Continuation de ma situation à la cour.

J'avoue que j'ai peine à m'arracher à des objets qui me furent si chers, et qui me le seront toute ma vie. Il est temps de reprendre une nouvelle idée de ma situation à la cour, bien différente de celle où je m'étais trouvé. La perte du Dauphin et de la Dauphine, la dispersion de ses dames qui ne figuraient plus, la disgrâce de Chamillart, la retraite du chancelier de Pontchartrain, la mort du maréchal de Boufflers, du duc de Chevreuse, enfin celle du duc de Beauvillier, me laissèrent dans un vide, je ne parle pas du cœur dont ce n'est pas ici le lieu, que rien ne pouvait, non pas remplir, mais même diminuer. J'étais dans l'intimité, la confiance la plus étroite de ces ministres et de ces seigneurs si principaux, je l'étais de plusieurs dames très-instruites et très-importantes qui en diverses façons avaient disparu. Ces liaisons, surtout ce qui, malgré les plus sages précautions, ne laissa pas de transpirer de celle du Dauphin tout à la fin de sa vie, et plus encore depuis, m'avaient attiré tous les regards. La jalousie devançait de loin ma fortune de perspective. On regardait si peu

comme une chimère que je pusse dès lors entrer dans le conseil, à quoi je ne songeai jamais, car, après le roi, personne n'en doutait du temps du Dauphin et depuis, que la peur qu'on en eut fit que Bloin, vendu à M. du Maine, le lâcha au roi, ce qui était la façon la plus propre à m'écarter. Il le lui dit comme un discours qu'il croyait ridicule, mais que la cour ne regardait pas comme tel, et qu'elle craignait. Toutefois il ne parut pas que cet honnête office fît d'impression.

De tout cet intérieur du roi de toute espèce, je n'avais que Maréchal qui rompit plus d'une fois des lances pour moi contre les autres qui m'attaquaient devant le roi, et qui avaient de bons garants pour le faire. Dans le ministère je n'eus plus qui que ce fût : Desmarets, sans cause aucune, s'était éloigné de moi, et dès que je m'en aperçus, je m'en éloignai de même ; MM. de Chevreuse et de Beauvillier le remarquèrent ; ils me pressèrent de le voir et d'excuser un homme accablé d'aussi difficiles affaires, et voyant enfin qu'ils ne me persuadaient pas, ils me forcèrent d'y aller dîner avec eux, chose qui ne leur arrivait presque jamais. Tout s'y passa à la glace pour moi de la part de Desmarets, dont les deux ducs furent tellement scandalisés qu'ils me dirent qu'ils ne m'en demanderaient pas davantage. C'était à Fontainebleau, un an juste avant la mort du duc de Chevreuse. Dans la suite, lorsqu'il fallait parler à Desmarets pour quelque mangerie de financiers dans mes terres, ou pour être payé d'appointements, je priais toujours madame de Saint-Simon d'y aller. Bientôt elle n'en fut pas plus contente que moi. Elle laissait accumuler plusieurs choses pour lui parler de toutes en même temps ; à la fin elle ne put se résoudre à y retourner. Différents paiements d'appointements s'étaient accumulés ; je différais toujours à aller les demander,

jusqu'à ce qu'un jour madame de Saint-Simon m'en pressa tant que j'y fus après le dîner, qui était assez l'heure de lui parler.

Elle ne faisait que finir lorsque j'entrai dans son cabinet, à Versailles, qui était grand. Il venait de se mettre à son bureau. Dès que je parus il vint à moi d'un air ému, me coupa au premier mot la parole, disant qu'il était bien malheureux d'être la victime du public, et d'autres plaintes dont le ton s'élevait. Voyant ainsi la marée monter à vue d'œil, je voulus essayer de reprendre la parole, il m'interrompit à l'instant; le rouge lui monta, ses yeux s'enflammèrent, ses plaintes aigres, mais vagues et sans rien que je puisse prendre pour moi, redoublèrent d'une voix fort élevée, et tout d'un coup se jetant sur des papiers que je tenais à la main, que je m'étais proposé de lui expliquer en deux mots avant de les lui laisser : « Voyons donc, dit-il, ce que c'est que tout cela, » d'un ton qui, dans mon extrême surprise, me détermina à n'en pas attendre davantage. Il était venu à moi jusque fort près de la porte, je l'ouvris, et sans regarder derrière moi, je cours encore.

J'allai conter mon aventure à madame de Saint-Simon, et à des personnes de nos amis qui avaient dîné avec nous, et que je retrouvai encore, et je me promis bien de ne parler plus que par lettres à un animal si ingrat et si bourru, quand j'aurais très-nécessairement affaire à lui. La vérité est que, de ce moment, je me promis bien de ne rien oublier pour le mettre hors d'état d'avoir à brutaliser personne, et j'y parvins, comme on le verra dans la suite.

Dès le lendemain un commis me renvoya les expéditions faites sur les papiers dont je viens de parler, et les paiements se firent; mais ces paiements étaient dus, et cette insolence ne me l'était pas; ainsi nous en demeu-

râmes en ces termes, et quand il fallait passer par lui je lui envoyais un mémoire.

Il était si enivré de sa place et de sa faveur inespérée, si en proie à son humeur et aux flatteries des nouveaux amis qui ne voulaient que faire des affaires, qu'il oublia les leçons de sa longue disgrâce et ses vrais et anciens amis désintéressés. MM. de Beauvillier et de Chevreuse n'étaient plus alors; il s'était refroidi de même avec eux jusqu'à la cessation de commerce, et brouillé fortement avec M. de Croissy qui, pendant sa disgrâce, avait été toute sa ressource, depuis qu'il put demeurer à Paris, par conséquent très-froidement avec Torcy. Tel était cet ogre.

Torcy, on a vu que je n'avais jamais eu aucun commerce avec lui, et sur quel pied gauche j'étais resté avec Pontchartrain; Voysin, chancelier et secrétaire d'état, je n'y avais jamais eu la plus légère connaissance, et il était d'ailleurs l'âme damnée de madame de Maintenon et de M. du Maine.

Ainsi, tous les successeurs de mes plus intimes amis m'étaient fort opposés, ou pour le moins parfaitement indifférents; encore avais-je lieu de ne pas m'en croire quitte à si bon marché avec pas un, jusqu'au successeur de M. de Beauvillier, comme on l'a vu épars en plusieurs endroits; en dernier lieu même nous étions demeurés assez mal ensemble depuis les belles prétentions des maréchaux de France, lors de l'affaire du duc d'Estrées et du comte d'Harcourt, qu'il avait fort soutenues, et sur lesquelles je m'étais espassé sur lui sans ménagement.

On comprend assez que c'est le maréchal de Villeroy dont j'entends parler; il venait d'obtenir l'archevêché de Lyon pour son fils, et le commandement dans tout le gouvernement, comme l'archevêque son grand-oncle,

malgré ses mœurs et son ignorance qui étaient parfaitement connues. A peine la place de chef du conseil des finances fut-elle vacante que le roi lui manda, à Lyon où il était encore, qu'il la lui donnait. Outre la façon dont nous étions ensemble, c'était encore un homme vendu à madame de Maintenon, et par conséquent au moins pour lors au duc du Maine. Tallard, Tessé, d'autres courtisans importants, nous avions toujours marché sous différentes enseignes, et quoique Harcourt m'eût souvent rapproché, ce que j'étais au duc de Beauvillier m'avait empêché de m'y jamais prêter au delà de la simple et indispensable bienséance.

En un mot je ne tenait plus à personne; Charost, malgré sa charge, n'était rien, et Noailles avec tous ses dehors, et le cancer interne de sa disgrâce couverte, avait plus besoin de moi pour le futur, que moi de lui pour le présent. J'avais donc sans nul appui le ministère et l'intérieur du roi contre moi, et dans la cour force piques baissées sur moi par la peur et la jalousie qu'on avait prise, et sur l'idée encore d'un avenir peu éloigné par la régence de M. le duc d'Orléans.

La liaison entre lui et moi était de toute notre vie; on n'ignorait plus que sa séparation d'avec madame d'Argenton, son raccommodement avec madame la duchesse d'Orléans, l'union dans laquelle ils vivaient depuis, le mariage de madame la duchesse de Berry, ne fussent mon ouvrage. La disgrâce du roi si marquée, si approfondie, les dangers de l'affaire d'Espagne, les vacarmes tant renouvelés des poisons, la fuite générale de sa présence qui durait toujours, les avis, les menaces secrètes qu'on avait pris soin de me faire revenir, n'avaient pu me séparer de lui, ni d'être le seul homme de la cour qui le vît publiquement, et qui publiquement parût avec lui dans les jardins de Marly, et jusque sous

les yeux du roi. L'uniformité de cette conduite ne pouvait être imputée aux espérances, puisqu'elle avait été la même du temps de Monseigneur et des princes ses fils, où je n'en pouvais attendre que des disgrâces. Alors même ce peu de ménagement était considéré comme une singulière hardiesse dans la situation où ce prince se trouvait avec le roi et madame de Maintenon que personne n'ignorait, et dont le testament du roi devenait dans son obscurité une preuve manifeste qui portait tous les pas vers le duc du Maine.

Celui-ci n'avait pas oublié l'inutilité de tous les siens vers moi, ni mon extrême horreur des rangs qu'il avait obtenus. Ma conduite avec M. le duc d'Orléans démentait avec force l'imputation exécrable faite à ce prince si importante au duc du Maine, dont il avait si habilement su profiter, et que pour l'avenir il entretenait et ressuscitait avec tant d'art et de manége, toujours madame de Maintenon de moitié avec lui.

J'avais conservé une réputation entière de vérité, de probité et d'honneur, que les jaloux, les querelles de rang, les divers orages n'avaient jamais attaquée; madame de Saint-Simon était de toute sa vie sur le plus grand pied de réputation en tout genre; personne n'ignorait, quoique en gros, que nous avions infiniment perdu au Dauphin et à la Dauphine pour le présent et pour l'avenir, ni l'amertume de notre douleur. Je n'avais jamais passé pour savoir me contraindre, il était donc évident que j'aurais rompu avec M. le duc d'Orléans, sans ménagement et sans égard aucun pour l'avenir, si je l'avais soupçonné le moins du monde : cela même était universellement avoué, et je le voyais trop journellement, trop intimement pour, à la fin, n'avoir rien soupçonné pour peu qu'il y eût à le faire. Voilà ce qui m'avait tant détaché d'avis et de menaces de toutes parts pour m'o-

bliger à changer de conduite avec ce prince, dont l'inutilité retombait en rage sur moi de la part de madame de Maintenon et de M. du Maine qui, outre ce principal objet que je remets ici devant les yeux quoique je l'aie touché ailleurs, se proposaient encore de priver M. le duc d'Orléans du seul homme qui le vit et avec qui il pût raisonner et consulter.

Les croupiers de ces deux personnes si prodigieusement principales ne leur manquaient pas en ce genre. A eux se joignaient d'ailleurs un groupe toujours nombreux d'envieux et de jaloux, qui étaient bien persuadés que, dès que M. le duc d'Orléans serait régent, je ferais auprès de lui la première figure en confiance et en crédit, et qui s'en désespéraient d'avance. Cela même était encore une des frayeurs de M. du Maine et de madame de Maintenon.

La réputation d'esprit qu'on m'avait donnée pour me perdre auprès du roi, lorsqu'il me choisit, en 1706, pour l'ambassade de Rome, et qui réussit si fort au gré des honnêtes gens qui l'imaginèrent, comme on l'a vu alors, était demeurée dans la tête de M. du Maine, de madame de Maintenon, du roi même; le gros du monde, qui y avait donné, avait eu plus tôt fait de le croire que d'y aller voir, et c'est ainsi que s'établissent et que durent mille fausses idées qu'on se forme tous les jours. J'avais soutenu beaucoup d'aventures, d'affaires de rang et d'autre nature avec des princes du sang et des plus grands et accrédités de la cour, des orages même, toutes choses que pour la plupart on a vues ici en leurs places. Je ne m'étais effrayé d'aucune, j'étais toujours bien sorti de toutes. Ce tout, joint ensemble par l'envie et la jalousie, épouvantait et me livrait aux effets de ces passions cruelles.

Quoiqu'il parût que le roi commençait à se flétrir,

rien au dehors ne menaçait encore, et je me voyais un long trajet de mer à me conduire seul parmi ces écueils et ces gouffres; je les voyais tous paraître ou s'ouvrir devant moi; je sentais à quel point je pesais à M. du Maine et à madame de Maintenon, dans l'intimité unique du prince qui leur était en butte, et lui et moi sans la moindre défense; combien je leur paraissais dangereux auprès de lui après le roi; enfin, combien d'envieux, de jaloux, d'ennemis tourmentés de ces mêmes pensées par différents regards. Plus de conseil principal et intime, et plus personne en crédit pour m'appuyer et me défendre. Dieu permit que je ne me troublasse point; je me résolus à une conduite sage, mais sans rien changer à mes allures, sans rechercher personne, surtout à vivre avec M. le duc d'Orléans entièrement comme j'avais accoutumé en particulier et en public, et à ne donner le plaisir à personne de me voir faiblir et chercher à m'accrocher. Cette courte exposition était nécessaire pour ce qui suivra, quoique ce ne soit pas encore le temps de parler de ce qui se passait entre M. et madame la duchesse d'Orléans et moi. Retournons en attendant dans le monde qu'il y a trop longtemps que nous avons quitté.

Il faut se souvenir que ce fut le dimanche 26 août que le roi remit son testament au premier président et au procureur général à Versailles, qu'ils reçurent le même matin du chancelier l'édit qui l'accompagna, qu'il fut enregistré le mardi suivant 28, et le testament enfermé le même jour dans le lieu de son dépôt; que le lendemain mercredi le roi alla coucher à Petit-Bourg, qu'il arriva le jeudi 30 août à Fontainebleau, et que le lendemain vendredi dernier août, le duc de Beauvillier mourut à Vaucresson. Revenons maintenant un instant sur nos pas, et voyons de suite le rappel du cardinal del Giudice.

CHAPITRE CCCLXVIII.

Le cardinal del Giudice fait fonction, à Marly, de grand inquisiteur d'Espagne. — Il choque les deux rois. — Il est rappelé. — Il donne part publique du mariage du roi d'Espagne. — Il part à grand regret. — Il se morfond longtemps à Bayonne, avec défense de passer outre. — Macañas; quel. — Moyens, en Espagne, contre les entreprises de Rome. — Repentir inutile de la princesse des Ursins du mariage de Parme. — Mariage à Parme de la reine d'Espagne, qui part pour l'Espagne. — Sa suite. — Mariage du fils du prince de Rohan avec la fille de la princesse d'Espinoy. — Mariage du comte de Roucy avec la fille de Huguet, conseiller au parlement. — Voyage de Fontainebleau par Petit-Bourg. — Le roi de fort mauvaise humeur. — L'électeur de Bavière à Fontainebleau. — Amusements du roi redoublés et inusités chez madame de Maintenon. — Paix de l'empereur et de l'empire signée à Bade. — Le roi d'Angleterre donne part au roi de son avénement à cette couronne. — Il passe en Angleterre, et y fait un entier changement. — Le maréchal de Villeroy arrive à Fontainebleau. — Il est fait ministre. — Les ministres ne prêtent point de serment. — Ineptie parfaite du maréchal. — Retour du maréchal de Villars. — Le duc de Mortemart apporte au roi la nouvelle de l'assaut général de Barcelone, qui se rend à discrétion avec Montjouy et Cardonne, et la Catalogne soumise. — Broglio, gendre de Voysin, apporte le détail de la pri e de Barcelone. — Vues et conduite domestique du roi de Pologne, qui fait voyager son fils incognito. — Il arrive à Paris et à la cour. — Il est très-bien reçu. — Ce qu'on en trouve. — Ses conducteurs. — Sa conversion secrète. — L'électeur de Bavière voit le roi en particulier, et retourne à Compiègne. — Mort et famille de M. de Bullion; son caractère. — Mort et

caractère de Sézanne; sa famille. — Mort et caractère du bailli de la Vieuville et de la comtesse de Vienne. — Le bailli de Mesmes lui succède et ne le remplace pas dans l'ambassade de Malte. — Mort, caractère, famille, testament de la marquise de Saint-Nectaire. — La reine d'Espagne débarque à Monaco et va par terre en Espagne. — Sa dot. — Sa réception incognito. — Béthune, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc de Berry, en année, à sa mort, reporte sa toison en Espagne, et l'obtient. — Le duc de Saint-Aignan porte un médiocre présent du roi à la reine d'Espagne, à son passage. — Chalais grand d'Espagne, avec exclusion d'en avoir en France le rang et les honneurs. — Le prince de Rohan et le prince d'Espinoy ducs et pairs. — Manéges qui les font. — Ruse orgueilleuse du prince de Rohan. — L'autre prend le nom de duc de Melun. — Voyage et retour de Sicile de son nouveau roi. — Maffei; ses emplois, son caractère.

Quelque soumise que l'Espagne paraisse à Rome, les entreprises de cette cour qui cherche sans cesse à augmenter son pouvoir forment souvent de petits orages. Son joug est trouvé trop pesant pour le laisser augmenter encore; on s'y défend fortement de son accroissement; et quand Rome s'emporte, la cour de Madrid la ronge par famine, et la force de se rendre à la raison. C'est ce qui s'exécute aisément en y fermant la nonciature dont le tribunal est extrêmement étendu, et vaut plus de 200,000 écus à la cour de Rome, tous les officiers payés, et le nonce même qui tire gros. Les mœurs des pays d'inquisition sont si différentes des nôtres, et ce détail mènerait si loin, que je m'abstiendrai d'entrer dans l'affaire émue par la cour de Rome, qui blessa la cour de Madrid.

Macañas, revêtu d'une charge dans le conseil de Cas-

tille, et homme fort savant et fort attaché aux droits et à la personne du roi d'Espagne, fut chargé d'écrire contre cette entreprise. Il le fit par un ouvrage si bien prouvé, que Rome ne put répondre que par l'abus auquel elle a si souvent recours. L'inquisition d'Espagne fut un décret furieux contre la personne et l'ouvrage de Macañas, et l'envoya en France au cardinal del Giudice, grand inquisiteur d'Espagne, qui l'expédia et le data de Marly le dernier juillet. Le roi fut fort choqué de cet exercice de sa charge dans sa propre maison, hors de son territoire d'Espagne, et dans son royaume, qui ne reconnaît point d'inquisition ni d'inquisiteurs. Néanmoins il n'en voulut rien témoigner au dehors, sinon légèrement par Torcy, qui par ordre du roi se paya aisément des excuses qu'il prodigua, et qui ne coûtent rien aux ministres de Rome, pourvu qu'ils aient fait ce qu'ils ont voulu, et que les excuses n'arrêtent point ce qu'ils ont fait.

En Espagne on fut fort irrité de la conduite d'un grand inquisiteur qui était en même temps dans le conseil d'état, qui se pouvait si aisément excuser à Rome sur son absence d'Espagne, et se porter aussi convenablement par ses deux emplois en amiable compositeur du différend, qu'en juge si partial et si sévère. Madame des Ursins fut ravie d'une occasion si naturelle de se délivrer en Espagne du poids incommode du cardinal. Elle avait eu cette vue pour un temps en l'envoyant si indécemment en France; mais l'autre vue qu'elle avait eue pour ce voyage n'était pas encore remplie, et qui regardait le mariage du roi d'Espagne; elle se contenta donc d'aigrir le roi d'Espagne contre le cardinal, mais de temporiser jusqu'à ce que sa commission fût accomplie. Il l'acheva en effet le matin même que le roi partit l'après-dînée de Versailles pour aller coucher à Petit-

Bourg, et lui donna part publique du mariage du roi d'Espagne, dont jusqu'alors il ne lui avait donné part qu'en particulier, par respect et confiance de son petit-fils, qui toutefois l'avait conclu avant de lui en avoir fait dire un mot.

Le roi continua à dissimuler sur l'entreprise du cardinal grand inquisiteur et sur le mariage. Il avait invité le cardinal de venir à Fontainebleau où il lui avait donné un beau logement. Mais la princesse des Ursins, qui savait le jour précis que cette part publique du mariage serait donnée, s'était ajustée là-dessus, de façon que dès le lendemain le cardinal reçut un ordre précis qui le rappelait en Espagne sur-le-champ. Giudice en fut consterné. Il vint le lundi 3 septembre à Fontainebleau, vit longtemps le roi le lendemain dans son cabinet à l'issue de son lever, prit congé de lui, et s'en retourna à Paris. Il ne se cacha à personne du chagrin de son départ, ni assez de son inquiétude, car il ne se contraignit pas de dire qu'il quittait un paradis terrestre pour retourner dans un pays où il ne trouverait que des épines, et pas un homme à qui se fier, et qu'il quitterait avec plaisir tous les emplois qu'il avait en Espagne, si le roi son maître lui voulait faire la grâce de le nommer son ambassadeur en France pour y demeurer toujours. Deux jours après le roi lui envoya un diamant de 10,000 écus, et il partit aussitôt après avec Cellamare son neveu, pour retourner en poste en Espagne.

En arrivant à Bayonne, il trouva un ordre qui lui défendait d'entrer en Espagne, et qui lui enjoignait d'en attendre de nouveaux à Bayonne. Il en parut fort abattu. Il envoya son neveu à Madrid et il demeura à Bayonne. Nous l'y laisserons parce qu'il y demeura longtemps. Il y eut le dégoût de recevoir défense de voir la nouvelle reine d'Espagne, qui y entra tandis qu'il se morfondait

à Bayonne. On verra en son temps ce qu'il devint ainsi que Macañas.

Je ne sais ce qui était revenu à la princesse des Ursins sur les dispositions de la princesse de Parme, mais elle entra dans de tels soupçons de son esprit haut et entreprenant, qu'elle se repentit d'avoir fait ce mariage, et qu'elle eut envie de le rompre. Elle fit donc naître je ne sais quelles difficultés, sur lesquelles elle fit dépêcher un courrier à Rome au cardinal Aquaviva qui y faisait les affaires du roi d'Espagne, avec ordre de différer son voyage à Parme, où il avait ordre d'aller faire la demande et de voir épouser la princesse par le duc de Parme, frère cadet du feu père de la princesse, qui avait épousé sa mère peu de temps après avoir succédé au duché. Madame des Ursins avait changé d'avis trop tard. Le courrier ne trouva plus Aquaviva à Rome, ce cardinal était en chemin et près d'arriver à Parme, de sorte qu'il n'y eut pas moyen de reculer.

Il fut reçu avec de grands honneurs et une grande magnificence : il fit la demande, mais il différa les épousailles comme il put, et ce retardement fit beaucoup parler. En attendant la dépense était pesante à Parme; le mariage qui se devait célébrer le 25 août ne le fut que le 16 septembre, par le cardinal Gozzadini, légat *à latere* pour cette fonction, et pour complimenter la reine d'Espagne au nom du pape. Elle partit incontinent après pour aller s'embarquer à Gênes et aller par mer à Alicante, accompagnée du marquis de los Balbazès et de la princesse de Piombino, femme de beaucoup d'esprit, et amie particulière de la princesse des Ursins. Albéroni, qu'elle avait envoyé à Parme dès les commencements de cette affaire du mariage, retourna de la part du duc de Parme à son emploi d'Espagne, à la suite de la nouvelle reine.

Deux mariages moins importants se firent en même temps. La princesse d'Espinoy, intimement liée, comme on l'a vu en plus d'un endroit, avec feue madame de Soubise et ses fils, donna sa fille, qui était fort riche, au fils unique du prince de Rohan, qui de son côté devait l'être infiniment. Il n'y eut point de fiançailles chez le roi, et quelques jours après madame d'Espinoy présenta sa fille qui prit le tabouret au souper.

L'autre mariage ne fut pas si égal en biens et en naissance. Le comte de Roucy s'était détaché de faire le mariage de mademoiselle Monaco pour son fils, malgré madame de Monaco et M. le Grand. Il le maria à la fille de Huguet, conseiller au parlement, unique et fort riche, ce dont le comte de Roye avait fort grand besoin.

Le roi, qui avait été de fort mauvaise humeur durant le chemin jusqu'à se fâcher de bagatelles contre son ordinaire, à casser le cocher qui le menait, et à tomber sur le premier écuyer qu'il aimait, à ce que me dit madame de Saint-Simon, qui alla à Fontainebleau et en revint seule dans son carrosse avec les princesses, n'était apparemment pas revenu du tourment qu'il avait reproché au duc du Maine, et dont il avait parlé si ouvertement et si amèrement au premier président, au procureur général et à la reine d'Angleterre, sur tout ce qu'on lui avait fait faire si fort contre son gré. Il trouva son appartement à Fontainebleau tout à fait changé. Je ne sais s'il fut plus commode, mais il n'en parut pas plus beau.

L'électeur de Bavière y vint peu de jours après, et s'y établit chez d'Antin avec une table et le plus gros jeu du monde qui commençait dès le matin. Il ne laissait pas d'aller jouer chez madame la Duchesse, et elle quelquefois chez lui. Elle le menait d'ordinaire dans sa gondole sur le canal lorsque le roi, suivi de toute la cour,

se promenait en carrosse. L'électeur fut de toutes les chasses où il voyait le roi, d'ailleurs fort rarement dans son cabinet.

Madame de Maintenon chercha fort à amuser le roi chez elle par des dîners, des musiques, quelque jeu dans leur intrinsèque. On avait pratiqué une tribune sur la salle de la comédie en face du théâtre. On allait à cette tribune de chez madame de Maintenon. Le roi, qui depuis longues années n'allait plus aux spectacles, y parut quelquefois pendant quelques actes avec quelques dames choisies outre celles des dîners. J'y vis une fois madame d'Espinoy. Il ne laissa pas d'en voir quelques-unes entières de Molière chez madame de Maintenon jouées par les comédiens, avec des intermèdes de musique.

Le fils du comte du Luc y arriva le matin du mercredi 12 septembre, avec la nouvelle que la paix de l'empereur et de l'empire avec le roi avait été signée le 7 à Bade, sur le modèle signé et convenu entre l'empereur et le roi à Rastadt.

Prior y donna aussi part au roi dans une audience particulière, de la part du nouveau roi d'Angleterre, de son avénement à cette couronne, de son prochain départ d'Hanovre pour se rendre à Londres, et de son dessein d'entretenir la paix et un bon voisinage. Il fit son entrée fort magnifiquement à Londres le 1er octobre, ôta au duc d'Ormond, au lord Bolingbroke et à plusieurs seigneurs leurs emplois, changea tout le ministère de la reine Anne, en prit un tout opposé qui poursuivit le dernier sur la paix de l'Angleterre avec la France, et sur des affaires intérieures, rétablit Marlborough dans toutes ses charges et commandements, et éleva les whigs aux dépens des torys. Cela ne témoignait rien de favorable à la France, aussi était-il tout à l'empereur.

Le maréchal de Villeroy arriva de Lyon à Fontaine-

bleau, le mardi 18 septembre, heureux de s'être trouvé absent lors du dernier comble des bâtards et du testament, et hors de portée de ces temps si orageux dans l'intime intrinsèque où il était admis. Il fut reçu en favori tout nouvellement comblé des plus grandes grâces, déclaré ministre d'état, dont il prit place le lendemain au conseil d'état. Il est plaisant que cet emploi, le plus important de tous, soit l'unique qui ne prête aucun serment, fondé sur ce qu'à chaque conseil d'état l'huissier va le matin même avertir tous ceux qui en sont de s'y rendre, de manière que si l'un d'eux n'est point averti, il n'y va point, et comprend qu'il est remercié. Cela n'arrive pourtant jamais de la sorte ; leur disgrâce se déclare par un ordre de se retirer, ou en un lieu marqué pour exil, ou hors de la cour seulement. Longtemps depuis, Torcy m'a conté que le roi prenait la parole avant le maréchal de Villeroy dans les commencements, pour lui mieux faire entendre de quoi il s'agissait, que le maréchal opinait si pauvrement et disait ou demandait des choses si étranges que le roi rougissait, baissait les yeux avec embarras, quelquefois interrompait ses questions pour répondre d'avance, et qu'il ne s'accoutuma jamais, mais comme un gouverneur qui couve son élève, à l'ignorance, aux *spropositi*, à l'ineptie du maréchal, qui par le grand usage de la cour et du commandement des armées dans les derniers temps des affaires et de la confiance du roi, les surprenait tous par ne savoir jamais ce qu'il disait, ni même ce qu'il voulait dire. J'en fus étonné moi-même au dernier point après la mort du roi.

Le maréchal de Villars arriva de Bade le lendemain de l'autre dont il se trouva fort obscurci.

Le duc de Mortemart arriva le jeudi 20 septembre à Fontainebleau, dépêché par le duc de Berwick, qui fit commencer à la pointe du jour du 11 septembre une at-

taque générale à Barcelone, à laquelle les assiégés ne s'étaient point attendus. Ils défendirent mal leurs brèches, et on demeura maître de trois bastions et de deux courtines. Ils ne se défendirent point dans le bastion de Saint-Pierre qui était le quatrième attaqué à la fois. Mais on n'y put demeurer par le grand feu qui sortait d'un couvent qui le commandait. Ce fut où on perdit le plus, et en tout l'action a beaucoup coûté de part et d'autre. Ils se retirèrent derrière l'ancienne enceinte qui sépare les deux villes, et le maréchal de Berwick en fut bien aise, pour leur donner lieu de capituler, et à lui d'empêcher le pillage de la ville; Talleyrand et Oudetot brigadiers y furent tués. A la fin les assiégés se rendirent à discrétion la vie sauve, mais sans aucune mention de leurs biens; le Montjouï se rendit de même en même temps, et Cardonne quelques jours après, comme on en était convenu.

Cet assaut général, où Dilon commandait comme lieutenant général de tranchée, et Cilly lieutenant général avec la nouvelle tranchée qui devait le relever, fut donné par trente-un bataillons et trente-huit compagnies de grenadiers commandés par le marquis de la Vère, frère du prince de Chimay, et par Guerchy, lieutenants généraux, et Châteaufort avec six cents dragons attaqua en même temps une redoute vers la mer, soutenu par Armendaris, avec trois cents chevaux, qui a été depuis vice-roi du Pérou. Tout fut attaqué en même temps; il se trouva un grand retranchement derrière tout le front de l'attaque où les assiégés chassés des trois bastions et des deux courtines firent plus ferme. Les assiégeants s'étendirent et les emportèrent; ils s'emparèrent aussitôt de beaucoup de maisons et de quelques places, et s'y maintinrent malgré plusieurs recharges des assiégés. Berwick fut toujours au milieu du plus grand feu, y don-

nant ses ordres avec le même sang-froid que s'il eût été dans sa chambre. Il fit faire une coupure au rempart pour faire de nouvelles dispositions, et au moyen des maisons se porter en avant. Le feu fut très-violent de toutes parts et dura jusqu'à quatre heures après midi, que les ennemis firent rappeler. Leurs députés sortirent, il y eut plusieurs allées et venues. Enfin le lendemain 12, ils se rendirent à discrétion, comme on l'a dit. La cavalerie monta sur la fin de l'action par les brèches dans la ville.

On souffrit assez de plusieurs mines et fougasses qu'ils firent jouer pendant l'attaque; et on compta environ quinze cents hommes tués ou blessés de chaque côté à cette attaque, avec beaucoup d'officiers. La place avait tenu soixante-un jours de tranchée ouverte, avec une résolution et une opiniâtreté extrêmes des troupes et des habitants, enragés de l'abandon de l'empereur et de la perte pour toujours de leurs priviléges par leur réduction, et de ceux de leur province dont ils ont été de tout temps si jaloux, et dont ils avaient si étrangement abusé. Les moines de tous ordres, surtout les capucins, et tous les autres de Saint-François, les jésuites même, signalèrent leur rage par les fatigues et les périls où ils s'exposèrent sans cesse, et par leurs vives exhortations soutenues de leur exemple.

Berwick mit un si grand ordre à tout que, dès le lendemain qu'ils se furent rendus, tout parut si tranquille par toute la ville que les boutiques y furent ouvertes à l'ordinaire. Il fit rendre les armes aux bourgeois, changea toute l'ancienne forme du gouvernement, cassa la députation, fit de nouveaux magistrats, établit une nouvelle forme de gouvernement, sous le nom de junte, en attendant les ordres du roi d'Espagne, auquel il dépêcha le prince de Lanti, neveu de la princesse des Ursins.

Les miquelets et les volontaires de la campagne vinrent se rendre en foule. La Catalogne fut soumise. Villaroel, dont on a parlé à l'occasion de l'affaire d'Espagne de M. le duc d'Orléans, commandait à Barcelone. Il fut embarqué avec Basset et une vingtaine d'autres principaux chefs de la rébellion, tous militaires, et conduits au château d'Alicante, pour y demeurer le reste de leurs jours, ou être distribués en d'autres prisons.

Le duc de Berwick demeura un mois à Barcelone pour y régler toutes les affaires militaires et civiles de la ville et de la province, et s'en alla ensuite à Madrid. Cette conquête qui couvrit de gloire sa valeur, sa capacité, sa prudence, fut le sceau de l'affermissement de la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V et de la tranquillité publique, dont l'empereur ne put cacher son extrême déplaisir malgré la paix.

Broglio, gendre de Vovsin, arriva le 23 septembre à Fontainebleau avec tout le détail. On sut par lui qu'il n'y avait eu ni capitulation ni aucuns articles signés, que le duc de Berwick ne l'avait pas voulu souffrir, et qu'il avait mis quatorze bataillons français dans Barcelone avec quelques cavaliers espagnols. Pour Cardonne, Mortemart, qui a tant fait parler depuis de lui en Italie, en prit possession pour le roi d'Espagne; il permit à la garnison, à toute laquelle il accorda le pardon, de se retirer à leur choix hors de la domination d'Espagne, ou chez eux ceux qui avaient du bien.

Le roi de Pologne, qui s'était fait catholique pour obtenir cette couronne si bien séante à la situation de son électorat, s'y trouvait assez affermi depuis le désastre du roi de Suède, pour se flatter d'y pouvoir avoir son fils pour successeur. Mais le premier pas à faire pour y parvenir était que le prince électoral embrassât aussi la religion catholique, et il s'y trouvait de grandes diffi-

cultés. Comme électeur de Saxe il était chef et protecteur né des luthériens d'Allemagne; c'était à lui que s'adressaient tous leurs griefs sur leur religion, il était chargé de les faire redresser par l'empereur et par l'empire, et de l'exécution de tous les traités faits là-dessus. Cette qualité lui donnait un grand poids dans l'empire, et il en était si bien persuadé, que tout catholique qu'il était devenu, il avait trouvé moyen de se conserver cette dictature. Il n'avait point d'autres enfants que ce fils, à qui il voulait aussi transmettre cette même autorité dans l'empire. Toute la Saxe était rigidement luthérienne, les autres états l'étaient en partie, deux électeurs catholiques ne pouvaient que causer une grande alarme aux luthériens et les porter du moins à se choisir un autre protecteur.

Il trouvait de plus un grand obstacle dans la personne de Christine Everardine son épouse et mère du prince électoral, fille de Christian-Ernest, marquis de Brandebourg-Bareith, princesse altière, courageuse, luthérienne zélée, qui avait publiquement détesté son changement de religion, l'ambition qui l'y avait porté, qui n'avait jamais voulu mettre le pied en Pologne, ni prendre le nom, les marques et le rang de reine. Elle avait même poussé les choses jusqu'à ne vouloir pas le voir dans les séjours qu'il allait faire en Saxe, où elle se retirait dans un château éloigné dès qu'elle apprenait qu'il partait de Pologne, et s'y tenait jusqu'à ce qu'il fût retourné.

Tant d'obstacles ne furent pas capables de le rebuter. Il gagna l'esprit de son fils dans ses séjours en Saxe, il glissa sourdement auprès de lui quelques domestiques sûrs et de sa confiance; et pour le tirer d'auprès de l'électrice en son absence, et d'une cour toute luthérienne, il le fit voyager avec peu d'accompagnement dans un entier incognito sous le nom de comte de Lusace.

Il choisit le palatin de Livonie pour lui confier le prince et son secret, et il était difficile de trouver un seigneur qui eût toutes les qualités de celui-là, et aussi capable de conduire aussi dignement et aussi convenablement un jeune prince dans les différentes parties de l'Europe qu'il lui fit voir. Le roi de Pologne y joignit un habile jésuite travesti qui en eut permission de son général et du pape, et qui conduisit la conversion du prince, et ses affaires à lui si heureusement et avec tant de dextérité, qu'il en fut fait cardinal lorsqu'on jugea qu'il était temps de rendre sa conversion publique. C'est lui qui a figuré si longtemps depuis sous le nom de cardinal de Salerne et mort à Rome au bout de neuf ou dix ans de cardinalat.

Le prince électoral avec ce peu de suite vit l'Italie entière, après avoir parcouru une partie de l'Allemagne. Il séjourna longtemps à Rome où il fit secrètement son abjuration. Le pape lui accorda un bref qui lui permit de la tenir cachée, en sorte que jusqu'à ses domestiques y furent trompés. Deux ou trois domestiques affidés gardèrent un secret impénétrable, par le moyen desquels il entendait la messe dans la chambre du père Salerne, et y approchait souvent des sacrements avant qu'on fût levé chez lui. Il vint en France en ce temps-ci, et prit toute une maison garnie sur le quai Malaquais, au coin de la rue des Petits-Augustins.

Il arriva le 26 septembre à Fontainebleau, ayant passé quelques jours à Paris. Il vit Madame en arrivant, qui le présenta au roi sous le nom de comte de Lusace au sortir de son souper. Il parut un grand et gros garçon de dix-huit ans, bien fait, blond, avec de belles couleurs, et faisant fort souvenir de M. le duc de Berry, l'air sage, modeste, attentif à tout, fort poli, mais avec mesure et dignité, et qui, sous un incognito qui ne pré-

tendit jamais rien, montrait sentir fort ce qu'il était, et sans embarras. Son palatin plut extrêmement à tout le monde par son esprit, sa sagesse, le discernement qu'on lui remarqua, l'air du grand monde, et une aisance mesurée à propos dans sa liberté, et qui ne laissait jamais apercevoir au dehors qu'il fût le Mentor du jeune prince.

Il dîna le vendredi 28 septembre chez l'électeur de Bavière qui avait vu le roi dans son cabinet après sa messe, et qui s'en alla le soir à Saint-Cloud et de là à Compiègne. Le lendemain le roi courut le cerf. Il fit donner de ses meilleurs chevaux au prince électoral et au palatin, et d'autres aux principaux de sa suite. Il eut pendant son séjour toutes les attentions pour lui que l'incognito permit, et traita aussi le palatin avec distinction. Les principaux de la cour leur en firent fort bien les honneurs. Le roi le convia souvent aux chasses, et sur ce qu'il versa dans Paris, envoya un gentilhomme ordinaire savoir de ses nouvelles.

Madame de Bouillon mourut à Paris. Elle était de ces Rouillé des Postes, et point vieille; c'était une femme d'esprit, mais dominante dans sa famille, habile, altière, ambitieuse, et qui ne se consolait point d'être Rouillé, et femme de Bullion, enfermé chez lui à la campagne, et qui aurait dû l'être beaucoup plus tôt qu'il le fut. On a parlé ailleurs d'elle. Ses sœurs eurent des maris plus complaisants. Le marquis de Noailles, frère du cardinal, et Bouchu, conseiller d'état, leur donnèrent lieu, par leur mort, d'épouser le duc de Richelieu et le duc de Châtillon. Madame de Bouillon serait morte d'étonnement et de suffocation de joie, si elle avait vécu jusqu'en 1724, et qu'elle eût vu son fils chevalier de l'ordre.

Sézanne mourut à Rouen en ce même temps. Il était frère du père du duc d'Harcourt, et frère de mère de la

duchesse d'Harcourt, lieutenant général, et encore fort jeune. C'était un grand belitre, fort prévenu de son mérite et de sa capacité, qui en prévenait fort peu les autres, et fort gâté par le brillant état de son frère, qui l'avait élevé comme son fils. Sa maladie fut une langueur de plusieurs années qui le consuma, où la médecine ne connut rien. Il était persuadé, et on le crut aussi, que sa galanterie en Italie avec des maîtresses que le duc de Mantoue entretenait publiquement et à grand marché, mais dont il était fort jaloux, lui avait fait donner un poison lent. Il ne laissa point d'enfants de son mariage avec la fille unique fort riche de Nesmond, lieutenant général fort distingué des armées navales. Harcourt lui avait fait donner en Espagne la Toison qui lui était destinée. Il l'obtint à sa mort pour son second fils. Ce fils mourut quelque temps après; elle fut donnée au troisième. Il mourut aussi de fort bonne heure. Mais les temps étaient changés, et cette Toison si successive sortit de chez les Harcourt.

Le bailli de la Vieuville, ambassadeur de Malte, mourut aussi de l'opération de la taille, universellement regretté. C'était un des hommes les plus aimables que j'aie vus, et un fort honnête homme, noble et magnifique autant qu'il le put dans son emploi, sans faire tort à personne. Il était fils de feu M. de la Vieuville, duc à brevet, mort gouverneur de M. le duc d'Orléans, dans ce temps-là duc de Chartres, un mois après avoir été reçu chevalier du Saint-Esprit, en la promotion de 1688. Sa belle-sœur la comtesse de Vienne, qui jouait fort, et beaucoup à Paris du grand monde, mourut bientôt après chez la duchesse de Nemours à Paris, à qui elle était allée rendre une visite. Le bailli de la Vieuville fut ma remplacé; M. du Maine n'avait garde de manquer cette occasion de s'attacher le premier président de plus en

plus par son endroit le plus sensible. Il engagea le roi de s'intéresser pour le bailli de Mesmes son frère, et il fut ambassadeur. C'était un homme sans esprit et sans mine, étrangement débauché, grand panier percé, assez obscur, qui fit honte à son emploi en plus d'une sorte, et qui courut risque de le perdre plus d'une fois.

La marquise de Saint-Nectaire mourut à Paris, à soixante-onze ans. Elle avait de l'esprit et de l'intrigue, avait été fille d'honneur de la reine, et fort jolie sans avoir jamais fait parler d'elle; elle était Longueval et riche par la mort de son frère, tué lieutenant général en Italie, sans avoir été marié. Elle avait épousé en 1668 le cousin germain du duc de la Ferté fils des deux frères. Il tua à Vienne en Autriche le comte du Roure en duel, dont il demeura manchot. Il eut de grands démêlés avec sa mère qui était Hautefort, étrangement remariée à Maupeou, président à mortier au parlement de Metz. Il fut assassiné à l'occasion de ses démêlés à Privas en 1661, n'ayant que vingt-sept ans. Sa mère en fut fort soupçonnée, et son second fils le chevalier de Saint-Nectaire d'y avoir eu tant de part, qu'il en fut plus de vingt-cinq ans en prison, et n'en sortit que par un accommodement. Il parut depuis dans le monde avec un air fort hébêté. Madame de Saint-Nectaire n'eut qu'une fille, dont la beauté fit tant de bruit, qui mourut avant sa mère, et qui laissa de Florensac, frère du duc d'Uzès, un fils qui n'a pas vécu et une fille qui épousa le beau comte d'Agenois, que la princesse de Conti et le parlement ont fait duc et pair d'Aiguillon. Madame de Saint-Nectaire laissa tout son bien à Cani, par amitié pour Chamillart son père, en cas que les enfants de sa fille n'en laissassent point.

L'envoyé de Parme eut audience du roi, le 11 octobre, à Fontainebleau, sur le mariage de la princesse de

Parme. C'était un peu tard. Elle eut 100,000 pistoles de dot, et pour 300,000 livres de pierreries. Elle s'était embarquée pour Alicante à Sestri de Levant. Une forte tempête la dégoûta de la mer. Elle débarqua à Monaco pour traverser par terre la Provence, le Languedoc et la Guyenne, pour gagner Bayonne et y voir la reine d'Espagne, veuve de Charles II, sœur de sa mère. Desgranges, maître des cérémonies, la fut trouver en Provence avec ordre de la suivre, et de la faire accompagner et servir de tout par les gouverneurs lieutenants généraux, et par les intendants des provinces par où elle devait passer, quoiqu'elle fût dans le parfait incognito.

Le marquis de Béthune, aujourd'hui duc de Sully, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc de Berry en année à sa mort, reporta sa Toison en Espagne. Il était gendre de Desmarets, et madame des Ursins ne manqua pas cette occasion de la lui faire donner. Le roi consola le duc de Saint-Aignan, qui était l'autre premier gentilhomme de la chambre, et qui aurait fort voulu aller porter la Toison, dans l'espérance de l'obtenir, en l'envoyant à la reine d'Espagne, à son passage, lui porter ses compliments et un présent de sa part. Il consistait en son portrait garni de quatre diamants avec quelques bijoux. Il se ressentit du peu de satisfaction du mariage, car il ne valait guère que 100,000 francs.

La princesse des Ursins fit faire en même temps grand de la première classe Chalais, son homme de toute confiance, fils du frère de son premier mari, qu'on a vu en plus d'un endroit ici employé par elle à bien des choses secrètes. Il fallut en demander la permission au roi, qui ne la voulut accorder qu'à condition de ne revenir plus en France, ou de se résoudre à n'y jouir d'aucun rang ni honneurs, non plus que s'il n'était pas grand d'Espagne. Cette nouveauté, non encore arrivée depuis l'avénement

de Philippe V à la couronne d'Espagne, dut donner à penser à madame des Ursins. C'était un coup de fouet qui portait directement sur elle. Chalais ne laissa pas d'être grand, et certes il était temps pour lui; on verra dans la suite qu'il n'y a rien tel que d'obtenir ces grandes grâces.

Le roi, sortant de dîner le samedi 20 octobre, fit entrer le prince de Rohan dans son cabinet. Il lui dit qu'il le faisait duc et pair, et le prince d'Espinoy aussi; qu'il ne pouvait refuser cette grâce au mérite de sa mère, à laquelle il commanda au prince de Rohan d'en porter la nouvelle de sa part. La princesse d'Espinoy vint remercier le roi, à son retour de la chasse, qui la combla d'honnêtetés; alors que le prince d'Espinoy le remercia, il lui dit qu'il avait grande obligation à sa mère, et qu'il ne pouvait trop lui témoigner de reconnaissance, de respect et d'attachement.

Le prince de Rohan désirait ardemment d'être duc et pair, et l'avait souvent demandé; jamais aussi je ne vis homme si aise, ni qui le témoignât plus franchement, bien que la franchise ne fût pas sa vertu favorite. Lui et madame d'Espinoy venaient de marier leurs enfants. Il faut se souvenir de la liaison intime qu'on a vue en son lieu, que l'habile madame de Soubise, dans la vue de Monseigneur et de l'avenir, forma avec madame de Lislebonne et ses deux filles, qui, à cause du présent, s'y prêtèrent volontiers; que ce fut pour cela que madame de Soubise fit le mariage du feu prince d'Espinoy, fils de sa sœur, avec la seconde fille de madame de Lislebonne; et que la liaison devint telle que mademoiselle de Lislebonne, abbesse de Remiremont, après la mort de Monseigneur, et sa sœur, madame d'Espinoy, ne furent qu'un avec le prince et le cardinal de Rohan, ce qui subsista toute leur vie.

Madame de Soubise, avant sa mort, avait tire parole du roi de faire le prince de Rohan duc et pair. Tout princes que sa beauté avait su faire les Rohan, elle avouait très-librement que cela ne tenait qu'à un bouton, et qu'il n'y avait en France de vraie et solide grandeur pour les maisons que le duché-pairie. La maison de Lorraine, à qui la principauté véritable ne peut être disputée, l'avait pensé ainsi dans sa plus haute puissance. Elle en accumula dix ou douze à la fois dans ses diverses branches. Ce fut par ce degré qu'elle monta depuis à tout ce qu'elle osa entreprendre sur les rangs, et de là aux choses les plus hautes qui furent si près de renverser l'état, et d'ôter la couronne à la postérité de saint Louis et d'Hugues-Capet, rangs et distinctions qu'elle a su se conserver dans la chute de la ligue, et dont la jouissance jusqu'à aujourd'hui fait l'admiration d'étonnement de tout ce qui pense et réfléchit. Ce que madame de Soubise avait si sagement comme assuré, le cardinal son fils l'acheva. Devenu avec le père Tellier une seule et même personne pour la ruine du cardinal de Noailles et pour tous les vastes et pernicieux desseins de cet effroyable jésuite, auquel, comme on l'a vu ailleurs, il s'était enfin abandonné totalement, il ne laissa pas échapper une conjoncture pour sa maison aussi favorable pour lui que l'affaire actuelle de la Constitution, et voulut en même temps profiter de si puissants appuis pour le prince d'Espinoy, fils de son cousin germain, et dont la sœur venait d'épouser son neveu. Madame d'Espinoy, comme on l'a vu ailleurs, avait depuis longtemps avec madame de Maintenon d'étranges et d'invisibles liaisons, si fortes et si intimes qu'il était bien difficile qu'elle ne la servît pas à souhait, tellement que cette complication de choses fit ces deux nouveaux ducs et pairs. On verra bientôt une troisième pairie de la

même façon de cette féconde Constitution. Joyeuse fut le duché-pairie érigé pour le prince d'Espinoy, qui, préférant le nom de sa maison véritablement fort grande, prit le nom de duc de Melun.

Le prince de Rohan, transporté du solide qu'il avait si longuement poursuivi, rusa et voulut faire plus que pas un de la maison de Lorraine, de celle de Savoie, ni des autres vrais princes étrangers qui ont été ducs, excepté l'unique comte de Soissons, mari de cette toute-puissante nièce du cardinal Mazarin, pour qui fut inventée la charge de surintendante de la reine. Il fit ériger Frontenay en duché-pairie, dont Soubise, ce fameux rebelle, avait été fait duc à brevet par Louis XIII. Mais le prince de Rohan lui fit changer son nom, et donner le sien redoublé de Rohan-Rohan, à l'exemple de quelques branches des maisons d'Allemagne, comme Baden-Baden, pour se distinguer des autres du même nom; lui en apparence pour se distinguer du duché-pairie de Rohan, qui a passé dans la maison Chabot, mais en effet pour continuer à porter le nom de prince de Rohan sous le spécieux prétexte de la cacophonie continuelle des noms de duc de Rohan et de duc de Rohan-Rohan tous deux existants. Avec cette adresse il conserva son nom de prince de Rohan, et laissa croire aux sots qu'il n'avait pas daigné porter un titre, après lequel il ne se cachait pas même d'avoir si ardemment et si longuement soupiré, et d'être comblé de joie d'en être enfin revêtu.

Le duc de Savoie, nouveau roi de Sicile par la paix, alla avec la reine son épouse se faire couronner dans son île, la connaître par lui-même, et y établir son gouvernement. Il passa plusieurs mois à Messine et à Palerme, au milieu d'une nombreuse cour, des plus grands seigneurs et de la première noblesse de Sicile. Il revint à Turin en ce temps-ci, ayant laissé le comte Maffei vice-

roi, homme de beaucoup d'esprit et délié, fort dans sa confiance, et chargé souvent par lui d'affaires délicates et secrètes.

Ce fut lui qu'il envoya au Pont-Beauvoisin lors du mariage de madame la duchesse de Bourgogne, pour voir comment elle serait reçue en France. Il fut depuis en diverses ambassades importantes, enfin à Paris, où il reçut l'Annonciade qui est le suprême honneur de la cour de Savoie, en la dernière promotion de cet ordre que fit son maître. Maffei était souple, avisé, insinuant, capable des plus grandes affaires, et des plus adroites exécutions, comme on le verra en son temps en Sicile. Avec cela gaillard, même fort débauché, et d'excellente compagnie, vivant toujours avec la meilleure partout. Il savait beaucoup et avait fort servi à la guerre. Il mourut fort vieux, fort suspect au nouveau roi, et fort abandonné depuis la catastrophe du premier roi auquel il était uniquement attaché.

CHAPITRE CCCLXIX.

Retour de Fontainebleau par Petit-Bourg. — Le roi chagrin pendant le voyage. — Embarras sur la Constitution. — Amelot envoyé à Rome pour la tenue d'un concile national en France. — Le père Tellier me propose d'être commissaire du roi au concile. — Son ignorance. — Surprise de mon refus. — Mort singulière de Brûlart, évêque de Soissons. — Son caractère. — Mort de M. de Saint-Louis, retiré à la Trappe. — Avaray ambassadeur en Suisse. — Le comte du Luc ambassadeur à Vienne et conseiller d'état d'épée. — L'impératrice couronnée reine de Hongrie à Presbourg. — Les électeurs de Cologne et de Bavière voient le roi à Marly. — Saumery fils envoyé du roi près l'électeur de Bavière. — Pompadour et d'Alègre vainement ambassadeurs en Espagne et en Angleterre. — Retour du duc de Berwick avec une épée de diamant donnée par le roi d'Espagne. — Taxe du prix des régiments d'infanterie. — Pension de 10,000 liv. au prince de Montbazon. — 150,000 liv. d'augmentation de brevet de retenue sur ses charges à Torcy. — 10,000 écus à Amelot pour son voyage. — Procès d'impuissance intenté au marquis de Gesvres par sa femme. — Accommodé. — M. le duc d'Orléans se trouve assez mal. — Grand témoignage du roi sur moi. — Apophthegme du roi sur M. le duc d'Orléans.

Le roi revint de Fontainebleau, le mercredi 23 octobre, coucher à Petit-Bourg, et le lendemain à Versailles. Madame de Saint-Simon, qui était dans son carrosse, me dit qu'il n'était pas de meilleure humeur qu'en allant, et qu'à le voir ainsi de suite, sa santé paraissait

diminuer. Ce fut aussi son dernier voyage de Fontainebleau.

Il était aussi fort tourmenté de l'affaire de la Constitution où le père Tellier lui avait fait mettre sa conscience et son autorité. Il avait eu force négociations avec le cardinal de Noailles. Le cardinal d'Estrées, qui, par ordre du roi, s'en était mêlé d'abord, s'en était retiré presque aussitôt, indigné des friponneries continuelles du père Tellier et de Bissy, dont il ne se tut pas. Le cardinal de Polignac s'y fourra longtemps après. Le succès fut pareil; il en demeura mal avec le roi, et rompit avec tant d'éclat avec le cardinal de Rohan qu'il ne lui fit aucun compliment sur le duché-pairie de son frère. Tout ce qui était savant et de bonne foi suivait le cardinal de Noailles dans l'épiscopat, les fameuses universités entières, les ordres religieux et réguliers, les chapitres et les curés de Paris, et une infinité de toutes les provinces, enfin les parlements et tous les laïques instruits qui n'étaient pas esclaves des jésuites; jusque dans la cour, il n'y avait sourdement qu'une voix.

Parmi les acceptants, pas l'ombre d'uniformité: les uns évêques et autres adhéraient en petit nombre à ce qu'avait fait l'assemblée des quarante, et ceux-là encore avec des diversités chacun; la plupart des acceptants, sans y adhérer, avaient tous entre eux des explications différentes; les quarante même se mirent à varier sur le sens de leur mandement d'acceptation; c'était un chaos et une tour de Babel, ainsi que le montra un extrait tiré de la totalité des mandements des évêques qui se contredisaient tous en acceptant, sans qu'aucun s'accordât avec un autre.

On vit donc plus clairement que jamais que, sans les menaces et les promesses, les récompenses et les plus durs châtiments et les plus étendus, l'artifice et la vio-

lence ouverte, la Constitution aurait été universellement rejetée, et qu'il n'était question parmi les acceptants que de trouver le moyen de recevoir seulement des mots, et de rejeter tout le sens.

Le pape de plus, très-mécontent de n'avoir pas trouvé la soumission aveugle et uniforme dont le père Tellier lui avait tant répondu, et sans quoi il ne se serait jamais embarqué dans cette détestable affaire, avait fait sentir aux quarante évêques en particulier, par un bref public, la colère où il était de leur audace d'avoir osé interpréter sa bulle, et de ne l'avoir pas acceptée aveuglément; en sorte que ceux qui avaient le plus fait n'irritèrent pas le pape moins que les autres, parce qu'il veut prononcer des oracles, ne les point expliquer dans la crainte de quelque brèche à la prétendue infaillibilité, et que voulant être le seul évêque et l'unique juge souverain de la foi, et regardant les autres évêques comme ne tenant leur autorité que de lui seul, non de Jésus-Christ immédiatement, contre le texte formel, clair et répété de l'Évangile, et la foi de tous les siècles, et des papes, qui ne s'en sont écartés que dans les derniers temps, il réputait à crime tout ce qui n'était pas l'obéissance la plus aveugle et l'acceptation la plus soumise de tout ce qu'il daigne prononcer de plus absurde et de plus inintelligible, et à crime encore plus grand de chercher à l'entendre, à l'expliquer, et à oser même lui en demander l'explication, comme dans tous les siècles elle a été demandée aux papes dans ce qui émanait d'eux d'obscur, qui l'ont toujours donnée, et ont toujours excité les évêques à la leur demander, à l'exemple même de Jésus-Christ, comme tant d'endroits clairs et exprès de l'Évangile le prouvent si manifestement.

Tant d'embarras firent donc résoudre de faire faire au roi un effort auprès du pape pour obtenir de lui quelque

explication, ou de souffrir qu'il se tînt en France un concile national, qu'on peut juger par ce qui vient d'être dit être la bête de Rome. Amelot, ami des jésuites, mais homme d'honneur et de grand talent pour la négociation et les affaires, comme il y a tant paru en ses diverses ambassades, fut donc nommé pour aller à Rome sans caractère que de simple ministre du roi. Il l'entretint deux ou trois fois dans son cabinet, et il partit dans les premiers jours de décembre.

Le roi arrivé donc de Fontainebleau à Versailles, le 25 octobre, nomma Amelot le 29. La Toussaint se trouva le jeudi, et le lendemain il alla à Marly, jusqu'au samedi 1er décembre. Vers les commencements du voyage, le père Tellier, qui toujours me courtisait, et qui ne se lassait point de me parler de la Constitution, quelque peu content qu'il dût être de ses conversations avec moi là-dessus, me parla fort du concile national, et me fit une proposition, que pour un homme d'autant d'esprit et de connaissance en manéges et en artifices, je n'ai jamais pu comprendre. Après force propos pour me faire goûter ce concile, que j'aurais, en effet, fort approuvé s'il eût été possible qu'on l'eût laissé pleinement libre, il me dit qu'il était résolu de le tenir à Senlis, qu'il était impossible que ce fût dans Paris par beaucoup de raisons qu'il m'allégua, et toutes tendantes à se rendre bien maître et tyran du concile; qu'il fallait une ville pour que tout le monde pût être logé, et près de Paris pour en tirer les lumières d'une part, c'est-à-dire ses ordres, et la subsistance de l'autre; assez loin de Paris pour ôter la possibilité d'y aller souvent, assez loin de la cour aussi pour ne pas donner lieu de croire qu'elle gênât la liberté, et empêcher aussi les prélats de la fréquenter; puis me regardant d'un air affable, mais vif: « Vous êtes, ajouta-t-il, gouverneur de Senlis; il faut

que vous soyez le commissaire du roi au concile; personne n'en est plus capable que vous, et rien ne convient mieux. — Moi, mon père, saisi d'effroi, m'écriai-je, commissaire au concile! pour rien dans le monde je ne l'accepterai, ne vous avisez pas d'y penser. »

La surprise du confesseur fut inexprimable, et pour un homme d'autant d'esprit, je le répète encore, la lourdise de sa réponse inexprimable aussi. « Comment, monsieur, me dit-il, d'un ton doux qui cherchait à me ramener, croiriez-vous la commission au-dessous de vous parce que vous êtes duc, et que les empereurs la donnaient à leurs comtes d'Orient ou de leurs palais pour les conciles de leurs temps? » Je me mis à rire, et lui répondis que je n'avais jamais cru nos ducs aller à la cheville du pied d'un comte d'Orient, même les ducs de Bourgogne; que je les croyais aussi fort au-dessous de l'autorité et de la puissance de ces comtes du palais des grands empereurs; que j'étais donc fort éloigné de me comparer à eux, et fort aussi de ne pas trouver la commission de commissaire du roi au concile un emploi extrêmement honorable; mais qu'il était si au-dessus de ma capacité et si entièrement contradictoire à mon goût, que je le suppliais que la pensée qui lui était venue n'allât pas plus loin, parce que je serais au désespoir de déplaire par un refus, que toutefois je ne ferais pas moins.

L'étonnement redoubla dans le bon père, qui ne me répondit rien. Je cherchai à adoucir la rudesse de mon exclamation et de ce qui l'avait suivie, pour ne pas irriter inutilement un si dangereux homme, que je vis clairement avoir follement, après tout ce qu'il avait si nettement vu dans toutes nos conversations, jeté son coussinet sur moi pour en faire le bourreau du concile, et l'exécuteur de toutes ses volontés portant le nom du

roi ; il ne me parla plus de moi pour cet emploi, mais d'ailleurs toujours à son accoutumée.

Dans ces conjonctures, il arriva un événement qu'on étouffa avec tout le soin qu'il fut possible, mais que l'artifice et l'autorité ne purent empêcher de faire grand bruit malgré toute la crainte de la puissance et de l'autorité. Brûlart, évêque de Soissons, mourut à Paris point vieux, au milieu d'une ferme et constante santé. Il était frère de Puysieux, chevalier de l'ordre, dont on a parlé plus d'une fois, et de Sillery, écuyer de feu M. le prince de Conti, jusqu'à sa mort. Il fut longtemps évêque d'Avranches, où, pétri d'orgueil et d'ambition, il était outré de se voir, comme disait M. de Noyon, un évêque du second ordre, reculé de tous les moyens de se faire valoir. Huet, si connu par son rare savoir, et qui avait été sous-précepteur de Monseigneur, était évêque de Soissons, et ne faisait cas que de ses livres. Brûlart lui proposa de troquer d'évêché, et lui montra du retour. Huet y consentit, et l'autre crut avoir déjà fait sa fortune de s'être si fort rapproché de Paris, de Sillery et de l'église de Rheims, dont il se flattait que sa nouvelle qualité de premier suffragant lui faciliterait la translation. Pour y arriver, il se donna tout entier à la cour et aux jésuites, fit main basse sur les meilleurs livres, et sacrifia le repos des communautés de son nouveau diocèse.

La rage le surmonta quand il vit ses espérances frustrées, surtout après avoir eu l'imprudence de s'être vanté tout haut, et publiquement compté sur l'archevêché de Rheims. Il fut assez follement vain pour en montrer sa douleur, même à Mailly transféré d'Arles à Rheims, et depuis cardinal, et d'en faire des plaintes publiques. Le repentir suivit de près l'impétuosité de sa douleur, et d'un dépit qui avait été plus fort que lui ; il en craignit les suites pour sa fortune ; il prodigua les

bassesses, et s'attacha de plus en plus aux jésuites, et à tout ce qu'il imagina pouvoir plaire à la cour. C'était bouillir du lait aux bons pères. Ils l'en méprisèrent davantage, et trouvèrent en lui ce qu'ils aiment le mieux, un valet à tout faire par l'espoir de ce qui n'arrive jamais, et qui jamais n'ose se fâcher, ni cesser d'être entièrement en leur main, de peur de perdre les services passés.

Brûlart avait beaucoup d'esprit et du savoir, mais l'un et l'autre fort désagréables par un air de hauteur, de mépris des autres, de transcendance, de pédanterie, d'importance, de préférence de soi, de domination, répandu dans son parler et dans toute sa personne, jusque dans son ton et sa démarche, qui frappait et qui le rendait de ces hommes qui ont tellement le don de déplaire et d'aliéner, que dès qu'ils ouvrent la bouche on meurt d'envie de leur dire non. Il joignait à tout cela l'arrogance et ce rogue des la Rochefoucauld dont était sa mère, et la fatuité des fils de ministres, quoique son père ne fût que le fils d'un ministre chassé. Il se piquait encore de beau monde, de belles-lettres, de beau langage; enfin il était de l'Académie française et de celle des inscriptions.

L'affaire de la Constitution lui parut propre à lui faire une grande fortune. Il s'y livra à tout, et eut la douleur de n'y être pas des premiers. Il avait été de diverses commissions où sa chaleur et son travail avait fort plu, lorsqu'il tomba malade. Les réflexions l'y saisirent sur l'aveuglement de la fortune à son égard, d'où naquirent d'autres sur son aveuglement pour elle. De là les regrets, puis les horreurs, les remords, qui se tournèrent en hurlements, en protestations à haute voix contre la Constitution, et en confession publique de l'avoir soutenue contre sa lumière et sa conscience. Sa tremblante famille ne sut mieux faire que de le cacher, et d'écarter

les valets non nécessaires des chambres voisines, d'où on l'entendait crier ses repentirs, ses confessions sur la Constitution, ses protestations. Ce qui l'environnait espéra le calmer par les discours des prélats avec qui il avait le plus travaillé dans cette affaire, il s'écria aux séducteurs et n'en voulut voir aucun. On fut réduit à lui faire recevoir les sacrements avec les plus grandes précautions d'entière solitude, excepté quelques valets affidés, dont on ne pouvait se passer, dans la crainte d'une amende honorable publique contre la Constitution, et sur ce qu'il avait fait pour elle. Ses plaintes, ses reproches contre lui-même, ses cris ne cessèrent point, et il mourut ainsi, toujours en pleine connaissance, dans les angoisses et les éclats du plus vif repentir, et dans les frayeurs les plus terribles des jugements de Dieu.

Quelques soins que sa famille eût pu prendre pour cacher une fin si parlante, et dont les élans avaient duré presque autant que la maladie, trop de médecins ou gens de santé, trop de valets, trop encore de famille et d'amis même au commencement de cette surprise, avaient été témoins de ces choses. Ils en avaient été trop effrayés pour que de l'un à l'autre elles ne devinssent pas bientôt publiques. On nia, on étouffa tant qu'on put, mais en vain. Trop de gens avaient vu et entendu, et n'avaient pu, dans leur premier émoi, se contenir de le raconter. L'autorité fit qu'on n'osa guère en parler tout haut après les premiers jours; mais le fait n'en demeura pas moins certain, constaté et public. On mit au moins bon ordre que le roi n'en sût rien, et avec cela tout fut gagné. Ce déplorable évêque fut la première victime de la Constitution qui s'en immola bien d'autres, et s'en immole encore tous les jours depuis trente ans.

Détournons nos yeux d'un spectacle si terrible, pour nous consoler par l'heureuse fin d'un prédestiné. M. de Saint-Louis était un gentilhomme de bonne noblesse, dont le nom était le Loureux, qui parvint à avoir un régiment de cavalerie. Il servit même de brigadier avec grande distinction, honoré de l'estime, de l'amitié et de la confiance des généraux sous lesquels il servit, particulièrement de M. de Turenne; et le roi, sous les yeux duquel il servit aussi, lui a toujours marqué de l'estime et de la bonté, et en a souvent parlé en ces termes, même plusieurs fois depuis sa retraite. Il était des pays d'entre le Perche et le comté d'Evreux, il y allait quelquefois les hivers, et cette situation lui fit connaître M. de la Trappe, à qui, sans l'avoir jamais vu et sur la seule réputation de la réforme qu'il entreprenait, il vint offrir ses services dans un temps où celui-ci n'était pas en sûreté à la Trappe de la part des anciens religieux, qui jusqu'alors y avaient étrangement vécu, et qui ne se cachaient pas de vouloir s'en défaire.

Cette action toucha M. de la Trappe; tout ce que Saint-Louis remarqua en lui le charma. Il ne fit plus de voyage chez lui qu'il n'allât voir M. de la Trappe. Il avait eu un œil crevé du bout d'une houssine en châtiant son cheval. La fluxion gagna l'autre œil, qu'il fut en danger de perdre, lorsque le roi conclut cette trève de vingt ans, que la guerre de 1688 rompit. Ces circonstances rassemblées déterminèrent Saint-Louis à se retirer du service. Il vendit son régiment au fils aîné de Villacerf, pour lequel on le fit Royal-Anjou, et qui fut tué à sa tête. Saint-Louis eut une assez forte pension du roi, qui témoigna le regretter. Les réflexions lui vinrent dans son loisir. Dieu le toucha; il résista. A la fin la grâce plus forte le conduisit à la Trappe.

M. de la Trappe le mit dans le logis qu'il venait de

bâtir au dehors de l'enceinte de son monastère, pour y loger les abbés commandataires, dans un lieu d'où ils ne pussent troubler la régularité. Saint-Louis, vif et bouillant, qui aimait la société, qui, sans avoir jamais abusé de la table, en aimait le plaisir, qui n'avait ni lettres, ni latin, ni lecture, se trouva bien étonné dans les commencements d'une si grande solitude. Il essuya de cruelles tentations contre lesquelles il eut besoin de tout son courage et de ce don admirable de conduite que possédait éminemment celui qui avait bien voulu se charger de la sienne, quoique si occupé de celle de sa maison, et des ouvrages qu'il s'était vu dans la nécessité d'entreprendre pour en défendre la régularité. Il disait toujours à Saint-Louis de se faire une règle de vie et de pratiques si douce qu'il voudrait, pourvu qu'il y fût fidèle. Il se la fit, et y fut fidèle jusqu'à la mort; mais la règle qu'il se fit aurait paru bien dure à tout autre. Il y persévéra trente-un ans dans toutes sortes de bonnes œuvres, et y mourut saintement vers ces temps-ci, à quatre-vingt-cinq ans, parfaitement sain de corps et d'esprit, jusqu'à cette maladie qui l'emporta sans lui brouiller la tête.

Tout ce qui allait d'honnêtes gens et de gens distingués à la Trappe se faisaient un plaisir de l'y voir; plusieurs même lièrent amitié avec lui. Je n'ai point connu d'homme avoir le cœur plus droit, être plus simple ni plus vrai, avoir un plus grand sens et plus juste en tout, avec fort peu d'esprit, que réparait l'usage qu'il avait eu du monde, et qu'il n'avait point perdu, et beaucoup de politesse. J'étais le seul de tout le pays qu'il vînt voir quelquefois à la Ferté, et il allait rarement chez lui et y demeurait fort peu. Il fut singulièrement aimé, estimé, regretté à la Trappe, où il était d'un grand exemple, et

de tous ceux qui le connaissaient. Il avait été marié autrefois et n'avait point eu d'enfants.

Le roi nomma d'Avaray, lieutenant général, pour relever dans l'ambassade de Suisse le comte du Luc, à qui il donna celle de Vienne, et une place vacante de conseiller d'état d'épée.

L'empereur faisait en même temps couronner reine de Hongrie, avec beaucoup de magnificence, à Presbourg, l'impératrice sa femme, et tâchait d'y obtenir des états qu'ils voulussent déclarer les filles capables de succéder à leur couronne. Cela était bien loin de l'élection même pour les mâles, dont ils avaient eu une si longue possession, et qu'ils prétendaient encore; mais la maison d'Autriche s'était si puissamment établie en autorité, qu'il n'y eut rien à quoi elle ne crût pouvoir atteindre.

L'électeur de Cologne, arrivé depuis quelques jours à Paris, en magnifique équipage, y avait été retenu par la goutte. Il vint le 11 novembre à Marly, sur les trois heures, fut un quart d'heure seul avec le roi dans son cabinet, et retourna à Paris. L'électeur de Bavière, arrivé aussi de Compiègne en sa petite maison de Saint-Cloud, vint le 15 courre le cerf avec le roi à Marly, qui le mena dans les jardins après la chasse. L'électeur soupa chez d'Antin, joua dans le salon avant et après, et s'en retourna à Saint-Cloud. Le fils aîné de Saumery fut nommé pour suivre l'électeur lorsqu'il partirait pour ses états, en qualité d'envoyé du roi près de lui.

Pompadour et d'Alègre furent aussi nommés : le premier à l'ambassade d'Espagne, où le roi était bien assuré qu'il n'irait point; et d'Alègre à celle d'Angleterre, où il n'alla point non plus, mais par d'autres raisons. Tous deux acceptèrent avec joie. Pompadour surtout parut transporté. De sa vie il n'avait été de rien; on a vu en

son lieu qu'après une longue vie fort obscure, lui et sa femme avaient vendu leur fille à Dangeau, pour s'accrocher à la cour. Par eux et par la protection qu'ils en avaient tirée de madame de Maintenon, plus de mine que d'effet, ils s'étaient jetés à corps perdu à la princesse des Ursins. C'était la leurrer d'un ambassadeur tout à elle, et par ce choix la persuader que ses fautes sur sa souveraineté et sur le mariage du roi d'Espagne étaient effacées, et que le roi voulait plus que jamais qu'elle gouvernât absolument en Espagne. Pompadour et sa femme, les Dangeau même, y voyaient les cieux ouverts, les ordres et les dignités pleuvoir sur Pompadour, dont la grandesse sûre passerait à sa fille et à Courcillon, et Pompadour de plus avec la confiance de la cour et celle de madame des Ursins devenir un personnage. Ce pot au lait de la bonne femme les ravissait ; déjà Pompadour faisait l'important, et Dangeau en était tout bouffi. Malheureusement cette fortune n'eut que la perspective ; aussi le choix ne fut-il que pour la spéculation.

Le duc de Berwick arriva, et fut reçu du roi comme il le méritait, qui lui donna le surlendemain une longue audience à Marly dans son cabinet. Il demeurait toujours à Saint-Germain, et comme on l'a remarqué ailleurs, n'avait jamais de logement à Marly ; mais il avait la liberté d'y venir faire sa cour sans la demander, et tous les voyages que le roi y faisait il y venait tous les matins. Il n'avait passé que huit jours à Madrid. Le roi d'Espagne l'avait régalé d'une épée de diamants qui lui venait de Monseigneur.

Le roi taxa les régiments d'infanterie qui étaient montés à un prix excessif. Cette vénalité de l'unique porte par laquelle on puisse arriver aux grades supérieurs est une grande plaie dans le militaire, et arrête

bien des gens qui seraient d'excellents sujets. C'est une gangrène qui ronge depuis longtemps tous les ordres et toutes les parties de l'état, sous laquelle il est difficile qu'il ne succombe, et qui n'est heureusement point ou fort peu connue dans tous les autres pays de l'Europe.

Les Rohan, trop florissants et trop alertes pour ne pas tirer parti de tout, firent si bien que leur prince de Montbazon, qui perdait 40,000 liv. par cette taxe sur le régiment de Picardie quand il deviendrait maréchal de camp et qu'il le vendrait, eut une pension de 10,000 liv. Torcy eut en même temps 50,000 écus de brevet de retenue d'augmentation sur ses deux charges, de manière que cela lui fit 650,000 liv. sur celle de secrétaire d'état, et 200,000 liv. sur celle du chancelier de l'ordre. Amelot eut 10,000 écus pour son voyage.

Le marquis et la marquise de Gesvres divertissaient le public par leurs dissensions depuis quatre ans; elle n'avait ni père, ni mère, ni belle-mère. Le duc de Tresmes logeait chez lui sa sœur la comtesse de Revel, il lui avait confié sa belle-fille; elle se trouva tenue de si court qu'elle s'en ennuya, et qu'elle résolut d'attaquer son mari d'impuissance afin de faire casser son mariage. Elle n'en était venue là qu'après bien des scènes domestiques. Sa grand'mère et ses parents l'appuyèrent; les Caumartin frères de sa mère s'en brouillèrent ouvertement avec les Gesvres, dont ils étaient intimes de tout temps, et qui avaient fait le mariage. La cause portée à l'officialité y assembla tout Paris aux audiences; les factums ne furent pas ménagés, et volèrent partout. On juge aisément de toutes les sottises qui abondèrent dans les plaidoyers, dans les écritures, et dans les propos qui s'en tinrent, qui à reprises furent la conversation de la cour et de la ville. Ils furent visités juridiquement l'un et l'autre plusieurs fois, avec la honte et les dérisions qui

sont les suites inséparables de pareilles aventures. Les Gesvres en mouraient de douleur. Enfin la marquise de Gesvres, qui avait beaucoup d'esprit, se lassa de cet infâme vacarme, et donna un désistement en bonne forme de ce vilain procès au cardinal de Noailles, moyennant un accommodement aussi bien assuré de n'avoir plus de dépendance, de loger avec son mari dans une maison particulière, eux deux seuls, qu'elle ne pourrait être à la campagne qu'avec lui, qu'on lui entretiendrait chevaux, carrosses, femmes de chambre et laquais pour sortir et aller où il lui plairait, et 8,000 liv. par an bien payés à elle pour ses habits et ses menus plaisirs. De part et d'autre ils furent fort aises, avec un peu de sens ils l'auraient été plus tôt et n'auraient point donné la farce au monde.

Le mercredi 28 novembre j'avais été une heure dans l'après-dînée avec M. le duc d'Orléans qui se portait fort bien à son ordinaire; madame la duchesse d'Orléans, qui avait eu quelques légers accès de fièvre, était à Versailles; j'allai de là trouver le roi qui était dans ses jardins. Après avoir été quelque temps à sa promenade, le froid m'en chassa vers la fin du jour, et je vins me chauffer dans le petit salon qui séparait son appartement de celui de madame de Maintenon, en attendant que le roi vînt chez lui changer d'habit et passer chez elle. Au bout d'un demi-quart d'heure que je fus là tout seul, j'entendis crier M. Fagon, M. Maréchal, et d'autres noms de cette sorte, qu'on supposait dans le cabinet du roi, attendant qu'il rentrât. A l'instant les cris redoublèrent, des garçons bleus coururent en même temps à travers ce salon. Je leur demandai ce que c'était. Ils me dirent que M. le duc d'Orléans se trouvait extrêmement mal. J'y courus aussitôt. Je le trouvai traîné plutôt qu'appuyé sur deux de ses gens, tout déboutonné,

sans cravate, qui le promenaient le long de son appartement, toutes les fenêtres ouvertes. Il était plus rouge encore qu'à l'ordinaire, mais rien de tourné dans le visage, les yeux un peu fixes et étonnés, la parole libre sans changement. Il me dit d'abord que cela lui avait pris tout à coup par un étourdissement, qu'il croyait que ce ne serait rien. Peu après Fagon vint, Maréchal, etc., qui le laissèrent encore promener, lui firent prendre quelques essences, et lui conseillèrent après de se mettre au lit, mais d'éviter d'y dormir. Ils voulaient le saigner, mais il y répugna ; ils s'y rendirent pour quelques heures. Je restai seul auprès de lui. Il me dit que, dans l'incertitude de ce que ce pouvait être, ayant la tête libre, et ne sentant d'engagement nulle part, il voulait se tâter, s'écouter, et se sentir avant de se déterminer à la saignée, parce qu'il y a des poisons où elle est mortelle sans retour.

Dès que le roi fut rentré chez lui, il envoya Maréchal savoir de ses nouvelles, et lui dire que comme il savait par Fagon que ce ne serait rien, et qu'il avait peine à monter, il ne viendrait point le voir. J'y demeurai toujours jusqu'à plus de minuit presque toujours seul. Il y vint très-peu de monde, la plupart ensemble par pelotons qui ne firent qu'entrer et sortir. Madame la duchesse de Berry et Madame étaient allées à Versailles voir madame la duchesse d'Orléans, à qui j'écrivis deux fois dans la soirée. La saignée se fit tard. Maréchal y vint quatre ou cinq fois jusqu'au coucher du roi, qui me conta deux jours après qu'à chaque fois le roi lui demandait qui il avait trouvé avec M. le duc d'Orléans, qu'il me nommait toujours, et qu'une des dernières que cela arriva, le roi, qui n'avait rien répondu aux précédentes, lui dit : « Il est fort des amis de mon neveu, M. de Saint-Simon ; je voudrais bien qu'il n'en eût ja-

mais eu d'autres, car il est fort honnête homme, et ne lui donne que de bons conseils. Je ne suis point en peine de ceux-là, je voudrais qu'il n'en suivît pas d'autres. »

Ce récit ne laissa pas de me soulager. J'avouerai sans orgueil, mais avec droiture, que je ne pouvais pas être en peine de ma réputation, mais M. le duc d'Orléans était si cruellement persécuté auprès du roi par ce qu'il avait de plus intime, on m'avait fait tant pleuvoir d'avis et de menaces sur mon commerce étroit avec lui, que, sans craindre sur ma réputation du côté du roi non plus que d'aucun autre, j'avais tout lieu de juger que cette liaison si intime lui déplaisait et lui était fort désagréable, et je me sentis fort à mon aise de ne pouvoir douter que cela n'était pas. Cette réponse du roi à Maréchal me mit au net avec une nouvelle et très-claire évidence d'où me venaient tant d'avis redoublés sans cesse, et tant de menaces sur ma façon d'être avec M. le duc d'Orléans, et les raisons pressantes qu'on avait de m'écarter de lui, que j'ai expliquées plus d'une fois.

Je cherchai d'où le roi avait pu prendre un sentiment si flatteur, j'ose dire si vrai, en même temps si opposé à ce qu'on ne cessait de chercher à me persuader. Il était plus que manifeste que je ne le devais pas à madame de Maintenon, à M. du Maine, à l'intérieur de leur dépendance, à aucun des ministres. Peut-être à Maréchal? mais il me l'aurait dit dans le temps et à quelle occasion, et cela ne parut pas à la réponse que le roi lui fit sans qu'il l'eût attirée; peut-être à M. de Beauvillier? Ce qui m'a paru de plus vraisemblable, c'est en gros de n'avoir jamais été soupçonné d'aucune des choses si graves qui avaient été si fort jetées sur M. le duc d'Orléans, non pas même la plus légère idée parmi tant d'ennemis et d'envieux si peu ménagés de

ma part; à ma séparation entière et constante dans tous les temps de tout ce qui était non-seulement maîtresses, débauches, soupers, mais de tous les amis de plaisirs et de Paris de M. le duc d'Orléans; et en particulier à ce que le roi à la fin avait su que c'était moi qui avais séparé M. le duc d'Orléans de madame d'Argenton, qui l'avais raccommodé avec madame la duchesse d'Orléans, qui entretenais leur union et en étais le lien continuel. Peut-être madame la duchesse d'Orléans elle-même, qui se trouvait très-heureuse que je fusse continuellement avec M. le duc d'Orléans, avait eu occasion de dire quelque chose au roi là-dessus. Elle ne me l'a toutefois jamais dit ni laissé entendre.

Maréchal m'ajouta que, ayant pris occasion ce même soir au petit coucher, lorsque les courtisans qui ont ces entrées furent sortis, de reparler encore de M. le duc d'Orléans de chez qui il descendait de nouveau, pour faire parler le roi, qui lui avait paru fort sec à tous les comptes qu'il lui en avait rendus toute cette demi-journée, il se mit à le louer sur son esprit, sur ses diverses sciences, sur les arts qu'il possédait, et à dire plaisamment que, s'il était homme à avoir besoin de gagner sa vie, il aurait cinq ou six moyens différents de la gagner grassement. Le roi le laissa causer un peu, puis, après avoir souri de cette idée par laquelle Maréchal avait comme terminé son discours, il reprit un air sérieux, regarda Maréchal : « Savez-vous, lui dit-il, ce qu'est mon neveu? il est tout ce que vous venez de dire : c'est un fanfaron de crimes. » A ce récit de Maréchal je fus dans le dernier étonnement d'un si grand coup de pinceau; c'était peindre en effet M. le duc d'Orléans d'un seul trait, et dans la ressemblance la plus juste et la plus parfaite. Il faut que j'avoue que je n'aurais jamais cru le roi un si grand maître. M. le

duc d'Orléans se trouva si bien qu'il fut le lendemain au lever du roi, et de là à Versailles où il demeura. Il n'y avait plus que deux ou trois jours de Marly. Il fit quelques légers remèdes et il n'y parut plus.

CHAPITRE CCCLXX.

Le roi de Suède arrivé de Turquie à Stralsund. — Croissy ambassadeur vers lui. — Entrevue des deux reines d'Espagne. — Maison de la régnante. — Le duc de Saint-Aignan l'y joint et l'accompagne à Madrid. — Mort d'Alexis Sobieski à Rome. — Van Holl, riche financier. — Ce qu'il devient. — Son fils. — Mort de la comtesse de Brienne. — Mort de Jarnac. — Son caractère. — Mort, extraction, famille, fortune, caractère du cardinal d'Estrées. — Bon mot de l'abbé de la Victoire. — Distractions. — Le cardinal d'Estrées se démettant de l'évêché de Laon. — Cardinal depuis dix ans ; il obtient le premier un brevet de continuation du rang et des honneurs de duc et pair. — Trait de l'évêque comte de Noyon au festin de la réception au parlement de l'évêque duc de Laon chez le cardinal d'Estrées. — Trait du cardinal d'Estrées pour se délivrer de ses gens d'affaires. — Bons mots du cardinal d'Estrées. — Projet constant et suivi des jésuites d'établir l'inquisition en France. — Mariage du fils de Goesbriant avec la fille du marquis de Châtillon. — Le prince électoral de Saxe au lever du roi. — Bergheyck prend congé pour sa retraite. — L'électeur de Bavière voit le roi en particulier. — Albergotti de retour d'Italie. — Divers envoyés nommés. — Bissy, abbé de Saint-Germain-des-Prés. — Rohan et Melun reçus ducs et pairs, Melun avec dispense et condition. — Folies de Sceaux. — Inquiétude du duc du Maine. — Mot plaisant qui lui échappe là-dessus. — Noir dessein du duc du Maine.

Le roi de Suède arriva enfin, lui troisième, le 22 novembre, à Stralsund. Je m'abstiendrai d'en dire davan-

tage sur un prince qui a fait tant et un si singulier bruit dans le monde, et sur lequel tant de plumes ont travaillé. Croissy, frère de Torcy, fut aussitôt nommé ambassadeur vers lui, et partit bientôt après.

La reine d'Espagne, en arrivant à Pau, trouva à quelque distance la reine d'Espagne douairière, sa tante, qui venait à sa rencontre. Elle était arrivée de Bayonne exprès pour la voir. A l'approche de leurs carrosses, elles mirent toutes deux pied à terre en même temps, et après les salutations elles montèrent toutes deux seules dans une belle calèche que la reine douairière avait amenée vide, et dont elle fit un présent à la reine sa nièce. Elles soupèrent seules ensemble. La reine douairière la conduisit jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port, car en ce pays-là comme en Espagne les passages des montagnes, à leur entrée, s'appellent des ports. Elles s'y séparèrent, la reine douairière lui fit beaucoup de présents, entre autres d'une garniture de diamants. Le duc de Saint-Aignan joignit la reine d'Espagne à Pau, et l'accompagna, par ordre du roi, jusqu'à Madrid. Elle envoya Grillo, noble Génois, qu'elle fit depuis faire grand d'Espagne, remercier le roi de l'envoi du duc de Saint-Aignan, et du présent qu'il lui avait apporté. Le roi d'Espagne avait nommé sa maison : le marquis de Santa-Crux major-dome major, il l'a été jusqu'à sa mort, je l'ai fort connu en Espagne, et j'aurai occasion d'en parler; le marquis de Castanega grand écuyer; la princesse des Ursins camarera major, qui choisit toute cette maison; la duchesse d'Havrech, les princesses de Masseran, Santo-Buono, Robec et Lanti, dames du palais, dont la première et la dernière étaient fille et belle-fille de la feue duchesse de Lanti, sœur de la princesse des Ursins. On en ajouta d'autres dans la suite.

Alexis Sobieski, chevalier du Saint-Esprit, second

fils du roi Jean Sobieski, roi de Pologne, mourut à Rome, sans avoir été marié. Il avait mené une vie assez obscure et assez errante, par des prétentions dont il n'avait pu réaliser aucune nulle part. Le pape crut apparemment l'en dédommager par de magnifiques obsèques qu'il voulut voir passer sous les fenêtres de son palais.

Van Holl, riche financier, trésorier général de la marine, puis grand audiencier, qui donnait grand jeu et grande chère à Paris, et à sa belle maison d'Issy, à beaucoup de gens de la cour, et que le prince et le cardinal de Rohan, le maréchal de Villeroy et quantité d'autres voyaient et aimaient fort, dérangea si fort ses affaires qu'il fit une entière banqueroute qu'il jugea à propos de ne pas voir. On dit qu'on l'avait trouvé mort dans son lit à Issy, et on se hâta d'enterrer ou lui ou une bûche. On prétendit qu'il avait fait sa main pour aller vivre inconnu quelque part. Il était Hollandais. Son fils, protégé par les Rohan et par quelques autres, n'osa se montrer d'abord; peu a peu il parut, fut maître des requêtes, et a passé par diverses intendances. Il n'est pas sans esprit ni sans talents. De Van Holl il s'est fait M. de Vanolles, le *de* est plus noble et le nom plus français.

La comtesse de Brionne, riche héritière de la maison d'Epinay en Bretagne, mourut en ce même temps, une des plus malheureuses femmes qui aient vécu, sans l'avoir mérité. Elle laissa une fille morte plusieurs années depuis sans avoir été mariée, et le prince de Lambesc.

Jarnac mourut en même temps, à Paris, de la petite-vérole. Il s'était distingué à la guerre et avait beaucoup d'esprit et orné, qui lui avait fait beaucoup d'amis. Il ne laissa point d'enfants de l'héritière de Jarnac-Chabot qu'il avait épousée. De lui, il n'avait rien, c'était un

dernier cadet de Montendre-la-Rochefoucauld. Il savait, voulait faire, et avec une figure de paysan malgré sa naissance il eût été loin. Ce fut dommage, il fut fort regretté.

Le cardinal d'Estrées mourut à Paris, dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à quatre-vingt-sept ans presque accomplis, ayant toujours joui d'une santé parfaite de corps et d'esprit, jusqu'à cette maladie qui fut fort courte, et qui lui laissa sa tête entière jusqu'à la fin. Il est juste et curieux de s'arrêter un peu sur un personnage toute sa vie considérable, et qui à sa mort était cardinal, évêque d'Albano, abbé de Longpont, du mont Saint-Éloi, de Saint-Nicolas-aux-Bois, de la Staffarde en Piémont, où Cattinat gagna une célèbre bataille avant d'être maréchal de France, de Saint-Claude en Franche-Comté, dont l'abbé d'Estrées son neveu était coadjuteur, et dont on a fait un évêché depuis quelques années, d'Anchin en Flandre, et de Saint-Germain-des-Prés dans Paris. Il était aussi commandeur de l'ordre, de la promotion de 1688.

Le mérite aidé des hasards de la fortune, l'un et l'autre aux quatre dernières générations, ont fait, de gentilshommes obscurs et assez nouveaux du pays de Boulonnais, une race infiniment et très-singulièrement illustrée, dont il ne reste plus que mademoiselle de Tourbes, sœur du dernier maréchal d'Estrées. Le cardinal leur oncle ne s'en faisait point accroire là-dessus, et disait fort naturellement qu'il connaissait ses pères, jusqu'à un qui avait été page de la reine Anne, duchesse de Bretagne, mais que par-delà il n'en savait rien, et qu'il ne fallait pas chercher. Or ce page, qui ne fit pas grande fortune, et qui épousa une la Cauchie, était le grand-père du sien, dont le père était fils d'un bâtard de Vendôme-Bourbon, et sa femme était Babou, fille de

la Bourdaisière et d'une Robertet, gens de beaucoup de faveur. Cette Babou avait six sœurs. Elles étaient belles, mariées, intrigantes; on les appelait de leur temps les sept péchés mortels. Voilà ce qui commença à apparenter et à mettre dans le monde le grand-père du cardinal d'Estrées. La Babou sa grand'mère était aussi déterminée qu'intrigante. Il est remarquable qu'elle fut tuée à Issoire, où elle s'était jetée et qu'elle défendait, le dernier de l'année 1593, contre les ligueurs.

Elle laissa deux fils et six filles, dont trois figurèrent. Le fils aîné fut tué, un an après sa mère, au siége de Laon; l'autre est le premier maréchal d'Estrées, père du cardinal. Des filles, l'aînée fut seconde femme du maréchal de Balagny, bâtard du célèbre évêque de Valence, frère du maréchal de Montluc. Le maréchal de Balagny s'était fait, par les armes et par adresse, souverain de Cambrai. Il n'y put résister longtemps aux Espagnols, sur qui il avait usurpé le pays et la place. Sa première femme, sœur du fameux Bussy d'Amboise, et qui n'avait pas moins de courage que lui, mourut de rage et de dépit, peu de moments après être sortie de Cambrai, en 1595. Balagny mourut en 1603, et sa seconde femme deux ans après. Gabrielle d'Estrées fut la seconde, dont la beauté fit la fortune de son père, et dont l'histoire est trop connue pour s'y arrêter. Elle était sœur du père du cardinal, mais morte près de trente ans avant sa naissance. La troisième, qui figura, épousa le premier duc de Villars, à la fortune duquel elle contribua beaucoup. Pour revenir à leur père, Gabrielle, dès lors pleinement et publiquement maîtresse de Henri IV, le fit gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France après d'O, et grand maître de l'artillerie après M. de Saint-Luc. Il en avait déjà fait les fonctions fort longtemps auparavant pendant une longue maladie de la Bourdaisière, son beau-

père, qui l'était. M. d'Estrées avait été chambellan du duc d'Alençon, gouverneur de ses apanages en partie, fort bien avec lui; et ce prince, qui par mépris pour Henri III son frère porta toujours l'ordre de Saint-Michel, sans jamais avoir voulu de celui du Saint-Esprit, l'avait fait donner à d'Estrées, en la première promotion de 1579; il se démit de l'artillerie en 1599, qui fut donnée à M. de Rosny, depuis premier duc de Sully, lors en pleine faveur, qui obtint pour vin du marché de faire passer le gouvernement de l'Ile-de-France du père au fils, qui est demeuré chez MM. d'Estrées, jusqu'à la quatrième et dernière génération. L'artillerie alors n'était qu'une charge. Elle ne devint office de la couronne qu'entre les mains de M. de Sully, qui le fit ériger en 1601. C'est le dernier de tous, n'y en ayant point eu d'érigé depuis.

La mère du cardinal d'Estrées était nièce de ce premier et célèbre duc de Sully, fille du comte de Béthune son frère, si connu par sa capacité et ses grandes ambassades à Rome et ailleurs, et par ce grand nombre de manuscrits qu'il ramassa, que son fils augmenta, et qu'il donna au roi. Ainsi elle était sœur de ce second comte de Béthune, chevalier d'honneur de la reine, qui fut connu aussi par ses ambassades, et du comte de Charost, qui fut capitaine des gardes du corps, puis duc à brevet, grand-père du duc de Charost, gouverneur de la personne du roi. Ces choses ont maintenant vieilli; il est bon d'en rafraîchir la mémoire, mais sans s'y étendre davantage.

Le père du cardinal d'Estrées fut un personnage toute sa vie par ses grands emplois, son mérite, sa capacité, et l'autorité qu'il conserva. Il fut maréchal de France en 1626, et il est unique que lui, son fils et son petit-fils ont été non-seulement maréchaux de France, et le

dernier du vivant de son père, mais tous trois doyens des maréchaux de France, et longtemps. Le premier maréchal avait quatre-vingt-douze ans, lorsqu'en 1663 il fut fait duc et pair dans cette cruelle fournée des quatorze, et qu'il en prêta le serment. Il en avait quatre-vingt-dix-huit en 1670 lorsqu'il mourut. Il eut trois fils de ce premier mariage : le duc d'Estrées mort en janvier 1687 à Rome, où il était ambassadeur depuis quatorze ou quinze ans; le second maréchal d'Estrées; et le cardinal d'Estrées. Ce second duc d'Estrées fut père du troisième, mort avant cinquante ans, de la pierre, à Paris en 1698, et de l'évêque duc de Laon, mort en 1694. Le troisième duc d'Estrées fut père du dernier, mort sans postérité en 1723, à quarante ans passés; et le second maréchal d'Estrées fut père du troisième, qu'il vit grand d'Espagne et maréchal de France, et qui recueillit la dignité de duc et pair; et de l'abbé d'Estrées, commandeur de l'ordre, mort nommé archevêque de Cambrai, dont il attendait les bulles, et qui avait eu plusieurs ambassades, ainsi que ses deux oncles et son grand-père. On voit par ce court abrégé cinq ducs et pairs laïques, deux ducs pairs ecclésiastiques, un cardinal, un grand d'Espagne, trois doyens des maréchaux de France, deux commandeurs et cinq chevaliers du Saint-Esprit, trois ambassadeurs, un ministre d'état et deux vice-amiraux, outre les gouverneurs de provinces; et voilà comme les beautés élèvent des familles qui savent en profiter! Madame de Soubise et la belle Gabrielle en sont des exemples pour la postérité. Venons maintenant au cardinal d'Estrées.

Né en 1627, il avait vécu quarante ans avec son père, et sut profiter de ses leçons et de sa considération. La liaison la plus intime fut toute sa vie constante entre ses neveux, et petits-neveux de Vendôme, et lui dont il fut

le conseil toute sa vie, et le cardinal y participa dès sa jeunesse. C'était l'homme du monde le mieux et le plus noblement fait de corps et d'âme, d'esprit et de visage, qu'on voyait avoir été beau en jeunesse, et qui était vénérable en vieillesse, l'air prévenant mais majestueux, de grande taille, des cheveux presque blancs, une physionomie qui montrait beaucoup d'esprit, et qui tenait parole, un esprit supérieur et un bel esprit, une érudition rare, vaste, profonde, exacte, nette, précise, beaucoup de vraie et de sage théologie, attachement constant aux libertés de l'église gallicane et aux maximes du royaume, une éloquence naturelle, beaucoup de grâce et de facilité à s'énoncer, nulle envie d'en abuser, ni de montrer de l'esprit et du savoir, extrêmement noble, désintéressé, magnifique, libéral, beaucoup d'honneur et de probité, grande sagacité, grande pénétration, bon et juste discernement, souvent trop de feu en traitant les affaires. Il avait été galant dans sa jeunesse, et il l'était demeuré sans blesser aucunes bienséances. Parmi un courant d'affaires, la plupart de sa vie continuelles, réglé en tout, aumônier, et très-homme de bien. C'était l'homme du monde de la meilleure compagnie, la plus instructive, la plus agréable, et dont la mémoire toujours présente n'avait jamais rien oublié ni confondu de tout ce qu'il avait su, vu et lu, toujours gai, égal, et sans la moindre humeur, mais souvent singulièrement distrait; qui aimait à faire essentiellement plaisir, à servir, à obliger, qui s'y présentait aisément, et qui ne s'en prévalait jamais; il savait haïr aussi et le faire sentir; mais il savait encore mieux aimer. C'était un homme très-généreux; il était aussi fort courtisan et fort attentif aux ministres et à la faveur, mais avec dignité, un désinvolte qui lui était naturel, et incapable de rien de ce qu'il ne croyait pas devoir faire. Jamais les jésuites ne

purent l'entamer sur rien, ni le roi sur eux, ni sur ce qu'on lui faisait passer pour jansénisme, ni en dernier lieu, comme on l'a vu sur la Constitution, ni de l'empêcher d'agir, et même de parler sur toutes ces matières avec la plus grande liberté, sans que sa considération en ait baissé auprès du roi.

Tant de grandes et d'aimables qualités le firent généralement aimer et respecter; sa science, son esprit, sa fermeté, sa liberté, le perçant de ses expressions quand il lui plaisait, une plaisanterie fine et quelquefois poignante, un tour charmant le faisaient craindre et ménager, et cela jusqu'à sa mort, par ceux qui étaient devenus la terreur de tout le monde; avec beaucoup de politesse mais distinguée, il savait se sentir, il était quelquefois haut, quelquefois colère. Ce n'était pas un homme qu'il fît bon tâtonner sur rien. Ce tout ensemble faisait un homme extrêmement aimable et sûr, et lui donna toujours un grand nombre d'amis.

Il fut évêque duc de Laon à vingt-cinq ans, sacré à vingt-sept, et brilla fort cinq ans après en l'assemblée du clergé de 1660. Il eut la principale part à finir l'affaire fameuse des quatre évêques par ce qu'on a nommé la paix de Clément IX. Entré par son père dans l'intimité de la maison de Vendôme, il traita et conclut en 1665 le mariage de mademoiselle de Nemours avec le duc de Savoie, et en 1666 celui de sa sœur cadette avec Alphonse, roi de Portugal. L'une a été mère du premier roi de Sardaigne, si connue sous le nom de madame royale qu'elle usurpa au mariage de son fils; l'autre, illustre par sa courageuse résolution, où le cardinal d'Estrées eut grande part, de changer de mari, et de demeurer reine régnante. Toutes deux étaient filles du pénultième duc de Nemours, tué en duel par le duc de Beaufort son beau-frère, et de la fille de César duc de

Vendôme, bâtard d'Henri IV et de la belle Gabrielle, sœur du père du cardinal d'Estrées. Il en eut la nomination de Portugal avec l'agrément du roi, et les malins l'accusèrent d'avoir fait dans la vue du chapeau le mariage de son neveu avec la fille du célèbre Lyonne, ministre et secrétaire d'état des affaires étrangères, sur quoi il courut d'assez plaisantes chansons dont il se divertit le premier.

Ce chapeau traîna et l'inquiétait. L'abbé de la Victoire, qui avait beaucoup d'esprit, et qui était fort du grand monde, était fort de ses amis, et la mode alors était de faire force visites. Un soir qu'il arriva très-tard pour souper dans une maison où il était attendu avec bonne compagnie, on lui demanda avec impatience d'où il venait, et qui pouvait l'avoir tant retardé : « Hélas! répondit l'abbé d'un ton pitoyable, d'où je viens? j'ai tout aujourd'hui accompagné le corps du pauvre M. de Laon. — Comment M. de Laon! s'écria tout le monde, M. de Laon est mort! il se portait bien hier, cela est pitoyable, dites-nous donc, qu'est-il arrivé? — Il est arrivé, reprit l'abbé toujours sur le même ton, qu'il m'est venu prendre pour faire des visites, que son corps a toujours été avec moi, et son esprit à Rome, que je ne fais que le quitter et fort ennuyé. » A ce récit la douleur se changea en risée.

On a vu en son lieu ce grand dîner pour le prince de Toscane à Fontainebleau, qui fut le seul qu'il oublia de prier, pour qui seul la fête était faite. Il avait de ces distractions dans le commerce, qui n'étaient que plaisantes parce qu'elles ne portaient jamais sur les affaires, ni sur rien de sérieux.

Il fut cardinal de Clément X en 1671, mais *in petto*, déclaré enfin l'année suivante protecteur des affaires de Portugal; et se trouva en 1676 au conclave où Inno-

cent XI fut élu; six mois après il fut à Munich pour le mariage de Monseigneur. Il se démit en 1681 en faveur de son neveu, fils du duc d'Estrées, de son évêché; et tout cardinal qu'il était depuis dix ans, il demanda et obtint un brevet de conservation du rang et honneurs de duc et pair. C'en est le premier exemple, et si je l'ai fixé à la même grâce accordée à d'Aubigny transféré de Noyon à Rouen, c'est que je n'ai pas compté celle-ci faite à un cardinal, et qui n'a jamais eu d'autre évêché qu'un des six attachés aux six premiers cardinaux, qu'il opta pour son titre quand il en eut l'ancienneté.

Ce fut au festin qu'il donna le jour de la réception de son neveu au parlement, où étaient M. le Prince, M. le Duc, depuis connu le dernier sous le nom de M. le Prince, et M. le prince de Conti l'aîné, avec beaucoup de pairs, que lorsqu'on vint se mettre à table, M. de Noyon avisa la sottise des valets de la maison, dont le cardinal fut après bien en colère contre eux, qui avaient mis trois cadenas pour les trois princes du sang. Il alla les ôter tous trois l'un après l'autre, puis regardant les princes et se mettant à rire : « Messieurs, leur dit-il, c'est qu'il est plus court d'en ôter trois que d'en faire apporter une vingtaine. » Ils en rirent aussi comme ils purent parce que le droit très-reconnu y est, et qu'il n'y avait pas moyen de s'en fâcher. J'en ai ouï faire le conte à plusieurs des convives, et à M. de Noyon même, qui ne le faisait jamais sans un nouveau plaisir.

Le cardinal d'Estrées retourna à Rome pour l'affaire de la régale et pour divers points des libertés de l'église gallicane qu'il sut très-bien soutenir. On disait pourtant qu'on les entendait crier et se quereller des pièces voisines, lui et don Livio Odescalchi, et qu'ils traitaient les affaires à coups de poing. Il fut à Rome plusieurs années chargé des affaires de France, conjointement avec le duc

son frère, qui y demeura quatorze ans ambassadeur, logeant et mangeant ensemble dans la plus grande union. Le duc y mourut en 1687, et le cardinal demeura seul avec tout le poids à porter. Il eut après à soutenir tout celui de l'étrange ambassade du marquis de Lavardin, et toutes les fureurs de ce même pape, peu habile, très-entêté et tout dévoué aux ennemis de la France, dont il se démêla avec grande capacité et dignité, conservant une grande considération personnelle dans une cour où on se piquait alors de manquer au roi en tout. Il vit enfin mourir cet inepte pape à qui l'empereur Léopold dut tant, et l'Angleterre et le prince d'Orange sa révolution et sa couronne, et dont il n'a pas tenu aux Romains de faire un saint. Après l'élection d'Alexandre VIII, Ottoboni, que la France fit, et qui se moqua d'elle, le cardinal d'Estrées revint à la cour en 1689. Il n'y fut pas deux ans qu'il retourna au conclave où Innocent XII Pignatelli fut élu en 1691. Il demeura deux ans à Rome, chargé des affaires conjointement avec le cardinal de Janson, à terminer les affaires du clergé. Il revint après en France jusqu'en 1706, qu'il retourna au conclave de Clément IX Albani, d'où il alla à Venise et à Madrid. On a vu en son temps ce qu'il fit en ces deux villes, et son dernier retour en France en 1703.

Devenu abbé de Saint-Germain-des-Prés, il vécut avec ses religieux comme un père, et tous les soirs il avait deux, trois ou quatre moines savants qui venaient l'entretenir de leurs ouvrages jusqu'à son coucher, et qui avouaient qu'ils apprenaient beaucoup de lui.

Il ne pouvait ouïr parler de ses affaires domestiques. Pressé et tourmenté par son intendant et son maître-d'hôtel de voir enfin ses comptes qu'il n'avait point vus depuis un très-grand nombre d'années, il leur donna un jour. Ils exigèrent qu'il fermerait sa porte pour n'être

pas interrompus ; il y consentit avec peine, puis se ravisa, et leur dit que, pour le cardinal Bonzi au moins, qui était à Paris, son ami et son confrère, il ne pouvait s'empêcher de le voir, mais que ce serait merveille si ce seul homme, qu'il ne pouvait refuser, venait précisément ce jour-là. Tout de suite il envoya un domestique affidé au cardinal Bonzi le prier avec instance de venir chez lui un tel jour entre trois et quatre heures, qu'il le conjurait de n'y pas manquer, et qu'il lui en dirait la raison ; mais, sur toutes choses, qu'il parût venir de lui-même. Il fit monter son suisse dès le matin du jour donné, à qui il défendit de laisser entrer qui que ce fût de toute l'après-dînée, excepté le seul cardinal Bonzi, qui sûrement ne viendrait pas ; mais, s'il s'en avisait, de ne le pas renvoyer. Ses gens, ravis d'avoir à le tenir toute la journée sur ses affaires sans y être interrompus, arrivent sur les trois heures, le cardinal laisse sa famille et le peu de gens qui ce jour-là avaient dîné chez lui, et passe dans un cabinet où ses gens d'affaires étalèrent leurs papiers. Il leur disait mille choses ineptes sur la dépense où il n'entendait rien, et regardait sans cesse vers la fenêtre, sans en faire semblant, soupirant en secret après une prompte délivrance. Un peu avant quatre heures, arrive un carrosse dans la cour ; ses gens d'affaire se fâchent contre le suisse, et crient qu'il n'y aura donc pas moyen de travailler. Le cardinal ravi s'excuse sur les ordres qu'il a donnés. « Vous verrez, ajouta-t-il, que ce sera le cardinal Bonzi, le seul homme que j'aie excepté et qui tout juste s'avise de venir aujourd'hui. » Tout aussitôt on le lui annonce ; lui à hausser les épaules, mais à faire ôter les papiers et la table, et ses gens d'affaires à s'en aller en pestant. Dès qu'il fut seul avec Bonzi, il lui conta pourquoi il lui avait demandé cette visite, et à en bien rire tous deux. Oncques depuis ses

gens d'affaires ne l'y rattrapèrent, et de sa vie il n'en voulut ouïr parler.

Il fallait bien qu'ils fussent honnêtes gens et entendus. Sa table était tous les jours magnifique, et remplie à Paris et à la cour de la meilleure compagnie. Ses équipages l'étaient aussi; il avait un nombreux domestique, beaucoup de gentilshommes, d'aumôniers, de secrétaires. Il donnait beaucoup aux pauvres, à pleines mains à son frère le maréchal et à ses enfants qui lors n'étaient pas à leur aise; et il mourut sans devoir un seul écu à qui que ce fût.

Sa mort, à laquelle il se préparait depuis longtemps, fut ferme, mais édifiante et fort chrétienne; la maladie fut courte, et il n'en avait jamais eu, la tête entière jusqu'à la fin. Il fut universellement regretté, tendrement de sa famille, de ses amis dont il avait beaucoup, des pauvres, de son domestique, et de ses religieux qui sentirent tout ce qu'ils perdaient en lui, et qui trouvèrent bientôt après qu'ils avaient changé un père pour un loup et pour un tyran. L'abbé d'Estrées devint abbé de Saint-Claude dont il était coadjuteur.

Avec toute sa franchise sur sa naissanee les mésalliances lui déplaisaient. La maréchale d'Estrées sa belle-sœur, fille de Morin-le-Juif, qui avait tant d'esprit et de monde, en remboursait souvent des plaisanteries, qui, sans rien de grossier, la démontaient au moment le plus inattendu. Il disait de l'abbé d'Estrées qu'il était sorti de Portugal sans y être entré : c'est qu'il y avait été ambassadeur et n'avait point fait d'entrée. Il se divertissait volontiers à le désoler.

Il se moquait du vieux duc de Charost, son cousin germain, qui, depuis qu'il fut pair, se plaisait à aller juger au parlement, et y menait le duc d'Estrées. « Mon cousin, disait le cardinal à Charost, cela sent son Lesca-

lopier. » On a vu ailleurs ce qui fit Lescalopier président à mortier, et le mariage de sa fille héritière avec le père de Charost.

Sur madame des Ursins, le cardinal était excellent : il ne finissait point sur elle, il y était toujours nouveau et avec une liberté qui ne se refusait rien.

Un mot de lui au roi dure encore. Il était à son dîner, toujours fort distingué du roi dès qu'il paraissait devant lui; le roi, lui adressant la parole, se plaignit de l'incommodité de n'avoir plus de dents. « Des dents, sire, reprit le cardinal, eh! qui est-ce qui en a? » Le rare de cette réponse est qu'à son âge il les avait encore blanches et fort belles, et que sa bouche fort grande, mais agréable, était faite de façon qu'il les montrait beaucoup en parlant; aussi le roi se prit à rire de la réponse, et toute l'assistance et lui-même qui ne s'en embarrassa pas du tout. On ne tarirait point sur lui; je finirai ce qui le regarde par quelque chose de plus sérieux.

On a vu légèrement en son lieu, je dis légèrement parce que ce n'est pas mon dessein de m'arrêter sur cette vaste matière, que l'affaire de la Constitution se traita un moment chez lui. Les chefs du parti de la bulle ne purent parer ce renvoi que le roi donna à son estime pour la capacité du cardinal d'Estrées, et à son désir de la paix. Ils s'aperçurent bientôt qu'il savait trop de théologie pour eux, et trop exactement, et trop aussi d'affaires du monde. Celui qui, dans son premier âge, avait si bien su finir l'affaire des quatre évêques, n'était pas dans son dernier l'homme qu'il leur fallait, avec l'expérience et l'autorité qu'il avait acquises. Ils prirent donc le parti de rompre des conférences auxquelles le cardinal d'Estrées n'avait garde de prendre goût, parce qu'il y voyait trop clairement la droiture et la vérité d'une part, la fascination, le parti, les artifices, la violence de l'autre.

Ce fut dans le court espace du temps de ces conférences que le père Lallemant, un des principaux boutefeux des jésuites, allait écumer le plus souvent qu'il pouvait ce qui se passait à l'abbatiale de Saint-Germain-des-Prés. S'y trouvant un jour avec le maréchal d'Estrées qui y logeait avec son oncle, et parlant tous deux de la matière qui était sur le tapis, pendant que le cardinal travaillait dans son cabinet, le père Lallemant se mit à vanter l'inquisition, et la nécessité de l'établir en France. Le maréchal le laissa dire quelque temps, puis le feu lui montant au visage, lui répondit vertement sur cette exécrable proposition, et finit par lui dire que, sans le respect de la maison où ils étaient, il le ferait jeter par les fenêtres.

Ce projet, qui est depuis longtemps le projet favori des jésuites et de leurs principaux abandonnés, comme celui dont l'accomplissement mettrait le dernier comble à leur puissance deçà et delà les monts, est celui auquel ils n'ont cessé de loin d'aplanir toutes les voies, et à l'avancement duquel ils n'ont cessé de travailler depuis l'espérance et les moyens que leur en fournissent l'anéantissement de la paix de Clément IX, et leur chef-d'œuvre, l'affaire de la Constitution, qui ont établi une inquisition effective par la conduite que depuis sa naissance on y tient de plus en plus tous les jours, qui est un prélude et bon préparatif pour y accoutumer tout le monde.

Leur père Contencin, revenu en Europe pour leurs affaires de la Chine où il en a été un des plus grands ouvriers, et y retournant en 1729, ne put s'empêcher de dire, en s'embarquant au Port-Louis, que dans peu on verrait l'inquisition reçue et établie en France, ou tous les jésuites chassés. Ce mot fit grand bruit et retentit bien fortement jusqu'à Paris.

En 1732, le père du Halde, qui a donné les artificieuses relations de leurs missions diverses, sous le titre de *Lettres édifiantes et curieuses*, et depuis une Histoire et des cartes de la Chine, très-bien faites, mais où il n'y a pas moins d'art, me vint voir comme il y venait quelquefois, depuis que je l'avais connu secrétaire du père Tellier. J'en avais été content pour une affaire qui regardait la Trappe du temps du roi, et à sa mort je lui procurai une bonne pension qui l'établit pour toujours à leur maison professe de Paris, avec commodité et distinction. Il tourna fort son langage, et à la fin me tint le même propos que quinze ans auparavant le père Lallemant avait tenu au maréchal d'Estrées, et, avec un miel jésuitique, me voulut prouver que rien n'était meilleur ni plus nécessaire que d'établir l'inquisition en France. Il est vrai que je le relevai si brutalement que de sa vie il n'a osé m'en reparler. C'est ainsi que ces bons pères vont sondant et semant sans se rebuter jamais, jusqu'à ce que, la force à la main, ils y parviennent, par l'aveuglement du gouvernement, à quelque prix que ce soit et par toutes sortes de voies. Il y aurait du reste de quoi s'étendre sur une matière si curieuse et si étrangement intéressante; il doit suffire ici de l'avoir effleurée assez pour en constater le dessein, le projet, et le travail constant et assidu pour arriver à cette abominable fin.

Goesbriant, qui passait pour fort riche, appuyé du crédit de Desmarets son beau-père, maria son fils à une des filles du marquis de Châtillon, éblouis : l'un de l'alliance, l'autre des biens, et de se défaire pour rien d'une de ses filles, dont il avait quantité, et point de fils.

Le prince électoral de Saxe vit le roi à son lever, qui lui fit beaucoup d'honnêtetés. Bergheyck prit ensuite

congé du roi, qui lui donna force louanges, jusqu'à lui dire qu'il plaignait le roi son petit-fils de ne l'avoir plus à la tête de ses finances. Il se retira en Flandre, l'été dans une terre, l'hiver à Valenciennes, et conserva des amis et beaucoup de considération et de réputation.

L'électeur de Bavière tira des faisans dans le petit parc de Versailles, vit le roi seul dans son cabinet, joua chez madame la Duchesse, soupa chez d'Antin, et retourna à Saint-Cloud. Il n'y avait que le roi qui tirât dans ce petit parc, et fort rarement feu Monseigneur pendant sa vie.

Albergotti revint de Florence et de quelques petites cours d'Italie, où on crut qu'il avait été chargé de quelque commission du roi. Il nomma en même temps Rottembourg pour être son envoyé près le roi de Prusse, et divers autres pour Ratisbonne et les cours d'Allemagne.

Bissy, évêque de Meaux, nommé par le roi au cardinalat, eut l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et le gratis entier, comme si déjà il avait été cardinal. Ce morceau avait toujours été pour des cardinaux ou des princes. Cette fortune d'un si mince sujet était bien due à la Constitution.

Les deux ducs et pairs qu'elle venait de faire furent reçus au parlement le mardi 18 décembre. On a vu ailleurs que c'est le roi qui a fixé le premier leur âge à vingt-cinq ans pour y entrer, et ce qui a causé cette nouveauté. Le duc de Melun qui ne les avait pas, et qui craignit qu'on en fît d'autres qui les auraient, et de tomber avec eux dans le cas de M. de la Rochefoucauld avec moi, obtint la permission d'être reçu avant cet âge, et d'opiner cette fois, mais à condition de n'aller plus au parlement qu'il n'eût vingt-cinq ans. Il fut

donc reçu avec le prince de Rohan, qui donna moins un grand repas qu'une fête dans sa superbe maison. Ainsi finit cette année, dont je n'ai pas cru devoir interrompre le cours par le commencement d'une affaire qui continua dans l'année où nous allons entrer, et qui eut d'étranges suites.

Sceaux était plus que jamais le théâtre des folies de la duchesse du Maine, et de la honte, de l'embarras, de la ruine de son mari, par l'immensité de ses dépenses, et le spectacle de la cour et de la ville qui y abondait et s'en moquait. Elle y jouait elle-même Athalie avec des comédiens et des comédiennes, et d'autres pièces, plusieurs fois la semaine. Nuits blanches en loterie, jeux, fêtes, illuminations, feux d'artifices, en un mot fêtes et fantaisies de toutes les sortes et de tous les jours. Elle nageait dans la joie de sa nouvelle grandeur, elle en redoublait ses folies, et le duc du Maine, qui tremblait toujours devant elle, et qui craignait de plus que la moindre contradiction achevât entièrement de lui tourner la tête, souffrait tout cela, jusqu'à en faire piteusement les honneurs, autant que cela se pouvait accorder avec son assiduité auprès du roi dans ses particuliers, sans s'en trop détourner.

Quelque grande que fût sa joie, à quelque grandeur et la moins imaginable qu'il fût arrivé, il n'en était pas plus tranquille. Semblable à ces tyrans qui ont usurpé par leurs crimes le souverain pouvoir, et qui craignent comme autant d'ennemis conjurés pour leur perte tous leurs concitoyens qu'ils ont asservis, il se considérait assis sous cette épée que Denys, tyran de Syracuse, fit suspendre par un cheveu au-dessus de sa table, sur la tête d'un homme qu'il y fit asseoir, et qui le croyait heureux, auquel il voulut faire sentir par là ce qui se passait sans cesse en lui-même. M. du Maine, qui ex-

primait si volontiers les choses les plus sérieuses en plaisanteries, disait franchement à ses familiers qu'il était comme un pou entre deux ongles, des princes du sang et des pairs, dont il ne pouvait manquer d'être écrasé, s'il n'y prenait bien garde. Cette réflexion troublait l'excès de son contentement, et celui des grandeurs et de la puissance où tant de machines l'avaient élevé. Il craignait les princes du sang dès qu'ils seraient en âge de sentir l'infamie et le danger de la plaie qu'il avait portée dans le plus auguste de leur naissance, et le plus distinctif de tous les autres hommes; il craignait le parlement qui, jusqu'à ses yeux, n'avait pu dissimuler l'indignation du violement qu'il avait fait de toutes les lois les plus saintes et les plus inviolables, sans se pouvoir rassurer par le dévoûment sans mesure du premier président, trop décrié par son ignorance, trop déshonoré par sa vie et ses mœurs, pour oser espérer de tenir sa compagnie par lui. Enfin il craignait jusqu'aux ducs, tant la tyrannie et l'injustice sont timides.

Sa frayeur lui fit donc concevoir le dessein de brouiller si bien ses ennemis, de les armer si ardemment les uns contre les autres, qu'ils le perdissent de vue, et qu'il leur échappât dans le cours de leur longue et violente lutte, qui leur ôterait tout moyen de réunion contre lui, qui était la chose qui lui semblait la plus redoutable. Pour entendre comment il parvint à ce grand but, il faut expliquer certaines choses entre les pairs et le parlement. On se contentera du nécessaire, ce lieu n'étant pas celui de traiter cette matière à fond, mais ce nécessaire ne peut être aussi court qu'on le désirerait ici.

Il faut d'abord voir ce qu'est la dignité de pair de France, si elle n'est pas la même aujourd'hui qu'elle a été dans ces puissants souverains, ou presque tels, dont les duchés et les comtés-pairies ont été en divers temps

réunis à la couronne, et ce qu'est le parlement de Paris et les autres parlements du royaume. C'est une connaissance nécessairement préalable aux choses qu'il est temps de raconter.

CHAPITRE CCCLXXI.

Origine et nature de la monarchie française et de ses trois états. — Son gouvernement. — Champs de mars, puis de mai. — Pairs de France, sous divers noms, les mêmes en tout pour la dignité et les fonctions nécessaires depuis la fondation de la monarchie. — Pairs de fiefs. — Leurs fonctions. — Hauts barons. — Leur origine. — Leur usage. — Leur différence essentielle des pairs de France. — Changement du service par l'abolition de celui de fief et l'établissement de la milice stipendiée. — Origine des anoblissements. — Capitulaires de nos rois. — Légistes, quels, leur usage, leur progrès. — — Origine du nom de conseillers. — Parlements; origine de ce nom; ses progrès. — Multiplication des magistrats et des cours ou tribunaux de justice. — Siéges hauts et bas de la grand'chambre des parlements.

On ne peut douter que les premiers successeurs de Pharamond n'aient moins été les rois que des capitaines qui, à la tête d'un peuple belliqueux qui ne pouvait plus se contenir dans ses bornes, se répandit à main armée et fit des conquêtes. Clovis donna le premier plus de consistance à ce nouvel état, plus de majesté à sa dignité, et par le christianisme qu'il embrassa, plus d'ordre et de police à ses sujets dont il fut peut-être le premier roi, et plus de règle et de commerce avec ses voisins. La nouvelle monarchie conquise fut toute militaire, jamais despotique. Les chefs principaux qui avaient aidé à la former étaient appelés à toutes les délibéra-

tions de guerre, de paix, de lois à faire, à soutenir, à toutes celles qui regardaient le dedans et le dehors.

Les conquêtes s'étant multipliées, les Francs qui les firent donnèrent le nom de France à la Gaule qu'ils avaient soumise, et ils reçurent de leurs rois des partages des terres conquises, à proportion de leurs services, de leur poids, et de leurs emplois. Ces portions leur tinrent lieu de paie. Ils les eurent d'abord à vie, et vers le déclin de la première race, presque tous en propriété. Alors, ceux qui avaient les portions les plus étendues en divisèrent des parties entre des Francs moindres qu'eux, sous les mêmes conditions qu'ils tenaient eux-mêmes leurs portions du roi, c'est-à-dire de fidélité envers et contre tous, d'entretenir des troupes à leurs dépens, de les mener à celui qui leur avait donné leurs terres pour servir à la guerre sous lui, comme lui-même était obligé envers le roi à la même fidélité et au même service de guerre, toutes les fois que le roi le mandait. C'est ce qui forma la *seigneurie* et le *vasselage*. Ceux qui avaient leurs portions des rois s'appelèrent bientôt *feudi*, et *fideles*, de la fidélité dont ils avaient contracté et voué l'obligation en recevant ces portions qui furent appelées *fiefs*; et l'action de les recevoir en promettant fidélité et service militaire au roi, *hommage*. Ces premiers seigneurs furent donc les grands *feudataires* qui eurent d'autres feudataires sous eux, comme il vient d'être dit, qui tenaient des fiefs d'eux sous la même obligation à leur égard de fidélité et de service militaire. C'est d'où est venue la noblesse connue longtemps avant ce nom sous le générique de *miles*, homme de guerre, ou *noble*, synonymes, lorsque le nom de noble commença à être en usage, à la différence des peuples conquis qui de leur entière servitude furent appelés *serfs*.

Cette noblesse, pour parler un langage entendu, ne

put suffire à la culture de ses terres. Elle en donna des portions aux serfs, chacun dans sa dépendance, non à condition de service militaire, comme les fiefs, mais à *cens* et à *rente*, et à diverses conditions, d'où sont venus les divers droits des terres. Ainsi ce peuple serf, qui n'avait rien, commença à devenir propriétaire en partie, tandis qu'en partie il continua à ne posséder quoi que ce soit, et de ces deux sortes de serfs dont les uns devinrent propriétaires et les autres ne le furent pas, est composé le peuple ou ce qui a été appelé depuis le *tiers-état*, et qui comme aujourd'hui se pouvait distinguer dès lors en bourgeoisie et en simple peuple. Ces baillettes, qui furent données d'abord aux meilleurs habitants des villes, s'étendirent aux meilleurs de la campagne. Elles furent bientôt connues sous le nom de *roture* à la différence des fiefs; et leurs possesseurs sous le nom de *roturiers*, à la différence des seigneurs de fiefs, terme qui n'avait et n'eut très-longtemps que sa signification naturelle, et que l'orgueil a fait depuis prendre en mauvaise part.

L'église fit aussi ses conquêtes pacifiques; par la libéralité des rois et des grands seigneurs les évêques et les abbés le devinrent eux-mêmes. Ils eurent des portions de terre fort étendues, ils en donnèrent en fief comme avaient fait les grands seigneurs, et de là sont venus les grands bénéfices que nous voyons encore aujourd'hui, et alors la fidélité et le service militaire qu'ils devaient aux rois et qui leur était aussi due à eux-mêmes par leurs vassaux. Leur grand état temporel les fit considérer comme les autres grands seigneurs, parvenus à ce point. L'ignorance de ceux-ci se fit une religion de leur laisser la primauté par l'union de leur sacerdoce avec leurs grands fiefs, en sorte que la noblesse, qui était le corps unique de l'état, en laissa former un second qui

devint le premier; et tous deux en formèrent un autre par leurs baillettes, qui rendirent force serfs propriétaires, lesquels, avec les autres serfs qui ne l'étaient pas, et qui tous étaient le peuple conquis, devinrent par la suite le troisième corps de l'état sous le nom déjà dit de tiers-état.

Cet empire tout militaire se gouverna tout militairement aussi par ce qu'on appela les *Champs de mars*, puis de *mai*. Tous les ans en mars, puis ensuite non plus en mars mais en mai, le roi convoquait une assemblée. Il en marquait le jour et le lieu. Chaque prélat et chaque grand seigneur s'y rendait avec ses vassaux et ses troupes. Là, deux espèces de chambres en plein champ étaient disposées, l'une pour les prélats, l'autre pour les grands seigneurs, c'est-à-dire les *comtes*, dès lors connus sous ce nom; tout proche, dans l'espace découvert, était la foule militaire, c'est-à-dire les troupes et les vassaux qui les commandaient. Le roi, assis sur un tribunal élevé, attendait la réponse des deux chambres à ce qu'il avait envoyé leur proposer. Lorsque tout était d'accord, le roi déclarait tout haut les résolutions qui étaient prises, soit civiles, soit militaires; et la foule militaire éclatait aussitôt en cris redoublés de *vivat*, pour marquer son obéissance. Dans cette foule, nul ecclésiastique, nul roturier, nul peuple; tous étaient gens de guerre ou noblesse, ce qui était synonyme, comme on l'a remarqué. Cette foule ne délibérait rien, n'était pas même consultée; elle se tenait représentée par leurs seigneurs, et applaudissait pour tout partage à leurs résolutions unies à celles du roi qui les déclarait. C'était de là qu'on partait pour la guerre, quand on avait à la faire. Il y aurait bien de quoi s'étendre sur ce court abrége, mais c'est un récit le plus succinct pour la nécessité, et non un traité qu'il s'agit ici de faire.

Cette forme de gouvernement dura constamment sous la première race de nos rois, et cette assemblée se nommait *placita*, de *placet*, c'est-à-dire de ce qu'il lui avait plu de résoudre et de décider.

Pepin, chef de la seconde race, porté sur le trône par les grands vassaux, à force de crédit, de puissance, d'autorité qu'il avait su s'acquérir, continua la même forme de gouvernement, mais en mai au lieu de mars, qui fut trouvé trop peu avancé dans le printemps pour tenir les *placita*. Charlemagne son fils les continua de même autant que ses voyages le lui permirent, mais jamais sans ses grands vassaux il n'entreprit aucune chose considérable de guerre, de paix, de partage de ses enfants, d'administration publique, tandis qu'en Espagne et en Italie il agissait seul. L'usage ancien fut suivi par sa postérité. Sous elle les grands vassaux s'accrurent de puissance et d'autorité, tellement qu'ils ne le furent guère que de nom sous les derniers rois de cette race, dont la mollesse, la faiblesse et l'incapacité y donnèrent lieu.

Peu à peu les différends de fiefs n'allèrent plus jusqu'aux rois. Les feudataires jugeaient les contestations que leurs vassaux n'avaient pu terminer entre eux par le jugement de leurs pareils; et pour les causes les plus considérables, elles se jugeaient par les grands feudataires assemblés avec le roi. La multiplication de ces différends vint de celle des inféodations dans leurs conditions différentes, dans le désordre des guerres qui fit contracter des dettes, et qui obligea à mettre dans le commerce des fiefs qui n'y avaient jamais été, qui de là les fit passer par divers degrés de successions souvent disputées, enfin aux femmes, sans plus d'égard sur ce point à la fameuse loi salique, qui les excluait de toute terre salique: loi qui n'ayant pour objet que cette terre, c'est-à-

dire celle qui avait été donnée pour tenir lieu de paie, qui était la distinction du Franc conquérant d'avec le Gaulois conquis, des fiefs d'avec les rotures, de la noblesse d'avec le peuple, demeura uniquement restreinte au fief des fiefs, qui est la couronne.

La seconde race sur le point de périr par l'imbécillité des derniers rois, Hugues Capet, duc de France, comte de Paris, proche parent de l'empereur, et dont le grand-père avait déjà contesté la couronne, fut porté sur le trône par le consentement de tous les grands vassaux du royaume, qui les confirma dans tout ce qu'ils en tenaient, et l'augmenta ainsi que leur autorité ; c'est là l'époque où les ducs et les comtes, chefs des armées et gouverneurs de provinces à vie, inféodés après en de grands domaines, de suzerains devinrent souverains, non-seulement de ces domaines, mais des provinces dont ils n'étaient auparavant que les gouverneurs. Je dis souverains, parce qu'encore qu'ils fussent vassaux de la couronne, pour ces mêmes domaines et ces mêmes provinces, leur puissance était devenue si étendue et si grande qu'elle approchait fort de la souveraineté.

Le nom de *pair* de France, inconnu sous la première race, longtemps sous la seconde, peut-être même au commencement de la troisième, manqua seulement aux plus grands de ces premiers grands feudataires ou grands vassaux de la couronne, puisque, comme l'avouent les meilleurs auteurs, ils faisaient les mêmes fonctions que ceux qui parurent sous le nom de pairs de France, firent tout de suite et précisément le même, et tout en la même manière, et sans érections pour les six premiers pairs laïques et ecclésiastiques qui l'ont porté. Ce qui suffit à prouver que, sans nom ou avec d'autres noms, l'essence est la même sans changement ni interruption, et que ce qui a été connu alors par le nom et titre de pair de

France, s'est trouvé assis à côté du trône dès l'origine de la monarchie, et sous le nom de pairs de France et de pairie de France, en même temps que la race heureusement régnante a été portée dessus.

Ce nom de pair s'introduisit insensiblement de ce que chacun était jugé par ses pairs, c'est-à-dire par ses égaux. Ainsi chaque grand fief avait ses pairs de fief, dont on voit les restes jusqu'à nos jours par les pairs du Cambrésis et d'autres grands ou moindres fiefs; et le nom de pairs de France demeura aux plus grands de ces grands feudataires qui tenaient leurs grands fiefs du roi, et qui avec lui jugeaient les causes majeures de tous les grands fiefs, directement ou par appel, et lui aidaient dans l'administration de l'état militaire ou intérieure, pour faire les lois, les changer et régler, et faire les grandes sanctions de l'état dans ces *placita conventa* ou assemblées de tous les ans. Bientôt toutes les mouvances majeures des seigneurs ressortirent au roi ou à ces pairs, dont l'étendue de domaine avait envahi les autres principaux vassaux.

Nos rois, outre ceux de leur couronne qui n'étaient presque plus que ces premiers grands pairs de France, en avaient aussi de particuliers comme *duc* de France et *comte* de Paris, que Hugues Capet était avant de parvenir à la couronne, et qu'il leur avait transmis. Ils voyaient les anciens grands seigneurs s'éteindre, et les pairs de France s'accroître de leurs grands fiefs. Ils pensèrent à leur donner des adjoints aux *placita* dont ils ne pussent se plaindre, et ils y admirent de ces grands vassaux du duché de France qui relevaient aussi immédiatement d'eux, non comme rois, mais comme ducs de France, afin que les pairs n'y fussent pas seuls, faute de grands vassaux immédiats. Ceux-ci furent appelés d'abord *hauts barons* du duché de France, puis *hauts ba-*

rons de France. Ils y appelèrent aussi quelques évêques, dont la diminution des grands fiefs avait diminué les assemblées; et par l'usage que prirent nos rois d'y appeler de ces hauts barons, ils y balancèrent la trop grande autorité du petit nombre de ces trop puissants pairs de France. La différence fut, et qui a subsisté jusqu'à nous dans toutes les différentes sortes d'assemblées qui ont succédé aux *placita conventa*, fut, dis-je, que tous les pairs y assistaient de droit, en faisaient l'essence, qu'il ne s'y faisait rien sans leur intervention à tous ou en partie, et qu'il leur fallait une exoine, c'est-à-dire une légitime excuse et grave, pour se dispenser de s'y trouver, au lieu que la présence des hauts barons n'y était pas nécessaire, qu'ils n'y pouvaient assister que lorsque nommément ils y étaient mandés par le roi, que jamais ni tous ni la plus grande partie n'y étaient mandés, ni presque jamais les mêmes plusieurs fois de suite; ainsi ces hauts barons appelés à ces assemblées, au choix et à la volonté des rois, n'y étaient que des adjoints admis personnellement à chaque fois, et non nécessaires; tandis que les pairs l'étaient tellement que tout se faisait avec eux, rien sans eux.

On voit par cette chaîne non interrompue depuis la naissance de la monarchie, cette même puissance législative et constitutive pour les grandes sanctions de l'état, concourir nécessairement, et par une nécessité résidente dans le même genre de personne, sous quelque nom que c'eût été : *de grands vassaux*, *grands feudataires*, *feudi*, *fideles*, mais toujours relevant immédiatement de la couronne, enfin de pairs, laquelle était en eux seuls privativement à tous les autres seigneurs, quelque grands qu'ils fussent, sous les trois races de nos rois.

Les querelles, les contestations de fief pour successions, pour dettes, pour partages, pour saisie faute

d'hommage, de service, ou pour crimes, se multipliant de plus en plus, ainsi que les affaires d'administration civile, rendirent les grandes assemblées plus fréquentes et hors du temps accoutumé du mois de mai. Comme les délibérations n'étaient pas militaires, et qu'on n'en partait plus pour la guerre, la foule militaire ne s'y trouvait plus. Le roi, les pairs et ceux des hauts barons et quelques évêques que le roi y appelait, formaient ces assemblées d'où peu à peu il arriva que, le prétexte du désordre qui résultait du service de fief multiplié par les fiefs devenus sans nombre sous les grands et les arrière-fiefs, l'abus de ce service des vassaux des grands fiefs, contre les rois même quand les grands vassaux leur faisaient la guerre, fit que les rois, accrus d'autorité et de puissance, parvinrent à abolir ce service de fiefs, tant pour les suzerains de toute espèce que pour eux-mêmes, changèrent sous divers prétextes la forme de la milice, et la réduisirent pour l'essentiel à l'état de levées, de solde, de distribution par compagnies, à peu près dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. Ainsi les rois mirent en leur main des moyens de puissance et de récompenses qui énervèrent tout à fait la puissance et la force de tous les grands vassaux et de tous les suzerains, qui ne furent plus suivis des leurs à la guerre; ainsi cette foule militaire des champs de mai disparut, et bientôt n'exista plus ensemble. D'autres que ces anciens Francs d'origine furent admis dans la milice, de là les nobles factices qui accrurent encore le pouvoir des rois.

Les assemblées purement civiles n'étaient pas inconnues du temps même des *placita conventa* ou champs de mai, comme le témoignent les capitulaires de Charlemagne et de ses enfants. C'étaient des assemblées convoquées par ces princes dans leurs palais, mais qui n'étaient composées que de ces mêmes grands feudataires et des

prélats consultés aux champs de mai, et où il se faisait des règlements qui regardaient l'église, la religion et les affaires générales, mais civiles, ce qui n'empêchait pas la tenue ordinaire des champs de mai.

Mais lorsque ces champs de mai ou *placita conventa* eurent disparu par le changement de la forme de la milice dont on vient de parler, et que les assemblées devinrent telles qu'on vient de l'expliquer un moment avant de parler des capitulaires, l'excès des procès qui se multiplièrent de plus en plus, et par même cause les ordonnances diverses et les différentes coutumes des différentes provinces, devinrent tellement à charge aux pairs et à ceux des hauts barons qui étaient appelés à ces assemblées, que saint Louis, qui aimait la justice, fit venir des légistes pour débrouiller ces procès et les simplifier, et faciliter aux pairs et aux hauts barons le jugement par la lumière qu'ils leur communiquaient.

Ces légistes étaient des roturiers qui s'étaient appliqués à l'étude des lois, des ordonnances, des différents usages des pays, ce qui fut depuis appelé *coutumes*, qui conseillaient les feudataires particuliers dans le jugement qu'ils avaient à rendre avec leur suzerain, d'où peu à peu sont dérivées les justices seigneuriales ou hautes justices des seigneurs, en images très-imparfaites de celles qu'ils rendaient avant que petit à petit les rois les eussent changées par leur autorité, après le changement dans la forme de la milice et après la réunion de plusieurs grands fiefs à leur couronne.

Ces légistes étaient assis sur le marche-pied du banc sur lequel les pairs et les hauts barons se plaçaient, pour donner à ceux-ci la facilité de consulter ces légistes sans quitter leurs places et sur-le-champ. Mais cette consultation était purement volontaire, ils n'étaient point obligés de la suivre, et ces légistes, bien loin d'opiner, n'avaient

d'autres fonctions que d'éclaircir les pairs et les hauts barons à chaque fois et sur chaque point qu'ils s'avançaient à eux, sans se lever, pour être éclaircis, après quoi ou sans quoi ils opinaient comme il leur semblait, en suivant ou ne suivant pas ce qu'ils avaient appris des légistes sur le fait pour lequel ils les avaient consultés. De là leur est venu le nom de *conseillers*, de ce qu'ils conseillaient les pairs et les hauts barons quand ils voulaient leur demander éclaircissements, non de juges qu'ils n'étaient pas; et ce nom de conseiller leur est demeuré en titre, de passager qu'il était par leurs fonctions.

Peu à peu les pairs, occupés de guerre et d'autres grandes affaires, se dispensèrent souvent de se trouver à ces assemblées, où il ne s'agissait que d'affaires contentieuses qui ne regardaient point les affaires majeures. Les rois aussi s'en affranchissaient. Les hauts barons y étaient appelés en petit nombre, quelques-uns d'eux alléguaient aussi des excuses, tellement que, pour vider ce nombre toujours croissant de procès que la diversité des coutumes des lieux et des ordonnances multipliait sans cesse, les rois donnèrent voix délibérative aux légistes, et peu à peu ceux-ci, accoutumés à cet honneur, surent se le conserver en présence des pairs mêmes. Mais il n'est encore personne qui ait imaginé que, dès lors ni longtemps depuis, ces légistes aient ni obtenu, ni prétendu voix délibérative pour les affaires majeures, ni pour les grandes sanctions de l'état. Outre qu'il n'y en a point d'exemple, il n'y a qu'à les comparer aux pairs et aux hauts barons de ces temps-là. On verra dans la suite l'identité des pairs d'aujourd'hui avec ceux-là pour la dignité, l'essence, les fonctions, comme on a commencé à le faire voir. Suivons les légistes.

La même nécessité de vider cette abondance toujours

croissante de procès donna lieu à des assemblées plus fréquentes. Nos rois les indiquaient à certaines fêtes de l'année, dans leurs palais, tantôt aux unes tantôt aux autres, et ces assemblées prirent le nom de *parlement*, de parler ensemble; de là vinrent les parlements de Noël, de la Pentecôte, de la Saint-Martin, etc. Les pairs s'y trouvaient quand il leur plaisait pour y juger sans être mandés; les hauts barons qui y étaient personnellement appelés par le roi en petit nombre; et ceux d'entre les légistes qu'il plaisait au roi. Jamais ni haut baron ni légiste qui ne fût pas nommé et appelé par le roi, jamais les mêmes en deux assemblées de suite autant qu'il se pouvait.

Ces parlements subsistèrent dans cette forme jusqu'à Charles VI. Sous ce malheureux règne, les factions d'Orléans et de Bourgogne les composaient à leur gré, suivant qu'elles avaient le dessus pendant les intervalles que le roi n'était pas en état de les nommer. Le désordre qui en résulta fit que, dans les bons intervalles de ce prince, il fut jugé à propos de laisser à vie ces commissions qui n'étaient que pour chaque assemblée. Ainsi ces commissions se tournèrent peu à peu en offices; et les assemblées venant à durer longtemps, il fallut opter entre l'épée et l'écritoire. Les nobles qui étaient choisis pour en être avec les légistes, n'en ayant plus le loisir par les guerres qui les occupaient, quittèrent presque tous cette fonction, en sorte qu'il n'en demeura qu'un très-petit nombre, qui ont fait les familles les plus distinguées du parlement de Paris, dont il ne reste plus. Tout ce récit est plutôt étranglé que suffisamment exposé, mais la vérité historique et prouvée s'y trouve religieusement conservée.

Il reste un monument bien remarquable de l'état des légistes séants aux pieds des pairs et des hauts barons

sur le marche-pied de leurs bancs, depuis même que les parlements sont devenus ce qu'on les voit aujourd'hui. Ils n'avaient qu'une chambre pour leur assemblée, qu'on appelle *la grand'chambre* depuis qu'il y en a eu d'enquêtes, requêtes, tournelle, etc., qui sont nées de cette unique chambre. On y voit encore les hauts siéges qui étaient le banc des pairs et des hauts barons, et des bas siéges qui étaient le marche-pied de ce banc sur lequel les légistes s'asseyaient; d'un marche-pied ils en ont enfin fait un banc tel qu'on le voit aujourd'hui, et de ce banc après ils sont montés aux hauts siéges. Voilà le commencement des usurpations que l'art d'un côté, l'incûrie et la faiblesse de l'autre, ont multipliées à l'infini. Mais, nonobstant celle-là, la magistrature devenue ce qu'on la voit n'a osé prétendre encore monter aux hauts siéges dans les lits de justice. Le chancelier même, bien que second officier de la couronne, le seul qui ait conservé le rang et les distinctions communes autrefois à tous, et chef de la justice, mais légiste et magistrat, y est assis dans la chaire sans dossier aux bas siéges, tandis que non-seulement les pairs, mais tous les autres officiers de la couronne, sont assis aux hauts siéges des deux côtés du roi..

Enfin l'assemblée du parlement dont les membres légistes étaient devenus à vie, comme on vient de l'expliquer, devint de toute l'année, et sédentaire à Paris, par la multiplicité toujours croissante des procès, et par l'introduction des procédures. Les pairs, qui y conservèrent leurs droits et leur séance, y jugeaient quand bon leur semblait, comme ils font encore aujourd'hui; et de là ce parlement le premier et le plus ancien de tous, a pris le nom de *cour des pairs,* qui est devenue le modèle des autres parlements que la nécessité des jugements de procès multipliés à l'infini a obligé les rois d'établir suc-

cessivement dans les différentes parties du royaume, avec un ressort propre à chacun, pour le soulagement des sujets.

Un lieu destiné à cette assemblée, où les pairs se trouvaient quand il leur plaisait, lieu dans la capitale et dans le palais de nos rois, devint le lieu propre et naturel pour les affaires majeures et les grandes sanctions du royaume, et c'est de là encore qu'il a usurpé le nom de cour des pairs. Je dis usurpé parce qu'il ne lui est pas propre, et que, partout où il a plu à nos rois d'assembler les pairs pour y juger des affaires majeures, ou faire les sanctions les plus importantes, son cabinet, une maison de campagne, un parlement autre que celui de Paris, tous ces lieux différents ont été pour ce jour-là la cour des pairs; et de cela beaucoup d'exemples depuis que le parlement de Paris s'en est attribué le nom.

Tels étaient les légistes, tels sont devenus les parlements, dont l'autorité s'est continuellement accrue par les désordres des temps qui ont amené la vénalité des offices, les ont après rendus héréditaires par l'établissement de la *paulette*, et à la fin ont multiplié à l'infini les cours et leurs offices.

CHAPITRE CCCLXXII.

Parité, quant à la dignité de pair de France et ce qui en dépend, de ceux d'aujourd'hui avec ceux de tous les temps. — Noms donnés aux pairs par nos rois dans tous les âges. — Pairie est réellement apanage, témoin Uzès. — Reversibilité à la couronne. — Ce que c'est que l'apanage. — Ducs vérifiés. — Bar. — Ducs non vérifiés. — Officiers de la couronne. — Ducs non vérifiés, en compétence continuelle avec les officiers de la couronne.

Il faut revenir maintenant à l'examen de la parité des anciens pairs, quant à la dignité, aux fonctions nécessaires au pouvoir législatif et constitutif, avec les pairs modernes jusqu'à ceux d'aujourd'hui, et pour cela se défaire des préventions d'écorce qu'on trouve si aisément et si volontiers dans leur disparité si grande de naissance, de puissance et d'établissements, mais qui ne conclut quoi que ce soit à l'égard de la dignité en elle-même, et à l'égard de tout ce qui appartient à la dignité de pair.

Pour s'en bien convaincre on n'a qu'à parcourir l'histoire, en exceptant les temps de confusion et d'oppression de l'état, tels que les événements où il pensa succomber sous les bouchers, l'université, etc., du temps de Charles VI, plus haut pendant la prison du roi Jean, en dernier lieu sous les efforts de la ligue, et voir s'il s'est jamais fait rien de grand dans l'état, sanctions, jugements de causes majeures, etc., sans la convocation et la néces-

saire présence et jugement des pairs, depuis l'origine de la monarchie jusqu'aux renonciations respectives de Philippe V et des ducs de Berry et d'Orléans aux couronnes de France et d'Espagne sous le plus absolu de tous les rois de France, le plus jaloux de son autorité, et qui s'est le plus continuellement montré en grandes et petites choses le plus contraire à la dignité de duc et pair, et le plus soigneusement appliqué à la dépouiller. Les preuves de ce très-court exposé sont éparses dans toutes les histoires de tous les temps, et on y renvoie avec assurance ici, où ce n'est pas le lieu d'en faire des volumes en les y ramassant. Le sacre seul, et la juste et sage déclaration d'Henri III en faveur des princes du sang qui les rend tous pairs nés à titre de leur naissance, fourniraient une foule de démonstrations.

Les pairs ecclésiastiques en sont une vivante à laquelle il n'est pas possible encore de se dérober. On a vu comme les grands bénéfices se sont établis, et comment les prélats, devenus grands seigneurs par la libéralité des rois et de leurs grands feudataires, sont devenus grands seigneurs, et quelques-uns grands feudataires eux-mêmes. L'église, à l'ombre de l'ignorance et de la stupidité des laïques, s'accrut lors au point de se revêtir de toute la puissance temporelle par l'abus et la frayeur de la spirituelle. On ne peut attribuer à d'autres temps l'origine inconnue de la pairie attachée en titre de duché aux siéges de Rheims, Laon et Langres; et de comté à ceux de Beauvais, Châlons et Noyon. Voilà donc six pairies ecclésiastiques sans érection comme les duchés de Bourgogne, Normandie et Guyenne, et les comtés de Toulouse, de Flandre et Champagne; toutes douze en mêmes droits et fonctions quant à la dignité, et, nonobstant la distance, sans mesure de naissance et de puissance entre les six laïques et les six ecclésiastiques, en même rang,

distinctions, égalité. Ces six prélats n'étaient pas différents de leurs successeurs jusqu'à nous, et s'ils cédaient le pas aux six laïques, c'était à raison d'ancienneté, puisque tout était entre eux parfaitement et entièrement égal. Excepté Rheims et Beauvais, et encore qu'était-ce en comparaison des pairs laïques de Bourgogne, etc., il n'y a guère, à la dignité près, de plus petits siéges que les quatre autres, et on peut avancer aucun qui ne vaille Laon et Noyon. Néanmoins, quand les seigneurs eurent rappris à lire et repris leurs sens, et leurs vassaux à leur exemple, ils revendiquèrent les usurpations de l'église, et quoique elle conservât le plus qu'elle put des conquêtes qu'elle avait faites sur la grossièreté des laïques, elle demeura comme dépouillée, en comparaison de ce qu'elle s'était vue en puissance et en autorité. Il n'y eut que ces six siéges qui, en perdant les abus ecclésiastiques, se conservèrent dans l'intégrité de leur rang, de leurs fonctions, du pouvoir législatif et constitutif, à la tête des plus grands, des plus puissants et des plus relevés seigneurs du royaume, uniquement par le droit de leur pairie.

Il n'y a pas même eu quelquefois jusqu'à des cérémonies tout à fait ecclésiastiques où leur pairie leur a donné la préférence, comme il arriva à la procession générale de tous les corps faite à Paris en actions de grâces de la délivrance de François Ier. L'archevêque de Lyon y était avec sa croix devant lui, comme reconnu par Sens dont Paris était lors suffragant. L'évêque de Noyon prétendit le précéder. La préséance lui fut adjugée par arrêt du parlement comme étant pair de France. Il en jouit, et l'archevêque de Lyon céda et assista à la procession.

Dans ces anciens temps où ces anciennes pairies laïques sans érection subsistaient encore, au moins les plus

puissantes, et possédées par les plus grands princes, tels que les ducs de Bourgogne, les rois d'Angleterre, etc., ces six pairies ecclésiastiques n'étaient pas plus considérables en terres et en revenus qu'aujourd'hui; et les évêques de ces siéges, dont on a la suite, ne l'étaient pas plus en naissance ni en établissements que le sont ceux d'aujourd'hui; et s'il y a eu quelques cardinaux et quelques autres du sang royal ou des maisons souveraines à Rheims et à Laon, cela n'a été que rarement, et bien plus rare ou jamais dans les autres siéges; et toutefois on voit ces six évêques en tout et partout égaux en rang, en puissance, et autorité législative et constitutive dans l'état, à ces autres pairs si grands par eux-mêmes, et si puissants par leurs états, et usant avec eux et comme eux, sans la moindre différence, de l'autorité, du pouvoir, du rang, des séances, assistance, jugements des causes majeures et usage du même pouvoir législatif et constitutif pour les grandes sanctions du royaume, avec eux, comme eux, sans aucune ombre de différence, pareils en tout ce qui était de la dignité et de l'exercice de la pairie et aussi en rangs, quoiqu'en tout d'ailleurs disproportionnés d'eux. C'est une suite et une chaîne que les histoires présentent dans tous les temps les plus reculés jusqu'à nous, et qui montre en même temps quels étaient ces évêques, quant à leur personne, par la suite qu'elles en offrent; tandis que, quant à ce qui ne regarde que l'épiscopat, ils n'avaient pas plus d'avantages que tous les autres évêques de France, où, dans ces siècles et longtemps depuis, l'autorité des métropolitains était pleinement exercée sur leurs suffragants. Par quoi il demeure évident que la naissance et la puissance par la grandeur de l'extraction et de la dignité personnelle, par le nombre et l'étendue des états et des possessions, l'autorité, le degré, la juridic-

tion ecclésiastiques, sont accessoires, totalement indifférents à la dignité, rang, autorité, puissance, fonctions de pair de France, laquelle a de tout temps précédé les plus grands personnages du royaume en extraction, étendue de fiefs et d'états laïques, et les métropolitains les plus distingués, comme il s'est continuellement vu dans ces évêques. Conséquemment comme il sera encore éclairci plus bas, que les pairs nouveaux et qui ont une érection à l'instar de ces premiers qui n'en ont point que l'on connaisse, et qui ont été érigés pour les remplacer et de là pour en augmenter le nombre, et qui ont tous joui très-constamment, quant à cette dignité, de tout ce qui vient d'être dit de ces premiers, ont été pairs comme eux en toute égalité quant à tout ce qui appartient à pairie, et de main en main jusqu'à nous, dont la naissance et les biens ne sont pas inférieurs à ces six pairs ecclésiastiques dans tous les temps.

La brèveté, sous laquelle gémit nécessairement une matière si abondante, forcément traitée en digression, me fera supprimer une infinité de passages existants par lesquels on voit ce que nos rois pensaient et disaient de la dignité et des fonctions des pairs, tant dans les érections des pairies qu'ils faisaient qu'ailleurs, pour n'alléguer qu'un passage de Philippe-le-Bel du temps duquel ces anciens pairs de Bourgogne, etc., étaient dans tout leur lustre personnel de grandeur, d'extraction et de puissance terrienne, si différent de l'état personnel des évêques pairs d'alors et d'aujourd'hui. C'est d'une lettre de Philippe-le-Bel, de 1306, au pape, qui existe encore en original aujourd'hui, par laquelle il le prie de remettre à leur prochaine entrevue le choix d'un sujet pour remplir le siége de Laon vacant. « *In Laudunensi* « *ecclesiâ*, lui dit-il, *quam licet in facultatibus tenuem*, « *intra cœteras nostri regni utpote Paritate seu Para-*

« *gii regni ejusdem dotatam excellentiâ, nobilissimam* « *reputamus, ejusque honorem, nostrum et regni nos-* « *tri proprium arbitramur..... Personam præfici cu-* « *pientes, quæ honoris regii et regni zelatrix existat,* « *et per quam præfata ecclesia debilis proficiat, incre-* « *mentis urgente causâ rationabili, Sanct. Ap. attentis* « *precibus, supplicamus..... per quam etiam sicut no-* « *bis et status nostri regni expedire conspicimus regi-* « *men ipsius Paritatis seu Paragii, quod est honoris* « *regii pars non modica, poterit in melius augmen-* « *tari*, etc. » Les paroles de cette lettre, soit dans leur tissu, soit séparément considérées, sont si expresses qu'elles n'ont besoin d'aucun commentaire pour les faire entendre ni valoir. Ce texte est si remarquable que l'expliquer ce serait l'affaiblir. Il n'y a pas un mot qui ne porte, et qui ne montre ce qui est dit ci-dessus avec la plus lumineuse clarté. Le voici en français. On y voit du même coupd'œil *la petitesse et la plus que médiocrité du siége de Laon, si on en excepte la pairie*, en *même temps l'excellence de cette dignité qui rend cette église la plus noble et la plus excellente de toutes, dont l'honneur est réputé l'honneur même du roi et du royaume, desquels il est partie principale, et dont l'augmentation du temporel est regardée comme importante au roi et à l'état, qui, à cet effet, supplie instamment le pape, etc., et qui juge le choix d'un évêque pour cette église d'une conséquence si importante pour lui et pour son royaume, et nomme cet évêché pairie, par deux fois apanage.*

Quoi de plus exprès pour prouver l'extrême disparité de puissance terrienne et de dignité personnelle d'une part; et de l'autre la plus entière identité, quant à la dignité de la pairie et à tout ce qu'elle renforme, entre celle de Laon et ces grandes, anciennes et premières

pairies ; entre un sujet encore inconnu et ces anciens et premiers pairs de France; conséquemment la futilité de se frapper de disparité quant à tout ce qui est de la pairie, fondée sur tout ce qui lui est entièrement étranger, comme l'extraction, la puissance terrienne, la souveraineté; et, pour s'en mieux convaincre encore, s'il est possible, il faut ajouter qu'en ce même temps, c'est-à-dire les 19 et 26 février 1410, le procureur général du roi fit proposer, en la cause de l'archevêque et archidiacre de Rheims, suivant l'ancienne comparaison de saint Louis, que les « pairs furent créés pour soutenir la cou-« ronne, comme les électeurs pour soutenir l'empire, « par quoi on ne doit souffrir qu'un pair soit excommu-« nié, parce que l'on a à converser avec lui pour les « conseils du roi, qui le devrait nourrir s'il n'avait de « quoi vivre, si est-ce la différence grande entre lesdits « pairs et les électeurs de l'empire qui font l'empereur, « et lesdits pairs ne font le roi, lequel vient de lignée et « plus proche degré. »

Il serait difficile de déclarer le pouvoir législatif et constitutif des pairs avec plus de clarté et d'énergie que le fait ce passage. La comparaison est empruntée de saint Louis par le procureur général en jugement, qui, de peur de l'affaiblir, a soin de prévenir l'exception si naturelle de l'élection des empereurs par les électeurs que les pairs ne font pas de nos rois, qui viennent à la couronne par un droit héréditaire attaché à l'aîné de leur auguste race. Il s'agissait de l'excommunication, qui, dans ces temps-là, faisait trembler les souverains et les plus grands d'entre les sujets, et qui ébranlait la fermeté des trônes. Un excommunié, de quelque rang qu'il fût, était interdit de tout, jusqu'au conseil et au service. Quiconque lui parlait encourait par cela seul la même excommunication. Les rois de France, fils aînés de l'église et fon-

dateurs de la grandeur temporelle des papes et de leur siége, se prétendaient exempts d'encourir l'excommunication. Les conseillers qu'ils se choisissaient dans leurs affaires, c'est-à-dire leurs ministres, ne prétendaient pas participer à cette exemption. Le procureur général, conservateur né des droits de la couronne, n'en fait pas la moindre mention. Mais les conseillers nécessaires, ceux qui, par leur pairie, exerçaient de droit le pouvoir législatif et constitutif pour les grandes sanctions du royaume avec le roi, eux du concours desquels ces sanctions ne pouvaient se passer pour avoir force de loi, ni les causes majeures des grands fiefs, ou de la personne des grands et immédiats feudataires, pour être validement jugées et d'une manière définitive, parties essentielles et intégrantes de la couronne, du commerce desquels il n'était pas possible de se passer pour tout ce qui concernait l'état, ceux-là seuls ne pouvaient être excommuniés, ni eux-mêmes, ni pour avoir traité avec un excommunié.

Voilà la différence essentielle des ministres des rois à leur choix et volonté, d'avec les ministres nés par fiefs et dignité de pairie, ministres indispensables du royaume, comparés par saint Louis aux électeurs de l'empire, non au droit d'élection des empereurs dans un royaume héréditaire, mais au droit égal, pareil et semblable des électeurs dans l'empire et des pairs de France en France, où l'empereur ni le roi ne pouvaient faire loi, sanction, décision de cause majeure sans leur intervention et leur avis, qui donnait seul force de loi ou d'arrêt souverain à la sanction ou à la décision de la cause majeure.

Et sur qui le procureur général s'expliquait-il de la sorte? Sur l'exemption de droit de l'excommunication si étendue, si reconnue, si redoutable alors par les plus grands, sur une exemption nécessaire et d'un droit inhé-

rent à la couronne; c'est sur un pair de France comme pair de France, quoique pair de France à titre de son siége, c'est-à-dire à un titre qui, sans le respect de la pairie qui y est unie, serait, comme évêque, plus en la main du pape et plus soumis à ses censures que nul autre, sur un pair de naissance incertaine, puisque c'est un évêque, si loin de l'extraction héréditaire de ces grands princes et souverains revêtus de pairie, sur un pair qui n'a de commun avec eux que la dignité de pair, et qui en proportion de l'étendue des fiefs et de la puissance territoriale, ne serait à peine que l'aumônier et le domestique de ces grands et puissants pairs, et toutefois par cette dignité commune avec eux, est le même qu'eux, égal en tout à eux, pareil à eux en droits, en rang, en pouvoir législatif et constitutif, en assistance nécessaire aux grandes fonctions de l'état, et par cela même aussi inviolable qu'eux, et aussi affranchi, par le même et commun droit, de pouvoir être excommunié, même son archidiacre, agissant pour lui et par ses ordres.

Le procureur général achève de démontrer combien la grandeur de la dignité de pair si parfaitement semblable, égale, pareille en tout à celle de ces grands et puissants pairs laïques, est indépendante de cette grandeur et de cette puissance purement personnelle, lorsqu'il ajoute que « si un pair de France n'avait pas de quoi vivre, le roi serait obligé de le nourrir. » On s'espacerait en vain à prouver qu'il est jour lorsqu'on voit luire le soleil, on s'efforcerait de même en vain, après des démonstrations si transcendantes, à vouloir prouver que les pairs les plus pauvres, les plus dénués d'états et de puissance territoriale, les plus éloignés de l'extraction illustre de ces grands et puissants pairs, même souverains, sont leur compairs en tout ce qui est de la dignité, rang. honneurs, grandeurs, faculté, puissance, autorité, fonc-

tions de leur commune dignité de pairs de France, conséquemment qu'en cela même les pairs d'aujourd'hui sont en tout et partout pairs, tels que ces anciens pairs, d'ailleurs si supérieurs sans comparaison à eux, puisque l'archevêque de Rheims, l'évêque de Laon et les quatre autres tels dans les anciens temps qu'on les voit aujourd'hui, ont été sans difficulté égaux en dignité, rang, fonctions, autorité, puissance législative et constitutive, en un mot, pareils en tout et parfaitement compairs des ducs de Bourgogne, de Normandie, etc., et compairs aussi des pairs érigés depuis dans tous les temps jusqu'à nous, et les uns et les autres sans aucune diminution de ce qui appartient à la dignité de pair de France, quoique si dissemblables en naissance et puissance, et en attributs extérieurs étrangers à la pairie, à ces anciens pairs, si puissants, si grands, et quelques-uns rois et souverains.

Les noms si magnifiques que les rois dans leurs diverses érections de pairies, et dans nombre d'autres actes, et les magistrats dont la charge est de parler pour eux et en leur nom, donnent dans tous les siècles aux pairs de France, sont une autre preuve de tout ce qui a été avancé de la grandeur et des fonctions du rang et de l'être des pairs de France, comme tels et indépendamment de toute autre grandeur étrangère à cette dignité en ceux mêmes qui l'ont possédée. Tout y marque le premier rang dans l'état, et ce pouvoir inhérent et nécessaire en eux seuls, de faire avec le roi les grandes sanctions et de juger les causes majeures. On les voit sans cesse nommés : « tuteurs des rois et de la couronne; grands juges du royaume et de la loi salique; soutiens de l'état; portion de la royauté; pierres précieuses et précieux fleurons de la couronne; continuation, extension de la puissance royale; colonnes de l'état; admi-

nistrateurs, modérateurs de l'état; protecteurs et gardes de la couronne, expression de l'avocat général le Maître en un lit de justice de 1487; le plus grand don et le plus grand effort de la puissance des rois, « comme l'a encore dit et reconnu Louis XIV en propres termes; on ne finirait point sur ces dénominations dont l'énergie épuise toute explication, et qui est la plus expresse sur la grandeur du rang, sur l'exercice du pouvoir législatif et constitutif, et sur l'identité de pairies et de pairs de tous les siècles et de tous les temps, puisque ces expressions n'en exceptent aucuns, et qu'elles ne sont que pour les pairs, comme tels, par la dignité de leur pairie, sans qu'il soit question en eux d'aucune autre sorte de grandeur, et ce serait tomber en redites, moins supportables en une digression qu'ailleurs, que s'étendre en preuves sur une chose si claire et si manifeste.

On se contentera de remarquer que les temps de ces expressions étaient encore exacts et précis sur ce qu'on voulait faire entendre. Il n'y avait que la vérité qui portât nos rois et leurs organes à un langage si magnifique; toute exagération, au moins en actes publics et portant le nom du roi, était encore heureusement inconnue; rien que de vrai, d'exact, de légitime, n'y était donné à personne, et personne n'avait encore osé y prétendre au-delà; rien n'y était donc inséré par flatterie, par faveur, par faiblesse, rien pour fleur, pour éloquence, pour l'oreille, tout pour réalité effective, existante, tout à la lettre pour vérité, exactitude, usage; et ce n'est que bien des années depuis que la corruption a commencé à se glisser dans les actes, les prétentions à y primer, la faiblesse à y mollir, et finalement ce n'est guère que de nos jours que ceux qui obtiennent des patentes y font insérer tout ce qui leur plaît de plus faux et de plus abusif à leur avantage, encore personnel, et non de la dignité ou

de l'office qui leur est accordé par la patente. Ainsi les érections ne se sont expliquées qu'avec justesse, et les magistrats parlant au nom du roi et sous leur autorité, devenus responsables en leur propre nom aux rois et aux tribunaux de leurs expressions et de leurs qualifications, se seraient bien gardés de s'éloigner de la justesse, de la vérité, de la précision la plus exacte, ce que les tribunaux ne leur auraient pas passé, et dont les rois leur auraient fait rendre un compte rigoureux, et de termes et d'expressions si intéressant leur personne et leur couronne, si ces termes et ces expressions n'avaient pas contenu l'ingénuité et la vérité la plus consacrée, la plus existante et la plus scrupuleuse.

Il est fâcheux d'allonger tant une digression; il le serait encore plus, sinon de ne pas tout dire, puisque cela est bien éloigné d'être possible ici, mais de ne pas montrer au moins et indiquer, pour ainsi dire, ce qu'il est essentiel de ne laisser pas ignorer.

Tout apanage n'est pas pairie, mais toute pairie est tellement apanage, qu'on voit que pairie et apanage sont comme synonymes dans la lettre citée de Philippe-le-Bel sur l'évêché de Laon, où cela est et se trouve par deux fois. Or, nulle différence d'étendue, ni de puissance de fief entre la pairie de Laon et toutes les pairies d'aujourd'hui, ni de grandeur personnelle entre l'évêque de ce siége et les pairs d'aujourd'hui.

Cette vérité d'apanage n'a jamais été contestée. Louis XI, si jaloux de sa couronne et de tout ce qui y appartenait, déclare nettement en 1464, en l'érection d'Angoulême: *que de toute ancienneté les pairs tiennent leurs pairies en apanages;* et pour couper court là-dessus d'une manière invincible, il ne faut que jeter les yeux sur l'érection d'Uzès.

Uzès est une terre ordinaire, son seigneur un seigneur

ordinaire; ce n'est ni l'Anjou ni un fils de France, etc. C'est une pairie et un pair de France qui, par son fief ou son personnel n'a rien que d'autres pairs existants et postérieurs à lui n'aient pas, et on ne peut s'attacher à son égard à cette écorce étrangère à la pairie, dont l'éclat éblouit dans ces anciens pairs si grands en naissance et en puissance, et qui sert à tromper ceux qui, ne faisant de ce total qu'une seule chose, voudraient mettre de la différence jusque dans la dignité de pair et ses attributs, entre ces pairs si grands par eux-mêmes et leurs compairs d'aujourd'hui. L'érection d'Uzès manifeste bien expressément l'égalité parfaite, en dignité de pairie et tout ce qu'elle emporte, dans les pairs d'aujourd'hui, avec ces anciens pairs d'ailleurs si dissemblables à eux par des grandeurs et une puissance étrangère à leur dignité de pair de France, et qui leur était purement personnelle. Uzès, par son érection, est donné en apanage au duc d'Uzès, à quoi elle ajoute ces termes : *Qu'avenant, à faute de mâle, réversion de cette pairie à la couronne, ledit duché-pairie pourra tenir lieu d'une partie d'apanage pour les derniers enfants de France, et être convenable à leur grandeur et dignité.*

Je ne sais quelle expression pourrait être employée pour être plus positive que celle-ci. Uzès érigé en duché-pairie est donc par cela seul devenu apanage, et apanage convenable aux derniers enfants de France, convenable dis-je à leur grandeur et dignité, si, à faute de mâle, Uzès retourne à la couronne. Ainsi rien d'oublié, ni pour la qualité et l'essence d'apanage, ni pour la dignité d'un apanage, puisqu'il est déclaré convenable à la grandeur et à la dignité des fils de France. Il n'y a pas d'apparence qu'on puisse objecter qu'il est dit dans l'érection, *pour partie d'apanage*, puisqu'il ne peut être partie d'apanage qu'il ne soit apanage par essence, et

d'essence à être convenable à la grandeur et à la dignité des fils de France. Mais pourquoi partie d'apanage? C'est que le duché d'Uzès qui a toute la dignité convenable à la grandeur d'un fils de France, n'a ni l'étendue ni le revenu qui puisse suffire à former tout son apanage, comme en plus grand le duché de Chartres, etc., sont, non l'apanage, mais une partie de l'apanage qui fut formé à Monsieur, frère de Louis XIV, et ainsi de ceux de tous les fils de France. Et il faut dire des apanages de ces princes ce qui a été démontré des anciens pairs, dont la grandeur personnelle a été étrangère à leur dignité de pair de France et à tout ce que cette dignité emporte. Aussi un apanage de fils de France est apanage, mais il a des extensions étrangères à l'apanage, comme des revenus, des présentations d'offices et de bénéfices, des droits et des dispositions de commissions qui ne viennent pas de l'apanage, qui ne sont pas apanage, mais qui sont personnellement attribués à ces princes pour la grandeur de leur naissance et pour l'entretien de leur cour : toutes choses personnelles à ces princes, et tout à fait étrangères à la nature et qualité propre de l'apanage.

Enfin il résulte bien nettement que les pairies de France ont toujours été données aux pairs, et possédées par eux dans tous les siècles jusqu'à aujourd'hui, en apanage, et comme les propres apanages des fils de France; et cette chaîne, plus d'une fois citée, se perpétue ainsi de siècle en siècle jusqu'à nos jours, pour la dignité, le rang, l'essence, les fonctions de pair de France de tous les âges comme tels, indépendamment de la disparité de personne, de puissance et d'extraction, sur quoi encore les ducs d'Uzès fourniraient des preuves les plus transcendantes en rang, droits, etc., si on avait loisir de s'y arrêter ici.

Mais pour ne rien retenir qui puisse laisser la plus petite couleur aux cavillations les plus destituées même d'apparence, il faut dire que les érections postérieures à celle d'Uzès portent pour la plupart une dérogation à la réversion à la couronne de la terre érigée à faute d'hoirs, et cette clause y est conçue avec tant d'indécence, qu'elle porte que : *sans cette dérogation l'impétrant n'aurait voulu accepter l'érection*. Toute exception de la loi la confirme. La maxime n'est pas douteuse ; or il ne peut y avoir une exception de loi plus précise que celle-ci, puisqu'elle est non-seulement claire, précise, formelle, mais puisqu'elle va jusqu'à en exprimer une cause et une raison même très-indécente.

Il est donc vrai que la loi y est nettement confirmée par cette expression même, et que toutes les pairies dans l'érection desquelles elle se trouve ne sont dissemblables en rien à toutes celles où elle ne se trouve pas ; conséquemment que toutes sont entièrement pareilles, semblables, égales, et les mêmes par leur nature, et que ce que Philippe-le-Bel et Louis XI, pour se contenter ici des citations qu'on y a vues, ont dit du pair et de la pairie de Laon, est dit et se trouve parfaitement et pleinement véritable de tous les pairs et de toutes les pairies d'aujourd'hui, d'où il résulte d'une manière invincible que tout ce qui a été dit, tenu et vu des premiers et plus anciens pairs sous quelque nom qu'ils aient été connus d'abord, des premiers et plus anciens pairs dont on n'a point d'érection, des premiers et plus anciens pairs érigés après eux, et de leurs pairies, se peut et se doit dire des pairs de tous les temps et de leurs pairies jusqu'à aujourd'hui, quant à la dignité de pair et de pairie de France, et tout ce qu'elle emporte de rang, droits, pouvoir législatif, constitutif, sans

exception, sans distinction, sans différence, sans partage, en un mot dans tous les temps compairs en tout, indépendamment de la grandeur personnelle d'extraction et de puissance étrangère à la dignité, commune entre eux tous, de la pairie de France, dont l'identité en eux tous se suit d'âge en âge, sans la plus légère interruption de tout ce qui y appartient.

Qu'il y ait des apanages ou plutôt des parties d'apanages qui ne soient pas pairie de France, car il y a eu peu d'apanages entiers donnés à des fils de France qui n'eussent point de pairie, qu'il y ait des terres réversibles à la couronne, inféodées sous cette condition, qui ne soient point pairies ni apanages, sont choses entièrement étrangères à ce que l'on traite ici, et qui n'y portent pas la moindre influence. On ne s'est proposé que de montrer que les pairies d'aujourd'hui, non quant à l'étendue de fief et à sa puissance, que les pairs d'aujourd'hui, non quant à la grandeur de l'extraction et des possessions, mais quant à la dignité de pair et à l'essence de la pairie et à tout ce qui y appartient, sont égaux, pareils et compairs en tout et partout, sans différence, exception ni dissemblance aucune, aux pairs de tous les temps, et leurs pairies aux leurs; que ces pairies nouvellement érigées le sont sur le modèle de toutes les précédentes, qu'elles sont par nature apanage, et reversibles à la couronne, dont l'essence, au dire de nos rois sur celle d'Uzès, est assez majestueuse pour être convenable à devenir apanage des fils de France, convenable, dis-je, à leur grandeur et dignité; qu'exception de loi la confirme; que Laon pour les temps les plus reculés, Uzès pour les nôtres, n'ont rien d'extérieur, même d'étranger à la pairie et aux pairs d'aujourd'hui, et que conformes en tout, quant à la dignité

de pair, à ceux de tous les temps, tous ceux d'aujourd'hui ont avec eux et ceux de tous les âges une pareille, semblable et entière conformité.

Or qu'est-ce qu'un apanage? Le voici en deux mots. Dans les plus anciens temps, le royaume de France se partageait en autant d'états souverains et indépendants que nos rois laissaient de fils, souvent même de leur vivant. Le désordre et l'affaiblissement qui résulta de ces partages en corrigèrent, et le fils aîné du roi succéda à la totalité du royaume. Alors nos rois se trouvèrent à l'égard de leurs puînés dans la même nécessité que les particuliers de pourvoir à leur subsistance, et des enfants qui naîtraient d'eux. Nul patrimoine sur quoi la prendre, puisque celui des rois est réuni à la couronne, s'ils en ont lorsqu'ils y viennent, et s'il leur arrive des héritages depuis qu'ils y sont parvenus, ces héritages y sont pareillement et de droit réunis. Il faut donc que les fils de la couronne soient nourris et pourvus par la couronne, c'est-à-dire des biens de la couronne; et comme les biens de la couronne sont par cela même inaliénables, la portion des biens qui leur est donnée ne leur est que prêtée, c'est-à-dire qu'ils n'en peuvent disposer, mais en jouir eux et leurs descendants de mâles en mâles, pour, à faute enfin de mâle, retourner à la couronne, et c'est ce qui est connu sous le nom d'apanage.

De là il est aisé de conclure de quelle dignité est un bien donné en apanage, puisqu'il brille d'un rayon de la couronne même, qui se répand sur son possesseur, et quel nouveau jour donne à ce qui a été dit jusqu'ici de la dignité de pair et de la pairie de France, des noms donnés aux pairs, etc., ce qu'on a cité de nos rois qui déclarent en divers temps que pairie et apanage sont synonymes, et que de tous les temps les pairies sont apanages, et récemment encore du duché d'Uzès. Enfin il

faut ajouter à cette réflexion naturelle ce que nos rois jusqu'à Louis XIV inclusivement ont dit des pairs et des pairies, et leur aveu que c'est le plus grand effort de leur puissance et ce qu'ils peuvent faire et donner de plus grand. Cela est dit par eux indépendamment de la qualité d'apanage inhérente, comme on l'a vu, par nature à la pairie. Joignant ensemble l'idée qui naît de la réunion de ces deux choses en la même, quelle splendeur et quelle majesté! Aussi nos rois n'ont-ils pu faire plus pour leurs fils puînés et pour leurs frères jusqu'à aujourd'hui, ni pour les princes de leur sang, quoique si singulièrement grands par le majestueux effet qu'ils reçoivent de la loi salique, que de les faire et déclarer tous pairs de France par le droit de leur naissance auguste, sans avoir même de pairie, et précédant tous autres pairs. C'est ce que fit Henri III, avec d'autant plus de justice qu'il était très-indécent que des princes que leur naissance appelait à la couronne, le cas en arrivant, fussent précédés par les aînés des branches cadettes à la leur, qui ne pouvaient succéder qu'après eux, et par des pairs qui pouvaient devenir leurs sujets sans avoir eux-mêmes aucun droit de succession à la couronne.

Si, au lieu d'une digression forcée, et par là même si nécessairement abrégée qu'elle en est comme mutilée, c'était ici un traité, l'occasion deviendrait toute naturelle de parler des ducs non pairs vérifiés au parlement, et apprendre à bien des gens qui se persuadent qu'ils sont de l'invention du feu roi, que cette dignité est connue, dès 1354 au moins, distinctement, par l'érection du duché de Bar en faveur de Robert duc de Bar, dont la maison est connue dès l'an 1044 par Louis, comte de Montbelliard, de Mouzon et de Ferrette, qui eut le comté de Bar par son mariage avec Sophie, deuxième fille de Frédéric II duc de la haute Lorraine, et de Ma-

thilde de Souabe, dont la postérité prit le nom de Bar, et dont le dixième descendant, Robert, épousa en 1364 Marie, fille de notre roi Jean et de Bonne de Luxembourg.

Il en eut Henri, Philippe, Édouard, Louis, Charles et Jean, et quatre filles, dont Yolande fut l'aînée. Henri fut père de Robert qui mourut sans enfants, comme tous ses oncles, et fut comme le dernier de cette maison. Louis fut évêque duc de Langres, évêque comte de Châlons, et évêque de Verdun, et cardinal : il survécut tous ses frères et son neveu. Yolande, l'aînée de ses sœurs, épousa Jean d'Aragon, fils de Pierre IV, roi d'Aragon, et d'Éléonore de Portugal. Jean devint roi de Portugal, et Yolande sa femme mourut à Barcelone en 1431. Elle laissa entre autres enfants Yolande d'Aragon, qui, de son mariage avec Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, auquel Louis cardinal de Bar, son grand-oncle maternel, duc de Bar et le dernier mâle de sa maison, fit don du duché de Bar. Yolande d'Anjou, fille du roi René, et duchesse de Lorraine par sa mère Isabelle, fille aînée et héritière de Charles Ier duc de Lorraine, et de Marguerite de Bavière, porta les duchés de Lorraine et de Bar en mariage, en 1444, à Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont, son cousin, duquel mariage sont sortis tous les ducs de Lorraine.

Ces ducs, quoique souverains et de maison si distinguée, tinrent tellement à honneur la dignité de ducs de Bar, quoique comme tels vassaux de la couronne de France, qu'ils en prirent les marques qu'ils n'ont quittées que longtemps depuis, et on voit encore sur les portes de Nancy leurs armes ornées du manteau ducal, que j'y ai vues et remarquées moi-même.

Valentinois fut érigé de même sans pairie et vérifié en 1498, pour le fameux César Borgia, si connu par ses

crimes et par le feu que pour son agrandissement le pape Alexandre VI, dont il était bâtard, alluma tant de fois par toute l'Europe; Longueville en 1505, et d'autres en faveur de princes de la maison de Savoie comme Nemours, et de princes du sang comme Estouteville. On ne s'arrêtera pas à en citer davantage, mais on remarquera qu'il y en a toujours eu depuis en existence, et que Longueville par exemple, etc., ne se sont éteints que depuis l'érection pareille de la Feuillade et autres par Louis XIV.

Ainsi on voit deux choses : l'antiquité de ces sortes de duchés non pairies vérifiés, et la grandeur de ceux en faveur de qui ils ont été érigés, parmi lesquels, outre Bar, on compte des princes des maisons de Lorraine et de Savoie, des bâtards de France et la maison de Longueville, de très-grands seigneurs français et étrangers, et plus que tout cela un prince du sang. Aussi, quant à la dignité du fief et de l'apanage, ces duchés sont égaux aux pairies, mais sans office, qui est de plus en la pairie qui donne aux pairs ces grandes fonctions qu'on a touchées, et leur a acquis ces grands noms que les rois leur ont donnés : comme l'état de la dignité de duc vérifié est étrangère à la cause de cette digression, on ne la grossira pas des raisons qui montrent que les ducs vérifiés, et que l'usage nomme héréditaires, sont ce qu'étaient les hauts barons.

Mais pour ne laisser aucune des trois sortes de ducs connus en France sans quelque explication, puisqu'elle se présente si naturellement ici, j'ajouterai un mot des ducs non vérifiés, que l'usage appelle mal à propos à brevet, puisqu'ils n'ont point de brevet, mais des lettres comme les autres qui ne sont point vérifiées, et qui par conséquent n'opèrent rien de réel ni de successif, mais de simples honneurs de cour, sans rang et sans existence

dans le royaume. C'est à ceux-là seulement que les officiers de la couronne disputent à raison de leurs offices réels et existants dans l'état, contre de simples honneurs de similitude, sans fief ni office, sans caractère, rang, ni existence dans le royaume. C'est encore de ceux-là que le cardinal Mazarin disait insolemment qu'il en ferait tant qu'il serait honteux de l'être et de ne l'être pas, et néanmoins se le fit lui-même.

On est tombé dans la même erreur sur leur origine, qu'à l'égard des ducs vérifiés, on les a crus de l'invention de la minorité de Louis XIV. A la vérité pour ceux-ci il serait peut-être difficile de les trouver plus haut que Francois Ier; aussi ne sont-ils rien dans l'état, mais Rouanois fut duché de la sorte sous ce règne. On vit ensuite de même Dunois pour la maison de Longueville, Albret en faveur d'Henri roi de Navarre, Brienne pour Charles de Luxembourg, beau-frère du duc d'Epernon, et quantité d'autres pour de fort grands seigneurs français et étrangers; et de ces ducs non vérifiés il y en a toujours eu jusqu'à présent, et le duc de Chevreuse, grand chambellan, dernier fils du duc de Guise tué à Blois, a été longues années duc de cette dernière sorte avant d'être fait duc et pair.

Les officiers de la couronne n'ont aucune part à la cause de cette digression, et ce serait en abuser que d'en parler ici. Quelque grands que soient leurs offices, des deux premiers surtout, ils n'ont ni l'universalité ni la majesté de l'office de pair de France, et les preuves n'en sont pas difficiles. Leur office de plus n'est qu'à vie, et de fief comme office de la couronne ils n'en ont point, quoiqu'on trouve des foi et hommage quelquefois rendus à nos rois pour ces offices, mais sans nulle mention de fief.

Ainsi les pairs ont le plus grand fief et le plus grand

office qu'un roi de France puisse donner, et dont un vassal, même fils de France, encore plus un sujet, puisse être revêtu. Un duc vérifié a le fief sans l'office, ce qui met une grande distinction du pair à lui, et de lui à l'officier de la couronne qui n'a qu'un office et à vie, et sans fief, mais office très-inférieur en tout à celui de pair de France, tellement même que les ducs non vérifiés qui n'ont ni fief ni office, rien de réel dans l'état, qui n'ont que des honneurs extérieurs et l'image des autres ducs dont ils ne sont qu'une vaine et fictive écorce, ne cèdent point à raison de cette image sans réalité qui est en eux, ne cèdent point, dis-je, aux officiers de la couronne, qui n'ont pas comme eux cet extérieur de ressemblance aux autres ducs, quoique vaine. Aussi ne veulent-ils point céder à ces ducs non vérifiés à raison de leurs offices et de ce qu'ils sont réellement dans l'état, tellement que la compétence est entre eux continuelle, et qu'aux cérémonies de cour, car ces ducs non vérifiés n'ont point de places aux autres, ils marchent mêlés ensemble, comme le roi le prescrit, ce qui toujours, en tous les temps, a été réglé de même.

Après avoir montré aussi brèvement qu'il a été possible quelle est la dignité de duc et pair dans tous les âges de la monarchie jusqu'à ceux qui en sont revêtus aujourd'hui, il faut essayer de faire voir aussi ce que c'est que le parlement de Paris et les autres formés sur son modèle, et tâcher de le faire avec la même évidence et la même brèveté ; et c'est l'autre partie de la digression indispensable pour faire entendre ce qu'il s'agira ensuite de rapporter.

CHAPITRE CCCLXXIII.

Parlement de Paris et les autres sur son modèle. — Leur origine, leur nature. — D'où nommé parlement. — Récapitulation abrégée. — Ancien gouvernement. — Légistes. — Conseillers. D'où ce nom. — Légistes devenus juges. — Origine et monument des hauts et bas siéges. — Le parlement, par quels degrés il prend la forme présente. — Les pairs seuls des nobles conservent voix et séance au parlement toutes fois qu'ils veulent en user. — Préséance des pairs en tous parlements, y entrent seuls de nobles avant le roi lorsqu'il y vient, et pourquoi. — Le chancelier seul des officiers de la couronne aux bas siéges, aux lits de justice, et n'y parle au roi qu'à genoux, seul d'entre eux non traité par le roi de cousin, et seul de la robe parle et y opine assis et couvert. Pourquoi toutes ces choses. — Origine de la présidence et de la prétention de représenter le roi. — Leur séance en tout temps à gauche de celle des pairs. — Origine de l'enregistrement des édits, etc., aux parlements, d'y juger les causes majeures, etc., et du titre de cour des pairs affecté par celui de Paris. — Nécessité de la mention de la préséance des pairs aux arrêts des causes majeures et enregistrement des sanctions. — Origine de la prétention d'ajouter par ses enregistrements un pouvoir nécessaire. — Origine des remontrances, bonnes d'abord, tournées après en abus. — Entreprises de la cour de Rome réprimées par le parlement. — Cela ne lui donne aucun droit de se mêler d'autres affaires d'état ni de gouvernement. — Le parlement uniquement compétent que du contentieux entre particuliers. — L'avoue solennellement sur la régence de madame de Beaujeu. — Cour des pairs en tout lieu où le roi les assemble. — Enregistrement des traités de paix faits au parlement uniquement pour raison purement judicielle. — La régence de Marie de Médicis est

la première qui se soit faite au parlement, et pourquoi. — Époque de sa prétention de se mêler des affaires d'état et de cette chimère de tuteurs des rois qui les ont continuellement réprimés à tous ces égards. — Précautions de Louis XIII à sa mort aussi admirables qu'inutiles, et pourquoi. — Régence d'Anne d'Autriche. — Pourquoi passée au parlement. — Avantages dangereux que la compagnie en usurpe, que Louis XIV réprime durement depuis.

Pour prendre une idée juste de l'essence et de la nature de cette compagnie, il faut se souvenir de ce qui a été dit des légistes, de la façon de rendre les jugements, et des trois corps qui forment la nation; que chacun était jugé par ses égaux; que les grands vassaux jugeaient les leurs, chacun dans son fief avec les principaux feudataires qui en relevaient; et que les grands et immédiats feudataires de la couronne, connus dès la fondation de la monarchie et sous divers noms, enfin de pairs de France, jugeaient les grandes causes et les affaires majeures avec le roi, et avec lui exerçaient le pouvoir législatif et constitutif pour les grandes sanctions de l'état; ce que c'était que les hauts barons et les grands prélats, et qu'ils y étaient quelquefois, puis toujours appelés, mais personnellement tantôt les uns tantôt les autres, par le roi, en sorte qu'ils ne tiraient leur droit que de ce que le roi les mandait, ainsi que depuis les officiers de la couronne dont on avait besoin pour ce qui regardait leurs offices, au lieu que les pairs y venaient tous de droit, et que rien ne se pouvait faire sans eux; que les procès se multipliant sans cesse depuis que les fiefs, ayant, contre leur originelle nature, passé aux femmes, furent de même susceptibles de partages, de

successions, d'hypothèques, et que les coutumes diverses sur toutes ces choses se furent introduites par usage dans les différentes provinces, que les ordonnances se furent accumulées, ce qui causa la multiplication des parlements aux différentes fêtes, qui duraient huit, dix, quinze jours pour vider ces procès; que saint Louis, qui aimait la justice, considérant le peu de lumière que ces juges si nobles et si occupés de la guerre pouvaient apporter au jugement de tant de questions embarrassées, et de coutumes locales différentes, mit à leurs pieds des légistes pour être à portée d'en être consultés en se baissant à eux, sans toutefois qu'ils fussent obligés de le faire, ni, le faisant, de se conformer à leur avis ignoré de toute la séance, et qu'ils ne disaient qu'à l'oreille du seigneur aux pieds duquel ils se trouvaient assis quand il voulait les consulter; et que c'est de là que ces légistes ont été dits conseillers.

On doit se souvenir que le peuple, esclave par sa nature, peu à peu affranchi, puis devenu en partie propriétaire par la bonté des seigneurs dont ils étaient serfs, formèrent la bourgeoisie et le peuple, et ceux qui eurent des fonds appelés rotures, parce qu'ils ne pouvaient posséder de fiefs, furent de là appelés roturiers; que de ce peuple affranchi, ceux que leur esprit et leur industrie éleva au-dessus de l'agriculture et des arts mécaniques, s'appliquèrent aux coutumes locales, à savoir les ordonnances et le droit romain, qui demeura en usage en plusieurs provinces après la conquête des Gaules, et y a été depuis toujours pratiqué. Ces gens-là se multiplièrent avec les procès, s'en firent une étude, devinrent le conseil de ceux qui en avaient, et des familles pour leurs affaires. De leur application aux lois, dont ils se firent un métier, ils furent appelés *légistes*, et saint Louis en appela au parlement pour s'asseoir sur le marche-

pied des bancs des juges qui étaient tels qu'on l'a expliqué, pour y être à portée de leur donner à l'oreille les éclaircissements sur ce qu'il s'agitait devant eux, et former leur jugement et leur avis, quand ces grands seigneurs croyaient en avoir besoin, et se baissaient à eux pour le leur demadder; que de là les procès se multipliant de plus en plus, et par conséquent ces assemblées pour les juger qui de *parler ensemble* avaient comme les grandes assemblées pour les causes majeures et pour les grandes sanctions de l'état, et par même raison, avaient pris le nom de *parlement*, les seigneurs, tant pairs qui y étaient de droit, que ceux que le roi y appelait nommément, s'excusèrent souvent par l'embarras des guerres ou de leurs affaires; alors la nécessité de vider les procès fit donner voix délibérative en leur absence en nombre suffisant à ces mêmes légistes, qui, profitant de l'absence des vrais juges auxquels la nécessité les faisait suppléer, usèrent du temps, et obtinrent voix délibérative avec eux, mais néanmoins toujours séants à leurs pieds sur le marche-pied de leurs bancs.

Voilà comme de simples souffleurs, et consultés à pure volonté, et sans parole qu'à l'oreille des juges seigneurs, ces légistes devinrent juges eux-mêmes avec eux. De là, comme on l'a dit, cette humble séance leur devenant fâcheuse, ils usurpèrent de mettre un dossier entre les pieds des seigneurs et leur dos, puis d'élever un peu ce marche-pied du banc des seigneurs qui leur servait de siége, et d'en former doucement un banc. Telle est l'origine des hauts siéges et des bas siéges de la grand'-chambre, et après elle des grand'chambres des autres parlements formés dans les provinces sur ce premier modèle, qui tous n'eurent d'abord qu'une seule chambre chacun, et qui, depuis la multiplication des procès et

des juges, ont multiplié les chambres, d'où la première, auparavant unique, a été nommée en toutes la *grand'-chambre*, pour la distinguer des autres.

Il faut encore se souvenir que ces parlements, dont les juges légistes changeaient à chaque parlement de Pâques, la Toussaint, etc., et les seigneurs aussi qui n'étaient point pairs, et que le roi y mandait nommément, seigneurs et légistes, durèrent jusqu'aux troubles des factions d'Orléans et de Bourgogne sous Charles VI. Ses fréquentes et longues rechutes, qui ne lui permettaient pas de choisir les membres de ces parlements, en livraient la nomination à celle des deux factions qui lors avait le dessus. Les désordres qui en naquirent firent changer l'usage jusqu'alors observé; et, pour ne retomber plus à chaque parlement dans le même inconvénient, il fut réglé que les mêmes membres le demeureraient à vie, et qu'il n'y en serait mis de nouveaux que par mort de ceux qui s'y trouvaient, et que c'est l'époque qui a rendu les légistes juges uniques de fait, parce que, ne s'agissant plus de donner une quinzaine ou trois semaines en passant à juger des procès, les seigneurs et les nobles que les rois y avaient jusque-là nommément appelés à chaque tenue, tantôt les uns, tantôt les autres, ne purent quitter l'exercice des armes, ni leurs affaires domestiques, pour passer leur vie à juger en toutes ces diverses tenues de parlement, se retirèrent presque tous, et laissèrent les légistes remplir leurs places qui n'avaient rien mieux à faire. Parmi eux l'église y conserva des clercs, d'où sont venus les *conseillers-clercs*, pour y veiller à ses intérêts, mais de même étoffe que ces légistes, parce que les évêques et les grands prélats, occupés de leur résidence, souvent de grandes affaires, et même de la guerre, ne purent donner leur temps à ces fréquentes assemblées, et comme la noblesse les abandonnèrent.

Ainsi, les légistes devenus juges, et par le fait seuls juges, juges à vie, s'accréditèrent. Les malheurs de l'état et les pressants besoins d'argent engagèrent nos rois à en tirer d'eux, pour d'une fonction à vie en faire des offices, et finalement des offices héréditaires et vénaux. Voilà donc ces juges devenus des magistrats en titre, et ces magistrats, par les mêmes besoins de finances, ont été accrus et augmentés jusqu'à la foule qu'on en voit aujourd'hui qui peuplent Paris et les provinces sous différents noms, en divers tribunaux supérieurs et subalternes. Enfin le parlement, rendu sédentaire à Paris, agrandit ses membres légistes, et jugeant non plus par convocations diverses dans l'année, mais tout le long de l'année, acquit une dernière stabilité qui en fit une compagnie de magistrats, modèle sur lequel la commodité des plaideurs éloignés, et le nombre des procès accru à l'infini, firent former les autres parlements les uns après les autres; et de là, comme on l'a dit, par le besoin de finances, vint l'idée et l'exécution de tant de créations de tribunaux partout, supérieurs et inférieurs de tant de sortes, et de cette foule d'offices vénaux et héréditaires de la robe.

Les légistes devenus par tous ces divers degrés les seuls qui formèrent le parlement, devenu perpétuel et sédentaire à Paris, et eux officiers en titre vénal et héréditaire, délivrés des nobles qui avaient quitté l'écritoire passagère dès qu'elle devint continuelle, et des ecclésiastiques considérables qui comme les nobles n'y étaient plus appelés par les rois comme avant Charles VI, n'eurent plus que les pairs avec eux, qui de droit et sans y être appelés par les rois, à la différence des hauts barons, des officiers de la couronne, des prélats et des nobles en quelque nombre, et nommément appelés à chaque parlement, et jamais les mêmes, y entraient et y jugeaient

toutes les fois qu'il leur plaisait de s'y trouver. C'est de là qu'ils y ont conservé leur entrée et leur voix délibérative toutes les fois qu'ils y veulent prendre séance, tant au parlement de Paris que dans tous les parlements du royaume, où ils précèdent sans difficulté le gouverneur de la province, et l'évêque diocésain, s'ils s'y trouvent avec eux.

De là encore cette différence d'entrer en séance au parlement avant l'arrivée du roi, lorsqu'il y vient, tandis que les officiers de la couronne, et tous autres qu'il plaît au roi de mander pour son accompagnement, ne peuvent entrer en séance qu'à sa suite et après lui, encore que les officiers de la couronne y seyent aux hauts siéges, avec voix délibérative, privativement aux gouverneurs et lieutenants généraux des provinces, et aux chevaliers de l'ordre mandés par le roi, qui seyent en bas, et n'ont point de voix. C'est un reste de ce qui a été dit de ces anciennes assemblées où les pairs seuls assistaient de droit, longtemps seuls, puis ceux des hauts barons que les rois y mandaient, etc. Et ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'encore que les officiers de la couronne aient leur séance aux hauts siéges, le seul chancelier a la sienne en bas, comme il a été dit plus haut, parce qu'encore qu'il soit le second officier de la couronne, et si considérable en tout, et là même en son triomphe de chef de la justice et de présider sous le roi, il n'est que légiste et maintenant magistrat, et comme tel ne peut avoir séance aux hauts siéges. La même raison le prive du traitement de *cousin* que nos rois donnent non-seulement aux ducs-pairs et vérifiés, mais aussi aux ducs non vérifiés, et à tous les autres officiers de la couronne.

Le parlement ainsi devenu sédentaire et perpétuel toute l'année, les légistes, devenus à vie, puis en titre, et

héréditaires, furent non-seulement juges et magistrats, mais les seuls qui composèrent le parlement, à l'exclusion de tous autres nobles que les pairs, et comme c'était une cour de justice, destinée aux jugements des procès devenus sans nombre, les pairs ne s'y trouvèrent guère que pour des cas extraordinaires; ainsi ces magistrats, seuls maîtres du lieu, montèrent aux hauts siéges, dont l'usage se soutint insensiblement même en la présence des pairs.

La forme des procédures se multiplia avec les procès, et la chicane, qui la rendit d'abord nécessaire, se nourrit dans la suite de ses diversités; l'une et l'autre se multiplia à l'infini, d'où naquit un langage particulier dans les requêtes et dans les arrêts, qui rendit le prononcé de ces derniers difficile souvent aux magistrats moins experts, et à tous autres impossible. De là le président de l'assemblée continua d'en faire la fonction en présence des pairs, puis en titre, comme les légistes de simples consulteurs étaient devenus magistrats.

De cette présidence en titre et de ce que la justice se rend au nom du roi, vint l'idée de le représenter à celui qui exerçait cet office, puis la prétention qui, à la longue, s'est consolidée, parce que personne n'a pris garde à ce qui en pouvait résulter dans des personnes qui savaient user au point qu'on le voit déjà de l'art de s'accroître et de s'élever.

Dans la suite les autres présidents que le besoin de finances fit créer et qui, du bonnet particulier qu'ils portaient et qu'ils ont accru jusqu'à ne pouvoir plus le mettre sur leur tête et se contenter de le tenir à la main, ont été connus sous le nom de *présidents à mortier*, ont prétendu ne faire avec le *premier président* qu'un seul et même président, ou un seul et même corps de présidence, et conséquemment à lui, être tous en-

semble les représentants du roi, et cela avec le même succès.

Néanmoins avec toute cette représentation prétendue ils n'ont de banc distingué des conseillers qu'en bas, où il n'y a qu'eux qui seyent; car en haut les conseillers seyent de suite après eux sur leur même banc; et tant en haut qu'en bas, ils n'occupent que le côté gauche, et les pairs le côté droit. Lorsqu'il n'y a point de pairs séants, les conseillers l'occupent entier, outre ceux qui sont sur le banc des présidents, qui se sont bien gardés de changer de côté, pour éviter de le céder aux pairs lorsqu'il en vient au parlement. Ces côtés droit et gauche seront encore expliqués plus bas.

Voilà donc les magistrats présidents en titre, et qui exercent la présidence en présence même du Dauphin, du régent quand il y en a, et qui ne la cèdent qu'au chancelier de France, ou au garde-des-sceaux, quand il y en a un, et que le chancelier ne s'y trouve pas. Ce progrès suivit de fort près l'expulsion des prélats et des nobles.

L'ancienne forme d'être jugé chacun par ses pairs de fief, etc., étant ainsi changée par l'établissement successif des parlements convoqués par le roi en divers temps de l'année, puis peu à peu devenus tels par degrés, de la manière qui vient d'être expliquée, les édits ordinaires, déclarations des rois ne purent plus être promulgués par les grands feudataires, qui ne tenaient plus de cour de fief. Il fallait toutefois qu'elles fussent connues pour être observées. Elles ne le pouvaient donc plus être que par le moyen des assemblées de ces parlements en différents temps de l'année, convoqués par les rois; et par leur changement en parlement fixe, sédentaire, continuel, par ce tribunal; et dans la suite par les autres parlements, chacun pour leur ressort, qui

furent érigés à l'instar de celui de Paris dans les différentes provinces, pour le soulagement des plaideurs et l'expédition des procès.

De là vint l'usage de juger les causes majeures et de promulguer les grandes sanctions au parlement de Paris, d'abord unique, puis devenu le premier, séant dans la capitale, et le plus à portée des rois et des grands du royaume. Les légistes qui le composaient, devenus juges et magistrats, et, comme on l'a vu, juges même en présence des pairs et du roi, le demeurèrent dans ces grandes occasions; et de là ce parlement, privativement aux autres du royaume, prit peu à peu le nom et le titre de *cour des pairs*.

Il est vrai qu'ils n'ont jamais prétendu être compétents des causes majeures, ni connaître des grandes sanctions seuls et sans l'intervention des pairs, en qui seuls par nature en réside le droit, mais par concomitance avec eux, et y participant par le bénéfice de leur présence; et c'est ce qui en ces grandes occasions a fait charger les arrêts et les enregistrements de ces paroles consacrées qui leur donnent toute leur force et leur valeur, *la cour suffisamment garnie de pairs*, paroles qui ont assez souvent passé dans les arrêts et les enregistrements communs lorsqu'il s'y trouvait des pairs.

De cet envoi des édits, ordonnances, déclarations des rois, lettres patentes, etc., au parlement pour qu'elles fussent connues et observées, et que le parlement y conformât ses jugements dans les affaires qui y auraient trait, les troubles de l'état donnèrent lieu au parlement de s'enhardir, et de prétendre qu'ils étaient un milieu entre le roi et son peuple, qu'ils étaient les protecteurs, les gardiens et les conservateurs de ce peuple, et que, lorsqu'il se trouvait foulé par des édits, c'était au parlement à en faire au roi des remontrances.

L'usage qui s'en était introduit sur des matières de règlement purement légales, où le parlement éclaircissait et redressait souvent par ses représentations ce qui n'était pas assez clair, ou assez conforme au droit commun ou public dans ces édits, etc. lui donna lieu aux remontrances sur les édits bursaux, à former la prétention que je viens de dire, à la confirmer, par l'usage où les rois avaient eux-mêmes peu à peu mis le parlement de faire de son autorité, contre les entreprises de la cour de Rome, et quelquefois même contre les entreprises de quelques évêques du royaume, ce que la politique du temps ne leur permettait pas de faire par eux-mêmes, d'où le parlement s'arrogea l'autorité populaire, à laquelle celle de la police le conduisit comme par la main. L'abus des favoris, la mauvaise administration des finances, la faiblesse des règnes et des conjonctures, lui donnèrent beau jeu d'en profiter, et de s'acquérir les peuples, pour le soulagement desquels il semblait combattre en établissant son autorité.

De là ils vinrent à prétendre que les édits, etc. ne leur étaient pas simplement envoyés pour être rendus notoires, pour que chacun les connût et les observât, et pour que le parlement même y conformât ses jugements. Ils osèrent prétendre un pouvoir concurrent, et prépondérant à celui du roi dans l'effet des édits, ordonnances, déclarations, lettres patentes, etc. qui leur étaient portées à *enregistrer*, d'où ils changèrent ce terme dans l'usage de parler en celui de *vérifier*, et celui d'*enregistrement* en *vérification*, parce que le parlement ne feignit plus de prétendre que ce n'était que par l'autorité de leur enregistrement que ces lois pouvaient avoir lieu, sans quoi elles demeuraient inutiles, caduques et sans exécution, tellement que c'étaient eux qui par leur enregistrement les rendaient vraies lois, et, les rendant

telles, les rendaient vraies et effectives, par conséquent les vérifiaient, en rendaient l'exécution nécessaire, et en mettaient l'inobservation sous les peines de droit, qui sans cela ne serait sujette à aucune peine, et la désobéissance permise et soutenue comme à chose non intervenue ni arrivée. Les édits bursaux furent d'un grand usage au parlement pour établir cette autorité. En les refusant, il s'acquit les peuples, qui trouvèrent une protection contre les impôts; il s'assura les envieux des favoris et des ministres; il se dévoua les ambitieux qui voulurent brouiller l'état, et faire compter avec eux.

Quoique les rois se soient toujours écriés contre ce prétendu concours de puissance, les temps fâcheux la leur ont fait essuyer presque continuellement dans le fait, et tout est plein dans les histoires de cette lutte où les rois ne demeuraient vainqueurs que par adresse, par manége, et souvent en gagnant les plus accrédités du parlement par des grâces pécuniaires.

Cette nouvelle puissance, si hardiment usurpée, quoique sans être consentie, mit les rois en brassière avec cette compagnie, appui de tout ce qui craignait l'abus des favoris et des ministres, et accoutuma les plus grands de l'état à y recourir quand ils se croyaient lésés, dans les cas les plus majeurs, et qui n'avaient aucun trait, je ne dis pas seulement à la compétence du parlement, mais à ses usurpations.

Jamais il n'avait osé lever les yeux jusqu'à s'arroger rien sur les régences. Le duc d'Orléans, depuis roi sous le nom de Louis XII, piqué d'en être exclu quoique le plus prochain mâle du sang royal, et d'en voir une femme revêtue par la volonté de Louis XI mourant, et le consentement de ceux à qui il appartenait de le donner en faveur de la dame de Beaujeu, sa fille, sœur fort aînée de Charles VIII, mineur, adressa ses plaintes au

parlement. Il lui répondit, par la bouche du premier président de la Vacquerie, ces célèbres paroles si connues et si exactement transcrites dans toutes les histoires : *que le parlement était une cour de justice établie seulement pour administrer la justice au nom du roi à ses sujets, non pour se mêler des affaires d'état et des grandes sanctions du royaume, si ce n'était par très-exprès commandement du roi*, par quoi le duc d'Orléans ne put pas seulement se faire écouter, et de là prit les armes avec le triste succès pour lui que chacun sait.

Ce témoignage si authentique du premier président de la Vacquerie en plein parlement, et magistrat illustre par le poids de ses mœurs et de sa doctrine, est une vérité dont l'évidence et la notoriété de droit et de fait a paru trop pesante à ses successeurs, et à ceux qui dans les suites ont succédé aux autres offices du parlement.

Les anciennes usurpations conviaient à de nouvelles; aussi le parlement trouva-t-il bien mauvais de n'avoir nulle part aux régences de Catherine de Médicis, et cria-t-il aussi haut que vainement de ce qu'elle fit au parlement de Rouen, avec les pairs et les officiers de la couronne, la déclaration de la majorité de Charles IX, et avec cette nouveauté que ce prince ne faisait qu'entrer en sa treizième année, qui fut dès lors pour toujours à l'avenir réputée révolue dès qu'elle serait commencée dans les rois mineurs, ce qui était en effet moins une interprétation du règlement de Charles V, approuvé et fait avec lui par tous les grands de l'état, qui fixe la majorité à quatorze ans pour les rois, qu'un changement et une nouvelle loi entée sur l'ancienne.

Le parlement de Paris députa. Il lui fut répondu que la cour des pairs n'avait point de lieu, qu'elle était partout où il plaisait au roi d'assembler les pairs, comme il est vrai. Le parlement de Paris demeura sans action

comme sans réponse, et n'a osé renouveler depuis sa prétention, lorsqu'il a plu aux rois de juger des pairs, etc. dans leur cabinet avec les pairs, en quelque part que ç'ait été, avec ceux qu'ils y ont voulu appeler avec eux. Cela est arrivé plusieurs fois.

Le jugement du duc de la Valette rendu dans le cabinet de Louis XIII, à Saint Germain-en-Laye, après la levée du siége de Fontarabie, en est un des derniers exemples. Le premier président y fut appelé avec quelque peu de membres du parlement; et comme la séance était autour de la table du conseil, les pairs en occupèrent les premières places aux deux côtés, les officiers de la couronne ensuite, et le premier président après eux, sans aucune difficulté.

La régence de Marie de Médicis est le premier exemple que le parlement puisse alléguer d'être entré dans les matières d'état et de gouvernement, si on excepte celles des différends avec Rome, où la politique des rois a toujours voulu mettre le parlement entre eux et cette cour, et lui faire faire ce qu'ils ne voulaient pas paraître faire eux-mêmes. L'enregistrement des traités de paix n'est rien, puisque le parlement ne fut jamais consulté pour les négocier et les conclure. C'est, *ut notum sit*, comme des édits, déclarations, ordonnances, lettres patentes, et pour qu'il règle ses jugements dessus entre particuliers, si quelqu'un se plaint de contraventions et de pillage contre d'autres particuliers. Le refus que François I[er] lui fit faire d'enregistrer le traité de Madrid ne fut qu'un acte d'obéissance conforme au cri général de la nation, et son enregistrement, quand il l'aurait fait, n'en eût pas servi davantage à Charles-Quint. C'est donc à l'époque de la mort funeste de Henri IV qu'il faut fixer la première connaissance que le parlement a prise des affaires d'état et du gouvernement.

Cet exécrable événement, du détail duquel toutes les histoires et les mémoires de ces temps-là soulageront ceux-ci, remplit toute la cour d'horreur, et d'effroi toute la ville. Le prince de Condé était hors du royaume et premier prince du sang; Monsieur, plus jeune que le roi mineur, et nul autre fils de France; les autres princes du sang, et il n'y en avait que deux, le prince de Conti et le comte de Soissons, à craindre pour la reine par plus d'une circonstance; peu de grands à Paris, tellement que le duc d'Epernon, comptant jouer un grand rôle si la reine lui avait l'obligation de toute son autorité, ne pensa qu'à la lui procurer de la manière la plus publique et la plus solennelle, et à lui assurer le plus de gens qu'il pourrait, en les associant en un acte que leur intérêt les engagerait après à soutenir, sans songer dans cet instant subit aux conséquences.

Il se servit donc sur-le-champ de l'autorité de son office de colonel général de l'infanterie, fit assembler le parlement quoiqu'il fût fête, investit le palais en dehors, et la grand'chambre, en remplissant la grande salle de milice, tout cela sur-le-champ, et, comme on dit, en un tourne-main, et y fit aller aussitôt tout ce peu qu'il y avait de pairs et d'officiers de la couronne avec la reine, laquelle fut à l'instant, du consentement de tous, déclarée régente et revêtue seule du pouvoir souverain.

De là le parlement voulut profiter des troubles qui survinrent pour se mêler du gouvernement, et c'est l'époque de leur chimère de se dire les tuteurs des rois. Leurs tentatives ne réussirent à leur fournir aucun acte sur lequel ils pussent rien fonder à cet égard, mais à faire voir qu'il n'a pas tenu à eux, et qu'ils ont augmenté ces troubles.

Louis XIII, en quantité d'occasions, leur a bien su dire : « Qu'ils ne sont qu'une simple cour de justice pour

juger les procès des particuliers, et leur rendre la justice en son nom, sans droit aucun par-delà leur juridiction contentieuse; » et cela en plein parlement, y séant, et d'autres fois à leurs députés; et pendant son règne il a bien su les contenir dans ces bornes.

Sa mort également héroïque, chrétienne et sainte, qui pour la France combla trop tôt sa vaillance, ses exploits, sa justice, et le prodige de tant de vertus dans un prince si expressément mal élevé, et né sur le trône, donna un second titre de fait au parlement pour les régences. Ce prince, qui n'avait pas lieu de compter sur le bon gouvernement de la reine son épouse, encore moins sur une sage administration de Monsieur, son frère, voulut les balancer l'un par l'autre, et tous les deux par l'autorité qu'il voulut donner à M. le Prince, et au conseil de régence qu'il nomma.

Se défiant avec raison de la puissance et de l'effet de la volonté des plus grands, des plus sages et des plus justes rois, tel qu'il était, après leur mort, il essaya d'y suppléer en persuadant l'équité et la prudence de ses dispositions. Il assembla donc dans sa chambre son sang, les pairs, les officiers de la couronne, les grands officiers de sa maison, ses ministres, et les principaux d'entre les conseillers d'état et des membres du parlement, et en leur présence fit faire la lecture de son testament par un des secrétaires d'état. Tous le louèrent, l'approuvèrent, l'admirèrent; mais la forme de le passer en sanction y manqua, comme elle avait manqué à celui de Charles V qui l'avait ajouté au règlement de l'âge de la majorité des rois. Aussi ce règlement, si répugnant à la première inspection des choses, si contraire à l'intérêt des régents et des plus puissants de l'état, est-il demeuré loi constante jusqu'à cette heure, et les deux testaments si sages, si prévoyants, si justes, l'un du

même Charles V, l'autre de Louis XIII, n'ont eu aucune exécution.

La reine, dont l'ambition fut excitée par ceux dont l'intérêt était qu'elle fût pleinement maîtresse pour être eux-mêmes les maîtres sous son nom, se laissa persuader d'imiter Marie de Médicis d'autant plus aisément que le parlement était informé des dispositions du roi pour la régence, puisqu'il en avait donné lecture à ses principaux membres, et que s'agissant de dépouiller Monsieur, M. le Prince, et ceux qui étaient nommés du conseil de régence pour se revêtir seule de leur autorité, elle ne le pouvait espérer qu'en flattant le parlement, dont les membres étaient bien plus indépendants de tout intérêt avec ces princes et ces ministres que les grands de l'état, et par un accablement de nombre en voix de gens qui espéreraient plus de grâces d'elle que du concours du conseil, et dont aucun n'était en posture de les arracher comme les grands du royaume par leur réputation, leurs alliances et leurs emplois. Ce fut ce qui la détermina d'aller faire déclarer sa régence au parlement, où en effet elle fut revêtue seule de toute l'autorité royale par la pusillanimité des deux princes, à l'exemple desquels ceux du conseil de régence n'osèrent se refuser.

Le parlement, dans la suite et dans les troubles de cette régence, sut bien profiter de son avantage aux dépens de l'état et de l'autorité royale, que Louis XIV eut grand'peine à reprendre et à remettre le parlement dans ses bornes, où il l'a bien su contenir après tant qu'il a vécu, jusqu'à être allé une fois en habit gris tenir son lit de justice avec une houssine à la main, dont il menaça le parlement, en lui parlant en termes répondant à ce geste.

La régence de M. le duc d'Orléans est un troisième exemple consécutif en faveur du parlement pour les régences, dont je me réserve à parler en son temps.



FIN DU VINGT-UNIEME VOLUME.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue St-Louis, 46, au Marais.

Bibliothèque choisie.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

Paris — Imprim. de Mme Ve Dondey Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.



Madame Guyon

(Jeanne Marie Bouvieres.)

[illegible]

MÉMOIRES

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

1853

(Jeanne Marie Bouvieres.)

[illegible]

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR LE DUC DE SAINT-SIMON,

SÉNATEUR, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME XXII.



PARIS,

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

1853

MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE CCCLXXIV.

La régence de M. le duc d'Orléans au parlement se traitera en son temps. — Le duc de Guise, qui fait tout pour envahir la couronne, est le premier seigneur qui se fait marguillier, et pour plaire au parlement laisse ajouter à son serment de pair le terme de conseiller de cour souveraine. — Dessein du parlement dès lors à l'égard des pairs. — Le terme de conseiller de cour souveraine ôté enfin et pour toujours du serment des pairs. — Nécessité d'exposer un ennuyeux détail. — Ordre et forme de l'entrée et de la sortie de séance aux bas siéges. — Les parlements usurpent nettement la préséance sur les princes du sang et les pairs à la sortie de la séance des bas siéges. — Ordre et formes d'entrer et de sortir de la séance des hauts siéges. — Séance au lit de justice des pairs en haut qui opinent assis et couverts, et les officiers de la couronne aussi. — Des présidents et autres magistrats en bas qui opinent découverts et à genoux, et du chancelier en bas qui ne parle au roi qu'à genoux parce qu'il est légiste, mais opine et prononce assis et couvert parce qu'il est officier de la couronne. — Les parlements usurpent d'opiner entre la reine régente et le roi. — Ils sont remis à opiner après le dernier officier de la couronne en 1664, ce qui a toujours subsisté depuis. — Changement par entreprise et surprise de la réception des pairs des hauts siéges où elle se faisait aux bas siéges où elle est demeurée depuis 1643. — Contraste de l'état originel des légistes

dans les parlements avec leurs usurpations postérieures. — Efforts et dépit des parlements en 1664 et depuis. — Novion premier président, ôté de place pour ses friponneries, jaloux de l'élévation des Gesvres. — Les deux Novion, Harlay et Mesme premiers présidents, quels. — Affaire du bonnet. — Les princes du sang et les pairs cessent de suivre les présidents à la sortie de la séance des bas siéges. — Nouvelle forme pour les princes du sang, et deux autres successives pour les pairs. — Huissiers d'accompagnement. — Nouveautés à cet égard et usurpations des présidents. — Orgueil des présidents à l'égard des princes du sang. — Nouvelle usurpation d'huissiers très-indécente. — Les princes du sang et les pairs exclus de la Tournelle par la ruse et l'innovation des présidents. — Un conseiller usurpe de couper la séance des pairs sans toutefois marcher ni opiner parmi eux. — Nouvelle usurpation manquée. — Les pairs ont partout à la grand'chambre la droite très-nettement sur les présidents. — Distinction et préférence du barreau de la cheminée sur l'autre. — Usurpation aussi singulière qu'indécente du débourrage et surbourrage des places près le coin du roi. — Nouvelle usurpation aux bas siéges d'un couvercle sur le banc des présidents. — Saluts. — Origine de la séance du grand chambellan sur les marches du trône aux lits de justice. — Nouveauté en 1715 du passage des princes du sang par le petit degré du roi pour monter à sa suite aux hauts degrés du lit de justice. — Siége unique du chancelier et du garde des sceaux en son absence aux *Te Deum* et aux lits de justice : en ce dernier lieu comment couvert. — Les pairs ecclésiastiques rétablis en leur préséance sur les cardinaux au parlement, le roi présent ou absent, par la décision de Louis XIV qui n'a point été enfreinte : vaine tentative et honteuse du cardinal Dubois.

Les temps fâcheux sont toujours ceux des innovations et des entreprises. Les commencements de la ligue, qui en produisirent quantité en tous genres, ne furent pas

moins avantageux à celles du parlement. Le duc de Guise, qui n'aspirait à rien moins qu'à mettre la couronne sur sa tête, et de là dans sa maison, s'était proposé de gagner tous les cœurs. Il était, comme par droit successif de ses pères, l'idole des troupes et du parti catholique, de la cour de Rome, qui ne songeait qu'à profiter du temps pour étendre son autorité en France et anéantir les libertés de l'église gallicane, monument de toute antiquité qui la blesse si douloureusement. Il était plus que sûr de la maison d'Autriche, qui, jusqu'à sa fin, n'a jamais manqué à la sienne, jusqu'à se la substituer en tout ce qu'elle put, mais qui ne voulait que la subversion de la France pour profiter de ses débris. Il avait séduit les ministres par les charges de l'ordre, et le cabinet par les bienfaits et par la crainte; il disposait des écoles de théologie et des prédicateurs, presque de tous les prélats; il était adoré des peuples, et pour les gagner davantage et se donner de plus en plus les curés, il est le premier homme, je ne dis pas de son état, mais je dis de la noblesse la moins distinguée, qui ait été marguillier de sa paroisse et qui en ait fait la planche, qui à la française a été suivie depuis par les seigneurs les plus distingués. Il n'oublia pas à chercher à gagner le parlement. Ses pères et lui-même s'étaient élevés par la pairie, ils en avaient accumulé dans leur maison. Leur puissance leur fit après franchir toutes les bornes, et cette dignité dont lui-même dans ses premiers commencements s'était si fort prévalu, à l'exemple de ses pères et de ses oncles, il ne se soucia pas de la prostituer pour cheminer vers son grand dessein.

Le serment des pairs à leur réception au parlement est *d'assister le roi en ses hautes et importantes affaires, de tenir les délibérations de la cour secrètes, et de*

se comporter en tout comme un bon, vertueux, magnanime duc et pair de France doit faire. Ce sont les termes consacrés mot pour mot qui ont été en usage depuis l'introduction de la prestation de serment par les pairs, la première fois que chacun d'eux vient prendre séance au parlement. Il est le même pour les pairs ecclésiastiques; on n'y change que le nom de comte au lieu de celui de duc pour les laïques et les ecclésiastiques qui sont comtes pairs. Dès lors le parlement en regardait la dignité avec jalousie, et dans l'impossibilité de se défaire d'eux comme des autres prélats et des autres *nobles*, il cherchait à les dégoûter et à les écorner, sans toutefois avoir osé le tenter.

L'occasion de la réception de M. de Guise se présenta, qui la saisit pour laisser ajouter à ces mots du serment: *comme un bon, vertueux et magnanime duc et pair,* ceux-ci: *et comme un bon conseiller de cour souveraine doit faire.* Quelque monstrueux que fût l'accollement de la dignité de pair de France avec la qualité de conseiller de cour souveraine, e̓ qu'il le parût à tout le monde, l'indignation publique fut étouffée sous le poids du duc de Guise, et son exemple passa longtemps en loi.

Longtemps après il se trouva des pairs plus difficiles, qui refusèrent cette étrange innovation, et les années coulèrent ainsi parmi plus de soumis que de résistants; à la fin les pairs n'en voulurent plus entendre parler. Le parlement sentit que la chose était insoutenable, de quelque côté qu'on la prît; les mots ajoutés furent peu à peu supprimés; mais ce ne fut qu'au commencement que le dernier Harlay fut premier président, qu'il fut décidé, sans que le roi y intervînt autrement que de le trouver juste, que jamais plus il n'en serait parlé.

Cette tentative, qui a duré si longtemps, met en évi

dence l'esprit des magistrats de réduire peu à peu les pairs au parlement au niveau des conseillers, et on va voir jusqu'où l'audace en a été depuis poussée, et la ténébreuse industrie dont ils ne se sont jamais lassés, ainsi que la négligence et l'incurie incroyables des pairs.

Les princes du sang, si justement pairs nés depuis Henri III et précédant tous autres, ne s'en étaient pas encore distingués comme ils n'ont cessé de faire depuis par tout ce qu'il leur a plu d'entreprendre. Il était donc difficile au parlement d'essayer de ternir les pairs dans les séances, sans que cela portât aussi sur les princes du sang. Ils l'avaient pu en ajoutant au serment des pairs la qualité de conseillers de cour souveraine, parce que les princes du sang n'y en prêtent point; mais il n'en était pas ainsi des autres entreprises qui se couvaient.

Ce détail pourra être ennuyeux, mais il est indispensable pour ce qui doit suivre du complot de M. du Maine, qu'on n'entendrait pas sans cela, et il servira, par un simple exposé des faits, à découvrir l'esprit du tiers-état, je n'ose dire la sottise de la noblesse, ni la faiblesse du sang royal, et la conduite des magistrats toujours tendante au même but dans une si longue suite d'années. On donnera à la suite de ce récit un plan de la grand'chambre avec des chiffres qui renverront aux explications, lesquelles, avec l'inspection du plan, rendront clair ce qui le serait difficilement par le simple discours.

Il y a deux manières différentes en général d'entrer et de sortir de séance, l'une pour les bas siéges, l'autre pour les hauts. En bas les magistrats entrent par l'ouverture que laisse le barreau entre le siége de l'interprète et le bureau du greffier. Cette ouverture est vis-à-vis du coin

du roi, en biais. En débouchant cette ouverture, les présidents traversent le parquet pour gagner leurs bancs; les conseillers, au contraire, longent le long des bancs de chaque côté, passent entre les bancs et les petits bureaux répandus devant les bancs, et chacun va ainsi gagner sa place.

Les princes du sang et les pairs n'entrent point que les magistrats ne soient en place. Ils entrent et gagnent leurs places, les princes du sang en traversant le parquet comme les présidents. On a vu ailleurs que cela n'était pas, et l'époque de ce changement. Les pairs font le même chemin que les conseillers.

Cette distinction des présidents dont ils veulent tirer une préférence est en effet nulle, mais en est une pour les princes du sang par la position des bancs. Les présidents seyent seuls sur celui qui est en face de l'entrée, inutile par conséquent de décrire, pour y aller, les deux côtés d'un carré, puisqu'ils remplissent celui auquel ils vont tout droit chacun vis-à-vis de sa place. Les princes du sang, qui, comme les pairs et les conseillers, ne remplissent qu'un banc de côté, trouvent leurs places en le longeant, et traverseraient vainement le parquet, excepté pour les premières places du banc des pairs qui joint en équerre la place du premier président, tellement que c'était une affectation contre eux que de leur faire faire l'équerre le long des bancs pour aller en leurs places, dont M. le Prince le héros les affranchis, et à l'égard de passer entre les bancs et les petits bureaux, qui, en petit nombre, sont devant les bancs pour la commodité des rapporteurs et de leurs papiers, c'est peut-être une affectation nouvelle pour mieux distinguer le traversement du parquet des présidents, mais je ne l'assurerai pas, parce que j'en ignore l'origine.

Pour sortir de séance, la chose a beaucoup varié. An-

ciennement les pairs sortaient les premiers à la tête de la magistrature. Depuis les présidents firent si bien qu'ils marchèrent de front avec les pairs, qui de la sorte avaient la droite sur eux. Depuis que le serment fut changé à la réception du duc de Guise, il parut aux présidents que leur dignité était blessée de marcher de front avec des gens qui souffraient la qualité de conseillers de cour souveraine. Ils ne laissèrent pas d'être embarrassés des princes du sang qu'ils ne pouvaient séparer des pairs.

A la fin ils prirent courage : ils osèrent proposer aux princes du sang de marcher à la sortie après le dernier des présidents, et ces princes y consentirent, par quoi les pairs ne purent s'en dispenser. On s'en tiendra au simple récit, et on laissera les réflexions aux lecteurs. On verra dans la suite que ce joug à la fin a été secoué, et les deux diverses façons de sortir qui ont été depuis en usage pour les pairs, et une autre à part pour les princes du sang.

Aux hauts siéges, les princes du sang jusqu'à aujourd'hui et les pairs sont à la cheminée, proche de la lanterne, tandis que les magistrats sont à la buvette, où les princes du sang et les pairs ont droit d'aller, mais où ils ne vont jamais pour n'entrer ni sortir avec les magistrats, sinon quelqu'un qui leur veut dire un mot, et qui y va lorsqu'ils y sont, et en sort avant qu'ils se mettent en état d'en sortir eux-mêmes. Depuis qu'on a raccommodé la grand'chambre, et qu'on en a déplacé la cheminée d'auprès de la lanterne, pour l'adosser à la grande salle du Palais, les princes du sang et les pairs continuent de se tenir près de la même lanterne pendant la buvette. Ils ont soin d'être avertis quand on en sort.

Le premier d'entre eux, suivi un à un de tous les

autres en rang d'ancienneté, débouche la lanterne en même temps que le premier président débouche celle de la buvette. Le premier des princes du sang ou, s'il n'y en a point, le premier des autres pairs mesure sa marche sur celle du premier président, qui est suivi des autres présidents et des conseillers, en telle sorte que, longeant les deux bancs, ils marchent à même hauteur, et arrivent en même temps à leur place près du coin du roi. On met un banc sans dossier couvert d'un tapis fleurdelisé le long du banc du côté des pairs, au bas de leur marchepied, entre ce marchepied et le débord du dossier des bas siéges. Là se mettent les pairs, qui, par leur ancienneté, n'auraient pas place sur le banc de derrière, et les conseillers ensuite, outre ceux qui sont sur le banc des présidents, et ceux-là font le tour des bas siéges hors du barreau, et entrent par la lanterne de la cheminée après les pairs.

Pour sortir, tout se lève à la fois, et debout et découverts comme en entrant, les pairs et les présidents se saluent, le premier président et le premier des princes du sang, ou, en leur absence, le premier des autres pairs se replie sur son banc, car il y a espace, le second de chaque côté de même après que le premier a passé le long de lui, ainsi du troisième et de tous les autres, et ils sortent ainsi en même rang et par même chemin qu'ils sont entrés. Les pairs passent par la grande porte qui donne immédiatement dans la grande salle, et les présidents suivis des conseillers par la petite porte qui donne dans le parquet des huissiers et de là dans la grande salle.

Ce parquet des huissiers est une manière de petite antichambre entre la grande salle et la grand'chambre, où les plaideurs attendent quand on plaide à huis-clos, et où la croix de l'archevêque de Paris, et les gardes du

gouverneur de Paris s'arrêtent lorsque l'archevêque et le gouverneur vont prendre séance au parlement. Je reviendrai après aux huissiers d'accompagnement.

Les présidents étaient bien contents de précéder ainsi paisiblement, en sortant de la séance des bas siéges, les pairs et les princes du sang même, et toute la robe partageait cette gloire avec satisfaction; mais plus ils s'y accoutumèrent, plus ils trouvèrent d'amertume dans le changement que la présence du roi apportait à leur grandeur. Les bas siéges sont alors la séance de toute magistrature, et les présidents à mortier y sont aux pieds des pairs ecclésiastiques. Ils ne se flattaient pas de pouvoir monter en haut, et ils s'en consolaient en voyant le chancelier leur chef en bas comme eux. Mais d'opiner découverts et à genoux leur était un grand crève-cœur, tandis qu'ils voyaient les pairs et même les officiers de la couronne opiner assis et couverts. Ils trouvaient bien en cela quelque similitude avec le chancelier, qui prend l'avis du roi découvert, et à genoux à ses pieds, et ne lui parle point dans une autre posture de toute la séance, tout second officier de la couronne qu'il est, parce qu'il est légiste par état et magistrat, mais quoique assis au même niveau des autres magistrats dans la place que le greffier occupe aux grandes audiences, il y parle et opine assis et couvert, et prononce de même. Les présidents négocièrent et obtinrent que, dès qu'ils seraient à genoux en commençant de parler, le chancelier leur commanderait de la part du roi de se lever, mais qu'en se levant ils mettraient un genou sur leur banc, qu'ils opineraient ou parleraient toujours découverts en cette posture, et qu'ils se mettraient à genoux à terre en finissant de parler. C'est ce qui s'observe encore aujourd'hui.

Je remarque exprès cette humiliante façon du tiers-état de parler devant le roi, et de sa séance en bas, à

la différence du baronnage, par le contraste inimaginable que les présidents osèrent entreprendre. Ils prétendirent opiner devant les pairs et devant les princes du sang, ils l'emportèrent. Encouragés par cet inespérable succès, ils voulurent opiner avant les fils de France, et ils y réussirent. Enfin ils se prévalurent si bien de la cassation du testament de Louis XIII que la reine souhaitait si passionnément, et qui se laissa persuader de s'adresser au parlement, qu'elle consentit, toute reine et régente qu'elle était, que les présidents opinassent devant elle, et immédiatement tous après le roi.

Cette énormité dura jusqu'en 1664 ; les pairs demandèrent enfin justice, ce qui forma un procès où le parlement en corps se rendit partie, avec toute la robe en croupe. Les pièces en sont entre les mains de tout le monde, et l'arrêt contradictoire et très-solennel par lequel le roi les réduisit au rang d'opiner où ils devaient être, après le dernier de tout ce qui est aux hauts siéges, ce qui s'est toujours exécuté depuis jusqu'à aujourd'hui; ainsi je ne m'y étendrai pas, et laisserai encore une fois le lecteur à ses réflexions.

L'ordre des temps étant préférable dans un récit historique à la suite naturelle du discours, j'interromprai ici celle de l'arrêt de 1664, à laquelle je reviendrai après pour parler du changement entier arrivé aux réceptions des pairs au parlement.

Les pairs ont toujours été reçus au parlement jusqu'à la mort de Louis XIII, à la grande audience à huis-ouvert, la séance par conséquent aux hauts siéges; un avocat présentant les lettres par un discours, un avocat général parlant après et concluant. Le pair, après le serment fait comme il se fait aujourd'hui, montait à sa place. On plaidait une cause de nature à être jugée en cette audience même, pour que le nouveau pair opinât, et l'audience finie on se retirait.

M. de Monaco, lassé de la domination des Espagnols, fit un traité avec Louis XIII pour se donner à la France, qui fut secrètement ménagé par le dernier duc d'Angoulême, gouverneur de Provence, qui s'y trouvait alors. On a assez parlé de ces seigneurs de Monaco, à l'occasion du mariage du dernier Monaco-Grimaldi avec la fille de M. le Grand, pour n'en pas interrompre ici le fil du discours. Par un des articles du traité, il fut stipulé que M. de Monaco serait fait duc et pair. Il l'exécuta avec beaucoup d'adresse et de courage, mit la garnison espagnole hors de Monaco, y en reçut une française, et le roi de son côté l'exécuta aussi de sa part. Ces choses se passèrent en 1642. Dans cette année l'érection nouvelle du duché de Valentinois avec la pairie fut faite et enregistrée au parlement, et M. de Monaco a été le dernier duc et pair de Louis XIII, et le dernier chevalier du Saint-Esprit aussi, dont il reçut le collier des mains de ce monarque, au camp devant Perpignan, qui fut son dernier exploit. M. de Monaco retourna de là à Monaco, où il demeura jusqu'après la mort de Louis XIII, quelque temps après laquelle, mais la même année, il vint à Paris, et il y profita de ce voyage pour se faire recevoir au parlement.

C'était un temps de faiblesse, d'effervescence, de cantonnement; c'en était un de triomphe pour cette compagnie, à qui pour la seconde fois on venait d'avoir recours pour la régence, et de plus pour casser le testament du roi, et donner toute puissance à la reine. Le parlement comptait sur sa reconnaissance et plus encore sur sa crainte, et par conséquent sur ses ménagements et ceux de ses ministres, à l'entrée d'une minorité, dans le cours d'une forte guerre où le besoin d'argent rendrait le concours du parlement nécessaire pour l'enregistrement des édits, dans le pouvoir qu'on venait de lui reconnaître

dans tout ce qui venait de se passer, et où les grands de l'état, attentifs à leurs intérêts particuliers, étaient presque tous aux frontières ou dans leurs gouvernements; un temps enfin où chacun cherchait à s'appuyer, et où tout contribuait à rendre le parlement considérable, hardi et entreprenant.

Cette compagnie n'avait jamais cessé de travailler a chercher à approcher les pairs du niveau des conseillers, depuis que le duc de Guise, tué à Blois, avait souffert, et les autres pairs après lui, le changement au serment des pairs, qui a été expliqué, encore plus depuis que les présidents à mortier étaient parvenus à se faire suivre, en sortant de séance, par les princes du sang et les autres pairs, quoiqu'il soit vrai que l'occasion ne s'en présentât guère, parce qu'il était fort rare qu'il s'en trouvât aux petites audiences en bas, ou aux procès par écrit qui s'y jugent, toutes les grandes causes, et jusqu'alors toutes les réceptions de pairs étant faites et plaidées aux hauts siéges, où chacun entrait et sortait par son côté, comme il a été expliqué.

Un temps si favorable aux entreprises du parlement le devint encore davantage par la personne qui se présenta à faire le serment de pair de France, et à en prendre la séance. M. de Monaco était un étranger qui avait passé toute sa vie chez lui parmi des Espagnols et des Italiens, qui n'avait jamais habité en France, qui en ignorait tout, et qui n'y avait ni parents, ni amis, ni connaissances. M. d'Angoulême, qui, avec son traité et le voisinage, lui en aurait pu donner davantage, n'était point pair et n'en savait pas plus que lui sur les séances du parlement. Cette compagnie n'en fit donc pas à deux fois; elle le reçut aux siéges bas avant la petite audience du matin, avec un rapporteur qui rapporta ses lettres, ce qui est la forme de recevoir les conseillers. C'était

une innovation bien hardie et bien étrange, et toutefois l'inapplication, l'ignorance, l'incurie, étaient déjà telles que je ne sais si on s'en aperçut. Du moins M. de Monaco n'était pas pour s'en douter, et si d'autres purent le remarquer, la faiblesse et l'abandon furent tels aussi qu'on ne la releva pas.

Telle est la moderne époque de ce changement total de la réception des pairs au parlement. Les troubles, l'autorité de cette compagnie qui s'accroît toujours parmi les désordres, et la même faiblesse des pairs, continuèrent sans bruit cette façon nouvelle des réceptions, qui finalement s'est depuis soutenue jusqu'à aujourd'hui.

Les conquêtes que les parlements avaient faites devaient leur sembler assez belles pour s'en contenter. Ils avaient fait l'étrange innovation au serment des pairs qui a été expliquée, par laquelle ceux-ci s'avouaient conseillers de cour souveraine; ils les avaient réduits pour leur réception à la parité avec les conseillers; ils précédaient les princes du sang, par conséquent les pairs à la sortie de la séance des bas siéges, et l'occasion rare, jusqu'alors, en devenait plus fréquente et plus solennelle depuis que les réceptions des pairs s'y faisaient. Enfin ils opinaient entre le roi et la reine régente, par conséquent avant elle, avant les fils de Frances, les princes du sang et les pairs. C'était avoir fait un beau chemin pour des légistes souffleurs du baronnage et assis sur son marchepied pour en être à portée quand il plaisait à quelqu'un de ces seigneurs de les consulter à l'oreille, sans toutefois y être astreints, ni de suivre l'avis qu'ils leur disaient aussi à l'oreille.

On a vu que, quant à la dignité et aux fonctions de la pairie, ceux d'aujourd'hui sont en tout les mêmes que dans tous les temps, et les légistes eux-mêmes devenus

tels qu'on les voit aujourd'hui ne se peuvent dissimuler ni à personne leur état de légiste, et jusque dans leur triomphe, leur séance aux pieds des pairs, et à ceux des officiers de la couronne, nonobstant tout l'art et le temps qui a fait un banc de ce marchepied et que comme tels ils n'opinent et ne parlent qu'à découvert et à genoux, ainsi que le tiers-état dont ils sont membres par leurs offices, quelque nobles que quelques-uns d'eux se voulussent prétendre, et en quelque monstrueux rang qu'ils fussent parvenus à opiner, jusqu'à y précéder la reine, mère de leur roi et régente du royaume. Quel prodige pour des sujets d'entre le peuple, qui n'aurait pu entrer dans l'esprit des premiers du royaume d'oser le prétendre, et quel monstre de grandeur sur piédestal d'argile!

Les troubles domestiques et les embarras de la guerre au dehors en maintinrent l'énormité. Mais après la paix des Pyrénées, les idées revinrent, et la possibilité de remédier aux principaux désordres. Celui-ci, qui parut le plus suprême de tous, comme on l'a vu, fut abrogé en 1664, et le premier président avec tous les autres, remis en son premier rang d'opinion après le dernier de tout ce qui seoit aux hauts siéges.

C'était tomber de bien haut après avoir opiné avant une reine régente de n'opiner plus qu'après le dernier officier de la couronne, dont le premier, c'est-à-dire le connétable quand il y en a un, ne seoit et n'opine qu'après le dernier pair de France, ou s'il l'est lui-même, en son rang d'ancienneté parmi eux. Le procès avait été contradictoirement instruit, et les mémoires auxquels le duc de Luynes contribua beaucoup par sa capacité sont entre les mains de tout le monde ainsi que ceux des présidents. Ils avaient eu l'adresse d'engager le parlement en corps à se rendre partie avec eux; ils avaient épuisé

l'art et le crédit pour allonger l'instruction et retarder le jugement du roi.

Plus l'affaire avait fait de bruit, plus la rage de succomber fut grande, et grande la passion de s'en venger. Mais ils n'ont osé rien tenter sur le rang d'opiner qui est demeuré jusqu'à aujourd'hui dans la règle où l'arrêt de 1664 l'a décidé. Ils se sont contentés à cet égard de rendre les pièces et les mémoires imprimés en 1664 où on voit les signatures des ducs de Guise et d'Elbœuf en leur rang d'ancienneté : le premier après les pairs ecclésiastiques, l'autre après le duc d'Uzès. Leur sensibilité a même été si passionnée là-dessus qu'ils se sont portés jusqu'aux menaces et jusqu'aux violences pour en empêcher la réimpression, et ensuite la distribution et le débit, lorsqu'on fit faire une édition pendant la régence, et qui fut faite et débitée publiquement malgré leurs emportements si peu convenables à l'état de légistes et à la gravité de magistrats.

Leur dépit les tint longtemps à chercher des dédommagements qu'ils n'osèrent hasarder les premières années qui suivirent celle de 1664. Lamoignon, premier président, mourut en 1677; Novion lui succéda, qui fut chassé de cette belle place en 1689, pour ses friponneries et ses falsifications d'arrêts qu'il changeait en les signant. Les rapporteurs s'en aperçurent longtemps avant que d'oser s'en plaindre; à la fin les principaux de la grand'chambre lui en parlèrent, et l'obligèrent à souffrir un témoin d'entre les conseillers à le voir signer. Il avait encore une façon plus hardie pour les arrêts d'audience; il les prononçait à son gré. Chaque côté de la séance dont il avait été prendre les avis admira longtemps comment tout l'autre côté avait pu être d'un avis différent de celui qui avait été le plus nombreux du sien, et cela dura longtemps de la sorte. Comme cela arrivait de plus en plus

souvent, leur surprise fit qu'ils se la communiquèrent. Elle augmenta beaucoup quand ils s'apprirent mutuellement qu'elle leur était commune depuis longtemps, et que ces arrêts qui l'avaient causée n'étaient l'avis d'aucun des deux côtés. Ils résolurent de lui en parler la première fois qu'ils s'en apercevraient. L'aventure ne tarda pas, et le hasard fit que la cause regardait un marguillage; quelques-uns des plus accrédités de la grand'chambre lui parlèrent comme ils en étaient convenus entre eux, et tout modestement le poussèrent; se trouvant à bout, il se mit à rire et leur répondit qu'il serait bien malheureux, étant premier président, s'il ne pouvait pas faire un marguillier quand il en avait envie. Ces gentillesses furent enfin portées au roi avec les couleurs qu'elles méritaient, et il était chassé honteusement et avec éclat sans le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre, et de tout temps fort bien et fort libre avec le roi, qui en obtint qu'il donnerait sa démission comme un homme qui veut se retirer, et il se chargea de l'apporter au roi. La chose se passa de la sorte, et Harlay, lors procureur général, fut premier président, et la Briffe, simple maître des requêtes, procureur général.

Ce préalable était nécessaire avant d'aller plus loin, tant pour les dates, que pour faire voir à quels premiers présidents les pairs eurent affaire. Il serait en effet bien difficile d'en trouver trois de suite en aucun tribunal aussi profondément corrompus que Novion, Harlay et Mesmes, et de genres de corruptions plus divers par leur caractère personnel, sans qu'on pût dire néanmoins lequel des trois a été le plus corrompu, quoique corrompus au dernier excès tous les trois, et chacun différemment aussi, avec tous les talents et qualités qui pouvaient rendre leur corruption plus dangereuse. Novion laissa un petit-fils que M. le Duc fit premier président

presque aussitôt qu'il fut premier ministre. Il n'y put durer longtemps et quitta. C'était un dangereux maniaque, qui a laissé maints monuments de folie et de l'égarement de son esprit.

Ce fut tant de honte pour les ducs, et un honneur si énorme pour les Potier, d'en voir un fait duc et pair parmi les quatorze de 1663, qu'il y avait lieu de croire que Novion comblé de l'un chercherait par sa conduite à adoucir l'autre. Ce bourgeois ne pensa pas ainsi. Quoique fort bien avec le duc de Gesvres, il était piqué de voir un cadet de sa famille au rang des grands seigneurs et d'être demeuré dans celui de son être, et quoique vivant en amitié avec les Gesvres, et se mettant à tout pour eux, lui et son petit-fils, car son fils est mort jeune et obscur, se sont toujours plu en des respects amers et ironiques pour les Gesvres, et à se dire des bourgeois pour leur faire dépit. Telle fut leur bizarrerie, ou plutôt leur ver rongeur, et la cause intime de leur procédé avec les pairs, dont le petit-fils n'a pu que montrer la même humeur en des occasions momentanées.

Novion, succédant à Lamoignon sans avoir pu remplir sa place, ne songea donc qu'à seconder le dépit du parlement en suivant le sien particulier. Il fut peu en cette place sans faire des tracasseries qui ne parurent pas d'abord, qui après se firent sentir, et qui par leur opiniâtre durée sont devenues des usurpations de la dernière indécence. Comme elles ne furent introduites que peu à peu en tâtonnant, que les pairs ne s'en aperçurent que tard, et que plus tard encore ils s'en plaignirent, je ne puis fixer de date à chacune de ces apparentes ténuités, et je les remets à la fin de cette digression, pour venir au point capital qui l'a forcément engagée.

Ces tracasseries, que je remets à la fin, furent suivies

de quelque chose de bien plus sérieux, et qui commença à s'introduire par un air de distraction et par de la variété. Aux audiences, le premier président se lève pour aller prendre les opinions d'un côté, puis de l'autre, par pelotons qui s'assemblent debout autour de lui ; il est découvert du moment qu'il se lève jusqu'à ce qu'il soit retourné à sa place, et assis, pour prononcer couvert. Aux procès de rapport, qu'on appelle autrement par écrit, où on est à huis-clos, ou, comme au rapport de ce qui regarde la réception d'un pair, on est censé y être, le premier président, sans bouger de sa place, prend l'avis de toute la séance ayant le bonnet sur sa tête, et tous opinent découverts à mesure que le premier président appelle le nom de chacun. Venant aux pairs il se découvrait en nommant le premier d'eux à opiner, de suite les princes du sang opinaient sans être nommés, puis les présidents sans l'être non plus, ensuite il se couvrait, puis prononçait.

Il faut dire en passant que cette différence de ne point appeler les princes du sang ni les présidents par leur nom ne peut venir que de la proximité du premier président d'eux, en sorte qu'il n'a besoin que de les regarder l'un après l'autre pour leur faire entendre à qui c'est d'opiner, au lieu que son éloignement des autres places l'oblige à nommer le nom de chacun, que ses regards éloignés, et nécessairement peu distincts entre quatre ou cinq voisins assis près les uns des autres, seraient confusément reçus, et ne leur laisseraient pas démêler l'ordre de l'opinion. Cet usage, qui ne peut avoir d'autre origine, est devenu une distinction des princes du sang et des présidents à mortier, qui, en cela comme en d'autres qu'on remarquera à mesure, se sont égalés à eux.

Novion commença par mettre négligemment son bon-

net sur le bureau, tantôt au commencement, tantôt au milieu, quelquefois vers la fin de l'appel des noms des conseillers, et il évita toujours de l'ôter au moment qu'il nommait le premier à opiner des pairs. De là il poussa plus loin l'affectation de son inadvertance, il demeura couvert en nommant les premiers des pairs à opiner, puis se découvrait comme ayant oublié de le faire, et achevait d'appeler le nom des autres. Les pairs furent quelque temps assez simples pour n'y pas prendre garde. Leurs réceptions étaient rares. Après s'en être aperçus cela s'oubliait jusqu'à la première qui produisait la même surprise, et toujours avec la même incurie. Ce prélude aurait néanmoins dû les réveiller, d'autant plus qu'ils ne pouvaient penser que les présidents, ni la compagnie même, fussent revenus du dépit de l'arrêt de 1664 sur la préopinion, et qu'ils avaient eu depuis une autre occasion de pique dont j'expliquerai le fait après celui-ci.

A la fin l'évêque comte de Châlons, si connu longtemps depuis sous le nom de cardinal de Noailles, archevêque de Paris, fut reçu au parlement en 1681, et ce fut à sa réception que Novion, levant le masque, demeura couvert en appelant tous les noms des pairs, et ne se découvrit que lorsqu'il en fut aux princes du sang. Le duc d'Uzès perdit patience, enfonça son chapeau et opina couvert avec un air de menace. Les ducs éclatèrent et se plaignirent au roi.

Le roi a, tant qu'il a pu, abaissé et diminué le rang des ducs en tout ce qui lui a été possible; il n'était pas fâché des querelles de cette nature, et il aimait à les faire durer en ne les jugeant point, pour tenir les parties en division, et plus dans sa dépendance. Il prit prétexte que le duc d'Uzès s'était fait justice lui-même, et aux pairs avec lui, et ne voulut point s'en mêler. Il ne devait

pas être difficile de le mettre au pied du mur en tout respect, en le suppliant de décider, et il n'était pas possible qu'il le fît en faveur d'une indécence si poussée, et en même temps si nouvelle; ou, s'il persistait à ne s'en point mêler, lui demander conséquemment la neutralité de part et d'autre, et n'opiner plus aux procès par écrit que couverts.

J'aurais peine à comprendre qu'on en fût demeuré là, et que les pairs eussent retourné opiner découverts, le premier président restant couvert depuis cette époque, si je n'avais vu de mes yeux de quoi rendre tout croyable des pairs avec le parlement, pour ne parler que de ce dont il s'agit ici, et du parlement avec eux en tout genre d'entreprise.

Je me contenterai de cette triste remarque, et de dire que cette affaire, dont la contestation dure encore au même état, et si connue sous le nom de l'affaire du bonnet, est celle dont M. du Maine s'est servi avec tant de noire profondeur et de fortune, et qui donne lieu à cette digression. Avant de la finir, il faut achever de voir les autres gentillesses des présidents du parlement, qui ne purent être contents d'avoir égalé les pairs avec les conseillers par le changement de la réception des pairs aux hauts siéges, et par la plus qu'indécence de leur nouvelle manière d'opinion aux procès par écrit.

Il faut revenir maintenant à expliquer ce nouveau dépit causé aux présidents par les pairs, dont je viens de parler, et que j'ai remis ici par les queues qu'il a laissées et qui durent encore. Du temps du premier président Lamoignon, les princes du sang se lassèrent enfin de sortir de séance aux bas siéges à la suite des présidents, et Lamoignon avait trop de sens et d'esprit pour ne pas sentir que cette indécence, pour en parler sobrement, ne pourrait se soutenir que tant qu'il plairait aux princes du

sang de la laisser durer. Il comprit en même temps que des pairs, qui ne pouvaient se plaindre de ce qui leur était commun avec les princes du sang, ne s'accommoderaient pas d'une marche qui n'aurait plus ce bouclier, tellement que sans querelle et sans bruit M. le Prince, dont ce premier président était ami, convint avec lui d'une autre façon de sortir de séance aux bas siéges, tant pour les princes du sang que pour les pairs, où les premiers prirent un avantage fort marqué sur les seconds, qui ne témoignèrent seulement pas le sentir. Voici donc ce qui fut réglé pour les princes du sang entre M. le Prince et le premier président, et qui s'est toujours pratiqué depuis.

La petite audience finie en bas, le premier président ôte son bonnet, demeure assis, et regarde les princes du sang; aussitôt ils se découvrent, se lèvent, et en même temps les pairs et les présidents en font autant. Les princes du sang se tournent à droite et à gauche en s'inclinant, traversent le parquet et s'en vont. Avant qu'ils soient sortis du parquet, les présidents ont le soin de se rasseoir; les pairs en même temps se rasseoient. Les uns et les autres demeurent quelques moments de la sorte, puis toute la séance se lève en même temps; les présidents s'inclinent aux pairs, les pairs à eux debout devant leur place, sans remuer et découverts; puis le premier des pairs et le premier président se mettent en marche en traversant le parquet. Le premier pair en coulant par devant les pairs, debout devant leurs places, qui tous le suivent à mesure un à un, tandis que les présidents, suivis des conseillers, débouchent le parquet, les conseillers se retirant le long de leurs bancs, et en sortent ainsi un à un par l'ouverture qui est entre la chaire de l'interprète et le bureau du greffier. En débouchant ils se couvrent et sortent de la grand'chambre

par le parquet des huissiers. Les pairs débouchent la séance ou le parquet par l'ouverture qui est au barreau joignant la lanterne de la cheminée, s'arrêtent quelques pas au-delà, l'un après l'autre, pour marcher deux à deux, se couvrent et sortent de la grand'chambre par la grande porte qui donne dans la grande salle. C'est ce qui s'observe encore aujourd'hui pour les princes du sang, et que j'ai vu observer longtemps pour les pairs depuis deux réceptions au parlement.

Cette ouverture du barreau, tout proche la lanterne de la cheminée, a une porte de la hauteur du barreau, c'est-à-dire à hauteur d'appui quand on est debout, et les avocats qui plaident derrière l'ouvrent et entrent dans l'ouverture pour conclure. Fort peu avant que le premier président Harlay se retirât, cette porte se trouva si bien fermée aux pairs sortant de la séance qu'ils ne la purent ouvrir, en sorte qu'ils montèrent par les marches tout joignantes des siéges hauts, et passèrent par la lanterne; je m'y suis trouvé deux fois. Cette affectation fit craindre la clôture de la porte de la lanterne même, ce qui aurait rendu toute autre sortie impossible que celle des présidents et des conseillers, tellement que, depuis cela, les pairs demeurent assis lorsque la séance se lève après que les princes du sang sont partis, demeurent découverts comme les présidents et les conseillers, et les voient tous sortir du parquet jusqu'au dernier, sans se lever de leurs places.

Les présidents en passant s'inclinent à eux, et eux aux présidents, mais sans aucune contenance de se soulever; puis quand toute la robe, jusqu'au dernier, est hors du parquet, les pairs se lèvent et en sortent il n'importe plus par où. Je l'ai toujours vu faire par la lanterne de la cheminée, car la porte du barreau est demeurée alors fermée. On sort ainsi tumultuairement de la lanterne, et

on se met après deux à deux en ordre d'ancienneté. Un huissier du parlement les attend au débouché de la séance, et, son bonnet à la main, marche devant eux, et leur fait faire place jusque par-delà de la grande salle, à certaine distance de la galerie, où il prend congé d'eux. C'est aussi en cet endroit que les pairs se découvrent et se séparent pour aller trouver chacun son carrosse. Les présidents trouvent deux huissiers au sortir du parquet, qui marchent devant eux et leur font faire place jusque près de la Sainte-Chapelle, frappant de leurs baguettes, en traversant la grande salle, sur les boutiques. Quand il n'y aurait qu'un pair en séance, et sans autre occasion que de ce qu'il l'aurait prise, il serait également conduit par un huissier, et jusqu'aussi loin. Lorsqu'un pair arrive au parlement pour y être reçu, il trouve un huissier à la descente de son carrosse, qui le conduit à la grand'chambre, marchant devant lui découvert et faisant faire place. Cela était en usage, indépendamment de réception, à l'égard de tous les pairs. Ce devoir a disparu sous prétexte du grand nombre, depuis les quatorze érections de 1663, et que les huissiers n'y pourraient suffire. Les princes du sang en trouvent toujours deux à la descente de leur carrosse, et qui les y reconduisent chaque fois qu'ils vont au parlement. Les présidents, qui y sont les maîtres et qui ont ces huissiers dans leurs mains, s'en font précéder seuls et sans être à la tête de la grand'chambre, allant par le palais.

Je ne sais d'où cela a commencé. Pour le frappement de baguettes, je n'y vois d'origine que la foule, et d'avertir plus fortement de faire place, chose qui a depuis tourné en distinction par des gens si attentifs à y tourner les moindres choses, et d'en faire naître de toutes espèces, comme on le va voir. Ils furent fort peinés du peu de succès de la clôture de la porte du barreau joi-

gnant la lanterne de la cheminée, et se plaignirent que les pairs demeurassent en séance lorsque les magistrats en sortent, et que c'était pour voir passer les présidents sans se lever pour eux. Je reviendrai après à cet article, mais ils ne purent les empêcher par eux-mêmes. Ils n'osèrent aussi en faire une plainte au roi, parce qu'ils sentaient la réponse de la porte fermée si nouvellement; ainsi les choses en sont demeurées là jusqu'à aujourd'hui.

Les princes du sang trouvèrent leur distinction dans cette façon de sortir seuls de la séance des bas siéges; et les présidents, pour n'en être pas précédés, ont toujours eu grand soin de se rasseoir après les avoir salués, pour montrer, par cette pause après cette sortie, que la cour est toujours en séance, et que les princes du sang se sont retirés avant qu'elle fût levée. Le premier président Harlay donna de son chef une distinction nouvelle aux princes du sang, quelque temps après qu'il fut en place, pour leur sortie des hauts siéges, où ils entrent encore aujourd'hui, et sortaient alors, à la tête des pairs : ce fut de leur ouvrir le petit degré du roi, qui, de son coin, descend à la place du greffier aux grandes audiences, qui est celle que le chancelier occupe aux lits de justice. Depuis cette invention d'Harlay, lorsque la séance se lève aux hauts siéges, les princes de sang, au lieu de se reployer comme ils faisaient sur les pairs, et comme les pairs font encore, pour sortir le long de leur banc par la lanterne de la cheminée, les princes du sang, dis-je, s'avancent vers le coin du roi, après avoir salué les pairs à leur droite, saluent les présidents vers ce coin, et descendent le petit degré du roi, au bas duquel ils trouvent leurs deux huissiers pour marcher devant eux.

De cette sortie séparée, Harlay a fait naître une indécence que je m'abstiens de qualifier : c'est qu'à l'instant que le dernier des princes du sang en séance a enfilé le

degré qui n'est que de cinq marches, comme ceux des deux lanternes, et par lequel personne ne doit passer, un huissier escalade aux hauts siéges en montant sur les siéges bas, et en enjambant le dossier vis-à-vis les plus anciens pairs, passe tout de suite devant le premier président qui l'attend pour marcher devant lui, et qui, resté debout avec toute la séance depuis la sortie des princes du sang, ne se met en marche, rebroussant le long de son banc, comme il a été dit ailleurs, que lorsqu'il a cet huissier devant lui. Avant cette sortie des princes du sang par ce petit degré du roi, cet huissier attendait avec un autre huissier le premier président au débouché de la lanterne de la buvette, où le second huissier l'attend encore, par où le premier président sort de la séance haute, suivi des présidents et des conseillers qui sont sur ce banc. Les conseillers qui sont du côté des pairs attendent que le dernier pair ait débouché la lanterne de la cheminée pour aller joindre leurs confrères parmi la grand'chambre, sans huissiers. On est honteux de décrire ces misères et ces petites inventions de distinctions et d'orgueil; mais on décrit par là le caractère qui les fait imaginer et exécuter. On en va expliquer d'autres incessamment, et encore plus ridicules.

Depuis que les princes du sang, et les pairs après eux, ont cessé de suivre les présidents à la sortie de la séance des bas siéges, le premier président cessa de faire venir la tournelle à la grand'chambre aux affaires des ecclésiastiques et des nobles qui sont criminelles et qui exigent l'assemblée des deux chambres, laquelle y venait auparavant. La morgue de la dignité de la grand'chambre a cédé à la malice d'exclure les pairs de cette séance de la tournelle, parce que, n'y ayant point deux chemins séparés pour aller de l'une à l'autre, comme pour sortir simplement de séance, il n'y peut rester que les

pairs seuls qui ne veulent pas suivre les présidents. En cela les princes du sang sont enveloppés dans la même privation, et par même cause, de laquelle il résulte que les princes du sang ni les pairs ne vont plus à la tournelle, par la même cessation d'usage qui les a privés du conseil des parties, où ils avaient droit de séance et d'opinion.

Le premier président de Novion, non content du bonnet, voulut pousser plus loin ses entreprises et y donner aux conseillers une part plus particulière, et ameuter mieux par là le parlement sur le bonnet. Il imagina de faire demeurer un conseiller sur le banc des pairs, en sorte que, lorsque leur nombre en occupe plus d'un, la dernière place de chaque banc qu'ils remplissent, soit aux bas siéges, soit aux hauts, est remplie par un conseiller, qui se trouve ainsi coupant la séance des pairs et placé au milieu d'eux. Cette entreprise eut le même succès de tant d'autres, et dure jusqu'à aujourd'hui. Il est vrai que le premier président, jusqu'à cette heure aussi, a eu la modestie de ne pas demander l'avis à ces conseillers qui coupent les pairs dans le rang de la séance parmi eux. Il le passe et revient à lui en son rang, comme s'il y était en séance parmi les conseillers. Ils appellent cela garder le banc. Contre qui et pour qui c'est ce qu'ils ne sauraient expliquer; mais aux usurpations de fait on voit qu'ils y sont maîtres.

Je leur en vis tenter une autre en 1700, où il y eut plusieurs réceptions de pairs au parlement coup sur coup. Je vis un conseiller demeurer à la tête du troisième banc aux bas siéges, les princes du sang et autres pairs en remplissant plus de deux. Je le fis remarquer à mes voisins, qui le trouvèrent aussi mauvais que nouveau, mais qui se contentèrent d'en gronder tout bas. Cette mollesse, qui a tourné toutes ces usurpations en

prétentions soutenues, me détermina sur-le-champ à en faire un signe très-marqué au premier président Harlay (quoique, depuis l'affaire de M. de Luxembourg, je fusse demeuré hors de toute mesure avec lui), résolu de faire un éclat sur-le-champ, et de sortir de séance avec les pairs, s'il eût soutenu la gageure; mais il n'osa, et dans l'instant fit signe des yeux et de la main à ce conseiller de s'ôter de là, et à moi un d'excuse. Le conseiller obéit aussitôt; mais, si on l'y avait laissé cette première fois, comme on le laissa à la dernière place lorsqu'il l'usurpa la première fois, la chose serait demeurée comme l'autre. Ils n'ont pas hasardé celle-ci depuis.

Venons maintenant à deux entreprises qui en tout genre se peuvent dire n'avoir point de nom, et qu'il est aussi nécessaire que honteux de décrire, pour voir jusqu'à quel excès d'orgueil et de vétilles les choses sont poussées par les présidents. Le récit en est aussi curieux qu'il est en soi dégoûtant.

La grand'chambre est vaste et fait un carré plus long que large, et la séance qui la coupe par le dossier des bancs de la séance en équerre, comme on le verra mieux sur le plan, fait un autre carré. De ce carré particulier, et conséquemment de la totalité de la grand'chambre, la droite et la gauche se règlent et se prennent de celles de la place que le roi prend quand il y vient, qui est dans l'angle du fond, ce qui s'appelle le coin du roi. Le banc des pairs, tant en haut qu'en bas, la lanterne de la cheminée, la cheminée qui est hors le barreau et dans la grand'chambre près de cette lanterne qui en a pris son nom, sont à la droite du coin du roi; et le banc des présidents, tant en haut qu'en bas, est à sa gauche, ainsi que la lanterne de la buvette.

Outre que par le fait et la simple inspection cela est ainsi, il y en a deux autres preuves; l'une que le roi

séant, la reine régente, s'il y en a une, les fils de France, les princes du sang et les autres pairs sont de suite, et sans distinction que la préséance, assis sur ce banc à droite, et les pairs ecclésiastiques sur l'autre qui est à gauche; or les pairs ecclésiastiques ni les cardinaux, lorsqu'ils y venaient, ne l'auraient pas emporté sur la reine régente et sur les fils de France, ni même en cette séance en haut les pairs ecclésiastiques sur les séculiers, parce que ces deux bancs sont affectés et demeurés suivant l'ancienneté de la séance, et alors les six anciens pairs laïques précédaient comme plus anciens les six ecclésiastiques. Il n'y a donc nulle difficulté pour reconnaître ce banc des pairs pour être à la droite du roi, et le plus honorable.

Alors, comme on l'a dit, toute la magistrature est aux bas siéges, et les présidents ont mieux aimé en ces occasions demeurer sur leur banc ordinaire, qui est aussi à gauche quand la séance est à l'ordinaire en bas, parce que le banc à droite y est aussi pour les pairs, que de changer de place pour se mettre sur ce banc en bas à droite, que nul magistrat ne pourrait leur disputer, et où les pairs, le roi présent, ne peuvent venir, parce qu'ils ne peuvent être alors qu'aux hauts siéges; les présidents, dis-je, aiment mieux demeurer en leur place accoutumée en bas, que de montrer qu'ils ne se peuvent mettre sur celui de droite que lorsque les pairs ne seyent point en bas; mais ce choix des présidents ne change pas la droite et la gauche.

Une autre preuve encore, c'est qu'entre les avocats contraires de parties inégales, celui de la première en dignité, demandeur ou défendeur, prend de droite le barreau de la cheminée. Cela est sans difficulté pour les princes du sang, les pairs, les ducs vérifiés, les officiers de la couronne. C'est ce qui s'appelle le choix du

barreau. Et quand il y a dispute de rang reconnu au parlement, car celui de prince étranger y est constamment ignoré, par exemple entre deux pairs en contestation pour leur ancienneté, c'est un préalable nécessaire de juger cette préférence, et c'est un préjugé favorable à la prétention d'ancienneté de l'un sur l'autre, que cette préférence de barreau adjugée à l'un des deux. C'est à ce même barreau encore que les avocats généraux plaident et que le procureur général parle, et jamais à celui de la buvette qui est de même joignant la lanterne de la buvette. Or il n'y a que ces deux barreaux. Par toutes ces choses il est donc clair qu'en haut et en bas les pairs seyent à droite et les présidents à gauche. Cette gauche déplaît infiniment aux présidents, et voici ce qu'ils ont imaginé pour la masquer tant en haut qu'en bas.

En haut le banc des pairs à droite et celui des présidents à gauche joignent l'un et l'autre le coin du roi tout contre également. Ce coin est juste dans l'angle de la muraille, et y est adossé tout contre, comme y sont aussi adossés les deux bancs à droite et à gauche. Quand le roi n'y est point, et c'est le temps dont on parle, ce coin est nu, tapissé comme les bancs, sans autre marchepied que celui des deux bancs, qui sont de même hauteur et largeur le long des deux et devant le coin où ils se joignent. Le coin est élevé de deux pieds plus que le siége des bancs; il est plus profond, d'un peu de saillie devant et derrière à cause de l'encoignure, mais sans déborder la largeur du siége des bancs, et à s'y asseoir sur sa nudité il n'est guère plus large qu'il ne faut; rien derrière que la tapisserie qui suit les deux pans de muraille, et quoi que ce soit au-dessus. Ainsi le premier des princes du sang ou des pairs du côté droit

et le premier président du côté gauche touchent également du coude ce coin du roi.

Cette égalité déplut au premier président de Novion. Il fit débourrer le banc des pairs à huit pieds de long près le coin du roi, de manière que qui s'y asseyerait serait si bas que, outre l'incommodité de la simple planche sur le mince tapis fleurdelisé comme le reste du banc, le haut de sa tête n'atteindrait pas l'épaule, à taille égale, de celui qui serait sur le bout du même banc qui n'a pas été débourré; d'où il arrive que, tandis que le premier président touche du coude le coin du roi, le premier des princes du sang en est à huit ou dix pieds. M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans l'éprouvèrent eux-mêmes avec grand scandale à la séance des renonciations, mais ils se contentèrent d'en parler sans ménagement, et eurent la mollesse d'en demeurer là. Cette même distance, les princes du sang, qui viennent toujours aux réceptions des pairs et qui toujours demeurent après à la grande audience, l'éprouvent toutes les fois qu'ils s'y trouvent.

On croirait peut-être que le premier président de Novion s'en tint là; mais le moyen d'avoir la grand'chambre et des tapisseries à sa disposition, et de n'en pas profiter de toutes les façons! Le banc des pairs et *celui* des présidents tout semblables, et de même hauteur à s'asseoir, et de même largeur, déplut à Novion. Il voulut un petit trône, et pour cela fit rembourrer d'un pied et demi par-dessus le rembourrage ordinaire des bancs les six premières places les plus proches du coin du roi. Avec cette invention, les présidents à mortier se trouvent avoir un pied et demi d'élévation de séance au-dessus des princes du sang et des pairs. Ce fut encore une autre indignation de M. le duc de Berry et de M. le

duc d'Orléans qui essuyèrent cette élévation au-dessus d'eux, que les princes du sang essuient avec l'intervalle toutes les fois qu'ils se trouvent en séance aux grandes audiences. Il faut ajouter que les conseillers qui sont tout de suite sur le banc des présidents ne se mettent point sur l'élévation présidentale. C'est un trône nouvellement imaginé qui ne convient qu'aux inventeurs, tellement que, s'il n'y a qu'un président ou deux à la grande audience, le premier des conseillers qui est sur le banc est à six ou sept places de distance de lui, qui demeurent vides; et si ce conseiller n'est pas bien grand, il a la commodité de s'appuyer sur cette élévation, comme on fait sur le bras d'un haut fauteuil. Telle est la nouvelle industrie pour relever la majesté de la présidence, paisiblement soufferte de grands et de petits, de princes du sang et de conseillers. Il est vrai qu'il est besoin que la stature des présidents réponde un peu à l'exhaussement de leur siége, et que j'en ai vu quelquefois gambiller de petits qui avaient peine à se tenir, et qui donnaient un peu à rire à la compagnie.

En bas c'est autre chose; les inventions veulent de la variété. Il y a un peu d'air de campement dans celle-ci, qui se donne sous prétexte du vent, mais qui ne laisse pas d'être dans toutes les saisons. Elle fait souvenir de ces anciens tribunaux militaires qu'on tendait en pleine campagne, où les empereurs recevaient les tributs des nations vaincues, et d'où les chefs des armées haranguaient leurs troupes ou leur partageaient les dépouilles. Il y a des tringles et des machines qui se tendent si subtilement sur le banc des présidents, qu'en un clin d'œil il se trouve sous un dais fleurdelisé, qui a un dossier et deux pentes pour les côtés, qui le déborde un peu par devant, et qui est un peu sur eux en berceau. Le

banc n'a point été rehaussé de rembourrage comme celui d'en haut. Cela viendra peut-être avec le temps, et alors ce banc deviendra un véritable trône un peu allongé, comme lorsqu'ils étaient plusieurs associés à l'empire.

Quoique ce dais ne disparaisse pas devant les princes du sang, à plus forte raison devant les pairs, ils n'osèrent pourtant le produire devant M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans à la séance en bas des renonciations; mais j'ai vu une fois, toutes les chambres assemblées, je ne me souviens plus pourquoi et alors, comme la place manque en bas où est la séance, les chambres se placent aux hauts siéges, moi étant en place avec les princes du sang et les autres pairs, ce dais qui était tendu, un murmure s'élever derrière aux hauts siéges, à qui ce dais ôtait la vue de la séance, un message ou deux venir à l'oreille du premier président Harlay, et aussitôt le dais se détendre et disparaître en un instant.

Ce serait abuser que d'en dire davantage. Il faut laisser ces choses aux réflexions des lecteurs, qui seront sans doute plus fortes et plus justes que ce qui s'en pourrait faire ici avec décence. Mais il faut encore dire un mot de l'indécence des saluts.

Il est réciproque entre les fils de France, les princes du sang et les pairs. Les fils de France et les princes du sang se découvrent et se lèvent en pied aussitôt qu'un pair paraît à l'angle d'entrée de la séance en bas, ou débouchant en haut la lanterne de la cheminée, comme il arrive toujours quelqu'un depuis qu'on est en séance. Les fils de France et les princes du sang leur rendent la révérence qu'ils en reçoivent en allant à leur place, attendant qu'il y soit arrivé, et ne se rasseoient et se couvrent qu'en même temps que lui. Il serait superflu

d'ajouter que les pairs en usent de même pour les fils de France et pour les princes du sang. Les fils de France demeurent assis, se découvrent et s'inclinent un peu sans se soulever, pour un président qui arrive en séance; les princes du sang en usent pour eux comme pour les pairs; et les présidents réciproquement. Ils se découvrent et se lèvent pour un fils de France, et ne se rasseyent et ne se couvrent qu'en même temps que lui. M. le duc d'Orléans en usa comme les fils de France toutes les fois qu'il a été au parlement, et les présidents de même pour lui, quant au salut, que pour les fils de France.

Le salut est aussi réciproque entre les pairs et les présidents. Dès qu'un pair paraît à l'entrée de la séance en haut et en bas, comme il vient d'être expliqué, tous les présidents se découvrent, et quand il arrive à sa place, s'inclinent à lui, mais sans se lever ni même se soulever, et ne se couvrent que lorsqu'il s'est incliné à eux, qu'il s'est assis et qu'il se couvre. Les pairs en usent précisément de même pour les présidents.

Cela fait un effet un peu étrange de voir en séance les fils de France, les princes du sang et les pairs debout pour un pair qui entre, et toute la robe qui ne fait que se découvrir sans bouger. C'en est un second de voir aussi les princes du sang debout tout seuls pour un président qui entre, tout le reste de la séance découvert, mais assis sans bouger. Enfin c'en est un troisième de voir les fils de France, les princes du sang, les pairs et les présidents debout pour un prince du sang qui entre, et les conseillers demeurer assis, découverts, car ils ne se lèvent pour qui que ce soit excepté les fils de France, pas même pour la tournelle qui, aux réceptions des pairs, vient à la grand'chambre, ayant ses présidents à sa tête, pour lesquels les princes du sang et les présidents de la grand'-chambre se lèvent seuls, et de même à la sortie de la

tournelle après la réception. Il semble que ce soit un reste de ces légistes assis sur le marchepied du banc des pairs, des barons, des prélats, etc., et qui ne se levaient peut-être pas de si bas qu'ils étaient assis pour des nobles qui survenaient, comme si subalternes et si disproportionnés qu'il ne s'agissait pas d'en être salué.

Les présidents ni les conseillers ne remuent en rien pour un conseiller qui entre ou qui sort, aux hauts siéges et aux bas; c'est même observation pour les saluts. Il faut seulement ajouter que le chancelier, qui entre en séance avant le roi, et les pairs aussi, se lève, lui, pour un pair qui entre, et les pairs réciproquement pour lui. Il ne peut y avoir de remarques à faire sur les autres offices de la couronne, parce que ceux que le roi a mandés entrent en séance derrière lui, et qu'il n'est point alors d'occasion de salut.

Venons maintenant à l'explication du plan de la grand'-chambre, qui est à la page suivante, en remarquant qu'elle a été fort rajustée en 1720, mais sans aucun autre changement que celui de la cheminée, ôtée d'où elle est marquée sur ce plan et portée près de la grand'porte, qui entre sans milieu de la grand'chambre dans la grande salle du palais, par où les princes du sang et les pairs sortent de séance, comme il a été dit.

EXPLICATION

DU PLAN CI A CÔTÉ DE LA GRAND'CHAMBRE DU PARLEMENT DE PARIS.

A. Hauts siéges adossés aux murailles.

1. Élévation dans l'angle. C'est la place du roi quand il vient au parlement, que personne ne remplit jamais en son absence. Il est couvert de la même tapisserie fleurdelisée qui couvre les murailles, qui est pareille à l'étoffe qui

couvre aussi tous les bancs et petits bureaux de la séance. Cette place du roi s'appelle de sa situation le coin du roi. Il est orné d'autres tapis et de carreaux, couvert d'un dais, et accommodé d'un marchepied de plusieurs marches, lorsqu'il y vient.

2. Espace pour les marches du marchepied du roi lorsqu'il vient au parlement. Elles sont couvertes du tapis du marchepied. Sur ces marches, où on met des carreaux, c'est la séance du grand chambellan, qui y est comme couché. En son absence, le premier gentilhomme de la chambre en cette année la prend. C'est une ancienne nouveauté en faveur de Louis duc de Longueville, qui n'était point pair, et qui, dans le grand état où ceux de Longueville s'étaient élevés, se trouvait peiné de seoir en son rang d'officier de la couronne. Il obtint cette distinction, mais attachée à son office, par le crédit du premier duc de Guise, dont il avait épousé la fille. Leur fils unique ne vécut pas. Léonor, duc de Longueville après Louis, son cousin germain, fut celui qui mit le comble à leur grandeur par tout ce qu'il obtint de Charles IX. Ce Léonor est le grand-père du duc de Longueville, père du comte de Saint-Paul, tué au passage du Rhin, et du dernier des Longueville, mort prêtre, fou et enfermé dans l'abbaye de Saint-Georges, près de Rouen, en 1696. Ce même Léonor était père de la marquise de Bellisle-Retz, et de la comtesse de Thorigny-Mattignon. Le sieur de Rothelin était son frère bâtard, dont tous les Rothelin sont sortis.

3. Degré de cinq marches, par lequel le roi monte et descend de séance, quelquefois les fils de France aussi avec lui, toujours en son absence. On a vu ci-devant comment le premier président Harlay a ouvert ce degré aux princes du sang. Depuis cette nouveauté Louis XIV n'a point été au parlement, et dans la minorité de Louis XV, M. le duc d'Orléans, régent, les y a laissés passer avec le roi. On a vu qu'ils entraient et sortaient de séance auparavant à la tête et par le même chemin des pairs. Ce degré est couvert de la queue du tapis du marchepied du roi. C'est la séance, mais sans carreaux, du prévôt de Paris, qui y est aussi couché avec son bâton de velours blanc à la main; mais il

demeure découvert, n'a point de voix, et se range pour faire place au chancelier ou au garde des sceaux, qui monte par ce degré pour aller parler au roi, et le redescend pour revenir à sa place.

4. Séance du chancelier, ou en son absence du garde des sceaux. C'est la place du greffier aux grandes audiences, qui est au bas des marches du petit degré du roi. Le greffier, en l'absence du roi, est là sur un tabouret, son petit bureau devant lui dans l'angle, et tourné en angle. Le roi présent, le chancelier est tourné de même avec le même petit bureau devant lui. Au lieu du tabouret du greffier, il a un siége à bras, sans aucun dossier, couvert de la même queue du tapis du marchepied du roi, mais de façon qu'elle vient à fleur de terre devant son siége, et qu'il n'a point les pieds dessus. Cette espèce de siége unique pour lui, et dont le garde des sceaux use en son absence, et qui sert aussi aux *Te Deum*, est moins une distinction qu'un secours donné à la vieillesse si ordinaire à ces officiers de la couronne, qui ne pourraient demeurer longtemps assis sans quelque appui.

5. Petit bureau du greffier devant le chancelier, qui n'est couvert alors que comme à l'ordinaire. Quoique le chancelier et son petit bureau soient en bas, comme tous les magistrats, on l'a marqué ici de suite, à cause de ses allées vers le roi, et du tapis du marchepied du roi, qui couvre son siége.

6. Séance de la reine régente ou du régent s'il y en a, du sang royal et des pairs. Le roi présent ou absent, ils sont assis de suite, sans intervalle ni autre distinction, en rang d'aînesse et d'ancienneté. Après eux les officiers de la couronne au rang de leurs offices entre eux, excepté le chancelier et le grand chambellan dont on a marqué la séance. Les officiers de la couronne qui sont pairs siégent en leur rang d'ancienneté parmi les pairs. Si le grand chambellan est pair, il demeure en la séance de son office et opine seul après tout le côté droit, et avant tout le côté gauche. Le roi n'étant pas présent, les pairs ecclésiastiques siégent sur ce même banc, après eux tous les pairs, ensuite

les conseillers d'honneur, puis quatre maîtres des requêtes, et non plus, après eux le doyen du parlement et les conseillers, et parmi, les conseillers honoraires. Mais il n'y a jamais place pour ces magistrats.

7. Espace de trois ou quatre places joignant le coin du roi entièrement débourré, et bien plus bas que les bancs de séance qui sont à droite et à gauche d'égale hauteur, largeur et profondeur, avec un marchepied tout du long des deux côtés, d'égale hauteur et largeur. Ces bancs d'égale façon, couverts de la même étoffe bleue fleurdelisée jusqu'à terre sans traîner et les dossiers de même. Sur ce débourré dont on a parlé ci-devant, personne n'y seoit. C'est du côté droit, ce qui reste vide par respect du roi quand il est au parlement, et fait l'espace qu'occupent, en s'élargissant également des deux côtés, les marches du marchepied du roi, où le débourré paraît alors en espace comme de l'autre côté, qui est, en absence du roi, ce plus haut rembourré des présidents dont on a parlé plus haut.

8. Lieu de séance du premier de ce banc, soit du sang royal, soit pair s'il n'y a point de princes du sang, le roi présent ou absent, soit magistrat si le roi n'y est point (car en sa présence nul magistrat n'est aux hauts siéges), s'il n'y a ni prince du sang ni autre pair. Ce même lieu fut celui de la séance de M. le duc de Berry à la séance des renonciations aux hauts siéges, sans distinction aucune de tout le reste du banc.

9. Espace entre le marchepied des hauts siéges et le haut du dossier des bas siéges, où on pousse tout du long un banc sans dossier, mais couvert et fleurdelisé comme les autres, lorsque le banc adossé à la muraille ne suffit pas pour les pairs.

10. Marchepied d'une marche régnant le long des hauts siéges des deux côtés, partout égal en hauteur et largeur, sans différence en nul endroit.

11. Espace égal partout en largeur entre les hauts siéges et les bas siéges des deux côtés, à la hauteur presque du dossier des bas siéges.

12. Banc des pairs ecclésiastiques, le roi présent. Les car-

dinaux s'y mettaient aussi. Ils n'y sont pas venus depuis la décision de la préséance sur eux des pairs ecclésiastiques que M. de Clermont-Tonnerre, évêque comte de Noyon, fit prononcer par Louis XIV, allant tenir un lit de justice, où les cardinaux de Bouillon et Bonzi prétendaient se trouver, comme il a été dit ailleurs. Le cardinal Dubois, premier ministre tout-puissant, entreprit de se trouver à un lit de justice de Louis XV, et en fit grand bruit et menaces. M. de Tavannes, évêque comte de Châlons, depuis archevêque de Rouen, qui se trouva seul à Paris des pairs ecclésiastiques, lui fit dire qu'il irait résolument, et que s'il se mettait en fait de se placer au-dessus de lui, ou d'y demeurer s'il arrivait avant lui, il le jetterait des hauts siéges en bas, quoi qu'il en pût arriver, et qu'il y serait assisté et soutenu des pairs laïques avec qui la résolution était prise. Elle l'était en effet et avait passé par moi, et aurait été exécutée, si le cardinal Dubois s'y fût commis. M. de Châlons arriva de bonne heure en séance. Le cardinal Dubois n'y parut point. Le roi absent, c'est où siégent aux grandes audiences les présidents et les conseillers clercs.

13. Élévation moderne de surrembourrage fort haute au-dessus des bancs de séance. Elle joint le coin du roi et a cinq ou six places, et en aurait bien huit sans l'ampleur des habits des présidents qui siégent dessus. Le même espace était de ce côté gauche comme il est encore du côté droit avant cette invention et innovation, et y est encore, le roi présent.

14. Lieu où seoit le premier président ou le président qui préside en sa place. Je leur ai vu mettre familièrement leur mortier et leur bonnet quelquefois sur le coin du roi.

15. Endroit où le surrembourrage finit, et tout à coup tombe au niveau du rembourrage des bancs de séance, sous la même tapisserie fleurdelisée qui couvre tous les bancs.

16. Lieu de séance du premier conseiller clerc, lors même qu'il n'y a qu'un président en place ; alors le reste de l'élévation demeure vide, parce qu'il n'y a que les présidents qui s'y mettent, et cela arrive très-ordinairement.

Lorsque tous y sont, ce qui est fort rare, comme à la séance aux hauts siéges des renonciations, les cinq premiers présidents s'assirent sur cette élévation, les autres au bas de l'élévation à la place des conseillers clercs, lesquels se mirent de suite auprès d'eux et sans intervalle.

17. Degré de cinq marches qui communique les hauts et les bas siéges au bout du banc des pairs, près la lanterne de la cheminée.

18. Lanterne de la cheminée.

19. Banc adossé au mur dans la lanterne de la cheminée.

30. Échelle par où on monte dans la tribune de la lanterne de la cheminée.

21. Degré de cinq marches dans la porte qui donne de la lanterne de la cheminée dans la grand'chambre, par lequel les pairs entrent et sortent de la séance aux hauts siéges, au bas duquel, en sortant, ils trouvent un huissier pour leur faire faire place et les conduire comme on l'a dit. Le sang royal, à la tête des pairs, entre encore par là en séance aux hauts siéges, mais n'en sort plus par là, comme on l'a dit. Les conseillers laïques y entrent aussi par là, mais ils en sortent par ailleurs.

22. Lanterne de la buvette.

23. Banc adossé au mur dans la lanterne de la buvette.

24. Degré par où on monte dans la lanterne de la buvette.

25. Degré de cinq marches de la lanterne de la buvette par lequel les pairs ecclésiastiques, le roi présent seulement, et en son absence, les présidents et les conseillers clercs entrent et sortent de séance aux hauts siéges, au bas duquel deux huissiers, avant l'innovation de l'escalade dont on a parlé, et maintenant un huissier, attendent les présidents pour marcher devant eux, leur faire faire place avec leurs baguettes, frappant sur les bois qu'ils trouvent, et les conduire comme on l'a dit.

26. Porte de la lanterne de la buvette qui donne dans la grand'chambre, dans laquelle est le degré susdit. Mais cette partie de la grand'chambre où cette porte donne est une allée entre la clôture du parquet des bas siéges et la mu-

raille, qui conduit sans séparation dans la partie pleine de la grand'chambre, au lieu que la porte de la lanterne de la cheminée, qui est le chemin des pairs, donne immédiatement dans la pleine grand'chambre. Les conseillers laïques, qui, en l'absence du roi, peuvent avoir place du côté des pairs, attendent en place qu'ils soient tous entrés, jusqu'au dernier, dans la lanterne de la cheminée, puis longent le banc, passent devant le coin du roi, et, longeant l'autre banc, atteignent les magistrats par la lanterne de la buvette.

27. Porte de la lanterne de la buvette qui mène à la buvette.

Avant de quitter les hauts siéges, il faut remarquer que le nombre des pairs étant augmenté, les officiers de la couronne qui ne sont pas pairs, et il n'y a plus guère que des maréchaux de France, mais aussi bien plus nombreux qu'ils n'étaient, proposèrent aux pairs de se mettre à gauche aux lits de justice, au-dessous des pairs ecclésiastiques, dont le banc, par leur petit nombre, est toujours très-peu rempli. Être au-dessous des pairs laïques, comme ils étaient, ou au-dessous des pairs ecclésiastiques, comme ils le demandaient, parut égal aux pairs, qui consentirent, et M. le duc d'Orléans le trouva bon. Cela s'exécuta ainsi au premier lit de justice de Louis XV, et s'est toujours continué depuis. Le duc de Coislin, évêque de Metz, eut le choix des deux côtés; il préféra le droit comme n'étant point pair par son siége, mais par soi, et y a toujours siégé en son rang d'ancienneté dans l'habit des pairs ecclésiastiques.

28. Bas siéges. Ils sont sans marchepied, à la différence des hauts siéges, qui est un monument que ces bas siéges le sont devenus, comme on l'a dit, de marchepied qu'ils étaient des hauts, pour seoir les légistes aux pieds des nobles seuls juges, à portée d'en être consultés tout bas quand il leur plaisait. Ces bas siéges, depuis qu'ils le sont devenus, ont un dossier, parce qu'ils ne sont pas comme les hauts siéges appuyés à la muraille. Ils ont aussi un bras à chaque bout du banc, parce que, comme les hauts siéges, ils ne joignent pas le coin du roi d'un côté, et les lanternes de

l'autre. Excepté ce qui a été marqué de débourré et surrembourré près du coin du roi aux hauts siéges, de l'invention des présidents, tous les bancs de la grand'chambre sont égaux en hauteur et largeur, sans nulle différence des uns aux autres. Ceux de séance sont couverts, comme les murailles et les petits bureaux, d'étoffe bleue fleurdelisée sans nombre, en jaune. Ces petits bureaux sont portatifs, et sont comme un prie-dieu sans marchepied à appuyer à l'étroit une personne. Il y en a cinq ou six épars devant les bancs aux bas siéges, pour la commodité des rapporteurs. Les bancs hors de séance et leurs dossiers sont nus et de bois, pour asseoir les gens du roi, les parties, les plaideurs et les avocats qui veulent entendre plaider.

29. Dossier des bas siéges égal à tous.

30. Siéges, ou endroits où on s'assied sur tous les bancs.

31. Hauteur des bancs.

32. Chaires et bureaux du greffier et de son commis, rangés lorsqu'on est aux bas siéges.

33. Rideau à hauteur d'appui qui, lorsqu'on est aux bas siéges, enferme et cache le degré du coin du roi, et les chaires et bureaux du greffier et de son commis qui seoient là, le roi absent, lorsqu'on est aux hauts siéges. Quand on y doit monter, on ôte ce rideau pendant la buvette, et on y place les chaires et bureaux du greffier et de son commis.

34. Parquet.

35. Banc des présidents. Ils l'occupent seuls lorsque la séance est aux bas siéges, n'y eût-il qu'un président, et si, par un cas très-rare, il ne se trouvait aucun président, le conseiller le plus ancien qui présiderait demeurerait à sa place, et laisserait le banc des présidents vide. On voit très-clairement que c'est une usurpation des présidents sur les conseillers, puisque les conseillers clercs sont aux hauts siéges, sur le même banc avec les présidents, parce que c'est aux hauts siéges le côté des clercs, qui n'ont aucune distinction sur les conseillers laïques. Au lit de justice ce banc est encore celui des présidents ; en absence du roi aux grandes audiences, lorsque la séance est aux hauts siéges, ce même banc est celui des gens du roi, où nul autre ne se met.

36. Surdossier moderne avancé sur le banc des présidents, en manière de dais postiche, comme en berceau sur leur tête, avec une pente de chaque côté du banc. L'étoffe en est fleurdelisée, pareille à la couverture des bancs et des murailles. Il ne se tend pas encore en plein été ; on n'ose le donner encore en distinction ; elle s'introduit en attendant, sous prétexte du vent et du froid, comme si ce banc seul y était exposé. On a vu ce qui ci-devant a été dit de cette machine, qui, avec des tringles, se tend et s'ôte en peu de moments. On l'ôte toujours pendant la buvette, lorsqu'on doit monter après aux hauts siéges pour la grande audience. On ne l'a osé hasarder en présence du roi.

37. Petit bureau derrière lequel seoit le premier président, ou le président qui préside en sa place. Si le chancelier vient au parlement sans que le roi y doive venir, il prend cette place, préside, fait toutes les fonctions du premier président en sa présence, l'efface totalement ; de même aux hauts siéges où il le déplace. En haut et en bas, le roi absent, le premier président est assis à la gauche du chancelier, et le joignant. Si le chancelier arrive au parlement, le roi y venant, il déplace de même le premier président et l'efface, et ne se met en sa place au bas du petit degré du roi, qu'après que le roi est arrivé et placé au coin orné en trône qu'il occupe. Le chancelier en bas et en haut, le roi absent, entre et sort de séance par le même chemin du premier président. Si le chancelier est absent et privé des sceaux, le garde des sceaux fait au parlement tout ce qu'y fait le chancelier et en la séance.

38. Banc du sang royal des pairs ecclésiastiques et laïques, et des conseillers clercs.

39. Bureau derrière lequel seoit le premier du sang royal, ou le plus ancien pair, et, quand il n'y a ni princes du sang ni autres pairs, le premier des magistrats non président à mortier. Ce même lieu fut celui de la séance de M. le duc de Berry aux renonciations, où la séance fut d'abord en bas, puis en haut. Ni en bas ni en haut il n'y eut ni distance ni distinction aucune de sa place à celle du dernier pair. Ce même lieu est encore où se met le premier huissier aux

grandes audiences ordinaires, le roi absent, mais hors de séance.

40. Dernière place au bout de ce banc, où, par l'usurpation moderne, demeure séant le plus ancien des conseillers clercs, lors même que ce banc ne suffit pas aux pairs.

41. Second banc souvent rempli de pairs à leurs réceptions et autres solennités.

42. Dernière place de ce banc derrière le bureau, où, par l'usurpation moderne, demeure séant le deuxième conseiller clerc, lors même que ce deuxième banc ne suffit pas au nombre des pairs.

43. Bureaux. Il faut remarquer que tous ces bureaux, tels qu'on les a décrits ci-devant, sont tous égaux entre eux et sans aucune différence. Le premier président n'en a mis aucune au sien jusqu'à cette heure.

44. Bureau du milieu, devant lequel on ne passe point pour entrer ni sortir de séance. On passe donc entre le banc et ce bureau, autrement ce serait traverser le parquet. On a ci-devant expliqué ce que c'est que traverser le parquet, et qui sont ceux qui le traversent.

45. Chaire nue du greffier au bout du second banc susdit, où il seoit lorsque la séance est aux bas siéges.

46. Bureau dudit greffier.

47. Chaire nue de l'interprète; elle tient au bout du troisième banc. Entre elle et celle du greffier, est le passage pour entrer et sortir de séance. Toutes deux sont à bras. Le siége et le dossier sont un peu plus élevés que ceux des bancs auxquels elles tiennent, et ces dossiers un peu arrondis au milieu du haut. Les pays étrangers ont assez souvent consulté autrefois le parlement sur leurs questions, et y faisaient quelquefois juger leurs causes. Comme leurs langues étaient inconnues au parlement, on plaça cette chaire pour celui qui interprétait les pièces et les écritures produites en langue étrangère. Depuis, cette chaire est demeurée comme un monument de son usage passé, que le parlement ne veut pas laisser oublier. Cette chaire, non plus que celle du greffier, n'est point réputée de la séance.

48. Troisième banc sur lequel se mettent les pairs lorsque

les deux premiers ne suffisent pas à leur nombre. Alors les plus anciens de ceux qui y passent se mettent les plus proches de la chaire de l'interprète qui est vide, et les moins anciens les plus près du banc des présidents. A mesure que les pairs remplissent ces bancs, les conseillers en sortent et vont se mettre aux hauts siéges.

49. Bureau au bout de ce troisième banc tout près du banc des présidents. La séance du doyen du parlement est derrière ce bureau. Depuis l'usurpation moderne, lui ou un autre conseiller laïque y demeure séant, lors même que ce troisième banc ne suffit pas au nombre des pairs, ce que j'ai vu arriver plus d'une fois par la présence de tout le sang royal, légitime et illégitime du feu roi, et du grand nombre des pairs ecclésiastiques et séculiers. Tout ancien pair que je suis, je me trouvai sur ce banc à la séance de l'ouverture du testament de Louis XIV. Il faut remarquer que les pairs y siégent entre eux à rebours de ce que font les conseillers, dont les plus anciens se mettent les plus proches du doyen et ainsi de suite, en sorte que le moins ancien conseiller du banc se trouve joignant la chaire de l'interprète.

50. Espace dans le parquet devant ce troisième banc, où se met un banc sans dossier, mais couvert et fleurdelisé comme tous les autres, pour y seoir ce qui reste de pairs, lorsque l'on présume que les trois bancs ne suffiront pas à leur nombre. Sur ce banc ajouté aucun conseiller n'y seoit, encore qu'il y ait peu de pairs dessus, ou qu'il demeure entièrement vide, comme je l'ai vu arriver quelquefois. Il faut remarquer que les pairs qui passent sur ce troisième banc ne s'y placent pas comme sur celui qui est derrière; les plus anciens s'y mettent les plus près du banc des présidents et ainsi de suite.

61. Lieu où, debout et sans chapeau ni épée, les pairs qui n'ont pas encore pris séance prêtent le serment de pair de France, prononcé par le premier président de sa place assis et couvert, tous les princes du sang, autres pairs et magistrats assis et couverts en séance. Ce serment, quoique ancien, a été introduit. Les pairs entraient pour la première

fois en séance sans information et sans serment, comme font encore les princes du sang. Le premier huissier, qui se tient près du pair qui prête serment, lui rend son chapeau et son épée sitôt que l'arrêt de réception est prononcé, qui n'est autre que dès qu'il a levé la main, et que le premier président lui a dit : *Ainsi le jurez et le promettez,* il ajoute : *Monsieur, montez à votre place.* Le nouveau pair à l'instant remet son épée à son côté, entre en séance, et se va seoir en son rang. Ce prononcé : *montez à votre place*, est l'ancien, qui n'a pas été changé depuis que les réceptions ont été changées des hauts siéges où on monte, aux bas où il n'y a pas une seule marche à monter.

52. Banc des gens du roi lorsque la séance est aux bas siéges, ou que le roi est présent.

53. Bancs des parties et des spectateurs en absence du roi. Ceux-ci, le précédent, et d'autres redoublés derrière, servent aussi de séance aux *enquêtes et requêtes*, aux assemblées de toutes les chambres et aux lits de justice, à ceux dont le roi se fait accompagner, comme gouverneurs ou lieutenants généraux de province, baillis d'épée, chevaliers du Saint-Esprit, mais qui n'ont point de voix et qui demeurent découverts.

53. Premier barreau de choix ou de supériorité, où plaident les avocats généraux lorsque la séance est aux bas siéges et où les avocats, qui ont ce barreau par la supériorité de leurs parties, plaident aussi, soit que la séance soit aux hauts siéges ou aux bas siéges.

55. Lieu où plaide l'avocat.

56. Passage dans lequel l'avocat s'avance pour conclure à l'entrée du parquet, et qui sert aux pairs à sortir de séance aux bas siéges lorsqu'ils la lèvent avec la cour.

57. Porte de ce passage à hauteur d'appui debout, où il y a un pas pour l'arrêter. C'est cette porte que les pairs ont trouvée fermée comme on l'a dit, et qui les fait demeurer en séance sans se lever, quand la cour se lève et sort, comme il a été expliqué.

58. Passage sans porte par lequel la cour entre et sort de séance aux bas siéges, et par lequel les princes du sang et les

pairs y entrent aussi, la cour séante, à mesure qu'ils arrivent. Les princes du sang en sortent aussi par là avant que la cour lève la séance, comme on l'a dit, et vont à la cheminée de la grand'chambre pour l'ordinaire attendre la grande audience où les pairs viennent aussi après.

59. Second barreau, et il n'y a que ces deux.

60. Lieu où plaide l'avocat, soit que la séance soit aux aux bas siéges ou aux hauts.

61. Passage dans lequel l'avocat s'avance pour conclure à l'entrée du parquet, qui n'a point d'autre usage.

62. Porte de ce passage à hauteur d'appui debout, qui a un pas pour l'arrêter.

63. Espace long et étroit entre le second barreau et la muraille, qui conduit de la buvette et de la lanterne de la buvette dans le grand espace de la grand'chambre derrière le premier barreau. C'est par cet espace que la cour va de la séance des bas siéges à la buvette, et qu'elle sort de séance aux hauts siéges.

64. Vaste espace de la grand'chambre entre la muraille mitoyenne de la grande salle et le premier barreau, et la muraille mitoyenne à la quatrième chambre des enquêtes et le parquet des huissiers.

65. Cheminée de la grand'chambre qui, comme on l'a dit, a été supprimée et portée contre le mur mitoyen de la grand'chambre et de la grande salle, lorsqu'on répara la grand'chambre en 1721.

66. Porte de la grand'chambre qui donne dans la quatrième chambre des enquêtes.

67. Porte de la grand'chambre à deux battants qui s'ouvrent pour les pairs, qui donne immédiatement dans la grande salle, plus grande de beaucoup que les autres.

68. Porte de la grand'chambre qui donne dans le parquet des huissiers, par où tout le monde entre d'ordinaire dans la grand'chambre, et par où la cour ensemble en sort. Les pairs ensemble sortent par la grande porte dans la grande salle immédiatement, même seuls quand il ne s'y en trouve qu'un.

69. Fenêtres de la grand'chambre.

70. Chemin du sang royal, pour sortir de séance des hauts siéges, depuis que le premier président Harlay lui a ouvert le petit degré du roi; quelquefois aussi, lorsque le roi y vient, pour entrer en séance en même temps que lui. Lors des renonciations, M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans, après la séance aux bas siéges, et pendant la buvette, montèrent aux hauts siéges avec les princes du sang et tous les pairs, mais sans ordre, et y demeurèrent en séance et en rang, tous jusqu'à l'arrivée de la cour sortant de la buvette. On a vu ailleurs que ces princes ne se soulevèrent seulement pas, et qu'ils ne rendirent aux présidents le salut que par une inclination légère, étant restés découverts en les attendant. Les princes du sang en usèrent cette fois là de même, et les pairs aussi comme ils font toujours. M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans se trouvèrent fort scandalisés de la longueur de la buvette et du long changement d'habit des présidents, qui auraient pu abréger leur toilette au moins ce jour-là.

71. Chemin du sang royal pour entrer et sortir de séance aux bas siéges.

72. Chemin des pairs pour entrer et sortir de séance aux hauts siéges. Il est le même des conseillers clercs, le roi absent, pour entrer, non pour sortir.

73. Chemin des présidents pour entrer et sortir de séance aux bas siéges, et aussi des conseillers clercs.

74. Chemin des présidents, pour entrer et sortir de séance aux bas siéges.

75. Chemin ordinaire des pairs pour entrer en séance aux bas siéges, pour ceux qui sont sur le premier banc et la première moitié du deuxième.

76. Chemin quelquefois usité par quelques pairs pour entrer en séance aux bas siéges, pour ceux qui sont sur le premier banc et la première moitié du second. C'est le même par lequel les pairs sortent de séance quand ils se lèvent avec la cour.

77. Chemin rarement usité par quelques pairs pour entrer en séance aux bas siéges, pour ceux qui sont sur le premier banc et la première moitié du second.

78. Chemin des pairs pour entrer en séance aux bas siéges, pour ceux qui sont sur la seconde moitié du deuxième banc.

79. Chemin des pairs pour entrer en séance aux bas siéges, pour ceux qui sont sur le troisième banc et sur le banc ajouté.

80. Chemin des conseillers laïques pour sortir de séance aux hauts siéges.

81 et 82. Chemin ordinaire des pairs d'entrer en la grand'chambre, et d'en sortir ensemble précédés d'un huissier. C'est aussi celui du sang royal, mais presque toujours les pairs arrivent un à un chacun à son gré jusque dans la grand'chambre par le parquet des huissiers, et les princes du sang aussi.

83. Chemin par lequel les pairs sortent ensemble de la grand'chambre quelquefois, toujours précédés par un huissier.

84. Endroit par où le premier huissier, par une invention et usurpation modernes, escalade par-dessus le banc des siéges bas, et son dossier depuis quelque temps, pour grimper aux hauts siéges lorsque la séance s'en lève, pour se mettre au devant du premier président, ou du président qui préside en sa place, lorsqu'il se lève, et marcher devant lui.

Il faut avertir que, lorsqu'on est aux hauts siéges, le roi absent, tout le monde indifféremment s'assied sur les bancs de séance aux bas siéges, plaideurs, auditeurs, en un mot qui veut et peut, excepté sur celui des présidents qui, comme on l'a dit, est alors pour les gens du roi. Le reste de la foule s'assied en bas à terre, pêle-mêle dans le parquet, et qui peut sur les petits bureaux qu'ils couchent. Cela se fait à grand bruit et impétuosité dès que la grande audience en haut ouvre.

Il faut, une fois pour toutes, remarquer que, lorsqu'on parle ici des présidents, il ne s'agit que des présidents à

mortier, qui sont seuls présidents du parlement. Les présidents des chambres des enquêtes et de requêtes ne sont que des conseillers avec commission pour présider en telle chambre, si bien qu'en l'assemblée de toutes les chambres dans la grand'chambre, ou partout ailleurs où le parlement est assemblé en entier ou par députés de tout le corps, ils ne précèdent point les conseillers de la grand'chambre, et en tout et partout ne sont réputés que conseillers.

Malgré cela, il y a une dispute dont les ministres se sont utilement servis, et qu'on a grand soin d'entretenir sous main; c'est quand il arrive, et cela n'est pas rare, que, dans une assemblée de toutes les chambres, le gros du parlement est opposé à ce que la cour veut faire passer, et que le premier président n'a pu venir à bout d'y amener la compagnie, il prend plutôt le parti de se retirer que de hasarder d'être tondu. Très-ordinairement il est suivi de tous les présidents à mortier, gens qui, ayant à perdre et à gagner, veulent plaire, et désirent leur survivance pour leurs enfants et d'autres grâces. Alors qui présidera? Le doyen du parlement; en son absence le plus ancien conseiller de la grand'chambre, de ceux qui demeurent en séance, prétend que c'est à lui; le plus ancien président des enquêtes le lui dispute; le premier des présidents de la première chambre des enquêtes allègue la primauté de sa chambre et de sa présidence dans cette chambre. Dans ce conflit où aucun n'a jusqu'à présent voulu céder, personne ne préside, et faute de président, la séance est forcée de se rompre et de lever. Ils sentent bien tout ce qu'ils perdent à cette dispute, mais l'orgueil l'emporte sur la raison et sur l'intérêt général de la compagnie.

CHAPITRE CCCLXXV.

Courte récapitulation. — État premier des légistes; — 2ᵉ état des légistes; — 3ᵉ état des légistes; — 4ᵉ état des légistes; — 5ᵉ état des légistes; — 6ᵉ état des légistes; — 7ᵉ état des légistes devenus magistrats permanents, et autres tribunaux. — Les légistes devenus magistrats ne changent point de nature. — Origine du nom de cour des pairs arrogé à soi *par le* parlement de Paris. — Origine des enregistrements. — Incroyables abus. — Fausse, mais utile équivoque du nom de parlement; sa protection; son démeslement. — Parlements d'Angleterre. — Moderne chimère du parlement de se prétendre le premier corps de l'état, refusée. — Époque du tiers-état. — Le parlement uniquement cour de justice pour la rendre aux particuliers : incompétent des choses majeures et *des* publiques. — Le parlement ne parle au roi et dans son plus grand lustre qu'à découvert et à genoux comme tiers-état. — Inhérence de la partie de légiste jusque dans le chancelier. — Jamais magistrat du parlement, d'ailleurs député aux états généraux, ne l'a été que par le tiers-état, quand même il serait d'extraction noble. — Exemples d'assemblées où la justice a fait un corps à part : jamais en égalité avec l'église ni la noblesse, et jamais aux états généraux jusqu'aux derniers inclus de 1614. — Absurdité de la représentation ou de l'abrégé des états généraux dans les parlements. — Court parallèle du conseil avec le parlement. — Conclusion de toute la longue digression.

Il se trouvera encore en leur ordre d'autres usurpations du parlement aussi peu fondées, et plus fortes en-

core, s'il est possible, que celles qui viennent d'être expliquées, qui demandent une récapitulation en très-peu de mots, depuis le premier état des légistes, jusqu'à celui où on les voit arrivés.

Le peuple conquis, longtemps serf et dans la dernière servitude, ne fut affranchi que longtemps après la conquête, et par parties. De ce qui fut affranchi, les uns demeurèrent colons dans la campagne et laboureurs, soit pour eux-mêmes dans les rotures qu'ils avaient obtenues à certaines conditions, ou pour autrui, comme fermiers; les autres continuèrent à s'adonner à la profession mécanique, c'est-à-dire aux différents métiers nécessaires à la vie dans les villes, et cela de gens de même espèce de peuple affranchi. Des uns et des autres il s'en fit une autre portion de gens plus aisés par leur travail, qui se mirent à quelque négoce, et dont les seigneurs se servirent pour la direction commune de leurs villes, d'où sont venus les échevins et autres sous divers noms. De ceux-là il y en eut qui s'appliquèrent à l'étude des lois, des coutumes, des ordonnances qui multiplièrent avec le partage des fiefs, leurs hypothèques, etc., et les procès qui en naquirent, et ceux-là devinrent le conseil des particuliers dans les affaires domestiques; ils furent connus sous le nom de légistes, qui gagnèrent leur vie à ce métier, comme ils font encore aujourd'hui, qui étaient partie de ce peuple serf mais affranchi, et qui, au lieu du labourage et des métiers, choisirent celui de l'étude des procès. Tel est le premier état des légistes.

Ces légistes furent placés par saint Louis sur le marchepied des nobles et des ecclésiastiques, nommément choisis par les rois pour rendre la justice entre particuliers dans les différentes tenues d'assemblée pour cela, qui de parler ensemble s'appelèrent parlements, -quoique totalement différentes des assemblées majeures aussi

appelées parlements, qui avaient succédé aux Champs de mars, puis de mai, où le roi jugeait les causes majeures des pairs et des grands vassaux, et faisait avec eux les grandes sanctions du royaume. Saint Louis, scrupuleux sur l'équité, crut devoir soulager celle de ces nobles et de ces ecclésiastiques juges, tantôt les uns, tantôt les autres dans ces parlements de la Pentecôte, de la Toussaint, etc., qui duraient peu de jours, en les mettant à portée de s'éclaircir tout bas de leurs doutes dans les jugements qu'ils avaient à rendre sur-le-champ, en consultant tout bas ces légistes assis à leurs pieds, qui ne leur disaient leur avis qu'à l'oreille, alors seulement qu'il leur était demandé, avis d'ailleurs qui n'obligeait en rien celui qui avait consulté à le suivre, s'il ne lui semblait bon de le faire. Tel est le second état des légistes, qui dura fort longtemps.

La multiplication des affaires et de leurs formes, dont est née la chicane, lèpre devenue si ruineuse et si universelle, multiplia et allongea les tenues des parlements, en dégoûta les nobles et les ecclésiastiques nommés pour chaque tenue, qui s'excusèrent la plupart occupés de guerres, d'affaires domestiques, de fonctions ecclésiastiques; plus encore les pairs qui, de droit et sans être nommés, étaient de tous ces parlements toutes les fois qu'il leur plaisait d'y assister, à la différence de tous autres, même des hauts barons, qui n'y pouvaient entrer sans y être expressément et nommément mandés. Cette espèce de désertion et la nécessité de vider les procès acquit aux légistes la faculté de les juger avec ce peu de nobles et d'ecclésiastiques qui se trouvaient à ces parlements du nombre de ceux qui y étaient mandés et qui envoyaient leurs excuses, mais demeurant toutefois assis sur le même marchepied, et c'est le troisième état des légistes.

Bientôt après, ce peu d'ecclésiastiques et de nobles d'entre les mandés pour composer ces parlements achevèrent de s'en dégoûter. Alors les légistes, devenus d'abord juges avec eux, le demeurèrent sans eux par la même nécessité de vider les causes. C'est le quatrième état des légistes; mais toujours sur le marchepied, parce qu'il pouvait venir de ces nobles et de ces ecclésiastiques mandés, desquels souvent il se trouvait à quelques séances.

La maladie de Charles VI et le choc continuel des factions d'Orléans et de Bourgogne, fit prendre le parti de ne changer plus les membres de ces parlements qui demeurèrent à vie. Ce fut l'époque de la manumission des légistes. Les nobles et les ecclésiastiques choisis pour ces parlements, voyant qu'il fallait désormais assister à tous, ne purent s'y résoudre, trop occupés de leurs guerres, de leurs fonctions, de leurs affaires. Presque tous s'en retirèrent, de sorte que les légistes demeurèrent seuls membres des parlements et seuls juges des procès. C'est leur cinquième état, qui n'a fait que croître depuis à pas de géants.

Le parlement, devenu fixe à Paris et sédentaire toute l'année par la multiplication sans nombre des procès, éleva de plus en plus les légistes, qui fut leur sixième état.

Les malheurs de l'état et la nécessité d'argent tourna en offices vénaux, puis héréditaires, leurs commissions devenues à vie, et forma le septième état des légistes, qui alors, juges à titre d'office vénal et héréditaire, devinrent magistrats, firent une compagnie réglée et permanente, tels qu'ils sont demeurés depuis. De là sortit la formation successive des autres parlements du royaume et de tant d'autres sortes de tribunaux partout. C'est le septième état des légistes, qui forme leur consistance jusqu'à aujourd'hui.

Ces gradations néanmoins ne changèrent pas la nature originelle et purement populaire des légistes devenus magistrats, comme on le démontrera bientôt, et ne l'a pas changée jusqu'à présent, quelques efforts que dans la suite ils aient pu faire pour sortir de cette essentielle bassesse, dont l'idée ne leur est venue que longtemps depuis.

Devenu cour de justice, pour juger les causes des particuliers, le parlement de Paris prit occasion de s'arroger le titre de cour des pairs, de ce qu'étant le plus ordinaire à la portée des rois et de leur accompagnement, les pairs y prenaient bien plus ordinairement séance, et que, pour les choses que les rois voulaient rendre notoires par quelque solennité publique, ils allaient avec les pairs les déclarer en parlement. Cette même raison de rendre notoire ce qui émanait du roi, comme édits, ordonnances, déclarations, érections de pairies, lettres patentes, etc., les engagea de les envoyer registrer au parlement, *ut nota fierint,* et afin que les tribunaux y conformassent leurs jugements. C'est ce qui fit envoyer les mêmes actes aux autres parlements, et aux divers autres tribunaux qui pourraient avoir à rendre des jugements en conformité.

A quelque distance déjà prodigieuse que ces divers degrés aient porté les légistes de leur source et de leur état primitif, mais sans avoir lors, ni jamais depuis, pu changer leur nature originelle, qui d'eux-mêmes dans l'élévation où on les voit ici, aurait été imaginer de se parangonner aux pairs, de précéder les pairs nés successibles de droit à la couronne, d'opiner devant une reine régente en lit de justice, malgré la différence immense du lieu et de la posture d'opiner, de parler aux pairs en public comme on ne parle même plus aux valets d'autrui, de n'oublier rien pour les égaler en tout aux

légistes et pour oser se former un trône, l'un fort élevé, l'autre sous une sorte de pavillon royal, et de là voir en places communes les pairs, les princes du sang et les fils de France, et que ces entreprises se souffrent depuis tant d'années, et s'augmentent encore au gré de l'orgueil et de l'industrie? Enfin, qui de ces légistes si parvenus au point où on les voit arriver à cette pause, eût pu croire qu'il fût tombé dans l'esprit de leurs successeurs de s'ériger en tuteurs des rois mineurs, en modérateurs des rois majeurs, dont l'autorité a besoin de la leur jusqu'à demeurer inutile et sans effet sans son concours, et prétendre faire d'une simple cour de justice le premier corps de l'état, ayant tout pouvoir par soi sur tous les grands actes concernant le royaume? On a déjà vu la plupart de ces usurpations monstrueuses, dont on a tellement abrégé tout ce qui pouvait l'être sans en affaiblir la lumière que la récapitulation en serait presque aussi longue que l'a été le récit, si on ne se contentait de ce peu de lignes. Venons, en attendant des détails qui seront fournis par la régence de M. le duc d'Orléans, à cette prétention si moderne d'être le premier corps de l'état, et qui est telle qu'il n'est point de nom qu'on puisse lui donner.

Le nom de parlement a été d'un grand usage pour éblouir. Les ignorants qui font plus que jamais le très-grand nombre dans tous les états; la magistrature et ses suppôts, qui composent un peuple entier, dont l'intérêt n'a cessé de donner cours aux idées les plus absurdes; les gens faibles et bas qui ne veulent pas choquer des gens qui peuvent avoir leurs biens entre leurs mains, quelquefois même leur vie, et qui s'en servent avec la dernière hardiesse et liberté pour leurs vengeances; tout ce qu'il y a de gens de condition magistrale, ou qui en ont le but en sortant des bas emplois de finances et de

plume qui maintenant inondent tous les parlements; toute la bourgeoisie qui ne peut avoir que le même but pour leurs familles; les marchands, ceux qui se sont enrichis dans les métiers mécaniques pour relever leurs enfants; tout cela fait un groupe qui ne s'éloigne guère de l'universalité. Ajoutons à ce poids l'idée flatteuse qui en entraîne tant d'autres, que le parlement est le rempart contre les entreprises des ministres bursaux sur les biens des sujets, et il se trouvera que presque tout ce qui est en France applaudira à toutes les plus folles chimères de grandeur en faveur du parlement, par crainte, par besoin, par basse politique, par intérêt ou par ignorance. Cette compagnie a bien connu de si favorables dispositions, et bien su s'en prévaloir; son nom de parlement, le même pour le son que celui de ces anciens parlements de France où se faisaient les grandes sanctions de l'état, le même encore que celui des parlements d'Angleterre, leur a été d'un merveilleux usage pour se mettre dans l'idée publique à l'unisson de ces assemblées, avec qui le parlement n'a rien de commun que le nom.

On a vu quelle est la totale différence de la nature des anciens parlements de France et de ceux d'aujourd'hui, et quelle est la distance et la disproportion des matières, des membres, du pouvoir de ces anciennes assemblées, d'avec celles et ceux d'un tribunal qui n'est uniquement qu'une cour de justice pour juger les causes entre particuliers, et dont les membres légistes devenus juges et magistrats, comme on l'a vu, sans avoir changé de nature, n'ont plus que des offices vénaux à qui en veut, héréditaires, et qui font une portion de leur patrimoine, tant par le sort principal, que par les gages, les taxations de vacations, d'épices, et toutes les ordures d'un produit auquel tous, depuis le premier président

jusqu'au dernier du parlement, tendent journellement la main et y reçoivent le salaire de chaque heure de travail ou de prétendu tel.

De tels membres sont plus distants s'il se peut des pairs et des hauts barons qui composaient seuls les anciens parlements, que le morceau de pré ou de terre, que l'hypothèque sur tel bien et les chicanes mercenaires qui font la matière des jugements des parlements d'aujourd'hui, des jugements des causes majeures des grands feudataires, et des grandes sanctions du royaume, qui étaient la matière de la décision de ces anciens parlements. Que si l'on compare à ceux d'aujourd'hui ces parlements tenus en divers temps de l'année, il n'y a qu'à comparer les nobles et les ecclésiastiques nommés par le roi pour les composer, avec les légistes assis sur le marchepied de leurs bancs pour les conseiller quand ils voulaient s'éclaircir tout bas de quelque chose ; et quant aux matières, si elles se rapprochent un peu plus, il ne se trouvera pas que ces parlements tenus en divers temps de l'année aient imaginé de pouvoir juger les causes majeures, ni délibérer sur rien de public.

Si on cherche plus de similitude avec les parlements d'Angleterre, ceux dont il s'agit ici n'y trouveront pas mieux. Le parlement d'Angleterre est l'assemblée de la nation, ou, suivant nos idées, la tenue des états généraux, avec cette différence des nôtres, que ceux-là ont le pouvoir tellement en propre pour faire ou changer les lois et pour tout ce qui est droit et imposition, que le pouvoir des rois d'Angleterre est de droit et de fait nul en ces deux genres sans le leur, et qu'il ne s'y peut rien faire que par l'autorité du parlement. Elle est telle, qu'encore que le droit de déclarer la guerre et de faire la paix y soit une des prérogatives royales, on voit néanmoins que les rois veulent avoir l'avis et le consen-

tement de leur parlement sur ces matières, et qu'ils n'entreprennent rien de considérable au dehors ni au dedans sans le consulter. Ce qui fait voir que subsides, levées de troupes, fortifications, armements et mille autres choses publiques sont sous la main du parlement autant ou plus que des rois.

En serait-ce là que nos parlements d'aujourd'hui en voudraient venir, après avoir terrassé les grands du royaume, précédé les princes du sang, opiné devant la reine régente, montré leurs présidents au sang royal, eux sur une sorte de trône, et ces princes sur les bancs communs, cassé les arrêts du conseil, et s'être faits les tuteurs des rois mineurs, les modérateurs des rois majeurs, et les soutiens des droits des peuples contre les édits, du bon ordre contre les lettres patentes, enfin, comme ils se plaisent d'être nommés, le sénat auguste qui tient la balance entre le roi et ses sujets? Dans de tels desseins, que d'éloignement du parlement d'Angleterre où rien ne peut passer sans le concours des deux chambres, où la basse a plus de gentilshommes et de cadets de seigneurs que d'autres députés, où la haute n'est composée que de pairs, et qui, privativement à la chambre basse, juge tout ce qui se porte de causes contentieuses devant le parlement, comme la basse, privativement à la haute, se mêle des subsides, des impositions, des comptes et de tout ce qui est commerce et finance, avec cette différence toutefois qu'elle a besoin pour l'exécution de toutes ces choses du consentement de la chambre haute, et que la chambre haute fait exécuter tous les jugements qu'elle rend, sans aucun concours de la chambre basse! Où trouver là une ombre, je ne dis pas de similitude, mais de ressemblance la plus légère avec nos parlements?

Malgré une disparité si parfaite, si entière, si com-

plète de la nature et des membres de nos parlements d'aujourd'hui, d'avec la nature et les membres de nos anciens parlements, et d'avec ceux d'Angleterre, jusqu'à présent, et des matières de chicane et de questions de droit ou de fait à juger entre des particuliers par des magistrats légistes, d'origine jusqu'à nos jours, et qui reçoivent eux-mêmes des plaideurs un écu par heure de salaire à la sortie de chaque vacation, et les matières publiques et d'état, comme les jugements des grands fiefs et des grands feudataires, et les grandes sanctions du royaume réservées au roi, et à tout ce qu'il y a de plus grand et de plus auguste dans l'état avec lui, et quant à l'Angleterre, ce qui vient d'en être expliqué et qui repousse nos parlements à l'état de shérifs et de jurés, s'ils veulent toujours une similitude anglaise, le parlement flatté de ce nom s'est plu à jouer sur le mot et à tromper le monde par des équivoques que le monde a reçues par les raisons d'ignorance, d'intérêt et de faiblesse qui en ont été d'abord expliquées.

Ces fausses lueurs qui s'évanouissent si précipitamment au plus léger rayon de lumière, appuyées du bruit que la cour a souvent fait faire au parlement contre celle de Rome, par les raisons qui en ont été dites, et des dernières régences déclarées au parlement pour les conjonctures et les causes qui en ont été expliquées, ont enhardi le parlement aux prétentions, et l'ont apprivoisé lui-même par les succès inespérables avec les plus inconcevables absurdités, ce qui a fini par y accoutumer le monde.

Tout l'état n'est composé que de trois ordres, ainsi qu'on l'a montré au commencement de cette longue, mais nécessaire digression. Nul Français qui ne soit membre de l'un de ces trois ordres, par conséquent nul Français qui puisse être autre chose qu'ecclésiastique

noble ou du tiers-état. Chaque ordre a ses subdivisions; celui qui est devenu le premier est composé du corps des pasteurs du premier ordre et du second ordre, des chapitres du clergé séculier, et du régulier qui se divise encore en ordres et en communautés différentes. Il en est de même de l'ordre de la noblesse et de celui du tiers-état. Avec cette démonstration, comment se peut-il entendre qu'une cour de justice qui, par son essence, n'est ni du premier ni du second ordre, et qui n'est établie que pour juger les causes des particuliers, puisse être le premier corps de l'état? Voilà une exclusion dont l'évidence frappe.

On ne peut comprendre comment un corps du tiers-état se met au-dessus de ces trois ordres, si on a jamais su que la partie ne peut être plus grande que son tout, et que le tiers-état dont le parlement fait partie, non-seulement ne précède pas les deux autres ordres, et que de cela même il est connu sous le nom de tiers-état, mais qu'il ne leur est pas égal et leur est inférieur en quantité de choses très-marquées. Ce raisonnement seul devrait suffire, mais la chicane maîtresse des cavillations, et féconde en refuites, veut être forcée dans ses retranchements.

Je n'en vois ici que deux, l'un que le parlement ne soit pas du tiers ordre; l'autre qu'il soit autre qu'une simple cour de justice. Ce serait revenir sur ses pas par une ennuyeuse répétition, que s'étendre ici sur la nature du parlement qui a été ci-dessus montrée simple cour de justice, non compétente d'autre chose que de juger les procès entre particuliers. On l'a fait voir par son origine, ses degrés, son aveu même en plein parlement, par la bouche de son premier président la Vacquerie, par l'usage constant et reconnu jusqu'aux prétentions modernes, toujours durement réprimées par nos rois, et aux

troubles et aux désordres, protecteurs et appuis de ces mêmes prétentions tombées d'effet avec les troubles et les désordres, quoique demeurées dans le cœur et dans la tête des nouveaux prétendants. On renverra donc sur cet article à ce qui en a été dit plus haut.

Celui que le parlement est du tiers-état pourrait être renvoyé de même aux preuves si claires et si certaines qui s'en trouvent dans cette digression, si les efforts que les parlements ont essayé de faire à cet égard en divers temps modernes n'obligeaient à quelque nouvel éclaircissement.

Saint Louis, comme on l'a vu, est le premier qui pour éclairer les prélats et les nobles qui, dans les divers parlements convoqués aux principales fêtes de l'année pour juger les procès des particuliers avec les pairs qui, de droit et sans y être appelés, s'y trouvaient quand il leur plaisait, mit des légistes à leurs pieds, assis sur le marchepied de leurs bancs. On a vu quels étaient ces légistes et quelles étaient alors leurs fonctions sans voix. Il n'y avait alors que deux corps ou ordres dans le royaume, et le peuple partagé en serfs, en affranchis, et ces affranchis en colons de la campagne, en bourgeois des villes, en gens de loi et de métiers, étaient encore éloignés de faire le troisième corps ou ordre du royaume. Ce ne fut que sous Philippe-le-Bel, petit-fils de saint Louis, qui, après force conquêtes en Flandre et en avoir pris le comte prisonnier, les reperdit toutes à la bataille de Courtrai, en 1302, et eut besoin d'argent qu'il chercha dans la bourse de ce peuple affranchi et enrichi, que ce troisième ordre commença à pointer.

Les malheurs du règne de Philippe de Valois, qui en vertu de la loi salique succéda aux trois rois fils de Philippe-le-Bel, morts sans postérité masculine, et les guerres des Anglais, dont le roi, gendre de Philippe-le-

Bel, prétendit à la couronne, et mu par l'infidélité de Robert d'Artois, après avoir acquiescé au jugement des pairs, rendu en faveur de la loi salique, mirent Philippe de Valois dans la nécessité de faire du peuple un troisième corps ou ordre du royaume pour les secours pécuniaires qu'il y trouva : et ce n'est que depuis ces temps infortunés que ce qui n'est ni ecclésiastique ni noble a été reconnu sous le nom de tiers-état, et associé aux deux autres ordres.

Ce nouvel ordre se trouva comme les deux premiers composé de divers corps, et en plus grand nombre encore que les deux autres. Les corps de justice, les légistes qui les composaient et qui ne les composaient pas, comme les consultants et les suppôts de ces corps, tous alors subalternes à ces parlements convoqués en divers temps de l'année pour juger les causes des particuliers, les corps de ville, les divers corps des marchands, des bourgeois, des métiers, des colons de la campagne, et leurs subdivisions infinies par bailliages et par provinces, composaient ce tiers-état que rien n'a changé depuis.

Les légistes, devenus par degrés et par la désertion des ecclésiastiques et des nobles seuls juges, comme on l'a vu, et magistrats, ne composent au parlement qu'une cour de justice pour juger, comme ces précédents parlements des divers temps de l'année, seulement les causes des particuliers, non les causes majeures, si ce n'est par la présence des pairs et la volonté du roi, non plus que les grandes sanctions de l'état, ainsi qu'on a vu le premier président de la Vacquerie le dire nettement en plein parlement sous le duc d'Orléans, depuis roi Louis XII, sur sa prétention à la régence, contre madame de Beaujeu qui, sans nul concours du parlement, en était et en demeura en possession. Tel est le droit constant. Voici l'usage.

On a vu celui qui a toujours subsisté jusqu'à aujour-

d'hui que le premier président et tous les magistrats du parlement ne parlent qu'à genoux et découverts dans le parlement même, lorsque le roi y est présent, et que si depuis un temps ils parlent debout, mais toujours découverts, ils commencent tous à genoux, ne se lèvent qu'au commandement du roi, par la bouche du chancelier, et concluent leurs discours à genoux, pour marquer que cette bonté du roi de les faire parler debout ne déroge en rien à l'essence du tiers-état, dont ils sont, de parler à genoux en présence du roi et découverts, à la différence des deux premiers ordres, qui parlent assis et découverts.

On a vu aussi que le chancelier, second officier de la couronne et chef de la justice, n'a pu, malgré cet état, déposer sa nature originelle de légiste. Il est aux bas siéges, il ne parle au roi qu'à genoux : voilà le légiste. Quand il parle de sa place il est assis et couvert : voilà l'officier de la couronne. Il est le seul de ce caractère qui n'ait pas du roi le traitement de cousin, et voilà le légiste, tandis que tous les autres, et les maréchaux de France venus du plus bas lieu, comme on en a vu plusieurs, devenus nobles par leurs fonctions militaires, de roturiers et du tiers-état qu'ils étaient nés, ont, comme leurs autres confrères, le traitement de cousin, et néanmoins cèdent au chancelier, qui a un rang fort distingué comme officier de la couronne. Il est donc évident que rien ne peut dénaturer le légiste ni le tirer du tiers-état, puisque, si quelque chose le pouvait, ce serait sans doute le second office de la couronne, chef suprême de toute la justice, et le supérieur né de tous magistrats. On voit néanmoins en lui toute la distinction de son office et toute la nature du légiste parfaitement distinguées, et ce qui lui reste de légiste ne l'être distingué en rien du tiers-état.

Enfin, et ceci tranche tout, c'est que depuis, les no[n] ecclésiastiques et non nobles ont fait un troisième ordre dans l'état connu sous le nom de tiers-état da[ns] l'assemblée des états généraux du royaume formant [et] représentant toute la nation, jamais nul magistrat n'y a été député que du tiers ordre. Il y a eu des premiers présidents du parlement de Paris et nombre d'autres magistrats de ce parlement et des autres parlements du royaume, il y en a eu quantité de tous les autres tribunaux supérieurs, sans qu'il ait jamais été question qu'ils pussent être d'ailleurs que du tiers-état où constamment tous ont été députés. La raison en est évidente, puisque n'étant ni ecclésiastiques ni nobles, mais étant Français, il faut nécessairement qu'ils soient d'un des trois ordres qui seuls composent la nation, et que, n'étant pas des deux premiers, il faut donc de nécessité qu'ils se trouvent du troisième, et c'est ce qui s'est vu jusqu'aux derniers états généraux qui ont été assemblés en 1614.

Mais il y a plus, c'est qu'un noble et dont l'extraction n'est pas douteuse, mais qui se trouve revêtu d'une charge de judicature quelle qu'elle soit au parlement ou ailleurs, est par cela même réputé du tiers-état, et ne peut être député aux états-généraux qu'au tiers-état, tant cette qualité de légiste y est par nature inhérente et n'en peut être arrachée par quelque raison que ce soit, et c'est ce qui s'est vu en plusieurs députés des parlements aux états généraux. Après ces preuves comment pouvoir révoquer en doute que le parlement ne soit, par sa nature et par l'usage jamais interrompu, et comme tous autres magistrats, membre nécessaire et par essence du tiers-état?

Il est vrai, car il ne faut aucune réticence, qu'il y a un exemple ou deux où la justice a fait un corps à part

dans les assemblées générales, mais point jamais aux états généraux, et si peu, que ces assemblées où elle a fait corps à part n'ont jamais ni passé, ni été comptées, ni réputées être états généraux : 2° antérieurement et postérieurement à ces assemblées qui ne furent point états généraux, et n'ont jamais passé pour tels, les officiers de justice, et ceux du parlement de Paris et des autres parlements ont été députés du tiers-état sans aucune réclamation. C'est donc une exception singulière faite à l'occasion de la perte de la bataille de Saint-Quentin, où il s'agissait d'efforts extraordinaires, que la justice fut mise à part, parce qu'elle avait fourni sa quote-part avant l'assemblée générale qui ne fut convoquée que pour cela, et avec laquelle on n'eût pu la mêler sans l'exposer à payer deux fois. Cette assemblée ne fut point d'états généraux, et encore la justice dans ce qu'elle fut avec elle, céda sans difficulté à la noblesse : ainsi rien qui fasse contre ce qui vient d'être expliqué.

Si le parlement prétendait participer et représenter même les états généraux comme en contenant les trois ordres en abrégé, la réponse serait facile. Il n'y a qu'à désosser cette composition, et on trouvera qu'elle ne sera pas plus heureuse à imposer que l'équivoque du nom de parlement l'avantage des propositions fausses, et le captieux et l'implicite qu'elles présentent à la paresse ou à l'ignorance qui ne les développent pas. L'artifice sait faire valoir le spécieux. Mais, si on prend quelque soin d'approfondir, on voit bientôt le piége à découvert, et on est plus qu'étonné de la hardiesse qui débite une absurdité avec l'autorité d'une chose de notoriété publique.

On dira donc si l'on veut que les pairs ecclésiastiques et les conseillers clercs, les pairs laïques et les conseillers d'honneur, et les magistrats du parlement y repré-

sentent les trois ordres du royaume. Il est vrai qu'ils sont de ces trois ordres, mais il ne s'ensuit pas ce qu'on en prétend.

Les pairs, quelques efforts que le parlement puisse faire, ne sont point du corps du parlement : autre chose est d'y avoir séance et voix délibérative; autre chose est d'être de cette compagnie. Les pairs ont la même voix et séance dans tous les parlements; dira-t-on qu'ils sont de tous les parlements, le dira-t-on du chancelier qui préside à tous quand il lui plaît, le dira-t-on des maîtres des requêtes qui y entrent à ce titre? On a vu quel est celui qui a conservé aux seuls pairs cette séance et voix, lorsque tous les autres nobles et ecclésiastiques en ont été exclus. Cela a-t-il quelque trait à une qualité particulière de membre du parlement? Jamais un grand fief de la couronne ayant par nature la majesté d'apanage, et du plus grand office de l'état et du plus ancien, ne ressembla à l'office vénal de judicature qui s'acquiert et se vend par un légiste. Ainsi voilà les deux premiers ordres que les pairs ne sauraient représenter dans le parlement. On ne sera pas plus heureux à y montrer le premier ordre dans les conseillers clercs. Les prélats des parlements assemblés en divers temps de l'année pour juger les causes des particuliers n'en étaient point par office, encore moins vénal, beaucoup moins comme docteurs ès-lois et légistes, puisque les légistes y étaient assis à leurs pieds sans voix, et pour les conseiller à l'oreille quand il plaisait aux prélats de leur demander quelque éclaircissement. Il en était de même des nobles, et les uns et les autres y étaient nommés et mandés par le roi comme tels, tantôt les uns, tantôt les autres. Rien de plus dissemblable aux conseillers clercs qui, comme légistes et non autrement, mais aussi comme clercs pour protéger l'église quand les prélats se furent

retirés de ces trop fréquentes et trop longues tenues, ont eu des offices vénaux de conseillers affectés aux clercs : ce sont donc des clercs, mais légistes, et qui sans être légistes ne pourraient pas être conseillers. Ces légistes clercs ne peuvent donc représenter le premier ordre de l'état au parlement pour leur argent, et pour leurs examens et leurs degrés en lois.

La noblesse y est aussi peu représentée par les conseillers d'honneur. Jusqu'au tiers du règne de Louis XIV ces places se donnaient à des gens de qualité, même à des maréchaux de France. Mais ces messieurs entraient au parlement comme autrefois les ecclésiastiques et les nobles dans ces parlements tenus en divers temps de l'année, sans degrés, sans examen, sans quoi que ce soit qui sentît le légiste, comme font encore les pairs. C'était un honneur pour le parlement, et une distinction pour ces seigneurs, qui, comme les pairs, après eux, mais personnellement, et dans un seul parlement, avaient voix et séance, sans pouvoir être dits du parlement, puisqu'ils n'avaient point d'office que la nomination du roi. Mais cet argument, tout faux qu'il est, est maintenant tombé, puisqu'il y a tant d'années qu'aucun noble n'a obtenu de ces places de conseiller d'honneur, qui sont devenues la récompense de magistrats recommandables par leur mérite, leur ancienneté ou leur faveur, tellement qu'elles ne sont plus remplies que par des légistes. On voit donc l'absurdité de cette représentation des trois ordres du royaume dans le parlement, et d'en faire membres, comme les légistes qui à titre de degrés aux lois et d'argent y sont pourvus d'office, les pairs, les gouverneurs de province, les évêques diocésains qui entrent, les premiers, dans tous les parlements du royaume, et les autres dans celui de leur province ou de leur ville épiscopale, comme le chancelier de France qui pré-

side à tous, enfin comme les maîtres des requêtes pour ne rien oublier, qui tous les jours y peuvent aller juger quatre à la fois.

A la suite de ce raisonnement qui paraît clair et sensible, on doit être surpris de la pensée d'une simple cour de justice, qui toute majestueuse qu'elle soit devenue n'est toutefois que cela, de prétendre devenir le premier corps de l'état. Si elle l'était, elle qui, dans son plus grand lustre, c'est-à-dire lorsque le roi, accompagné de tout ce qu'il y a de plus grand dans l'état, l'honore de sa présence, ne parle que découverte et à genoux aux pieds des pairs et des officiers de la couronne parlant assis et couverts, comment tous les autres corps du royaume pourraient-ils paraître devant le roi? Il n'y a plus que le prosternement et le visage contre terre qui pussent être leur posture, avec ce silence profond des Orientaux d'aujourd'hui. En vérité, être le premier corps de l'état et être en même temps partie intégrante, essentielle, membre, de tous les temps jusqu'à aujourd'hui, du tiers-état, ce sont deux extrémités par trop incompatibles.

Que le parlement se dise le premier de tous les corps qui tous ensemble composent le tiers-état, aucun de ceux des deux premiers ordres ne prendra, je crois, le soin de le contester; ce sera alors à cette compagnie à voir comment le grand conseil, qui lui dispute la préséance, trouvera cette proposition, et le conseil privé qui casse ses arrêts, dont les conseillers, qui sont connus sous le nom de conseillers d'état, le disputent partout aux présidents à mortier, et leur doyen au premier président, et dont les maîtres des requêtes, qui n'y sont jamais assis, viennent quand il leur plaît, à titre unique de maîtres des requêtes, s'asseoir et juger à la grand'chambre, et y précéder le doyen du parlement.

Enfin, un premier corps de l'état, n'être de nature et

d'effet que des gens du tiers-état revêtus d'offices de pure judicature pour leur argent et comme légistes, pour juger uniquement les causes des particuliers, et sans compétence par eux-mêmes pour les grandes sanctions de l'état et le jugement des causes majeures, c'est un paradoxe que tout l'art et le pouvoir ne sauraient persuader.

Après une digression si étendue mais si nécessaire pour l'intelligence de l'affaire qu'on va raconter et pour beaucoup d'autres suites qui se retrouveront dans le cours des années de la régence, il est temps de revenir à ce qui y a donné lieu. On se souviendra donc ici de ce qui a été expliqué avant la digression, de la situation suprême du duc du Maine auprès du roi, de sa frayeur de ce qu'il pouvait perdre par sa mort qu'il voyait peu éloignée, de son projet de s'en mettre à couvert par mettre aux mains d'une manière irréconciliable les ducs et le parlement qu'il craignait également; et plus anciennement ce qu'on a vu de son caractère, de celui de la duchesse du Maine, de leurs profonds artifices, de leur ambition, du comble aussi effrayant que prodigieux où les menées de M. du Maine l'avaient porté, et de tout ce qu'il avait à perdre. Voyons maintenant la trame qu'il sut ourdir.

CHAPITRE CCCLXXVI.

M. du Maine devenu prince du sang me dit un mot du bonnet que je laisse tomber. — M. du Maine, sans qu'on pût s'y attendre, s'offre sur l'affaire du bonnet dont il n'était pas question, et à force d'art et d'avance jette les ducs dans le danger du refus ou de l'acceptation. — Il répond du roi, du premier président et du parlement. — On accepte, et pourquoi, mais malgré soi, les offres du duc du Maine. — M. du Maine répond des princes du sang et de madame la Princesse. — Merveilles du parlement aux ducs de Noailles et d'Aumont. — Le roi parle le premier du bonnet à d'Antin. — Échappatoire préparée. — M. du Maine exige un court mémoire au roi. — Précautions extrêmes sur ce mémoire. — M. le duc d'Orléans me donne sa parole positive, et madame la Duchesse aux ducs de la Rochefoucauld, Villeroy et d'Antin, d'être en tout favorables aux ducs sur le bonnet, et la tiennent exactement et parfaitement. — Précédentes avances à moi et à d'autres ducs sur le bonnet froidement reçues et de plus en plus redoublées par le duc du Maine jusqu'à l'engagement forcé de l'affaire. — Le premier président à Marly. Tout changé, y reçoit la recommandation de M. le duc d'Orléans et le mémoire du roi qui lui parle favorablement. — Éclat du premier président sur le mémoire contre parole et vérité de propos délibéré. Il fait longtemps le malade. — Le premier président visité des ducs de Noailles et d'Antin leur propose en équivalent du bonnet de suivre le président entrant et sortant de séance. — Divers points singulièrement discutés, sans que les deux ducs eussent compté de parler de quoi que ce fût au premier président, lesquels rejettent cette suite et tout équivalent du bonnet. — Inquiétude des présidents. — Personnage de Maisons. — Son extraction. — Ruse de Novion qui dévoue Maisons aux présidents. — Di-

ner engagé chez d'Antin à Paris avec le premier président. — Convives. — Le roi y envoie les seigneurs de son service, s'en passe pour la première fois de sa vie, est servi par Souvré, maître de la garde-robe, et cela se répète trois fois les deux dernières sans repas. — Simples conférences, tout sans succès. — Le président manque malhonnêtement au dîner. — Maisons s'y trouve, sa conduite, se relie plus que jamais au duc et à la duchesse du Maine dont il était mécontent.

Il y avait grand nombre d'années que MM. du parlement jouissaient paisiblement de leurs usurpations et de leurs entreprises sur les pairs, dont la faiblesse et l'incurie les laissait en pleine tranquillité, sans que rien les eût réveillés à cet égard. Lorsque je fis mon compliment à M. du Maine sur son nouvel être de prince du sang, comme on l'a vu en son lieu, il me dit un mot du bonnet dans les protestations qu'il me fit sur les ducs, et personnelles. Je pris cela pour un enthousiasme d'un homme comblé au delà de toutes mesures, qui cherche à rabattre l'indignation des plus intéressés, et qui veut ramener à lui par des offres vagues et fausses. Je glissai donc fort légèrement, et j'étouffai une réponse vague dans l'entassement des compliments, en quoi je fus favorisé de l'heure, qui était pendant le souper du roi, comme on l'a vu. J'ai différé exprès à mettre ici cette circonstance pour la rapprocher de l'affaire du bonnet. Je ne sais si, comme je le crus alors, ce propos me fut jeté dans l'esprit que je viens de marquer, ou si dès lors il avait conçu la noirceur profonde qu'on va expliquer, lorsqu'il serait parvenu à se faire prince du sang, et que, suivant cette idée, il m'en voulut jeter quelques propos dès qu'il le fut, pour sonder comment cela prendrait. Si ce fut son projet, il ne fut apparemment pas content

de l'effet de son amorce, puisqu'il différa longtemps après à la pousser, et que ce fut à d'autres qu'à moi qu'il la présenta, sans m'en plus parler que dans les suites, dont aussi je ne lui donnais pas occasion, car jamais on ne le rencontrait que dans les cabinets du roi, rarement chez madame la duchesse d'Orléans où il allait à des heures rompues, et je n'allais jamais chez lui que pour des compliments publics dont je ne pouvais me dispenser, excepté cette affaire sur Blaye avec le maréchal de Montrevel, dont j'ai parlé en son temps. Il faut encore se rafraîchir la mémoire du caractère du premier président de Mesmes, et de son abandon de tout temps à M. du Maine, qui lui avait valu une place, dont il était entièrement éloigné sans l'intérêt que M. du Maine trouva pressant pour soi de vaincre tous les obstacles pour l'y mettre. Enfin on doit être averti que cette affaire du bonnet qui commença en novembre de cette année ne finit qu'en mars de la suivante. Comme elle est de nature à n'en pouvoir interrompre le récit, je l'ai mise la dernière de cette année; et comme elle entre assez avant dans la suivante, je ne la commencerai qu'après avoir achevé ce récit.

Un matin que le roi, à l'issue de son lever, donnait dans son cabinet l'ordre pour sa journée, comme il le donnait tous les jours à ceux qui étaient en fonctions auprès de lui, en présence des courtisans qui avaient l'entrée de son cabinet en ces heures-là, M. du Maine s'approcha de d'Antin, et sans préliminaire lui parla de l'indécence du bonnet. Il en dit autant deux jours après au duc d'Aumont, puis au duc d'Harcourt, s'offrit à eux avec force compliments, et n'oublia rien pour les exciter là-dessus. Chacun d'eux répondit vaguement et froidement. Aucun d'eux ne se présenta pour être promoteur d'un embarquement, où le temps présent ne

permettait pas de s'engager avec prudence : ils furent surpris de ces propos, mais ils les laissèrent tomber. Ce n'était pas pour cela que M. du Maine les avait tenus. Voyant leur peu de succès, et que ses offres de service n'étaient reçues que par des compliments généraux, il prit à part quelques jours après, toujours au même lieu et à la même heure, le duc de Noailles et d'Antin. Il leur dit qu'il ne comprenait pas la froideur qu'il trouvait en ceux à qui il avait déjà parlé, sur une affaire qui les avait si animés dans d'autres temps et avec tant de raison ; qu'il avait toujours été choqué d'une indécence si extraordinaire ; qu'il n'avait dit mot tant qu'elle lui avait servi de distinction ; mais qu'à présent qu'il en avait d'autres, cela lui paraissait insupportable ; qu'il était ami de quelques ducs, serviteur en général de tous ; qu'il honorait leur dignité, la première du royaume ; qu'il désirait leur amitié et de la mériter en les servant sur un point aussi intéressant. Enfin il ajouta que son désir était si sincère qu'il avait déjà pressenti le roi, que ses dispositions étaient favorables ; qu'il avait aussi parlé au premier président, qui, dit-il, gouvernait le parlement ; qu'il se faisait fort du premier président, et du parlement par lui ; et qu'il leur pouvait répondre que le roi ne ferait aucune difficulté, dès que le parlement consentirait. Il revint après à la froideur qu'il avait remarquée avec tant de surprise ; enfin il les pria de se voir quelques-uns ensemble, de se communiquer la conversation qu'il avait avec eux, et de lui dire après ce qu'ils désiraient de lui.

Les premiers propos avaient fort surpris ceux à qui il les avait tenus, mais ce compliment redoublé et si marqué les étonna bien davantage. Il leur parut trop pressant, et la chose trop suivie, pour pouvoir se dispenser de se voir entre eux ; et le jour même le duc d'Harcourt

boiteux, infirme et qui marchait difficilement, envoya prier quelques-uns des principaux qui se trouvaient à Versailles de venir chez lui un peu avant midi. Nous nous y trouvâmes les ducs de la Rochefoucauld, de Villeroy, de Noailles, d'Aumont, Charost et moi. Harcourt exposa ce qui vient d'être raconté, mais en plus grand détail, et la nécessité de prendre un parti pour répondre à M. du Maine. M. de Noailles, en l'absence de d'Antin qui n'avait pu venir, et qui, dès le cabinet du roi, avait conté au due d'Harcourt ce qui venait de se passer entre M. du Maine, d'Antin et lui, en reprit des circonstances. Il fut après question de raisonner. Personne ne prit à l'hameçon, excepté Noailles et Aumont, et fort légèrement encore. Tous connaissaient la duplicité de celui qui le jetait, ennemi des rangs de l'état, de son ordre, de ses règles, pour qui toutes avaient été violées et renversées, dont l'intérêt était de maintenir toute confusion, qui regardait les ducs, avec l'éloignement naturel à l'usurpateur de ce qui est le plus cher aux hommes, et qui n'était pas tout à coup tombé amoureux d'eux. Tous jugèrent que M. du Maine voulait engager cette affaire pour commettre les ducs avec le parlement, se garantir, à la mort du roi qu'on voyait diminuer, d'une union qui pouvait lui être funeste, et abaisser les ducs de plus en plus par le mauvais succès de leur entreprise. On ne put imaginer que cette vue dans cette proposition de M. du Maine, que rien n'avait amenée, et qu'il poussait avec tant de suite et d'empressement; et dans la vérité il n'y en pouvait avoir d'autre, comme on l'éprouva enfin bien clairement. On convint donc aisément du motif de ces offres si obligeantes et si pressantes, auxquelles on devait s'attendre si peu; mais la conduite à tenir avec lui n'était pas si facile à résoudre.

De ce moment nous vîmes deux précipices ouverts:

e danger des suites, plus que très-apparentes, qu'on ient de toucher en deux mots de donner dans le pan-ieau qui nous était tendu, et la cruauté d'y donner ciemment ; et le danger de refuser les empressements lu duc du Maine. C'était lui déclarer tacitement, mais lairement, qu'on pénétrait son dessein, ou qu'on ne voulait lui rien devoir, parce qu'on était résolu à l'at-aquer ; et l'un et l'autre exposait à toutes sortes d'in-convénients et de périls en général et en particulier, dans le degré d'empire où M. du Maine, un avec madame de Maintenon, était parvenu sur l'esprit du roi. On débattit l'un avec l'autre. Il parut que le péril de donner lieu à M. du Maine de faire passer les ducs pour ses ennemis auprès du roi, était encore plus grand que l'autre, qu'accepter ses offres n'était point un parti de choix, mais de nécessité, dans l'état où la chose se trouvait portée ; qu'il ne restait qu'à s'y conduire avec toute la prudence qu'on y pourrait employer ; que, puisqu'on ne pouvait s'en défendre, il fallait voir sagement quel parti on en pourrait tirer. La réponse fut donc faite dans cet esprit à M. du Maine le lendemain matin, au même lieu où il avait fait sa proposition, et l'avait si fort serrée. Il parut ravi et pressé de se mettre en besogne, avec les compliments les plus flatteurs et les protestations les plus fortes. Il répondit des princes du sang, dont l'âge et la situation, dit-il, ne leur permettraient pas de balancer la volonté du roi. On lui objecta madame la Princesse et madame la Duchesse. Sur la première il se mit à rire et à hausser les épaules ; et, après quelques courts brocarts sur son imbécillité et le peu de crédit qu'elle avait dans sa famille, il en répondit, et assura qu'elle ne traverserait pas une affaire qui devenait à lui la sienne. Sur madame la Duchesse, il répondit qu'il ne croyait pas qu'elle se souciât du bon-

net, moins encore qu'elle osât rien tenter contre le goût et le vouloir du roi; qu'au reste on savait combien il était peu à portée d'elle, et que c'était aux ducs à lui parler, ainsi qu'à M. le duc d'Orléans, duquel il n'osait se charger. Il exhorta ensuite d'Antin qui s'était approché d'eux, parce qu'il était averti de ne perdre pas de temps à en dire un mot au roi, et assura qu'il verrait incessamment le premier président.

Ce magistrat répondit des merveilles au duc du Maine, sur la parole duquel les ducs d'Aumont et d'Antin le virent, et le trouvèrent tout sucre et tout miel. D'Antin n'eut pas la peine d'en parler au roi; le roi lui parla le premier. Il lui dit que M. du Maine lui avait parlé de l'affaire du bonnet; que, pourvu que la chose se passât de concert, il ne demandait pas mieux que d'ôter ce scandale qu'il trouvait insoutenable (ce fut son expression), et qu'il serait fort aise de faire ce plaisir aux ducs. Là était la pierre d'achoppement, et dès lors j'eus de plus en plus mauvaise opinion du succès. Je ne fus pas seul de mon avis. M. d'Harcourt craignit, comme moi, l'échappatoire préparée dans ce mot « de concert. » D'Antin lui-même ne savait trop qu'en penser. MM. de Noailles et d'Aumont étaient, ou voulaient paraître convaincus de la droiture et des bonnes intentions de M. du Maine et du premier président. Mais l'embarquement n'avait pu s'éviter, il était fait, il ne s'agissait plus que de voguer avec toute la prudence qui s'y pouvait mettre.

M. du Maine, conducteur de la barque, voulut que les ducs présentassent un court mémoire au roi, pour servir, disait-il, de base au jugement. Le premier président le désira aussi. Il fallut donc en passer par là. J'en craignis le piége; Harcourt le sentit aussi; nous en raisonnâmes sans trouver moyen de le parer. Tout ce qu'il

se put de précautions y fut employé. D'Antin en fut chargé. Il le fit d'une page de papier à lettres, sage, honnête, mesuré en choses et en termes pour le parlement et le premier président. Il le montra à M. du Maine, qui le loua et l'approuva. Il le lut au roi, qui l'assura qu'il le trouvait très-bien, et quoi que ce soit à y reprendre. Il l'envoya au premier président, avec un billet, par lequel il le priait de le corriger, s'il y trouvait, contre son intention, quelque chose qui lui parût le mériter, et de le lui renvoyer après, pour qu'il le présentât au roi. Il paraît donc que toutes sortes de précautions étaient prises, puisque, après l'approbation du roi et de M. du Maine, il était encore envoyé à l'examen du premier président, et soumis à sa correction. Deux jours après le premier président le renvoya à d'Antin, mais sans lettre; et d'Antin le remit au roi, en lui rendant compte du renvoi que lui en avait fait le premier président, qui en était apparemment content, ajouta-t-il, puisqu'il le lui avait renvoyé sans note ni corrections; et le roi le prit de même ou en fit le semblant. Il loua encore le mémoire et le procédé, et assura d'Antin qu'il remettrait le mémoire au premier président la première fois qu'il le verrait, et lui recommanderait l'affaire. On verra bientôt la raison du renvoi du mémoire à d'Antin sans correction, ni note, ni billet, par le premier président.

Cependant je m'étais chargé de parler à M. le duc d'Orléans sur le bonnet, et les ducs de la Rochefoucauld et de Villeroy à madame la Duchesse, pour y fortifier d'Antin. Ni eux ni moi ne trouvâmes aucune répugnance ni difficulté à vaincre. Nous eûmes leur parole de consentir purement et simplement au bonnet, et l'un et l'autre convinrent parfaitement que l'indécence en était insoutenable. Tous deux aussi tinrent parole exacte-

ment et entièrement. Pour le comte de Toulouse, il ne fut pas mention de lui dans une chose que M. du Maine traitait ainsi de lui-même, outre qu'il n'avait pas approuvé l'élévation que son frère leur avait procurée, et qu'il n'était pas homme à vouloir s'opposer au bonnet.

Pour ne rien omettre, il faut dire que le duc du Maine, à l'instant qu'il fut prince du sang, et lorsque je lui fis mon compliment le soir même, m'avait témoigné qu'il voudrait pouvoir finir l'affaire du bonnet, dont il me parlait, pour la première fois, à son installation de prince du sang au parlement, et que ce jour-là fût celui de la fin de cette incroyable indécence, mais que le temps en était si court et si pressé, qu'il doutait que cela se pût exécuter en si peu de jours. Ce leurre ne m'éblouit point, et me parut au contraire un verbiage très-conforme au naturel de celui qui me le tenait. Le jour qu'il fut au parlement comme prince du sang, il en parla à d'Antin, et me prit après en particulier, pendant la buvette, pour me renouveler les protestations de ses désirs là-dessus, qu'il comptait bien montrer efficacement après le voyage de Fontainebleau. Pendant ce voyage, le premier président y fit un tour, et y vit M. du Maine, lequel conta aux ducs de Noailles et d'Antin que le premier président lui avait parlé du déplaisir qu'il avait de ce que ces deux ducs avaient rompu trop légèrement quelques conversations qu'ils avaient eues avec lui comme ses amis particuliers, dès qu'il fut premier président, sur le bonnet; qu'il l'avait même pressé d'y concourir, puisque, devenu prince du sang, il avait changé d'intérêt; et qu'il lui répondait de lui-même et du parlement là-dessus. Toutes ces avances avaient été reçues avec la dernière froideur, et ne furent communiquées à presque aucun des pairs. Ces deux-là lui dirent que la résolution était prise depuis

longtemps de demeurer en profond silence, d'éviter les dégoûts qu'une autre conduite attirerait, dans l'impuissance où on se sentait d'obtenir la moindre justice; et d'Antin ajouta qu'il avait assuré le roi qu'il ne l'importunerait jamais là-dessus.

Au retour de Fontainebleau, M. du Maine parla encore plus fortement au duc de la Force à Sceaux. Il y allait souvent; il y apprit donc ce qui s'était passé à Fontainebleau, la peine où M. du Maine disait être de n'avoir pu remuer MM. de Saint-Simon, de Noailles et d'Antin. Il ajouta qu'il comptait sur son amitié, et qu'il lui en demandait une marque : c'était de rendre compte de sa conversation avec lui à la plupart des ducs qu'il pourrait, et de faire qu'ils ne perdissent pas de gaieté de cœur une occasion si favorable, où le premier président répondait du succès de son côté et du parlement, et lui duc du Maine du côté du roi, auprès duquel il se chargeait de rompre utilement toutes les glaces. Ce fut dans ce même temps qu'il parla à trois reprises dans le cabinet aux ducs de Noailles, etc., comme je l'ai raconté, et que nous nous assemblâmes chez M. d'Harcourt. Ainsi tout se fit à la fois, parce que M. de la Force parla en même temps à plusieurs autres, qui tous furent aussi d'avis d'accepter les offres de M. du Maine, que nous venions de résoudre, comme on l'a vu, de ne pas refuser, parce que le danger nous en parut encore plus grand que celui d'accepter.

C'était de Marly que le mémoire avait été envoyé au premier président, et que, après son renvoi à d'Antin, il l'avait remis au roi, qui l'avait, comme on l'a dit, déjà vu et approuvé pour le donner au premier président. Il fut quelque temps à venir à Marly, et lorsqu'il y arriva le matin, d'Antin se trouva au lit avec un gros rhume. Le premier président descendit chez M. du Maine, avec

qui il fut seul assez longtemps; puis chez d'Antin où il trouva les ducs de la Rochefoucauld, Noailles et Aumont. Il leur parut tout différent de ce qu'ils l'avaient vu chez lui; il était froncé, et avait l'air embarrassé. Il dit qu'il n'avait encore parlé à personne, en attendant les ordres du roi, mais sans s'expliquer davantage; il lui échappa que l'usage présent sur le bonnet était une chose ancienne dont le parlement serait difficile à se départir. Il se montra pressé d'aller chez le roi, et laissa ces messieurs fort étonnés d'un changement si grand, si prompt, et si peu attendu. Je l'attendais, au passage dans le salon, avec M. le duc d'Orléans, qui, dès qu'il le vit, alla à lui, lui dit qu'il savait l'affaire qui était sur le tapis, que non-seulement il ne s'y opposait pas, mais qu'il la trouvait juste et raisonnable, et qu'il lui ferait plaisir d'y apporter toute facilité. Le premier président paya ce prince de respects généraux, de l'ancienneté de l'usage et de gravité, et dit qu'il allait recevoir les ordres du roi. Il entra aussitôt après dans son cabinet; il y demeura peu, et sortit fort allumé. Il trouva en sortant les ducs de Villeroy, Noailles, Aumont, Charost et Harcourt ensemble, à qui il dit fort sèchement que le roi lui avait remis un mémoire, qu'il lui avait permis de consulter le parlement, et eu la bonté de l'assurer qu'il n'entendait pas rien exiger d'eux. Passant tout de suite à la prétendue ancienneté de l'usage du bonnet, il s'échauffa dans son discours, les quitta brusquement, et les laissa encore plus étonnés que le matin chez d'Antin, où il ne retourna pas. Il alla chez M. du Maine, d'où il monta en carrosse pour retourner à Paris.

Le roi manda le lendemain matin à d'Antin par Bontems qu'il avait balancé à donner le mémoire au premier président; mais que, n'y ayant rien vu que de bien, et se souvenant qu'il l'avait prié de le donner, il l'avait

fait. D'Antin étant allé le lendemain chez le roi, il lui dit qu'il avait dit au premier président de voir le mémoire avec qui il jugerait à propos de sa compagnie; que ce que les ducs demandaient lui paraissait raisonnable; que, pour ce qui le regardait, il le trouvait bon; que les princes du sang y consentaient; que c'était à lui à examiner ce qu'il y avait à faire là-dessus, sans en faire une dispute ni un procès, et que cependant il était bien aise d'avoir appris que cette affaire, où il ne voulait forcer personne, se passait de concert et avec honnêteté entre tous. Le roi ajouta que le premier président n'avait pas fait la moindre difficulté, avouant même que les ducs n'avaient pas tort de se plaindre, et répondu qu'il prendrait son temps pour en parler à sa compagnie, après quoi il viendrait lui en rendre compte. La même chose nous revint par le duc du Maine. Cette facilité dans le cabinet du roi parut si dissemblable à ce que le premier président avait montré, avant d'y être entré et après en être sorti, qu'il y en eut qui se persuadèrent qu'il avait envie de bien faire, mais de se faire valoir, et montrer en même temps à sa compagnie qu'il n'abandonnait pas ce qu'elle voulait croire de son intérêt, parce qu'il s'était passé plusieurs choses qui l'avaient fort éloignée de lui. Pour moi, qui avais toujours présent le danger que j'ai expliqué d'avance, et devant les yeux le brouillard du mémoire exigé sans la moindre nécessité, communiqué au premier président, et renvoyé sans réponse d'approbation ni d'improbation, je ne pus m'endormir sur ce que je ne voyais point, et M. d'Harcourt fut encore en cela de mon avis.

Jusqu'alors le secret entier avait été si exactement gardé, qu'il y a lieu de s'étonner qu'il eût duré six semaines parmi tant de personnes, sans qu'il en eût transpiré quoi que ce fût. A quatre jours de là, il éclata par

les plaintes que les magistrats faisaient à Paris, et qui revinrent à Marly, du mémoire qui leur avait été communiqué. Le premier président avait assemblé chez lui les présidents à mortier, Novion, Maisons, Haligre, Lamoignon et Portail; le doyen du parlement le Nain, et les conseillers Dreux, le Ferron, Ferrand laïques, le Meusnier, Robert et de Vienne, clercs. Ils voulurent trouver dans les premières lignes du mémoire un souvenir malin des troubles de la minorité du roi; ils s'en montrèrent extrêmement blessés, et ne trouvèrent rien de propre à les calmer dans les expressions du premier président. Ce fut lui qui s'éleva le premier sur le mémoire, qui excita les autres, et qui tâcha de rendre le mécontentement contagieux dans le parlement.

D'Antin lui en écrivit sa surprise et ses plaintes, par une lettre très-mesurée qu'il communiqua auparavant à quelques ducs. Il le somma sur leur parole réciproque, donnée en présence du duc de Noailles : lui de lui envoyer le mémoire avant de le présenter au roi, ce qu'il avait exécuté; le premier président d'y remarquer, et d'y corriger même, ce qu'il voudrait, et de le lui renvoyer ainsi, s'il y trouvait quelque chose qui le méritât, parole qu'il n'avait pas tenue, puisqu'il le lui avait renvoyé sans remarques ni corrections, et s'en plaignait si amèrement après. Il ajoutait que sa conduite n'était pas celle de gens qui eussent dessein d'offenser, puisqu'il avait remis ce mémoire à leur censure avant de s'en servir; et il finissait par expliquer l'endroit dont ils se plaignaient d'une manière sans réplique, parce qu'en effet il y fallait donner d'étranges contorsions pour y entendre ce que d'Antin n'avait jamais pensé à y mettre. Il ne s'y agissait en effet que de l'intérêt de la maison de Guise, et du duc de Guise qui, pour s'acquérir le parlement pendant la ligue, avait le premier souffert dans le serment

de pair à sa réception, l'addition de la qualité de conseiller. Or cette qualité y était supprimée depuis longtemps, et le souvenir du temps de la ligue avait des endroits qui faisaient honneur au parlement. Cependant la pierre était jetée, elle fit tout son effet.

Presqu'en même temps le premier président tomba malade ou le fit. Il craignait un abcès dans la tête, qui est un mal qui ne se voit point. Un voyage à sa campagne lui parut nécessaire à sa santé; il en revint avec la goutte, et fit durer tout cela deux mois. La raison ou le prétexte était bon pour éloigner la réponse à rendre au roi, attiser le feu, et bien prendre toutes ses mesures. On le soupçonna ainsi; et ce soupçon lui attira une visite des ducs de Noailles et d'Antin ensemble, qui lui dirent, en entrant, qu'ils ne venaient point lui parler d'affaires, mais pour savoir des nouvelles de sa santé; mais lui leur en voulut parler. Il entra d'abord dans une explication légère sur le bruit que le mémoire excitait. Il ne fit qu'effleurer, par l'extrême embarras d'avoir à répondre au silence qu'il avait gardé sur ce mémoire, qu'il avait eu à examiner et à corriger à son gré avant qu'on en fit usage, et qu'il avait renvoyé sans rien témoigner. Les autres ne voulurent pas aigrir les choses plus qu'elles l'étaient; ainsi personne ne chercha qu'à sauter par-dessus.

De là, le premier président leur fit une proposition, qui les surprit extrêmement. Rogue ou accort, selon le personnage qu'il avait à faire, il exposa le plus amiablement du monde aux deux ducs qu'il n'était ni le seul président, quoique le premier, ni le maître de sa compagnie, quoiqu'il en fût le chef; que les autres présidents, communs avec lui dans le même intérêt, ne le considéraient pas avec les mêmes yeux que lui; qu'il trouvait en eux une opposition fort vive; que la compagnie y

prenait beaucoup de part; qu'il n'avait pas oublié que le désir de l'union avait fait naître la pensée de finir les contestations qui l'altéraient; que ce serait la remplir, et lever en même temps tous les obstacles, si les ducs voulaient se relâcher de quelque chose en faveur des prétentions des magistrats du parlement. A une proposition si singulière de gens qui peu à peu avaient, comme on l'a vu ci-dessus, tout emblé aux ducs, de force ou d'artifice, la réponse fut que ce qu'on demandait était juste, ou ne l'était pas; qu'il s'agissait de supprimer une incivilité très-indécente, et une nouveauté sans fondement aucun, telle que la séance d'un conseiller au bout de chaque banc des pairs l'était avouée par eux-mêmes; qu'il n'était donc question, quant à ce point, que de le remettre dans l'ordre ancien de tout temps; et qu'à l'égard du bonnet, s'ils ne le voulaient pas donner, d'ôter au moins une manière d'insulte, qui, tant qu'elle subsisterait, ne pouvait cesser d'être une pierre de scandale; que ni l'un ni l'autre par sa nature ne demandait de compensation; que de plus, il ne restait rien aux pairs dont ils se pussent dépouiller, après l'avoir été en tant de manières.

Le premier président, toujours doux et honnête, n'oublia rien de poli ni de respectueux; mais, insistant toujours sur un équivalent dans un esprit, à ce qu'il protesta souvent, d'accord et de paix, il leur fit deux propositions : pour la première, il leur dit qu'il n'était pas convenable à des personnes qui, comme eux, se plaignaient de la nouveauté et de l'indécence de certains usages, d'en soutenir eux-mêmes de pareils; que tel était celui des pairs de rester en séance quand la cour levait celle des bas siéges, ce qui était indécent pour tout le parlement. L'autre proposition fut de suivre les présidents tant en entrant qu'en sortant de séance. Il ajouta qu'avec

cela tout serait bientôt agréablement fini. MM. de Noailles et d'Antin avaient une réponse péremptoire à la première proposition, s'ils avaient bien voulu se souvenir de l'usage qu'ils avaient vu tant de fois. Ils n'avaient qu'à répondre que cette nouveauté cesserait aussitôt que la petite porte, par où l'avocat qui a le barreau de la cheminée entre deux pas dans le parquet pour conclure, ne serait plus fermée, pour forcer les pairs à demeurer séants comme ils faisaient depuis cette nouveauté, puisque, avant qu'elle fût pratiquée, la séance se levait en bas comme en haut, les pairs et les magistrats se levant en même temps, le premier des pairs marchant le long du banc et tous les autres à sa suite vers cette petite porte, en même temps que le premier président, suivi des magistrats, marchait vers l'ouverture qui est entre la chaire de l'interprète et celle du greffier. Mais ces deux ducs, sans alléguer cette raison, à laquelle le premier président n'avait point de réponse, se contentèrent d'avouer la nouveauté et l'indécence de demeurer en place quand la cour levait; et ils essayèrent de donner un change, en mettant sur le tapis d'ôter l'indécence du refus réciproque du salut entre les pairs et les présidents lorsqu'ils entrent en séance, condamnée par l'usage des princes du sang qui se lèvent également, et entièrement, pour chaque pair et pour chaque président qui arrive à la séance. Le premier président se tira de l'embarras de substituer l'honnêteté réciproque à la malhonnêteté réciproque, par dire que cela ne regardait que les présidents, au lieu que demeurer en séance, quand la cour levait, était une indécence pour tout le parlement.

MM. de Noailles et d'Antin n'étaient point allés chez le premier président pour rien discuter avec lui. Ils n'avaient ni mission ni encore moins pouvoir de rien; et ce

n'était pas aussi le dessein du premier président de convenir de quelque chose, mais d'entasser les difficultés auxquelles on n'avait pas lieu de s'attendre après ce qui s'était passé avec M. du Maine, et de lui-même à ces deux ducs. Ce point de levée de séance en demeura donc là, pour venir au second qui était le grand point d'ambition des présidents, pour en tirer après toutes les suites et les conséquences que leur orgueil et leur art leur auraient suggéré. Aussi ces deux ducs, qui ne l'ignoraient pas, par ce qui en avait été jeté en d'autres occasions, ne mollirent pas sur cet article. Le premier président allégua l'exemple du grand Condé, dont j'ai parlé en son lieu. A cela les deux ducs répondirent que, inséparables des princes du sang, ils les suivraient en quelque rang qu'ils voulussent bien s'abaisser; qu'ainsi c'était non à eux, mais à ces princes qu'il devait s'adresser là-dessus. Le premier président, se sentant si adroitement rétorquer la force qu'il comptait tirer de son argument, répondit, un peu ému, qu'il ne croyait pas que ces princes se souciassent d'en faire difficulté, à moins que les pairs ne la leur insinuassent; mais qu'indépendamment de cela, l'exemple de M. le Tellier, archevêque duc de Rheims, et de M. de Gordes, évêque duc de Langres, leur témoignait que cette suite des présidents n'était pas nouvelle. MM. de Noailles et d'Antin rappelèrent au premier président ce qui se trouve ici plus haut sur cette bévue de ces deux prélats; et lui déclarèrent nettement que jamais les pairs ne renouvelleraient un abus, unique en ces prélats, si court encore et fini sans plaintes, après avoir eu sa source dans l'usage aboli aussitôt qu'introduit par les princes du sang.

Ce fut par où finit cette longue visite. Elle se termina par les civilités et les protestations qui l'avaient commencée. Le premier président leur dit qu'il verrait in-

cessamment MM. du parlement sur cette affaire, et le roi ensuite dès que sa santé le lui permettrait, qu'il trouvait se rétablissant tous les jours. En effet, il ne tarda guère après à sortir et à rendre à la marquise de Créquy, à madame de Beringhen et à madame de Vassé ses assiduités accoutumées. Les deux premières étaient sœurs du duc d'Aumont, et la dernière fille de madame de Beringhen, et logeant avec elle.

Les présidents étaient cependant fort en peine, parce qu'ils n'étaient pas dans la confidence du duc du Maine, ni dans celle du premier président. J'ai assez parlé ailleurs de Novion et de Maisons pour les faire connaître. Ce dernier avait profité des dégoûts que le premier président et le parlement se donnaient sans cesse. Quoique Novion fût de même nom que les Gesvres, et que le premier président n'oubliât rien pour faire l'homme de qualité, Maisons les effaçait là-dessus l'un et l'autre. Ces Longueil sortaient récemment d'un huissier fieffé du village de Longueil, en Normandie, où tout est plein de titres qui en font foi. Le surintendant des finances, qui était aussi président à mortier et grand-père de celui-ci, s'enta, par l'autorité de sa place, sur la maison des anciens seigneurs de Longueil, de la terre desquels ce village est le chef-lieu, qui était éteinte, qui avait eu des gouverneurs de Normandie, et qui était très-bonne et très-ancienne. Elle s'appelait Longueil du nom de son fief, qui était une belle terre et qui a été depuis dans la maison de Longueville, comme l'aïeul du surintendant s'appelait aussi Longueil, mais du nom du village dont il était. La faveur et la place du surintendant avaient établi cette fausseté, et le parlement s'applaudissait d'avoir, de père en fils, un président de l'ancienne chevalerie. Il avait su en profiter; et, en gagnant comme on l'a vu la cour et la ville, il

avait conservé le bon sens de ménager le parlement de plus en plus, dont les membres lui savaient un gré infini du bon accueil qu'ils en recevaient, et de trouver comme l'un d'eux avec eux un seigneur de cette naissance, et qui vivait avec ce qu'il y avait de plus distingué à la ville et à la cour. Le crédit qu'il s'était acquis dans le parlement lui faisait effacer tous les autres présidents, et le premier président même, qui, en ayant emporté la première place à la pointe du crédit du duc du Maine, se trouva trop heureux de faire sa cour à Maisons, qui passait même pour le gouverneur, et pour ne s'en donner la peine que lorsqu'il lui convenait de la prendre.

Novion craignit tout de lui; il n'ignorait pas son ambition, à laquelle la cour pouvait le servir plus utilement que des gens de robe. Il n'espéra donc rien de lui sur le bonnet qu'autant qu'il l'intéresserait puissamment, et il eut assez d'esprit pour le faire d'un seul coup, par les deux passions qui ont le plus de pouvoir sur la plupart des hommes. Il l'alla trouver chez lui, où, accommodant son air et son ton à ce qu'il voulait faire, il lui dit qu'il venait implorer sa protection pour le parlement. La surprise d'un compliment si étrange ne fit que mieux sentir ce que Novion lui voulait dire, d'autant plus qu'il ne tarda pas à s'expliquer. Maisons trembla de perdre en un moment tout ce qu'il avait pris tant de soins de s'acquérir dans sa compagnie. Il voulait en être le dictateur, et considérait cette situation comme la base de toute la fortune à laquelle il tendait par les amis qu'il s'était faits à la cour, et dont, sans cette maîtresse roue, l'amitié lui deviendrait inutile. La légèreté de la cour ne lui parut pas comparable en choix avec la solidité d'une compagnie toujours subsistante, que les derniers exemples relevaient, avec l'espérance de ceux qui pouvaient

être prochains. Il connut assez le monde pour compter sur son adresse auprès de ses amis de la cour, au moins sur la facilité de la réconciliation après l'affaire finie, au lieu qu'en ne prenant pas parti tout de bon, il se perdait avec ses confrères sans retour, et par eux avec le parlement, auquel ils persuadèrent qu'ils soutenaient moins leur propre distinction que celle du parlement en leurs personnes. Ce fut l'époque du changement de Maisons. Jusque-là il s'était extrêmement mesuré. Il s'était contenté d'ambiguités, et de laisser voir une sorte de suspension, pressant toutefois les ducs de ses amis, moi, entre autres, de ne pas empêcher les princes du sang de les suivre, ce qui, consenti par ces princes, levait toute difficulté à l'égard des ducs, et tout obstacle du côté du parlement pour changer ce qu'ils désiraient. Tel était le langage de Maisons.

Le récit que les ducs de Noailles et d'Antin firent aux autres ducs de leur visite au premier président commença à les détromper de ses bonnes intentions; car pour sa droiture, il y avait maintes années que personne en France n'en était plus la dupe, ou plutôt ne l'avait jamais été. Ses amis avaient fort assuré les ducs qu'il ne faisait le difficile que pour s'acquérir plus de confiance dans sa compagnie, et se mettre en état de la ramener. Ses délais, ses difficultés entassées répondaient peu à ses paroles si précises, si expresses, si nettes, données par lui aux mêmes ducs, et à eux et à plusieurs autres par le duc du Maine. On y avait donc compté, et nullement sur des équivalents dont il n'avait jamais été la moindre question, et sur la plus légère mention desquels on ne se serait jamais embarqué, parce qu'on l'aurait pu éviter sur un si bon prétexte, sans montrer à M. du Maine un dangereux refus personnel. Il ne s'agissait que du bonnet, et, par ce qui s'é-

tait de là engrené, du conseiller sur le bout du banc des pairs, dont le premier président et M. du Maine avaient même parlé les premiers comme d'une nouveauté également ridicule, inutile et insoutenable; les autres usurpations dont ils avaient gardé le silence n'avaient pas été mises sur le tapis par les ducs, trop accoutumés à perdre pour entreprendre de regagner tant de larcins à la fois.

Cependant le voyage de Marly s'avançait. Le premier président était dans les rues, et ne parlait point d'y aller. M. du Maine trouvait cette conduite un peu étrange, en l'excusant cependant, et répondait toujours de lui. On voulut y voir encore plus clair, et pour serrer la mesure, on engagea un dîner à Paris chez d'Antin, sous prétexte d'exposer sa belle maison et ses magnifiques meubles à la censure et au bon goût en ce genre du premier président, mais en effet pour avancer l'affaire. Il promit de s'y rendre avec le président de Maisons et les duchesses d'Elbœuf et de Lesdiguières, sœurs de beaucoup d'esprit, ses amies intimes, dont la mère était Mesmes, héritière d'Avaux si connu par l'éclat, le nombre et le succès de ses ambassades, frère aîné du grand-père du premier président. Elles ne tenaient rien de la crasse maternelle, pas même leur propre mère qui en était : elles étaient de plus amies intimes aussi, et cousines germaines de d'Antin, enfants du frère et de la sœur. Il fut convenu que les ducs de la Rochefoucauld, la Force, Guiche, Villeroy, Noailles et Aumont en seraient. Ce dernier était en année de premier gentilhomme de la chambre; et, par un hasard presque unique, ni M. de Bouillon, grand chambellan, ni pas un des autres premiers gentilshommes de la chambre n'étaient à Marly, ni à portée d'y venir par absence ou maladie : cela fit un cas qui n'était jamais arrivé, et qui

devint l'étonnement de toute la cour. Le roi, infiniment attaché à tout l'extérieur possible, n'avait jamais vu les fonctions de ses grands officiers auprès de sa personne tomber à de moindres qu'eux; et ces cinq titulaires, avec leurs survivanciers, s'étaient tellement entendus pour l'assiduité du service, qu'il n'y avait point de mémoire qu'il eût été suppléé plus de deux ou trois fois, et encore par M. de la Rochefoucauld, grand maître de la garde-robe. Malgré ce grand attachement du roi à la dignité de son service, il ordonna au duc d'Aumont et au duc de la Rochefoucauld d'aller dîner à Paris chez d'Antin. Quoi qu'ils pussent lui représenter l'un et l'autre, il dit qu'il le voulait ainsi, et que Souvré, maître de la garde-robe en année, le servirait. J'écris les faits avec exactitude, je supprime les réflexions. Souvré était allé avec congé passer quelques jours à Paris, où le roi l'envoya chercher; et, pour n'y point revenir, il y eut après deux autres conférences à Paris, où le roi voulut encore que les mêmes assistassent, et il fut encore, ces deux divers jours qui font trois en huit ou dix jours, servi uniquement par Souvré.

Les conviés, tous en liaison particulière avec le premier président, qui avait toute sa vie fait son capital d'être du plus grand et du meilleur monde, avaient été choisis par rapport à lui. Ils arrivèrent chez d'Antin; ils y attendirent assez longtemps; enfin, Maisons vint, chargé des excuses du premier président, qui s'était, dit-il, trouvé un peu incommodé, et qui ne laissa pas le jour même de souper chez madame de Créquy avec madame de Vassé. Ce procédé préparait mal la matière; on y entra pourtant avant et après dîner. Tout roula sur l'origine ancienne ou nouvelle du bonnet, sur sa plus qu'indécence, sur l'équivalent de la suite des présidents. Maisons, avec tout son esprit, son monde, ses adresses,

fut souvent réduit à l'embarras, même au silence; mais l'opiniâtreté ne se démentit point, et cette partie se sépara d'une manière fort infructueuse. Maisons en eut honte; il pria d'Antin à l'oreille de passer chez lui sur le soir, où tête à tête ils seraient plus libres. Je n'ai point pénétré le projet de ce *convy ;* mais d'Antin y fut, et rien n'avança entre eux deux plus qu'avec toute la compagnie. Maisons de ce moment prit ouvertement couleur. Il n'avait pu digérer que, après avoir fait toute sa vie une cour plus secrète que publique au duc du Maine et avoir eu lieu de s'en promettre tout, il eût fait Mesmes premier président, et Voysin chancelier, gens d'âge et de santé à le laisser pourrir sur le grand banc. Il n'avait vu, depuis ces extrêmes dégoûts, M. du Maine que le moins qu'il avait pu, et ce qu'il n'avait osé seulement omettre pour ne pas s'en faire un ennemi. Tout à coup il retourna à Sceaux, où le duc du Maine allait de deux jours l'un, et d'où madame du Maine ne sortait point. Il y redoubla ses visites plusieurs fois la semaine, y fut souvent seul avec madame du Maine, et en tiers avec elle et son mari; et à Versailles il allait souvent chez lui et longtemps dans son cabinet tête à tête, Toute rancune fut déposée, et pour les ducs avec qui il était en liaison, il ne feignit plus de se montrer absolument contraire avec les paroles les plus douces et les plus dorées.

CHAPITRE CCCLXXVII.

Le duc d'Aumont essaye de me tonneler sur la suite des présidents. — Délais sans fin du premier président; il est mandé à Marly et pressé par le roi très-favorablement pour les ducs; sort furieux. — Impudence de ses plaintes et des propos qu'il faisait semer. — Cause de son dépit. — Maisons mène Haligre au duc et à la duchesse du Maine demander grâce pour le parlement. — Efforts de Maisons à me persuader et à quelques autres la suite des présidents. — Le roi cru de moitié avec le duc du Maine. — Raisons de ne le pas croire. — Opinion du roi du duc du Maine. — Profondeurs du duc du Maine. — Embarras du premier président. — Manéges qui font durer l'affaire. — Noires impostures du premier président au roi contre les ducs à qui le roi les fait rendre aussitôt. — Éclat sans mesures contre le premier président. — Le premier président se plaint au roi du duc de Tresmes dont il a peu de contentement. — Affront fait au premier président Novion par le duc d'Aumont dans la chambre du roi tout près de lui, dont il ne fut rien.

Deux jours après, le duc d'Aumont m'envoya dire qu'il serait bien aise de m'entretenir le lendemain matin chez le roi. Je soupçonnais déjà ce que je ne pouvais me persuader, mais toutefois je ne voulus pas refuser ce rendez-vous : je n'en fus pas dans la peine. Le lendemain matin, comme je voulais aller chez le roi, je vis le duc d'Aumont entrer dans ma chambre; j'étais sorti lorsqu'il avait envoyé chez moi, il n'eut donc point de

réponse, et il ne voulait point manquer une conversation où il se promettait tout de son esprit et de son éloquence. Il avait en effet beaucoup de l'un et de l'autre, mais il n'avait rien de plus. Il entra d'abord en matière, exposa les difficultés qu'il voyait se multiplier dans une affaire qui n'avait été entreprise que sur les facilités qui s'y étaient d'abord présentées, livra le premier président comme un homme sans parole et sans foi, à qui tout serait bon pour se conserver son bonnet, remontra fortement l'aversion du roi à prononcer dès qu'il s'agirait de le faire en juge, exagéra le dégoût d'être éconduit d'une entreprise telle et si mûrement délibérée, et conclut que, tout valant mieux que d'y échouer, il fallait suivre les présidents.

J'écoutai tout en grand silence et avec beaucoup d'attention. Je lui représentai que ce serait une belle récompense d'une civilité qui ne se refuse pas à un honnête domestique d'autrui, lorsqu'on lui parle, de l'artifice d'avoir changé l'ordre des réceptions des pairs, de la violence de leur avoir fermé la petite porte du barreau de la lanterne par où ils sortaient, en même temps que les présidents et les autres magistrats par entre la chaire de l'interprète et celle du greffier; que nous souffrions dans le bonnet une entreprise soutenue de l'intérêt des princes du sang d'abord, fortifié depuis de celui des bâtards que nous ne pouvions empêcher, mais en nous récriant toujours contre; au lieu que d'accorder de suivre les présidents, ce serait la dernière ignominie, se faire de simples conseillers, et mettre au-dessus de ce que la plus haute noblesse peut espérer de plus grand des gens du tiers-état, que nous voyons assis et couverts de nos hauts siéges, parler à genoux et découverts dans les bas siéges, c'est-à-dire sur notre marchepied comme légistes dont ces bas siéges, devenus tels de marchepieds

qu'ils étaient, sont encore le monument, et leur séance comme leur posture est le monument de leur état essentiel de légistes et de tiers-état. Que, pour comprendre l'usage que les présidents feraient de ce consentement et de l'introduction de marcher à leur suite pour entrer et sortir de séance, on n'avait qu'à se souvenir de celui qu'ils avaient fait de leur usurpation d'opiner devant nous aux lits de justice, malgré l'infinie disproportion d'y *seoir* et d'y parler, qui les avait conduits de degré en degré à opiner avant les fils de France, enfin devant la reine-mère et régente; qu'il ne fallait point se flatter que la position des princes du sang entre eux et nous, quand il serait possible qu'ils les voulussent suivre, nous préservât de leurs entreprises fondées sur ce nouvel usage que nous aurions accordé, parce que l'état des princes du sang était invulnérable, et leur rang aujourd'hui plus que jamais, duquel nous ne serions pas reçus à faire bouclier, et qu'au lieu de l'union que nous devions nous proposer de la levée des excès offensants, ce serait, par nous-mêmes et par notre propre fait, ouvrir une large porte à toutes les plus folles prétentions, et à la défensive de notre part la plus honteuse, quand, contre toute apparence et après tant d'énormes exemples, ils ne réussiraient à rien. Je supprime ici beaucoup d'autres raisons qui seraient plus en leur place dans un morceau à part, mais qui n'existe point, parce qu'il n'y a pas eu lieu; et je conclus qu'il était de notre plus pressant intérêt de rejeter un hameçon si grossier, et de détourner les princes du sang par les plus vives remontrances de consentir à suivre les présidents, s'il était possible qu'ils fussent ébranlés à le faire.

Le duc d'Aumont insista sur les mêmes principes, ou plutôt motifs, qui l'avaient amené; et, avec beaucoup de fleurs, se rabatit à me vouloir persuader que nous

n'avions rien à craindre, ayant les princes du sang avec nous et les présidents à leur suite, et me conjurer d'y porter M. le duc d'Orléans. Je répondis froidement que je serais méchant avocat d'une cause que je tenais aussi mauvaise, et que ce prince de plus s'était fort moqué avec moi d'une idée si ridicule à leur égard, et si visiblement nuisible aux pairs. Pressé à l'excès par un homme fort abondant, et que je vis déterminé à ne point sortir de ma chambre, je lui dis que tout ce que ma préférence lui pouvait accorder était de contribuer à une assemblée où cette matière des princes du sang fût de nouveau mise en délibération, mais nombreuse et non autrement, où chacun exposerait ses raisons et où la pluralité déciderait; et qu'au cas qu'il y passât de faire ce que l'on pourrait pour persuader les princes du sang de suivre les présidents, je verrais là-dessus M. le duc d'Orléans, non pour lui dire des raisons où je n'en trouvais aucune, mais pour lui exposer respectueusement les désirs qu'on avait cru devoir former. De guerre lasse ou autrement, M. d'Aumont se contenta de ce qu'il remportait; mais en s'en allant, il me pria de l'attendre chez moi le lendemain matin à pareille heure pour raisonner du fruit de nos communes réflexions. Cette seconde conversation fut plus courte; nous demeurâmes tous deux dans nos mêmes sentiments.

On se lassait cependant des délais du premier président; ils n'étaient plus fondés sur sa compagnie, puisqu'il avait tenu plusieurs assemblées chez lui là-dessus; ni sur sa santé, puisqu'il était tous les matins à la grand'-chambre, et les après-dînées dans les rues. Il était même bien peu respectueux pour le roi de différer si longtemps, et sans prétexte, de lui rendre compte d'une affaire qu'il lui avait recommandée, et à laquelle il lui avait dit qu'il ne trouvait point de difficulté. A la fin d'Antin en

parla au roi, sur ce qu'il vit que ces lenteurs ne tendaient qu'à soulever le parlement, comme on le va voir, et commettre les ducs avec ses membres. Il se garda bien pourtant d'alléguer cette raison au roi; il y en avait assez d'autres à dire. On avait sagement résolu de mépriser tout, de ne relever rien, de ne faire pas la plus légère plainte, mais d'aller droit au fait, sans se détourner ni à droite ni à gauche, et sans s'embarrasser d'épines. Le roi fit donc dire au premier président de lui venir parler: il fallut obéir. Le roi lui dit qu'il était enfin temps de donner sa réponse; que ce que les ducs demandaient lui semblait juste; qu'il serait bien aise que cela fût; qu'il n'entendait pas commander, mais qu'il serait agréable que cette affaire finît incessamment à leur satisfaction. Sur plusieurs difficultés alléguées par le premier président, le roi lui dit qu'il ne lui avait pas paru difficile d'abord; qu'il était surpris de ce changement; qu'il y avait assez longtemps que l'affaire traînait; que de façon ou d'autre il désirait qu'il ne tardât plus à donner la réponse qu'il s'était chargé de lui rendre. Le premier président s'excusa sur sa santé comme il put, et sortit tout enflammé du cabinet du roi.

C'était encore à Marly. Il y était entré doux, poli, gracieux, accueillant tout le monde, surtout les ducs qu'il rencontra; mais il n'était plus le même, son audience l'avait entièrement changé. Les ducs, qui se trouvèrent sous sa main, en furent surpris. Il se plaignit à eux avec amertume qu'ils voulaient étrangler leur affaire, qu'il était inouï qu'on eût cette précipitation; il allégua sa maladie. Il lui échappa même que d'Antin avait bien recordé le roi, brossa à travers la compagnie, et disparut. Il ne disait pas la cause principale de son chagrin, qui fut sue avec le reste de la conversation que je viens de rapporter une demi-heure après de d'Antin, à qui le

roi le dit aussitôt que le premier président l'eut quitté. Un petit nombre de membres du parlement avaient tenu force propos sur les ducs : « que le roi faisait trop de pairs ; qu'il fallait les traiter comme de simples conseillers, et n'en souffrir pas plus de douze en séance à la fois. » Le roi le sut de point en point, et se trouva fort choqué de la licence de ces messieurs ; et le froid et le silence de d'Antin, à qui il en avait parlé, l'aigrit encore davantage. Il sentit apparemment par là la même différence de procédés qu'il y avait dans les personnes, et que ces discours portaient moins sur les ducs que sur son autorité. Il en parla fortement au premier président, lui ordonna positivement d'en marquer son mécontentement à sa compagnie et aux impertinents, et le chargea fort expressément d'arrêter toute sorte de discours sur cette affaire et sur les ducs. C'était saper par les fondements le projet du premier président, qui voulait étouffer l'affaire par les procédés et les éclats, et s'en tenir extérieurement à côté tant qu'il pourrait ; de là vint le dépit de la colère qu'il ne put cacher en sortant du cabinet du roi.

Bientôt après Maisons donna une autre scène. Initié, comme il l'était de nouveau, avec M. et madame du Maine sur cette affaire, et sans cesse en particulier avec eux, il ne devait pas être tourmenté de leur part. Ce fut donc moins son inquiétude qu'un concert de comédie pris avec eux, qui lui fit choisir le plus imbécile, non pas de ses confrères mais du parlement entier, pour le leur mener. Il leur présenta donc le président Haligre pour leur demander grâce pour le parlement, car ce fut ainsi qu'ils se mirent à parler d'une affaire qui était toute particulière aux présidents. Maisons n'allait pas là pour réussir. Aussi furent-ils payés de toutes les civilités imaginables, dont sur la parole de Maisons,

mais qui ne disait pas la véritable bonne, Haligre et lui se retirèrent contents. Toutefois il fallait finir. Le roi s'en était expliqué. Les présidents trouvaient un si monstrueux avantage à lâcher le bonnet pour être suivis, qu'ils ne voulurent rien oublier pour y réussir.

On a vu en son lieu les liaisons que Maisons était venu à bout de me faire prendre avec lui, et combien il les avait cultivées. Il avait lestement glissé sur le refroidissement, et plus encore, qu'y avaient mis de ma part les procédés de cette affaire du bonnet. Avec autant de monde que le duc d'Aumont, plus d'esprit, et surtout de profondeur encore et de manége, il se mit dans la tête qu'il n'était pas impossible de me persuader, et que, venant à y réussir, j'entraînerais tous les autres. Ma franchise, et la vivacité qu'on m'attribuait, lui faisaient espérer qu'il découvrirait par moi notre dernier mot sur cette affaire. Il s'attacha aussi à d'Antin, et il attaqua tous ceux qu'il crut pouvoir gagner, faisant croire à chacun d'eux qu'il ne parlait qu'à lui, pour donner plus de poids à ses paroles. J'eus donc à essuyer des visites aussi longues que fréquentes, et des péroraisons où, à travers l'impatience, j'admirais la souplesse et la fécondité qui par cent tours divers tendait toujours au même but. L'esprit, le tour, les *spropositi* suppléaient d'ordinaire aux raisons, et sa patience fut inaltérable aux coups de boutoir que mon impatience porta souvent sur les présidents et leurs usurpations. L'utilité de l'union pour le bien de l'état, dans les circonstances que l'âge du roi laissait envisager de près, fut par lui tournée de toutes les manières, parce qu'il me faisait l'honneur de me croire fort susceptible d'une si grande raison ; et il ne se rebuta point de la réponse, si présente et si péremptoire, que c'était à eux à la mettre entre nous par la restitution d'une usurpation de

si nouvelle date, et de si injurieuse nature, non à nous à l'acheter par un avilissement volontaire et inconcevable. Cette persécution dura jusqu'à la bombe qui fit tout sauter, et qui en attendant se chargeait.

Les plus profondes noirceurs laissent bien des embarras, quoique tissues par tout l'art, l'esprit et l'expérience, et appuyées du plus puissant crédit. L'affaire ne pouvait plus durer, j'en abrége mille choses qui ne donneraient pas plus de connaissance que celle qui se peut tirer de ce récit, de l'esprit qui enfanta ce projet, qui en ourdit la trame, et qui la conduisit jusqu'au bout, et de celui dans lequel les ducs s'y conduisirent, après avoir été forcés comme on l'a vu. Le respect dû à la mémoire d'un grand roi dont je suis né sujet ne permet pas de le soupçonner d'avoir été de moitié là-dessus avec son bâtard favori. Indépendamment de cette grande raison, c'est ici le lieu d'expliquer ce qu'on sait par lui-même qu'il pensait de M. du Maine, et l'équité m'y engage aussi.

Il est souvent échappé au roi de dire dans son intérieur, et je l'ai su de plusieurs de ceux qui en ont été témoins en diverses occasions, entre autres de Maréchal, premier chirurgien du roi, et qui était l'honneur et la vérité même, et à qui personne ne l'a disputé, que le roi disait que M. du Maine avait à la vérité beaucoup d'esprit et de talents, mais qu'il n'en savait rien faire; que toutes ses journées se passaient entre son assiduité auprès de lui à ses heures, la chasse où il était tout seul, et son cabinet de Versailles ou de Sceaux où il était aussi tout seul, et où son temps était partagé entre la prière, la lecture et les fonctions de ses charges où il travaillait beaucoup; que c'était un idiot avec tout son esprit, qui ne savait jamais quoi que ce soit qui se passât hors de la sphère de ses charges, qui ne se souciait point de le

savoir, qui n'avait point la moindre vue, et roulait du jour au jour, et qui, étant fort plaisant, amusant et de bonne compagnie, était sauvage au point de ne vouloir voir personne, et d'apprendre quelquefois les choses qui occupaient la cour et qui étaient arrivées un mois et souvent deux et trois mois auparavant, qui ne pensait jamais à soi et qui était de son propre aveu incapable de gouverner sa propre maison. Le roi s'en était expliqué ainsi plusieurs fois avant la mort de M. et de madame la Dauphine; et il n'est pas impossible que, avec la ténacité prodigieuse qu'il avait dans les impressions une fois prises, les violences, que nous avons vu qu'il souffrit depuis pour porter ses bâtards jusqu'à la couronne et les affermir par son testament, ne lui aient été assez adroitement masquées du bien de l'état et du péril des établissements, de la grandeur et de la personne même de M. du Maine, pour qu'il ne soit jamais revenu de cette impression sur lui. Elle fut le chef-d'œuvre de son ambition et de sa politique et de la profondeur de sa connaissance du roi qui le conduisit à tout. Ce fut aussi celui de l'art de madame de Maintenon qui lui aida de tous ses soins, et qui tenait souvent de lui le même langage. Or, le roi disposé de la sorte, comme il est très-certain qu'il le fut toujours avant la mort de M. et de madame la Dauphine, et très-douteux qu'il eût changé depuis d'opinion, quelques raisons qu'il en ait pu avoir, sa conduite se trouve éclaircie.

M. du Maine, qui veut ouvrir un précipice sous les ducs, qui les rende pour son intérêt irréconciliables avec le parlement, a beau jeu d'engager le roi, avec un air de modestie et de contentement du nouvel état de prince du sang où il l'a élevé et les siens, de le rendre favorable sur le bonnet où il n'a plus d'intérêt que commun avec les princes du sang, avec qui il partage tant d'au-

tres distinctions. L'intérêt des bâtards rendait le roi contraire au bonnet; et il y devient favorable, lorsqu'il voit leur intérêt à regagner tant de gens considérables, par l'abrogation d'une nouveauté sans fondement et très-injurieuse. M. du Maine, sûr du premier président, ne risquait rien à mettre le roi ainsi dans cette affaire; il connaissait bien sa répugnance extrême pour toute décision. Il s'en met à l'abri en flattant cette répugnance. Non-seulement il lui donne le bonnet comme une affaire de concert, mais il va au devant de tout, jusqu'à faire que, dès la première fois que le roi en parle au premier président, c'est en l'assurant qu'il n'entend rien commander, et qu'il lui renouvelle d'autres fois encore la même assurance. Par là M. du Maine s'assure que, quoi qu'il puisse arriver, le roi ne décidera rien, et laissera les ducs dans la nasse, à qui, s'ils le pressaient, il aura sa réponse toute prête : qu'il n'est entré dans cette affaire que parce qu'elle lui a été présentée de concert; qu'il a promis dès le premier jour au premier président de ne point commander; qu'il lui a dit, en faveur des ducs, qu'il trouvait ce qu'ils demandent juste et raisonnable, et qu'il aurait fort agréable qu'ils fussent contents; que c'est tout ce qu'il pouvait faire; qu'après l'engagement pris de ne point commander, et de leur su n'y être entré qu'à cette condition, il ne peut aller plus loin. Ainsi M. du Maine jouait sa comédie en sûreté, et s'était habilement mis à couvert d'avoir la main forcée; mais elle ne pouvait finir que par un éclat, et c'était son embarras. Il voulait s'en mettre à l'abri, le premier président ne voulait pas l'essuyer tout seul, et c'est ce qui fit traîner l'affaire.

Le duc du Maine voulait engager le premier président en des procédés, et se cacher derrière lui. Ce magistrat en sentait les conséquences; mais asservi à M. du Maine

qui le cajolait avec douceur, et à madame du Maine qui le traitait avec impétuosité, il se trouvait étrangement en presse; et, outre les grands avantages dont lui et les autres présidents se flattaient de l'échange du bonnet avec leur suite, cette voie le tirait de tout embarras, et laissait à son tour M. du Maine dans la nasse, qui n'aurait rien fait pour soi, et n'aurait fait que l'avantage des présidents, avec une union passagère des ducs avec le parlement, mais qui eût suffi pour ruiner tout ce qu'il avait acquis de grandeur et de puissance, ce qu'il craignait mortellement. Dans ce détroit néanmoins, il n'en fit aucun semblant. Il sentit que montrer sa crainte de cet accord montrerait trop la corde; il espéra que les ducs ne se laisseraient pas prendre à un hameçon si grossier, et il ne s'y trompa pas. M. d'Aumont eut beau faire, il n'ébranla aucun de ceux sans le concours desquels rien ne se pouvait faire; au pis aller, M. du Maine était sur ses pieds, par le roi, d'empêcher les princes du sang de consentir à suivre les présidents, moyennant quoi il n'était pas possible de croire les ducs assez destitués de sens pour vouloir se séparer de ces princes et se livrer à une si honteuse prostitution. Le premier président, qui sentait qu'il n'y avait pourtant que cette suite qui pût le tirer du détroit où M. du Maine l'avait engagé, et qui, léger et présomptueux comme il était, n'en vit l'affaire que lorsqu'il y toucha, allongeait toujours, dans l'espérance que le duc d'Aumont et Maisons, à force d'art, d'éloquence, d'intrigues et de délais, réussiraient enfin à persuader les ducs d'en sortir par là, après quoi il s'excuserait à M. du Maine sur les présidents qui l'auraient forcé, parmi lesquels il n'avait que sa voix, lesquels avaient mis le parlement de leur côté, et ce qu'il n'y avait aucun lieu de pouvoir imaginer, les ducs aussi.

Il prolongea donc tant qu'il put, et au delà de toute mesure, de rendre réponse au roi.

Outré de rage de se voir trompé enfin dans l'espérance qu'il avait conçue, piqué à l'excès d'avoir été arrêté par le roi sur les propos qu'il avait fait semer sur cette affaire et sur les ducs, et d'être privé de faire faire les éclats par un gros de gens de robe inconnus dont il serait le moteur, et se donnerait cependant pour amiable compositeur, brouillé pour brouillé comme il prévit bien qu'il allait l'être avec les ducs par le refus du bonnet après ce qu'il avait si nettement et si positivement promis plusieurs fois, et forcé enfin d'aller rendre réponse au roi, il lui dit que les ducs faisaient entre eux des assemblées continuelles sous prétexte de cette affaire, mais en effet dans les vues d'un avenir qu'on ne devait prévoir qu'avec horreur, et la plupart d'eux plus qu'aucun par les grâces dont sa majesté les avait comblés; qu'ils étaient les plus grands ennemis de ses enfants naturels; qu'ils prenaient toutes leurs mesures ensemble pour les dépouiller dès que sa majesté ne serait plus, et en même temps pour se rendre les seuls maitres des affaires. Qu'il y avait plus : que, flattés par les malheurs qui en si peu de temps ont détruit une partie de la maison royale, ils comptaient bien que ce qui en restait ne durerait guère, de faire après comme en Pologne et comme l'exemple de la Suède les y invitait, rendre la couronne élective, et choisir l'un d'entre eux pour la porter. Ce furent les principaux points qui furent avancés au roi par le premier président, et qui furent accompagnés des réflexions les mieux ajustées à de si horribles impostures. Elles ne laissèrent pas de frapper le roi, qui les raconta un quart d'heure après à d'Antin comme touché, effrayé, mais en suspens et cherchant éclaircissement. Il ne fut pas difficile. D'Antin lui parla

avec tant de netteté sur des inventions si éloignées de toutes pensées, et si évidemment sur l'impossibilité de les concevoir et d'en espérer sans la plus parfaite folie, que le roi, peiné d'en avoir été ému, et piqué contre la hardiesse d'une délation si atroce et en même temps si absurde, permit à d'Antin d'en instruire les ducs pour qu'ils sussent à quel homme ils avaient affaire. D'Antin ne laissa pas échapper l'occasion d'un parallèle aisé entre les ducs et le parlement sur la fidélité, l'obéissance et l'attachement au roi; et, sans la précaution que l'habile duc du Maine avait su prendre de faire engager le roi au parlement, en la personne du premier président, de ne point commander, le bonnet eût été emporté de ce coup de haute lutte. L'exposé seul est dans sa simple et pure vérité plus fort que tous les commentaires. On se contentera de dire que l'instrument était digne de celui qui s'en servait, et n'était pas inférieur aux plus exécrables usages; et cela avec un front d'airain, et après avoir tout promis et aux ducs et au roi même, sans que les ducs eussent pensé à rien et rien demandé.

D'Antin, dans le reste de la journée, rendit compte à plusieurs ducs de ce dont le roi lui avait permis de les informer. On peut juger avec quel effet. En moins de deux jours tous les ducs se donnèrent parole de ne jamais voir le premier président, et de ne garder avec lui aucune sorte de mesures en choses et en paroles, d'y entraîner leurs familles, et d'en user comme avec un ennemi public et un imposteur perfide et déshonoré : ce n'est pas trop dire. L'éclat fut porté aussi loin qu'il le put être, et se soutint très-longtemps dans tout le feu que méritait une scélératesse, et gratuite, d'une nature aussi complétement infâme. L'imposteur fut étourdi d'un unisson auquel il ne s'était pas attendu des ducs. M. d'Aumont, et peut-être quelques autres qui ne l'é-

taient que de nom, et dont il se servait parmi eux, n'osèrent plus le voir ; et cet homme qui avait toujours fait son capital de la cour et du grand monde, se trouva en un instant délaissé de ce qui par les ducs, leurs plus proches familles et leurs amis plus particuliers, en faisait la partie la plus considérable. Aucun ne le salua, et hors des insultes personnelles, indécentes à faire à un homme qui, par état, ne porte point d'épée, il n'est affront qu'il ne reçût tous les jours. Outré d'un état si pénible et qui n'était pas prêt à finir, et appuyé du duc du Maine, il saisit une occasion de se plaindre au roi. Le duc de Tresmes avait fait entrer peu à peu tout le monde au lever du roi, et l'avait laissé dans l'antichambre. Il obtint que le roi dît au duc de Tresmes qu'il ne devait pas faire servir sa charge à sa vengeance particulière, mais sans aigreur, et d'ailleurs fut sourd à tout ce que le premier président lui put dire, et ne se voulut mêler de rien.

Le roi avait oublié que, lorsque après l'opération de la fistule, il commença à voir du monde dans son lit, le duc d'Aumont, père de celui dont il s'agit ici, était en année, et les ducs très-offensés des entreprises du premier président de Novion. Il vint à Versailles à l'heure qu'on devait bientôt voir le roi, et pria l'huissier de dire au duc d'Aumont qu'il était là; le duc d'Aumont le laissa jusque vers la fin du fruit du dîner du roi dans l'antichambre, et ayant fait entrer tout ce qui pouvait entrer. A la fin il le fit appeler. Il ne put se mettre en vue du roi qui était au lit. Il attendit que le monde sortît, et comme il commençait à s'écouler, il s'approcha du balustre. Le duc d'Aumont, qui l'observait, l'y laissa entrer deux pas pour qu'il ne pût s'en dédire, et le tira après fort durement par sa robe, et lui dit rudement aussi : « Où allez-vous? sortez; des gens comme vous n'en-

trent pas dans le balustre si le roi ne les appelle pour leur parler. » Novion, déjà outré de sa longue attente dans l'antichambre, fut si confondu qu'il n'eut pas un mot à répondre. Il se retira plein de honte et de rage, et comme il n'avait point de bâtard derrière lui, il n'osa s'en plaindre, et demeura avec l'affront.

CHAPITRE CCCLXXVIII.

Double embarras du duc du Maine avec le premier président, avec les ducs. — Il engage les ducs, et toujours malgré eux, à une conférence à Sceaux avec la duchesse du Maine seule. — Personnage étrange du duc d'Aumont. — Conférence à Sceaux entre la duchesse du Maine et les ducs de la Force et d'Aumont. — Propositions énormes de la duchesse du Maine. — Monstrueuses paroles de la duchesse du Maine qui terminent la conférence. — Exactitude du récit de la conférence à Sceaux. — Le duc du Maine introduit madame la Princesse dont il avait nommément répondu, et finit l'affaire du bonnet en le laissant comme il était. — Evidence du jeu du duc du Maine.

M. du Maine, ravi d'avoir ainsi mis les ducs hors de toute mesure avec le premier président, ne laissait pas d'être en peine de la conclusion. Les impostures n'avaient pas fait l'effet sur le roi qu'ils en avaient tous deux espéré; et M. du Maine se voyait avec beaucoup d'angoisses découvert à travers le premier président. Il n'en sentait pas moins du désespoir où il voyait ce magistrat, des suites de ses impostures, parce qu'il ne voulait pas se brouiller avec un homme qui avait son secret et qu'il avait mis à la tête du parlement. Il voulut donc montrer que rien ne le rebutait pour chercher des expédients de sortir honnêtement les ducs d'une affaire où il les avait embarqués par force, sur sa parole et sur celle du premier président; et en finissant le tirer, s'il était possible, de l'embarras étrange où il l'avait livré. Il se mit donc

à montrer aux ducs ses désespoirs, ses désirs, toujours son espérance, glissant légèrement de faibles excuses du premier président. On ne lui répondait que par des révérences sérieuses et silencieuses qui lui donnaient fort à penser. Enfin il proposa aux mêmes ducs à qui il s'était adressé sur le bonnet une conférence à Sceaux avec madame la duchesse du Maine seule, qui n'avait point encore paru à découvert dans cette affaire, dans laquelle il espérait qu'on pourrait trouver de bons expédients. Ce qu'on va voir qu'il s'y traita montrera dans la dernière évidence le dernier degré de sa puissance sur l'esprit du roi, et l'excès de ses inquiétudes sur tout ce qu'il en avait obtenu. Les ducs s'en défendirent tant qu'ils purent et jusqu'à l'opiniâtreté ; mais, à force de recharges et d'empressements les plus vifs et les plus redoublés, la même raison qui les avait embarqués avec lui malgré eux dans l'affaire du bonnet les entraîna encore à céder, quoiqu'ils vissent assez qu'il n'y avait rien à en attendre qu'un prétexte de faire casser la corde sur eux. Ce fut donc à qui n'irait point.

M. d'Aumont, qui tôt après ne se cacha plus guère d'avoir été un pigeon privé, profita du refus de chacun pour se proposer. On se regarda ; il n'était pas encore assez à découvert pour lui faire un affront public, et c'en eût été un de le refuser ; ainsi, tout se faisant par force dans l'embarquement et dans toute la suite de cette affaire, ce fut force d'y consentir ; mais comme on était aussi bien éloigné de se fier en lui, on proposa tout de suite qu'il en fallait mettre un autre avec lui. Le duc d'Aumont demanda pourquoi, et se mit à pérorer pour y aller tout seul. S'il n'avait pas été plus que suspect déjà, cette offre si aisée d'aller, cet empressement d'y aller seul auraient dû ouvrir les yeux. L'embarras fut du compagnon. La commission de soi n'était rien moins

qu'agréable; l'union de M. d'Aumont la rendait encore plus dégoûtante. Heureusement M. de la Force, dont j'aurai lieu de parler ailleurs, se proposa, et il fut accepté avec joie. Il avait beaucoup d'esprit, il était fort instruit; il était fort duc et pair, et très-incapable de gauchir. Il était depuis longtemps beaucoup de la société de madame la duchesse du Maine, enfin il était l'ancien duc d'Aumont; il avait fort la parole en main, et entre eux deux c'était sur lui qu'elle devait naturellement rouler. Il n'avait pas été des derniers à voir clair sur la conduite du duc d'Aumont, et il fut de plus bien averti de s'en défier continuellement à Sceaux, et de l'y regarder et de se conduire comme avec le croupier de madame du Maine. Parmi tant de choses sinistres dans cette affaire, ce fut un bonheur que tout fût bon au duc de la Force, pourvu qu'il se mêlât de quelque chose, et que ce goût lui eût donné envie de doubler le duc d'Aumont.

Les voilà donc tous deux à Sceaux à jour marqué, qui suivit de fort près le consentement arraché d'y aller. Madame la duchesse du Maine les y reçut avec des politesses et des empressements non pareils; et un moment après leur arrivée, elle les mena dans son cabinet, où elle fut en tiers avec eux. Là madame du Maine, après tous les jargons de préface, leur dit nettement que, puisque c'était M. du Maine qui les avait engagés dans cette affaire, qu'il s'était fait fort d'y réussir, qu'ils la regardaient comme si principale surtout depuis qu'elle avait été embarquée et qu'elle semblait avoir mal bâté, il était raisonnable que M. du Maine mît le tout pour le tout pour les en bien sortir; mais qu'aussi était-il juste qu'il fût assuré d'eux qu'il n'obligerait pas des ingrats, et qu'ils entrassent avec lui en des engagements sur lesquels il pût compter. A ce dé-

but, ces messieurs se regardèrent l'un l'autre, et parurent fort surpris d'une proposition qu'ils entendirent pour la première fois de leur vie; et si elle fut moins nouvelle au duc d'Aumont, il joua bien d'abord.

Madame du Maine, qui s'en aperçut, et qui sans doute s'y était bien attendue, les cajola l'un après l'autre, puis les ducs en général, leur dit qu'ils ne devaient point s'étonner de ce qu'elle leur proposait; qu'il était de leur intérêt d'emporter ce qui était entamé; de celui de M. du Maine de s'assurer de tant de grands seigneurs qui n'avaient pas vu sans peine ses diverses élévations; qu'il en était bien informé il y avait longtemps; qu'il ne laissait pas de désirer leur amitié, et qu'ils le voyaient bien par les démarches qu'il avait faites sur cette affaire; mais qu'il entendait aussi que le succès les lui concilierait de manière à éteindre en eux leurs anciens déplaisirs à son égard, et à former un attachement (quelle expression!) dont il se pût assurer; que c'était sur quoi elle les priait de lui répondre. Là-dessus force compliments, force verbiage; mais elle leur déclara qu'elle ne s'en contentait point. Eux répondirent qu'ils ne savaient rien de plus à répondre que lui dire les sentiments qu'ils lui exposaient, puisque, ne s'agissant de rien de précis, ils n'avaient rien à refuser ni à accepter. Madame du Maine, voyant que tous ses propos ne les faisaient point s'avancer, et que M. de la Force comme l'ancien prenait toujours la parole sur M. d'Aumont sans jamais la lui laisser, prit son parti de parler la première. Elle leur dit donc que, après toutes les grâces dont le roi venait de combler M. du Maine, et particulièrement celle de l'habileté à succéder à la couronne, il n'avait plus rien à en désirer, mais qu'en même temps il n'était pas assez peu considéré pour ne pas voir que cette disposition, et d'autres qui avaient précédé celle-là, pou-

valent, non pas être contestées après le roi (elle ne disait pas ce qu'elle en pensait) qui les avait bien solidement munies de tout ce qui les pouvait bien assurer, mais donner occasion d'aboyer (quel terme !), de crier, d'exciter les princes du sang, jeunes et sans expérience, quoique si liés à eux par les alliances si proches et si redoublées, donner envie aux pairs de se joindre à eux contre M. du Maine, enfin de les tracasser; que M. du Maine voulait éviter cet inconvénient, jouir paisiblement de tout ce qui lui avait été accordé, et que c'était à eux à voir s'ils se voulaient engager à lui sur ce pied-là d'une manière non équivoque.

Le duc d'Aumont saisit la parole. Le duc de la Force la lui prit à l'instant, en l'interrompant sur ce qu'il enfilait plus que des compliments. Après en avoir fait quelques-uns, la Force se mit à vanter la solidité de tout ce que M. du Maine avait obtenu, la solennité des formes qui y avaient été gardées, conclut que c'était là une terreur panique sur des choses que personne n'avait aucun moyen d'attaquer. La duchesse du Maine répondit que, s'ils n'avaient point de moyens, il n'en fallait pas conserver la volonté; que cela ne se prouvait point par des propos, mais par des choses; que c'était à eux à voir quelles étaient ces choses dans lesquelles ils voudraient s'engager. Le duc de la Force, de plus en plus surpris de tout ce qu'il entendait, et qui voyait déjà où elle en voulait venir, se défendit sur ce qu'ils n'imaginaient rien au delà de ce qu'il venait de lui dire; qu'il y ajouterait de plus toutes les protestations qu'elle estimerait l'assurer de leurs intentions; qu'elle avait vu que pas un d'eux n'avait opposé quoi que ce fût à toutes les volontés du roi, à l'égard du duc du Maine; et revint encore à leur solidité. Madame du Maine, forcée enfin d'articuler, leur déclara que si c'était sincèrement qu'ils

parlaient, tant pour eux que pour les autres ducs, il ne leur coûterait rien de leur donner une assurance par écrit de soutenir après le roi ce qu'il avait réglé de son vivant pour ses fils naturels et leur postérité, tant pour leurs rangs et honneurs que pour la succession à la couronne.

M. de la Force, qui dès le commencement de cette forte conversation avait prévu cette proposition, la supplia de considérer ce qu'elle leur proposait; de faire réflexion si des sujets, quels qu'ils fussent, pouvaient sans crime s'arroger l'autorité et le droit de confirmer les dispositions du roi vivant et régnant, enfin de jeter les yeux sur la juste jalousie du roi de son autorité, et sur les folles calomnies que le premier président avait osé leur imputer à ce même égard d'autorité, et au roi même, lesquelles il ne pouvait ignorer, puisque le roi les avait aussitôt après rendues au duc d'Antin avec permission d'en informer les ducs, lequel lui en avait démontré la noirceur et la folie. Le duc de la Force continuait en étendant sa réponse; mais la duchesse du Maine, qui avait eu à peine la patience de l'écouter jusque-là, l'interrompit avec un feu qu'elle ne put contenir. Elle lui dit qu'elle s'en était toujours bien doutée; que les ducs ne cherchaient que des échappatoires; mais que pour celle-là elle les tenait, et qu'elle leur répondait que non-seulement le roi ne serait point offensé de l'écrit qu'elle leur demandait, mais qu'il leur en saurait même fort bon gré, et que M. du Maine s'en faisait fort. Le duc d'Aumont profita prestement de l'étourdissement où cette vive réponse jeta le duc de la Force, et de la réflexion dans laquelle il tomba, quelque prévoyance qu'il en eût eue. « Monsieur, lui dit Aumont, si nous ne trouvons plus de difficulté comme madame l'assure, et que M. du Maine s'en fasse fort, que ris-

quons-nous, et au contraire cette assurance de notre part n'est qu'honorable. »

La Force retint l'indignation dont cette apostrophe le saisit, et avec un sourire modeste lui répondit: « Mais qui nous assurera, monsieur, que ce que le roi approuvera aujourd'hui, par considération pour M. le duc du Maine, ne lui soit pas empoisonné demain contre nous sur son autorité, à laquelle nous aurions attenté par la concurrence de la nôtre; et contre M. le duc du Maine même qui, non content de toute celle de la majesté royale, aurait en sus montré qu'il comptait ce concours de notre part nécessaire, et qu'il y a eu recours? Qui nous assurera que le premier président, dans la rage qu'il témoigne, que le parlement dans l'aliénation où il l'a mis de nous, n'aura pas encore plus de jalousie que le roi de nous voir confirmer ce que cette compagnie a solennellement enregistré; et que dans le temps que ces messieurs n'épargnent rien pour nous réduire au simple état de membres de leurs corps, comme eux-mêmes et sans rien qui nous en distingue, ils ne feront pas tous leurs efforts pour traiter d'attentat cette autorité arrogée par-dessus, et en confirmation de la leur? Madame, se tournant vers la duchesse du Maine, cela est trop délicat, ajouta-t-il; il n'est aucun de nous qui en osât tenter le hasard. » Madame du Maine rageait, et le montrait bien à son visage. Ce coup de partie embrassait tout, soit en effet pour s'assurer des ducs une bonne et solide fois, comme elle le témoignait, soit pour les perdre sans ressource auprès du roi, en quoi M. du Maine, qui répondait de sa majesté à cet égard, et qui avait tant et si fort répondu du premier président, en aurait usé avec la même perfidie, soit pour les perdre avec les princes du sang, sans la moindre participation desquels cette assurance par écrit était demandée et

eût été accordée, soit avec le parlement, soit avec le public, qui aurait vu les ducs disposer autant qu'il était en eux de leur propre et seule autorité, par un écrit signé d'eux, du droit de succéder à la couronne, sans nulle cause que leur désir du bonnet et la volonté de la duchesse du Maine, que le duc du Maine eût dédite, protestant qu'elle avait imaginé l'écrit de sa tête sans son su, l'avait demandé sans la moindre participation de sa part, répondu du roi par lui de son chef et sans lui en avoir jamais parlé, si ce désaveu lui eût convenu dans la suite, comme on lui a vu faire depuis en choses où il y allait de plus pour l'état et pour lui, comme si qu'on le verra en son lieu. C'était donc là un coup tellement de partie, que la duchesse du Maine se contint, ne se rebuta point, et se mit à répliquer, à dupliquer et à faire les derniers efforts pour l'emporter à force d'esprit et d'autorité sur M. de la Force, à qui seul elle avait affaire, le pied ayant déjà si bien glissé au duc d'Aumont. Celui-ci se voulut mêler une ou deux fois dans la dispute, mais il fut toujours repoussé par l'autre, qui, lui mettant la main sur le bras, ne s'interrompait point, et lui étouffa toujours la parole.

La duchesse du Maine, se trouvant à bout, céda enfin à sa colère. Elle dit à ces messieurs qu'elle voyait bien qu'eux ni leurs confrères ne se pouvaient regagner; qu'ils mettaient en avant une vaine crainte du roi duquel elle leur répondait, une vaine crainte d'ailleurs, une vaine modestie sur eux-mêmes, surtout beaucoup d'esprit et de compliments à la place de réalités nécessaires; qu'ils voulaient leur fait, et se réserver entiers pour ce qui leur conviendrait dans l'avenir; que c'était à M. du Maine et à elle à savoir s'en garantir, et qu'elle voulait bien leur dire (et ceci est étrangement remar-

quable, d'autant plus qu'elle n'a rien oublié, ni M. du Maine, pour le bien effectuer depuis, comme on le verra en son lieu), qu'elle voulait bien leur dire, pour qu'ils n'en pussent douter, que quand on avait une fois acquis l'habileté de succéder à la couronne, il fallait, plutôt que de se la laisser arracher, mettre le feu au milieu et aux quatre coins du royaume. Ce furent ses dernières paroles. En les achevant elle se leva brusquement, sans toutefois qu'il lui fût échappé quoi que ce soit contre ces deux ducs, ni contre les ducs en général. On se quitta avec beaucoup de compliments forcés d'une part, et de respects de l'autre qui ne l'étaient pas moins, le duc de la Force ayant toujours l'œil sur le duc d'Aumont, qui n'osa rien dire en particulier à la duchesse du Maine, ni la suivre. Ils partirent aussitôt de Sceaux, et vinrent rendre compte de leur voyage.

Ce qui vient d'être raconté de la conversation de Sceaux est copié mot à mot sur le rapport qui en fut fait par le duc de la Force, en présence du duc d'Aumont, qui n'y trouva rien à ajouter, à diminuer ni à changer. Il parut si important et en même temps si curieux qu'il fut écrit sur-le-champ même, et c'est d'où il a été pris. On n'en a omis que ce que ce premier écrit omit, qui est un fatras de répliques et de dupliques de part et d'autre, qui n'étaient que des répétitions continuelles en d'autres termes des premiers, et pour ainsi dire des propos matrices, qui furent écrits, et qu'on a exactement copiés. On en usera ici comme on a fait sur les impostures du premier président au roi, c'est-à-dire qu'on supprimera tout commentaire. Le simple narré est non-seulement au-dessus de tous ceux qu'on pourrait faire, mais il se peut dire que la proposition de la duchesse du Maine, et la menace de sa part de culbuter l'état, et sa déclaration de le faire plutôt que perdre la

succession à la couronne, surpassent non-seulement toute attente, mais toute imagination. Resterait à savoir le véritable projet de cet engagement de conférence avec la duchesse du Maine. Etait-ce un panneau tendu au désir du bonnet, à l'embarras honteux de l'état actuel de cette affaire, et à la sottise espérée des ducs que cet écrit d'assurance pour les en accabler après par le roi, par les princes du sang, par le parlement, par le public? et il semble que le personnage infâme de délateur et d'imposteur que le premier président venait de faire auprès du roi contre les ducs conduise à le penser. N'était-ce aussi que la peur extrême du futur qui saisissait un moment d'espérance d'obtenir cet écrit, avec dessein effectif de faire donner le bonnet, et de laisser le premier président dans la nasse après s'être assuré des ducs, et peut-être du roi à cet égard d'avance? Mais qui pourrait sonder les profondeurs du gouffre noir et sans fond du sein du duc du Maine, qui se substituait son épouse après avoir paru plus qu'il ne voulait dans la conduite affreuse du premier président? Dieu les a jugés tous deux, il n'appartient pas aux hommes de le faire.

Quel qu'en ait été le dessein, il manqua, grâces au duc de la Force, qui, se voyant trahi par son adjoint, conserva toute la présence de son esprit et de son courage pour s'en tirer habilement et nettement, sans donner prise le moins du monde. M. du Maine, comblé au moins d'avoir commis les ducs avec le premier président par un si vif éclat, et le parlement par lui, ne perdit point de vue son premier projet de faire casser la corde sur les ducs sans qu'il parût y avoir part, et délivrer en même temps le premier président de faire au roi une réponse purement négative. Cette réponse de plus ou de moins, après ce qu'il avait dit au roi des

ducs, ne lui aurait pas à leur égard gâté sa robe davantage. Mais soit que le premier président crût en avoir assez fait, soit que M. du Maine craignît de se manifester davantage par cette dernière démarche, soit encore, supposé que le roi ne fût pas de la partie, qu'il craignît que, piqué de la conduite du premier président, il ne se fâchât jusqu'à décider le bonnet en faveur des ducs, le duc du Maine eut recours à une nouvelle scène, à travers laquelle il ne parut l'auteur de tout le jeu que plus manifestement : ce fut d'y amener madame la Princesse. Il ne pouvait néanmoins ignorer que, dès le commencement de l'affaire, il avait répondu des princes du sang, et d'elle nommément, si bien qu'il usa pour elle du mot de happelourde, du terme d'imbécile qui n'était comptée pour rien, et qui ne s'était jamais mêlée de rien dans sa famille ni dehors, qui n'aurait osé penser à s'opposer à l'inclination du roi, et qui ne branlerait jamais au moindre mot que lui son gendre lui dirait. Cela ne fut pas dit par lui pour une fois aux ducs, mais à plusieurs, et plusieurs fois répété, en répondant lui-même, et y mêlant des plaisanteries du peu de cas qu'il y avait à en faire. Mais l'affaire pressait, il fallait une issue, il choisit celle-là, ou il n'en trouva point d'autre. Dans cet instant madame la Princesse devint un esprit, une femme de tête et d'autorité qui alla parler au roi pour sa famille. Elle dit que M. le Prince lui avait toujours parlé du bonnet, comme de la plus chère distinction des princes du sang sur les pairs; qu'elle avait trop de respect pour sa mémoire, pour ses sentiments, pour ses volontés, pour l'intégrité du rang des princes du sang, pour ne pas supplier le roi de toutes ses forces de n'y rien innover. Là-dessus le roi dit à d'Antin qu'il était fâché de cette fantaisie qui avait pris à madame la Princesse; qu'il ne pouvait la persuader ni passer par-dessus,

et qu'il ne voulait plus ouïr parler du bonnet. D'Antin, qui vit bien que c'était une chose préparée, ne laissa pas de répondre de son mieux. Mais il parut clairement que le roi était convenu avec M. du Maine d'en sortir de cette façon, et rien ne le put ébranler.

Rien de si transparent que ce personnage de madame la Princesse. Personne n'ignorait le peu de figure qu'elle avait fait dans sa famille toute sa vie, ni les mépris et les duretés avec lesquels M. le Prince l'avait sans cesse traitée jusqu'à sa mort, bien loin de lui parler du bonnet, ni même de la moindre chose la plus domestique. Avec des millions dont elle pouvait disposer, elle n'eut pas le moindre crédit ni moyen d'éteindre le feu que le testament de M. le Prince fit naître parmi ses enfants, et si on a vu en son lieu qu'elle fit résoudre en un instant, par l'autorité du roi qu'elle alla trouver, le double mariage de M. le Duc et de M. le prince de Conti, c'est qu'elle fut guidée et poussée par l'intérêt de mademoiselle de Conti, brusquement, et à l'insu de tous, et que ce qu'elle apprit au roi, par la trahison de mademoiselle de Conti, du mariage, résolu entre M. et madame la duchesse d'Orléans et madame la princesse de Conti, de mademoiselle de Chartres et de M. le prince de Conti, sans que le roi en sût le premier mot, le détermina sur-le-champ à montrer son autorité en le rompant, et faisant en même temps épouser mademoiselle de Bourbon à M. le prince de Conti, et mademoiselle de Conti à M. le Duc. Ici le roi, loin d'être piqué contre les ducs, l'était contre le premier président, et le crédit de madame la Princesse n'avait jamais paru en aucune existence auprès du roi. M. du Maine n'apprit rien aux ducs sur madame sa belle-mère; mais les ducs, toujours en soupçon, voulurent se faire assurer par lui plusieurs fois, non d'elle trop incapable pour en avoir rien à craindre, sûrs sur-

tout que nous étions de madame la Duchesse par nous-mêmes qui étions très-bien avec elle, mais que, par les assurances qu'il nous donnait de madame la Princesse jusqu'à nous répondre d'elle plusieurs fois, comme on l'a vu, il se trouvât hors d'état de nous la produire, comme il n'eut pas honte après tout cela de faire pour s'en servir contre nous. Madame la Princesse de plus n'avait ni grâce, ni prétexte, ni raison; on ira même plus loin, elle n'avait pas droit ni caractère de s'opposer à ce que madame sa belle-fille consentait pour MM. ses enfants, beaucoup moins à ce que M. le duc d'Orléans, eux si reculés, lui fils du frère unique du roi et père du premier prince du sang, consentait pour soi, pour lui et sa postérité. Il n'y eut donc personne qui ne reconnût le duc du Maine à travers madame la Princesse, sans lequel le roi, disposé comme il le paraissait, et si accoutumé à ne compter madame la Princesse que par l'extérieur de princesse du sang, lui eût bien demandé de quoi elle se mêlait quand M. le duc d'Orléans et madame la Duchesse consentaient à une chose que lui-même trouvait juste et raisonnable; ou plutôt, sans M. du Maine, le bonnet eût été accordé ou refusé qu'elle ne l'aurait peut-être pas su de six mois après, de la façon dont elle vivait. Personne donc, même des non-intéressés, ne prit aux plaintes de M. du Maine, qui disait à qui voulait l'entendre que madame la Princesse lui avait bien lavé la tête d'avoir mis en avant l'affaire du bonnet. Elle finit donc de cette manière. D'Antin dit aux ducs ce que le roi lui avait déclaré après avoir écouté madame la Princesse, qui lui alla parler huit ou dix jours après la conférence de Sceaux.

CHAPITRE CCCLXXIX.

Je visite le duc du Maine et lui tiens les plus durs propos. — Réflexion sur le péril de former des monstres de grandeur. — Réflexion sur le bonnet. — Les présidents ne représentent point le roi au parlement, les pairs y ont sur eux la droite, etc., tant aux hauts siéges qu'aux bas siéges. — Comparaison du chancelier qui se découvre au conseil pour prendre l'avis des ducs et du premier président. — 1715. — Étrange pension donnée au premier président.

J'avais toujours été dans cette affaire, depuis la première conférence que j'ai marquée que nous eûmes cinq ou six ensemble chez le maréchal d'Harcourt pour délibérer sur l'embarquement, et M. du Maine m'avait raccroché plusieurs fois à Marly, quoique je l'évitasse, pour m'en parler avant l'éclat du premier président. Je ne dissimulerai pas que je fus outré de nous voir le jouet de l'art et de la puissance de M. du Maine, et de la scélératesse du premier président. Ce fut un samedi au soir que d'Antin nous rendit à Versailles la réponse définitive du roi. J'eus la nuit devant moi. Elle ne put me persuader de laisser M. du Maine jouir paisiblement du plein, et plus que plein succès de ses souplesses; ce terme, je pense, n'est pas trop fort. Il m'avait répondu de soi, de madame la Princesse, des princes du sang, du premier président, du parlement, comme aux autres ducs; il m'avait fait les mêmes protestations de son désir et de

sa bonne foi ; il m'avait même pressé dans les premiers temps de m'assurer du consentement de M. le duc d'Orléans. Aucun péril ne me put persuader une servitude assez basse pour lui laisser ignorer ce que je sentais. Je n'y voulus embarquer personne avec moi, mais je ne pus souffrir qu'il le portât plus loin. Je logeais dans l'aile neuve de plain-pied à la tribune, lui dans la même aile en bas, tout auprès de la grande porte de la chapelle. Le lendemain dimanche, je le fis guetter au sortir de la chapelle. Jamais les fêtes et dimanches il n'y manquait grand'messe, vêpres et le salut, et toutefois sa piété ne trompait personne. Il allait souvent à complies, à la prière, au sermon toujours quand il y en avait, et au salut les jeudis.

Dès que je fus averti, je descendis chez lui. Je le trouvai seul dans son cabinet, qui me reçut l'air ouvert, de la manière du monde la plus polie et la plus aisée. Je n'ouvris la bouche qu'après que je fus assis dans mon fauteuil, et M. du Maine dans le sien. Alors, d'un air fort sérieux, je lui dis ce que j'avais appris. M. du Maine blâma madame la Princesse, tomba sur elle, s'excusa, s'affligea. Je l'interrompis pour lui nommer seulement et gravement le premier président. M. du Maine voulut un peu l'excuser, et promptement ajouta qu'il ne fallait point désespérer de l'affaire ni la regarder comme finie ; que pour lui il ne cesserait d'y travailler, et qu'il ne serait jamais content qu'il n'en fût venu à bout. Sans m'émouvoir je l'écoutai, puis lui dis toutes les impostures du premier président au roi contre les ducs, que le roi avait rendues sur-le-champ à d'Antin, avec permission de nous les dire, duquel je les savais ; et de là je traitai le premier président sans mesure, mais sans colère, avec un simple air du plus profond mépris et de l'horreur de sa scélératesse. Ce n'était pas que je

comptasse lui rien apprendre, mais lui montrer que je n'ignorais rien; et tout de suite le regardant fixement entre deux yeux : « C'est vous, monsieur, continuai-je, qui nous avez engagés malgré nous dans cette affaire; c'est vous qui nous avez répondu du roi, du premier président, et par lui du parlement; c'est vous qui nous avez répondu de madame la Princesse; c'est vous qui la faites intervenir maintenant, après avoir fait jouer au premier président un si indigne personnage; enfin, c'est vous, monsieur, qui nous avez manqué de parole, et qui nous rendez le jouet du parlement et la risée du monde. » M. du Maine, toujours si vermeil et si désinvolte, devint interdit et pâle comme un mort. Il voulut s'excuser en balbutiant, et témoigner sa considération pour les ducs, et en particulier pour moi. Je l'écoutais sans avoir ôté un moment mes yeux de dessus les siens. Enfin, fixant les yeux de plus en plus sur lui, je l'interrompis et lui dis d'un ton élevé et fier, mais toujours tranquille et sans colère : « Monsieur, vous pouvez tout, vous nous le montrez bien et à toute la France; jouissez de votre pouvoir et de tout ce que vous avez obtenu; » mais en haussant la tête et la voix, et le regardant jusqu'au fond de l'âme : « Il vient quelquefois des temps où on se repent trop tard d'en avoir abusé, et d'avoir joué et trompé de sang-froid tous les principaux seigneurs du royaume en rang et en établissements, qui ne l'oublieront jamais; » et brusquement je me lève, et tourne pour m'en aller sans lui laisser le moment de répondre. Le duc du Maine, l'air éperdu d'étonnement et peut-être de dépit, me suivit, balbutiant encore des excuses et des compliments. J'allai toujours, sans me tourner, jusqu'à la porte. Là, je me tournai et d'un air d'indignation je lui dis : « Oh! monsieur, me conduire après ce qui s'est passé, c'est ajouter la dérision à l'insulte. » Je

passai à l'instant la porte, et m'en allai sans regarder derrière moi.

La même après-dînée je racontai cette visite aux autres ducs de point en point. Je ne sais si beaucoup l'eussent voulu faire, mais tous en parurent très-satisfaits. Nul ne le fut plus que moi. Je n'ai point su ce que M. du Maine fit de cette conversation, dont il n'avait, je pense, éprouvé encore de pareille. S'il en parla au roi, s'il s'en ouvrit à madame de Maintenon, s'il la tint secrète de sa part, c'est ce que je n'ai point démêlé, et dont je me mis peu en peine. Si le roi la sut, il a fait comme s'il ne la savait pas; madame de Maintenon de même. Jamais madame de Saint-Simon et moi ne nous en sommes aperçus. Personne de chez M. du Maine, ni de Sceaux, n'en a jamais parlé. On peut juger que M. du Maine et moi ne retournâmes pas l'un chez l'autre, et ne nous cherchions pas. Nous nous rencontrions rarement; alors M. du Maine s'arrêtait et me saluait bas, et de la façon la plus marquée : son pied-bot l'obligeait à s'arrêter ainsi quand il voulait saluer quelqu'un par une véritable révérence; je lui répondais fidèlement par une demie, toujours marchant; et nous vécûmes ainsi jusqu'à la mort du roi.

Quoique les réflexions gâtent souvent des mémoires, il est difficile de s'empêcher d'en faire ici sur le renversement de toutes lois, droits et ordre pour des élévations sans mesure. Ceux qui les obtiennent regardent comme ennemi tout ce qui n'approuve pas leur fortune, et comme des gens à perdre tous ceux qui dans d'autres temps les y pourraient troubler. Semblables aux tyrans qui ont asservi leur patrie, ils craignent tout, ils se défient de tout, des hommes de sens et de courage dont l'état est blessé de cette étrange élévation; ils se croient tout permis contre eux, et la crainte de déchoir devient en

eux une passion si supérieure à tout autre sentiment, qu'il n'est crime dont ils puissent avoir horreur, dès qu'il devient utile à la conservation de ce qu'ils ont usurpé.

On voit ici le plus noir dessein du duc du Maine amené à succès par les plus noirs procédés, et en même temps les plus profondément pourpensés. La fausseté, la trahison, la perfidie, les manquements de parole sans cesse multipliés, la violence adroite pour attirer forcément dans ses piéges, les divers personnages également soutenus, le dernier abus d'une âme de boue, que comme telle il a mise sur le chandelier, à qui il fait souffler comme il veut le froid et le chaud, qu'il rend traîtresse jusque sans le plus léger prétexte, et dont il se sert enfin pour faire vomir au roi les impostures les plus absurdes mais les plus infernales contre tout ce que sa cour a de plus distingué et qui l'approche de plus près. A force de se cacher derrière des gazes, et de multiplier les horreurs, on sent qu'il est auteur et moteur de toutes les machines, et qu'il n'oublie rien pour n'être point aperçu. Il se voue aux ténèbres, et les ténèbres mêmes les rejettent. On les voit ensuite, lui et son infâme instrument, tenter tout pour se tromper l'un l'autre : le premier président pour obtenir des ducs de suivre les présidents, et laisser M. du Maine dans la nasse; M. du Maine chercher à s'assurer des ducs en leur donnant ce qu'ils voulaient, en laissant le premier président dans le fond du bourbier que sa servitude à ce maître perfide lui avait fait creuser à lui-même. Couverts enfin l'un et l'autre de tout ce qui peut rendre les hommes plus méprisables et plus odieux, sans plus de ressource de n'être pas vus tels et à plein découverts, on voit M. du Maine se servir de son épouse, et abuser du respect dû à sa naissance de fille du premier prince du sang,

pour faire nettement et distinctement les propositions les plus criminelles et en même temps les plus farcies de toutes les sortes de poisons, et qui, dans la rage de ne les pouvoir faire accepter, ose déclarer que, plutôt que se voir arracher ce qui n'est pas dans le pouvoir des rois, ni dans la nature des choses de donner, je veux dire la succession à la couronne, ils mettront le feu au milieu et aux quatre coins du royaume. Est-ce une personne issue de la couronne qui parle? Est-ce quelqu'un dont les frères et les neveux y sont incontestablement appelés? Le plus mortel ennemi de nos rois, de nos princes, de notre patrie, pourrait-il emprunter de la plus furieuse rage des paroles qui en fussent plus le langage? et ce langage est celui d'une princesse du sang qui a oublié ce qu'elle est, et la reconnaissance de tous les biens, charges et grandeurs, qu'a obtenus le mari qu'elle a épousé, qui ont passé à ses enfants, qui tous sont les premiers doubles adultérins que le soleil ait vus paraître, et que les lois violées ont soufferts hors du néant, et de la non-existence! menace enfin qui, selon toutes les lois et suivant encore toute politique, en cela parfaitement d'accord avec les lois, mérite ce qu'on n'oserait exprimer. Et à qui s'adresse-t-elle pour vomir cette criminelle menace? à des gens du plus grand état, qu'elle regarde comme ses ennemis, que dans ce moment elle rend tels, et à qui elle ne craint pas de le dire. On verra dans la suite qu'il n'a pas tenu à elle, ni à son mari, caché alors derrière elle tant qu'il put, et jusqu'à la dernière comédie, comme il s'y cachait ici, qu'ils n'aient renversé l'état et livré la France en proie..... Que n'aurait-on pas à ajouter!

Mesmes, trop vil pour s'arrêter à lui, et qui, par ce qu'on vient d'en voir, s'est montré par trop infâme pour ne pas déshonorer par le seul attouchement qui en vou-

drait réfléchir, laissera sauter par-dessus son infecté pourriture pour faire une courte réflexion sur le bonnet.

On en a vu ci-dessus la nouveauté, l'art et la plus qu'indécence; elle est telle que les présidents eux-mêmes sont forcés de l'avouer. Toute leur défense est de se couvrir du nom et de la majesté du roi qu'ils prétendent représenter tous ensemble dans leur commune présidence, et c'est par cette représentation qu'ils essaient de soutenir leurs prétentions. La fausseté de cet allégué se découvre en ce que les représentants du roi auraient la première place dans le lieu et la fonction de leur représentation. Or il est de fait que ce sont les pairs qui l'ont sur eux, tant aux hauts siéges qu'aux bas siéges, puisqu'ils sont à la droite du coin du roi, au haut bout derrière lequel il n'y a point de passage, et du côté de la cheminée, du côté du barreau de préférence, du côté de la place et du plaidoyer des gens du roi. Si on a nouvellement changé la cheminée, il demeure constant que c'est une nouveauté; et le côté droit, à ce qui vient d'en être expliqué, demeure en existence et en évidence. Il faut donc dire que les présidents président au nom du roi, et non pas que des légistes pour leur argent le représentent. Cette représentation est même si fausse à leurs propres yeux qu'ils ne la pouvaient alléguer en présence du roi en lit de justice. Ils ne pouvaient pas même s'appuyer sur la simple présidence, puisque la présence du chancelier la leur ôte, et les efface totalement. Néanmoins on les a vus usurper d'opiner en lit de justice, non-seulement devant les pairs et les princes du sang, mais devant les fils de France, et devant la reine-mère et régente; et les mouvements qu'ils se donnèrent montrent bien que c'était pour leurs personnes uniquement, et dans lesquels ils engagèrent le parlement d'entrer, quoiqu'il n'y eût pas le moindre intérêt,

lorsque cette affaire fut enfin portée devant le roi en 1662, qui, très-contradictoirement, jugea contre eux pour les pairs ce qui a toujours subsisté depuis. Il est donc évident, par cet exemple dont on se contente ici, que ce n'est ni par la représentation du roi qu'ils n'ont point, ni par la présidence qu'ils exercent en son nom, qu'ils osent soutenir l'énorme usurpation du bonnet, et que, si le roi les obligeait d'articuler à quel titre, ils demeureraient confondus.

Mais que pourraient-ils alléguer au roi là-dessus, en leur laissant même soutenir cette représentation fausse et idéale, dès que le roi consent pour ce qui le regarde, et qu'il dit au premier président que ce que les ducs demandent lui paraît juste et raisonnable, et qu'il désire qu'ils soient contents? c'était les mettre au pied du mur. Aussi le premier président n'osa jamais faire une dernière réponse au roi; et ce fut pour l'en délivrer que M. du Maine n'eut pas honte, après avoir tant de fois répondu de madame la Princesse, de l'amener enfin sur la scène pour finir l'affaire comme on l'a vu.

Finissons par un mot fort court. Le chancelier va au parlement toutes les fois que bon lui semble, y préside, et y efface totalement le premier président et tous les autres présidents; il y déplace le premier président en l'absence du roi; il est le supérieur du parlement. Quand cette compagnie va chez lui le haranguer, et il n'est point de chancelier à qui cela n'arrive, c'est par députés, parmi lesquels sont le premier président et d'autres présidents à mortier. Le premier président lui porte la parole et le traite toujours de monseigneur; la députation est très-légèrement conduite par le chancelier, qui prend la main sur le premier président et sur tous, et, à l'ordinaire de la vie, ne donne la main chez lui à aucun magistrat; et la chancelière, qui a d'ailleurs un rang bien

inférieur au sien, ne donne aussi la main chez elle ni à la première présidente ni à aucune femme de robe, et la donne néanmoins à toutes les autres, à la différence du chancelier qui ne la donne qu'aux gens titrés. Voilà donc une supériorité entière du chancelier sur le premier président et sur tous les présidents qui, en corps, et le premier président en particulier, lui écrivent *monseigneur* et en reçoivent réponse fort disproportionnée. Le conseil privé, ou des parties, qui casse les arrêts du parlement, n'a qu'un seul président qui est le chancelier. En prenant les avis il est couvert, et le demeure lorsque les conseillers d'état se découvrent lorsqu'il les nomme pour opiner. Il n'ôte son chapeau qu'en nommant le doyen du conseil, et le nomme monsieur le doyen, et non par son nom comme il fait pour tous les autres conseillers d'état. Lorsqu'il y a eu des pairs, même M. de Vitry, qui n'était que duc à brevet et conseiller d'état d'épée, le chancelier s'est toujours découvert pour eux, et l'exemple de MM. de Reims et de Noyon en est récent. Que l'on compare maintenant le chancelier et le premier président et leur très-différent usage; qu'est-il possible que les présidents y répondent qui se puisse souffrir? En voilà assez sur cette étrange affaire qui gagna le mois de mars 1715. Sa nature a obligé à un récit de suite et non interrompu; reprenons maintenant les matières accoutumées, et revenons sur nos pas au 1er janvier 1715. Toutefois il ne faut pas que l'empressement de finir une si désagréable matière fasse omettre que M. du Maine avait payé d'avance le premier président, presque immédiatement avant de l'entamer. Ce magistrat, qui était un panier percé qui jetait à tout, et beaucoup en breloques, avait toujours grand besoin d'argent, et se gouvernait fort par ce continuel désir. Il avait 400,000 liv. de brevet de retenue qu'il avait payées

à son prédécesseur; il n'eut pas honte d'en demander la jouissance par une nouvelle pension de 20,000 liv., ni le duc du Maine de la solliciter auprès du roi, qui n'était plus à portée de refuser quoi que ce fût à ce très-cher bâtard, et cher en toutes les sortes.

CHAPITRE CCCLXXX.

Grillo vient faire au roi les remercîments de la reine d'Espagne. — 300,000 liv. de brevet de retenue au duc de Bouillon sur son gouvernement d'Auvergne. — 3,000 liv. de pension à Harpajon. — 6,000 liv. à Céli, intendant à Pau. — L'électeur de Bavière à Versailles. — L'électeur de Cologne y prend congé du roi et retourne dans ses états. — Mariage du prince héréditaire d'Hesse-Cassel avec la sœur du roi de Suède. — Mort de la princesse d'Isenghien. — Pot sans enfants. — Mort, caractère et famille du comte de Grignan, sa dépouille. — Mort et caractère du maréchal de Chamilly, sa dépouille. — Caractère, vie, conduite et mort de Fénelon, archevêque de Cambrai.

Cette année commença par les remercîments que la reine d'Espagne fit au roi des présents qu'elle en avait reçus par le duc de Saint-Aignan. Elle lui dépêcha le marquis de Grillo, noble Génois, qu'elle affectionnait, et qu'elle fit grand d'Espagne dès qu'elle s'y fut rendue maîtresse.

M. de Bouillon obtint 100,000 écus de brevet de retenue sur son gouvernement d'Auvergne; le marquis d'Harpajon 1,000 écus de pension; et Harlay, fils de l'ambassadeur plénipotentiaire à la paix de Ryswick, 2,000. Il était intendant à Pau. Le roi ne se démentit jamais en la moindre chose de sa préférence distinguée et marquée en tout de la robe sur l'épée, et du bourgeois sur le noble.

L'électeur de Bavière tira dans le petit parc, ce qui était une faveur où les fils de France avaient rarement atteint; joua après chez madame la Duchesse, soupa et joua chez d'Antin; ne vit point le roi; et s'en retourna. On sut en même temps que le roi de Suède, qui était toujours à Stralsund, avait accordé la princesse Ulrique, sa sœur, au prince héréditaire de Hesse-Cassel, qui l'allait épouser à Stockholm. C'est le même prince qui avait toujours servi dans les armées des alliés contre la France, et qui fut battu en Italie par Médarid presque en même temps de la levée du siége de Turin. L'électeur de Cologne prit congé du roi dans son cabinet l'après-dînée, pour retourner enfin dans ses états; il entra et sortit de chez le roi à l'ordinaire par les derrières.

Madame d'Isenghien mourut en couche d'un enfant mort. Elle était Pot, fille unique du dernier marquis de Rhodes, et je crois la dernière de cette illustre et ancienne maison. Elle était brouillée avec sa mère qui était Simiane, nièce du feu évêque-duc de Langres, malgré laquelle elle s'était mariée. Sa mort fit la réconciliation.

Le comte de Grignan, seul lieutenant général et commandant de Provence et chevalier de l'ordre, gendre de madame de Sévigné qui en parle tant dans ses lettres, mourut à quatre-vingt-trois ans dans une hôtellerie, allant de Lambesc à Marseille. C'était un grand homme, fort bien fait, laid, qui sentait fort ce qu'il était, fort honnête homme, fort poli, fort noble, en tout fort obligeant, et universellement estimé, aimé et respecté en Provence, où, à force de manger et de n'être point aidé, il se ruina. Il ne lui restait que deux filles: madame de Vibraye, fille de la sœur de la duchesse de Montausier, que les mauvais traitements de la dernière madame de Grignan-Sévigné forcèrent à un mariage fort inégal, et qui fut toujours brouillée avec eux; et madame de

Simiane, fille de la Sévigné, adorée de sa mère comme elle l'était de la sienne. Elle avait épousé Simiane par amour réciproque. Il avait peu servi, et il était premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, léger emploi alors, mais qui par l'événement lui valut la lieutenance générale de Provence, dont le roi n'avait pas disposé lorsqu'il mourut.

Le maréchal de Chamilly mourut à Paris le 7 janvier, après une longue maladie, à soixante-dix-neuf ans. C'était un grand et gros homme, fort bien fait, extrêmement distingué par sa valeur, par plusieurs actions, et devenu célèbre par la défense de Grave. On en a parlé ailleurs à diverses reprises. Il était fort homme de bien et d'honneur, et vivait partout très-honorablement; mais il avait si peu d'esprit qu'on en était toujours surpris, et sa femme, qui en avait beaucoup, souvent embarrassée. Il avait servi jeune en Portugal, et ce fut à lui que furent écrites ces fameuses Lettres Portugaises, par une religieuse qu'il y avait connue et qui était devenue folle de lui. Il n'eut point d'enfants. Son nom était Bouton, dont il y a eu des chambellans des derniers ducs de Bourgogne, province d'où ils étaient. Il ne laissa vacant que le gouvernement de Strasbourg, que le roi donna au maréchal d'Huxelles, qui fut un beau morceau ajouté à son gouvernement d'Alsace où néanmoins il ne retourna plus. La vérité est que, pour plus de 30,000 livres de rente que valait Strasbourg, il en rendit 12,000 d'appointements du gouvernement de Brisach.

En ce même commencement de janvier Fénelon, aujourd'hui conseiller d'état d'épée, lieutenant général, gouverneur du Quesnoy et chevalier de l'ordre après avoir été ambassadeur en Hollande, entra chez moi à Versailles comme j'achevais de dîner. Il me dit fort affligé qu'il venait d'apprendre par un courrier que l'ar-

chevêque de Cambrai, son grand-oncle, était extrêmement mal; et qu'il me venait prier d'obtenir de M. le duc d'Orléans de lui envoyer Chirac, son médecin, sur-le-champ, et de lui prêter ma chaise de poste. Je sortis de table aussitôt. J'envoyai chercher ma chaise, et allai chez M. le duc d'Orléans, qui envoya chercher Chirac, et lui ordonna de partir et de demeurer à Cambrai tant qu'il y serait nécessaire. Entre l'arrivée de Fénelon chez moi et le départ de Chirac il n'y eut pas une heure, et il alla tout de suite à Cambrai. Il trouva l'archevêque hors d'espérance et d'état à tenter aucun remède. Il y demeura néanmoins vingt-quatre heures, au bout desquelles il mourut. Ainsi, moi qu'il craignait tant auprès de M. le duc d'Orléans pour les temps futurs, ce fut moi qui lui rendis le dernier service. Ce personnage a été si connu et si célèbre que, après ce qui s'en voit en plusieurs endroits ici, il serait inutile de s'y beaucoup étendre, quoiqu'il ne soit pourtant pas possible de ne s'y arrêter pas un peu.

On a vu ici sa naissance d'ancienne et bonne noblesse, décorée d'ambassades, de divers emplois, d'un collier du Saint-Esprit sous Henri III, et d'alliances; sa pauvreté, ses obscurs commencements, ses tentatives diverses vers les jansénistes, les jésuites, les pères de l'Oratoire et le séminaire de Saint-Sulpice, auquel enfin non sans peine il s'accrocha, et qui le produisit aux ducs de Chevreuse et de Beauvillier; le rapide progrès qu'il fit dans leur estime, la place de précepteur des enfants de France qu'elle lui valut, ce qu'il en sut faire, les sources et les progrès de la catastrophe de ses opinions et de sa fortune; les ouvrages qu'il composa, ceux qui y répondirent; les adresses qu'il employa et qui ne purent le sauver, la disgrâce de ses partisans, de ses amis, de ses protecteurs, à combien peu il tint qu'elle n'entraînât la ruine des

ducs de Chevreuse et de Beauvillier, et l'incomparable action de Noailles, archevêque de Paris, depuis cardinal, qui le brouilla pour longtemps avec le duc son frère et sa belle-sœur; les divers contours de son affaire qu'il porta enfin à Rome, où le roi fit agir en son nom comme partie contre lui; sa condamnation canoniquement acceptée par toutes les assemblées de provinces ecclésiastiques du royaume de l'obéissance du roi; la promptitude, la netteté, l'éclat de sa soumission et sa conduite admirable dans sa propre assemblée provinciale avec Valbelle, évêque de Saint-Omer, qui s'en déshonora; enfin le bonheur qu'il eut de se conserver en entier, et pour toujours, le cœur et l'estime de monseigneur le duc de Bourgogne, des ducs de Chevreuse et de Beauvillier, et de tous ses amis, sans l'affaiblissement d'aucun, malgré la roideur et la profondeur de sa chute, la persécution toujours active de madame de Maintenon, le précipice ouvert du côté du roi, et dix-sept années d'exil, amis tous aussi vifs que lui, aussi attentifs, aussi faisant leur chose capitale de ce qui le regardait, aussi assujettis à sa direction, aussi ardents à profiter de tout pour le remettre en première place que les premiers moments de sa disgrâce, et tous avec la plus grande mesure de respect pour le roi, mais sans s'en cacher, et moins qu'aucun d'eux les ducs de Chevreuse et de Beauvillier, toute leur famille, et monseigneur le duc de Bourgogne même.

Ce prélat était un grand homme maigre, bien fait, pâle, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent, et une physionomie telle que je n'en ai point vu qui y ressemblât, et qui ne se pouvait oublier quand on ne l'aurait vue qu'une fois. Elle rassemblait tout, et les contraires ne s'y combattaient point. Elle avait de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté; elle sentait également le docteur,

l'évêque et le grand seigneur; ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la décence, et surtout la noblesse. Il fallait effort pour cesser de le regarder. Tous ses portraits sont parlants, sans toutefois avoir pu attraper la justesse de l'harmonie qui frappait dans l'original, et la délicatesse de chaque caractère que ce visage rassemblait. Ses manières y répondaient dans la même proportion, avec une aisance qui en donnait aux autres, et cet air et ce bon goût qu'on ne tient que de l'usage de la meilleure compagnie et du grand monde, qui se trouvait répandu de soi-même dans toutes ses conversations; avec cela une éloquence naturelle, douce, fleurie; une politesse insinuante, mais noble et proportionnée; une élocution facile, nette, agréable; un air de clarté et de netteté pour se faire entendre dans les matières les plus embarrassées et les plus dures; avec cela un homme qui ne voulait jamais avoir plus d'esprit que ceux à qui il parlait, qui se mettait à la portée de chacun sans le faire jamais sentir, qui les mettait à l'aise et qui semblait enchanter, de façon qu'on ne pouvait le quitter, ni s'en défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. C'est ce talent si rare, et qu'il avait au dernier degré, qui lui tint tous ses amis si entièrement attachés toute sa vie, malgré sa chute, et qui, dans leur dispersion, les réunissait pour se parler de lui, pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus à lui, comme les Juifs pour Jérusalem, et soupirer après son retour, et l'espérer toujours, comme ce malheureux peuple attend encore et soupire après le Messie. C'est aussi par cette autorité de prophète, qu'il s'était acquise sur les siens, qu'il s'était accoutumé à une domination qui, dans sa douceur, ne voulait point de résistance. Aussi n'aurait-il pas longtemps souffert de compagnon s'il fût revenu à la cour, et entré dans le

conseil, qui fut toujours son grand but; et une fois ancré et hors des besoins des autres, il eût été bien dangereux non-seulement de lui résister, mais de n'être pas toujours pour lui dans la souplesse et dans l'admiration.

Retiré dans son diocèse, il y vécut avec la piété e l'application d'un pasteur, avec l'art et la magnificence d'un homme qui n'a renoncé à rien, qui se ménage tout le monde et toutes choses. Jamais homme n'a eu plus que lui la passion de plaire, et au valet autant qu'au maître; jamais homme ne l'a portée plus loin, avec une application plus suivie, plus constante, plus universelle; jamais homme n'y a plus entièrement réussi. Cambrai est un lieu de grand abord et de grand passage; rien d'égal à la politesse, au discernement, à l'agrément avec lesquels il recevait tout le monde. Dans les premières années on l'évitait, il ne courait après personne; peu à peu les charmes de ses manières lui rapprochèrent un certain gros. A la faveur de cette petite multitude, plusieurs de ceux que la crainte avait écartés, mais qui désiraient aussi de jeter des semences pour d'autres temps, furent bien aises des occasions de passer à Cambrai. De l'un à l'autre tous y coururent. A mesure que monseigneur le duc de Bourgogne parut figurer, la cour du prélat grossit; et elle en devint une effective aussitôt que son disciple fut devenu dauphin. Le nombre des gens qu'il avait accueillis, la quantité de ceux qu'il avait logés chez lui passant par Cambrai, les soins qu'il avait pris des malades, des blessés qu'en diverses occasions on avait portés dans sa ville, lui avaient acquis le cœur des troupes. Assidu aux hôpitaux et chez les moindres officiers, attentif aux principaux, en ayant chez lui en nombre et plusieurs mois de suite jusqu'à leur parfait rétablissement, vigilant en vrai pasteur au salut de leurs âmes, avec cette connaissance du monde qui les savait

gagner et qui en engageait beaucoup d'autres à s'adresser à lui-même, ne se refusant pas au moindre des hôpitaux qui voulait aller à lui, et qu'il suivait comme s'il n'eût point d'autres soins à prendre, il n'était pas moins actif au soulagement corporel. Les bouillons, les nourritures, les consolations des dégoûts, souvent encore les remèdes sortaient en abondance de chez lui ; et dans ce grand nombre un ordre et un soin que chaque chose fût du meilleur en sa sorte qui ne se peut comprendre. Il présidait aux consultations les plus importantes ; aussi est-il incroyable jusqu'à quel point il devint l'idole des gens de guerre, et combien son nom retentit jusqu'au milieu de la cour.

Ses aumônes, ses visites épiscopales réitérées plusieurs fois l'année, et qui lui firent connaître par lui-même à fond toutes les parties de son diocèse, la sagesse et la douceur de son gouvernement, ses prédications fréquentes dans la ville et dans les villages, la facilité de son accès, son humanité avec les petits, sa politesse avec les autres, ses grâces naturelles qui rehaussaient le prix de tout ce qu'il disait et faisait, le firent adorer de son peuple ; et les prêtres dont il se déclarait le père et le frère, et qu'il traitait tous ainsi, le portaient tous dans leurs cœurs. Parmi tant d'art et d'ardeur de plaire, et si générale, rien de bas, de commun, d'affecté, de déplacé, toujours en convenance à l'égard de chacun ; chez lui abord facile, expédition prompte et désintéressée ; un même esprit, inspiré par le sien, en tous ceux qui travaillaient sous lui dans ce grand diocèse ; jamais de scandale ni rien de violent contre personne ; tout en lui et chez lui dans la plus grande décence. Ses matinées se passaient en affaires du diocèse. Comme il avait le génie élevé et pénétrant, qu'il y résidait toujours, qu'il ne passait pas de jour qu'il ne réglât ce qui se ;

présentait, c'était chaque jour une occupation courte et légère. Il recevait après qui le voulait voir, puis allait dire la messe, et il y était prompt; c'était toujours dans sa chapelle, hors les jours qu'il officiait, ou que quelque raison particulière l'engageait à l'aller dire ailleurs. Revenu chez lui, il dînait avec la compagnie toujours nombreuse, mangeait peu et peu solidement, mais demeurait longtemps à table pour les autres, et les charmait par l'aisance, la variété, le naturel, la gaieté de sa conversation, sans jamais descendre à rien qui ne fût digne et d'un évêque et d'un grand seigneur; sortant de table il demeurait peu avec la compagnie. Il l'avait accoutumée à vivre chez lui sans contrainte, et à n'en pas prendre pour elle. Il entrait dans son cabinet et y travaillait quelques heures, qu'il prolongeait s'il faisait mauvais temps, et qu'il n'eût rien à faire hors de chez lui.

Au sortir de son cabinet il allait faire des visites ou se promener à pied hors la ville. Il aimait fort cet exercice et l'allongeait volontiers; et, s'il n'y avait personne de ceux qu'il logeait, ou quelque personne distinguée, il prenait quelque grand vicaire et quelque autre ecclésiastique, et s'entretenait avec eux du diocèse, de matières de piété ou de savoir; souvent il y mêlait des parenthèses agréables. Les soirs il les passait avec ce qui logeait chez lui, soupait avec les principaux de ces passages d'armée quand il en arrivait, et alors sa table était servie comme le matin. Il mangeait encore moins qu'à dîner, et se couchait toujours avant minuit. Quoique sa table fût magnifique et délicate, et que tout chez lui répondît à l'état d'un grand seigneur, il n'y avait rien néanmoins qui ne sentît l'odeur de l'épiscopat et de la règle la plus exacte, parmi la plus honnête et la plus douce liberté. Lui-même était un exemple toujours pré-

sent, mais auquel on ne pouvait atteindre; partout un vrai prélat, partout aussi un grand seigneur, partout encore l'auteur de Télémaque. Jamais un mot sur la cour, sur les affaires, quoi que ce soit qui pût être repris, ni qui sentît le moins du monde bassesse, regrets, flatterie; jamais rien qui pût laisser seulement soupçonner ni ce qu'il avait été, ni ce qu'il pouvait encore être. Parmi tant de grandes parties un grand ordre dans ses affaires domestiques, et une grande règle dans son diocèse; mais sans petitesse, sans pédanterie, sans avoir jamais importuné personne d'aucun état sur la doctrine.

Les jansénistes étaient en paix profonde dans le diocèse de Cambrai, et il y en avait grand nombre; ils s'y taisaient, et l'archevêque aussi à leur égard. Il aurait été à désirer pour lui qu'il eût laissé ceux du dehors dans le même repos; mais il tenait trop intimement aux jésuites, et il espérait trop d'eux, pour ne leur pas donner ce qui ne troublait pas le sien. Il était aussi trop attentif à son petit troupeau choisi, dont il était le cœur, l'âme, la vie et l'oracle, pour ne lui pas donner de temps en temps la pâture de quelques ouvrages qui couraient entre leurs mains avec la dernière avidité, et dont les éloges retentissaient. Il fut rudement réfuté par les jansénistes, et il est vrai de plus que le silence en matière de doctrines aurait convenu à l'auteur si solennellement condamné du livre des Maximes des Saints; mais l'ambition n'était rien moins que morte; les coups qu'il recevait des réponses des jansénistes lui devenaient de nouveaux mérites auprès de ses amis, et de nouvelles raisons aux jésuites de tout faire et de tout entreprendre pour lui procurer le rang et les places d'autorité dans l'église et dans l'état. A mesure que les temps orageux s'éloignaient, que ceux de son Dauphin s'approchaient,

cette ambition se réveillait fortement, quoique cachée sous une mesure qui, certainement, lui devait coûter. Le célèbre Bossuet, évêque de Meaux, n'était plus, ni Godet, évêque de Chartres. La constitution avait perdu le cardinal de Noailles; le père Tellier était devenu tout-puissant. Ce confesseur du roi était totalement à lui ainsi que l'élixir du gouvernement des jésuites principaux; et la société entière faisait profession de lui être attachée depuis la mort du père Bourdaloue, du père Gaillard et de quelques autres principaux qui lui étaient opposés, qui en retenaient d'autres, et que la politique des supérieurs laissait agir, pour ne pas choquer le roi ni madame de Maintenon contre tout le corps; mais ces temps étaient passés, et tout ce formidable corps lui était enfin réuni. Le roi, en deux ou trois occasions depuis peu, n'avait pu s'empêcher de le louer. Il avait ouvert ses greniers aux troupes dans un temps de cherté, et où les munitionnaires étaient à bout, et il s'était bien gardé d'en rien recevoir, quoiqu'il eût pu en tirer de grosses sommes en le vendant à l'ordinaire. On peut juger que ce service ne demeura pas enfoui, et ce fut aussi ce qui fit hasarder pour la première fois de nommer son nom au roi. Le duc de Chevreuse avait enfin osé l'aller voir, et le recevoir une autre fois à Chaulnes; et on peut juger que ce ne fut pas sans s'être assuré que le roi le trouvait bon.

Fénelon, rendu enfin aux plus flatteuses et aux plus hautes espérances, laissa germer cette semence d'elle-même; mais elle ne put venir à maturité. La mort si peu attendue du Dauphin l'accabla, et celle du duc de Chevreuse qui ne tarda guère après aigrit cette profonde plaie; la mort du duc de Beauvillier la rendit incurable, et l'atterra. Ils n'étaient qu'un cœur et qu'une âme, et, quoiqu'ils ne se fussent jamais vus depuis l'exil, Fé-

nelon le dirigeait de Cambrai jusque dans les plus petits détails. Malgré sa profonde douleur de la mort du Dauphin, il n'avait pas laissé d'embrasser une planche dans ce naufrage. L'ambition surnageait à tout, se prenait à tout. Son esprit avait toujours plu à M. le duc d'Orléans. M. de Chevreuse avait cultivé et entretenu entre eux l'estime et l'amitié, et j'y avais aussi contribué par attachement pour le duc de Beauvillier qui pouvait tout sur moi. Après tant de pertes et d'épreuves les plus dures, ce prélat était encore homme d'espérances, et ne les avait pas mal placées. On a vu les mesures que les ducs de Chevreuse et de Beauvillier m'avaient engagé de prendre pour lui auprès de ce prince, et qu'elles avaient réussi de façon que les premières places lui étaient destinées, et que je lui en avais fait passer l'assurance par ces deux ducs dont la piété s'intéressait si vivement en lui, et qui étaient persuadés que rien ne pouvait être si utile à l'église, ni si important à l'état, que de le placer au timon du gouvernement; mais il était arrêté qu'il n'aurait que des espérances. On a vu que rien ne pouvait le rassurer sur moi, et que les ducs de Chevreuse et de Beauvillier me l'avouaient. Je ne sais si cette frayeur s'augmenta par leur perte, et s'il crut que, ne les ayant plus pour me tenir, je ne serais plus le même pour lui, avec qui je n'avais jamais eu aucun commerce, trop jeune avant son exil, et sans nulle occasion depuis. Quoi qu'il en soit, sa faible complexion ne put résister à tant de soins et de traverses. La mort du duc de Beauvillier lui donna le dernier coup. Il se soutint quelque temps par effort de courage, mais ses forces étaient à bout. Les eaux, ainsi qu'à Tantale, s'étaient trop persévéramment retirées du bord de ses lèvres toutes les fois qu'il croyait y toucher pour y éteindre l'ardeur de sa soif.

Il fit un court voyage de visite épiscopale, il versa dans un endroit dangereux, personne ne fut blessé, mais il vit tout le péril, et eut dans sa faible machine toute la commotion de cet accident. Il arriva incommodé à Cambrai, la fièvre survint, et les accidents tellement coup sur coup qu'il n'y eut plus de remèdes; mais sa tête fut toujours libre et saine. Il mourut à Cambrai le septième jour de cette année, au milieu des regrets intérieurs, et à la porte du comble de ses désirs. Il savait l'état tombant du roi, il savait ce qui le regardait après lui. Il était déjà consulté du dedans et recourtisé du dehors, parce que le goût du soleil levant avait déjà percé. Il était porté par le zèle infatigablement actif de son petit troupeau, devenu la portion d'élite du grand parti de la constitution par la haine des anciens ennemis de l'archevêque de Cambrai, qui ne l'étaient pas moins de la doctrine des jésuites qu'il s'agissait, de tolérée à grande peine qu'elle avait été depuis son père Molina, de rendre triomphante, maîtresse et unique. Que de puissants motifs de regretter la vie; et que la mort est amère dans des circonstances si parfaites et si à souhait de tous côtés! Toutefois il n'y parut pas. Soit amour de la réputation, qui fut toujours un objet auquel il donna toute préférence, soit grandeur d'âme qui méprise enfin ce qu'elle ne peut atteindre, soit dégoût du monde si continuellement trompeur pour lui, et de sa figure qui passe et qui allait lui échapper, soit piété ranimée par un long usage, et ranimée peut-être par ces tristes mais puissantes considérations, il parut insensible à tout ce qu'il quittait, et uniquement occupé de ce qu'il allait trouver, avec une tranquillité, une paix, qui n'excluait que le trouble, et qui embrassait la pénitence, le détachement, le soin unique des choses spirituelles de son

diocèse, enfin avec une confiance qui ne faisait que surnager à l'inutilité et à la crainte.

Dans cet état il écrivit au roi une lettre, sur le spirituel de son diocèse, qui ne disait pas un mot sur lui-même, qui n'avait rien que de touchant et qui ne convint au lit de la mort à un grand évêque. La sienne, à moins de soixante-cinq ans, munie des sacrements de l'église, au milieu des siens et de son clergé, put passer pour une grande leçon à ceux qui survivaient, et pour laisser de grandes espérances de celui qui était appelé. La consternation dans tous les Pays-Bas fut extrême. Il y avait apprivoisé jusqu'aux armées ennemies, qui avaient autant et même plus de soin de conserver ses biens que les nôtres. Leurs généraux et la cour de Bruxelles se piquaient de le combler d'honnêtetés et des plus grandes marques de considération, et les protestants pour le moins autant que les catholiques. Les regrets furent donc sincères et universels dans toute l'étendue des Pays-Bas. Ses amis, surtout son petit troupeau, tombèrent dans l'abîme de l'affliction la plus amère. A tout prendre, c'était un bel esprit et un grand homme. L'humanité rougit pour lui de madame Guyon, dans l'admiration de laquelle, vraie ou feinte, il a toujours vécu, sans que ses mœurs aient jamais été le moins du monde soupçonnées; et il est mort après en avoir été le martyr, sans qu'il ait été jamais possible de l'en séparer. Malgré la fausseté notoire de toutes ses prophéties, elle fut toujours le centre où tout aboutit dans ce petit troupeau, et l'oracle suivant lequel Fénelon vécut et conduisit les autres.

Si je me suis un peu étendu sur ce personnage, la singularité de ses talents, de sa vie, de ses diverses fortunes, la figure et le bruit qu'il a faits dans le monde,

m'ont entraîné, persuadé aussi que je ne devais pas moins au feu duc de Beauvillier pour un ami et un maître qui lui fut si cher, et pour montrer que ce n'était pas merveille qu'il en fût aussi enchanté, lui qui avec sa candeur n'y vit jamais que la piété la plus sublime, et qui n'y soupçonna pas même l'ambition. Tout était si exactement compassé chez M. de Cambrai qu'il mourut sans devoir un sou et sans nul argent.

CHAPITRE CCCLXXXI.

Menées de Fleury, évêque de Fréjus, pour être précepteur de Louis XV. — Origine de la haine implacable et de la persécution sans bornes de Fleury, évêque de Fréjus, depuis cardinal et maître du royaume, contre le père Quesnel et les jansénistes. — La Parisière, évêque de Nîmes, Zopire du père Tellier : son invention ultramontaine; sa misérable mort. — Mort et caractère de l'abbé de Lyonne et d'Henriot, évêque de Boulogne. — Gesvres, archevêque de Bourges, obtient la nomination au cardinalat des deux rois de Pologne Stanislas et électeur de Saxe. — Languet fait évêque de Soissons et quelques autres bénéfices donnés. — Mort et caractère de la duchesse de Nevers : infructueuse malice de M. le Prince.

Un prélat plus heureux pour le monde, mais qui n'a voulu rendre que soi heureux, jeta en ce temps-ci le premier fondement d'un règne qui a étonné l'Europe, et qui en même temps est devenu le plus grand et le plus solide malheur de la France. Je parle du trop fameux Fleury, qui a rendu à Dieu depuis plus de deux ans les comptes de sa longue vie et de sa toute-puissante et funeste administration, dont il n'est pas temps de parler. On a vu ses plus qu'obscurs commencements, ses progrès par cause plus que louche, avec quels efforts et combien tard il devint évêque de Fréjus, et la prédiction du roi au cardinal de Noailles qui lui arracha cet évêché malgré lui. Il y languissait loin de la cour et du grand monde où il n'osait venir que rarement. On a vu aussi

comme il tâchait de s'en dédommager en Provence et en Languedoc; l'étrange conduite qu'il eut, pour un évêque français, lorsque M. de Savoie vint à Fréjus pour l'expédition de Toulon; la juste colère du roi, et l'art et la hardiesse que Torcy employa pour lui parer les plus grandes marques d'indignation; mais l'ambition ne se rebute d'aucun obstacle. Il avait toute sa vie été courtisan du maréchal de Villeroy. Il voyait madame de Dangeau, madame de Lévi dans l'intimité de madame de Maintenon et dans toutes les parties intérieures du roi. Il avait toujours cultivé Dangeau et sa femme, où la bonne compagnie de la cour était souvent, et qui étaient amis intimes du maréchal de Villeroy. Il s'initia auprès de madame de Lévi, et la subjugua par ses manières, son liant, son langage. A la faveur suprême où il vit le maréchal de Villeroy auprès du roi, ramené, puis porté par madame de Maintenon sans cesse, il ne douta pas qu'il ne fût dans les dispositions du roi, surtout depuis qu'il le vit successeur des places du duc du Beauvillier dans le conseil. Il avait toujours courtisé M. du Maine; et de tout cela, il conclut que, marchant par ces deux dames, il pourrait se faire nommer précepteur. Toutes deux étaient parfaitement à lui; madame de Dangeau pouvait beaucoup sur le maréchal de Villeroy. Celui-ci et M. du Maine étaient dans les mesures les plus intimes, dont madame de Maintenon était le lien. Les jésuites le connaissaient trop pour s'y fier; et c'est ce qui détermina sa fortune.

Madame de Maintenon les haïssait, et on en a vu ailleurs les raisons. Le maréchal de Villeroy ne les aimait pas intérieurement plus qu'elle. M. du Maine en savait trop pour vouloir un précepteur de leur main, conduit, instruit, et soutenu par eux. Les deux dames rompirent la glace auprès de madame de Maintenon, elles furent

bien reçues. Madame de Dangeau parla au maréchal de Villeroy, qui devint aisément favorable à un homme qu'il avait protégé toute sa vie jusqu'à l'avoir quelquefois logé chez lui. Il s'en ouvrit à M. du Maine qui n'ayant rien contre Fleury, et voyant le goût de madame de Maintenon, se rendit aisément à le porter. Ces mesures prises, Fleury comprit qu'il fallait ôter tout prétexte aux refus en quittant un évêché situé à l'extrémité du royaume. Sur ces espérances, il demanda à s'en défaire sous prétexte de sa santé. Le père Tellier, tout habile et prévoyant qu'il fût, n'en sentit pas le piége. La démarche lui parut indifférente, c'était un évêché à remplir d'une de ses créatures, il ne songea qu'à en être quitte à bon marché, en ne donnant à Fleury qu'une légère abbaye. Celle de Tournus vaqua bientôt après; elle lui fut offerte, et Fleury l'accepta sans marchander. En attendant, pressé de pouvoir veiller de près au grand objet qui lui faisait quitter Fréjus, il fit un mandement d'adieu à ses diocésains, dont le tour ne fut pas fort approuvé; le démon en sut profiter.

Fleury, dont la science, les mœurs ni la religion n'avaient jamais fait le capital de sa vie, avait toujours évité les questions de doctrine. Peu aimé des jésuites et lié avec la meilleure compagnie, il ne s'était pas contraint de blâmer l'inquisition et la tyrannie qui s'exerçaient sur le jansénisme, et avait toujours laissé son diocèse en paix. L'idée d'être précepteur le fit changer de conduite; il voulut ranger les écueils, et alla au devant de tout en matière si délicate et si sûrement exclusive, tellement que les derniers six mois de son épiscopat à Fréjus ne furent employés qu'à la recherche de la doctrine, des livres, des confesseurs, et à tourmenter le peu de religieuses de son diocèse. Comme il voulait du bruit, il en fit plus que de mal; mais ce bruit qui entrait si

bien dans ses vues, et que ses amis surent faire valoir à la cour, retentit jusque dans les Pays-Bas et dans la retraite du fameux père Quesnel. Il venait d'achever son septième mémoire pour servir à l'examen de la constitution, qui n'a été imprimé qu'en 1716, et il travaillait à la préface lorsque, irrité du nouveau personnage de persécuteur que Fleury venait de prendre, il reçut le mandement de ses adieux à ses diocésains. Il ne put résister au désir de châtier le nouveau zèle de Fleury par le ridicule de cette pièce, qu'il sut enchâsser dans sa préface avec l'ironie la plus amère, la plus méprisante, et qui en effet mit en pièces ce beau mandement; *inde iræ.* Fleury, avec son air doux, riant, modeste, était l'homme le plus superbe en dedans et le plus implacable que j'aie jamais connu. Il ne le pardonna pas au père Quesnel; et c'est la cause unique qui produisit en Fleury cette fureur jusqu'à lui inouïe, et qui s'est portée sans cesse aux derniers excès de cruauté et de tyrannie contre les jansénistes et les anti-constitutionnaires, et les infernales mesures pour les perpétuer après sa mort, aux dépens de l'église et de l'état.

A propos de la constitution, un trait du père Tellier et de ses créatures, arrivé en ce même temps-ci, ne sera pas déplacé en ce lieu, et mérite d'y tenir place. La Parisière, homme de la condition la plus obscure, et dont le savoir ne consistait qu'en manéges et en intrigues, avait succédé au savant et célèbre Fléchier en l'évêché de Nîmes. C'étaient là les gens d'élite du père Tellier. Instruit par lui, il fit sourdement le zélé contre la constitution, refusa même de l'accepter; et par cette démarche s'initia aux états de Languedoc parmi les évêques. Il y fit si bien son personnage qu'étant député pour le clergé par les états, il reçut défense de venir à la cour, et les états ordre de nommer un autre évêque.

Cette éclatante disgrâce acheva de lui ouvrir tous les cœurs opposés à la constitution. Il sut donc le nombre des évêques, des curés, des supérieurs séculiers et réguliers, les prêtres, les moines, les personnes principales séculières qui ne voulaient point de la constitution, leur force en capacité, en zèle, en amis, en soutiens, en un mot tout le secret de gens opprimés qui se concertent. Ce nouveau Zopire mit en mémoire toutes ses connaissances et les envoya au père Tellier. Quand il se crut en état de n'avoir plus rien à apprendre, il monta tout à coup en chaire dans sa cathédrale, fit un sermon foudroyant contre les réfractaires aux ordres du roi et du pape, reçut là même la constitution de la manière la plus précise et la plus absolue; et peu de jours après montra un ordre du roi pour lui rendre la députation des états, dont il apporta les cahiers à Versailles avec un front d'airain. Ce fut lui qui dans la suite se licencia de donner l'exemple de consulter les évêques et les universités d'Espagne, de Portugal et d'Italie, sur la constitution, qui n'avaient garde de n'y pas adhérer, dans la frayeur de l'inquisition, et dans l'opinion ultramontaine de l'infaillibilité du pape. Ce malheureux, abhorré partout et dans son diocèse, y mourut banqueroutier, et en un homme sans foi ni loi, quelques années après.

L'abbé de Lyonne, fils du célèbre ministre d'état, mourut aussi en ce mois de janvier. Ses mœurs, son jeu, sa conduite, l'avaient éloigné de l'épiscopat et de la compagnie des honnêtes gens. Il était extrêmement riche en bénéfices qui lui donnaient de grandes collations. L'abus qu'il en faisait engagea sa famille à lui donner quelqu'un qui y veillât avec autorité. Il fallut avoir recours à celle du roi, par conséquent aux jésuites, puisqu'il s'agissait de biens et de collations ecclésiastiques. Ils découvrirent un certain Henriot de la plus basse lie du peuple, dé-

crié pour ses mœurs et ses friponneries. Ce fut leur homme ; ils le firent tuteur de l'abbé de Lyonne, chez lequel il s'enrichit par la vente de toutes ses collations. Ce nonobstant, Henriot, valet à tout faire, parut un si grand sujet au père Tellier, et si à sa main, qu'il le chargea dans Paris de plusieurs commissions extraordinaires dans des couvents de filles, appuyé par Pontchartrain, qui se délectait de mal faire, et qui faisait bassement sa cour au père Tellier. Tous deux firent l'impossible auprès du roi pour le faire évêque, sans que jamais le roi, qui était instruit sur ce compagnon, les voulût écouter. Les chefs de la constitution se firent un capital de le faire évêque dans la régence, et réussirent enfin à le faire évêque, ou pour mieux dire, loup de Boulogne, à la mort de M. de Langle. Rien en tout ne pouvait être plus parfaitement dissemblable. Henriot, connu et par conséquent parfaitement méprisé et détesté, y vécut et y mourut en loup. Ce fut un des premiers évêques que le cardinal Fleury voulut sacrer. Il en fit la cérémonie à Fontainebleau dans la paroisse, au scandale universel. Pour revenir à l'abbé de Lyonne, il passa toute sa vie dans la dernière obscurité. Il logeait à Paris dans son beau prieuré de Saint-Martin-des-Champs, où tous les matins, les vingt dernières années de sa vie, il buvait, depuis cinq heures du matin jusqu'à midi, vingt et quelquefois vingt-deux pintes d'eau de la Seine, sans se pouvoir passer à moins, outre ce qu'il en avalait encore à son dîner. Il n'était pas fort vieux, et ne laissait pas d'avoir de l'esprit et des lettres.

On a vu en son lieu, en parlant du vieux duc de Gesvres, et de tout ce qu'il fit auprès du roi contre son fils revenant de Rome, pour l'empêcher d'être archevêque de Bourges, quel était ce prélat et combien il était en faveur auprès d'Innocent XI, dont il était camérier

d'honneur, et en espérance de la pourpre romaine, lorsque l'éclat arrivé entre le pape et le roi, pour la franchise du quartier des ambassadeurs, fit en 1688 rappeler tous les Français de Rome; et que l'archevêché de Bourges lui fut donné en récompense des espérances qu'il perdait, contre l'usage constamment observé alors de ne donnner des archevêchés qu'à des évêques. Cet abbé, devenu ainsi archevêque de plein saut, ne perdit jamais de vue le chapeau qu'il avait tant espéré. Il avait conservé à Rome des amis et un commerce secret. Il avait réussi à s'acquérir l'amitié de Croissy, et de Torcy secrétaire d'état des affaires étrangères. Il avait accoutumé le roi à trouver bon qu'il fît de son mieux pour devenir cardinal. La nomination du roi Jacques qu'il avait eue d'abord n'ayant pas réussi, il trouva moyen de se faire donner celle de Pologne par le roi Stanislas, dans le court intervalle de son règne; et il fut encore assez habile pour obtenir la même grâce de l'électeur de Saxe, après qu'il fut remonté sur ce trône. Ce chapeau faisait toute l'occupation et la vie de l'archevêque de Bourges. On verra qu'il attendit encore des années, qui lui parurent bien longues, et pendant lesquelles il travailla sans cesse son objet, auquel à la fin il arriva.

Le roi, contre sa coutume de ne donner les bénéfices que les jours qu'il avait communié le matin : le samedi saint, la veille de la Pentecôte, de l'Assomption, la veille de la Toussaint, de Noël, en donna à la mi-janvier de cette année, mais seulement au fils, plus que disgracié de corps, de mœurs, d'esprit, de son ministre des finances, et à trois favoris de la constitution. L'abbé Desmarets, qui avait déjà une grosse abbaye et d'autres bénéfices, eut l'abbaye de Saint-Antoine-aux-Bois; et l'abbé de Montbazon la riche abbaye du Gard, près de Metz, de plus de 50,000 livres de rente. Le cardinal de

Rohan s'était enfin trop entièrement vendu au père Tellier, et ce père avait encore trop besoin de lui, pour ne se le pas assurer de plus en plus. Languet, de la plus nouvelle et petite robe du parlement de Dijon, qui était aumônier de madame la duchesse de Bourgogne, et que je voyais sans cesse dans les antichambres des dames du palais, eut l'évêché de Soissons, où il fit bientôt après parler de son zèle pour la constitution. Le frère d'Argenson, si nécessaire dans Paris, et à l'oreille du roi, aux jésuites, passa du triste évêché de Dol à l'archevêché d'Embrun, vacant par la mort de Brûlart-Genlis le plus ancien des archevêques; et Dol fut donné au fils de Sourches qui pourrissait aumônier du roi en grand mépris.

La duchesse de Nevers mourut en ce temps-ci. On a assez fait connaître quelle elle était, et le duc de Nevers, son mari, pour n'avoir ici besoin que d'une addition légère. Peu de femmes l'avaient surpassée en beauté. La sienne était de toutes les sortes, avec une singularité qui charmait. On ne se pouvait lasser de lui entendre raconter les aventures de ses voyages d'Italie. M. le Prince avait été extrêmement amoureux d'elle. Il voulut lui donner une fête sous un autre prétexte, et c'était l'homme du monde qui s'y entendait le mieux. Mais comme il n'était pas moins malin qu'amoureux, il imagina d'engager M. de Nevers à faire les vers de la pièce qui devait être le principal divertissement de la fète, et dont toute la galanterie était pour madame de Nevers. Il le cajola si bien que M. de Nevers lui promit de faire ces vers. Il y réussit au delà des espérances de M. le Prince. Il prépara donc sa fête, dans le double plaisir de plaire à sa dame et de se moquer du mari. Celui-ci, tout jaloux, tout Italien, tout plein d'esprit qu'il fût, n'avait pas conçu le plus léger soupçon de cette fête, quoiqu'il

n'ignorât pas l'amour de M. le Prince. Quatre ou cinq jours avant celui de la fête, il découvrit de quoi il s'agissait, il n'en dit mot, et partit le lendemain pour Rome avec sa femme, où il demeura longtemps, et à son tour se moqua bien de M. le Prince. Madame de Nevers, à plus de soixante ans, était encore parfaitement belle, lorsqu'elle mourut d'une maladie fort courte. Depuis qu'elle était veuve elle était devenue fort avare, et ne quittait plus la duchesse du Maine.

CHAPITRE CCCLXXXII.

Chute de la princesse des Ursins. — Réflexions. — La comtesse douairière d'Altamire, camarera major, et le prince de Cellamare, grand écuyer de la reine. — Le cardinal del Giudice rappelé : Macañas et Orry chassés d'Espagne. — Pompadour remercié, et le duc de Saint-Aignan ambassadeur en Espagne. —Tolède donné à un simple curé.— Mort de la duchesse d'Aveyro et du marquis de Mansera. — Succès de la reine près du roi d'Espagne ; sa préférence pour les Italiens.

On a vu que la princesse des Ursins s'était enfin perdue avec le roi et madame de Maintenon. Le roi ne lui avait pu pardonner l'audace de sa souveraineté, l'obstacle que son opiniâtreté, voilée de celle qu'elle inspirait au roi d'Espagne, avait mis si longtemps à sa paix, malgré tout ce que le roi avait pu faire, et qui ne vint à bout de faire abandonner cette folie, qu'aucun des alliés n'avait voulu écouter, qu'en lui déclarant enfin qu'il l'abandonnerait à ses propres forces. Le roi avait vivement senti la frayeur que le roi d'Espagne ne l'épousât, et ensuite l'autorité sans voile et sans bornes qu'elle avait prise sur le roi d'Espagne, dans la solitaire captivité où elle le retenait au palais de Medina-Cœli. Enfin le roi se sentit piqué jusqu'au fond de l'âme du mariage de Parme, négocié et conclu sans lui en avoir donné la moindre participation. Roi partout, et dans sa famille plus que partout ailleurs, s'il était possible, il n'était pas accou-

tumé à voir marier ses enfants en étranger. Le choix en soi ne lui pouvait plaire, et la manière y ajouta tout. Madame de Maintenon qui, comme on l'a vu, n'avait jamais soutenu et porté madame des Ursins au point d'autorité et de puissance où elle était parvenue que pour régner par elle en Espagne, ce qu'elle ne pouvait espérer par les ministres, sentit vivement l'affranchissement de son joug, par l'indépendance entière dont elle gouverna depuis la mort de la reine, et l'abus qu'elle faisait avec si peu de ménagement de toute la confiance du roi d'Espagne. Elle fut encore plus sensible que le roi à la frayeur de la voir reine d'Espagne, elle qui avait manqué par deux fois sa déclaration de reine de France, si positivement promise. Enfin la souveraineté, qui la laissait si loin derrière madame des Ursins, l'avait rendue son ennemie; et le mariage de Parme, fait à l'entier insu du roi et d'elle, ne lui laissait plus d'espérance d'influer sur l'Espagne par la princesse des Ursins. La perte de celle-ci fut donc conclue entre le roi et madame de Maintenon, mais d'une manière si secrète, devant et depuis, que je n'ai connu personne qui ait pénétré de qui ils se servirent, ni ce qu'ils firent pour l'exécuter. Il est de la bonne foi d'avouer ses ténèbres, et de ne donner pas des fictions et des inventions à la place de ce qu'on ignore. Il faut raconter, événement avec exactitude, et ne donner après ses courtes réflexions que pour ce qu'elles peuvent valoir.

La reine d'Espagne s'avançait vers Madrid avec ce qui avait été la recevoir aux frontières d'équipage, de maison et de gardes du roi d'Espagne. Albéroni était à sa suite depuis Parme, et le duc de Saint-Aignan depuis le lieu où il l'avait jointe en France. La princesse des Ursins avait pris auprès d'elle la charge de camarera major, comme elle l'avait auprès de la feue reine, et avait

nommé toute sa maison, qu'elle avait remplie de ses créatures, hommes et femmes. Elle n'avait eu garde de quitter le roi de loin; ainsi elle le suivit à Guadalajara, petite ville appartenant au duc de l'Infantado, qui y a fait un panthéon aux Cordeliers beaucoup plus petit que celui de l'Escurial, sur le même modèle, et qui, pour la richesse et l'art, ne lui cède guère en beauté. J'aurai lieu d'en parler ailleurs. Guadalajara est sur le chemin de Madrid à Burgos, par conséquent de France, et à peu près de distance de Madrid quelque chose de plus que de Paris à Fontainebleau. Le palais qu'y ont les ducs de l'Infantado est vaste, beau, bien meublé, et en est habité quelquefois. Ce fut jusque-là que le roi d'Espagne voulut s'avancer, et dans la chapelle de ce palais qu'il résolut de célébrer son mariage, quoiqu'il l'eût été, comme on l'a vu, à Parme par procureur. Le voyage fut ajusté des deux côtés de façon que le roi n'arriva à Guadalajara que la surveille de la reine.

Il fit ce petit voyage accompagné de ceux que la princesse des Ursins avait mis auprès de lui, pour lui tenir toujours compagnie et n'en laisser approcher qui que ce soit. Elle suivait dans son carrosse pour arriver en même temps; et dès en arrivant, le roi s'enfermait seul avec elle et ne voyait plus personne jusqu'à son coucher. Les retardements des chemins et de la saison avait conduit à Noël. Ce fut le 22 décembre que le roi d'Espagne arriva à Guadalajara. Le lendemain 23, surveille de Noël, la princesse des Ursins partit avec une très-légère suite pour aller à sept lieues plus loin à une petite villette nommée Quadraqué, où la reine devait coucher ce même soir. Madame des Ursins comptait aller jouir de toute la reconnaissance de la grandeur inespérable qu'elle lui procurait, passer la soirée avec elle, et l'accompagner le lendemain dans son carrosse à Guadalajara. Elle trouva

à Quadraqué la reine arrivée; elle mit pied à terre en un logis qu'on lui avait préparé vis-à-vis et tout près de celui de la reine. Elle était venue en grand habit de cour et parée. Elle ne fit que se rajuster un peu, et s'en alla chez la reine. La froideur et la sécheresse de sa réception la surprirent d'abord extrêmement; elle les attribua d'abord à l'embarras de la reine, et tâcha de réchauffer cette glace. Le monde cependant s'écoula par respect pour les laisser seules.

Alors la conversation commença. La reine ne la laissa pas continuer, se mit incontinent sur les reproches qu'elle lui manquait de respect par l'habillement avec lequel elle paraissait devant elle, et par ses manières. Madame des Ursins, dont l'habit était régulier, et qui, par ses manières respectueuses et ses discours propres à ramener la reine, se croyait bien éloignée de mériter cette sortie de sa part, fut étrangement surprise et voulut s'excuser; mais voilà tout aussitôt la reine aux paroles offensantes, à s'écrier, à appeler, à demander des officiers des gardes, et à commander avec injure à madame des Ursins de sortir de sa présence. Elle voulut parler et se défendre des reproches qu'elle recevait; la reine, redoublant de furie et de menaces, se mit à crier qu'on fît sortir cette folle de sa présence et de son logis, et l'en fit mettre dehors par les épaules. A l'instant elle appelle Amenzaga, lieutenant des gardes du corps, qui commandait le détachement qui était auprès d'elle, et en même temps, l'écuyer qui commandait ses équipages; ordonne au premier d'arrêter madame des Ursins et de ne la point quitter qu'il ne l'eût mise dans un carrosse avec deux officiers des gardes sûrs, et une quinzaine de gardes autour du carrosse; au deuxième de faire sur-le-champ venir un carrosse à six chevaux et deux ou trois valets de pied, de faire partir sur l'heure la princesse des

Ursins vers Burgos et Bayonne, et de ne se point arrêter. Amenzaga voulut représenter à la reine qu'il n'y avait que le roi d'Espagne qui eût le pouvoir qu'elle voulait prendre; elle lui demanda fièrement s'il n'avait pas un ordre du roi d'Espagne de lui obéir en tout, sans réserve et sans représentation. Il était vrai qu'il l'avait, et qui que ce fût n'en savait rien.

Madame des Ursins fut donc arrêtée à l'instant et mise en un carrosse avec une de ses femmes de chambre, sans avoir eu le temps de changer d'habit ni de coiffure, de prendre aucune précaution contre le froid, d'emporter ni argent ni aucune autre chose, ni elle ni sa femme de chambre, et sans aucune sorte de nourriture dans son carrosse, ni chemise, ni quoi que ce soit pour changer ou se coucher. Elle fut donc embarquée ainsi avec les deux officiers des gardes, qui se trouvèrent prêts dans le moment ainsi que le carrosse, elle en grand habit et parée comme elle était sortie de chez la reine. Dans ce très-court tumulte elle voulut envoyer à la reine, qui s'emporta de nouveau de ce qu'elle n'avait pas encore obéi, et la fit partir à l'instant. Il était lors près de sept heures du soir, la surveille de Noël, la terre toute couverte de glace et de neige, et le froid extrême, fort vif et piquant, comme il est toujours en Espagne. Dès que la reine sut la princesse des Ursins hors de Quadraqué, elle écrivit au roi d'Espagne par un officier des gardes qu'elle dépêcha à Guadalajara. La nuit était si obscure qu'on ne voyait qu'à la faveur de la neige.

Il n'est pas aisé de se représenter l'état de madame des Ursins dans ce carrosse. L'excès de l'étonnement et de l'étourdissement prévalut d'abord, et suspendit tout autre sentiment; mais bientôt la douleur, le dépit, la rage et le désespoir se firent place. Succédèrent à leur tour les tristes et profondes réflexions sur une démarche aussi

violente et aussi inouïe, et d'ailleurs si peu fondée en cause, en raisons, en prétextes même les plus légers, enfin en autorité, et sur l'impression qu'elle allait faire à Guadalajara; et de là les espérances en la surprise du roi d'Espagne, en sa colère, en son amitié et sa confiance pour elle, en ce groupe de serviteurs si attachés à elle dont elle l'avait environné, qui se trouveraient si intéressés à exciter le roi en sa faveur. La longue nuit d'hiver se passa ainsi tout entière, avec un froid terrible, rien pour s'en garantir, et tel que le cocher en perdit une main. La matinée s'avança; nécessité fut de s'arrêter pour faire repaître les chevaux; mais pour les hommes il n'y a quoi que ce soit dans les hôtelleries d'Espagne, où on vous indique seulement où se vend chaque chose dont on a besoin. La viande est ordinairement vivante; le vin épais, plat et violent; le pain se colle à la muraille; l'eau souvent ne vaut rien; de lits, il n'y en a que pour les muletiers, en sorte qu'il faut tout porter avec soi; et madame des Ursins, ni ce qui était avec elle, n'avait chose quelconque. Les œufs, où elle en put trouver, furent leur unique ressource, et encore à la coque, frais ou non, pendant toute la route.

Jusqu'à cette repue des chevaux, le silence avait été profond, et non interrompu. Là il se rompit. Pendant toute cette longue nuit, la princesse des Ursins avait eu le loisir de penser aux propos qu'elle tiendrait, et à composer son visage. Elle parla de son extrême surprise, et de ce peu qui s'était passé entre la reine et elle. Réciproquement les deux officiers des gardes, accoutumés comme toute l'Espagne à la craindre et à la respecter plus que leur roi, lui répondirent ce qu'ils purent du fond de cet abîme d'étonnement dont ils n'étaient pas encore revenus. Bientôt il fallut atteler et partir. Bientôt aussi la princesse des Ursins trouva que le secours qu'elle

espérait du roi d'Espagne tardait bien à lui arriver. Ni repos, ni vivres, ni de quoi se déshabiller jusqu'à Saint-Jean-de-Luz. A mesure qu'elle s'éloignait, que le temps coulait, qu'il ne lui venait point de nouvelle, elle comprit qu'elle n'avait plus d'espérances à former. On peut juger quelle rage succéda dans une femme aussi ambitieuse, aussi accoutumée à régner publiquement, aussi rapidement et indignement précipitée du faîte de la toute-puissance par la main qu'elle avait elle-même choisie pour être le plus solide appui de la continuation et de la durée de toute sa grandeur. La reine n'avait point répondu aux deux dernières lettres que madame des Ursins lui avait écrites; cette négligence affectée lui avait dû être d'un mauvais augure, mais qui aurait pu imaginer un traitement aussi étrange et aussi inouï?

Ses neveux, Lanti et Chalais, qui eurent permission de l'aller joindre, achevèrent de l'accabler. Elle fut fidèle à elle-même. Il ne lui échappa, ni larmes, ni regrets, ni reproches, ni la plus légère faiblesse; pas une plainte, même du froid excessif, du dénûment entier de toutes sortes de besoins, des fatigues extrêmes d'un pareil voyage. Les deux officiers qui la gardaient à vue n'en sortaient point d'admiration. Enfin elle trouva la fin de ses maux corporels et de sa garde à vue à Saint-Jean-de-Luz, où elle arriva le 14 janvier, et où elle trouva enfin un lit, et d'emprunt de quoi se déshabiller, et se coucher, et manger. Là elle recouvra sa liberté. Les gardes, leurs officiers et le carrosse qui l'avait amenée s'en retournèrent; elle demeura avec sa femme de chambre et ses neveux. Elle eut loisir de penser à ce qu'elle pouvait attendre de Versailles. Malgré la folie de sa souveraineté si longuement poussée, et sa hardiesse d'avoir fait le mariage du roi d'Espagne sans la participation du roi, elle se flatta de trouver encore des

ressources dans une cour qu'elle avait si longuement domptée. Ce fut de Saint-Jean-de-Luz qu'elle dépêcha un courrier chargé de lettres pour le roi, pour madame de Maintenon, pour ses amis. Elle y rendit brièvement compte du coup de foudre qu'elle venait d'essuyer, et demandait la permission de venir à la cour pour y rendre compte plus en détail. Elle attendit le retour de son courrier en ce premier lieu de liberté et de repos, qui par lui-même est fort agréable. Mais ce premier courrier parti, elle le fit suivre par Lanti chargé de lettres écrites moins à la hâte et d'instructions, qui vit le roi dans son cabinet à Versailles le dernier janvier, avec lequel il ne demeura que quelques moments. On sut par lui que, dès que madame des Ursins eut dépêché son premier courrier, elle avait envoyé à Bayonne faire des compliments à la reine douairière d'Espagne, qui ne voulut pas les recevoir. Que de cruelles mortifications à la chute du trône! Revenons maintenant à Guadalajara.

L'officier des gardes que la reine y dépêcha avec une lettre pour le roi d'Espagne, dès que la princesse des Ursins fut hors de Quadraqué, trouva le roi qui s'allait bientôt coucher. Il parut ému, fit une courte réponse à la reine, et ne donna aucun ordre. L'officier repartit sur-le-champ. Le singulier est que le secret fut si bien gardé qu'il ne transpira que le lendemain sur les dix heures du matin. On peut penser quelle émotion saisit toute la cour, et les divers mouvements de tout ce qui se trouva à Guadalajara. Personne toutefois n'osa parler au roi, et on était en grande attente de ce que contenait sa réponse à la reine. La matinée achevant de s'écouler sans qu'on ouït parler de rien, on commença à se persuader que c'en était fait de madame des Ursins pour l'Espagne. Chalais et Lanti se hasardèrent de demander

au roi la permission de l'aller trouver, et de l'accompagner dans l'abandon où elle était; non-seulement il le leur permit, mais il les chargea d'une lettre de simple honnêteté par laquelle il lui manda qu'il était bien fâché de ce qui s'était passé, qu'il n'avait pu opposer son autorité à la volonté de la reine, qu'il lui conservait ses pensions et qu'il aurait soin de les lui faire payer. Il tint parole, et tant qu'elle a vécu depuis elle les a toujours très-exactement touchées.

La reine arriva l'après-midi, la veille de Noël, à l'heure marquée, à Guadalajara comme s'il ne se fût rien passé. Le roi de même la reçut à l'escalier, lui donna la main, et tout de suite la mena à la chapelle où le mariage fut aussitôt célébré de nouveau, car en Espagne la coutume est de marier l'après-dînée; de là dans sa chambre, où sur-le-champ ils se mirent au lit, avant six heures du soir pour se lever pour la messe de minuit. Ce qui se passa entre eux sur l'événement de la veille fut entièrement ignoré. Il n'y eut pas dans la suite plus d'éclaircissements. Le lendemain, jour de Noël, le roi déclara qu'il n'y aurait aucun changement dans la maison de la reine, toute composée par madame des Ursins, ce qui remit un peu le calme dans les esprits. Le lendemain de Noël, le roi et la reine seuls ensemble dans un carrosse, et suivis de toute la cour, prirent le chemin de Madrid, où il ne fut pas plus question de la princesse des Ursins que si jamais le roi d'Espagne ne l'eût connue. Le roi son grand-père ne marqua pas la plus légère surprise à la nouvelle que lui en apporta un courrier que le duc de Saint-Aignan lui dépêcha de Quadraqué même, dont toute la cour fut remplie d'émotion et d'effroi, après l'avoir vue si triomphante.

Rassemblons maintenant quelques traits qui aideront à percer ces ténèbres: ce mot échappé du roi à Torey,

qu'il ne put entendre, qu'il rendit à Castries, son ami, et chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, par qui nous le sûmes, et que dans son mystère je jugeai qu'il s'agissait de la princesse des Ursins et d'une disgrâce; une querelle d'Allemand, sans raison apparente, sans cause, sans prétexte, faite au premier instant du tête-à-tête par la reine à la princesse des Ursins, et subitement poussée au delà des dernières extrémités. Peut-on penser qu'une fille de Parme, élevée dans un grenier par une mère impérieuse, eût osé prendre d'elle-même une hardiesse de cette nature, inouïe à l'égard d'une personne de cette considération à tous égards, dans la confiance entière du roi d'Espagne et régnante à découvert, à six lieues du roi d'Espagne, qu'elle n'avait pas encore vu? La chose s'éclaircit par l'ordre si fort inusité et si secret qu'Amenzaga avait du roi d'Espagne d'obéir en tout à la reine sans réserve et sans réplique, et qu'on ne sut qu'à l'instant de l'ordre qu'elle lui donna de l'arrêter et de la faire partir. La tranquillité avec laquelle le roi et le roi d'Espagne, chacun de son côté, reçurent le premier avis de cet événement, et l'inaction entière du roi d'Espagne, la froideur de sa lettre à madame des Ursins, et sa parfaite incurie de ce qu'une personne, si chérie encore la veille, pouvait devenir jour et nuit par des chemins pleins de glace et de neige, dénuée de tout sans exception. Il faut se souvenir que l'autre fois que le roi fit chasser la princesse des Ursins, pour l'ouverture de la lettre de l'abbé d'Estrées au roi, et de la note qu'elle avait remise dessus, on n'osa hasarder l'exécution en présence du roi d'Espagne. Le roi voulut exprès qu'il partît pour la frontière du Portugal, et que de là il signât l'ordre qui fut porté à la princesse des Ursins de partir et de se retirer en Italie. Ce second tome ressemble fort en cela au pre-

mier. Ajoutons, ce que j'ai su du maréchal de Brancas, que, longtemps après cette dernière disgrâce, Albéroni, alors petit compagnon, et qui suivit la reine de Parme à Madrid, avait conté qu'étant pendant ce voyage un soir seul avec elle, elle lui parut agitée, se promenant à grands pas dans la chambre, prononçant de fois à autre des mots entrecoupés, puis s'échauffant, il entendit le nom de madame des Ursins lui échapper, et tout de suite : « Je la chasserai d'abord. » Il s'écria à la reine et voulut lui représenter le danger, la folie, l'inutilité de l'entreprise, dont il était tout hors de lui. « Taisez-vous sur toutes choses, lui dit la reine, et que ce que vous avez entendu ne vous échappe jamais. Ne me parlez point, je sais bien ce que je fais. » Tout cela ensemble jette une grande lumière sur une catastrophe également étonnante en la chose et en la manière, et fait bien voir le roi auteur, le roi d'Espagne consentant et contribuant par l'ordre si extraordinaire donné à Amenzaga, et la reine actrice et chargée de l'exécution, en quelque sorte que ce fût, par les deux rois. La suite en France confirmera cette opinion.

La chute de la princesse des Ursins fit de grands changements en Espagne. La comtesse d'Altamire fut nommée en sa place camarera major. C'était une des plus grandes dames d'Espagne. Elle était d'elle duchesse héritière de Cardone. Son mari était mort il y avait quelques années, ayant passé par les plus grands emplois et par l'ambassade de Rome. J'aurai lieu de parler d'elle ailleurs, de ses enfants, de leurs alliances. Callamare, neveu du cardinal del Giudice, fut nommé son grand écuyer; et le cardinal del Giudice ne tarda pas à retourner à Madrid, et en considération. Par une suite naturelle Macañas fut disgracié; lui et Orry eurent

ordre de sortir d'Espagne; et ce dernier sans voir le roi, avec la malédiction publique. Il fut très-mal reçu ici; mais ses provisions étaient bien faites. Macañas emporta les regrets de tout le monde, ceux du roi même, qui lui continua ses pensions et sa confiance, et s'en servit au dehors en plusieurs affaires secrètes. Pompadour, qui n'avait été nommé ambassadeur en Espagne que pour amuser madame des Ursins, fut remercié; et le duc de Saint-Aignan revêtu de ce caractère, comme il pensait à s'en revenir après avoir conduit la reine à Madrid.

Cette princesse n'oublia rien pour plaire au roi son mari, et y réussit au delà de ses espérances. Elle aimait fort les Italiens, et les avança toujours tant qu'elle put, quel qu'ils fussent, au préjudice de tous les autres, dont les Espagnols et les Flamands furent fort jaloux. Ce crayon léger suffira pour le moment. Le roi d'Espagne fit en ce temps-ci une action qui fut extrêmement applaudie. Un simple curé s'était tellement accrédité par sa vie et sa conduite, qu'il se trouva en état de rendre des services très-considérables dans les temps les plus calamiteux. Il fit fournir la nourriture à la cavalerie et aux troupes par le pays, et beaucoup de soldats. Il procura aussi des dons en argent, et sans s'être jamais montré ni approché de la cour, ni changé rien en la simplicité de sa vie. Tolède vaquait depuis assez longtemps; c'était l'objet des plus ardents désirs du cardinal del Giudice et des manéges du duc de Giovanezzo, son frère, qui était conseiller d'état. Le curé fut choisi; et quand sa nomination fut partie pour Rome, le cardinal del Giudice eut permission de revenir à la cour. La duchesse d'Aveiro mourut en même temps à Madrid; elle était mère du duc d'Arcos et du duc de Baños; elle

avait figuré toute sa vie. On en a suffisamment parlé ailleurs, ainsi que du marquis de Mansera, qui, à soixante-dix ans, mourut aussi en même temps, et l'un et l'autre à Madrid. On a si souvent parlé de cet illustre vieillard qu'on n'y ajoutera rien davantage.

CHAPITRE CCCLXXXIII.

Mort de la comtesse de Roye à Londres : sa famille. — Mariage du comte de Poitiers avec mademoiselle de Malause. — Mariage d'Ancesune avec une fille de Torcy : les Caderousse. — Mariage du fils d'O avec une fille de Lassé et d'Arpajon avec la fille de Montargis. — Statue avortée du maréchal de Montrevel. — Ambassadeur de Perse plus que douteux à Paris : son entrée, sa première audience, sa conduite; magnificences étalées devant lui. — Citation à Malte sans effet et sans cause effective : le grand prieur y va sans avoir pu voir le roi. — 100,000 liv. à Bonrepos. — La Chapelle, un des premiers commis de la marine, tout à Pontchartrain, et sa femme chassés par la jalousie et les artifices de Pontchartrain. — L'électeur de Bavière visite à Blois la reine de Pologne sa belle-mère; fait à Compiègne la noce de sa maîtresse avec le comte d'Albert, prend congé du roi à Versailles en particulier et s'en va dans ses états.

La comtesse de Roye mourut fort âgée en Angleterre. Elle y avait perdu son mari depuis quelques années; elle y laissa deux filles : l'une veuve sans enfants du comte de Strafford, l'autre fille et un fils non marié. Elle était sœur de MM. les maréchaux ducs de Duras et de Lorge. On a vu ailleurs comment la révocation de l'édit de Nantes fit retirer le comte et la comtesse de Roye en Danemark, les grands établissements qu'ils y eurent, et la ridicule aventure qui les leur fit quitter pour passer en Angleterre, où ils n'en trouvèrent aucun. Elle était

très-opiniâtre huguenote, et avait empêché la conversion de son mari. Madame de Pontchartrain, le comte de Roucy, Blansac, le chevalier de Roye et le marquis de Roye étaient aussi ses enfants, demeurés en France.

Une autre sœur de ces deux maréchaux et de la comtesse de Roye avait épousé M. de Malause, des bâtards de Bourbon. Le calvinisme et le peu de dot avaient fait ce mariage. Il en avait eu un fils qui laissa plusieurs enfants, entre autres une fille élevée à Paris à la Ville-l'Évêque. Nous avions tous grande envie de la marier; M. et madame de Lausun en prirent assez de soin. Sa mère était morte; et la veuve de son père était fort extraordinaire, et ne sortit point de ses terres de Languedoc. Nous sûmes que le comte de Poitiers était arrivé à Paris pour faire ses exercices. Il était de la branche de Saint-Vallier, de cette grande et illustre maison, et il était le seul mâle de cet ancien nom. Son père et sa mère étaient morts; il avait dix-huit à dix-neuf ans, et de grandes terres en Franche-Comté. Il désirait une alliance, un appui, et les moyens d'avoir des emplois de guerre et de chemins; il trouva ce qu'il désirait dans la plus proche parenté de mademoiselle de Malause; et nous un grand seigneur dont le nom était pour aller à tout, les biens pour le soutenir grandement, et le personnel à souhait. Il n'y eut donc pas grande difficulté en ce mariage qui se fit à l'hôtel de Lausun.

Torcy maria une de ses filles à d'Ancesune, fils de Caderousse et de mademoiselle d'Oraison, et petit-fils du vieux Caderousse; leur nom est Cadart, leur bien au comtat d'Avignon. Le vieux Caderousse s'était ruiné à ne rien faire, son fils et sa fille avaient achevé à jouer. La paresse du fils l'avait enterré de bonne heure. Son père avait fait l'esprit et l'important, puis le dévot. Il avait primé où il avait pu, fort à l'hôtel de Bouillon, et

avait fort été autrefois dans les bonnes compagnies. Il y avait encore à glaner en mettant quelque ordre à leurs biens. Ils voulaient pousser d'Ancesune, et se trouvaient sans crédit; Torcy voulait donner peu à sa fille, et le mariage se fit. Par l'événement d'Ancesune se trouva aussi obscur et aussi paresseux que son père, impuissant de plus, et quitta bientôt le service sans avoir presque servi, ni paru à la cour. Il se jeta à Sceaux, où il fut un des inutiles tenants de madame du Maine aussi bien que son père. Ils avaient pourtant tous de l'esprit et fort orné, mais la paresse les écrasa. Le fils avait fait une campagne aide de camp du maréchal de Boufflers. Excédé de cette vie, on le vint éveiller un matin à cinq heures, et lui dire que le maréchal était déjà à cheval : « Comment, dit-il, à cheval, et je n'y suis pas! tire mon rideau, je ne suis pas digne de voir le jour; » et il se rendormit de plus belle. Le père était duc du pape, ce qui est moins que rien; nul rang ni distinction à Rome, et nulle autre part qu'à Avignon où ils ont quelque distinction chez le vice-légat, ce à quoi elles se bornent toutes. Madame de Torcy ne voulut jamais faire casser le mariage pour impuissance, car cela lui fut proposé. Madame d'Ancesune, fort laide et avec beaucoup d'esprit, de grâces, d'intrigues, de manége, d'agaceries, eut un moment le don de plaire. Elle crut après devoir se jeter dans la plus haute dévotion; l'ennui l'en tira bientôt, et le goût de l'intrigue la fit frapper à bien des portes. Son père enfin l'arrêta, et sa santé après eut de quoi l'occuper, sans changer son goût ni ses grâces.

Lassé avait une fille de la bâtarde de M. le Prince qu'il avait épousée, et dont la tête était fort égarée. Il la maria au fils d'O : c'était la faim et la soif; madame la Princesse fit leur noce chez elle.

Le marquis d'Arpajon, lieutenant général et chevalier

de la Toison-d'Or, épousa en même temps une fille de Montargis, garde du trésor royal, extrêmement riche, dont la mère était fille de Mansart.

Le maréchal de Montrevel, bas et misérable courtisan, avait imaginé d'imiter le feu maréchal duc de la Feuillade, et de donner à Bordeaux le vieux réchauffé de sa statue et de la place des Victoires. Il vivait d'industrie, toujours aux dépens d'autrui, comme il avait fait toute sa vie. Il voulut donc engager la ville de Bordeaux à toute la dépense de la fonte de la statue, de son érection et de la place qu'il destinait pour elle. La ville n'osa refuser tout à fait, mais s'y prêta mal volontiers. Montrevel, qui en avait déjà fait sa cour au roi, se flatta de l'appui de son autorité, mais il trouva Desmarets en son chemin, à qui les négociants et le commerce de Bordeaux furent plus chers que cette folie violente. Elle avorta ainsi, et Montrevel retourna à Bordeaux plein de dépit et chargé de confusion.

Un ambassadeur de Perse était arrivé à Charenton, défrayé depuis son débarquement; le roi s'en fit une grande fête, et Pontchartrain lui en fit fort sa cour. Il fut accusé d'avoir créé cette ambassade, en laquelle en effet il ne parut rien de réel, et que toutes les manières de l'ambassadeur démentirent, ainsi que sa misérable suite et la pauvreté des présents qu'il apporta. Nulle instruction ni pouvoir du roi de Perse, ni d'aucun de ses ministres. C'était une espèce d'intendant de la province de... que le gouverneur chargea de quelques affaires particulières de négoce, que Pontchartrain travestit en ambassadeur, et dont le roi presque seul demeura la dupe. Il fit son entrée le jeudi 7 février à Paris, à cheval, entre le maréchal de Mattignon et le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, avec lequel il eut souvent des grossièretés de bas marchand; et tant de

folles disputes sur le cérémonial avec le maréchal de Mattignon que, dès qu'il l'eut remis à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, il le laissa là sans l'accompagner dans sa chambre, comme c'est la règle, et s'en alla faire ses plaintes au roi, qui l'approuva en tout, et trouva l'ambassadeur très-mal appris. Sa suite fut pitoyable. Torcy le fut voir aussitôt. Il s'excusa à lui sur la lune d'alors, qu'il prétendait lui être contraire, de toutes les impertinences qu'il avait faites; et obtint par la même raison de différer sa première audience, contre la règle qui la fixe sur le lendemain de l'entrée.

Dans ce même temps Dippy mourut, qui était interprète du roi pour les langues orientales. Il fallut faire venir un curé d'auprès d'Amboise, qui avait passé plusieurs années en Perse, pour remplacer cet interprète. Il s'en acquitta très-bien et fut mal récompensé. Le hasard me le fit connaître et entretenir. C'était un homme de bien, sage, sensé, qui connaissait fort les mœurs et le gouvernement de Perse, ainsi que la langue; qui, par tout ce qu'il vit et connut de cet ambassadeur, auprès duquel il demeura toujours tant qu'il fut à Paris, jugea toujours que l'ambassade était supposée, et l'ambassadeur un marchand de fort peu de chose, fort embarrassé à soutenir son personnage où tout lui manquait. Le roi, à qui on la donna toujours pour véritable, et qui fut presque le seul de sa cour qui le crut de bonne foi, se trouva extrêmement flatté d'une ambassade de Perse sans se l'être attirée par aucun envoi. Il en parla souvent avec complaisance, et voulut que toute la cour fût de la dernière magnificence le jour de l'audience, qui fut le mardi 19 février; lui-même en donna l'exemple, qui fut suivi avec la plus grande profusion.

On plaça un magnifique trône, élevé de plusieurs marches, dans le bout de la galerie, adossé au salon qui

joint l'appartement de la reine, et des gradins à divers étages de bancs des deux côtés de la galerie, superbement ornée ainsi que tout le grand appartement. Les gradins les plus proches du trône étaient pour les dames de la cour, les autres pour les hommes et pour les bayeuses; mais on n'y laissait entrer hommes ni femmes que fort parés. Le roi prêta une garniture de perles et de diamants au duc du Maine, et une de pierres de couleur au comte de Toulouse. M. le duc d'Orléans avait un habit de velours bleu, brodé en mosaïques, tout chamarré de perles et de diamants, qui remporta le prix de la parure et du bon goût. La maison royale, les princes et princesses du sang et les bâtards s'assemblèrent dans le cabinet du roi.

Les cours, les toits, l'avenue, fourmillaient de monde, à quoi le roi s'amusa fort par ses fenêtres, et y prit grand plaisir en attendant l'ambassadeur, qui arriva sur les onze heures dans les carrosses du roi, avec le maréchal de Mattignon et le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs. Ils montèrent à cheval dans l'avenue, et précédés de la suite de l'ambassadeur, ils vinrent mettre pied à terre dans la grande cour, à l'appartement du colonel des gardes, par le cabinet. Cette suite parut fort misérable en tout, et le prétendu ambassadeur fort embarrassé et fort mal vêtu, les présents au-dessous de rien. Alors le roi, accompagné de ce qui remplissait son cabinet, entra dans la galerie, se fit voir aux dames des gradins; les derniers étaient pour les princesses du sang. Il avait un habit d'étoffe or et noir, avec l'ordre par-dessus, ainsi que le très-peu de chevaliers qui le portaient ordinairement dessous; son habit était garni des plus beaux diamants de la couronne, il y en avait pour 12,500,000 livres; il ployait sous le poids, et parut fort cassé, maigri, et avoir très-méchant

10

visage. Il se plaça sur le trône, les princes du sang et bâtards debout à ses côtés, qui ne se couvrirent point. On avait ménagé un petit degré et un espace derrière le trône pour Madame et pour madame la duchesse de Berry qui était dans sa première année de deuil, et pour leurs principales dames. Elles étaient là incognito et fort peu vues, mais voyant et entendant tout. Elles entrèrent et sortirent par l'appartement de la reine, qui n'avait pas été ouvert depuis la mort de madame la Dauphine. La duchesse de Ventadour était debout à la droite du roi, tenant le roi d'aujourd'hui par la lisière. L'électeur de Bavière était sur le second gradin avec les dames qu'il avait amenées; et le comte de Lusace, c'est-à-dire le prince électeur de Saxe, sur celui de la princesse de Conti, fille de M. le Prince. Coypel, peintre, et Bosc, secrétaire de l'Académie des inscriptions, étaient au bas du trône, l'un pour en faire le tableau, l'autre la relation. Pontchartrain n'avait rien oublié pour flatter le roi, lui faire accroire que cette ambassade ramenait l'apogée de son ancienne gloire, en un mot le jouer impudemment pour lui plaire.

Personne déjà n'en était plus la dupe que ce monarque. L'ambassadeur arriva par le grand escalier des ambassadeurs, traversa le grand appartement, et entra dans la galerie par le salon opposé à celui contre lequel le trône était adossé. La splendeur du spectacle acheva de le déconcerter. Il se fâcha une fois ou deux pendant l'audience contre son interprète, et fit soupçonner qu'il entendait un peu le français. Au sortir de l'audience, il fut traité à dîner par les officiers du roi, comme on a accoutumé. Il fut ensuite saluer le roi d'aujourd'hui dans l'appartement de la reine qu'on avait superbement orné' de là voir Pontchartrain et Torcy, où il monta en carrosse pourretourner à Paris. Les présents, aussi peu

dignes du roi de Perse que du roi, consistèrent en tout en cent quatre perles fort médiocres, deux cents turquoises fort vilaines, deux boîtes d'or pleines d'un baume de Momie qui est rare, sort d'un rocher renfermé dans un autre, et se congèle un peu par la suite du temps. On le dit merveilleux pour les blessures. Le roi ordonna qu'on ne défît rien dans la galerie ni dans le grand appartement. Il avait résolu de donner l'audience de congé dans le même lieu, avec la même magnificence qu'il avait donné cette première audience à ce prétendu ambassadeur. Il eut pour commissaires Torcy, Pontchartrain et Desmarets, dont Pontchartrain se trouva fort embarrassé.

Le grand maître de Malte, persuadé que les Turcs allaient attaquer son île, fit faire aux chevaliers les citations pour s'y rendre. Il envoya des vaisseaux à Marseille, tant pour les passer que pour lui en apporter force munitions de bouche et de guerre. Le grand prieur, qui faisait toujours son séjour à Lyon, fit demander au roi la permission de venir prendre congé de lui pour y aller. Il fut refusé de voir le roi et de s'approcher de Paris, et eut liberté de se rendre à Malte. Le roi y destina quatre bataillons des troupes de terre, et deux de celles de la marine, cent canonniers, beaucoup de mineurs, le tout payé par la Religion. L'électeur de Trèves, comme grand prieur de Castille, deux bataillons à ses dépens; mais ces troupes eurent bientôt un contre-ordre, ainsi que Renaut, lieutenant général des armées navales, que le grand maître avait obtenu du roi. Le grand prieur, qui était allé à Malte, y fut salué en arrivant de vingt-trois coups de canon, et reçu par tous les grand'croix et les carrosses du grand maître, ce que le grand prieur fit publier. Les chevaliers les plus pressés en furent pour

leur voyage, les autres furent contremandés, les Turcs n'avaient aucun dessein sur Malte.

Le roi donna 100,000 francs à Bonrepos, qu'il lui avait promis il y avait longtemps, en considération des dépenses qu'il avait faites pendant ses ambassades en Danemark et en Hollande.

La Chapelle, un des premiers commis de la marine, fut subitement chassé, son emploi donné; et lui et sa femme eurent ordre en même temps de se retirer à Paris. C'étaient deux personnes que leurs qualités et leurs talents avaient fort distinguées de leur état, et qui l'un et l'autre s'étaient acquis beaucoup d'amis considérables. La Chapelle et sa femme avaient toujours été dans la confiance du chancelier, de la chancelière, de M. et de madame de Pontchartrain. La Chapelle faisait plusieurs lettres de la main de Pontchartrain qu'il contrefaisait fort bien, et lui avait donné ainsi la réputation de bien écrire. Pontchartrain, délivré de famille, entra en jalousie du mérite et des amis de la Chapelle et de sa femme. Il résolut de s'en défaire; et, pour y parvenir à coup sûr, de s'en faire encore un mérite. Le jansénisme et le père Tellier firent son affaire. Il eut le dépit que tout ce qu'il y eut de considérable à Versailles, en hommes et en femmes, accourut chez ces exilés, au moment que la chose fut sue, et que personne ne se méprit à l'auteur, qui encourut de plus en plus la haine et la malédiction publique.

L'électeur de Bavière alla, de sa petite maison de Saint-Cloud, voir la reine de Pologne, sa belle-mère, qu'il n'avait jamais vue. Il ne coucha point à Blois où elle était, et s'en revint aussitôt. Il était pressé de retourner à Compiègne faire le mariage du comte d'Albert avec mademoiselle de Montigny, sa maîtresse publique

depuis bien des années. Elle était des bâtards de Brabant, sœur du feu prince de Berghes, grand d'Espagne, et chevalier de la Toison-d'Or, gendre du duc de Rohan-Chabot. Le comte d'Albert n'avait rien, l'électeur le faisait subsister. Il trouvait de grands biens dans ce mariage, dont l'infamie avait toujours été rejetée par le duc de Chevreuse avec toute l'indignation qu'elle méritait. Sa mort leva le principal obstacle ; il passa sur tous les autres. Outre les solides avantages que lui fit l'électeur, il y ajouta toute l'aisance de la vie, en le faisant son grand écuyer, avec la permission du roi. La noce s'en fit à Compiègne, sans aucun parent du comte d'Albert, d'où, incessamment après, tout ce bagage à la cour et les équipages de la cour de l'électeur prirent le chemin de Bavière. Ce prince vit le roi dans son cabinet par les derrières au sortir du sermon, l'après-dînée du vendredi 22 mars à Versailles. Le roi l'embrassa à diverses reprises ; et l'électeur prit congé, et s'en retourna à Paris, chez d'Antin, où il soupa avec madame la Duchesse et beaucoup de dames. Il y joua et y coucha, et partit le lendemain matin pour retourner dans ses états.

CHAPITRE CCCLXXXIV.

Mort à Rome du cardinal de Bouillon : précis de sa vie : cause et genre de sa mort ; son caractère. — Le cardinal de Bouillon méprisé et délaissé à Rome. — Il imagine pour les cardinaux la distinction de conserver leur calotte sur leur tête, parlant au pape, lesquels lui en donnent le démenti : la rage l'en saisit et il en crève. — Personnel du cardinal de Bouillon. — Belle et singulière retraite du cardinal Marescotti ; quel il fut, sa mort. — Voyage du duc et de la duchesse de Savoie en Sicile : conduite de ce nouveau roi dans sa famille et avec son fils aîné ; rare mérite de ce prince et sa mort causée par la jalousie et les duretés de son père.

Le cardinal de Bouillon mourut à Rome le 7 mars de cette année, à soixante-onze ans et six mois ; il y fit une fin digne de sa vie. Quoiqu'on ait souvent parlé de lui en ces Mémoires, la singularité de ce personnage si étrange mérite au moins un court abrégé par dates. Il était né à Turenne, le 24 août 1643, dans l'apogée de sa plus proche famille. On a vu par quel art le roi se crut quitte à bon marché de lui donner sa nomination, qui le fit cardinal, 5 août 1669. Il n'avait pas vingt-six ans faits. En décembre 1671, à vingt-huit ans et quelques mois, il fut grand aumônier de France par la mort du cardinal Antoine Barberin, et eut rapidement les abbayes de Cluny, Saint-Ouen de Rouen, Saint-Waast d'Arras, Saint-Martin de Pontoise, Saint-Pierre de Beau-

jeu, Tournus et Vigogne. Il se trouva au conclave où furent élus Clément X, Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII et Clément XI qu'il sacra évêque avant son couronnement. Il ouvrit la porte sainte à Rome pour le grand jubilé de 1700, par l'indisposition du pape et celle du doyen du sacré-collége dont il était sous-doyen, et dont sa vanité fit faire des tableaux. Il devint doyen et évêque d'Ostie et de Velletri par la mort du cardinal Cybo, de la manière qui a été rapportée. Il fut aussi grand doyen de Liége et prévôt de Strasbourg, et songea toujours à se revêtir, lui ou ses neveux, de ces deux évêchés. Le premier lui coûta un exil avec la déclaration formelle du roi contre lui, l'autre le précipita dans l'abîme d'où il ne put sortir.

L'éclat de M. de Turenne, son oncle, le mit fort avant dans la faveur du roi. La brouillerie ouverte de ce fameux capitaine avec le puissant Louvois lui ouvrit la confiance du roi, parce que M. de Turenne obtint que tout ce qu'il écrirait au roi de l'armée, et ce que le roi lui écrirait aussi ne passerait pas par Louvois, mais uniquement par le cardinal de Bouillon. Lonvois ne voyait pas moins les lettres de M. de Turenne, et n'était guère moins maître des ordres et des réponses du roi à M. de Turenne; mais, comme il était censé ignorer les unes et les autres, c'était au roi que ce général écrivait au lieu du secrétaire d'état, et le roi au lieu du secrétaire d'état qui lui faisait réponse, ou qui directement lui envoyait ses ordres. Cela faisait donc un commerce continuel entre le roi et le cardinal de Bouillon, à qui, pour abréger des écritures, le roi disait mille détails et mille choses de bouche pour les mander de sa part à son oncle, ce qui initiait d'autant plus le cardinal de Bouillon dans les affaires que M. de Turenne se mêlait aussi assez souvent de projets, de négociations et de commerces se-

crets, du su du roi, qui, pendant qu'il était sur la frontière ou à l'armée, passaient tous par le cardinal de Bouillon. La présence de M. de Turenne à la cour l'y rehaussait encore, et sa mort même fut une occasion d'entrer de plus en plus avec le roi et d'en être mieux traité, par la commune douleur, et un surcroît de grandeur par la majesté de ses obsèques, où néanmoins le roi défendit tout titre ou toute qualité de prince. Le duc de Bouillon et le comte d'Auvergne, ses frères, étaient l'un grand chambellan et gouverneur d'Auvergne; l'autre avait succédé à M. de Turenne au gouvernement de Limousin, et à la charge de colonel des gardes de la cavalerie. Ses deux sœurs avaient épousé : l'une le duc d'Elbœuf; l'autre un frère de l'électeur de Bavière, oncle de madame la Dauphine. Madame de Bouillon, avec des sœurs et des cousines germaines si prodigieusement établies, vivait en reine de Paris : et la comtesse d'Auvergne avait presque des états en Hollande.

Le cardinal de Bouillon vivait dans la plus brillante et la plus magnifique splendeur. La considération, les distinctions, la faveur la plus marquée éclataient en tout; il se permettait toutes choses, et le roi souffrait tout d'un cardinal. Nul homme si heureux pour ce monde, s'il avait bien voulu se contenter d'un bonheur aussi accompli; mais il l'était trop pour pouvoir monter plus haut, et le cardinal de Bouillon, accoutumé par le rang accordé à sa maison aux usurpations et aux chimères, croyait reculer quand il n'avançait pas. Ces diverses tentatives déplurent. Il prétendit, au mariage de madame la Duchesse, manger avec le roi à la noce; il y échoua avec l'indignation du roi qui le chassa, et qui bientôt après l'empêcha publiquement d'être élu évêque de Liége. Il se raccrocha, se remit mieux que jamais, et fut souvent chargé des affaires du roi à Rome, et de

son secret aux conclaves. On a vu les liaisons qui le firent retourner à Rome en 1697, et obtenir en même temps la coadjutorerie de Cluny pour son neveu l'abbé d'Auvergne. On a vu la hardiesse et la duplicité avec laquelle il trompa le pape et le roi, pour faire ce même neveu cardinal, et combien sa plus que fourberie fut reconnue à Versailles et au Vatican. On a vu le personnage qu'il fit dans l'affaire et dans la condamnation du livre de Fénelon, archevêque de Cambrai, ce qui commença sa disgrâce; et la fureur avec laquelle il se conduisit sur la coadjutorerie de Strasbourg en 1700, qui la combla. La désobéissance formelle à ses rappels réitérés en France lui coûta sa charge, dont il fut privé, et la saisie de tous ses revenus. Il voulut être doyen du sacré collége. Il subit, après y être parvenu, son exil à Cluny, à la fin de 1700. Pendant dix ans, il n'est souplesse ni bassesse qu'il ne tentât, comme on l'a vu, ni misère d'orgueil qu'il ne montrât sans cesse. Il s'occupa à lutter contre les moines de Cluny. Il y essuya les plus grands dégoûts et quelquefois des affronts. Le désespoir qu'il conçut d'une situation si différente de celle qui avait achevé de le gâter et de le perdre, lui fit prendre le parti de l'évasion, et enfanta cette lettre également folle, ingrate, insolente et criminelle, qu'il écrivit au roi. La mort de son neveu, déserteur en Hollande, le dégoût de ses hauteurs, l'orgueilleux dérangement de ses manières, tournèrent bientôt en mépris le grand accueil qu'il avait reçu aux Pays-Bas. Son procédé avec la duchesse d'Aremberg, et l'indigne mariage de sa fille, veuve de son neveu, qu'il fit pour devenir maître des biens des enfants que ce dernier avait laissés, la conviction juridique et publique de cette infamie, celle du procès qu'il perdit là-dessus contre la duchesse d'Aremberg, achevèrent de le déshonorer, et de lui rendre le séjour

des Pays-Bas insupportable. Il n'avait plus que Rome où pouvoir aller. Il sentit, par l'expérience qu'il en avait déjà faite, tout le poids de ses différentes situations sur ce grand théâtre. Il y alla donc le plus lentement qu'il put, et y arriva vers Pâques de 1712.

Le mépris et l'embarras de l'y voir l'y avaient devancé. Il espéra en vain des égards, que le pape ne lui put refuser pour la part qu'il avait eue à son exaltation, et pour avoir été sacré de sa main. Il attendit des retours de son crédit et de sa magnificence passés; il se flatta de retrouver des amis de son ancienne splendeur, et des généreux touchés de sa fortune présente; enfin il compta sur la grandeur de la place de doyen du sacré collége, qu'il se promettait de bien faire valoir. Saisi dans tous ses revenus, il ne jouissait que d'Ostie. Il avait eu soin de beaucoup épargner et amasser pendant son exil, mais ces sommes, quelque considérables qu'elles fussent, il n'y toucha qu'à regret et le moins qu'il put. Il se mit donc au noviciat des jésuites, ses inaltérables amis de tous les temps, et il y vécut en cardinal pauvre. Tout ce qui n'était pas brouillé sans mesure avec le roi n'osa le voir, ni avoir secrètement avec lui aucun commerce. L'échange de Sedan non consommé jusqu'à cette heure, et le rang de sa maison, l'un et l'autre si aisés à détruire, lui furent une cruelle bride qui le retint de se livrer publiquement aux ennemis de la France, qui même le méprisèrent trop pour le rechercher. Il fut donc sans crédit à Rome, n'ayant que la considération d'écorce qui ne se put refuser au doyen des cardinaux, avec les accès au pape, que cette place, et ce qu'on a vu de personnel entre eux, lui avaient acquis, mais sans aucune estime. On peut juger ce qu'un homme si prodigieusement et en même temps si bassement superbe, aussi touché du petit comme du grand, dut souffrir d'un contraste si acca-

blant sur ce premier théâtre de l'univers, où il se trouvait si honteusement en spectacle. Parmi ces tourments, et dans la première place à Rome après le pape, cet orgueilleux imagina d'introduire une distinction nouvelle.

C'est la coutume en Italie parmi les ecclésiastiques d'ôter sa calotte en parlant à un beaucoup plus grand que soi, et les cardinaux ont toujours les leurs à la main lorsqu'ils parlent au pape. Le cardinal de Bouillon trouva qu'il serait d'une grande distinction pour les cardinaux de conserver seuls leur calotte sur leur tête en parlant au pape. Il lui en parla; le pape sourit et ne voulut pas le refuser; mais il y mit que cela ne se ferait que de concert et avec le consentement de tous les cardinaux. Bouillon en parla aux plus considérables, mais en petit nombre, jugeant des autres par lui-même, persuadé qu'ils seraient tous ravis de cette distinction, de l'invention de laquelle ils lui sauraient le meilleur gré du monde. Ceux à qui il en parla lui répondirent ambigument; ils ne voulurent ni s'engager à cette fantaisie ni prêter le collet au cardinal de Bouillon, qui plein de son idée crut les avoir persuadés, et qu'ils persuaderaient les autres. Incontinent après, il y eut un consistoire indiqué. Le pape y est au haut bout seul, assis dans un fauteuil, les cardinaux sur des bancs des deux côtés; et, après que ce qui se doit passer en consistoire est achevé, le doyen des cardinaux se lève et va parler au pape, et après lui tous les cardinaux qui veulent lui dire quelque chose. Les matières finies, le cardinal de Bouillon alla le premier parler au pape, ayant sa calotte sur la tête. Dès qu'on s'en aperçut voilà un murmure général qui s'éleva jusqu'à l'interrompre. Il retourna assez embarrassé à sa place, mais il le fut bien davantage lorsqu'il vit aller les autres cardinaux au pape, et tous la calotte à la main. Il ne put, malgré son trouble, s'em-

pêcher de faire signe à ceux à qui il avait parlé de mettre leur calotte sur leur tête, mais ce fut sans succès auprès de chacun. Il frémissait de sa place et le montrait; il n'y gagna que la honte, et il sortit du consistoire plein de dépit et de confusion. Ce fut bien pis lorsqu'il apprit que le sacré collége se voulait plaindre au pape d'une innovation, qu'un particulier, quoique doyen, n'était pas en droit de faire, et demander justice et réparation. Le pape à la vérité détourna cette rage par son autorité en faveur de Bouillon, mais il le blâma fort d'avoir hasardé la chose sans en être convenu avec tous les cardinaux, comme il le lui avait prescrit. Le bruit n'en continua que plus fort parmi le sacré collége qui élit le pape, qui est si intéressé en sa grandeur, qui tient de lui toute la sienne, et qui n'en connaît point à ses dépens. Bien loin de se trouver flatté de cette imagination de Bouillon, dont l'orgueil et les chimères lui étaient toujours suspects, et qui avait perdu toute considération personnelle et toute estime parmi les cardinaux, la prélature, et partout dans Rome se moqua cruellement de lui, qui dans les premiers jours avait aigri son affaire, pensant la renouer en parlant à d'autres cardinaux; les propos furent si unanimes, si vifs, si peu ménagés qu'il en fut encore plus touché que de l'affront public d'avoir échoué. Alors il ne put plus se cacher à lui-même le mépris et l'aversion dans lesquels il était généralement tombé, lui qui jusqu'alors s'était toujours efforcé de se persuader le contraire. Il en tomba malade aussitôt de rage; et de rage il en mourut en cinq ou six jours, chose étrange pour un homme si familiarisé avec la rage, et qui en vivait depuis plusieurs années. Personne à Rome ne le regretta, ni en France, si ce n'est peut-être les Bouillon. Le roi le méprisa au point de ne pas même nommer son nom.

Le cardinal de Bouillon était un homme fort maigre, brun, de grandeur ordinaire, de taille aisée, et bien prise. Son visage n'aurait eu rien de marqué s'il avait eu les yeux comme un autre; mais, outre qu'ils étaient fort près du nez, ils le regardaient toujours à la fois jusqu'à faire croire qu'ils s'y voulaient joindre. Cette loucherie qui était continuelle faisait peur, et lui donnait une physionomie hideuse. Il portait des habits gris, doublés de rouge, avec des boutons d'or d'orfévrerie à pointe, d'assez beaux diamants; jamais vêtu comme un autre, et toujours d'invention, pour se donner une distinction. Il avait de l'esprit mais confus, savait peu, fort l'air et les manières du grand monde, ouvert, accueillant, poli d'ordinaire, mais tout cela était mêlé de tant d'air de supériorité qu'on était blessé même de ses politesses. On n'était pas moins importuné de son infatigable attention au rang qu'il prétendait jusqu'à la minutie, à primer dans la conversation, à la ramener toujours à soi ou aux siens avec la plus dégoûtante vanité. Les besoins le rendaient souple jusqu'au plus bas valetage. Il n'avait d'amis que pour les dominer et se les sacrifier. Vendu corps et âme aux jésuites, et eux réciproquement à lui, il trouva en eux mille importantes ressources dans les divers états de sa vie, jusqu'à des instruments de ses félonies. Sa vie en aucun temps n'eut d'ecclésiastique et de chrétien que ce qui servait à sa vanité.

Son luxe fut continuel et prodigieux en tout, son faste le plus recherché, et le plus industrieux pour établir et jouir de toute la grandeur qu'il imaginait. Ses mœurs étaient infâmes, il ne s'en cachait pas; et le roi, qui abhorra toujours ce vice jusque dans son propre frère, le souffrit dans M. de Vendôme et dans le cardinal de Bouillon, non-seulement sans peine, mais il en fit long-

temps ses favoris. Peu d'hommes distingués se sont déshonorés aussi complétement que celui-là, et sur autant de chapitres les plus importants. Ses débauches, son ingratitude, ses félonies, la fabrication du cartulaire de Brioude pour se faire descendre des ducs d'Aquitaine, juridiquement prouvée, condamnée, lacérée, le faussaire condamné sur son propre aveu, les Bouillon forcés d'avouer tout au roi et aux juges, et le cardinal de Bouillon prouvé et avoué l'inventeur et celui qui avait mis de Bar en besogne de cette fabrication, de concert avec son frère et ses neveux; le trait de double tromperie, lui chargé des affaires du roi à Rome, pour duper le roi et le pape l'un par l'autre pour faire l'abbé d'Auvergne cardinal; le spectacle de désobéissance donné à Rome; sa prétention de n'en devoir point au roi; la folie de sa lettre en s'évadant; l'infamie et la cause la plus infâme encore du mariage de sa nièce avec Mesy, plaidée et prouvée juridiquement aux Pays-Bas; toutes les misères qui précédèrent sa fuite; l'audace de se faire élire abbé de Saint-Amand par avarice, contre les bulles du pape, sur la nomination du roi; on ne finirait pas si on voulait reprendre toutes les manières dont il s'est déshonoré, et les excès de son ingratitude et de ses félonies, lui qui devait au roi les biens, les charges, les dignités, le rang, les établissements de sa maison, après ce qu'elle avait commis contre Henri IV qui le premier l'avait élevée, contre Louis XIII et Louis XIV dans sa minorité, et qui lui-même ne fut doyen des cardinaux, en désobéissant avec tant d'éclat, que par avoir été cardinal à vingt-six ans de la nomination du roi. Il eut en mourant la vanité de nommer six cardinaux pour ses exécuteurs testamentaires, lui qui ne pouvait disposer de rien en France, et qui n'avait que ce qu'il avait porté d'argent et de pierreries et d'argenterie à Rome.

On peut dire de lui qu'il ne put être surpassé en orgueil que par Lucifer, auquel il sacrifia tout comme à sa seule divinité.

Je ne puis mieux placer la conduite d'un autre cardinal si édifiante, si sage et si sainte, qu'en contraste avec celle du cardinal de Bouillon, et qui par sa singularité même mérite la curiosité, parce qu'elle n'a point eu d'exemple auparavant ni d'imitateurs après, et je ne l'avancerai que de deux mois. Galeas Marescoti, né le 1er octobre 1627, était d'une famille de Rome noble, ancienne, alliée à la maison des Ursins et à d'autres fort considérables. Il fut d'abord archevêque de Corinthe *in partibus*, nonce en Pologne, après en Espagne pendant la minorité de Charles II. Clément X le fit cardinal, 27 mai 1675, à moins de quarante-huit ans. Il s'était acquis beaucoup de réputation de piété et de savoir dans sa prélature, et de capacité dans ses nonciatures; et il passa depuis pour un des plus hommes d'honneur et de bien, et des plus habiles du sacré collége. Aussi y passa-t-il par toutes les plus grandes charges qui se donnent au mérite. Il fut légat de Ferrare, et ensuite secrétaire d'état, deux emplois dont le premier n'a qu'un temps limité, l'autre finit avec le pape qui l'a donné. Il eut depuis plusieurs emplois importants, entre autres celui de préfet du saint-office, et qui l'est tellement que les papes se le sont presque toujours réservé depuis. Il eut d'autres préfectures, la protection des dominicains, et d'autres grands ordres, et devint en 1708 chef de l'ordre des cardinaux-prêtres. Il avait alors plus de quatre-vingts ans, et ne voulut point passer à son tour d'option dans l'ordre des cardinaux-évêques. Peu de temps après il cessa tout commerce ordinaire, et se renferma aux fonctions indispensables.

Lorsqu'il se fut accoutumé peu à peu à cette sorte de

séparation, qui était grande pour lui, parce qu'il était extrêmement honoré, visité et consulté, il pria le pape de disposer de ses emplois, et de le dispenser de toute fonction de cardinal, résolu de ne plus entrer même au conclave. Sa santé était vigoureuse, et sa tête comme à cinquante ans. Le pape résista longtemps et céda enfin à ses instances. Il déclara en même temps qu'il ne recevrait plus les visites des nouveaux cardinaux, ni celle des ambassadeurs, qu'il n'en rendrait aucune, et, pour y couper court, il alla prendre congé du pape et le supplier de le dispenser de plus aller à son palais. Il se renferma dans le sien, d'où il ne sortit plus que pour aller rarement dire la messe dehors certains jours fort solennels. Il partagea tout son temps entre la prière et les lectures spirituelles, dans une continuelle préparation à la mort. Comme il était fort aimé et fort honoré, et qu'il était savant, il choisit ce qu'il y avait de plus pieux et de plus doctes religieux de tous les ordres, et à qui leurs emplois le pouvaient permettre, pour venir tous les jours à une heure marquée, toujours la même; de manière que, depuis le moment qu'il se levait jusqu'à celui où il se couchait, il n'était pas un moment seul et changeait de compagnie presque toutes les heures. Il priait avec les uns, les autres lui faisaient des lectures sur lesquelles il faisait des réflexions, enfin il y en avait qui après son repas servaient une heure à sa récréation. Parmi ces exercices rien de faible ni de triste, mais toujours une grande présence de Dieu et du compte qu'il se préparait à lui rendre, sans jamais rien de vain ni de mondain. Il avait été fort aumônier toute sa vie, il le devint encore davantage. Au mois de mai de cette année, il remit au pape tout ce qu'il avait de bénéfices et de pensions sur des bénéfices, et ne conserva que le revenu de son patrimoine. Il fut visité par Clément XI plusieurs fois, et

par les papes, ses successeurs, sans qu'il soit jamais retourné en leur palais. Les cardinaux non-seulement l'invitèrent d'entrer aux conclaves qu'il y eut depuis, et l'en pressèrent inutilement, mais quoiqu'il fût demeuré chez lui, et que les cardinaux n'aient pas de voix quand ils ne sont pas aux conclaves, il ne laissa pas d'en être consulté plusieurs fois, et d'influer sur les élections qui s'y firent. Benoît XIII l'alla voir sitôt après son exaltation, et les autres papes lui firent le même honneur. Il ne démentit pas d'un seul point la vie qu'il avait embrassée jusqu'à sa mort, arrivée le 3 juillet 1726, ayant joui d'une bonne santé jusqu'à cette dernière maladie, et de toute sa tête jusqu'à la mort qui eut toutes les marques de ceux des prédestinés. Il avait près de quatre-vingt-dix-neuf ans, et fut regretté comme s'il n'en avait eu que cinquante, des pauvres surtout dont il était le père, sans toutefois avoir fait tort à sa famille. Le pape assista lui-même à ses obsèques avec le sacré collége; il avait plus de cinquante ans de cardinalat. Disons encore un mot d'Italie.

Le duc de Savoie, nouveau roi de Sicile, était allé, comme on l'a dit, en prendre possession, s'y faire couronner, connaître le pays et les gens, et en tirer tout ce qui lui fut possible. Il avait mené la reine sa femme, qui y fut aussi couronnée, et laissé à Turin un conseil bien choisi, de peu de personnes, pour gouverner en son absence. Il avait offert la régence à la duchesse sa mère, qui le pria de l'en dispenser. Jamais il ne lui avait pardonné de l'avoir voulu faire roi de Portugal, en épousant l'infante, sa cousine germaine, et y allant demeurer. Il lui pardonnait aussi peu d'être toute Française, et adorée dans tous ses états et dans sa cour. Sa jalousie avait été fort poussée, ainsi que les dégoûts qu'il lui avait donnés. Il n'y avait entre eux qu'une sèche bienséance. Ces rai-

sons firent que la régence fut froidement offerte et sagement refusée. L'épouse, aussi Française que la mère, n'était pas plus heureuse. La belle-mère et la belle-fille vécurent toute leur vie dans la plus intime amitié et dans la confiance la plus parfaite. C'est ce qui obligea le roi de Sicile à la mener avec lui, pour qu'elle ne fût pas régente, et Madame royale par elle. Il déclare régent le prince de Piémont, son fils aîné, qui était grand et bien fait pour son âge, et qui d'ailleurs promettait toutes choses. Il chargea le conseil qu'il laissa de l'instruire et de lui rendre compte de tout pour le former aux affaires, et d'essayer quelquefois avec opiniâtreté de le laisser faire en certaines choses pour voir comment il s'y prendrait.

Le jeune prince s'appliqua et devint capable jusqu'à étonner le conseil; et par la facilité de son accès, la sagesse et la justesse de ses réponses, sa modestie, sa politesse, son désir de plaire et d'obliger, le déplaisir qu'il montrait quand il était obligé de refuser, et l'adoucissement qu'il y savait mettre, s'acquit tous les cœurs. C'en était trop pour un père jaloux, qui eût été au désespoir d'avoir un fils sans talents pour gouverner, mais qui, jaloux de son ombre, et qui avait trop de pénétration pour ne pas sentir qu'il était redouté, mais nullement aimé dans sa cour ni dans son pays, trouvait un fils aîné, de seize ans, trop avancé dans l'estime et dans l'affection générale, et qui l'avait trop bien su mériter. Son accueil à son retour et ses louanges à son fils furent fort secs. Après le premier compte rendu, il ne l'admit plus en aucune affaire, et les ministres eurent défense de lui rien communiquer. Le jeune prince sentit amèrement un procédé si peu mérité, et le souffrit sans se plaindre ni paraître même mécontent. Son père l'était infiniment de voir sa cour également empressée autour

du prince, et après son retour en user par amour et par attachement pour son fils comme si déjà il eût régné. Il lui refusa donc jusqu'aux plus petites choses pour le décréditer, et pour diminuer cette foule et cette complaisance que tous prenaient en lui par la crainte de déplaire et de reculer la fortune. Le prince y fut extrêmement sensible, sans se déranger en rien de sa modestie, de ses respects et de ses devoirs. Cependant le carnaval arriva; les dames qui, pendant la régence du prince, lui avaient fait leur cour chez Madame royale, et en étaient fort connues, lui demandèrent un bal. Il ne crut pas déplaire en s'engageant d'en demander la permission au roi son père. Les affaires n'avaient aucun trait avec un bal, et ce plaisir était de son âge, de la saison, et convenait à une cour. Il en fit donc la demande. Le roi de Sicile, qui le voulait décréditer et le mortifier en toutes façons, le refusa avec la plus grande dureté. Ce fut la dernière après tant d'autres, et la dernière goutte qui fit verser le verre.

Le prince ne put soutenir un traitement si barbare, si peu mérité, souffert avec tant de douceur et de respect, et auquel il n'apercevait ni bornes ni mesures. La fièvre le prit la nuit; il en confia la cause à la princesse de Carignan, sa sœur naturelle, qui me l'a conté, et à qui il avait accoutumé de s'ouvrir uniquement sur les traitements qu'il recevait. Il l'assura qu'il avait le cœur flétri et qu'il n'en reviendrait pas, et avec peu de regret à la vie avec un tel père. Il ne parla pas si librement aux médecins, mais il les assura toujours qu'il n'en reviendrait pas; et avec la même douceur il se disposa à la mort, et ne pensa plus qu'à l'autre vie. Sa maladie ne dura que cinq ou six jours; les deux princesses mère et grand'mère, la cour, la ville étaient dans le dernier désespoir. Le malheureux père y tomba lui-même; il sentit

en ces derniers jours tout ce que valait son fils, tout ce qu'il allait perdre, et ne put se dissimuler qu'il en était le bourreau. Mais l'impression était faite ; ses caresses tardives ne purent rappeler le prince à la vie. Si ce père, barbarement politique, avait pu lire dans l'avenir et voir de si loin quel traitement le fils qui lui restait lui préparait, son désespoir eût été au comble. Il eut la douleur de perdre un fils accompli, généralement reconnu et goûté comme tel, d'en voir sa cour, sa ville, ses états dans la plus vive douleur, et dans la conviction entière que sa jalousie l'avait fait mourir. Retournons maintenant en France.

CHAPITRE CCCLXXXV.

Voysin comme chancelier va prendre sa place au parlement. — Tallard démis à son fils ne peut être pair : son fils l'est fait au lieu de lui. — Affaires de Suisse en deux mots : renouvellement très-mal à propos de l'alliance des seuls cantons catholiques avec la France. — Changements en Espagne ; Orry chassé d'Espagne et de la cour en France. — Veragua et Frigillane chefs des conseils de marine et du commerce et de celui des Indes. — Cellamare, ambassadeur en France ; Chalais et Lanti ont défense de retourner en Espagne ; Giudice chef des offices extraordinaires et de justice, et gouverneur du prince des Asturies. — Le père Robinet chassé ; le père d'Aubenton confesseur du roi d'Espagne en sa place ; leur caractère. — Flotte et Renaut en liberté. — Réconciliation de M. le duc d'Orléans avec le roi d'Espagne. — Alonzo Manriquez fait duc del Arco, grand d'Espagne ; son caractère et sa fortune. — Valouse, premier écuyer. — Montalègre, sommelier du corps : sa fortune, son caractère. — Valero, vice-roi du Mexique : sa fortune, son caractère. — La princesse des Ursins à Paris : dégouts qu'elle essuie ; je passe huit heures de suite tête à tête avec elle. — Court et triste voyage de la princesse des Ursins à Versailles : elle obtient 40,000 liv. de rentes sur la ville au lieu de sa pension de 20,000 liv.

Voysin regorgeait des plus grands dons de la fortune, chancelier et garde des sceaux, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre, avec plus d'autorité que Louvois, conseil intime de madame de Maintenon

et de M. du Maine, instrument du testament du roi et de tout ce que sa vieille et son bâtard se proposaient encore d'en arracher, ministre unique de l'affaire de la Constitution, et dans la plus intime confiance et dépendance des chefs de ce redoutable parti, et l'âme aussi cautérisée qu'eux, il nageait dans la plus entière et la plus solide confiance du roi, et dans la puissance la plus étendue. Il voulut jouir de sa gloire, et aller triompher au parlement en qualité de chancelier de France, où son propre grand-père paternel avait été longtemps greffier criminel, et, sans être monté plus haut, crut avoir fait une fortune. Le chancelier de Pontchartrain et bien d'autres chanceliers n'y avaient jamais été, et il se trouvera peu ou point d'exemple qu'aucun y eût été sans occasions nécessaires, et seulement comme celui-ci pour le plaisir et la vanité d'y aller. Il s'y fit suivre par plus de cent officiers, et accompagner de tout ce qui lui fut permis de conseillers d'état et de maîtres des requêtes. Il n'oublia rien de la pompe de sa marche, de sa réception et de sa reconduite. Son discours montra plus de fortune que de talents. Aucun pair ni prince du sang ne s'y trouva : ils ne marchent point pour la robe.

Tallard séchait sur pied de n'avoir encore rien recueilli, d'avoir livré le cardinal de Rohan au père Tellier jusqu'à en avoir fait son esclave. La jalousie le perçait de voir que cela même eût fait le prince de Rohan et d'Espinoy ducs et pairs, tandis qu'on le laissait, et il était d'autant plus pressé qu'il voyait le roi diminuer tous les jours. Il ne voulut pas en être la dupe, et fit tant de bruit aux Rohan et au père Tellier, qu'ils n'osèrent le pousser à bout. Vouloir et pouvoir était même chose auprès du roi et de madame de Maintenon pour les maîtres de la Constitution. Elle leur était trop chère et sacrée pour se dispenser d'en payer les dettes, et elle

n'en avait contracté aucune si utile que celle que Tallard s'était acquise sur elle en lui livrant le cardinal de Rohan. Tallard fut donc déclaré pair de France ; mais quand il fallut en venir à la mécanique des expéditions, la chose fut trouvée impossible, parce qu'il n'avait qu'un duché vérifié qu'il avait cédé à son fils en le mariant. On tourna, on chercha, mais à la fin il fallut que le père se contentât, en enrageant, que la pairie fût érigée pour son fils, et de demeurer lui comme il était.

Le comte du Luc, ambassadeur en Suisse, fit en ce temps-ci une faute dont la France et la Suisse se ressentent encore. Les cantons catholiques et protestants étaient depuis longtemps animés les uns contre les autres ; la longue affaire de l'abbé de Saint-Gal les avait mis aux prises, et quelquefois aux armes. L'intérêt de la maison d'Autriche entretint sous main ce feu pour abaisser les cantons les uns par les autres et en profiter. Passioneï, jeune, emporté, violent et sans expérience, y était nonce du pape, et y aigrit les choses de plus en plus. Du Luc était tout occupé du renouvellement de l'alliance de la France avec tout le corps helvétique, et les ministres de la maison d'Autriche à l'empêcher, à quoi rien n'était plus propre que d'entretenir la division dans la république. Du Luc espéra forcer les protestants par les catholiques, plus nombreux à la vérité, mais incomparablement plus faibles ; il conclut le renouvellement d'alliance avec ces derniers. Les cantons protestants, animés par les émissaires de Vienne, de Londres, de Hollande, imputèrent ce traité à affront, et n'ont jamais voulu ouïr parler depuis de renouveler leur alliance avec la France, et les armes à la main s'en sont souvent vengés sur les cantons catholiques, et leur ont durement fait sentir leur supériorité.

Pendant que la princesse des Ursins s'acheminait len-

tement vers Paris, sa catastrophe produisit de grands changements en Espagne. Orry l'avait devancée, et trouva en arrivant à Paris défense d'approcher de ia cour; il courut même fortune de la prison et de pis. Le cardinal del Giudice fut non-seulement rappelé, comme on l'a vu, mais mis à la tête des affaires politiques, de justice et religion; le duc de Veragua eut celles de la marine et du commerce; le vieux marquis Frigillane fut fait chef du conseil des Indes; le marquis de Bedmar le demeura du conseil de guerre, et le prince de Cellamare, fils du duc de Giovenazzo, conseiller d'état, frère du cardinal del Giudice, qui venait, comme on l'a vu, d'être fait grand écuyer de la reine, fut nommé ambassadeur en France. Chalais et Lanti, neveux de madame des Ursins, qui avaient eu, comme on l'a vu, la permission de la joindre en chemin, et qu'elle avait envoyés l'un après l'autre devant elle à Paris, y reçurent défense de retourner en Espagne, ce qui embarrassa fort Lanti qui était Italien et n'avait rien ici, et Chalais encore plus, à qui le roi refusait la jouissance du rang et des honneurs de grand d'Espagne, qu'il ne lui avait permis qu'à cette condition-là d'accepter.

Peu de jours après, le cardinal del Giudice fut fait gouverneur du prince des Asturies, emploi fort étrange pour un prêtre. Dans ce rayon de fortune, qui avait déjà, comme on l'a vu, expatrié Macañas, il n'oublia point la générosité avec laquelle le père Robinet avait résisté à sa faveur, jointe alors à l'autorité de madame des Ursins, pour l'archevêché de Tolède que le cardinal et la princesse des Ursins demandaient vivement, et que Giudice fut au moment d'obtenir, lorsque, avec l'applaudissement général de la cour, de la ville, de toute l'Espagne, le père Robinet l'emporta, et le fit donner à cet illustre curé de village dont j'ai parlé ail-

leurs. Un prêtre et un Italien n'oublient guère. Giudice profita de sa faveur pour faire chasser Robinet, qui se retira en France, où il vécut très-content simple jésuite, à Strasbourg, sans se mêler de rien. Le père d'Aubenton, lors assistant du général des jésuites à Rome, celui-là même qui, seul avec le cardinal Fabroni, avait fabriqué et concerté la constitution *Unigenitus*, fut rappelé au confessionnal du roi d'Espagne. Ce changement de confesseur fut un grand et long malheur pour les deux couronnes. Robinet n'avait nul intérêt, aucune ambition, n'était point entaché d'ultramontanisme, et n'était jésuite qu'autant que l'honneur et la conscience le lui permettaient. Il était solidement homme de bien; aussi voulait-il le bien pour le bien, et y était également hardi et sage. Toute la cour et toute l'Espagne l'aimaient et l'honoraient, s'y confiaient; il ne s'en élevait et ne s'en estimait pas davantage, et il était droit, vrai et ennemi de toute intrigue. On verra ailleurs le parfait contraste de son successeur avec lui.

Un mois après Flotte et Renaut furent mis en liberté. La chute de madame des Ursins fit voir clair au roi d'Espagne sur bien des choses. C'était elle qui avait fait arrêter ces deux domestiques de M. le duc d'Orléans, et qui, soutenue de madame de Maintenon par leur haine commune, et de Monseigneur poussé par la cabale qui le gouvernait, ne visait pas à moins qu'à la tête de M. le duc d'Orléans, comme je l'ai raconté en son lieu. La reine d'Espagne, qui devenait fort maîtresse, ne cherchait qu'à détruire ce que madame des Ursins avait édifié; peut-être l'âge et la santé du roi la persuadèrent-ils tacitement de raccommoder le roi d'Espagne avec un prince à qui on ne pouvait, le cas arrivant, ôter la régence. Ainsi, sans que M. le duc d'Orléans y songeât, ni personne pour lui, le roi d'Espagne écrivit au

roi qu'ayant enfin reconnu l'innocence de Flotte et de Renaut, et la fausseté des accusations faites contre eux, il avait ordonné qu'on les mît en liberté. Le roi d'Espagne ajouta dans la même lettre que, dans le désir qu'il avait de se réconcilier avec M. le duc d'Orléans, il laissait au roi d'en ordonner la manière. La surprise fut grande à la réception de cette lettre, et la rage de madame de Maintenon. Un pareil désaveu, sur une affaire qu'on avait poussée si étrangement loin auprès du roi, lui pouvait faire ouvrir les yeux sur des calomnies plus atroces et plus domestiques. M. du Maine en trembla, et glissa sur ce fâcheux pas avec adresse et silence. M. le duc d'Orléans écrivit au roi d'Espagne, de concert avec le roi, et en reçut une réponse la plus honnête. Flotte et Renaut reçurent ordre de M. le duc d'Orléans d'aller à Madrid remercier le roi et la reine, dont ils furent bien reçus, et de revenir aussitôt en France où ils voudraient, excepté Paris et les environs, pour prévenir sagement les questions et les propos qu'on se plairait à leur faire tenir. Ils touchèrent promptement en Espagne de quoi payer les dettes qu'ils y avaient faites, et la dépense de leur retour, par ordre de M. le duc d'Orléans, qui leur donna à leur arrivée une gratification et une pension honnête.

Il faut achever les changements d'Espagne, d'autant que je ne les avance que de six semaines. Alonzo Manriquez était un homme de qualité, et le seul pour qui le roi d'Espagne eût une amitié invariablement constante. Il aimait aussi le roi avec attachement; il était grand, de taille aisée, fort bien fait, avec un visage noble et un air agréable, et, chose rare pour un Espagnol, il était blond, et avait de belles dents. Son esprit était médiocre, mais sage et mesuré au dernier point; éloigné de se mêler d'affaires et de cabales, et tout aussi éloigné

de faire sa cour à aucun ministre, même à la princesse des Ursins; d'ailleurs l'homme le plus affable, le plus poli, le plus gracieux, de l'accès le plus facile. Son affection pour le roi d'Espagne lui en avait donné pour les Français. Il n'était pas riche, mais autant qu'il le pouvait généreux, libéral. Dès qu'il fut grand seigneur, il devint magnifique et conserva les mêmes mœurs. Il était fort réservé à rendre de bons offices et à parler au roi pour quelqu'un, non que l'inclination ne l'y portât, mais il en sentait le danger avec un prince aussi dépendant d'autrui. C'était un des plus grands toreadors de toute l'Espagne, et qui se consolait le moins qu'on eût banni ces combats, où il avait fait de grandes folies avec une grande valeur. C'est lui qui fut obligé de se retirer dans un couvent au plus vite, en attendant que sa grâce lui fût expédiée, et qui la fut promptement, pour avoir sauté à bas de son cheval, et avoir tiré le pied de la feue reine de son étrier, tombée et traînée par le sien, à qui il sauva ainsi la vie. Sa femme, qui avait beaucoup de mérite, et qui était Henriquez, et avec qui il a toujours vécu dans la plus grande union, avait souvent des musiques chez elle, et ils en eurent une fort bonne à eux quand ils se virent en état de figurer. Ils voyaient beaucoup plus de monde que tous les autres seigneurs espagnols, et bien plus librement. Alonzo Manriquez fut majordome du roi, puis premier écuyer, qui ne ressemble en rien au nôtre, comme on le verra ailleurs. Il quitta en ce temps-ci cette charge, parce qu'il fut fait grand d'Espagne sous le titre de duc del Arco, et qu'un grand d'Espagne ne peut être premier écuyer.

Valouse, gentilhomme de Provence, nourri page du roi, puis écuyer particulier de M. le duc d'Anjou, qui l'avait suivi en Espagne, où, avec peu d'esprit, il se gouverna toujours fort sagement, et se maintint dans les

bonnes grâces de son maître et des divers gouvernements, fut fait premier écuyer. Le roi d'Espagne fit en même temps persuader au duc de la Mirandole, qui était grand écuyer, de se démettre de sa charge, en lui en conservant les honneurs et les appointements; il y consentit, et le duc del Arco fut fait grand écuyer. Il était aussi gentilhomme de la chambre et seul en exercice avec le marquis de Santa-Cruz, majordome major de la reine d'Espagne. J'aurai ailleurs occasion de parler de ces deux seigneurs. Le duc del Arco ne ploya jamais sous Albéroni, qui ne l'aimait pas, mais qui n'osa jamais se hasarder de l'entamer. C'était un des plus honnêtes et des plus accomplis hommes d'Espagne, doux, modeste, mais digne et haut aussi dans les occasions. Il montra beaucoup de valeur dans les campagnes d'Italie et d'Espagne, qu'il fit à la suite de son maître. Il était aussi parfaitement désintéressé avant et depuis sa fortune. Il ne demanda jamais rien au roi pour soi; il avait une des moindres commanderies de Saint-Jacques, et n'en voulut point d'autres. Il portait cet ordre à la boutonnière, comme ils font tous, et avait le portrait du roi d'Espagne au revers de la médaille.

La charge du sommelier du corps ou de grand chambellan vaquait depuis la mort du duc d'Albe, arrivée à Paris pendant son ambassade, en sorte qu'il ne l'avait jamais faite. L'ancien des gentilshommes de la chambre l'exerce dans le cas d'absence ou de vacance; et c'était le marquis de Montalègre, grand d'Espagne, qui l'était, et qui avait toujours suppléé. Il était Guzman, et avait épousé une sœur du marquis de los Balbazez, qui était Spinola. Il avait été une espèce de favori de Charles II, qui lui avait donné la compagnie des hallebardiers qu'il avait encore, qui était bien la seule garde des rois d'Espagne, avec certaine canaille de lanciers en petit nom-

bre, qui ne suivaient qu'à cheval, et qui demandaient l'aumône à la porte du palais. Philippe V les abolit en arrivant en Espagne, et mit les hallebardiers sur le pied et avec l'habillement des Cent-Suisses de la garde du roi. Ce marquis de Montalègre était un fort honnête homme, assez borné, qui ne se mêlait de rien; mais poli, honnête, généreux, et qui vivait fort retiré à l'espagnole.

Le duc de Liñarez, vice-roi du Mexique, avait obtenu son rappel. Il était vice-roi de l'avénement de Philippe V à la couronne, et lui avait envoyé de grands secours d'argent. Le marquis de Valero fut envoyé à sa place. Il était frère du duc de Béjaz, oncle de Zuniga, qu'on a vu servir dans nos armées. Le roi d'Espagne avait toujours aimé ce marquis de Valero, il l'avait en arrivant trouvé majordome, et avait toujours cherché à l'élever. C'était un vrai Espagnol, plein d'honneur, de courage et de fidélité, mais austère, inflexible, et qui n'était pas sans capacité. A son retour il fut grand d'Espagne et sommelier du corps avec beaucoup de crédit, dont il n'abusa jamais, et s'en servit utilement pour le roi et la monarchie. Ce fut dommage qu'il ne vécût pas assez. Il mourut sans enfants, et sa grandesse retourna à des neveux.

Enfin la princesse des Ursins arriva à Paris, et vint descendre et loger chez le duc de Noirmoutier, son frère, dans une petite maison des Jacobins, qu'il occupait dans la rue Saint-Dominique, porte à porte de la mienne. Ce voyage dut lui paraître bien différent du dernier qu'elle avait fait en France, où elle avait paru la reine de la cour. Peu de gens, outre ses anciens amis ou ceux de son ancienne cabale, la vinrent voir, et néanmoins quelques envieux s'y mêlèrent; ce qui fit assez de concours les premiers jours, après quoi les visites s'éclaircirent, et la solitude domina dès qu'on eut vu le succès de son

voyage à Versailles, qu'on lui laissa attendre plusieurs jours. M. le duc d'Orléans, raccommodé avec le roi d'Espagne, sentit qu'il était solidement de son intérêt, encore plus que d'une faible vengeance, de montrer par quelque éclat que ce n'était qu'à la haine et à l'artifice de la princesse des Ursins qu'il devait celui de son affaire d'Espagne, qui avait été si près de lui faire porter la tête sur l'échafaud. Madame de Maintenon qui avec M. du Maine, et tous leurs puissants ressorts, soutenus de l'intérêt de la cabale de Meudon, étaient ceux qui avaient poussé à l'extrémité cette affaire, que madame des Ursins leur avait présentée. Mais les temps étaient changés, Monseigneur était mort, et la cabale de Meudon anéantie. Madame de Maintenon avait tourné le dos à madame des Ursins; ainsi M. le duc d'Orléans, libre à l'égard de cette dernière ennemie, ne crut pas devoir la ménager. Il y fut poussé par madame la duchesse d'Orléans, et plus encore par Madame, tellement qu'il pria le roi de défendre à la princesse des Ursins de se trouver en pas un lieu, même dans Versailles, où madame la duchesse de Berry, Madame, M. et madame la duchesse d'Orléans pourraient se rencontrer, lesquels firent en même temps une défense étroite à toutes leurs maisons de la voir, et demandèrent la même chose aux personnes qui leur étaient particulièrement attachées. Cet éclat fit un grand bruit, montra à découvert l'abandon de madame de Maintenon, l'inconsidération du roi, et devint un grand embarras pour la princesse des Ursins.

Je n'avais pu trouver que M. le duc d'Orléans eût tort dans cette conduite, qui faisait retomber à plomb sur les artifices tout ce qu'on avait voulu lui imputer, et qui se trouvait très-heureusement placée au moment de la liberté rendue à Flotte et à Renaut, et de sa réconci-

liation avec le roi d'Espagne. Mais je lui représentai qu'ayant toujours été ami particulier de madame des Ursins, laissant à part sa conduite envers lui, et ne mettant point de proportion dans mon attachement pour lui avec mon amitié pour elle, je ne pouvais oublier les marques qu'elle m'en avait toujours données, particulièrement en ce dernier voyage si triomphant, comme je l'ai expliqué en son temps, et qu'il me serait dur de ne la point voir. Nous capitulâmes donc, et M. et madame la duchesse d'Orléans me permirent de la voir deux fois : une alors, l'autre quand elle partirait, avec parole que je ne la verrais pas une troisième, et que madame de Saint-Simon ne la verrait point, à cause d'eux et de madame la duchesse de Berry, ce que nous digérâmes mal volontiers, mais il en fallut passer par là. Comme je voulus au moins profiter de ma bisque, je fis dire à madame des Ursins les entraves où je me trouvais, et que, voulant au moins la voir à mon aise le très-peu de temps que je le pouvais, je lui laisserais passer les premiers jours et son premier voyage à la cour avant de lui demander audience. Mon message fut très-bien reçu, elle savait depuis longues années où j'en étais avec M. le duc d'Orléans, elle ne fut point surprise de ces entraves, et me sut au contraire bon gré de ce que j'avais obtenu. Quelques jours donc après qu'elle eût été à Versailles, j'allai chez elle à deux heures après midi. Aussitôt elle ferma sa porte sans exception, et je fus tête à tête avec elle jusqu'après dix heures du soir.

On peut juger combien de choses passèrent en revue dans un aussi long entretien Je lui trouvai la même amitié et la même ouverture, beaucoup de sagesse sur M. le duc d'Orléans et les siens, et de franchise sur tout le reste. Elle me conta sa catastrophe sans jamais y mêler le roi, ni le roi d'Espagne, duquel elle se loua tou-

jours ; mais sans se lâcher sur la reine, elle me prédit ce qu'on a vu depuis. Elle ne me dissimula rien de sa surprise, des mauvais traitements, jusqu'aux grosses injures de propos de liberté, de son départ, de son voyage, de son état, de tout ce qu'elle avait essuyé. Elle me parla fort naturellement aussi de son voyage à Versailles, de sa désagréable situation à Paris, de la feue reine, du roi d'Espagne, de diverses personnes qui de son temps y avaient figuré dans le gouvernement et dehors, enfin des vues incertaines et diverses d'une honnête retraite, dont le lieu était combattu dans son esprit. Ces huit heures de conversation avec une personne qui y fournissait tant de choses curieuses me parurent huit moments. L'heure du souper, même tardive, nous sépara, avec mille protestations vraies et réciproques, et un pareil regret entre elle et madame de Saint-Simon de ne pouvoir se voir. Elle me promit de m'avertir de son départ à temps de passer encore une journée ensemble.

Son voyage à Versailles se passa peu agréablement. Elle alla le matin du mercredi 27 mars dîner à Versailles chez la duchesse du Lude, qui y demeurait toujours. Elle y resta jusqu'à une demi-heure près de celle que le roi devait passer chez madame de Maintenon, où elle l'alla attendre seule avec elle ; elle n'y demeura guère plus en tiers avec eux, et se retira après à la ville, chez madame Adam, femme d'un premier commis des affaires étrangères, qui lui donna à souper et à coucher, et où elle fut très-peu visitée. Le lendemain elle dîna chez la duchesse de Ventadour, et s'en retourna à Paris. Elle obtint peu après de remettre sa pension du roi, moyennant une augmentation en rentes sur l'hôtel-de-ville, dont elle eut 40,000 livres de rente. Cela était, outre l'augmentation du double, plus solide qu'une pension, qu'elle ne doutait pas de perdre dès que M. le duc

d'Orléans en deviendrait le maître. Elle songeait à se retirer en Hollande; mais les états généraux ne voulurent point d'elle à La Haye ni à Amsterdam. Elle avait compté sur La Haye. Elle pensa alors à Utrecht, mais elle s'en dégoûta bientôt, et tourna ses projets sur l'Italie. Elle ne retourna plus à la cour que pour en prendre congé. M. du Maine, en reconnaissance des grandeurs qu'elle avait procurées à M. de Vendôme en Espagne, lui valut cette grâce pécuniaire du roi.

CHAPITRE CCCLXXXVI.

Le comte de Lusace et les princes d'Anhalt et de Darmstat à la chasse avec le roi. — Bolingbroke à Paris. — Sa catastrophe. — Stairs ambassadeur d'Angleterre à Paris, son caractère. — Mariage du fils aîné du comte de Mattignon, fait duc, avec la fille aînée du prince de Monaco, et ses étranges concessions et conditions. — 500,000 liv., etc. sur le non complet des troupes, données au chancelier Voysin. — Le Camus premier président de la cour des aides, prévost et grand maître des cérémonies de l'ordre. — Mort de la comtesse d'Acigné, du duc de Richelieu, de la princesse d'Harcourt, de Sézanne dont la Toison est donnée à un de ses neveux. — Mort du docteur Burnet, évêque de Salisbury, et de l'abbé d'Estrades. — Mariage de Castelmoron avec la fille de Fontanieu, d'Heudicourt avec la fille de Surville, du troisième fils du duc de Rohan avec la comtesse de Jarnac, de Cayeux avec la fille de Pomponne, de Saint-Sulpice avec la fille du comte d'Estaing. — Éclipse de soleil. — Bout de l'an de M. le duc de Berry. — Le roi fait quitter le grand deuil avant le temps à madame la duchesse de Berry et la mène jouer dans le salon à Marly. — Elle en obtient quatre dames pour la suivre, mesdames de Coettenfao, de Brancas, de Clermont, de Pons. — Mesdames d'Armentières et de Beauvau succèdent peu après aux deux premières. — Mort de madame de Coettenfao qui me donne presque tout son bien que je rends sans y toucher à M. de Coettenfao. — Précaution nouvelle et extraordinaire du parlement de Paris contre les fidéicommis. — Coettenfao m'envoie furtivement pour 60,000 livres de belle vaisselle qu'il me force après d'accepter.

Le roi alla de Versailles courre le cerf dans la forêt de Marly, et y fit donner des chevaux au comte de Lusace, c'est-à-dire le prince électeur de Saxe, au palatin

son gouverneur, et aux princes d'Anhalt et de Darmstat; et le lendemain il convia dans la galerie le comte de Lusace à la volerie, où sa majesté allait.

Un autre étranger arriva ici en même temps qui éprouva le sort de la princesse des Ursins. Je parle du lord Saint-Jean, plus connu sous le nom de vicomte de Bolingbroke, par les mains duquel avait passé le traité de Londres qui força les alliés à conclure la paix d'Utrecht, et lequel, dans la fin de la négociation de Londres, fut envoyé ici passer huit ou dix jours par la reine Anne, où il fut reçu avec tant de distinction, comme je l'ai marqué en son lieu. Son sort en Angleterre avait changé comme celui de la princesse des Ursins en Espagne, avec cette différence que notre cour fut bien fâchée de la disgrâce de ce ministre et de n'oser le voir. Le nouveau roi avait changé tout le ministère, et remis les whigs en place, d'où il avait chassé les torys. Ces premiers profitèrent de ce retour pour exercer leurs haines particulières. Ils attaquèrent les ministres de la reine Anne, et leur firent un crime d'avoir fait la paix. Prior, qui s'en était fort mêlé sous ces ministres de la reine Anne, vendit leur secret et ce qu'il put avoir de papiers à leurs persécuteurs qui étaient aussi les siens, pour se tirer d'oppression par cette infamie. Bolingbroke, le plus noté de tous pour avoir eu la principale part à la paix, se trouva aussi dans le plus grand danger, et en même temps le moins établi. Il lutta un temps, et lorsqu'il vit qu'il n'y avait point de ressources, il fit un discours très-nerveux en plein parlement, et en même temps très-libre et très-fort contre la harangue du roi d'Angleterre, puis tout de suite passa en France. Il vint demeurer à Paris, mais sans aller à la cour, ni voir publiquement nos ministres et nos personnages. J'aurai ailleurs lieu de parler de lui.

Il y avait déjà quelque temps que lord Stairs était ici de la part du roi d'Angleterre, avec la patente d'ambassadeur, dont il fut fort longtemps sans prendre le caractère. C'était un Ecossais grand et bien fait, qui avait l'ordre du Chardon ou de Saint-André d'Ecosse. Il portait le nez au vent avec un air des plus insolents, qu'il soutenait des plus audacieux propos sur les ouvrages de Mardick, les démolitions de Dunkerque, le commerce, et toutes sortes de querelles et de chicanes, en sorte qu'on le jugeait moins chargé d'entretenir la paix, et de faire les affaires de son pays, que de causer une rúpture. Il poussa si loin la patience et la douceur naturelle de Torcy, que ce ministre ne voulut plus traiter avec lui. Stairs même était si peu mesuré dans les audiences qu'il demandait fréquemment, et avec la plus grande hauteur, que le roi prit le parti de ne le plus entendre. Il tâchait de se mêler avec ce qu'il pouvait de meilleure compagnie, qui se lassa bientôt de ses discours, dont il répandait l'impudence aux promenades publiques, aux spectacles et chez lui, où il cherchait à s'attirer du monde par sa bonne chère. J'aurai lieu plus d'une fois de parler de ce personnage qui ne sut que trop bien jouer le sien et faire peur, tandis qu'il en mourait lui-même intérieurement, et avec grande raison. C'était un homme d'esprit, de toute espèce d'entreprises, qui était dans les troupes où il avait servi sous le duc de Marlborough, et qui haïssait merveilleusement la France. Il parlait aisément, éloquemment, et démesurément sur tous les chapitres, avec la dernière liberté.

Le roi fit à M. le Grand les grâces les plus singulières et les plus sans exemple, pour M. de Monaco, son gendre, qui s'était raccommodé avec lui depuis la rupture, qui a été racontée, du mariage du fils du comte de Roucy avec sa fille, auquel madame de

Monaco et M. le Grand son père ne voulurent jamais consentir, et qui n'avait pas en effet de quoi remplir par ses biens les vues que M. de Monaco s'était proposées. Il n'avait que des filles, et il était hors d'espérance d'avoir d'autres enfants. Il était mal dans ses affaires, il cherchait franchement à trafiquer sa dignité avec sa fille aînée. Il n'avait point de crédit, la paresse italienne l'avait retenu à Monaco depuis la mort de son père, il n'en sortit même plus, mais il espéra tout du crédit de M. le Grand, et il ne s'y trompa point. Les grandes barrières de la succession à la couronne étaient franchies; après celles-là nulles autres ne pouvaient sembler considérables, et les grâces en ce genre, accordées à M. de la Rochefoucauld, ne pouvaient pas être refusées à son rival perpétuel de faveur. Il fallait à M. de Monaco un homme de qualité qui voulût bien quitter à jamais, pour soi et pour sa postérité, son nom, ses armes, ses livrées, pour prendre en seul le nom, les armes et les livrées de Grimaldi. Il était nécessaire aussi qu'il fût assez riche pour donner quelque argent à M. de Monaco, se charger de la dot de ses deux filles cadettes, et payer outre eela un grand nombre de gros créanciers qui tourmentaient M. de Monaco. Ce n'était pas tout encore; il fallait quelque fonds et un ample viager à l'abbé de Monaco son frère, lequel y tenait ferme pour céder ses droits. Il fallait de plus que tout cela fût si net et si assuré que M. de Monaco fût libéré parfaitement, et à son aise et en repos pour tout le reste de sa vie.

Le défaut de moyens avait rompu l'affaire du fils du comte de Roucy. Mattignon, grâce aux trésors qu'il avait tirés du ministère de Chamillart et à sa propre économie, avait de quoi satisfaire à tant de grands besoins de M. de Monaco. Il n'avait pu réussir à se faire duc d'Estoutteville; il n'était point en situation d'espé-

rer que le roi le fît duc et pair de pure grâce ; il se livra donc à une occasion unique d'acheter cette dignité, pour en parler franchement. Son marché fait avec M. de Monaco, il fut question de la seule chose qui le lui avait fait faire, en laquelle toute impossibilité se trouvait, si on n'eût pas été dans un temps où le roi ne voulait plus rien trouver d'impossible. Valentinois avait été érigé en duché-pairie pour mâles uniquement, et les femelles exclues, en 1642, en faveur du grand-père de M. de Monaco, lorsqu'il chassa de Monaco la garnison espagnole, qu'il y en reçut une française, et qu'il se mit sous la protection de la France : première difficulté pour faire passer la dignité à une femelle. Elle subsistait en la personne de M. de Monaco, elle n'était donc pas éteinte, et conséquemment point susceptible d'érection nouvelle. Il est vrai que Henri Gondi, duc de Retz, petit-fils du maréchal duc de Retz, et par sa mère du duc de Longueville, n'ayant que deux filles, obtint en 1634, c'est-à-dire vingt-cinq ans avant sa mort, une érection nouvelle de Retz en faveur de Pierre Gondi avec rang nouveau, en épousant la fille aînée de Henri Gondi duc de Retz, sa cousine issue de germain, énormité dont jusqu'alors on n'avait point vu d'exemple, et qui même n'avait pas été imaginée. Ce Pierre Gondi, nouveau duc de Retz, en même temps que son beau-père démis, était frère du fameux coadjuteur de Paris, si connu sous le nom de cardinal de Retz, et père de la duchesse de Lesdiguières, dernière Gondi en France, mère du duc de Lesdiguières, gendre du maréchal de Duras. Tout cela fut accordé à M. de Monaco; mais comme les énormités n'ont plus de bornes quand ces justes barrières sont une fois franchies, en voici d'autres qu'il obtint.

Au cas que M. de Monaco pût avoir un fils, tout luire-

tournait, et la dignité même de duc et pair de l'ancienneté de 1642 ; le fils de Mattignon demeurait duc sa vie durant comme un duc et pair démis, et son fils ne pouvait jamais prétendre d'y revenir ni les siens, mais il reprenait, sans aucun rang ni honneurs, son nom, ses armes et ses livrées, ainsi que toute la postérité du fils de Mattignon et de la fille de Monaco. Ainsi M. de Monaco vendit sa dignité et sa fille très-chèrement, se réservant de la retenir s'il avait un fils. Rien de plus monstrueux ne se pouvait imaginer après l'habilité à la couronne, et les grandeurs des bâtards du roi et de madame de Montespan. Ce prodige de concession n'eut pas lieu parce que M. de Monaco n'eut point de fils. Il y eut encore d'autres choses passées entre M. de Monaco et M. de Mattignon, touchant la réversion des biens en cas de naissance d'un fils. Comme le mariage ne se pouvait faire sans aplanir auparavant des difficultés intrinsèques, et qu'il était pourtant très-nécessaire d'en bien assurer le fondement, toutes ces monstrueuses concessions furent énoncées par un brevet du 24 juillet 1715. Le 20 octobre suivant, six semaines après la mort du roi, le fils de Mattignon épousa à Monaco la fille aînée de M. de Monaco. Au mois de décembre suivant, les lettres d'érection furent expédiées conformément en tout au brevet du 24 juillet précédent, en quoi M. le duc d'Orléans, régent de régence, ni le conseil ne trouvèrent point de difficulté, parce que la concession du feu roi avait été publique, qu'ils en avaient tous connaissance, et que ce brevet, expédié du vivant du roi, en faisait foi. Par les mêmes raisons le parlement enregistra sans difficulté les lettres d'érection, le 2 septembre 1716, dès qu'elles y furent présentées, et le nouveau duc de Valentinois y fut reçu comme pair de France le 14 décembre suivant.

Le roi fit présent à Voysin, chancelier et secrétaire d'état ayant le département de la guerre, du revenant bon du non complet des troupes, qu'il dit aller à 500,000 livres. Cette libéralité était bien due aux services de cette âme damnée de la Constitution, de madame de Maintenon et de M. du Maine, et à l'unique dépositaire des manéges et du testament du roi; mais il fit étrangement crier le public, dont ce front d'airain eut toute honte bue.

Sa majesté accorda à le Camus, encore fort jeune, la place et l'exercice de premier président de la cour des aides qu'avait son grand-père, et l'agrément de la charge de prévôt et grand-maître des cérémonies de l'ordre, que lui vendit Pontchartrain en retenant les marques de l'ordre.

La comtesse d'Acigné*, dernière, par elle et par son défunt mari, de cette bonne et ancienne maison de Bretagne, mourut fort âgée à Paris. Le duc de Richelieu, son gendre, et qui n'avait de fils que de sa fille, la suivit de fort près, à quatre-vingt-six ans. J'en ai suffisamment parlé en plusieurs endroits pour le faire connaître, ainsi que de la princesse d'Harcourt, sœur de la duchesse de Brancas, qui mourut assez brusquement chez elle à Clermont, et qui ne laissa de regrets à personne.

Sézanne, frère de père du duc d'Harcourt, et de mère de la duchesse d'Harcourt, était mort depuis quelque temps d'une longue maladie dont il avait rapporté d'Italie les premiers commencements, et à laquelle les médecins ne connurent rien. Le duc de Mantoue avait un sérail de maîtresses dont il était fort jaloux. Sézanne ne s'en contraignit pas, et on crut qu'il en avait été payé à l'italienne. Il ne laissa point d'enfants. C'était un jeune homme bien fait, que la fortune de son frère avait gâté, qui sans cela eût valu quelque chose, et qui ne se fit

point regretter. Son frère lui avait fait donner la Toison qui lui était destinée ; il envoya un de ses fils cadets en reporter le collier en Espagne, dans l'espérance qu'il lui serait donné, en quoi son espérance ne fut point trompée.

Le fameux docteur Burnet, évêque de Salisbury, si connu par ses ouvrages et par le secret qu'il eut de l'entreprise du prince d'Orange sur l'Angleterre, avec lequel il y passa lors de la révolution whig, le plus déclaré pour ce parti malgré son épiscopat, mourut en ce même temps.

L'abbé d'Estrades mourut aussi à Chaillot, où sa pauvreté lui avait fait louer une maison depuis bien des années pour y vivre à meilleur marché et en retraite. Il était fils du maréchal d'Estrades, et avait très-bien réussi à Venise et à Turin, où il avait été ambassadeur ; mais il s'y était fort endetté. Il vécut fort exemplairement et fort solitairement à Chaillot. Ses dettes étaient presque toutes payées. Il avait l'abbaye de Moissac, et 10,000 livres de pension sur les abbayes de l'abbé de Lyonne. On aurait pu se servir fort utilement de lui, mais on ne voulait que des gens qui pussent et voulussent bien se ruiner, et non pas de ceux qui s'étaient déjà ruinés en ambassades.

M. de Lausun maria Castelmoron, son neveu, qui n'était pas riche, à la fille de Fontanieu, qui, de laquais de Crozat, était devenu son commis, puis son caissier, et qui y avait acquis de grands biens avec lesquels il s'était poussé, était devenu pour son argent garde-meuble de la couronne, qui est l'inspection en détail de tous les meubles faits et à faire pour le roi, et de l'ameublement et du démeublement de toutes les maisons royales. Heudicourt épousa, pour se recrépir, une fille de Surville ; et Cayeux, fils de Gamaches, épousa la

fille de M. de Pomponne, fils du ministre d'état. Le troisième fils du duc de Rohan épousa aussi sa cousine de même nom, comtesse de Jarnac, veuve d'un cadet de Montendre-lez-la-Rochefoucauld, dont elle n'avait point eu d'enfants. Ce fut une fortune pour ce troisième cadet du duc de Rohan qu'elle préféra au second; mais elle stipula qu'il quitterait le service et Paris, et qu'il irait vivre à Jarnac avec elle, qui est un fort beau lieu en Poitou, dont elle ne voulait point sortir. Elle parlait en héritière très-riche à un cadet qui n'avait rien, et qui se trouva heureux de l'épouser et de se conformer à toutes ses volontés.

Le marquis de Saint-Sulpice-Crussol épousa en même temps la fille du comte d'Estaing, qui fut longtemps depuis chevalier de l'ordre.

Le roi, étant à Marly, s'arrêta dans ses jardins avant la messe, pour s'y amuser à voir une éclipse de soleil, sur les neuf heures du matin. Toutes les dames y étaient longtemps auparavant. Cassini, fameux astronome, y était venu de l'Observatoire avec des lunettes pour la faire bien remarquer, le vendredi 3 mai. Le lendemain on fit, à Saint-Denis, le bout de l'an de M. le duc de Berry, où l'évêque de Séez, Turgot, officia, qui avait été son premier aumônier; M. le duc d'Orléans et quelques princes du sang s'y trouvèrent.

Dès le lendemain le roi fit quitter le grand deuil à madame la duchesse de Berry, qui devait durer encore six semaines, et la mena lui-même dans le salon, où il la fit jouer. On a vu souvent ici combien le roi était peiné du grand deuil, et le peu de mesure qu'il y garda dans sa plus proche famille. Madame la duchesse de Berry souhaitait fort d'avoir des dames, depuis la mort de madame la Dauphine, à l'instar des dames du palais. Il y avait longtemps que madame de Saint-Simon avait ob-

tenu du roi que madame de Coettenfao, femme de son chevalier d'honneur, pût la suivre quand madame de Saint-Simon et madame de Villeneuve ne le pourraient pas. Cette dernière était à Paris, hors d'espérance que sa santé se rétablît. Madame la duchesse de Berry obtint donc quatre dames, mais sans titre de dames du palais. Elle proposa madame de Coettenfao; la marquise de Brancas, dont il a été parlé plus d'une fois; madame de Clermont, dont le mari avait été capitaine des gardes de M. le duc de Berry, et qui était fille de madame d'O; et madame de Pons, dont le mari avait été maître de la garde-robe de M. le duc de Berry. Elles furent toutes quatre acceptées par le roi pour accompagner madame la duchesse de Berry, et deux à deux à Marly, avec 4,000 livres d'appointements. La marquise de Brancas n'en fit jamais de fonctions et s'en alla en Provence, d'où elle ne revint plus; et madame de Coettenfao mourut fort peu de temps après cette nomination. Quelque temps après mesdames d'Armentières et de Beauvau eurent leurs places.

La mort de madame de Coettenfao me donna des affaires auxquelles je ne m'attendais pas. Elle était peu de chose, fille d'un conseiller au parlement et d'une fille de cette madame de Motteville dont nous avons de si bons mémoires sur la régence de la reine Anne d'Autriche. Madame de Coettenfao n'avait point d'enfants ni d'héritiers proches. Son mari, qui était depuis bien des années extrêmement de mes amis, et que j'avais fait chevalier d'honneur de madame la duchesse de Berry, m'avait prié, les trois dernières campagnes, de lui garder une cassette, et en cas de mort de la remettre à sa femme. Elle tomba fort malade, et m'envoya prier, à Marly où j'étais, de lui aller parler à Paris. J'y fus aussitôt; elle se hâta de me remettre la même cassette, sans

me rien dire au delà, ni de ce qu'elle contenait, ni de ce qu'elle voulait que j'en fisse, et acheva de me parler derrière un paravent où elle était encore debout, fort troublée de ce que sa mère, avec qui elle logeait, entra dans la chambre. J'emportai la cassette chez moi, et retournai à Marly. A huit ou dix jours de là elle mourut. Il fallut articuler cette cassette, et l'envoyer ouvrir chez le lieutenant civil.

On y trouva un testament par lequel elle me donnait tout ce dont elle pouvait disposer, qui allait à plus de 500,000 francs. J'entendis aisément, sans que personne m'en ouvrît la bouche, ce que c'était que ce présent. Je le dis à Coettenfao et à son frère, évêque d'Avranches, et je pris toutes mes mesures pour recueillir cette succession et la remettre sur-le-champ à Coettenfao. Les héritiers et la mère se préparèrent à me la disputer, moi à me défendre. Je me croyais bien fort, parce que, qui que ce soit ne m'ayant parlé de ce legs, encore moins de l'objet de son usage, j'étais en état de jurer là-dessus en plein parlement; mais il venait d'y intervenir tout nouvellement un arrêt fort étrange en haine de ces sortes de fidéicommis.

Madame d'Isenghien-Rodes, morte sans enfants, avait donné tout son bien à l'abbé de Thou, homme de la plus grande probité et fort de ses amis et de M. d'Isenghien. Il n'avait pas su le moindre mot de ce legs que par l'ouverture du testament, encore moins lui avait-on insinué l'usage; il était donc en mêmes termes où je me trouvais, et en toute liberté de jurer là-dessus en plein parlement. Mais le parlement alla plus loin qu'il n'avait encore fait; et, par une nouveauté qu'il introduisit et dont il n'y avait point encore eu d'exemple, non-seulement il exigea de l'abbé de Thou le serment accoutumé « qu'il n'avait eu aucune connaissance du legs

à lui fait, ni que ce legs fût en effet un fidéicommis pour le rendre à un autre; » mais il exigea son serment de garder le legs à son profit, et de ne le donner à personne, à faute de quoi le testament serait cassé et déclaré nul. Je ne sais comment l'abbé de Thou l'entendit; mais, voyant le testament cassé à faute de serment de garder le legs et de ne le donner à personne, il sauta le bâton, et prêta le serment, au moyen duquel le legs lui fut payé.

Pour moi, qui ne voulais du mien que pour le remettre à M. de Coettenfao, parce que je voyais bien qu'il ne pouvait m'avoir été fait que pour cet usage, je ne voulus pas hasarder le serment que l'abbé de Thou avait prêté; et pour l'éviter, j'évoquai l'affaire au parlement de Rouen sur les parentés de ceux qui me disputaient, parce que le parlement de Rouen, où il m'était resté des amis depuis le procès que j'y avais gagné contre M. de Brissac, la duchesse d'Aumont, etc., ne s'était pas encore avisé du serment que le parlement de Paris avait fait prêter à l'abbé de Thou; et que j'espérais bien qu'il ne me l'imposerait pas. Pour achever cette affaire tout de suite, elle s'instruisit à Rouen. Mes parties s'y rendirent, et y publièrent que je ne soutenais ce procès que par bienséance, que je ne me souciais point du succès, parce qu'on jugeait bien que ce n'était pas pour moi que je plaidais, et que je le prouvais par mon absence. Coettenfao et l'évêque d'Avranches, qui était à Rouen, m'en avertirent. Je partis deux jours après pour m'y rendre, malgré les affaires dont j'étais alors occupé. Je vis tous les juges et mes anciens amis; je ne négligeai rien de tout ce qui pouvait servir au gain du procès; et je demeurai huit ou dix jours à montrer que c'était très-sérieusement et pour moi que je le soutenais, et que je n'oubliais rien pour l'emporter. Ce voyage changea la

face de l'affaire ; la mère et les héritiers eurent peur et me firent proposer un accommodement. Je le refusai, et en avertis Coettenfao et son frère. Je leur dis que, comme ils savaient bien, par ce que je leur en avais déclaré d'abord, que je n'en mettrais pas un sou dans ma poche, m'accommoder ou non, m'accommoder d'une façon ou d'une autre m'étaient choses entièrement indifférentes ; que c'était à eux à voir ce qui leur convenait le mieux, et à me faire agir en conséquence. Malgré mon refus, les parties me firent faire encore des propositions ; et tant fut procédé que Coettenfao et son frère réglèrent l'accommodement de manière que la plus grande partie me fut cédée. Alors Coettenfao et son frère aimèrent mieux cela que l'incertitude d'un arrêt et les longueurs de la chicane. Ils me prièrent d'y passer, et je signai l'accommodement avec les parties. Le moment d'après je fis les signatures et tout ce qui était nécessaire pour que tout ce qui me revenait fût mis, sans entrer en mes mains, entre celles de M. de Coettenfao, qui toucha tout aussitôt.

A quatre ou cinq mois de là, lui et son frère firent faire une belle et bonne vaisselle à mes armes, avec un secret profond et fort bien observé jusqu'à deux jours près qu'elle fut apportée chez moi, et laissée par des crocheteurs, sans dire ce que c'était que ces ballots, ni de quelle part. Ils s'enfuirent dès qu'ils les eurent déchargés. Mademoiselle d'Avaise, demoiselle de bon lieu et de grande vertu, mais pauvre, qui était à madame la duchesse d'Orléans avec distinction, et que j'avais fait faire première femme de chambre de madame la duchesse de Berry, en avait découvert quelque chose, et nous en avertit. Il y avait pour plus de 20,000 écus de vaisselle. Nous en parlâmes à Coettenfao, qui nia tant qu'il put, mais qui ne le put jusqu'au bout, et qui ne la

voulut jamais reprendre, quelque chose que madame de Saint-Simon et moi puissions faire. Nous n'en avions que de faïence depuis que tout le monde avait envoyé la sienne à la monnaie. Ainsi l'affaire de cette succession finit de la sorte galamment des deux parts. Je sus après que cette cassette, que je gardai trois campagnes de suite à Coettenfao, contenait cette disposition de sa femme. Il était riche de lui; cette augmentation ne lui nuisait pas, car il vivait à l'armée et partout fort honorablement. Il était lieutenant général, distingué par ses actions et par son désintéressement, et adoré et très-estimé dans la maison du roi, où il était premier sous-lieutenant des chevau-légers de la garde. Je lui fis donner devant moi parole par M. le duc d'Orléans, régent alors, de le faire chevalier de l'ordre à la première promotion qu'il y aurait; mais ce prince en avait tant donné de pareilles qu'il trouva plus court de ne point faire de promotion, et de manquer à toutes plutôt qu'à plusieurs, parce qu'il ne pouvait exceder le nombre de cent porté par les statuts.

CHAPITRE CCCLXXXVII.

Dernier voyage du roi à Marly. — La reine d'Angleterre à Plombières. — Chamlay en apoplexie, va à Bourbon. — Effiat à Marly, crayon de ce personnage, étrange trait de lui avec moi. — Madame de Nassau à la Bastille. — Maladie de madame la duchesse d'Orléans dont on tâche de profiter. — Paris ouvert en Angleterre sur la mort prochaine du roi qui par hasard les voit dans une gazette de Hollande. — Le prince de Dombes visité par les ambassadeurs comme les princes du sang. — Adresse là-dessus du duc du Maine, il obtient la qualité et le titre de prince du sang pour lui et sa postérité et pour son frère par une nouvelle et très-précise déclaration du roi incontinent enregistrée au parlement. — Sainte-Maure conserve les livrées et les voitures de M. le duc de Berry. — L'électeur de Saxe prend congé du roi dans son cabinet à Marly. — Madame de Maintenon lui fait les honneurs de Saint-Cyr. — Mort de du Casse, sa fortune, son caractère.

Le roi partit le mercredi 12 juin pour Marly. Ce fut son dernier voyage; et la reine d'Angleterre partit le lendemain en litière pour aller prendre les eaux de Plombières, plus encore pour y voir le roi son fils. Chamlay, dont j'ai parlé souvent, et qui était de tous les voyages de Marly, tomba en apoplexie, et partit aussitôt pour Bourbon. Son logement fut donné au marquis d'Effiat. La santé du roi diminuait à vue d'œil, et M. du Maine, à qui le marquis d'Effiat était vendu de longue main, sans que M. le duc d'Orléans le voulût croire ni rien diminuer de sa confiance en lui, était nécessaire à M. du

Maine dans un aussi long Marly, où le roi pouvait mourir, et où il était si important d'être bien informé des mesures de M. le duc d'Orléans, et de lui en faire inspirer de fausses. C'était un homme de sac et de corde, d'autant plus dangereux qu'il avait beaucoup d'esprit et de sens, fort avare, fort particulier, fort débauché, mais avec sobriété pour conserver sa santé. Il était grand chasseur, et jusqu'à ces derniers temps chez lui, fort seul avec les chiens de M. le duc d'Orléans. Il avait, comme on l'a vu, empoisonné la première femme de Monsieur, avec le poison que le chevalier de Lorraine lui avait envoyé de Rome, duquel il fut intime toute sa vie et du maréchal de Villeroy. Je ne lui avais jamais parlé lorsqu'il vint à Marly. Je n'ignorais pas ses menées avec M. du Maine, même avec madame de Maintenon, et tout me déplaisait en lui.

Lorsqu'il fut à Marly, et ce fut au bout de quatre jours de l'arrivée, madame la duchesse d'Orléans me fit de grandes plaintes du délabrement et de la mauvaise administration des biens et revenus de M. le duc d'Orléans, me vanta la capacité et le mérite du marquis d'Effiat, son attachement pour M. le duc d'Orléans, son déplaisir de voir aller ses affaires en décadence, la facilité avec laquelle il les remettrait en bon état et les revenus plus qu'au courant, si on lui en voulait donner le soin et l'autorité, qu'il ne voulait pas demander, mais qu'il accepterait volontiers par amitié s'ils lui étaient offerts ; qu'elle en avait raisonné avec lui sur ce pied-là. Elle ajouta qu'elle voudrait fort que je connusse le marquis d'Effiat, avec force louanges pour lui et pour moi ; et conclut par me prier de parler à M. le duc d'Orléans du dérangement de ses affaires, du mauvais effet que cela faisait, pour un prince destiné à l'administration publique dans une minorité, et de lui proposer d'en re-

mettre le soin et l'autorité au marquis d'Effiat. Je ne goûtai rien de tout cela. Je me défendis des nouvelles connaissances; et on verra en son lieu que madame la duchesse d'Orléans était bien moins femme que sœur. Je lui dis que j'avais toute ma vie observé de ne parler jamais à M. le duc d'Orléans de ses affaires, ni du Palais-Royal; que je me trouvais si bien de cette coutume que je ne pouvais la changer. Ma fermeté n'ébranla point la sienne. Elle me pressa, elle me tourmenta, me força enfin de représenter à M. le duc d'Orléans le discrédit, et les suites de la mauvaise administration de ses affaires, de prendre mon temps que le marquis d'Effiat serait avec lui, qu'il m'appuierait dans cette conversation, que je viendrais à proposer tout de suite à M. le duc d'Orléans de prier d'Effiat de s'en mêler avec toute autorité, qu'il ne le refuserait pas en face, ni d'Effiat d'y entrer pour les rectifier.

Deux jours après, sans avoir vu le marquis d'Effiat, je le trouvai chez M. le duc d'Orléans, où je ne serais pas entré en tiers sans la promesse que madame la duchesse d'Orléans m'avait arrachée. Nous causâmes quelque temps de choses indifférentes, enfin je fis ma représentation, et tout de suite ma conclusion. Ils me laissèrent tous deux dire jusqu'au bout; et quand j'eus fini M. le duc d'Orléans me dit qu'il ne savait pas où je prenais le dérangement de ses affaires, et le mauvais effet qu'il faisait dans le public; de là il se mit à en vanter le bon ordre. Je répondis que je croyais pourtant en être bien informé, et par gens qui n'y prenaient d'autre intérêt que le sien; puis regardant le marquis d'Effiat, qui avait gardé là-dessus le plus profond silence, je dis à M. le duc d'Orléans de demander à d'Effiat ce qu'il en savait et pensait, qui en pouvait être mieux informé peut-être que les personnes qui m'avaient parlé. Là-des-

sus d'Effiat me dit qu'elles étaient sûrement très-mal informées, qu'il n'avait jamais suivi de près les choses qui ne le regardaient point, mais qu'il en savait pourtant assez pour pouvoir m'assurer que les affaires de M. le duc d'Orléans étaient dans le meilleur ordre du monde, les mieux administrées, et renchérit longuement sur ce que M. le duc d'Orléans m'avait répondu. Ils se renvoyèrent même la balle l'un à l'autre avec complaisance, tandis que j'étais plongé dans un silence d'admiration et d'indignation. J'en sortis enfin par témoigner que j'étais ravi qu'on se fût mépris là-dessus en me parlant; et peu à peu la conversation se remit sur choses indifférentes; c'était ce que je souhaitais pour lever le siége avec bienséance. Je n'en perdis pas le moment; et je passai tout de suite chez madame la duchesse d'Orléans, à qui je dis d'arrivée de ne me parler de la vie de son marquis d'Effiat, et lui contai ce qui venait de se passer. Elle m'en parut fort étonnée, mais point déprise du marquis d'Effiat, qui tenait à elle par des endroits plus chers; mais j'y gagnai qu'elle n'osa jamais plus me nommer son nom. J'évitai depuis fort aisément de rencontrer Effiat chez M. le duc d'Orléans, et de l'approcher dans le salon où lui aussi ne me cherchait pas mais force politesses de sa part dans ces lieux publics quand l'occasion s'en offrait, sans se rebuter de la froideur des miennes. Il n'est pas temps encore de parler de tout cet intérieur de M. et de madame la duchesse d'Orléans, et de ce peu de gens qui encore alors approchaient de ce prince.

A propos d'honnêtes gens, le marquis de Neelle avait une sœur fort laide, qui avait épousé un Nassau, de branche très-cadette, qui servait en Espagne d'officier général, et qui avait eu la Toison. C'était la faim et la soif ensemble. Le mari était un fort honnête homme et

brave, d'ailleurs un fort pauvre homme qui avait laissé brelander sa femme à son gré, qui vivait de ce métier et de l'argent des cartes. Toute laide qu'elle était, elle avait eu des aventures vilaines qui avaient fait du bruit. Le mari se fâcha, elle prit le parti de le plaider ; de part et d'autre il se dit d'étranges choses. Le mari à la fin présenta un placet au roi, par lequel il lui demandait la permission, sans toutefois en avoir besoin, d'accuser sa femme d'adultère, et d'attaquer en justice ceux qui l'avaient commis avec elle. Il y avait encore pis : il prétendait avoir preuve en main qu'elle avait voulu l'empoisonner et qu'il l'avait échappé belle. Les Mailly s'effrayèrent de l'échafaud et obtinrent qu'elle serait conduite à la Bastille ; elle en est sortie depuis et a bien fait encore parler d'elle. Elle n'a point eu d'enfants, et son mari est mort longtemps après cette aventure. On la crut mariée depuis à un avocat obscur.

Les mêmes personnes qui n'avaient rien oublié, par leurs manéges et par leurs émissaires, pour persuader le roi, Paris, toute la France et les pays étrangers de mettre les malheurs domestiques de la maison royale sur le compte de M. le duc d'Orléans, et qui de temps en temps savaient renouveler et entretenir ces bruits avec art, ne laissèrent pas tomber une maladie de madame la duchesse d'Orléans, qui fut bizarre, longue, et où les médecins dirent qu'ils n'entendaient rien. Elle était pourtant facile à comprendre ; et, sans être médecin, je la lui avais prédite. Ces princesses ont toutes des fantaisies que rien ne peut détourner.

Celle-ci, non contente d'un magnifique appartement et très-complet à Versailles, s'avisa de se faire un cabinet d'un bouge cul-de-sac à la ruelle de son lit, qui lui servait de garde-robe, et où on ne voyait clair que par le haut d'un vitrage qui donnait sur la galerie. Elle

y fit une cheminée et des ornements tant qu'elle put. Le lieu était si petit qu'il contenait à peine cinq ou six personnes, encore à la faveur d'un grand enfoncement qu'elle fit faire en grattant et cavant un gros mur vis-à-vis la cheminée, où elle pratiqua une niche à se coucher tout de son long. Il la fallut enduire de plâtre pour unir ce qui était rompu et raboteux partout; la boiserie l'aurait trop étrécie. Elle la meubla donc par-dessus ce plâtre qu'on ne faisait que de mettre, et tout aussitôt elle y passa ses journées. Je l'avertis que rien n'était si pernicieux que ce plâtre neuf dans lequel elle était couchée; je lui citai force exemples. Je lui rappelai la mort de cette forte et robuste maréchale d'Estrées, qui mourut pour avoir eu les prémices d'une chambre neuve à Marly. Rien ne prit; elle en fut châtiée. Des douleurs partout et une fièvre irrégulière, tantôt forte, tantôt faible; une soif continuelle et point d'appétit; c'était moins une maladie en forme qu'une langueur insupportable. Elle se lassa enfin des remèdes et des médecins, s'affranchit des uns et des autres, et avec le temps elle guérit parfaitement sans secours, au grand regret, je pense, de qui en avait préparé le paquet affreux à M. le duc d'Orléans, quelques fortes raisons d'ailleurs de toute espèce qu'il pût y avoir de désirer sa conservation.

Quoiqu'il ne soit pas encore temps de parler de l'état et de la santé du roi, on la voyait décliner sensiblement, et son appétit, qui était fort grand et toujours égal, très-considérablement diminué. Si l'attention y était grande au milieu de sa cour, où il n'avait pas néanmoins changé la moindre chose en la manière accoutumée de sa vie ni en l'arrangement divers de ses journées, toujours les mêmes dans leur diversité, les pays étrangers n'y étaient pas moins attentifs et guère moins bien in-

formés. Les paris s'ouvrirent donc en Angleterre que sa vie passerait ou ne passerait pas le 1[er] septembre, c'est-à-dire environ trois mois, et, quoique le roi voulût tout savoir, on peut juger que personne ne fut fort pressé de lui apprendre ces nouvelles de Londres. Il se faisait ordinairement lire les gazettes de Hollande en particulier par Torcy, souvent après le conseil d'état. Un jour qu'à cette heure-là Torcy lui faisait cette lecture qu'il n'avait point parcourue auparavant, il rencontra ces paris à l'article de Londres; il s'arrêta, balbutia et les sauta. Le roi, qui s'en aperçut aisément, lui demanda la cause de son embarras, ce qu'il passait et pourquoi; Torcy rougit jusqu'au blanc des yeux, dit ce qu'il put, enfin que c'était quelque impertinence indigne de lui être lue. Le roi insista; Torcy aussi dans le dernier embarras; enfin il ne put résister aux commandements réitérés; il lui lut les paris tout du long. Le roi ne fit pas semblant d'en être touché, mais il le fut profondément, et au point que s'étant mis à table incontinent après, il ne put se tenir d'en parler en regardant la compagnie, mais sans faire mention de la gazette.

C'était à Marly, où quelquefois j'allais faire ma cour au commencement du petit couvert, et le hasard fit que j'y étais ce jour-là. Le roi me regarda comme les autres, mais comme exigeant quelque réponse. Je me gardai bien d'ouvrir la bouche, et je baissai les yeux. Cheverny, homme pourtant fort sage, ne fut pas si discret, et fit une assez longue et mauvaise rapsodie de pareils bruits, venus de Vienne à Copenhague, pendant qu'il y était ambassadeur, il y avait dix-sept ou dix-huit ans. Le roi le laissa bavarder, et n'y prit point. Il parut touché en homme qui ne le voulait pas paraître. On vit qu'il fit ce qu'il put pour manger et pour montrer qu'il mangeait avec appétit. Mais on remarquait en même

temps que les morceaux lui croissaient à la bouche : cette bagatelle ne laissa pas d'augmenter la circonspection de la cour, surtout de ceux qui, par leur position, avaient lieu d'y être plus attentifs que les autres. Il se répandit qu'un aide de camp de Stairs, retourné depuis peu en Angleterre, avait donné occasion à ces paris, par ce qu'il avait publié de la santé du roi. Stairs, à qui cela revint, s'en montra fort peiné, et dit que c'était un fripon qu'il avait chassé.

Il parut que cette aventure fut un coup d'éperon pour combler de plus en plus la grandeur des bâtards. M. du Maine sentait qu'il n'avait point de temps à perdre, et secondé de madame de Maintenon et des manéges du chancelier, il sut profiter de tous les moments. Rien n'avait été si long ni plus difficile que de ployer les ambassadeurs à traiter les bâtards du roi comme les princes du sang. A la fin ils les visitèrent comme ces princes, et n'y mirent plus de différence. M. du Maine voulut que ses enfants eussent le même honneur que lui à cet égard, puisque comme lui ils étaient déclarés et leur postérité habile à succéder à la couronne. Il se servit habilement de l'occasion du dernier de tous les ambassadeurs et du frère de sa créature la plus abandonnée. Le bailli de Mesmes avait été nommé à l'ambassade de Malte en France, à la sollicitation du roi, séduit par M. du Maine, lequel avait décoré son entrée de tous ses gens et de tous ses chevaux. L'ordre de Malte est trop sous la main du roi de France pour oser lui déplaire et contester un cérémonial si désiré. Le frère du premier président n'était pas non plus pour faire le difficile, tellement que ce fut lui qui, le premier de tous les ambassadeurs, visita en pleine cérémonie le prince de Dombes, comme il avait visité tous les princes du sang et les deux bâtards. Cette démarche fit grand bruit, et

déplut également aux ambassadeurs, pour qui la planche était faite, et aux princes du sang ; ceux-ci cherchèrent à s'en venger et ne firent qu'approfondir la plaie.

A huit jours de là, M. du Maine présenta une requête au parlement dans le cours des procès de la succession de M. le Prince, dans laquelle il prenait la qualité de prince du sang. Il s'y croyait fondé par l'édit bien enregistré, qui le rendait habile et les siens à succéder à la couronne, qui est la qualité distinctive et qui fait l'essence des princes du sang. M. le Duc s'y opposa, et, avec M. le prince de Conti, quoique uni d'intérêt en ce procès avec M. du Maine, demanda juridiquement la radiation de la qualité de prince du sang, mal à propos prise par le duc du Maine : cela fit grand bruit, mais il fut court ; car autres huit jours après, il parut une nouvelle déclaration, qui enjoignit au parlement d'admettre en tous actes judiciaires et jugements le titre et la qualité de prince du sang pour le duc du Maine, sa postérité et le comte de Toulouse, et de n'en faire en quoi que ce soit la moindre différence d'avec les princes du sang, toutefois après le dernier de tous. La déclaration témoigne surprise, et quelque chose de plus, de ce que cette qualité et ce titre avaient pu être contestés et souffrir la moindre difficulté, après la manière dont les précédents édits enregistrés étaient énoncés. Celui-ci fut aussi enregistré tout aussitôt qu'il fut porté au parlement.

Sainte-Maure, qui avait été premier écuyer de M. le duc de Berry, s'avisa en quittant son deuil de demander permission au roi de conserver sa vie durant, et à ses dépens, les livrées de ce prince et ses armes à ses voitures. Les dernières étaient pour entrer à ce moyen, comme ceux qui ont les honneurs du Louvre, les autres pour user lentement toutes les livrées qui lui pouvaient

durer toute sa vie, et en épargner les habits. Il se trouva que Hautefort, qui avait été premier écuyer de la reine, oncle paternel de tous les Hautefort, et que sa charge avait fait chevalier de l'ordre, avait eu la même concession. Sur cet exemple le roi l'accorda à Sainte-Maure.

Le comte de Lusace, c'est-à-dire le prince électeur de Saxe, maintenant électeur et roi de Pologne, après son père, vint prendre congé du roi dans son cabinet à Marly, qui lui fit beaucoup d'honnêtetés, et au palatin de Livonie, qui était le surintendant de sa conduite et de son voyage, et qui s'était acquis par la sienne ici et partout, beaucoup de réputation. Le roi envoya au comte de Lusace une épée de diamants de 40,000 écus, au palatin de Livonie son portrait enrichi de fort beaux diamants, et le même présent, mais moindre en valeur, au baron Haagen, gouverneur du prince. Il avait témoigné souhaiter fort de voir Saint-Cyr, et cela s'était toujours différé. Madame de Maintenon lui avait donné jour au dimanche 2 juin. Elle l'y attendait, et, après lui avait fait voir toute la maison, elle lui avait préparé la comédie d'Esther, jouée par les demoiselles; mais la fièvre prit au prince, qui envoya faire des excuses, et supplier madame de Maintenon que la bonté qu'elle avait eue ne fût que différée, et cela fut remis au mardi 11 juin, qu'il se trouva en état d'y aller. Il partit peu de jours après pour la Saxe. Il se conduisit avec beaucoup de sagesse, de politesse, et pourtant de dignité, et vit fort la meilleure compagnie.

Du Casse mourut fort âgé, et plus cassé encore de fatigues et de blessures. Il était fils d'un vendeur de jambons de Bayonne, et de ce pays-là ils sont assez volontiers gens de mer. Il aima mieux s'embarquer que suivre le métier de son père, et se fit flibustier. Il se fit bientôt remarquer parmi eux par sa valeur, son jugement, son

humanité. En peu de temps ses actions l'élevèrent à la qualité d'un de leurs chefs. Ses expéditions furent heureuses, et il y gagna beaucoup. Sa réputation le tira de ce métier pour entrer dans la marine du roi, où il fut capitaine de vaisseau. Il se signala si bien dans ce nouvel état, qu'il devint promptement chef d'escadre, puis lieutenant général, grade dans lesquels il fit glorieusement parler de lui, et où il eut encore le bonheur de gagner gros sans soupçon de bassesse. Il servit si utilement le roi d'Espagne, même de sa bourse, qu'il eut la Toison, qui n'était pas accoutumée de tomber sur de pareilles épaules. La considération générale qu'il s'était acquise même du roi et de ses ministres, ni l'autorité où sa capacité et ses succès l'avaient établi dans la marine ne purent le gâter. C'était un grand homme maigre, commandeur de Saint-Louis, qui avec l'air d'un corsaire, et beaucoup de feu et de vivacité, était doux, poli, respectueux, affable, et qui ne se méconnut jamais. Il était fort obligeant, et avait beaucoup d'esprit avec une sorte d'éloquence naturelle, et même hors des choses de son métier, il y avait plaisir et profit à l'entendre raisonner. Il aimait l'état et le bien pour le bien, qui est chose devenue bien rare.

Nesmond, évêque de Bayeux mourut aussi doyen de l'épiscopat en France, à quatre-vingt-six ans. C'était de ces vrais saints qui attirent, malgré eux, une vénération qu'on ne peut leur refuser et dont la simplicité donne à tous moments à rire. Aussi disait-on de lui qu'il disait la messe tous les matins, et qu'il ne savait plus après ce qu'il disait du reste de la journée. L'innocence parfaite de ses mœurs, jointe à un esprit très-borné, lui laissait échapper des ordures à tout propos, dont il n'avait pas le moindre soupçon, et qui rendaient sa compagnie embarrassante aux femmes, jusque-là que la pré-

sidente Lamoignon, sa nièce, renvoyait sa fille, qui épousa depuis le président Nicolaï, dès qu'il entrait chez elle. La même cause le rendait dangereux sur le prochain, dont il parlait très-librement. On le lui faisait remarquer après. Il disait que c'étaient choses publiques qui n'apprenaient rien à personne. S'il trouvait qu'il eût blessé les gens, il ne balançait pas à leur aller demander pardon. Il reprit un jour un de ses curés d'avoir été à une noce. Le curé se défendit sur l'exemple de Notre-Seigneur aux noces de Cana. « Voyez-vous, monsieur le curé, répliqua-t-il, ce n'est pas là ce qu'il a fait de mieux. » Quel blasphème dans une autre bouche ! Ce bon homme croyait fort bien répliquer et d'une manière édifiante, et il est vrai aussi que de lui on le prenait de même.

C'était un vrai pasteur, toujours résidant, tout occupé du soin de son diocèse, de ses visites, de ses fonctions jusque tout à la fin de sa vie, et avec plus d'esprit et de sens que Dieu ne lui en avait donné pour tout le reste. Il était riche de patrimoine; son évêché l'était aussi : il eut l'industrie de le doubler sans grever personne. Il vivait fort honorablement, mais sans délicatesse, fort épiscopalement avec modestie et avec économie. Au bout de l'année, il ne lui restait pas un écu, et tout allait aux pauvres et en bonnes œuvres. Tant que le roi Jacques vécut en France, il lui donnait tous les ans 10,000 écus, et jamais on ne l'a su qu'après la mort de l'évêque, non plus que quantité d'autres œuvres nobles et grandes qui faisaient marier et subsister la pauvre noblesse de son diocèse. Ses gens le tenaient de court tant qu'ils pouvaient sur les aumônes de sa poche, et lui les trompait aussi tant qu'il pouvait pour donner. Allant à Paris, quelqu'un lui dit qu'il prierait un de ses gens de se charger de 100 louis d'or qu'il avait

à payer à un tel à Paris. L'évêque répondit qu'il s'en voulait charger lui-même, et n'eut point de patience qu'il ne les eût. Par les chemins il donnait à tous les pauvres couvents des lieux où il passait, à tous les pauvres et aux hôpitaux. Ses gens n'imaginaient pas d'où il avait pris de quoi faire des aumônes si abondantes. Elle furent au point qu'il donna la dernière pistole avant d'arriver à Paris. Le lendemain qu'il y fut arrivé, il dit à celui qui avait soin de ses affaires qu'il savait avoir de l'argent à lui, d'aller porter 100 louis à un tel, et ce fut par là que ses gens surent d'où étaient venues les aumônes du voyage. Le roi, qui connaissait sa vertu, le traitait avec bonté, et une sorte de considération même dans le peu qu'il paraissait devant lui, et le bon évêque était libre avec le roi, comme s'il l'eût vu tous les jours. C'était le meilleur et le plus doux des hommes, avec un air quelquefois grondeur, et le plus éloigné de toute voie de fait et d'autorité. Nul bruit jamais dans son diocèse qu'il laissa dans la plus profonde paix, et ses affaires en grand ordre. Sa mort fut le désespoir des pauvres et l'affliction amère de tout son diocèse. Il ne laissait pourtant pas d'être dangereux en vesperies, mais ce n'était qu'avec des gens qu'il ne savait plus par où prendre, et ce trait, entre beaucoup d'autres, montrera le zèle qui l'animait. Il avait un procès considérable au parlement de Rouen, qui l'obligea d'y aller. Un des premiers présidents à mortier, et qui par sa capacité et son autorité menait le plus la grand'chambre et le reste de la compagnie, avait chez lui une femme mariée qu'il entretenait publiquement, et il avait forcé la sienne par ses mauvais traitements à se mettre dans un couvent. Le bon évêque alla donc chez le président, qui était un de ses juges, pour l'entretenir de son affaire. Le portier dit qu'il n'y était pas. Le prélat insista, le

portier l'assura que le président était sorti, mais que s'il voulait entrer et voir madame en l'attendant, elle y était. « Comment, madame, s'écria l'évêque, eh! de bon cœur, ajouta-t-il, je suis ravi de joie. Et depuis quand est-elle revenue chez M. le président? — Mais ce n'est pas madame sa femme, répondit le portier, dont je parle, c'est de madame....... — Fi, fi, fi, répliqua l'évêque avec feu, je ne veux point entrer, c'est une vilaine, une vilaine, je vous le dis, une vilaine que je ne veux pas voir, dites-le bien à M. le président de ma part, et que cela est honteux à un magistrat comme lui de maltraiter, comme il le fait, madame sa femme, une honnête femme et vertueuse comme elle est, et donner ce scandale, et vivre avec cette gueuse, et encore à son âge. Fi, fi, fi, cela est infâme, dites-le-lui bien de ma part, encore une fois, et que je ne reviendrai pas ici. » Voilà la belle sollicitation que fit ce bon homme. Le rare est qu'il gagna son procès, et que ce président l'y servit à merveille. Il ne se raccommoda pourtant pas avec lui. Ce conte fit rire toute la ville de Rouen, et vint jusqu'à Paris. J'ai connu si peu d'évêques qui ressemblassent à celui-ci que je n'ai pu me refuser tout cet article.

CHAPITRE CCCLXXXVIII.

Mort du cardinal Sala : son extraction, sa fortune, son caractère. — Bissy, cardinal ; extraction des Bissy. — Trois autres cardinaux italiens. — Extraction, caractère et fortune de Massei. — Mœurs et caractère du nonce Bentivoglio. — Les jésuites obtiennent un arrêt qui rend leurs religieux renvoyés par leurs supérieurs capables de revenir à partage dans leurs familles jusqu'à l'âge de trente-trois ans. — Majorque, etc., soumis au roi d'Espagne par le chevalier d'Asfeldt qui en a la Toison. — Prostitution inouïe des toisons. — Rubi, chef de la révolte de Catalogne, quel. — Le premier président marie sa seconde fille au fils d'Ambre : succès de ce mariage ; quelles étaient les deux filles du premier président. — Mariage du duc de la Rocheguyon avec mademoiselle de Thoiras. — Cellamare, ambassadeur d'Espagne, arrive à Paris, puis à Marly où il s'établit. — Petitesse du roi sus. — Boulainvilliers : quel il était ; son caractère ; ses prédictions vraies et fausses.

Le cardinal Sala, prélat d'une autre trempe, mourut peu de jours après, allant à Rome prendre son chapeau. C'était un Catalan de la lie du peuple, qui se trouva de l'esprit et de l'ambition, et qui, pour se tirer de sa bassesse et tenter la fortune, se fit bénédictin dans le pays. Le hasard fit que l'archiduc étant venu à Barcelone, ses écuyers prirent le père de Sala pour son cocher. Le fils chercha à mettre ce hasard à profit, et à se faire connaître à l'archiduc, et compter par ses ministres. Son esprit était tout à fait tourné à l'intrigue et à la sédi-

tion. Il la jeta dans tous les monastères de la ville et de la province, et y parut pourtant comme le chef, le conducteur et le plus séditieux. Il rendit en effet de grands services à l'archiduc par sa hardiesse et par l'adresse de ses manéges, tellement qu'il parut nécessaire à ce prince d'élever Sala pour le mettre en état de servir plus en grand. Cette considération le fit évêque de Gironne. Ses progrès séditieux furent tels dans cette dignité que l'archiduc le fit passer à l'évêché de Barcelone, où il se rendit si considérable même à l'archiduc, qu'il en obtint sa nomination au cardinalat, et de forcer le pape, malgré sa juste répugnance pour un tel sujet, de le déclarer cardinal, lorsque la prospérité des armes des alliés eut obligé le pape de reconnaître enfin l'archiduc, comme roi d'Espagne, et de n'oser déplaire en rien à l'empereur.

Le roi d'Espagne se tint fort offensé de cette promotion, et proscrivit Sala sans y avoir égard. Lorsque la Catalogne se trouva hors de moyens de soutenir sa révolte, et que Barcelone se vit menacée d'un siége, et des châtiments de sa rébellion, les chefs, pour la plupart, gagnèrent les montagnes, ou sortirent du pays. Sala s'embarqua et gagna Avignon, comme il put. Il y fut châtié par des infirmités qui l'y retinrent presque toujours au lit, mais sans amortir l'esprit de sédition qui lui était passé en nature. Il n'oublia rien pour retourner à Barcelone, malgré le roi d'Espagne. L'empereur en pressa le pape de tout son pouvoir, et le pape, qui redoutait sa puissance en Italie, et qui n'ignorait pas l'affection de l'archiduc, lors empereur, pour Sala, chercha à ébranler le roi d'Espagne par toutes sortes de voies, et ne cessait de lui représenter la violence de tenir un évêque éloigné de son troupeau, et banni de son diocèse. La fermeté du roi d'Espagne fit trouver au pape un

tempérament pour gagner du temps, sans offenser les deux monarques : ce fut d'ordonner à Sala de venir avant toutes choses recevoir son chapeau. Il partit donc là-dessus d'Avignon, enragé de n'avoir pu réussir à retourner à Barcelone malgré le roi d'Espagne, et se mit en chemin pour aller à Rome. Il mourut étant fort près d'y arriver, et finit ainsi l'embarras du pape, de l'empereur et du roi d'Espagne à son occasion. Le roi d'Espagne, maître de la Catalogne et de Barcelone, y nomma sans difficulté un autre évêque, à qui le pape envoya des bulles aussitôt après.

Cet honnête cardinal fut tout en même temps dignement remplacé dans le sacré collége par un prélat de moins basse étoffe, d'autant de feu et d'ambition, et à qui les moyens ne coûtèrent pas davantage pour arriver à ce but de la dernière fortune ecclésiastique, auquel il travaillait depuis si longtemps par toute espèce de moyens, qui ne furent peut-être pas si ouvertement odieux, puisque les mêmes occasions n'existaient pas pour lui, mais qui en autres genres n'en durent guère à ceux-là en valeur intrinsèque, comme on en a vu en divers traits répandus ici en divers temps, et comme on en remarquera d'autres tous parfaitement conformes à la prophétie qu'on a vue ici, prophétie qu'avait fait faire à son père la parfaite connaissance qu'il avait de son fils. On juge bien à ces derniers mots que je parle de Bissy, évêque de Meaux et abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui, par l'autorité du roi et les intrigues intéressées des jésuites auxquels de toute sa vie il était vendu corps et âme, parvint à faire consentir aux couronnes que sa promotion fût avancée. Elle le fut donc de près de quatre ans, puisqu'il fut fait, lui quatrième, avec trois Italiens qui étaient à Caraccioli, évêque d'Aversa, illustre encore plus par la sainteté de sa vie que par sa

naissance; Scotti, gouverneur de Rome, et Marini, maître de chambre du pape.

Masseï, camérier, confident du pape, vint apporter la barette au nouveau cardinal. Masseï était fils du trompette de la ville de Florence; il était entré domestique du prélat Albano, dès sa jeunesse. C'était un homme d'esprit et de sens, qui était de bonnes mœurs, sage et mesuré. Ces qualités plurent à son maître qui, peu à peu, l'éleva dans sa médiocre maison, et lui donna une confiance qui fut toujours constante. Le prélat Albano, devenu cardinal, le fit son maître de chambre, puis camérier, lorsqu'il fut parvenu au souverain pontificat. Je m'étends sur Masseï, parce qu'il succéda enfin à Bentivoglio à la nonciature de France, où il se fit aimer, estimer et considérer par ses bonnes et droites intentions, et la sagesse et la mesure de sa conduite autant que l'autre s'y était fait abhorrer comme le plus dangereux fou, le plus séditieux, et le plus débauché prêtre, et le plus chien enragé qui soit venu d'Italie, peut-être même pendant la ligue. Longtemps après Masseï fut cardinal et fort regretté en France, qu'il ne quitta qu'avec larmes, et où il aurait voulu passer sa vie, s'il avait pu y avoir de quoi vivre avec dignité, et que le cardinalat eût pu compâtir avec la nonciature. Il n'en sortit pas avec moins d'estime à Rome, où tôt après il eut une des trois grandes légations, qu'il exerça avec la même capacité. Il vit encore avec la même capacité à quatre-vingts ans, évêque d'Ancône. Il vint de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dans un carrosse du roi, à Marly, le jeudi 18 juillet; il y présenta au roi, à la fin de sa messe, la barette dans un bassin de vermeil, qui la mit sur la tête de Bissy, lequel alla aussi prendre l'habit rouge dans la sacristie, vint faire son remerciment au roi à la porte de son cabinet, et s'en retourna

avec Massel à Paris, qu'il logea, voitura et défraya tant qu'il fut à Paris, suivant la coutume.

Ces Bissy s'appellent Thiard, sont de Bourgogne, ont été petits juges, puis conseillers aux présidiaux du Mâconnais et du Charolais, devinrent lieutenants généraux de ces petites juridictions, acquirent Bissy qui n'était rien, dont peu à peu ils firent une petite terre, et l'accrurent après que leur petite fortune les eut portés dans les parlements de Dijon et de Dôle, où ils furent conseillers, puis présidents, et ont eu enfin un premier président en celui de Dôle. Leur belle date est leur Pontus Thiard, né à Bissy en 1521, qui se rendit célèbre par les lettres, et dont le père était lieutenant général de ces jésuites subalternes aux bailliages du Mâconnais et Charolais. C'était un temps où les savants ranimés par François Ier brillaient; celui-ci était le premier poëte latin de son temps, et en commerce avec tous les illustres. Cela lui valut l'évêché de Châlons-sur-Saône, qu'il fit passer à son neveu. Ce premier président du parlement de Dôle, dont les enfants quittèrent la robe, était le grand-père du père du vieux Bissy, père du cardinal.

Les jésuites, transportés de voir désormais Bissy en état de figurer à leur gré, eurent en même temps un autre sujet de grande joie. Il le faut expliquer. Ils ont les trois vœux ordinaires à tous les religieux, pauvreté, chasteté, obéissance, dont le dernier est rigoureusement observé chez eux. La plupart en demeurent là, et ne vont pas jusqu'au quatrième, où ils n'admettent qu'après un long examen de dévoûment et de talents: c'est un secret impénétrable. Eux-mêmes ne savent pas qui d'entre eux est du quatrième vœu, et jusqu'à ceux qui y ont été admis ne connaissent pas tous ceux qui l'ont fait. Jusqu'à ce quatrième vœu exclusivement, les jésuites ne

sont point liés à leurs religieux : ils les peuvent renvoyer, et comme le réciproque n'y est pas, cela est d'un grand avantage pour leur compagnie. Ceux-là seuls qui ont fait le quatrième vœu sont réputés profès, les autres s'appellent parmi eux coadjuteurs spirituels. Ces derniers ne sont exclus d'aucun des emplois qui ne sont pas importants au gouvernement secret, en sorte qu'il y en a de ce degré qui sont même provinciaux. Aucun de ceux-là ne peuvent quitter la compagnie, parce qu'ils ont fait les trois vœux solennels; mais comme à son égard ils ne sont pas profès, parce qu'ils n'ont pas fait le quatrième, la compagnie peut les renvoyer sans aucune forme, et simplement par un ordre de se retirer et de quitter l'habit. Ainsi un coadjuteur spirituel vieux, et ayant passé par les emplois, peut toujours être renvoyé, et même sans savoir pourquoi.

L'inconvénient était de mettre à la mendicité des gens crus engagés par leurs familles, qui avaient fait leurs partages sur ce pied-là, autorisés par les lois qui réputent morts civilement ceux qui ont fait les trois vœux solennels, où que ce puisse être, et qui n'ont point réclamé contre dans les trois ans suivants juridiquement décidés valables. Les jésuites avaient tenté d'y remédier à l'occasion d'un père d'Aubercourt qu'ils avaient renvoyé. Cela forma un grand procès où le public était fort intéressé dans l'exception que les jésuites tentaient d'usurper, parce qu'un jésuite, renvoyé de la sorte au bout de dix, de vingt, de trente ans quelquefois, aurait ruiné sa famille par le rapport de son partage et de tout ce qui pouvait être échu depuis de successions et d'augmentations de biens dont il aurait eu sa part, et les intérêts, comme s'il n'avait jamais fait de vœux. Les jésuites, qui n'espéraient obtenir ce renversement dans aucun tribunal, eurent le crédit de faire porter l'affaire

devant le roi, qui, de son autorité et malgré tout ce que purent dire presque tous les juges et le chancelier de Pontchartrain, leur adjugea la plupart de ce qu'ils demandaient. J'en ai parlé dans le temps. Le père Tellier, voyant le roi menacer une ruine prochaine, tenta d'obtenir le reste de ce qu'ils n'avaient pu obtenir lors du procès d'Aubercourt. La demande fut comme l'autre fois portée devant le roi, qui, comme l'autre fois, admit quelques conseillers d'état pour être juges avec ses ministres en sa présence. Il y eut en tout douze juges qui n'imitèrent pas tous les premiers. Grisenoire, maître des requêtes, fort jeune, qui longtemps depuis a été garde des sceaux, désigné chancelier et premier ministre, dont il fit les fonctions sous le cardinal Fleury, qui, à la fin de sa vie, le dépouilla et le chassa, fut rapporteur. Son âge, son ambition, sa qualité de fils de Chauvelin, conseiller d'état, et plus encore de frère de Chauvelin, avocat général au parlement, dévoué avec abandon aux jésuites, leur en fit tout espérer. Il fit le plus beau rapport du monde, mais le plus fort contre eux et le plus nerveux, qui lui fit d'autant plus d'honneur, qu'on était plus éloigné de s'y attendre. Six furent de son avis, six contre. Le roi fut pour ces derniers, et l'arrêt passa presque comme le père Tellier le voulait, sans nul égard au public ni au renversement des familles. L'unique modération qui fut mise est la fixation de l'âge de trente-trois ans, jusques auquel les jésuites renvoyés peuvent désormais hériter, comme si jamais ils n'avaient été engagés ; mais au delà de cet âge, ils n'héritent plus. Il est vrai que cette fixation diminua la joie des bons pères qui ne voulaient aucunes bornes à la faculté d'hériter.

Le chevalier d'Asfeldt, lieutenant général, qui longtemps depuis a été maréchal de France, fut chargé de

la réduction de l'île de Majorque, qui n'a de ville que Majorque, appelée aussi Palma, qui est la capitale, et Alcudia. Il débarqua à Portopedo avec douze bataillons espagnols, autant de français, et huit cents chevaux, sans y trouver aucune résistance, tandis qu'on préparait à Barcelone un pareil embarquement pour l'aller joindre. Il alla assiéger Alcudia, où, dès que la tranchée fut ouverte, les bourgeois obligèrent la garnison, qui n'était que de quatre cents hommes, à se rendre. Palma n'attendit point d'être attaquée. Le marquis de Rubi, principal chef de la révolte de Catalogne, y commandait et dans toute l'île avec commission de l'empereur. Il livra une des portes, obtint tous les honneurs de la guerre, et d'être transporté avec ses troupes en Sardaigne, au lieu de Naples qu'il avait demandé. Il refusa en se soumettant et acceptant l'amnistie du roi d'Espagne, de se retirer chez lui avec la restitution de ses biens en Catalogne, qui n'étaient pas grand'chose. C'était un fort petit gentilhomme, qui n'avait jamais servi avant cette révolte, et qui fit mieux de demeurer attaché à l'empereur, qui dans la suite lui donna des commandements considérables. Il avait dans Palma un régiment des troupes de l'empereur, de douze cents hommes. Il ne tint pas aux instances les plus pressantes d'un capitaine de vaisseau anglais qui s'y trouva, et à ses promesses d'un prompt et puissant secours, d'engager les troupes et les bourgeois à se bien défendre. Les îles Caprara, Dragonera et Iviça qui avait une place à cinq bastions, se soumirent en même temps. Elles sont fort voisines de celle de Majorque, et se trouvaient sous le même commandement.

Le roi d'Espagne, pour une expédition si facile, envoya la Toison au chevalier d'Asfeldt, que le roi lui permit d'accepter. Il était fils d'un marchand de drap,

dont la boutique et l'enseigne sont encore dans la rue..... On a vu l'extraction de du Casse; Bay, fils d'un cabaretier de Besançon, l'eut aussi. Ces nobles choix furent dans la suite comblés par celui d'un homme de robe et de plume, ce qui n'a jamais été vu dans aucun grand ordre. Morville, en qui ce rare exemple fut fait, en témoigna sa reconnaissance par le renvoi de l'infante, qui se fit très-indignement un mois après, dont il fut le promoteur, jusqu'à soutenir en plein conseil que le roi d'Espagne ne pouvait faire ni bien ni mal en Europe, et que, sans nulle sorte de façons ni de précautions, il fallait lui renvoyer sa fille, même par le coche, pour que cela fût plus tôt fait. Il voulait plaire à M. le Duc, lors premier ministre.

On a vu la folie qui prit de l'un à l'autre de se promener les nuits au Cours, et d'y donner quelquefois des soupers et des musiques. La même fantaisie continua cette année; mais les indécences qui s'y commirent, et quelque chose de pis, malgré les flambeaux que la plupart des carrosses y portaient, firent défendre ces promenades nocturnes, qui cessèrent pour toujours au commencement de juillet.

Le premier président, qui était veuf, n'avait que deux filles. Elles étaient riches; et, pour contenter les fantasques, l'une était noire, huileuse, laide à effrayer, sotte et bégueule à l'avenant, dévote à merveilles; l'autre rousse comme une vache, le teint blanc, de l'esprit et du monde, et le désir de liberté et de primer. Quoique la cadette, elle fut mariée la première à Lautrec, fils d'Ambres, qui avait la bonté d'en être amoureux. Il fut mal payé de ses feux; jamais il ne put adoucir sa belle, qui sentit à qui elle avait affaire, et qui sut s'en avantager. Le pauvre mari en quitta le service et Paris : la vérité est que ce ne fut pas une perte, et il se confina en

province. Ils n'eurent point d'enfants. C'est le frère aîné de Lautrec, aujourd'hui lieutenant général et chevalier de l'ordre, qui a épousé une sœur du duc de Rohan.

Le duc de la Rochefoucauld maria en même temps le duc de la Rocheguyon, son fils, aujourd'hui duc de la Rochefoucauld, à mademoiselle de Toiras, riche héritière, née et élevée en Languedoc, auprès de sa mère, d'où elle n'était jamais sortie. Basville, intendant, ou plutôt roi de cette province, fit ce mariage. Il était ami intime de la mère, et on a vu la raison de l'intimité qui s'est entretenue entre MM. de la Rochefoucauld et les Lamoignon, depuis l'adroite et hardie vérification des lettres d'érection de la Rochefoucauld. Cette héritière était la dernière de cette maison, et ne descendait point du maréchal de Toiras, qui ne fut point marié. Sa grand'-mère était Élizabeth d'Amboise, comtesse d'Aubijoux, qui par le hasard de son frère, qui fut tué en duel par Boisdavid, hérita d'une partie de ses biens.

Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, arriva à Paris. Quatre jours après, il vint à Marly au lever du roi, qui lui donna aussitôt après audience dans son cabinet. Il alla de là chez M. le duc d'Orléans, à qui il présenta une lettre du roi d'Espagne fort obligeante, en réponse de celle qu'on a vu que ce prince lui avait écrite. Fort peu après, cet ambassadeur revint faire sa cour à Marly. Le roi lui promit le premier logement qui y vaquerait. Ici et en Espagne, l'ambassadeur est de droit de tous les voyages, comme ambassadeur de la maison. Madame de Saint-Simon, qui avait besoin des eaux de Forges, demanda la permission d'y aller peu de temps après. Nous étions logés au premier pavillon en bas du côté de la chapelle. Le jour qu'elle allait à Paris, nous fûmes surpris de voir arriver Bloin, comme nous allions nous mettre à table, suivi de quelques garçons du garde-

meublé. Il me dit que le roi l'avait chargé de me prier de céder ce bas de pavillon au prince de Cellamarre, et d'aller dans un logement vis-à-vis de la chapelle, en haut, sans expliquer comment il était vide. Il m'assura que le roi voulait que je fusse bien et que j'y serais très-commodément. Il ajouta que le roi désirait que je déménageasse aussitôt pour m'y établir, et qu'il en avait tant d'impatience qu'il lui avait ordonné d'amener des garçons du garde-meuble pour aider à mes gens à tout transporter promptement. Nous dînâmes, madame de Saint-Simon partit, et je déménageai aussitôt. Mes gens me dirent que quantité de garçons du garde-meuble étaient venus, et Bloin encore une fois, et que tout avait été fait en un moment. Je ne savais à quoi attribuer une telle précipitation : je le sus enfin en m'allant coucher.

Mes gens me contèrent que j'étais dans le logement de Courtenvaux, qui par sa charge de capitaine des Cent-Suisses en avait un fixe auprès de ceux des autres charges de la chambre, garde-robe et chapelle ; que sur les dix heures une chaise de poste était arrivée. C'était Courtenvaux qui, surpris de voir de la lumière dans sa chambre à travers les vitres, avait envoyé savoir ce que c'était. Son laquais monta tout botté, qui le fut encore plus de trouver là mes gens établis, et qui l'alla dire à son maître. Il renvoya dire que c'était son logement, et qu'il fallait bien qu'il y couchât. Mes gens contèrent à son valet la façon dont j'avais déménagé, et répondirent qu'ils ne sortiraient point de là, et que son maître n'avait qu'à aller trouver Bloin, et voir avec lui ce qu'il deviendrait. Courtenvaux n'eut pas d'autre parti à prendre. Bloin lui dit, de la part du roi, qu'il y avait dix-huit jours qu'il était absent sans congé ; que cela lui arrivait tous les voyages ; que le roi était las de cette

liberté, et qu'il avait exprès rempli son logement avec hâte pour qu'il n'y pût pas rentrer, lui apprendre à vivre, et lui donner le dégoût d'être exclu de Marly pour le reste du voyage. Voilà de ces petitesses dont la couronne n'affranchit point l'humanité.

Le duc de Noailles était fort en liaison avec Boulainvilliers, et m'avait fait faire connaissance avec lui. C'était un homme de qualité qui se prétendait de la maison de Croï, qui n'était pas fort accommodé, qui avait peu servi, et qui avait de l'esprit et beaucoup de lettres. Il possédait extrêmement les histoires, celle de France surtout, à laquelle il s'était fort appliqué, particulièrement à l'ancien génie et à l'ancien gouvernement français, et aux divers degrés de sa déclinaison à la forme présente. Il avait aussi creusé les généalogies du royaume, et personne ne lui disputait sa capacité, et fort peu de gens sa supériorité en ces deux genres qu'une mémoire parfaite, exacte et nette soutenait beaucoup. C'était un homme simple, doux, humble même par nature, quoiqu'il se sentît fort, très-éloigné de se targuer de rien, qui expliquait volontiers ce qu'il savait sans chercher à rien montrer, et dont la modestie était rare en tout genre. Mais il était curieux au dernier point, et avait aussi l'esprit tellement libre, que rien n'était capable de retenir sa curiosité. Il s'était donc adonné à l'astrologie, et il avait la réputation d'y avoir très-bien réussi. Il était fort retenu sur cet article; il n'y avait que ses amis particuliers qui pussent lui en parler et à qui il voulût bien répondre. Le duc de Noailles était avide de cette sorte de curiosité, et y donnait, tant qu'il pouvait trouver des gens qui passassent pour avoir de quoi la satisfaire.

Boulainvilliers, dont la famille et les affaires étaient fort dérangées, se tenait fort souvent en sa terre de

Saint-Cère, vers la mer, au pays de Caux, qui n'est pas fort éloigné de Forges. Il y vint voir des gens de sa connaissance, et je crois écumer les nouvelles dont ses calculs le rendaient curieux. Il y fut voir madame de Saint-Simon et la tourna tant pour apprendre des nouvelles du roi qu'elle n'eut pas peine à comprendre qu'il croyait en avoir trouvé de plus sûres que celles qui s'en disaient. Elle lui fit connaître sa pensée; il se défendit quelque temps, et à la fin il se rendit. Elle lui demanda donc ce qu'il croyait de la santé du roi qui diminuait à vue d'œil, mais dont la fin ne paraissait pas encore prochaine, et qui n'avait rien changé dans le cours de ses journées, ni dans quoi que ce fût de sa manière accoutumée de vivre. On était lors au 15 ou 16 août. Boulainvilliers ne lui dissimula point qu'il ne croyait pas que le roi en eût encore pour longtemps, et après s'être encore laissé presser, il lui dit qu'il croyait qu'il mourrait le jour de Saint-Louis, mais qu'il n'avait pas encore pu vérifier ses calculs avec assez d'exactitude pour en répondre; que néanmoins il était assuré que le roi serait à l'extrémité ce jour-là, et que s'il le passait, il mourrait certainement le 3 septembre suivant. Deux jours après, voyant le roi s'affaiblir, je mandai à madame de Saint-Simon de revenir. Elle partit aussitôt, et en arrivant, me raconta ce que je viens de rapporter. Il avait prédit longtemps, avant la mort du roi d'Espagne, que Monseigneur ni aucun de ses trois fils ne régneraient en France. Il prévit de plusieurs années la mort de son fils unique et la sienne à lui, que l'événement vérifia, mais il se trompa lourdement sur beaucoup d'autres, tels que le roi d'aujourd'hui, qu'il crut devoir mourir bientôt, et à diverses reprises, le cardinal et la maréchale de Noailles, M. le duc de Grammont et M. le Blanc qui devaient être tués dans une sédition à Paris, M. le duc d'Orléans mourir

après deux ans de prison et sans en être sorti. Je n'en citerai pas davantage de faux et de vrai ; c'en est assez pour montrer la fausseté, la vanité, le néant de cette prétendue science qui séduit tant de gens d'esprit, et dont Boulainvilliers lui-même, tout épris qu'il en fût, avait la bonne foi d'avouer qu'elle n'était fondée sur aucun principe.

CHAPITRE CCCLXXXIX.

Le roi veut aller faire enregistrer la Constitution en lit de justice sans modification. Curieux entretien là-dessus par ses suites entre M. le duc d'Orléans et moi, mais sans effet, parce que le roi ne put aller au parlement. — Mort et caractère de Chauvelin, avocat général : sa dépouille. — Sédition des troupes sur le pain. — Belle fin et mort du maréchal Rosen. — Le duc d'Ormond se sauve d'Angleterre en France. — La princesse des Ursins prend congé du roi à Marly, où je la vois pour la dernière fois. — Incertitude de la princesse des Ursins où fixer sa demeure ; elle se hâte de gagner Lyon, puis Chambéry, s'établit à Gênes, et enfin à Rome : sa vie à Rome jusqu'à sa mort.

Le père Tellier, qui n'avait pu venir à bout de son concile national, où lui et Bissy se faisaient forts de faire recevoir la Constitution, voyait avec désespoir le risque qu'elle courait si le roi mourait avant qu'elle fût reçue. Il y fit donc un dernier effort. Le roi manda plusieurs fois là-dessus le premier président et le parquet à Marly. Daguesseau, procureur général, était celui qui tenait le plus ferme. Mesmes, premier président, nageait entre la cour et sa compagnie. Fleury, premier avocat général, mettait tout son esprit et toute sa finesse, et personne n'avait plus de l'un et de l'autre, à gagner du temps sans trop s'opposer de front. Chauvelin, autre avocat général plein d'esprit, de savoir, de lumières, n'avait de Dieu

ni de loi que sa fortune. Il était vendu aux jésuites, et à tout ce qui la lui pouvait procurer et avancer. Tellier, sûr de lui, l'avait mis dans la confiance secrète du roi qui le mandait souvent depuis près d'un an, le faisait entrer par les derrières, et travaillait secrètement tête à tête avec lui. Blancménil, fils de Lamoignon, valet à tout faire, et comme tous les siens, esclave des jésuites, n'était pas pour payer d'autre chose que de courbettes. On se doutait de quelque résolution violente sur quelques mots échappés au roi, exprès sans doute pour intimider. La femme du procureur général, sœur d'Ormesson, exhorta son mari à être d'autant plus ferme qu'il se trouvait mal accompagné, et comme il allait partir pour Marly, elle le conjura, en l'embrassant, d'oublier qu'il eût femme et enfants, de compter sa charge et sa fortune pour rien, et pour tout son honneur et sa conscience. De si vertueuses paroles eurent leur effet. Il soutint le choc presque seul. Il parla toujours avec tant de respect, de lumière et de force que les autres n'osèrent l'abandonner, de manière que le roi, outré d'une telle résistance, s'en prit tellement à lui, qu'il fut au moment de perdre sa charge. Fleury, qui l'avait le mieux secondé, eut toute la peur pour la sienne, mais cette violence qui n'eût fait qu'aigrir les esprits, ne faisait pas l'affaire du père Tellier. Quoique très-sensible au charme de la vengeance, il ne voulut pas se détourner, et fit tant auprès du roi qu'il força toutes ses presque invincibles répugnances, et jusqu'à sa santé, de manière que le roi déclara qu'au retour de Marly il irait à Paris tenir un lit de justice, et voir enfin lui-même s'il aurait le crédit de faire enregistrer la Constitution sans modification. Il le manda au parlement où la terreur se répandit, mais non si générale que la chose ne pût être bien balancée, mais surtout à la cour et dans

le grand monde où on ne s'entretenait plus d'autre chose.

M. le duc d'Orléans, qui n'ignorait pas ce que je pensais sur la Constitution, et qui m'avait souvent dit ce qu'il en pensait lui même, me demanda ce que je ferais en cette occasion. Je lui répondis que le devoir et le serment des pairs est précis sur l'obligation d'assister le roi dans ses hautes et importantes affaires; qu'on était parvenu à rendre telle une friponnerie d'école, que les pairs seraient invités à ce lit de justice, comme ils le sont toujours de la part du roi par le grand maître des cérémonies, que je ne balancerais donc pas à m'y trouver. Qu'auparavant je ne laisserais en état d'être trouvé que ce que je voudrais bien qui le fût; que je tiendrais quelque argent prêt et ma chaise de poste; qu'après cela j'irais au lit de justice, et qu'ayant ma conscience, mon honneur, les lois du royaume, justice et vérité à garder et à en répondre, je me garderais bien d'opiner du bonnet, mais que je parlerais de toute ma force contre la Constitution, son enregistrement, sa réception, avec tout le respect pour le roi et pour son autorité et toutes les mesures que j'y pourrais mettre, bien persuadé en même temps que je ne retournerais pas de la séance chez moi, et que je m'en tiendrais quitte à bon marché pour l'exil, si je n'allais à la Bastille. A cette prompte réponse, M. le duc d'Orléans, qui me connaissait trop bien pour douter de la vérité et de la fermeté de ma résolution, me regarda un moment, puis m'embrassa, et me dit qu'il était ravi de me savoir ce parti pris; que non-seulement il l'approuvait, mais qu'il en userait tout de même, avec cette différence, dont tout le poids ne l'ébranlerait pas, qu'il parlerait d'une place qui n'avait rien entre le roi et lui, qui ne perdrait pas un mot de son discours, le regarderait depuis les pieds jusqu'à

la tête, et frémirait tellement de colère de se voir ainsi résister en face par lui, qu'il ne savait tout ce qu'il lui en pourrait arriver. Nous nous en reparlâmes plusieurs fois, nous affermissant réciproquement l'un l'autre jusqu'à ce que de retour à Versailles, et le roi sur le point d'aller au parlement, sa santé ne le lui permit pas, et le lit de justice tomba, et l'enregistrement qu'il avait si à cœur. Je ne me serais pas étendu sur une résolution qui ne put avoir lieu, si je n'avais cru également important et curieux de montrer M. le duc d'Orléans tel qu'il se montra lui-même à moi, pour le voir après tel qu'il fut sur cette même matière, toute la même et sans changement, sinon plus développée, plus évidente, et s'il était possible, encore plus odieuse à tous égards.

Chauvelin, avocat général, mourut incontinent après de la petite-vérole, ainsi que son ami Rothelin, et un troisième qui avaient soupé ensemble la veille que ce mal leur prit, qui le tua les troisième jour. Ce magistrat, qui visait à la plus haute fortune, décoré, choses sans exemple au parquet, d'une charge de l'ordre du Saint-Esprit, initié dans la plus grande confiance du roi d'affaires secrètes, et qui, pour ne pas s'en éloigner, et se ménager, avait refusé la commission de Rome qui fut donnée à Amelot, avait une figure agréable, beaucoup d'esprit, d'adresse, d'intrigue, de capacité et de ressources, une éloquence aisée, une grande facilité à concevoir, à travailler, à s'énoncer, à parler sur-le-champ. Trop ambitieux pour s'arrêter aux moyens de la satisfaire, trop touché des plaisirs pour y trouver une barrière dans sa santé et son travail. Il était encore dans la première jeunesse, et se tua ainsi avant le temps. Il ne laissa qu'une fille, mariée depuis au président Talon, et un fils devenu président à mortier. Son père eut la permission de vendre sa charge de l'ordre, et obtint la

charge d'avocat général pour son second fils Grisenoire, qu'on vient de voir rapporteur dans l'affaire des jésuites, qui ne le lui avaient pas pardonné. C'est le même qui a eu les sceaux sous le cardinal de Fleury, et dont l'élévation et la chute ont été proportionnées. Le père, conseiller d'état, était un fort bon homme : je ne sais où ses deux fils avaient pris tant d'ambition.

Voysin, dont la dureté et l'incapacité étaient égales, et qui pouvait avoir ses raisons personnelles de favoriser les munitionnaires, força les troupes, malgré toutes sortes de représentations, de prendre le pain de munition, et à plus haut prix qu'aux marchés. Peu à peu il se fit une traînée d'intelligence de sédition dans les garnisons, depuis Strasbourg jusqu'aux places maritimes de Flandre, qui éclata tout à coup, et où quelques officiers furent tués en voulant imposer à leurs soldats. Heureusement du Bourg, qui commandait à Strasbourg et en Alsace, et qui fut bien secondé par les officiers de tous rangs, l'étouffa dans sa naissance, en faisant distribuer de l'argent aux troupes, mais en les obligeant aussi à prendre le pain, pour n'en avoir pas le démenti. Cet exemple porta coup sur toute la traînée ; tout fut apaisé, mais avec de l'argent pourtant, et peu à peu on ne les força plus à prendre le pain.

Le maréchal Rosen mourut à quatre-vingt-huit ans, sain de corps et d'esprit jusqu'à cet âge. On l'a fait connaître lors de sa promotion au bâton. Il ne commanda jamais d'armée, et il n'en était pas capable, mais souvent des ailes, de gros détachements, et la cavalerie dont il fut lontemps mestre de camp général, et tout cela avec capacité. Il était ordinairement chargé d'assembler l'armée à l'ouverture des campagnes. Fâcheux souvent à cheval, emporté pour rien, et pour cela évité des officiers principaux ; à pied et à table qu'il tenait

grande et délicate, le meilleur homme du monde, doux, poli, prévenant, généreux, serviable, et fort libre de sa bourse à qui en avait besoin : toujours singulièrement bien monté. C'était un grand homme, fort maigre, qui avait extrêmement l'air d'un homme de guerre, et qui parlait un jargon partie français et allemand. Il avait de l'esprit et de la finesse : il avait connu le faible du roi et de ses ministres pour les étrangers ; il reprochait à son fils de parler trop bien français, qui d'ailleurs était un pauvre homme, mais brave, et qui est mort lieutenant-général. Il l'avait marié à une Grammont, de Franche-Comté, qui se trouva une très-habile femme pour le dedans et pour le dehors, qui s'attacha fort à lui, et qu'il aima beaucoup ; avec cela sage et vertueuse. Après la paix de Ryswick il se retira dans une terre qu'il avait en Haute-Alsace, dont il avait fort bien accommodé le château et les jardins. Sa belle-fille tenait la maison, et y avait toujours bonne compagnie : le maréchal n'en sortit plus qu'une fois l'année pour venir voir le roi qui le recevait toujours avec distinction, et passer huit ou dix jours au plus à Paris ou à la cour. Il se bâtit ensuite une petite maison au bout de ses jardins, où il se retira vers quatre-vingts ans, pour ne plus songer qu'à son salut. Il voyait quelquefois la compagnie au château, et se retirait promptement chez lui, passant sa journée en exercices de piété, en bonnes œuvres, et à prendre l'air à pied ou à cheval. On ne peut faire une fin plus digne, plus sage ni plus chrétienne : c'était aussi un fort honnête homme.

En ce même temps la persécution était extrême en Angleterre contre les principaux torys, surtout contre les ministres de la reine Anne, et tous ceux qui avaient eu part à sa paix. On en a déjà parlé ailleurs. Le comte

d'Oxford, qui avait été grand trésorier, et dont la cour voulait avoir la tête, se défendit si puissamment lui-même à la barre du parlement, et en même temps si noblement, que, contre toute espérance, il se tira d'affaire. Le duc d'Ormond, non moins menacé, se trouva investi dans sa maison de Richemont près de Londres. Il se sauva, passa en France, et arriva en ce temps-ci à Paris.

L'état du roi, dont la santé baissait à vue d'œil, fit peur à la princesse des Ursins de se trouver peut-être tout à coup sous la main de M. le duc d'Orléans. Elle songea donc tout de bon à s'y dérober, sans savoir néanmoins encore où elle fixerait sa demeure, et fit demander au roi la permission de venir prendre congé de lui à Marly. Elle y vint de Paris le mardi 6 août, mesurée pour arriver à l'heure de la sortie du dîner du roi, c'est-à-dire sur les deux heures. Elle fut aussitôt admise dans le cabinet du roi, avec qui elle demeura plus d'une bonne demi-heure tête à tête. Elle passa tout de suite dans celui de madame de Maintenon, avec qui elle fut une heure, et de là s'en alla monter en carrosse pour s'en retourner à Paris. Je ne sus qu'elle prenait congé que par son arrivée à Marly, où j'étais en peine de la pouvoir rencontrer. Le hasard fit que je m'avisai d'aller chercher son carrosse pour m'informer à ses gens de ce qu'elle devenait dans Marly, et un autre hasard l'y fit arriver en chaise comme je leur parlais. Elle me parut fort aise de me rencontrer, et me fit monter avec elle dans son carrosse, où nous ne demeurâmes guère moins d'une heure à nous entretenir fort librement. Elle ne me dissimula point ses craintes, la froideur qu'elle avait sentie pour elle dans ses deux audiences, à travers toute la politesse que le roi et madame de Maintenon lui

avaient témoignée, le vide qu'elle trouvait à la cour, et même à Paris, enfin l'incertitude où elle était encore sur le choix de sa demeure, tout cela avec détail et néanmoins aux plaintes, sans regrets, sans faiblesse, toujours mesurée, toujours comme s'il se fût agi d'une autre, et supérieure aux événements. Elle toucha légèrement l'Espagne, le crédit et l'ascendant même que la reine y prenait sur le roi, me faisant entendre que cela ne pouvait être autrement, coulant légèrement et modestement sur la reine, se louant toujours des bontés du roi d'Espagne. La crainte du spectacle des passants lui fit mettre fin à notre conversation. Elle me fit mille amitiés et son regret de l'abréger, me promit de m'avertir avant son départ, pour me donner encore une journée, me dit mille choses pour madame de Saint-Simon, et me témoigna être sensible à la marque d'amitié que je lui donnais là, malgré l'engagement où j'étais avec M. le duc d'Orléans. Dès que je l'eus vue partir, j'allai chez M. le duc d'Orléans à qui je dis ce que je venais de faire; que ce n'était point une visite, mais une rencontre; qu'il était vrai que je n'avais pu m'empêcher de la chercher, sans préjudice de la visite du départ qu'il m'avait permise. Lui et madame la duchesse d'Orléans ne le trouvèrent point mauvais; ils avaient en plein triomphé d'elle, et ils étaient sur le point de la voir sortir de France pour toujours, et sans espoir en Espagne.

Jusqu'alors madame des Ursins, amusée par un reste d'amis ou de connaissances grossi par ceux de M. de Noirmoustier chez qui elle logeait, et qui en avait beaucoup, s'était lentement occupée à l'arrangement de ses affaires dans un si grand changement, et à retirer ses effets d'Espagne. La frayeur de se pouvoir trouver fort

promptement sous la main d'un prince qu'elle avait si cruellement offensé, et qui lui montrait depuis son arrivée en France qu'il le sentait, précipita toutes ses mesures. Sa terreur s'augmenta par le changement prodigieux qu'elle trouva dans le roi en cette dernière audience, depuis celle qu'elle en avait eue à son arrivée. Elle ne douta plus que sa fin ne fût très-prochaine, et toute son attention ne se tourna plus qu'à la prévenir et à être bien avertie sur une santé qu'elle croyait faire uniquement sa sûreté en France. Effrayée de nouveau par les avis qu'elle en reçut, elle ne se donna plus le temps de rien, et partit précipitamment le 14 d'août, accompagnée de ses deux neveux jusqu'à Essonne. Elle n'eut pas le loisir de penser à m'avertir, de sorte que depuis notre conversation à Marly dans son carrosse, je ne l'ai plus revue. Elle ne respira que lorsqu'elle fut arrivée à Lyon.

Elle avait abandonné le projet de se retirer en Hollande, où les états généraux ne la voulaient point. Elle en fut elle-même dégoûtée par l'égalité et l'unisson d'une république qui contrebalança en elle le plaisir de la liberté dont on y jouit. Mais elle ne pouvait se résoudre à retourner à Rome, théâtre où elle avait régné autrefois, et de s'y remontrer proscrite, vieille, comme dans un asile. Elle craignait encore d'y être mal reçue, après la nonciature fermée en Espagne et les démêlés qu'il y avait eu entre les deux cours. Elle y avait perdu beaucoup d'amis et de connaissances; tout y était renouvelé depuis quinze ans d'absence, et elle sentait tout l'embarras qu'elle y trouverait à l'égard des ministres de l'empereur et des deux couronnes, et de leurs principaux partisans. Turin n'était pas une cour digne d'elle; le roi de Sardaigne n'en avait pas toujours été content, et ils

en savaient trop tous deux l'un pour l'autre. A Venise, elle n'eût su que faire ni que devenir. Agitée de la sorte sans avoir pu se déterminer, elle apprit l'extrémité du roi, toujours grossie par les nouvelles. La peur la saisit de se trouver à sa mort dans le royaume. Elle partit à l'instant, sans savoir où aller, uniquement pour en sortir; elle alla à Chambéry, comme un lieu de sûreté le plus proche, et y arriva hors d'haleine. Ce lieu fut sa première station. Elle s'y donna le loisir de choisir où se fixer et de s'arranger pour s'y établir. Tout bien examiné, elle préféra Gênes; la liberté lui en plut; le commerce d'une riche et nombreuse noblesse, la beauté du lieu et du climat, une manière de centre et de milieu entre Madrid, Paris et Rome, où elle entretenait toujours du commerce, et était affamée de tout ce qui s'y passait. Le renversement de tant de si grandes réalités et de desseins plus hauts encore n'avait pu venir à bout de ses espérances, bien moins de ses désirs. Déterminée enfin pour Gênes, elle y passa. Elle y fut bien reçue, elle espéra y fixer ses tabernacles, elle y passa quelques années; mais à la fin l'ennui la gagna, peut-être le dépit de n'y être pas assez comptée. Elle ne pouvait vivre sans se mêler, et de quoi se mêler à Gênes quand on est femme et surannée? Elle tourna donc toutes ses pensées vers Rome; elle en sonda la cour, elle se rapprocha avec effort de son frère le cardinal de la Trémoille, réchauffa ce qui lui était d'ancien commerce, renoua avec qui elle put décemment, tâta le pavé partout, mais sur toutes choses fut attentive à s'assurer du traitement qu'elle recevait de tout ce qui tenait à la France et à l'Espagne. Elle quitta donc Gênes et retourna dans son nid.

Elle n'y fut pas longtemps sans s'attacher au roi et à

la reine d'Angleterre, et ne s'y áttacha pas longtemps sans les gouverner et bientôt à découvert. Quelle triste ressource! Mais enfin c'était une idée de cour et un petit fumet d'affaires pour qui ne s'en pouvait plus passer. Elle acheva ainsi sa vie dans une grande santé de corps et d'esprit et dans une prodigieuse opulence, qui n'était pas inutile aussi à cette déplorable cour. Du reste, médiocrement considérée à Rome, nullement comptée, désertée de ce qui sentait l'Espagne, médiocrement visitée de ce qui était Français, mais sans rien essuyer de la part du régent, bien payée de la France et de l'Espagne, toujours occupée du monde, de ce qu'elle *avait* été, de ce qu'elle n'était plus, mais sans bassesse, avec courage et grandeur. La perte qu'elle fit, en janvier 1720, du cardinal de la Trémoille ne laissa pas, sans amitié de part ni d'autre, de lui faire un vide. Elle le survécut de trois ans, conserva toute sa santé, sa force, son esprit jusqu'à la mort, et fut emportée, à plus de quatre-vingts ans, par une fort courte maladie, à Rome, le 5 décembre 1722. Elle eut le plaisir de voir madame de Maintenon oubliée et anéantie dans Saint-Cyr, et celui de la survivre, et la joie de voir arriver, l'un après l'autre, à Rome, ses deux ennemis aussi profondément disgraciés qu'elle, dont l'un tombait d'aussi haut, les cardinaux del Giudice et Albéroni, et de jouir de la parfaite inconsidération, pour ne pas dire mépris, où ils tombèrent tous deux. Cette mort qui, quelques années plus tôt, eût retenti par toute l'Europe, ne fit pas la plus légère sensation. La petite cour d'Angleterre la regretta, quelques amis particuliers dont je fus du nombre et ne m'en cachai point, quoique, à cause de M. le duc d'Orléans, demeuré sans commerce avec elle; du reste, personne ne sembla s'être aperçu qu'elle fût disparue.

Ce fut néanmoins une personne si extraordinaire dans tout le cours de sa longue vie, et qui a partout si grandement et si singulièrement figuré, quoiqu'en diverses manières; dont l'esprit, le courage, l'industrie et les ressources ont été si rares; enfin le règne si absolu en Espagne et si à découvert, et le caractère si soutenu et si unique, que sa vie mériterait d'être écrite, et tiendrait place entre les plus curieux morceaux de l'histoire des temps où elle a vécu.

FIN DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue St-Louis, 46, au Marais.

…ement de Paris.

75

58

75.

58

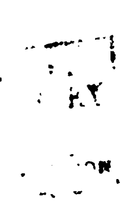
80

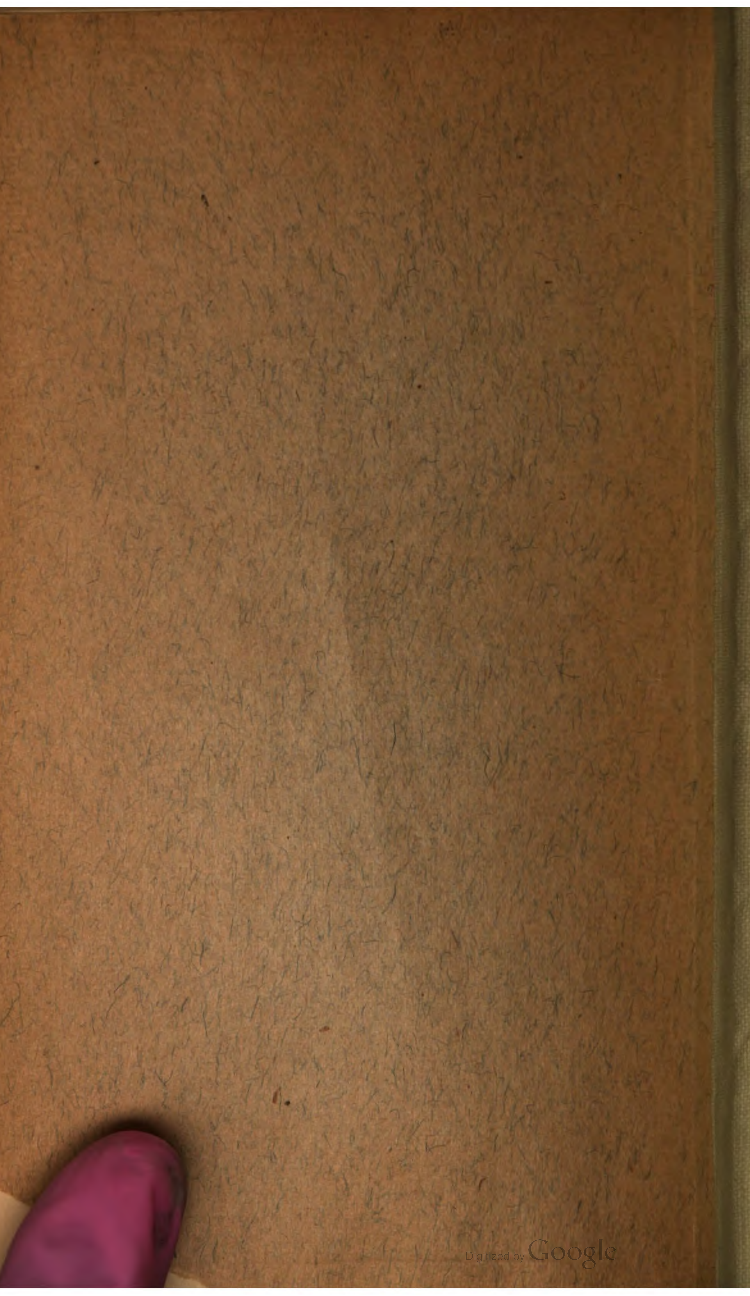
75

75

68

75






Digitized by Google

